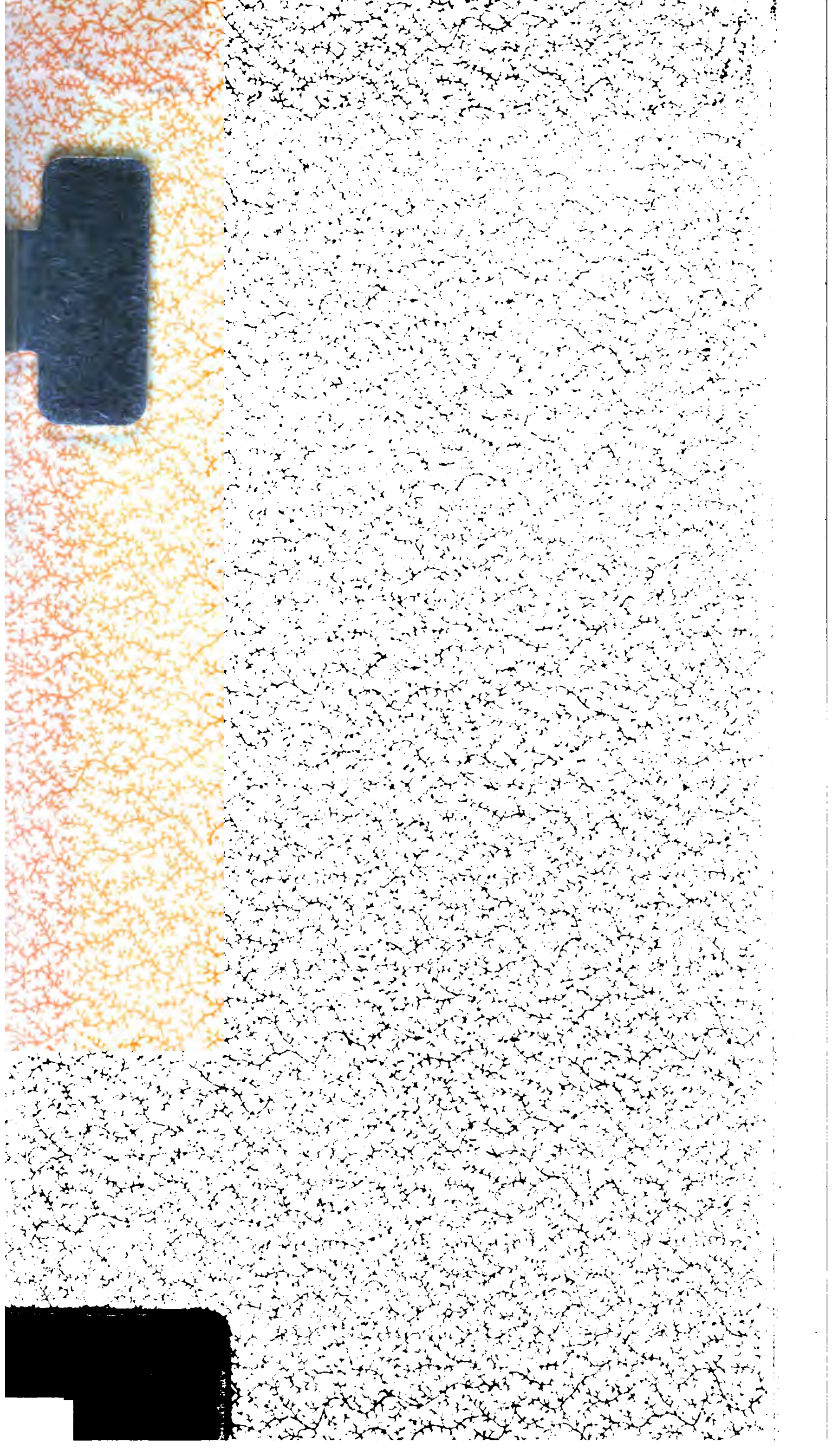
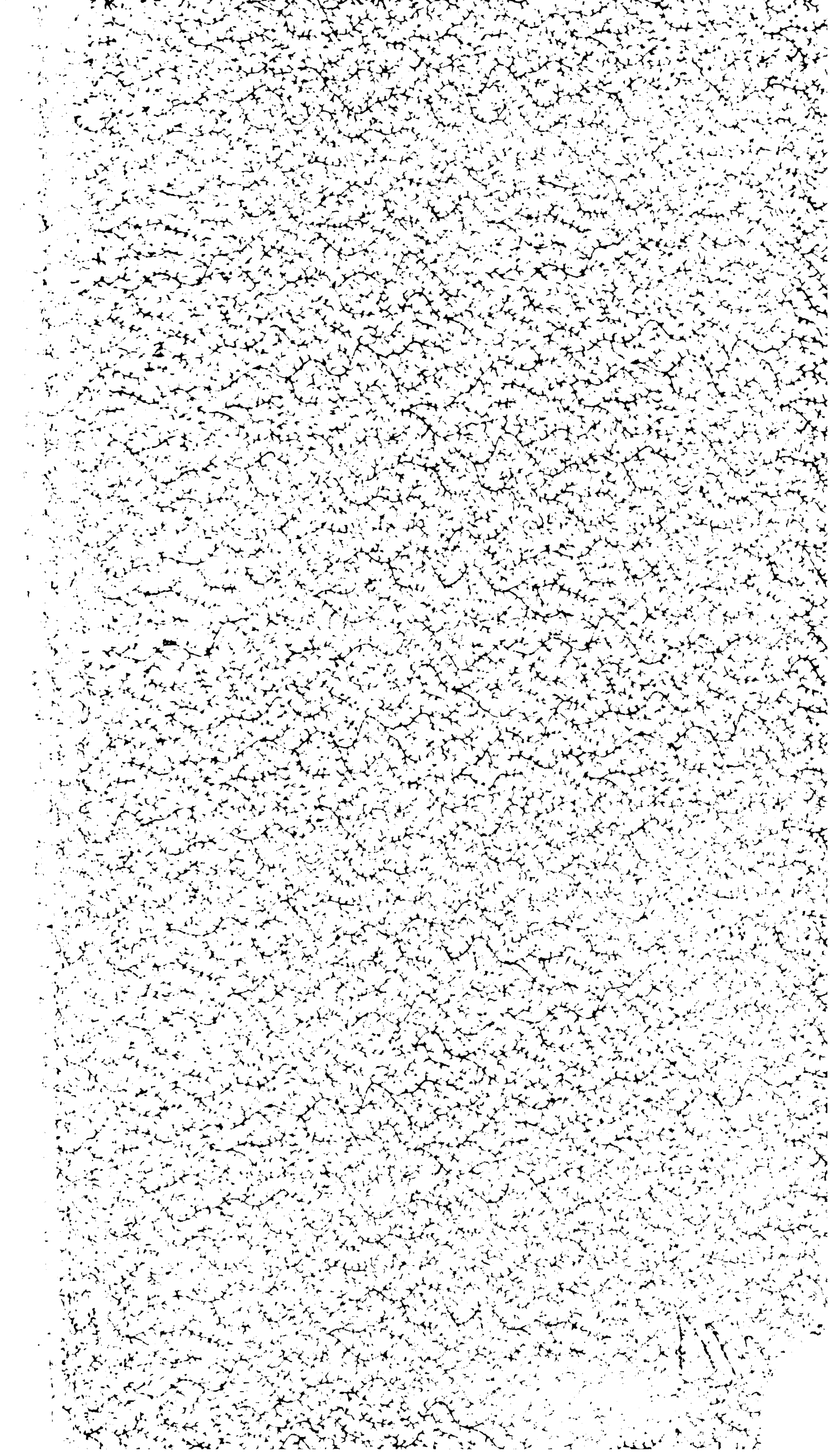
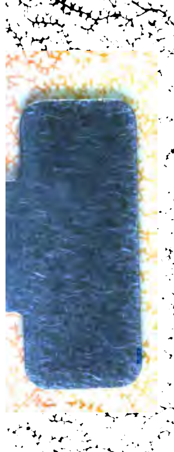
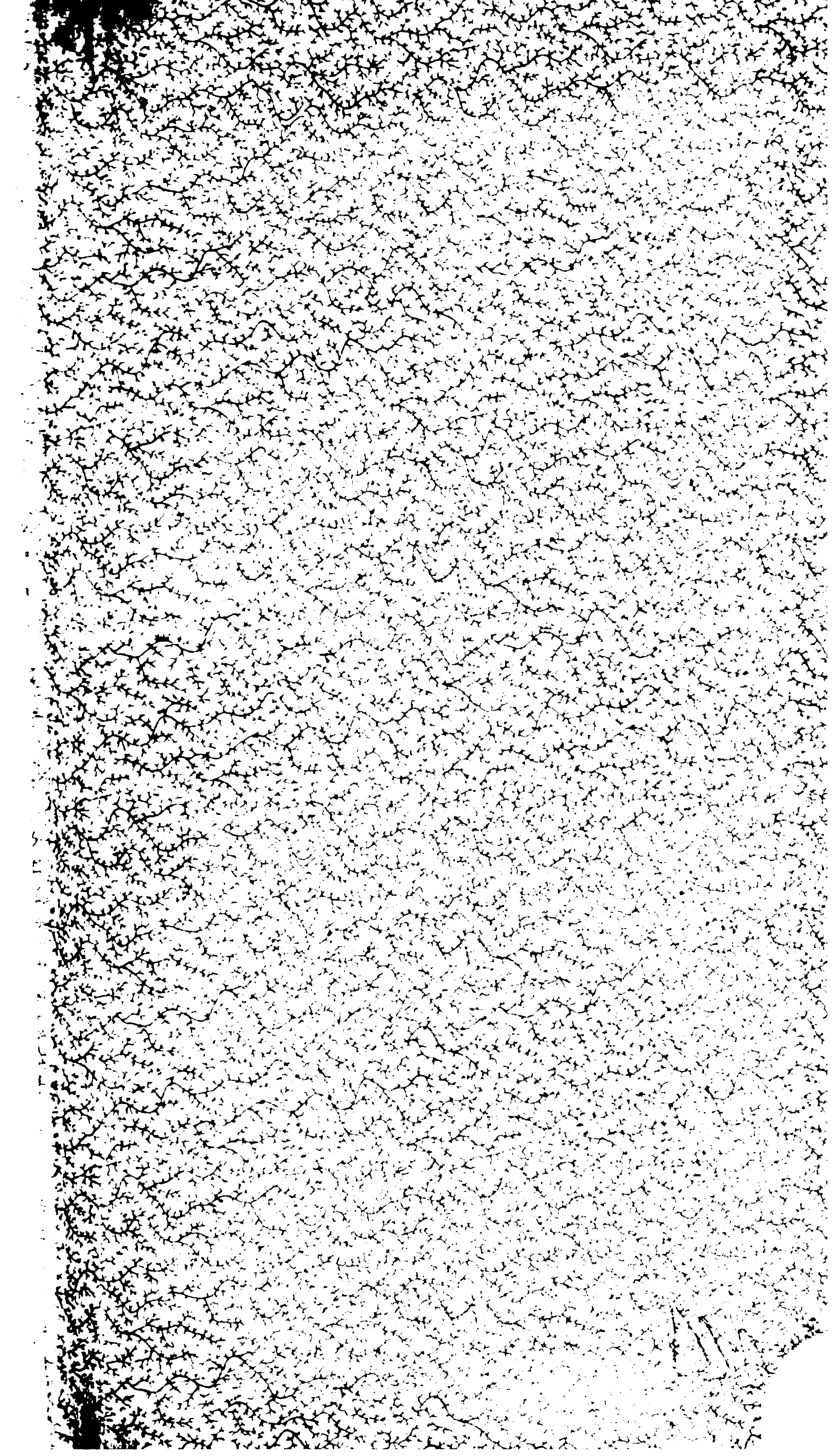










HISTOIRE
DE FRANCE.

7.

Paris. — Imprimerie SCHNEIDER ET LANGRAND,
rue d'Erfurth, 1.



JEANNE D'ARC.

HISTOIRE

FURNE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55.

1844



JEANNE D'ARC.

HISTOIRE

FURNE ET Cie, LIBRAIRES-EDITEURS,
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55.

1844



HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789

PAR

M. HENRI MARTIN.

Ouvrage qui a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres

LE GRAND PRIX GOBERT.

NOUVELLE ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE ET AUGMENTÉE D'UN NOUVEAU TRAVAIL SUR LES

ORIGINES NATIONALES.

TOME SEPTIÈME.



PARIS.

FURNE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55.

1844

HISTOIRE

DE FRANCE.

BRANCHE DES VALOIS.

CHARLES VII [1].

(1422-1461.)

(1422-1424.) Jusqu'à la mort de Charles VI, les deux partis anglo-bourguignon et dauphinois avaient combattu au nom du roi de France : son autorité était également invoquée dans les manifestes du régent anglais et du régent français ; son image et son écusson, l'écusson de France, figuraient seuls sur les monnaies battues dans toute l'étendue du royaume. Cette dernière fiction de monarchie vient de disparaître : la sinistre réalité n'a plus de voile ; la France est partagée entre deux rois ennemis ! Paris, l'Ile-de-France, la Normandie, l'Artois, la Flandre, la Bourgogne et ses dépendances, presque toute la Picardie et la Champagne, et, au midi, la Guyenne et la Gascogne occidentales, subissent la royauté d'un enfant au berceau, d'un enfant étranger, qui porte dans ses veines le sang des plus implacables adversaires de la France,

[1] Ou plutôt *Charles VII et Henri de Lancaster*, Henri étant reconnu par plus de la moitié du royaume ; mais il était trop difficile de déterminer avec précision l'époque à laquelle on eût dû cesser de considérer l'usurpateur étranger comme un des deux rois de France.

et qu'on élève parmi les Anglais, de l'autre côté de la mer : la Lorraine et la Savoie, ces provinces nominalement impériales, françaises de position et de relations, sont, la première, bourguignonne, la seconde, neutre ; l'Anjou et le Maine sont un champ de bataille en l'absence de leur seigneur ; la Bretagne hésite en s'isolant dans son indépendance ; la Touraine, l'Orléanais, le Berri, l'Auvergne, le Bourbonnais, Lyon, le Dauphiné, le Languedoc, et les parties orientales de la Guyenne et de la Gascogne, reconnaissent l'héritier légitime des Valois, jeune homme de vingt ans, sur qui pèse, aux yeux du plus grand nombre, la solidarité d'un crime abhorré d'une moitié de la France et tout au moins regretté de l'autre, et qui n'annonce aucune grande qualité capable d'effacer ce fatal souvenir. N'importe : la situation est désormais nettement tranchée ; plus d'excuse ni de prétexte aux cœurs faibles et indécis ; il faut choisir entre le roi anglais et le roi français ; quel que soit l'homme en Charles VII, le roi est l'unique représentant, le drapeau nécessaire de la nationalité. Les populations le comprirent : un mouvement d'opinion, qui semblait promettre l'aurore de jours meilleurs, se manifesta dans le peuple et dans la noblesse contre la dynastie étrangère ; une agitation croissante se montra çà et là dans les régions soumises aux Anglais ; beaucoup de gens pensaient et disaient tout haut que Henri V emportait avec lui la fortune de l'Angleterre ; les conseillers de Charles VII, qui lui avaient été si funestes, déployèrent une activité et une intelligence qu'on ne peut contester, pour profiter des circonstances favorables à la cause de leur maître, exciter le zèle de ses partisans, et attirer de toutes parts de braves mercenaires écossais, lombards, espagnols. On répandit

dans les provinces un espèce de pamphlet politique, écrit par un jeune homme d'un noble cœur et d'un grand talent, Alain Chartier, secrétaire de Charles VII : c'était la France personnifiée dans une vive et saisissante allégorie, qui conjurait ses trois enfants, le clergé, la chevalerie et le peuple, de mériter le pardon de Dieu, d'oublier leurs discordes, et de s'unir pour sauver leur mère et se sauver eux-mêmes [1]. La réaction française qui s'annonçait n'eut malheureusement pas les résultats qu'on en pouvait attendre : elle rencontra des obstacles également difficiles à surmonter dans le caractère du prince qui eût dû la diriger et dans celui du chef ennemi qui entreprit de l'arrêter. Henri V n'avait que trop bien choisi son successeur à *la régence de France* : le duc de Bedford, prudent administrateur, sage et habile capitaine, adroit négociateur, identifiant son ambition personnelle avec les intérêts du roi son neveu et la grandeur de l'Angleterre, et jugeant tout légitime pour servir cette cause, tour à tour équitable et modéré par calcul, implacable et barbare de sang-froid, mais toujours d'accord avec lui-même quant au but, le duc de Bedford était déjà au quinzième siècle le type de ce patriotisme égoïste et machiavélique, de cette politique sans entrailles avec laquelle l'aristocratie anglaise a bou-

[1] L'énergie et l'éclat du style répondent souvent à la hauteur de la pensée, dans cette remarquable production, très-supérieure à tous les autres ouvrages français de la même époque : Alain Chartier est le premier prosateur français qui ait atteint parfois l'éloquence classique ; il est bien plus maître de la langue que Georges Chastellain. Ses poésies ne valent pas sa prose, malgré la renommée qu'il a conservée à cet égard, et la tradition si connue du poétique baiser de Marguerite d'Ecosse, qui l'embrassa pendant son sommeil, pour l'amour de ses vers. Son pamphlet est intitulé le *Quadriloge* (ou le quadruple discours), à cause des quatre interlocuteurs qu'il met en scène, la France et les trois états. M. Géruzez, dans son cours d'histoire de l'Éloquence française, a remis en lumière l'importance de l'œuvre patriotique d'Alain, négligée par les historiens.

leversé le monde. Bedford assura sa position avec une égale habileté des deux côtés du détroit. Il craignait l'humeur inquiète et remuante de son frère Glocester, que Henri V avait désigné pour la régence d'Angleterre; il se fit, en vertu de son droit d'aînesse, déférer cette régence par le parlement, laissa seulement à Glocester sa *lieutenance* pendant son séjour en France, et donna un contrepoids au pouvoir de Glocester en faisant investir du titre de chancelier d'Angleterre leur oncle à tous deux, le puissant et ambitieux évêque de Winchester [1]. Bedford ne réussit pas moins bien en France : là, c'était l'alliance bourguignonne qui était pour lui la grande question ; le duc Philippe, jeune homme très-fier, très-vaniteux, très-ombrageux sur le cérémonial et le point d'honneur chevaleresque [2], et très-convaincu de l'impossibilité où étaient les Anglais de se passer de lui, n'eût peut-être pas tardé à se brouiller avec le superbe Henri V. Bedford s'efforça de le rattacher étroitement à Henri VI, le combla d'égards et de marques de déférence, et intéressa son amour-propre à soutenir efficacement le petit roi qui lui devait la couronne de France.

Un pareil homme était un terrible adversaire pour un prince de vingt ans, qui avait tous les défauts et presque aucune des qualités de la jeunesse : Charles VII, léger, frivole, d'une incroyable insouciance, amolli dès l'adolescence par ce précoce abus des voluptés qui avait coûté la raison à son père et la vie à son frère, ne montrait en rien l'activité d'esprit et de corps, ni les passions énergiques de son âge. Il n'était pas lâche; quand il fut obligé

[1] Petit-fils d'Édouard III, et dernier fils de Jean de Gand, tige des Lancaster.

[2] Il n'avait point assisté aux funérailles de Charles VI, de peur d'être obligé de céder le pas au duc de Bedford, à cause de sa qualité de régent.

de payer de sa personne, il le fit très-honorablement; mais il craignait les fatigues et le tumulte des camps, *ne s'armait mie volontiers et n'avait point cher la guerre,* comme dit Pierre de Fenin : il n'était ni méchant ni insensible ; *il était affable en son accueil et piteux aux pauvres gens,* et, à une époque beaucoup plus avancée de sa carrière, mieux conseillé, mieux entouré, il fit volontiers le bien et parut se complaire à améliorer le sort du peuple; mais sa sensibilité et ses affections étaient sans profondeur et sans durée; sa vie était toute dans la sensation présente; il n'aimait, pour ainsi dire, que par les yeux; ce qu'il n'avait pas vu n'existait pas pour lui; ce qu'il ne voyait plus s'effaçait à l'instant de son souvenir; jamais homme n'eut moins que lui la mémoire du cœur; il était ingrat, non par perversité, mais par impuissance morale; ses impressions étaient vives et éphémères comme celles des enfants; plus tard, beaucoup plus tard, la maturité de l'âge exerça sur ses facultés une heureuse influence; mais cette modification fut bien lente, et son enfance se prolongea durant la moitié de sa vie.

Le gouvernement anglais conserva donc sous Bedford la supériorité politique que lui avait donnée Henri V, bien qu'avec plus d'embarras intérieurs et une moindre liberté d'action et de mouvement: le régent ne fut que trop secondé par les passions anglaises, qui, contrairement aux vrais intérêts de l'Angleterre, avaient épousé avec une aveugle ardeur l'entreprise de Henri V. La partie aventureuse et guerrière de la population continua, non sans résistance, il est vrai, d'imposer ses volontés aux classes laborieuses et paisibles, et d'épuiser les ressources de l'Angleterre pour achever l'œuvre gigantesque de son héros mort à la peine; l'idée de retourner contre la France

l'antique conquête de Guillaume exaltait les descendants des Saxons, au moins autant que les fils des Normands.

Dans les premiers mois qui suivirent l'avénement des deux nouveaux rois de France, l'initiative appartint cependant au parti de Charles VII, animé par les espérances que lui avait inspirées la mort de Henri V. Tannegui, Le Maçon, Louvet et les autres conseillers de Charles VII, menèrent leur roi de ville en ville, afin de le montrer au peuple ; à Meung-sur-Yèvre, ils lui firent rendre une ordonnance vivement réclamée par les états de Dauphiné, pour la réforme des abus judiciaires dans cette province (ordonn., t. XIII, p. 1-7) ; de là ils le conduisirent dans l'importante cité maritime de La Rochelle, dont l'affection était si essentielle à conserver : divers priviléges furent accordés aux Rochelois et aux navigateurs étrangers, aux Castillans surtout, qui trafiquaient avec eux[1]. Un accident faillit trancher là brusquement la grande querelle de l'héritage de France. Comme le roi Charles tenait conseil avec ses barons, une partie de la chambre où il se trouvait s'écroula, « et y furent morts Jean de Bourbon, seigneur de Préaux, et aucuns autres, et mêmement le *dauphin* y fut un peu blessé, mais ses gens le tirèrent hâtivement hors du péril » (Monstrelet, l. II, c. 2).

Charles alla ensuite se faire couronner à Poitiers avec quelque appareil, sans recevoir toutefois l'onction sainte : les portes de Notre-Dame de Reims étaient fermées à l'héritier de saint Louis, et la royale cité du sacre était aux mains de l'étranger. De Poitiers, Charles VII retourna à

[1] Bedford, pendant ce temps, accordait des priviléges analogues aux Portugais à Harfleur et dans les autres ports soumis aux Anglais. Voyez la Préface du t. XIII des Ordonn. de France, p. VII.

Bourges; c'était dans cette ville et dans les châteaux des environs, qu'il faisait sa résidence la plus ordinaire, et les Anglais l'appelaient le *roi de Bourges, par forme de dérision*[1]. Il convoqua les états généraux de la Langue d'oïl à Bourges, au mois de janvier 1423; on ne possède aucuns détails sur cette assemblée, qui ne dut guère se composer que des députés des provinces entre la Loire et les Cévennes; on sait seulement qu'elle octroya au roi une aide d'un million de francs d'or, effort qui semble immense, quand on considère la cruelle situation du pays et les faibles ressources des populations soumises à Charles VII. Le clergé consentit à payer un dixième de son revenu, et les états de la Langue d'oc, réunis en mai à Carcassonne, accordèrent à leur tour 200,000 livres, à condition que le roi remédiât aux inconvénients des mutations de monnaies. Le conseil du dauphin, de 1418 à 1422, avait eu recours aux expédients les plus désastreux pour suppléer aux impôts directs qu'il n'osait exiger des provinces *dauphinoises;* le marc d'argent fin avait été porté à 90 livres, par les *affaiblissements* successifs des monnaies; puis on venait de remettre brusquement le marc à 7 livres 10 sous, et l'écu d'or à 20 sous[2]! Charles VII était allé présider en personne les états de Languedoc, et son séjour dans ce pays fut marqué par un grand succès diplomatique, le retour du comte de Foix et de son frère le comte de Comminges au parti français. Le comte de Foix, qui avait traité avec Henri V, ne reconnut pas son

[1] Martial de Paris, *Vigiles du roy Charles le Septième*. Cette espèce de chronique en vers n'est pas sans mérite; mais le vrai poëte patriotique du quinzième siècle est Eustache Deschamps; plusieurs de ses pièces contre les Anglais sont d'une haute énergie.

[2] Ordonn. de France, t. XIII, Préface de MM. de Villevault et de Bréquigny, p. VI, et p. 14. — Hist. de Languedoc, l. XXXIV, c. 27-28.

fils. L'alliance de ces puissants seigneurs des Pyrénées avec les Anglo-Gascons exposait la cause de Charles VII aux plus grands périls dans le Languedoc : leur réconciliation avec le roi assura la fidélité de cette vaste province et la garantit contre toute tentative de la part des Anglais.

Les capitaines *dauphinois*, pendant ce temps, recommençaient leurs courses hardies au nord de la Loire : ils étaient secondés par des conspirations bourgeoises dans beaucoup de villes. En janvier 1423, un nouveau complot s'ourdit à Paris pour livrer la capitale aux gens de Charles VII. La trame fut découverte ; plusieurs bourgeois furent décapités, d'autres, obligés de fuir, abandonnant leurs biens et leurs familles ; une femme fut brûlée vive ! Parmi les fugitifs se trouvait Michel Laillier, un des plus notables bourgeois de Paris, qui avait été très-affectionné à Isabeau de Bavière, et qui venait de faire partie d'une ambassade envoyée par les Parisiens au conseil du petit roi Henri à Londres : l'aspect de l'Angleterre lui avait inspiré peu de sympathie ; à son retour il s'était mis à la tête de la conspiration *dauphinoise* ; son rôle dans les révolutions de Paris ne se termina point là. Le duc de Bedford, alarmé de cette tentative, exigea un serment de *féauté* de tous les habitants de Paris : jusqu'aux *chambrières*, jusqu'aux moines, tout jura, bon gré, mal gré. Le vieux parti cabochien, dont Bedford caressait les passions, était tombé à la discrétion du régent anglais, et l'aidait à contenir Paris. Les Cabochiens armèrent leur milice pour seconder Bedford dans la *recouvrance* de Meulan, surpris sur ces entrefaites par le sire de Graville et par d'autres partisans de Charles VII : l'occupation de cette ville par les *Dauphinois* interceptait toutes communications par

eau entre Paris et la Normandie; la milice parisienne joignit devant Meulan les troupes anglaises, normandes et picardes mandées par le duc de Bedford. Le sire de Graville et les siens se défendirent avec opiniâtreté, en attendant la venue des capitaines du roi Charles, qui leur avaient promis de les *recourre :* les comtes de Buchan et d'Aumale, le vicomte de Narbonne et Tannegui Duchâtel rassemblèrent en effet six mille combattants d'élite dans le Berri, et poussèrent avec eux jusqu'à six lieues de Meulan; mais là *se mit entre eux dissension :* les gens d'armes réclamèrent leur solde; Tannegui, qui avait reçu l'argent destiné à cet usage, ne paya point; on l'accusa d'avoir détourné la somme à son profit; bref, au lieu d'attaquer l'*host* de Bedford, les Franco-Écossais *s'en retournèrent sans rien faire, et en très-petite ordonnance,* harcelés dans leur retraite par les garnisons anglaises du pays Chartrain, qui leur tuèrent beaucoup de monde. Les assiégés de Meulan, irrités de cet abandon, jetèrent la bannière du roi Charles du haut de la porte du *châtel,* déchirèrent leurs croix blanches, et rendirent la place au duc de Bedford, ainsi que Montlhéri et Marcoussi, *qui étaient en l'obéissance* des capitaines enfermés dans Meulan. Graville et plusieurs autres *mêmement se tournèrent anglais* (1er mars). Graville était un des seigneurs normands qui avaient renoncé à leurs fiefs pour ne pas se soumettre à Henri V [1]. Il ne tarda pas à se repentir de sa défection et à revenir au parti français.

Cet échec fut balancé par un avantage que les Dauphinois remportèrent en Anjou : le comte d'Aumale, à la tête de la noblesse et des communes du pays, défit com-

[1] Monstrelet, l. II, c. 3-4-5. — Bourgeois de Paris, dans la collection Michaud, t. III, p. 238-239. — Barante, t. V, p. 139.

plétement et fit prisonnier, près de La Gravelle, sir John de la Poole, frère du comte de Suffolk, qui s'était avancé dans le Maine et l'Anjou avec deux mille cinq cents Anglais sortis de la Normandie ; la moitié de ces Anglais périrent dans le combat, et on leur reprit dix ou douze mille têtes de bétail qu'ils avaient enlevées aux paysans.

Le régent anglais avait eu un moment de plus sérieuses inquiétudes encore : le duc de Savoie[1], oncle du duc de Bourgogne, s'était mis en tête de réconcilier son neveu avec Charles VII, qui niait toujours avoir prémédité le meurtre du duc Jean. Philippe de Bourgogne ne refusa pas d'envoyer son chancelier conférer à Bourg-en-Bresse, *sur terre de Savoie*, avec les hommes de Charles ; mais les meurtriers de Jean-sans-Peur, qui savaient que leur chute et leur exil seraient la première condition du traité, ne voulaient point de paix, et immolèrent de nouveau la France à leurs intérêts privés ; ils dictèrent le choix et les instructions des ambassadeurs royaux et firent avorter les négociations (janvier 1425). Bedford en profita pour resserrer son alliance avec le duc Philippe, et entraîner, par l'intermédiaire de Philippe, la maison ducale de Bretagne dans le parti anglais. Le duc Jean de Bretagne, qui avait eu si gravement à se plaindre des conseillers du dauphin, était tout disposé à se rallier aux Anglais ; mais le peu de sympathie que ses sujets témoignaient pour cette cause l'avait retenu jusqu'alors. Il se décida : il vint trouver à Amiens les ducs de Bedford et de Bourgogne, signa un traité d'alliance avec eux, le 17 avril, et reconnut Henri VI roi de France et d'Angleterre ; son frère Artus de Bretagne, comte de Richemont, récemment sorti des mains des

[1] Amé ou Amédée VIII : le comté de Savoie avait été érigé en duché par l'empereur Sigismond en 1416.

Anglais qui l'avaient fait prisonnier à Azincourt, épousa la sœur aînée du duc de Bourgogne, Marguerite, veuve du feu dauphin Louis, et une autre sœur de Philippe, Anne de Bourgogne, fut donnée au duc de Bedford, avec une dot de 150,000 écus d'or. Cependant, le lendemain du traité des trois princes, les ducs de Bourgogne et de Bretagne en conclurent un autre particulier et secret, où ils se promirent de rester amis et alliés, lors même que l'un des deux se réconcilierait avec Charles, *dauphin de Viennois*. La plupart des conseillers bourguignons et picards du duc Philippe avaient au fond de l'âme quelque arrière-pensée française, qu'ils tâchaient de faire pénétrer dans l'esprit de leur maître (Barante. — Monstrelet).

La reprise de Meulan n'avait pas découragé les Dauphinois. La guerre se réchauffait dans le nord : des bandes redoutables, cantonnées aux deux extrémités de la Picardie, dans la Thierrache et le Ponthieu, tenaient en alarme toute la Picardie, l'Artois et le Hainaut. Le menu peuple de Tournai venait de se révolter et d'appeler dans sa cité le sire de Moy, capitaine dauphinois; d'autres chefs d'aventuriers couraient la Champagne et les marches de Lorraine, et se défendaient dans Mont-Aiguillon et Mouzon contre les Anglais. Les principaux capitaines de Charles VII résolurent de les secourir, et de prendre sérieusement l'offensive du côté de la Champagne; un de leurs détachements s'était saisi de la forteresse bourguignonne de Crevant, qui commandait le cours de l'Yonne entre Auxerre et Avallon, et assurait leurs communications avec le nord-est. Crevant fut repris presque aussitôt par le sire de Chastellux et d'autres seigneurs bourguignons; plusieurs milliers de Français et trois mille Écossais, renforcés de quelques soudoyers espagnols et lombards, marchèrent par

Gien sur Crevant, sous les ordres de l'Écossais Stewart (Stuart) de Darnley et du maréchal de Séverac. Le duc Philippe était en Flandre : la duchesse douairière, sa mère, obtint un subside des états des deux Bourgognes, appela aux armes les feudataires de son fils, et réclama les secours du duc de Bedford, qui envoya les comtes de Salisbury et de Suffolk joindre les Bourguignons avec quatre mille Anglais, *gens éprouvés en armes*. L'*host* anglo-bourguignon partit d'Auxerre pour faire lever le siége de Crevant : arrivé au bord de l'Yonne, vis-à-vis de Coulanges-la-Vineuse, il vit les Français qui l'attendaient sur l'autre rive : tous les gens d'armes mirent pied à terre, et défense fut faite, de par le comte de Salisbury et le sire de Thoulongeon, maréchal de Bourgogne, qu'on octroyât merci à qui que ce fût et qu'on *prît prisonniers jusqu'à ce que le champ fût pleinement gagné;* puis une partie des Anglo-Bourguignons attaquèrent le pont de Coulanges, barricadé par leurs adversaires; les autres passèrent la rivière à gué, et la garnison de Crevant fit une brusque sortie et assaillit en queue les Français. Le désordre se mit dans l'armée assiégeante, ainsi *envahie* de toutes parts : le gros des troupes françaises fut rompu, et entraîna dans sa déroute le maréchal de Séverac; les auxiliaires écossais, qui étaient au *front devant*, et les plus braves des gens d'armes français, qui se rallièrent et ne les abandonnèrent point, enveloppés par des forces très-supérieures, succombèrent après un opiniâtre combat : lord Stewart et le comte de Ventadour furent pris, chacun avec un œil crevé; Saintrailles, Gamaches et quatre cents autres *nobles hommes* tombèrent également au pouvoir des vainqueurs; un bâtard du roi d'Écosse, un neveu du connétable de Buchan, et douze cents hommes d'armes, pour

la plupart gentilshommes écossais, restèrent sur le champ de bataille (1[er] juillet). (Monstrelet. — Fenin. — Berri).

Cette défaite amena la reddition de Couci, de Mont-Aiguillon en Champagne, du Crotoy en Picardie, et d'autres forteresses dauphinoises du nord, qui n'espérèrent plus dès lors être secourues. Jacques de Harcourt, capitaine du Crotoy, chef du parti dauphinois dans le Ponthieu, avait péri dernièrement en voulant s'emparer par trahison du château d'un de ses oncles. La nouvelle de la journée de Crevant troubla la joie que la naissance d'un dauphin inspirait à la cour de Bourges : la reine Marie d'Anjou avait donné, le 4 juillet, à Charles VII, un fils qui fut le roi Louis XI. Si l'on fut triste à Bourges, on ne se montra guère plus joyeux à Paris ; les fêtes qu'y donna le duc de Bedford, pour célébrer la victoire des Anglais rencontraient peu de sympathie parmi le peuple : l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris*, si ardent Bourguignon, n'a plus que des paroles de deuil pour ces *occisions de chrétiens* qui n'apportaient aucun soulagement à la misère publique. Paris continuait à se dépeupler ; des milliers de maisons étaient vides et croulantes ; l'herbe poussait parmi les rues ; les loups entraient la nuit dans la ville par la rivière ; les imaginations frappées voyaient déjà dans Paris une nouvelle Babylone dont les débris deviendraient bientôt le repaire des bêtes de proie [1].

[1] Paris, qui n'avait plus le cœur à prendre part aux fêtes chevaleresques de ses maîtres, se donna un divertissement plus en harmonie avec ces temps de désolation : ce fut la fameuse *danse macabre*, la fête de la Mort ! Durant six à sept mois, d'août 1424 au carême de 1425, on ne cessa de représenter, entre les charniers du cimetière des Innocents, un lugubre mimodrame où toutes les conditions humaines, depuis le pape, l'empereur et la grande dame, jusqu'au dernier mendiant, entraient tour à tour, bon gré mal gré, dans une danse dont la Mort était le coryphée. Pour la première fois, la Mort, personnifiée sous la forme hideuse du squelette humain, étalait, avec un cynisme railleur, *la nudité suprême qui*

On continuait à combattre sur les ruines de la France : les vaillants hommes morts à Crevant furent promptement remplacés : pauvres, audacieux, avides d'aventures et de butin, les Écossais répondirent de *grand courage* à l'appel de l'archevêque de Reims, envoyé par le conseil de Charles VII : ils descendaient en France par colonies entières; on ne s'entretenait, dans toutes les bruyères et les montagnes de la stérile Calédonie, que des brillantes destinées qui attendaient les braves au beau pays de France. Le gouvernement anglais essaya d'arrêter cette émigration des Écossais en reprenant, avec le roi Jacques Stuart, toujours prisonnier en Angleterre, le traité qui n'avait point été réalisé du vivant de Henri V; mais, avant que Jacques fût de retour en Écosse, le comte de Douglas était déjà débarqué à la Rochelle à la tête de cinq mille guerriers

eût dû rester vêtue de la terre, suivant l'expression d'un historien poëte (M. Michelet). L'antiquité, qui voilait de fleurs toutes les misères de la condition humaine, et qui déguisait sous de noires ailes et une robe semée d'étoiles le fantôme de la Mort, l'antiquité eût repoussé cette sinistre allégorie comme une affreuse dérision de la dignité de l'homme. Le christianisme, conséquent avec ses principes d'humilité et avec l'anathème qu'il avait lancé contre la chair, affectionna les images de la décomposition du corps et de la dégradation de la vie terrestre, mais en vue du contraste avec une vie supérieure et impérissable. Ce qui fait l'étrangeté et l'horreur de la *danse macabre*, c'est la suppression de ce contraste; le sentiment religieux a disparu; il ne reste que l'image et l'idée de la destruction matérielle; la moralité, c'est l'égalité de tous les hommes, non devant Dieu, mais devant le ver du sépulcre. Il fallait, pour se plaire à un tel spectacle, être réduit, comme les misérables populations du quinzième siècle, à s'approprier la triste épigraphe de la *danse macabre :*

Morte nihil melius; vitâ nil pejus iniquâ.
Rien de mieux que la mort; rien de pis que la vie!

La danse macabre, originaire de l'Allemagne, fut au genre des drames allégoriques appelés *Moralités*, ce qu'était le *Mystère de la Passion* aux drames religieux : la peinture, la gravure, la sculpture, reproduisirent partout ses interminables sarabandes. Voyez la préface du roman historique, *la danse macabre,* par le bibliophile Jacob (P. Lacroix).

d'élite. Le roi lui fit *grande chère*, et reconnut magnifiquement ses services : il lui donna *la* duché de Touraine avec les appartenances et dépendances, pour en jouir sa vie durant [1]. Stuart de Darnley, qui fut échangé contre un prisonnier Anglais, John de la Poole, eut la seigneurie d'Aubigné et le comté de Dreux. Tout était pour les gens d'Écosse, ce qui faisait grandement murmurer les capitaines français, qui demandaient si l'on voulait que la France fût partagée entre les Anglais et les Écossais. Le conseil de Charles VII tira encore des secours d'un autre côté : le duc de Milan lui envoya trois des plus renommés *condottieri* d'Italie, avec cinq cents lances et mille archers, qui entrèrent par Lyon en France, et prirent en passant près de Mâcon, à l'aide des Lyonnais, le maréchal de Bourgogne, Thoulongeon, un des vainqueurs de Crevant. Ces renforts remirent le parti français en état de tenir la campagne; la guerre ne se faisait nulle part avec des masses; la désolation du plat-pays eût rendu l'entretien et la subsistance des grandes armées presque impossibles : l'historien Amelgard [2] assure que, depuis le Ponthieu jusqu'aux marches de Lorraine et d'Allemagne, on ne voyait que champs en friche et villages déserts [3]. L'argent

[1] Chronique anonyme, dite *de la Pucelle*.

[2] Amelgard, prêtre liégeois, a laissé une histoire latine des règnes de Charles VII et de Louis XI, qu'on regrette de ne pas voir depuis longtemps figurer entre les monuments imprimés du quinzième siècle : il est à espérer qu'on donnera enfin cet intéressant ouvrage au public érudit, dans la collection des documents historiques édités sous les auspices du ministère de l'instruction publique. Amelgard ferait naturellement suite au Religieux de Saint-Denis.

[3] Les bois, les halliers et les broussailles regagnaient de toutes parts le terrain que leur avaient enlevé l'accroissement de la population et les progrès de l'agriculture. Il courut longtemps un proverbe qui disait *que les Anglais, par leur puissance, avaient fait venir les bois en France*. Voy. Edmond Richer, *Hist. manuscrite de la Pucelle d'Orléans*, Biblioth. royale, fonds de Fontanieu, n. 285.

d'ailleurs manquait au *régent de Paris* comme au *roi de Bourges :* l'Angleterre était encore fatiguée des sacrifices qu'elle avait faits en 1421.

Une année entière, après la bataille de Crevant, s'écoula sans événements capables d'influer sur le sort de la guerre: on prit, on reprit, on saccagea de part et d'autre bon nombre de petites villes et de forteresses; une nouvelle révolte eut lieu, mais sans succès, parmi la noblesse de Picardie ; les Français perdirent un bon poste, la Charité-sur-Loire ; enfin, dans les derniers jours de juin 1424, le château d'Ivri, dernière place-forte que conservât Charles VII sur les confins de la Haute-Normandie, fut attaqué par les Anglais : après un mois de résistance, les assiégés capitulèrent et promirent de livrer leur forteresse au duc de Bedford, la nuit de l'Assomption Notre-Dame, *au cas qu'ils n'auraient secours du roi Charles.*

Les capitaines de Charles VII se décidèrent à un grand effort pour *recourre* Ivri. Dix-huit mille combattants furent rassemblés sous les bannières du connétable de Buchan, de lord Douglas, duc de Touraine, des comtes d'Aumale, de Tonnerre, de Ventadour, du vicomte de Narbonne, du maréchal de La Fayette, et des *condottieri* Valperga, Rusca et Cacchière. Ces chefs, qui ne sentaient point sur eux la main d'un pouvoir intelligent et fort, et qui s'étaient habitués à l'indépendance d'une guerre de partisans, ne pouvaient venir à bout de s'entendre quand ils se trouvaient réunis : aucun d'eux ne voulait reconnaître la supériorité d'un autre ; les Français refusaient d'obéir à l'étranger Buchan, tout connétable qu'il fût : ils convinrent enfin de mettre à leur tête un enfant de quinze ans, le duc d'Alençon, parrain du petit dauphin Louis, et fils de ce brave et imprudent Alençon qui avait péri à Azincourt ;

le vicomte de Narbonne fut donné pour guide au jeune duc. Au jour fixé (15 août), l'armée de France arriva en vue d'Ivri : le duc de Bedford l'y avait devancée avec les comtes de Salisbury et de Suffolk, le lord Willoughby, dix-huit cents hommes d'armes et huit mille archers anglais. Sa position était si forte, que les capitaines de France ne crurent pas pouvoir l'attaquer : ils se retirèrent, abandonnant Ivri malgré la promesse qu'ils avaient envoyée au gouverneur, *scellée des sceaux de dix-huit grands seigneurs du parti du roi* (Monstrelet). Pour se dédommager de cette perte, ils allèrent se présenter devant Verneuil, et s'en rendirent maîtres par une ruse de guerre : un grand nombre d'Écossais des Basses-Terres, qui parlaient anglais, se laissèrent lier les mains, barbouiller de sang le visage et les vêtements, et traîner à la suite des Français comme des prisonniers anglais; ils crièrent lamentablement à la garnison de Verneuil que tout était perdu, que l'armée anglaise était détruite. Les gens de Verneuil, épouvantés, ouvrirent les portes de leur ville (Bourgeois de Paris. — Monstrelet).

Tandis que les généraux français prenaient possession de Verneuil, le duc de Bedford, maître d'Ivri, s'était mis à leur poursuite : il expédia un héraut au lord Douglas, duc de Touraine, lui mandant « qu'il venait pour boire avec lui, et qu'il se voulût arrêter, afin qu'ils bussent ensemble. Et ledit duc de Touraine lui fit telle réponse : — Qu'il soit le très-bien venu. Je suis venu exprès du royaume d'Écosse pour le trouver et rencontrer enfin en France, puisque je ne l'ai pu trouver en Angleterre. Qu'il se veuille donc hâter d'approcher (Berri). »

Toute l'armée fut ordonnée en une seule *bataille* à pied, avec deux ailes à cheval, très-inégales, composées, l'une,

des auxiliaires lombards, sous Valperga, Rusca et Cacchière; l'autre, de Français, sous Vignolles, dit La Hire, et Pothon de Saintrailles (les chroniqueurs l'appellent Sainte-Treille). Les Anglais se formèrent également en une *grosse bataille*, les hommes d'armes derrière, les archers en avant et sur les ailes, leur front couvert par une rangée de pieux aiguisés. Bedford plaça en arrière les chevaux et le bagage, avec une réserve de deux mille archers, pour les garder et *couvrir sa bataille*. On fit, de part et d'autre, un grand nombre de nouveaux chevaliers. « Le duc de Touraine et les autres chefs de la compagnie avaient délibéré et conclu d'attendre les Anglais en la place où étaient les Français près de la ville; » mais le vicomte de Narbonne se précipita vers l'ennemi avec une aveugle impétuosité : Douglas et les autres chefs furent forcés de le suivre, et, quand on en vint aux mains, les Franco-Écossais étaient déjà hors d'haleine, tandis que les Anglais avançaient *lentement et sagement en bel arroi, sans se trop échauffer*. Pendant que « les deux grosses batailles s'assemblaient l'une à l'autre, sans que, de grand espace (de longtemps), on pût voir qui aurait victoire, » les deux ailes françaises, chargées d'attaquer en queue les ennemis, s'étaient ébranlées: les cavaliers italiens, partis les premiers, fondirent sur les deux mille archers de l'arrière-garde anglaise, les repoussèrent, sans toutefois les entamer, et, s'emparant d'une partie des chevaux et des bagages, ne songèrent plus qu'à mettre en sûreté ce qu'ils avaient *gagné*, et s'éloignèrent du champ de bataille avec leur butin. L'autre aile française, qui ne comptait que deux à trois cents lances, se trouva beaucoup trop faible, non-seulement pour exécuter la manœuvre qui lui était confiée, mais même pour empêcher les deux mille archers de ren-

forcer le principal corps du duc de Bedford. « Et lors, assez *brief* ensuivant, se commencèrent les Français à *déconforter*, et les Anglais en grand'hardiesse se boutèrent entre eux, les séparèrent et ouvrirent leur bataille en plusieurs lieux; et tant continuèrent lesdits Anglais, qu'en ce faisant, ils obtinrent la victoire et gagnèrent la bataille, non pas sans grand'peine et effusion de sang de *chacune partie* [1]. » Les adroits et lestes archers triomphèrent, comme à l'ordinaire, des pesants hommes d'armes : la gendarmerie, impropre à toute manœuvre d'escadron, et le plus souvent empêchée par la disposition du terrain de se mettre en haie sur une seule ligne, son unique manière de combattre à cheval, avait presque absolument renoncé au rôle de cavalerie dans les batailles rangées : le rôle d'infanterie ne lui réussit pas mieux; ce ne sont pas les armes à feu, quoi qu'on en ait dit, qui ont tué la chevalerie, c'est la création de l'infanterie moderne, dont le caractère est la réunion de l'arme de jet et de l'arme blanche dans la même main. Les archers anglais avaient déjà ce caractère, quoiqu'ils n'eussent pas d'armes à feu.

L'élite de l'armée franco-écossaise périt dans la funeste journée de Verneuil : le comte de Douglas, le connétable de Buchan, les comtes d'Aumale, de Tonnerre, de Ventadour, le vicomte de Narbonne, tous les grands seigneurs enfin furent tués, excepté le duc d'Alençon, son frère le bâtard d'Alençon, et le maréchal de La Fayette, qui tombèrent vivants au pouvoir de l'ennemi; quatre à cinq mille Franco-Écossais demeurèrent sur la place : on fit peu de prisonniers; la victoire avait coûté aux Anglais seize cents hommes d'armes et archers (17

[1] Monstrelet, l. II, c. 20. — Saint-Remi, c. 127-128. — Berri, roi d'armes. — Bourgeois de Paris.

août 1424.) — Le corps du vicomte de Narbonne, un des meurtriers de Jean-sans-Peur, fut accroché à une potence par ordre du duc de Bedford : plusieurs chevaliers normands, qui étaient retournés à la cause française après avoir prêté serment au roi anglais, furent exécutés *par justice*.

Verneuil se rendit au duc de Bedford, qui retourna ensuite à Paris, où il fut reçu « à aussi grand honneur que faisaient autrefois les Romains en leurs triomphes, pendant que le roi Charles avait au cœur grand'tristesse pour la destruction de ses princes et de sa chevalerie. »

(1424-1425.) La prise du Mans, de Mayenne, de La Ferté-Bernard, la conquête de tout le Maine par le comte de Salisbury, la reddition de Guise et des dernières forteresses dauphinoises de Picardie, suivirent la victoire des Anglais : les défaites successives de Crevant et de Verneuil paraissaient devoir enfanter des conséquences bien autrement vastes et fatales : les Français avaient appris par une triste expérience que la fortune de Henri V lui survivait, et il était à craindre qu'un mortel découragement ne succédât au mouvement de réaction nationale qu'avait amené la mort du conquérant étranger. Les Anglais poussaient avec vigueur leurs avantages ; les populations du centre et du midi pouvaient être tentées de courber la tête sous un joug qui semblait imposé par la Providence elle-même.

Les fautes des Anglais vinrent en aide à la France : ce fut dans sa propre famille que le duc de Bedford rencontra les plus grands obstacles à la réalisation de ses projets ; au moment où le *régent de France* triomphait à Verneuil, son frère Glocester, le lieutenant-général d'Angleterre, compromettait, pour les intérêts de son ambi

tion privée, et les progrès ultérieurs de la cause anglaise et même les résultats acquis.

Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, Hollande et Zélande, et dame de Frise, veuve du dauphin Jean, avait épousé en secondes noces son cousin germain Jean de Bourgogne, duc de Brabant et de Limbourg, fils aîné du duc Antoine tué à Azincourt : ce mariage, œuvre de la politique bourguignonne, et contracté à regret par l'épousée, était le plus mal assorti du monde. Jacqueline, belle et passionnée, altière et violente, sans frein dans ses amours et dans ses haines, n'éprouva que du mépris et de l'aversion pour un mari faible d'esprit, infirme de corps et gouverné par des favoris de *petit état,* qui flattaient ses travers et ses puérilités. Les Pays-Bas retentirent longtemps de leurs discordes conjugales; plus d'une fois Jacqueline, secondée par son beau-frère, ce même comte de Saint-Pol qui avait été gouverneur de Paris, employa le poignard et la hache pour se débarrasser des favoris de son époux. Le duc Jean, de son côté, exilait, proscrivait les femmes et les affidés de la duchesse : Jacqueline prit une résolution extrême; elle quitta secrètement le Hainaut en 1421, se rendit à Calais, et de là passa en Angleterre, d'où elle envoya vers le saint-père pour obtenir la rupture de son mariage sous prétexte de parenté et d'affinité spirituelle [1] : le pape Martin V ne paraissant pas favorable à ses désirs, elle s'adressa à l'antipape Benoît XIII, qui vivait encore au fond des montagnes de l'Aragon, en obtint ce qu'elle souhaitait, et épousa le duc de Glocester, quelques mois avant la mort de Henri V.

Cette alliance, que n'eût pas dû permettre Henri V,

[1] Elle était la marraine de son mari.

était une inévitable occasion de discorde entre les Anglais et le duc de Bourgogne. La maison de Bourgogne tendait, depuis longues années, à la domination des Pays-Bas : elle l'avait atteinte presque complétement par l'union du duc de Brabant avec la comtesse de Hainaut ; la rupture de cette union et l'introduction d'un Lancaster parmi les princes de ces contrées ébranlaient tout l'édifice de la puissance bourguignonne : le duc Philippe n'était pas homme à souffrir l'établissement d'une puissance rivale. Il se déclara hautement en faveur de son cousin de Brabant, et, l'excitant à ne pas se dessaisir des seigneuries de son infidèle épouse, il lui promit assistance contre Glocester. On négocia longtemps sans résultat. Bedford employa tous les moyens pour retarder le choc : il fit de grandes concessions au duc Philippe, lui octroya les villes et territoires de Péronne, Roye et Montdidier, puis les comtés d'Auxerre et de Mâcon et la châtellenie de Bar-sur-Seine, qui avaient jusqu'alors relevé directement de la couronne : Philippe accepta, mais ne céda point sur la question des Pays-Bas ; il consentit seulement que le débat fût soumis au *vrai pape*. Bedford avait hâte de sortir d'embarras à tout prix, et n'en demanda pas davantage ; mais Glocester et Jacqueline, à leur tour, ne voulurent rien entendre. Dans le courant d'octobre 1424, deux mois après la bataille de Verneuil, ils débarquèrent à Calais avec cinq mille soldats anglais, et déclarèrent « qu'ils iraient en Hainaut prendre l'obéissance de leur pays ; » sur quoi Philippe annonça au duc de Bedford qu'il aiderait de tout son pouvoir son cousin de Brabant.

Au mois de décembre, Jacqueline et Glocester exécutèrent leur menace : ils traversèrent l'Artois avec leurs troupes anglaises, sans y commettre d'hostilités, et pri-

rent possession, sans coup férir, de Mons et de la meilleure partie du Hainaut, dont les habitants ne crurent pas devoir résister à leur souveraine. Philippe de Bourgogne se disposait de son côté à tenir parole : tout occupé des graves intérêts qui se débattaient aux Pays-Bas, il avait conclu, dès le 28 septembre précédent, une trêve avec Charles VII, par l'intermédiaire du duc de Savoie ; un grand armement s'apprêta dans ses états et dans ceux de Jean de Brabant, et bientôt on vit entrer en Hainaut les milices communales des provinces brabançonnes, soutenues par une multitude de gens d'armes. On voyait, entre les gentilshommes d'Artois et de Picardie, jusqu'à des capitaines dauphinois accourus joyeusement pour guerroyer contre les Anglais sous les bannières de Bourgogne. Pothon de Saintrailles était du nombre.

La querelle était devenue personnelle entre les ducs de Bourgogne et de Glocester, par suite d'une lettre de ce dernier, qui offensa si grièvement le duc Philippe, que ce prince défia l'Anglais *à combattre de leurs corps l'un contre l'autre.* Glocester accepta, et ils choisirent pour juges du camp le duc de Bedford. La guerre fut d'abord à peu près suspendue par ce défi ; mais, le duc de Glocester étant retourné en Angleterre *pour soi préparer au champ-clos,* les *Picards* [1] et les Brabançons envahirent de nouveau le Hainaut, forcèrent successivement toutes les villes de ce comté à rentrer sous l'obéissance du duc Jean, et mirent le siége devant Mons, où résidait la comtesse Jacqueline. Les habitants de Mons, bien qu'ils eussent juré au duc de Glocester de défendre et protéger *leur dame* contre tous, cédèrent

[1] Sous le nom de Picards, on confondait assez généralement, avec les habitants de la Picardie proprement dite, ceux de l'Artois, du Cambraisis, du Tournaisis et même de la Flandre wallonne.

promptement aux attaques des Brabançons : ils obligèrent Jacqueline à se remettre entre les mains du duc Philippe, qui promit de la garder honorablement à Gand, jusqu'à ce que le pape Martin V eût décidé auquel de ses deux maris devait rester cette princesse (juin 1425).

Sur ces entrefaites, le duc de Bedford avait assemblé à Paris « plusieurs sages hommes des trois états de France, et les ambassadeurs d'Angleterre, pour avoir délibération sur la journée et champ de bataille entrepris entre les ducs de Bourgogne et de Glocester. Après que la querelle eut été, par plusieurs journées, visitée et débattue en conseil, fut conclu qu'il n'y avait point de juste cause entre eux de s'appeler l'un l'autre en champ, et que cette journée serait mise du tout à néant, sans qu'ils fissent *amendise* (réparation) l'un à l'autre. » Cette décision, dictée par le duc de Bedford et approuvée par le pape, qui défendit à Glocester de se battre sous peine d'excommunication, ne termina point le différend : Jacqueline, après deux mois de détention à Gand, s'échappa, gagna Anvers, et de là ses comtés de Hollande et Zélande, dont elle reprit le gouvernement. Le duc Philippe l'y poursuivit ; Glocester expédia des secours à sa femme, malgré Bedford et le conseil d'Angleterre, et les provinces de Hollande et de Zélande devinrent le théâtre d'une guerre assez acharnée, tandis que le duc de Bedford s'occupait, non plus à tâcher de réconcilier Glocester et Philippe, mais à rétablir l'ordre et l'union dans l'Angleterre même, où tout était troublé par les dissensions de ce même Glocester et de l'évêque de Winchester, son oncle. Bedford fut obligé de passer la mer au mois de décembre 1425, et ne revint en France qu'au printemps de 1427 [1]. Grâce

[1] Monstrelet. — Saint-Denis. — Barante, t. V. — Lingard, t. V.

au duc de Glocester, ce furent trois années de perdues pour la conquête anglaise, trois années de répit pour le parti français!

Bedford tremblait à chaque instant de voir le duc de Bourgogne lui échapper entièrement et se réconcilier avec Charles VII : de nouveaux intérêts, de nouvelles passions détournaient de plus en plus Philippe du but unique qu'il avait d'abord poursuivi, la vengeance du meurtre de son père. Dès l'automne de 1424, il avait accordé sa plus jeune sœur Agnès au comte de Clermont, bien que ce jeune prince, fait prisonnier à Montereau auprès du cadavre du duc de Bourgogne, eût embrassé la cause *française*. Le duc de Savoie, Amé VIII, qui négocia ce mariage, présenta en même temps au duc trois envoyés de Charles VII, l'archevêque de Reims et les évêques de Chartres et du Puy [1]; Philippe répondit à ces ambassadeurs qu'il ne pouvait traiter de paix avec Charles de Valois, entouré des assassins de Jean-sans-Peur. Ce n'était pas là un refus absolu de réconciliation; l'obstacle indiqué par Philippe pouvait disparaître d'un moment à l'autre. La belle-mère de Charles VII, Yolande d'Aragon, duchesse douairière d'Anjou et reine douairière de Sicile, secondée par l'évêque de Clermont, travaillait activement à ruiner auprès de son gendre le crédit de Tannegui Duchâtel, du président Louvet, et des autres auteurs du crime de Montereau, ainsi qu'à opérer un rapprochement entre le jeune roi et les maisons alliées de Bourgogne et de Bretagne. Quelques semaines après le désastre de Verneuil, elle décida Charles VII à offrir à Artus de Bretagne, comte de Richemont, qu'on savait très-mécontent des

[1] Les deux premiers de ces prélats, ainsi que l'évêque de Laon et plusieurs autres, avaient quitté leurs siéges pour ne pas se soumettre aux Anglais.

Anglais, l'épée de connétable vacante par la mort de Buchan; Richemont accepta, de l'aveu du duc Philippe, son beau-frère, et le duc de Bretagne, entraîné par l'opinion publique, consentit à rompre ses engagements avec l'Angleterre et à entrer dans l'alliance du roi Charles, pourvu que celui-ci éloignât de sa personne et de ses conseils les auteurs et les complices du meurtre de Jean-sans-Peur, ainsi que les hommes qui avaient conseillé l'odieuse trahison des Penthièvre. Charles VII y consentit, et donna à Richemont des otages et quatre places de sûreté, Lusignan, Chinon, Loches et Meung-sur-Yèvre. Richemont, entouré des principaux barons de la Bretagne, vint recevoir solennellement l'épée de connétable de la main du roi, dans la prairie de Chinon, le 7 mars 1425.

Tannegui, esprit violent et farouche [1], mais capable jusqu'à un certain point d'affection et de dévouement, avait compris la nécessité de s'éloigner, et déclaré à Richemont lui-même qu'il ne mettrait point obstacle *à un si grand bien que la paix du roi avec monseigneur de Bourgogne*. Frottier, d'Avaugour, et les autres chefs des *Armagnacs* étaient disposés à suivre l'exemple de Tannegui : le président Louvet seul résista; cet homme de robe, plus opiniâtre et plus arrogant que les gens de guerre, ses complices, était décidé à entraîner le roi dans sa chute plutôt que de descendre volontairement du pouvoir. Tandis que Richemont était retourné en Bretagne pour rassembler des troupes, Louvet ressaisit son empire sur la faible tête de Charles VII, habitué à se laisser dominer par lui, et persuada au roi de manquer à sa pa-

[1] Un jour, en plein conseil, devant le roi, il se prit de querelle avec le comte Guichard Dauphin, le poignarda et le tua sur la place. *Registres du parlement*, cités par Barante, t. V, p. 213.

role et de garder ses conseillers : quand Richemont revint à la tête de ses Bretons, il trouva à Angers l'évêque de Clermont *mis hors de l'hôtel du roi* pour avoir rappelé à Charles sa promesse. Le prince breton, tête de fer, caractère rude, austère, et d'une infatigable activité, avait au plus haut degré l'obstination native des gens de son pays; il respectait fort peu la mollesse et la versatilité du roi, et il résolut de le sauver malgré lui : « *Il tira devers le roi, assemblant gens de toutes parts* sur son passage, et annonçant hautement l'intention de chasser les chefs des Armagnacs : la noblesse de Berri, de Poitou, d'Auvergne, de Rouergue, accourut en foule sous sa bannière; toutes les villes se déclarèrent en sa faveur; la mère de la reine vint le joindre. Louvet, qui n'avait plus d'autre appui que les débris des mercenaires écossais et lombards, et quelques vieux Armagnacs commandés par le maréchal de Boussac, fuyait avec le roi de ville en ville devant Richemont; il ne restait plus en l'obéissance du roi que Selles et Vierzon, quand l'opiniâtre président se résigna enfin à quitter la place et à partir pour son parlement de Provence : Tannegui, demeuré passif dans la querelle, obtint une retraite honorable; le roi l'envoya comme sénéchal à Beaucaire; les autres personnages les plus compromis s'éloignèrent également, et la réunion du roi et du connétable s'opéra aux acclamations universelles. Peu de temps après, dans le cours de septembre, le duc Jean de Bretagne se rendit près de Charles VII à Saumur, lui fit hommage *de sa duché,* et mit à sa disposition les forces de la Bretagne. Les chants des ménestrels célébrèrent cet heureux événement, et les cloîtres de la belle abbaye de Saint-Florent, où étaient logés les princes, retentirent des accents d'une allégresse inaccoutumée depuis long-

temps à la cour du roi de Bourges. Les espérances les plus hardies semblaient permises aux amis de la patrie : la vieille faction des Armagnacs, si abhorrée du peuple, disparaissait avec ses chefs; la faction étrangère perdait ainsi son prétexte le plus spécieux, et le parti du roi, entièrement confondu désormais avec la cause de la nation elle-même, se purifiait des souillures de son origine en rejetant un élément impur et criminel. Enfin, l'alliance de Charles VII avec le duc de Bretagne promettait une autre réconciliation bien plus décisive encore; tout faisait croire que le duc de Bourgogne se laisserait bientôt amener à pardonner un attentat hautement désavoué par le roi, et à sacrifier ses ressentiments au salut de la France. Le pape Martin V lui avait récemment écrit à ce sujet une lettre qui honore la mémoire de ce pontife : le pape invitait chaleureusement le duc à traiter de concert avec les Anglais, ou sans eux, s'ils se refusaient à la paix, et représentait à Philippe qu'il ne devait pas se croire lié par des engagements contraires à tous ses devoirs de citoyen, de vassal, de prince du sang de France [1]. Le duc de Savoie,

[1] Une ordonnance dictée à Charles VII quelques mois auparavant par la reine douairière de Sicile et par le président Louvet, n'avait probablement pas été sans influence sur les bonnes dispositions du saint-père : cet édit rendait à la cour de Rome la nomination à tous les bénéfices, et une autorité absolue en matière de juridiction ecclésiastique. L'édit du 14 février 1425 ne fut point exécuté : le parlement de Poitiers, conformément aux conclusions du procureur-général Pierre Cousinot, en refusa l'enregistrement, et le roi révoqua son ordonnance comme contraire aux décisions du concile de Constance et aux droits des évêques. (Ordonn. t. XIII. *Préface*, p. XLIII). Les gens de justice étaient plus gallicans que l'université, qui, après avoir tant combattu pour arracher aux papes la disposition des bénéfices, s'était prise à regretter tout haut sa victoire, en voyant l'usage que faisaient les évêques et les autres collecteurs des droits qu'on leur avait restitués. La puissance de l'université avait expiré dans son triomphe même, dans ce concile de Constance, qui fut le tombeau de tant d'espérances et d'illusions. L'université, n'ayant plus de but ni de flambeau moral, se laissa ballotter par les factions

le comte de Richemont et sa femme Marguerite de Bourgogne, à laquelle on conservait, par courtoisie, le titre de duchesse de Guyenne, ainsi que les conseillers les plus fidèles et la plupart des feudataires du duc Philippe, travaillaient d'un commun accord à vaincre les scrupules de ce prince, qui n'était plus retenu que par le souvenir des serments prêtés à Troyes et par sa considération pour son beau-frère Bedford [1].

Toutes ces espérances s'évanouirent; tous ces germes d'un meilleur avenir avortèrent par la déplorable faiblesse de l'homme, si l'on pouvait lui donner le nom d'homme, entre les mains duquel la France avait le malheur de voir flotter sa destinée. Charles VII n'eut pas de pire ennemi que lui-même! Toujours à la merci du premier intrigant qui s'emparait de son esprit en flattant ses goûts de paresse et de volupté, il avait déjà remplacé le président Louvet par un autre favori, par ce Pierre de Giac qui avait joué un rôle si équivoque dans la catastrophe de Montereau. Le connétable, sentant que Charles ne pouvait se passer d'un *gouverneur*, et ne voulant pas abandonner la conduite de la guerre pour végéter oisivement à côté du roi, avait consenti à lui laisser Giac, qu'il croyait s'être attaché en le préservant de partager l'exil des chefs armagnacs. Giac n'usa de son crédit que pour tâcher de ruiner le pouvoir de Richemont, et d'empêcher la paix avec le duc de Bourgogne, dont il craignait toujours la vengeance. L'impérieuse rudesse du connétable avait excité des mécontentements à la cour; Giac s'attacha les courtisans qu'avait heurtés Richemont, et s'efforça d'attacher à ses intérêts les comtes

de honte en honte, jusqu'à ce qu'elle se précipitât dans l'immonde abîme du procès de la Pucelle.

[1] Guil. Gruel, *Hist. du connétable de Richemont*. — Berri, roi d'armes. — Barante, t. V, p. 207-209.

de Clermont et de Foix : il fit donner au premier *la comté* d'Auvergne, au second, *la comté* de Bigorre ; le comte de Foix avait été récemment réintégré dans le gouvernement du Languedoc, et n'entendait reconnaître au connétable aucune suprématie politique ou militaire. Giac ne s'en tint pas à ces intrigues : les garnisons anglaises de la Basse-Normandie, depuis l'alliance du duc Jean VI et de Richemont avec Charles VII, *couraient* et désolaient la Bretagne jusqu'aux portes de Rennes. Au commencement de 1426, le connétable rassembla un corps d'armée français et breton, entra en Normandie, prit Pontorson, et mit le siége devant Saint-James de Beuvron ; mais à peine avait-il assis son camp devant cette place, que l'argent et les vivres lui manquèrent également : le chancelier de Bretagne, qui s'était chargé d'expédier les convois, n'envoya rien du tout, et il n'arriva pas un denier de la part du roi : le trésor royal ne devait pourtant point être vide, les trois états assemblés à Meung-sur-Yèvre ayant octroyé une aide au roi. Les gens d'armes, sans paie et sans ressources, commencèrent à déserter ; le connétable s'obstina cependant à continuer le siége, et risqua un assaut décisif ; les assaillants furent repoussés avec perte, par suite d'un malentendu entre divers corps français et bas-bretons, qui s'étaient pris réciproquement pour des Anglais ; la nuit suivante, l'armée, complétement découragée, brûla ses logements et décampa en désordre, sans écouter le connétable ni les autres chefs. Richemont, en voulant arrêter ses soldats, fut renversé de cheval et faillit être étouffé par la multitude des fuyards qui lui passèrent sur le corps. Ce fâcheux début fit perdre toute la campagne aux Français.

Le fier et implacable Artus de Richemont ne respirait que vengeance : il s'en prit d'abord au chancelier de Bre-

tagne, mais il reconnut bientôt le véritable auteur de son affront. Il suspendit quelque temps ses coups pour les rendre plus sûrs : il revint à la cour, qui était alors à Issoudun en Berri ; il reconnut à quel point Giac avait à son tour aliéné les esprits [1], et jugea qu'il pouvait tout oser. Un matin de janvier 1427, accompagné du sire de La Trémoille, mortel ennemi de Giac, il se présenta inopinément, avec les archers de sa garde, devant l'hôtel de Giac, et en força la porte : Giac, encore couché, se réveilla au bruit : « Qu'est-ce ? demanda-t-il. — C'est le connétable, lui répondit-on.

— Ah ! s'écria-t-il, je suis un homme mort ! »

Il ne se trompait pas ! On le jeta sur une petite *haquenée*, sans autres vêtements que *sa robe de nuit et ses bottes*, et on l'emmena grand train hors de la ville jusqu'à Dun-le-Roi, forteresse qui était *de l'obéissance du connétable* et du douaire de sa femme. Richemont commanda sur-le-champ à son bailli de Dun-le-Roi d'instruire sommairement le procès de Giac. Le misérable était condamné d'avance : il offrit en vain 100,000 écus d'or pour sa rançon ; il fut jeté à la rivière. Ses concussions étaient évidentes ; mais le biographe d'Artus de Richemont, Guillaume Gruel, lui impute beaucoup d'autres crimes, et assure qu'avant de mourir, il s'avoua coupable non-seulement d'avoir trahi et mené à la mort son seigneur Jean de Bourgogne, mais d'avoir

[1] Durant l'assemblée des états de Melun, Giac avait montré une incroyable insolence : il dit tout haut que, si le roi l'en croyait, on jetterait à la rivière l'évêque Hugues Combarel et quelques députés des bonnes villes qui demandaient qu'on réformât *les pilleries* autour du roi, avant d'accorder l'impôt. *Chroniq. de la Pucelle,* dans la collection Michaud, t. III, p. 78. Cette chronique sans nom d'auteur, ainsi appelée à cause des grands détails qu'elle donne sur Jeanne d'Arc, commence plusieurs années avant l'apparition de la Pucelle.

empoisonné sa première femme, l'ancienne maîtresse du duc Jean [1], *et vendu l'une de ses mains au diable.*

« Ne demandez pas, poursuit le chroniqueur, si le roi fut bien courroucé; mais tout le monde *s'embesogna* à faire l'appointement (le raccommodement); et le roi, bien informé du gouvernement et vie dudit Giac, fut *très-content.* » Ce dernier trait est d'une naïveté admirable; les absents et les morts avaient tort bien vite dans l'esprit de Charles VII. Il lui fallait absolument quelqu'un qui partageât ses plaisirs, qui gouvernât sa maison et sa personne, qui lui évitât la peine de prévoir, de commander, de penser même : la reine de *Sicile* et le connétable placèrent donc auprès de lui un petit écuyer d'Auvergne, nommé Le Camus de Beaulieu, qu'on regardait comme incapable de devenir un personnage politique. Mais Le Camus affecta les mêmes prétentions que Giac, et se *gouverna aussi mal* que son devancier : les finances arrachées si douloureusement à la misère publique, continuèrent à se dissiper en fêtes et en banquets, et à s'engouffrer dans les poches du favori et de ses amis, pendant que les soldats mouraient de faim et que le royaume achevait de se perdre. Le connétable était exaspéré : tous les moyens d'action sur lesquels il comptait lui échappaient au moment de les mettre en œuvre; toutes les chances de salut qu'il avait ménagées à la France s'en allaient l'une après l'autre : le comte de

[1] « Il la fit empoisonner, et, quand elle eut bu les poisons, il la fit monter derrière lui à cheval, et chevaucha quinze lieues en celui état; puis mourut ladite dame incontinent... avec son fruit... car elle était grosse... Ledit Giac faisait ce pour avoir en mariage la veuve du comte de Tonnerre. » — Cette seconde femme vengea sa devancière. A l'arrivée des gens d'armes, elle se leva vivement *toute nue* du lit de son mari, *mais ce fut pour sauver la vaisselle.* Quant au mari, elle le laissa emmener sans mot dire, et, peu de temps après, elle épousa un de ses meurtriers, le sire de la Trémoille, avec qui elle était probablement d'accord à l'avance. — Guil. Gruel. — Chroniq. de la Pucelle. — Berri.

Warwick, lieutenant-général du duc de Bedford en France, reprenait l'offensive, assiégeait Montargis, et faisait assiéger Pontorson et menacer la Bretagne par ses capitaines; le duc de Bretagne se refroidissait pour l'alliance française et ne voulait pas courir le risque d'une bataille pour secourir Pontorson; l'espoir de la paix avec la Bourgogne s'éloignait de jour en jour; les misérables discordes de la cour de Charles VII paralysaient les négociations comme les opérations militaires. Richemont résolut de faire un second exemple, et y mit encore moins de façon que la première fois. Au retour d'une de ses chevauchées, il autorisa le maréchal de Boussac à dépêcher le favori sans forme de procès : on gagna un serviteur de Le Camus, qui attira son maître, sous prétexte d'une aventure galante, dans un petit pré sous les murs du château de Poitiers, et, là, trois ou quatre des gens du maréchal de Boussac lui fendirent la tête à grands coups de sabre. Le traître qui avait livré Le Camus ramena tranquillement au château la mule du mort, sous les yeux de Charles VII, qui était à une fenêtre. *Il y eut beau bruit* au château; *toutefois il n'en fut autre chose :* les meurtriers s'étaient sauvés, personne ne fut puni, et le connétable, en repartant pour la guerre, donna au roi pour ministre et pour conseiller le sire de La Trémoille, qui avait coopéré à la prise du sire de Giac. « Le roi, raconte le biographe de Richemont, n'était pas content que La Trémoille demeurât avec lui; mais le connétable lui dit que c'était un homme puissant, tant de parents et amis que de terres et seigneuries, et qu'il le pourrait bien servir. — Beau cousin, répondit le roi, vous me le *baillez;* mais vous vous en repentirez, car je le connais mieux que vous! » Ce qu'il y a de plus caractéristique, c'est que Charles, qui connaissait si bien La Trémoille et l'acceptait

avec tant de regret, se livra à lui aussi complétement qu'à Giac ou à Le Camus. Ce n'était pas l'intelligence, mais la volonté qui manquait absolument au roi.

La Trémoille *ne fit point le roi menteur;* dès qu'il fut le maître à la cour, *il fit le pis qu'il put au connétable,* et devint pour lui un ennemi beaucoup plus dangereux que ses deux prédécesseurs (Vie du connét. de Richemont.—Berri.—Chroniq. de la Pucelle). Richemont était retourné à la guerre après s'être débarrassé de Le Camus: il tâcha de relever un peu le parti français en sauvant Montargis, ville du douaire de sa femme; il rassembla sur la Loire, à Gien, un corps d'élite qu'il confia au bâtard Jean d'Orléans, depuis si fameux sous le titre de comte de Dunois, et à Étienne de Vignolles, dit La Hire, ce vaillant Gascon qui était partout où il y avait des coups à donner. Le sire de Gaucourt, Pothon de Saintrailles, Guitri, Stuart de Darnley et d'autres braves, se joignirent à eux. Richemont les chargea de ravitailler Montargis : ils firent mieux encore; la place était protégée par deux rivières, le Loing et le Vernisson; les assiégés avaient inondé les abords de leur ville, et la disposition des lieux avait obligé les Anglais à se partager en trois petits camps qui communiquaient difficilement ensemble. Vers le midi, par une chaude journée de juillet, les Français tombèrent tout à coup sur un des quartiers ennemis, où commandait sir John de la Poole; la garnison fit en même temps une furieuse sortie; tout ce corps anglais, fort de quinze ou seize cents combattants, fut tué, pris ou jeté à la rivière, et les troupes de secours entrèrent en triomphe dans Montargis[1]. Les comtes de Warwick et de

[1] La chronique de la Pucelle raconte, à propos du siége de Montargis, un trait curieux de La Hire, qui a été reproduit dans tous les recueils d'anecdotes, et qui est devenu très-populaire. La Hire, ayant rencontré un chapelain peu d'instants

Suffolk et le lord Talbot levèrent le siége la nuit suivante avec le reste de l'armée anglaise. C'était la première fois que le bâtard d'Orléans était chargé d'un commandement de quelque importance : il ne démentit pas ce brillant début.

Le succès de Montargis ne fut qu'un accident isolé : le connétable et les autres seigneurs qui soutenaient le faix de la guerre avaient déjà contre La Trémoille les mêmes griefs que contre Giac et Le Camus ; pour solder les gens d'armes de l'expédition de Montargis, le connétable avait été obligé de mettre en gage sa couronne de comte ; on ne lui payait plus ses pensions ni son office. La défection du duc de Bretagne compensa, et bien au delà, l'échec essuyé par les Anglais : Bedford était revenu d'Angleterre au mois d'avril, et avait dirigé sur-le-champ ses efforts du côté de la Bretagne ; une assez longue paix intérieure avait ôté aux Bretons quelque chose de l'esprit héroïque du temps de Charles V : leurs premiers engagements contre les Anglais ne furent point heureux ; n'attendant plus rien de Charles VII ni des siens, ils hésitèrent à attirer la guerre

avant le combat, s'avisa, si peu dévot qu'il fût, qu'il ferait bien de mettre ordre à sa conscience : il appela le chapelain, et « dit qu'il lui donnât hâtivement l'absolution : le chapelain lui dit qu'il confessât ses péchés ; La Hire répondit qu'il n'avait pas le loisir, et qu'il avait fait *ce que gens de guerre avaient accoutumé de faire*. Sur quoi le chapelain lui bailla absolution telle quelle; et lors La Hire fit sa prière à Dieu, en disant en son gascon, les mains jointes : — Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour La Hire autant que tu voudrais que La Hire fît pour toi, s'il était Dieu et que tu fusses La Hire. — Et il *cuidait* (croyait) très-bien prier et dire. » On cite de ce vaillant aventurier d'autres saillies non moins originales. C'était lui qui caractérisait si énergiquement les mœurs militaires de son temps, en disant que, *si Dieu le Père se faisait gendarme, il deviendrait pillard.* On rapporte aussi qu'un jour qu'il était à la cour, le roi lui demanda ce qu'il pensait d'une fête brillante dont il venait d'être témoin : il répondit « que jamais ne s'était trouvé roi qui perdît si joyeusement son royaume. » Pasquier, *Recherches de la France*, l. VI, c. 4.

dans leur pays, et laissèrent leur duc reconnaître de nouveau le traité de Troyes (3 juillet 1427).

Les événements qui suivirent ne semblèrent que trop justifier la conduite du duc de Bretagne, qui, jugeant la France perdue, ne croyait plus devoir songer qu'au salut de sa province. Les discordes civiles achevaient de dissoudre le débris de royaume conservé par Charles VII : Richemont avait entrepris de traiter La Trémoille comme Giac et Le Camus ; mais La Trémoille avait à la fois plus de capacité et plus de moyens de défense. Le connétable ayant donné rendez-vous à Châtelleraut aux comtes de Clermont et de La Marche [1] et au maréchal de Boussac, afin de concerter un plan d'attaque contre le favori, La Trémoille « fit défendre, de par le roi, que nul homme ne fût si hardi de mettre lesdits seigneurs en ville ni château, ni de leur faire ouverture en quelque place que ce fût. » L'entrée de Châtelleraut fut donc refusée au connétable, qui rejoignit ses amis à Chauvigni : maints pourparlers eurent lieu entre les mécontents et les envoyés du roi, l'archevêque de Tours et le sire de Gaucourt ; « mais nul appointement ne se put trouver, car La Trémoille ne *s'assurait* (ne se fiait) en nul homme. » L'hiver était venu : le connétable se retira dans la seigneurie de Parthenai en Poitou, dont il venait d'hériter, et les autres seigneurs s'en allèrent chacun dans leurs terres ; La Trémoille extorqua du roi une déclaration qui bannissait le connétable de la cour, et fit renvoyer à plusieurs reprises l'assemblée des états convoquée à Poitiers pour la fin de cette année : il craignait

[1] Prince de la maison de Bourbon, qui avait eu d'assez singulières aventures : il avait régné quelque temps à Naples, ayant épousé la reine Jeanne de Durazzo ; après de longues querelles avec sa femme, il fut chassé de Naples, et Jeanne légua son royaume au roi d'Aragon.

que les états n'intervinssent en faveur de ses adversaires [1].

Au printemps suivant, la guerre civile éclata ; les comtes de Clermont et de La Marche entrèrent dans Bourges sans résistance de la part des habitants, et assiégèrent la grosse tour que le commandant, le sire de Prie, ne voulut pas leur livrer. Le gouverneur fut tué, mais la tour ne se rendit pas, et le roi et La Trémoille survinrent *à grand nombre de gens,* avant que le connétable se fût réuni aux deux Bourbons : Clermont et La Marche, se trouvant les plus faibles, s'accommodèrent avec le roi, *sans y comprendre le connétable.* Richemont, qui était entré en Limousin, retourna à Parthenai, et continua les hostilités en Poitou et en Saintonge contre *ceux qui tenaient le parti de La Trémoille.*

(1428-1429.) Ainsi, tout tournait contre la France : la dernière tentative faite pour réorganiser le parti national et rétablir l'ordre dans la défense des restes du territoire n'avait abouti qu'à créer un nouvel élément de dissolution et de ruine. Les longs démêlés des ducs de Bourgogne et de Glocester, et de ce même Glocester avec le cardinal de Winchester et le conseil d'Angleterre, avaient empêché jusque-là Bedford de rien faire pour accabler un ennemi qui semblait acharné à sa propre perte : les obstacles qui arrêtaient le régent anglais tombèrent enfin devant sa persévérance. Le pape Martin V ayant déclaré nul le mariage de la comtesse Jacqueline avec Glocester, Bedford détermina son frère à se soumettre, et Glocester

[1] Une autre assemblée avait eu lieu à Chinon au mois de septembre 1427. Les états furent, pendant quelques années, réunis assez régulièrement dans le Languedoil comme dans le Languedoc : le gouvernement du *roi de Bourges* n'était pas assez fort pour lever des impôts arbitraires. — Voyez Hist. de Languedoc, l. XXXIV, c. 45.

épousa une maîtresse dont l'influence avait contribué efficacement à sa soumission. Dès lors tout motif d'irritation entre le duc Philippe et les Anglais disparut : le régent n'obtint point désormais une assistance bien active de la part du duc Philippe ; mais c'était beaucoup que de n'avoir plus à craindre une défection éclatante. Philippe était absorbé par ses projets sur les Pays-Bas : il y réalisait complétement les plans ambitieux un moment contrariés par Glocester, et il réunissait des provinces entières à ses états. Le comte de Namur lui avait vendu *sa* comté, du consentement des nobles et des communes du pays ; la force ouverte le mit en possession des vastes seigneuries de Jacqueline de Bavière, quoique la mort du duc Jean de Brabant (avril 1428), et la renonciation de Glocester à la main de Jacqueline, eussent supprimé tout prétexte de guerre. Jacqueline, se voyant sur le point d'être dépouillée de tous ses domaines, fut contrainte de reconnaître Philippe héritier de ses comtés de Hainaut, Hollande, Zélande et de sa seigneurie de Frise, et de lui en livrer immédiatement l'administration comme *avoué* et *mainbourg*. Elle s'obligea en outre à ne point se remarier sans l'aveu du duc [1]. Il n'y avait plus, dans tous les Pays-Bas, que les évêchés de Liége et d'Utrecht, et les duchés de Clèves et de Gueldre, qui ne reconnussent point la souveraineté de la maison de Bourgogne. Le chef de la branche cadette était alors Philippe, comte de Saint-Pol, devenu duc de Brabant et de Limbourg par le décès de son frère Jean : le duché de Luxembourg devait lui appartenir à la mort de sa mère, Elisabeth de Luxembourg-Gorlitz.

Tandis que Philippe s'agrandissait sans mesure dans

[1] Elle épousa un simple gentilhomme hollandais, dont elle s'était éprise, et mourut sans enfants en 1436.

les Pays-Bas, Bedford s'apprêtait à reprendre et à achever la conquête de la France. Thomas Montagu, comte de Salisbury et du Perche, habile général *ordonné par les trois états d'Angleterre pour venir en France faire guerre*, avait amené au régent, dans le cours de juin 1428, un renfort de six mille hommes d'élite, et un plan de campagne régulier allait succéder aux surprises de places, aux escarmouches et aux *embûches* de la guerre de partisans à laquelle on s'était borné depuis assez longtemps. « Après la venue dudit comte, furent par plusieurs jours à Paris tenus de grands conseils pour le fait de la guerre (Monstrelet). » Les seigneurs et notables des cités et pays soumis à Henri VI n'osèrent refuser les subsides qu'on leur demandait pour mettre à fin la guerre qui désolait le royaume[1]; mais le clergé résista aux exigences du régent : Bedford voulait avoir, *pour le profit du roi,* toutes les rentes et héritages qui avaient été donnés depuis quarante ans aux églises. Les clercs montrèrent une telle indignation, que Bedford retira sa proposition (Monstrelet, l. II, c. 51).

Les opérations militaires avaient commencé avant que l'assemblée se séparât : une levée de gens d'armes avait été faite dans la Normandie, l'Ile-de-France et les autres provinces franco-anglaises, et Salisbury était entré en campagne à la tête de dix mille combattants, commandés sous lui par le comte de Suffolk et son frère John de la Poole, William Gladesdale, Lancelot de l'Isle et d'autres renommés *chevetaines*. Les masses de combattants qu'on réunissait de part et d'autre avaient diminué d'année en année avec les ressources des pays qui étaient le théâtre de la guerre; mais ce n'était point au nombre des troupes mises en

[1] « Le régent, dit le Bourgeois de Paris, toujours enrichissait son pays des biens de ce royaume, et n'y rapportait rien qu'une taille quand il y revenait. »

mouvement que devait se mesurer l'importance de l'entreprise; des succès ou des revers de cette petite armée dépendait le destin de la France. Le but de ses chefs était de s'emparer du cours de la Loire, afin d'ouvrir à l'invasion les provinces méridionales et de forcer Charles VII dans ses derniers asiles. Le malheureux duc Charles d'Orléans, qui languissait depuis treize années dans les chaînes de l'Angleterre, et dont la mort de Henri V avait rendu la captivité plus rigoureuse [1], avait appris dans sa prison

[1] Il cherchait dans les lettres de nobles consolations, qui ont valu à son nom de figurer auprès de ceux de Thibauld de Champagne et des autres célèbres trouvères du moyen âge. Les longs ennuis de la captivité, loin d'éteindre son imagination, avaient développé en lui un talent poétique rempli de douceur, de grâce et de mélancolie : une de ses pièces les plus touchantes est sa ballade *à la fortune :*

Fortune, veuillez-moi laisser
En paix une fois, je vous prie.
Trop longuement, à vrai compter,
Avez eu sur moi seigneurie.
Toujours faites la renchérie
Vers moi, et ne voulez ouïr
Les maux que m'avez fait souffrir,
Il a jà plusieurs ans passés.
Dois-je toujours ainsi languir?
Hélas! et n'est-ce pas assez!
....

Tous maux suis content de porter,
Fors un seul qui trop fort m'ennuie,
C'est qu'il me faut loin demeurer
De celle que tiens pour amie.
Car piéçà (depuis longtemps) en sa compagnie
Laissai mon cœur et mon désir :
Vers moi ne veulent revenir;
D'elle ne sont jamais lassés.
Ainsi suis seul sans nul plaisir :
Hélas! et n'est-ce pas assez?

De ballader j'ai beau loisir :
Autres déduits me sont cassés
(Autres plaisirs me sont enlevés):
Prisonnier suis, d'amour martyr;
Hélas! et n'est-ce pas assez?

Poésies de Charles d'Orléans; éd. de 1803; p. 170.

Le progrès de la versification est sensible dans ces poésies, qui consistent pour

les grands projets des Anglais : il pria le comte de Salisbury « qu'il ne voulût faire aucune guerre en ses terres ni à ses sujets, vu qu'il était prisonnier et ne se pouvait défendre ; et dit-on que le comte lui promit et octroya sa requête. » (Chroniq. de la Pucelle.) On peut douter que Salisbury ait fait une telle promesse ; les domaines du prince captif étaient précisément ces villes de la Loire dont la possession importait tant aux Anglais. Si Bourges était le principal séjour de la cour de Charles VII, Orléans était, par sa position, le vrai chef-lieu de la France centrale et la clef du midi. Aussi les capitaines anglais demandèrent-ils à grands cris le siége de cette importante ville ; le prudent Bedford sentait l'entreprise tellement décisive qu'il hésitait à en donner le signal : l'ardeur des gens de guerre l'entraîna, et Salisbury reçut ordre d'attaquer Orléans. Il commença par nettoyer la rive droite de la Loire, au-dessus et au-dessous d'Orléans, de toutes les garnisons françaises qui eussent pu inquiéter son siége ; il enleva sur son passage les dernières forteresses que tinssent des compagnies dauphinoises dans le midi de l'Ile-de-France et dans la Beauce, Nogent-le-Roi, Rambouillet, Rochefort, Le Puiset, Thouri, Janville ; il se saisit du passage de la Loire à Meung, prit Beaugenci, Marchenoir, Jargeau, Sulli : les garnisons et les populations qui ne capitulèrent point à temps furent traitées avec une grande cruauté ; enfin, le 12 octobre 1428, l'armée d'Angleterre vint planter ses pavillons devant Orléans, du côté de la Sologne. Salisbury assit son camp sur la rive méridionale du fleuve, pour

la plupart en courtes ballades et en madrigaux à trois strophes, suivies d'un envoi. Le rhythme en est agréable et musical : l'emploi des rimes croisées y est presque général.

rendre plus difficiles les communications d'Orléans avec les provinces *dauphinoises.*

Les Anglais trouvèrent Orléans préparé à les recevoir : les Orléanais avaient prévu depuis longtemps le péril qui les menaçait; ils avaient compris la grandeur des intérêts qui reposaient sur leur résistance et des devoirs qui leur étaient imposés : ils sentaient que leur ville était le dernier boulevard de la France! Un héroïsme inattendu exalta cette généreuse cité, et en fit un autre Calais, un autre Rouen. Pendant que les Anglais *conquêtaient* les forteresses du voisinage, les échevins et procureurs de la ville avaient convoqué les habitants en masse, *pour subvenir aux grands frais et dépens qu'il convenait faire pour les vivres et munitions de guerre :* tous les citoyens, clercs et laïques, montrèrent une noble émulation de dévouement et de sacrifices. Une taxe générale fut décrétée, et les citoyens les plus aisés, ainsi que les chapitres et les communautés religieuses, donnèrent ou prêtèrent en outre de fortes sommes d'argent. Les Orléanais sentirent que le secours de gens expérimentés dans les armes leur était indispensable, et, malgré la répugnance trop bien fondée de la bourgeoisie pour les gentilshommes et les soldats, ils appelèrent dans leurs murailles la plupart des braves aventuriers qui avaient délivré Montargis l'année précédente ; le bâtard d'Orléans, frère de leur suzerain, La Hire, Saintrailles, Guitri, le sire de Villars, capitaine de Montargis, le Gascon Coarasse, Nicolas de Giresme, commandeur de l'ordre de l'Hôpital, entrèrent à Orléans avec sept ou huit cents soldats d'élite. Le sire de Gaucourt reçut le commandement de la place. Au midi de la Loire s'étendait un vaste faubourg appelé le Portereau, qui renfermait plusieurs églises et *moult de belles maisons de plaisance :*

on ne pouvait le défendre, on l'*abattit;* on en rasa la plus grande partie et l'on coupa les vignes et les arbres à plus d'une lieue à la ronde; la moisson par bonheur était faite et rentrée. Des processions furent ordonnées afin d'implorer d'avance le pardon du ciel pour les péchés et les désordres inséparables de la guerre [1].

Le bruit des progrès de l'ennemi sur la Loire et du danger d'Orléans s'était répandu dans les provinces fidèles à la cause nationale, et y causait une impression profonde : Bourges expédia un convoi de vivres et de munitions aux Orléanais; Poitiers, La Rochelle et d'autres villes envoyèrent des secours en argent. Charles VII, dont les destinées allaient se jouer sous les murs d'Orléans, se réveilla un peu de sa langueur, pas assez toutefois pour imposer silence aux fatales discordes qui perdaient sa cause, ni aux misérables passions qu'il subissait sans les partager. La Trémoille ne permit pas le rappel du connétable : il eût livré son maître aux Anglais plutôt qu'à Richemont. Les députés des trois ordres du Languedoïl et du Languedoc, convoqués à Tours à deux reprises, pour le 18 juillet et le 10 septembre, ne s'y étaient pas rendus, tant la conduite de la cour avait jeté de découragement et de dégoût dans les esprits : Charles VII publia une troisième convocation pour le commencement d'octobre à Chinon. Le sentiment de l'extrême péril de la patrie l'emporta, et, pour la première fois, les représentants du Languedoc et du Dauphiné sortirent de leur pays, et se réunirent dans une même assemblée avec les députés du royaume de France. La plupart des grands seigneurs, les comtes de Clermont,

[1] Journal du siége d'Orléans; Orléans, 1576. — Monstrelet, l. II, c. 52. — Chronique de la Pucelle. — Le Maire, Hist. et antiquités de la ville et duché d'Orléans.

Les précautions des Anglais n'empêchèrent pas que la nouvelle de la mort du chef ennemi ne pénétrât dans la ville et n'y répandît l'allégresse : on raconta que Notre-Dame elle-même avait dirigé ce boulet vengeur; qu'elle avait puni la profanation récente de sa célèbre église de Cléri, pillée par les Anglais après la prise de Meung.

La confiance des assiégés dans la protection d'en haut en fut redoublée. La mort de Salisbury eut, au contraire, dans l'armée assiégeante et jusqu'en Angleterre un retentissement lugubre « *plus vaillant homme que lui*, dit Lefebvre de Saint-Remi, *ne fut en Angleterre, ni ne peut être sous le soleil.* La perte de cet excellent homme de guerre causa autant d'inquiétude que de douleur aux siens.

La douleur cependant ne leur abattit point le courage : au lieu de pleurer leur chef, ils songèrent à le venger et à remplir ses dernières volontés. Ils *délibérèrent* de continuer plus *âprement* le siége, sous la direction du comte de Suffolk, que le régent donna pour successeur à Salisbury. La première opération de Suffolk fut de ramener le gros de l'armée au nord de la Loire, suivant les intentions qu'avait manifestées Salisbury (8 novembre); un corps de troupes fut laissé à Gladesdale, qui demeura chargé de garder les Tournelles et la bastide des Augustins, au midi du fleuve. Deux autres bastides ou fortins furent établis à Saint-Jean-le-Blanc et à Saint-Privé, au dessus et au dessous des Tournelles, pour intercepter les passages par terre et par eau du côté de la Sologne; mais l'investisse-

C'est dans ces deux derniers monuments que nous puisons presque tous les détails du siége : le Journal a été écrit dans la ville même, à mesure des événements ; la Chronique est également contemporaine, et remplie de renseignements précieux. Voy. aussi Berri, roi d'armes, et Jean Chartier, Hist. de Charles VII (Il fut évêque de Paris et historiographe du roi : c'était le frère d'Alain Chartier).

ment du côté de la Beauce fut suspendu plusieurs semaines encore : le mauvais temps empêchait apparemment les travaux de siége. Le gros des troupes anglaises resta cantonné dans les petites villes des environs, à Meung, à Beaugenci, à Jargeau, durant les mois de novembre et de décembre, tandis que Gladesdale tenait incessamment les Orléanais en éveil par de furieuses canonnades : quelques-unes de ses bombardes vomissaient d'énormes boulets de grès qui pesaient près de deux cents livres. Les Orléanais avaient aussi des pièces d'une dimension extraordinaire, et d'habiles canonniers qui répondaient au feu des ennemis par un feu non moins terrible : un *couleuvrinier* de Lorraine, appelé *maistre Jehan,* se signala entre tous.

Le comte de Suffolk mit ses gens en mouvement vers la fin de décembre : le fameux capitaine Talbot lui avait amené du renfort, et le duc de Bourgogne, qui n'avait pris d'abord aucune part à cette campagne, venait enfin d'envoyer un corps de Bourguignons et de Picards joindre les Anglais. Les Orléanais ne s'étaient pas trompés sur les projets de l'ennemi en le voyant repasser la Loire, et, dès le 8 novembre, ils avaient renouvelé et complété le douloureux sacrifice du Portereau par la destruction des faubourgs de la rive droite, *les plus beaux faubourgs du royaume,* dit le Journal du siége. C'est la seule parole de regret qui échappe à l'écrivain anonyme dans son simple récit de ce grand dévouement. Les villes de la Loire, Orléans surtout, depuis si longtemps étrangères aux maux de la guerre, avaient débordé en sécurité par delà leurs vieilles enceintes romaines, et s'étaient entourées d'une verdoyante ceinture de maisons de plaisance et de jardins riants. Tout fut détruit par la pioche et par les

flammes, les maisons neuves et les vieux *moûtiers* au pied desquels elles se groupaient; on acheva, le 29 décembre, à l'approche de l'ennemi, le peu qui avait été épargné le 8 novembre; vingt-six églises, entre autres la vénérable basilique de Saint-Aignan [1], le patron de la cité, avaient été mises à raz-terre, tant dans les faubourgs du nord que dans le Portereau. Les Anglais arrivèrent, le 30 décembre, de Meung et de Jargeau: Suffolk établit son quartier-général dans le petit bourg de Saint-Laurent-des-Orgerils, qui était alors à une portée de canon des murailles d'Orléans, vers l'ouest, et de grands travaux furent commencés pour enclore la cité dans un cercle de bastides bien fortifiées et fossoyées. Chacune des routes qui conduisent à Orléans fut coupée par un de ces petits camps retranchés: on en compta jusqu'à treize; sept du côté de la Beauce, cinq du côté de la Sologne, et le treizième, qui liait ensemble les *deux siéges* et les deux rives de la Loire, dans une île du fleuve, l'île Charlemagne, entre Saint-Laurent-des-Orgerils et Saint-Privé. Trois des bastides reçurent les noms de Londres, Paris et Rouen. Des sorties continuelles troublèrent les *besognes* des Anglais; chaque jour, le sang coulait dans de violentes escarmouches au pied des remparts: tantôt les assiégés allaient audacieusement charger les Anglais jusque dans les lignes ébauchées de leurs boulevards; tantôt les assiégeants tentaient de surprendre la ville par de nocturnes escalades. De temps à autre, du bétail, des vivres, des munitions étaient introduits dans Orléans malgré la surveillance de l'ennemi, et prouvaient aux défenseurs de la cité qu'on ne

[1] Elle avait été bâtie par le roi Robert, en même temps que Saint-Germain des Prés.

les oubliait pas au dehors, et qu'on sympathisait avec leur généreuse persévérance : Bourges et Blois surtout rivalisèrent de zèle pour envoyer des secours. Le 5 janvier 1429, le sire de Culant, amiral de France, arriva par la Sologne à la tête de deux cents chevaux ; il traversa au galop les ruines du Portereau, passa la Loire à gué sous les feux croisés des batteries anglaises, et entra dans Orléans aux acclamations populaires. Le passage entre les bastides des assiégeants, la plupart inachevées encore, était périlleux, mais non impossible : pour compléter le blocus, il eût fallu lier les uns aux autres ces forts détachés par des tranchées de circonvallation et de contrevallation. Les Anglais l'entreprirent ; mais la grande étendue des lignes à creuser et les difficultés que la saison opposait aux fossoyeurs ne leur permirent pas d'achever leur ouvrage, et ils ne réussirent point à intercepter entièrement les communications de la ville avec l'extérieur. Le 29 janvier, Pothon de Saintrailles, et plusieurs autres nobles et bourgeois que les habitants et la garnison avaient envoyés en députation au roi, parvinrent à rentrer dans Orléans avec d'heureuses nouvelles : ils annoncèrent que le comte de Clermont, répondant à l'appel adressé par les états-généraux aux princes et aux vassaux de la couronne, était à Blois avec beaucoup de noblesse de Bourbonnais, d'Auvergne, de Berri, de Poitou, des auxiliaires écossais et d'autres troupes, et qu'il allait faire lever le siége. Le bâtard d'Orléans s'échappa de la ville la nuit suivante pour courir joindre le prince à Blois et le presser d'agir ; du 8 au 9 février, deux mille trois cents combattants français, gascons et écossais, commandés par le maréchal de La Fayette, le vainqueur de Baugé, par Guillaume d'Albret et par William Stuart, arrivèrent de Blois sans obstacle sérieux :

ce renfort était destiné à mettre les assiégés en état de seconder par une sortie formidable l'attaque des troupes de secours contre les positions anglaises.

Le bruit du départ d'un grand convoi expédié de Paris à l'armée de siége par le duc de Bedford modifia les plans du comte de Clermont et de ses capitaines : ils résolurent d'enlever ce convoi, qui consistait en quatre à cinq cents chariots remplis de munitions de guerre et de bouche, surtout de farines et de harengs salés : les bourgeois de Paris avaient été obligés de fournir les *vitailles,* et les paysans des environs, de fournir les charrettes et les chevaux. Sir John Falstolf, *grand maître d'hôtel* du régent, qui avait déjà conduit récemment douze cents soldats et beaucoup de poudres et d'artillerie à Suffolk, commandait une escorte composée de quinze ou seize cents soldats anglais et français, et d'un millier d'archers et d'arbalétriers de la milice parisienne, gens robustes et adroits, recrutés parmi les restes de ce parti cabochien que ses passions aveugles et ignorantes avaient rendu l'instrument de l'étranger ; le prévôt de Paris, Simon Morhier, le prévôt de Melun, le bâtard de Thian, bailli de Senlis, et d'autres *Français reniés,* accompagnaient le chef anglais. Le comte de Clermont manda aux capitaines enfermés dans Orléans de lui envoyer un fort détachement vers Janville, sur la route d'Étampes à Orléans, que devait suivre Falstolf : les deux maréchaux, La Fayette et Boussac, Guillaume d'Albret, Saintrailles, La Hire, William Stuart, sortirent d'Orléans avec quinze cents hommes d'élite, et devancèrent à Janville le jeune prince, qui avait beaucoup plus de chemin qu'eux à faire. Les Anglais approchaient du village de Rouvrai Saint-Denis, cheminant sans aucun ordre, en pleine sécurité : cette longue colonne d'hommes, de che

vaux, de chariots, eût été probablement rompue et dispersée par une brusque attaque ; les défenses du comte de Clermont, qui dépêcha courrier sur courrier pour ordonner expressément qu'on l'attendît, arrachèrent une victoire presque assurée aux défenseurs d'Orléans : les Anglais reconnurent le danger, et eurent tout le temps de s'apprêter à y faire face. Ils se firent une sorte de parc avec leurs chariots; ils s'enfermèrent dans cette enceinte improvisée, n'y laissèrent que deux issues gardées, l'une par les archers anglais, l'autre par les compagnies parisiennes; un rang de pieux ou *pals* aigus, suivant l'usage anglais, protégeait les hommes de trait contre la cavalerie et complétait l'enceinte. Une vive escarmouche s'engagea entre les gens de trait des deux partis : *ceux d'Orléans*, suivant la chronique de la Pueelle, avaient amené plusieurs canons et couleuvrines, *contre lesquels rien ne résistait qu'il ne fût mis en pièces*. Sur ces entrefaites arriva l'avant-garde du comte de Clermont, formée principalement d'Écossais sous les ordres de lord John Stuart, *le connétable d'Écosse,* comme on l'appelait : le gros de la gendarmerie du comte se montrait dans le lointain. Ordre avait été donné aux gens d'armes de ne pas descendre de cheval; mais, quand les Écossais virent les Anglais, ils ne voulurent rien entendre : ils sautèrent à bas de leurs chevaux, et coururent, l'épée au poing, à l'entrée du *parc* gardée par les archers d'Angleterre ; le bâtard d'Orléans et d'autres jeunes chevaliers les suivirent, pendant que les Gascons de Guillaume d'Albret fondaient au galop et tête baissée sur les compagnies parisiennes : les chevaux des Gascons allèrent s'empaler sur les pieux qui couvraient le front de la milice de Paris ; Guillaume d'Albret fut tué avec beaucoup de ses Gascons; les autres tournèrent bride, et jetèrent le

désordre dans le reste de la cavalerie. Les Anglo-Bourguignons sortirent alors en masse de leur *enclos*, et enveloppèrent les Écossais et les Français qui avaient mis pied à terre à leur exemple : le bâtard d'Orléans fut blessé, le connétable d'Écosse et son frère William Stuart furent tués ainsi que la plupart de leurs compagnons, plusieurs capitaines français et quatre à cinq cents hommes d'armes. Le comte de Clermont était assez près pour les secourir ou les venger à la tête d'une nombreuse noblesse : *il n'en fit onc semblant*, et, sous prétexte qu'on avait engagé le combat et mis pied à terre contre son ordre, il fit honteusement volte-face, sans coup férir, du côté d'Orléans, avec trois ou quatre mille chevaux qui l'accompagnaient. Une partie de ses gens se dispersèrent; les restes du détachement sorti d'Orléans, ralliés par La Hire et Saintrailles, furent obligés de suivre le mouvement du comte, et cette armée en déroute se présenta vers la nuit aux portes de la cité : les Anglais lui tuèrent du monde à son passage entre leurs bastides; s'ils eussent connu son sanglant échec et son profond abattement, ils l'eussent chargée à fond et dissipée sans peine (12 février). Les bastides ennemies retentirent de cris d'allégresse, quand les assiégeants surent l'événement de la bataille : ils la nommèrent par *moquerie* la *journée des harengs*, à cause des tonnes de poisson qu'on leur amenait pour passer le carême, et que les Français avaient voulu leur enlever. Falstolf et sa troupe arrivèrent triomphalement en l'*host* le 15 février : les compagnies parisiennes, qui avaient eu tant de part à la victoire, s'en retournèrent aussitôt après.

La discorde et le deuil, pendant ce temps, régnaient dans la ville assiégée : ce n'était pas en fuyards, mais en vainqueurs qu'on avait espéré voir paraître les escadrons de

secours; les habitants et la garnison reprochaient au comte de Clermont son inaction ignominieuse à Rouvrai : le conseil des chefs ne retentissait que de plaintes et de querelles. Quelques jours se passèrent ainsi : le 18 février, le comte de Clermont annonça qu'il voulait aller à Chinon devers le roi, pour refaire son armée et préparer sa revanche ; il emmena l'archevêque de Reims, chancelier de Charles VII, l'évêque d'Orléans, La Hire et deux mille combattants : les Anglais les laissèrent passer, considérant cette retraite comme l'abandon d'Orléans. Le comte avait cependant juré qu'il reviendrait *secourir la ville de gens et de vivres dedans un certain jour ;* mais ce jour vint sans que le comte reparût : non-seulement Clermont ne rassembla pas de nouvelles forces, mais le corps de troupes qu'il avait emmené se dissipa en arrivant à Blois. Les assiégeants, au contraire, croissaient incessamment en nombre : tout espoir d'assistance de la part du roi était perdu ; la sympathie des populations, sans direction, sans guide, était impuissante à sauver Orléans et ne pouvait que prolonger son agonie : les Orléanais comprirent leur situation ; ils ne purent se résoudre à devenir Anglais ; mais ils cherchèrent un moyen terme qui fût acceptable pour leurs ennemis. Le lendemain du départ du comte de Clermont, ils expédièrent Saintrailles et d'autres députés vers le duc de Bourgogne, pour lui offrir de mettre leur ville en sequestre dans ses mains, si le régent anglais voulait, à ce prix, leur accorder *abstinence de guerre*.

Bien des jours et des semaines s'écoulèrent avant qu'on eût des nouvelles de cette ambassade, et cependant l'ennemi continuait de presser la ville avec une fureur croissante ; l'énergie de la défense ne s'affaiblissait pas plus que celle de l'attaque : le maréchal de l'*host* d'Angle-

terre, Lancelot de l'Isle, avait eu la tête emportée par un boulet; beaucoup d'autres Anglais de distinction avaient péri sous le feu meurtrier de la place, et le farouche commandant des Tournelles, sir William Gladesdale, était si exaspéré de cette opiniâtre résistance, qu'il se *vantait de faire tout tuer à son entrée dans la ville, hommes et femmes, sans épargner aucun* (Chroniq. de la Pucelle). La position des assiégés était de plus en plus critique, les secours, plus rares et plus insuffisants, le blocus, plus rigoureux. Les députés envoyés au duc Philippe furent enfin de retour le 17 avril. Jean de Luxembourg, gouverneur de Picardie, les avait menés vers le duc en Flandre; ils avaient été accueillis avec beaucoup de bienveillance, et Philippe, flatté de la confiance que lui témoignaient les Orléanais, était revenu avec eux à Paris afin d'appuyer leurs propositions près du duc de Bedford; mais le conseil du régent reçut très-mal la requête : les Anglais se montrèrent fort irrités des prétentions du duc de Bourgogne; dans une discussion orageuse qui eut lieu au Louvre, un des membres du conseil, *appelé maistre Raoul-le-Sage*, dit hautement que les Anglais n'étaient pas faits pour *mâcher les morceaux au duc de Bourgogne afin qu'il les avalât*. Bedford lui-même oublia sa circonspection habituelle : il croyait avoir assez acheté l'amitié de Philippe en lui sacrifiant son frère Glocester et en le laissant engloutir les Pays-Bas presque entiers, et il trouvait mauvais que le Bourguignon vînt encore s'immiscer dans les affaires de l'intérieur du royaume, et ravir aux Anglais le fruit de leurs labeurs. —J'aurai Orléans à ma volonté, s'écria-t-il, et ceux de la ville me paieront ce que m'a coûté le siége; je serais bien marri d'avoir battu les buissons, et qu'un autre eût les oisillons (Monstrelet.—Jean Chartier). » Le régent refusa

donc tout à plein : les deux beaux-frères se séparèrent assez aigris l'un contre l'autre ; on prétend même que le duc de Bedford laissa échapper des menaces contre Philippe de Bourgogne [1]. Ce qui est certain, c'est que Philippe reprit la route de Flandre avec un mécontentement qu'il témoigna d'une manière éclatante ; il envoya son hérault porter l'ordre à tous ses vassaux et adhérents de quitter l'armée anglaise, ce que firent de grand cœur la plupart des Picards, Champenois et Bourguignons.

Ces troupes ne formaient qu'une faible partie de l'armée de siége : les Anglais, sans cesse renforcés, et deux fois plus nombreux qu'à l'époque où Salisbury était entré en campagne, s'estimaient trop certains de leur triomphe pour avoir besoin dorénavant de l'assistance des Bourguignons ; ils ne demandaient plus au duc Philippe que de se croiser les bras et de les regarder faire.

Les citoyens et la garnison d'Orléans apprirent avec une fermeté admirable la ruine de leur dernière espérance : la nuit même qui suivit le retour de Saintrailles, ils annoncèrent à l'ennemi, par une terrible sortie, leur résolution de résister jusqu'à la mort. Ils pénétrèrent dans le *grand parc* du comte de Suffolk, près de Saint-Laurent-des-Orgerils et y portèrent l'épouvante et le carnage; toutes les forces anglaises se réunirent enfin contre eux et les refoulèrent dans la ville, après une lutte sanglante (18 avril. — Journal du siége). Cette attaque parut aux Anglais l'effort suprême du désespoir : sûrs d'avoir Orléans bientôt à leur merci, ils débattaient déjà les plans de leur prochaine campagne au midi de la Loire et l'expulsion défi-

[1] « Il lui échappa de dire... que le duc de Bourgogne pourrait bien s'en aller en Angleterre boire de la bierre plus que son saoul. » Gollut, cité par M. de Barante, t. V, p. 270.

nitive du *roi de Bourges*. Ils ne doutaient pas que la chute d'Orléans n'entraînât sur-le-champ la soumission de la Touraine, du Berri et du Poitou, et que tout le reste ne suivît promptement. La déroute de Rouvrai avait découragé la noblesse et les gens de guerre : l'espèce de fermentation et d'exaltation douloureuse qui agitait le peuple sans résultat, paraissait devoir promptement fairé place à une profonde atonie. La plupart *des princes et nobles seigneurs* avaient *laissé le roi Charles comme abandonné,* dit Monstrelet, et s'étaient retirés dans leurs terres, en attendant sans doute l'instant de transiger avec le vainqueur. Charles VII était à Chinon, isolé, consterné, dénué de ressources; son trésor était vide [1]; ses derniers soldats étaient prêts à se disperser; ses conseillers l'engageaient à quitter la Touraine et à se réfugier dans les montagnes d'Auvergne, ou même par delà le Rhône, en Dauphiné, *si du moins on pouvait sauver ces provinces!* dit le Journal du siége d'Orléans. Le faible monarque voulait faire plus encore : il se reprochait d'être cause de tant de maux en prolongeant une lutte inutile; il doutait d'être *vrai hoir du royaume descendu de la royale maison de France,* doute que la conduite de sa mère ne rendait que trop légitime; il se croyait en butte au courroux du Ciel, et projetait d'abandonner la couronne et d'aller chercher un asile en Espagne ou en Écosse, ne demandant plus à Dieu que de lui sauver la vie et la liberté [2].

(1429-1431.) Tous les signes avant-coureurs de la mort

[1] Dans la révision du procès de la Pucelle, la dame de Bouligni, veuve d'un receveur-général des finances, dépose que son mari se trouva un jour avec quatre écus en caisse. Manuscrits de la Bibliothèque royale, n° 5970, f° 77.

[2] Sala, *Exemples de hardiesse de plusieurs rois et empereurs*. Manuscrits de la Bibliothèque royale, n° 180. Sala tenait cette circonstance du sire de Boisi, vieil ami de Charles VII.

des nations semblent donc annoncer que la fin de la France est proche : toutes les forces politiques et sociales sont dissoutes; la royauté, épuisée par cinquante ans de démence, n'est plus même capable de mourir avec gloire; la noblesse, précipitée de défaite en défaite par son téméraire orgueil et par son esprit de désordre, a passé d'une présomption fatale à un abattement plus fatal encore. Le clergé gallican, dépouillé par ses fautes de la domination qu'il avait jadis exercée sur les esprits, s'est laissé annuler dans la lutte des deux peuples, et n'a pas su prendre dans la défense le rôle que le clergé anglais a pris dans l'attaque : il n'a que des vœux impuissants à offrir à la monarchie très-chrétienne ; encore sa cohorte sacrée, l'université de Paris, désertée de ses plus grands et de ses meilleurs champions, encense-t-elle lâchement le roi étranger. La bourgeoisie elle-même, la base et la portion la plus vivace et la plus nationale de la nation politique, a succombé moralement à son tour : Paris, la tête et le cœur du tiers-état et de la France, Paris a failli aux destinées de la patrie, Paris a subi l'Anglais, et porte au front les stigmates de la servitude. Orléans ne peut plus que clore en périssant cette phase de la résistance bourgeoise ouverte par les glorieuses infortunes de Harfleur et de Rouen, et qu'anoblir par un dévouement infructueux la chute du tiers-état. La mission du grand peuple qui a enfanté la chevalerie, les croisades, la poésie, les arts du moyen âge, qui a été, durant des siècles, le lien de la république chrétienne, l'initiateur du mouvement européen, cette mission va-t-elle passer à une race nouvelle, éclose du mélange des Saxons et des Normands? Le rôle de la France est-il fini parmi les nations? L'Angleterre le proclame, et l'Europe commence à le croire.

D'où viendrait en effet le secours? Quelle puissance

inconnue fera ce que n'ont pas su faire les forces organisées de la société française, la royauté, la noblesse, le clergé, la bourgeoisie? La puissance qui fit sortir les régénérateurs de la terre d'entre les charpentiers de Bethléem et les pêcheurs de Génézareth! la puissance qui évoque des dernières profondeurs sociales, quand toutes les sommités s'écroulent, ces forces vierges et ignorées d'elles-mêmes que la Providence tient en réserve dans les entrailles des peuples! La raison, la réflexion ne peuvent plus rien, n'entrevoient même plus la possibilité du salut: l'inspiration du sentiment saura trouver de ces *sublimes folies* qui sauvent le monde!

Les fléaux qui frappent incessamment la France depuis la démence de Charles VI, et surtout depuis le meurtre du duc d'Orléans, n'ont épargné aucun homme ni aucune classe. Un roi de France est mort fou après de longues années de souffrances; un autre roi est vaincu, proscrit, chassé de cité en cité par les usurpateurs de son héritage; la noblesse a été décimée dans les combats, traînée en captivité, placée entre la confiscation et une honteuse obéissance; les clercs ont vu leurs églises ravagées, leurs bénéfices envahis par d'arrogants étrangers; la bourgeoisie a subi la ruine du commerce et de l'industrie, la disette, les proscriptions, les exactions de tous les partis vainqueurs; mille calamités réunies ont dépeuplé les villes, sans faire grâce aux châteaux; tous ont ainsi connu les angoisses et les larmes; mais toutes ces douleurs ensemble ne sont rien auprès des douleurs des paysans: le peuple des campagnes, compté pour rien dans la société politique, et toujours opprimé dans les temps les plus calmes, n'est plus maintenant courbé sous la main de ses maîtres, mais écrasé sous les pieds de mille tyrans

mercenaires; il n'est plus baigné dans sa sueur, mais broyé dans son sang, couvert de crachats comme le Christ, ravalé au-dessous des brutes des forêts parmi lesquelles il va, effaré, mutilé, chercher de sauvages asiles. C'est là la misère des misères, le fonds du puits de l'abîme où aboutissent tous ces cercles de désolation!

Dans ce gouffre descendra le pur rayon de l'idéal divin qui porte la vie et le salut! Du sein de cet enfer surgira le libérateur, et ce libérateur sera une femme! Le peuple des campagnes, qui ne semble même plus capable de l'élan farouche et aveugle de la Jacquerie, va enfanter Jeanne Darc. Les femmes ont été précipitées dans une dégradation plus profonde encore que les hommes, livrées à tous les outrages, à toutes les dérisions féroces de la force brutale, durant ces affreuses guerres qui ramenaient l'humanité à la barbarie primitive. Par une sublime expiation, la main d'une vierge, armée de ces armes vivantes que les poëtes de l'Inde prêtent à leurs guerriers divins, brisera le glaive des puissants et renversera le règne de la force.

La situation morale du peuple présageait et préparait les grandes choses qui allaient se manifester : le peuple n'espérait plus rien des moyens humains, et cependant le sentiment d'une indestructible nationalité soulevait violemment son âme et l'avertissait que la France ne pouvait mourir. N'attendant rien de la terre, il élevait son cœur vers le ciel; une ardente fermentation religieuse, à laquelle l'autorité ecclésiastique n'avait aucune part, agitait non-seulement les provinces *dauphinoises,* mais les régions anglo-bourguignonnes. Quelque chose de l'exaltation mystique d'autrefois s'était réveillé chez les plus populaires des ordres mendiants, chez les francis-

cains et chez les carmes, cette singulière congrégation qui se prétendait issue en droite ligne du prophète Élie. Le carme breton Thomas Connecte parcourait la Picardie, l'Artois, la Flandre, suivi d'une troupe de disciples, prêchant partout avec une extrême virulence *contre les vices et péchés d'un chacun, et en spécial contre le clergé*, contre les prêtres concubinaires qui *publiquement tenaient femmes en leur compagnie* : il ameutait les petits enfants contre les dames et damoiselles *qui portaient sur leurs têtes hauts atours et autres habillements de parage*, sommait, sous peine de damnation, les dames de lui livrer leurs hauts bonnets (hennins), les hommes de lui apporter leurs *tabliers* (damiers), *échiquiers, cartes, quilles et dés, billes et billards*, et jetait le tout dans *de grands feux*. « Il régna dans ces pays par l'espace de cinq ou six mois; on lui faisait autant d'honneur qu'à un apôtre de Notre Seigneur Jésus-Christ, et plusieurs notables personnes laissèrent, pour le suivre, pères et mères, femmes et enfants.... Après lequel temps, il se départit, à la grande louange du peuple, et au contraire à l'indignation de plusieurs clercs [1]. » D'autres prêcheurs, tirant leurs textes des sombres visions de l'Apocalypse, remuaient également le reste de la France et l'Italie. Un d'eux, le frère Richard, cordelier (franciscain), disciple du fameux Vincent Ferrier, et récemment arrivé de Palestine, bouleversa Paris par ses sermons au mois d'avril 1429 : il prêchait du haut d'un échafaud dressé dans le cimetière des Innocents, *à l'endroit de la danse Macabre*, et il fit oublier aux Parisiens cet étrange spectacle par des émotions plus vio-

[1] Monstrelet, l. II, c. 53. Thomas Connecte finit par être brûlé comme hérétique à Rome, par l'inquisition.

lentes encore; il fit, comme Thomas Connecte, brûler les hennins et tous les jeux, annonça que l'*Anté-Christ* était né, et *qu'en l'an trentième* (1430), *on verrait les plus grandes merveilles qu'on eût onc vues* (Journal du Bourgeois de Paris). Le régent l'obligea de cesser ses harangues et de quitter Paris. Les Anglais craignaient avec raison tout ce qui tendait à exalter l'esprit du peuple : tout sentiment énergique devait tourner contre eux; leur séjour prolongé dans la France septentrionale, loin d'habituer le pays à leur domination, les avait rendus l'objet d'une aversion toujours croissante; on oubliait peu à peu les crimes et les fureurs des *Armagnacs*, pour voir dans ces durs et avides insulaires [1] les seuls auteurs du martyre de la France, livrée depuis tant d'années *à pires douleurs que ne fut onc chrétienté sous les tyrans païens Dioclétien et Néron*. Les Anglais comprenaient que le mouvement religieux ne tarderait pas à devenir directement politique, partout où il n'avait point encore ce caractère.

Ainsi qu'à toutes les époques de fermentation religieuse, les extatiques se multipliaient à côté des prédicateurs errants : on raconte qu'une visionnaire, appelée Marie d'Avignon, était allée trouver le roi Charles VII, il y avait déjà quelque temps; elle avait eu, disait-elle, nombre de visions touchant la désolation du royaume; dans une de ses extases, elle avait vu des armures qu'on semblait lui offrir; elle eut peur; alors on lui dit qu'elle ne s'effrayât pas, que ces armes n'étaient pas pour elle, mais pour une jeune fille qui viendrait après elle, et qui délivrerait de ses ennemis le royaume de France [2]. Le

[1] Anglais, au seizième siècle, était resté chez nous synonyme d'usurier et d'exacteur.

[2] Déposition de Jean Barbin, avocat du roi, dans la révision du procès de la Pucelle, Manuscrits de la Bibliothèque royale, nº 5970, fº 76.

peuple interprêtait dans un sens analogue une antique prophétie du fameux Merlin, qui avait annoncé qu'*une vierge, venue du Bois-Chesnu, chevaucherait sur le corps des guerriers armés de l'arc* (*arcitenentium*)[1]. Les guerriers armés de l'arc étaient apparemment les Anglais. L'obscure prédiction du vieux barde breton s'altérait en passant de bouche en bouche, et recevait de l'imagination populaire une forme de plus en plus précise. L'idée que la France serait sauvée par une femme s'accréditait de jour en jour : il régnait une de ces grandes attentes qui engendrent toujours le prodige attendu ; les sentiments, les désirs, les aspirations qui remplissaient l'atmosphère, devaient infailliblement se concentrer dans quelque puissante organisation, dans quelque âme passionnée et profonde.

A l'extrême frontière de la France et de l'Empire, une étroite langue de terre, appartenant à la Champagne, s'enfonçait et se perdait, pour ainsi dire, entre le duché de Bar, l'évêché de Toul et le duché de Lorraine ; les habitants de ce petit canton, qui ne renfermait d'autre *ville fermée* que Vaucouleurs, avaient été constamment attachés au parti français. Le voisinage de l'étranger, de la terre d'Empire, redoublait en eux la vivacité du sentiment national, comme il arrive presque toujours chez les populations des frontières ; on ne se sent, on ne se connaît soi-même que par l'opposition avec ce qui n'est pas soi. Depuis l'origine des guerres civiles qui avaient précédé l'invasion anglaise, les ducs de Lorraine et de Bar, de tout temps rivaux et ennemis, avaient soutenu les deux partis opposés ; les Lorrains s'étaient faits Bourguignons,

[1] Déposition du comte de Dunois (le bâtard d'Orléans), procès de révision, f° 65. On n'a pas retrouvé cette prophétie dans les livres attribués à Merlin, que nous avons conservés.

puis adhérents de Henri VI; les Barrois avaient été Orléanais, puis Dauphinois. Vaucouleurs et les villages champenois de la frontière s'étaient rangés du côté des Barrois [1].

Parmi ces bourgades, auprès d'un bois nommé le *Bosc-Chesnu,* s'élevait, sur la rive gauche de la Meuse, le petit village de Domremi : ce fut dans une chaumière de cet humble hameau que naquit, avant la fin de l'année 1410 [2], l'enfant qui devait sauver la France. Ses parents, pieux et simples laboureurs, pauvres sans être dans l'indigence, n'étaient pas nés à Domremi, et l'on croit qu'ils étaient d'origine servile [3]. Le père se nommait Jacques Darc [4], la mère, Isabeau Romée. Plus tard, la tradition

[1] Le duc régnant de Bar était alors le jeune René d'Anjou, frère du duc Louis III d'Anjou, et si connu depuis sous le nom du *bon roi René.* L'ancienne maison ducale était éteinte, et René avait eu le duché par héritage.

[2] La date précise de la naissance de la Pucelle est inconnue : d'après ses propres paroles, on peut conjecturer qu'elle était née dans les derniers mois de 1410, et qu'elle n'avait guère plus de dix-huit ans lorsque commença son rôle politique. Voy. le procès de la Pucelle, interrogatoires des 21, 22 et 24 février. Le procès a été publié par M. Buchon, d'après un manuscrit incomplet, celui d'Orléans. Le procès de révision est encore inédit au fond de la Bibliothèque royale, Il est vraiment honteux que les monuments de l'histoire de Jeanne Darc n'aient pas encore été réunis et publiés officiellement en entier, tandis qu'un si grand nombre de documents, qui n'offrent souvent qu'un intérêt de curiosité et d'érudition fort secondaire, ont vu le jour aux frais de l'état. Cet oubli, ou plutôt cette ingratitude nationale va être réparée par une association qui a déjà rendu d'importants services à la science, la Société de l'histoire de France.

[3] Les lettres d'anoblissement de la Pucelle et de sa famille portent qu'ils n'étaient pas de *noble extraction, et peut-être même étaient d'autre condition que de condition libre.* (Lettres-patentes de Charles VII, de décembre 1429; l. XVI des chartes de la chambre des comptes).

[4] Et non d'*Arc,* comme M. Auguste Vallet, élève de l'École des chartes, nous paraît l'avoir démontré dans un mémoire adressé à l'Institut historique. Les lettres d'anoblissement, les manuscrits des procès de condamnation et de révision, et d'autres pièces officielles, portent le nom *Darc* écrit sans apostrophe : tous les historiens antérieurs à Mézerai ont suivi cette orthographe.

entoura de merveilles le berceau de JEANNE DARC. On prétendit que sa mère, enceinte d'elle, avait rêvé qu'elle accouchait de la foudre; on raconta qu'à l'instant de sa naissance, tous les habitants de Domremi, saisis d'un transport inconnu, s'étaient mis à chanter et à danser pendant deux heures. Quelques années après, lorsque Jeanne, bien petite encore, gardait les brebis dans les prés de la Meuse, les oiseaux des bois et des champs obéissaient, dit-on, à sa voix, et *venaient manger son pain dans son giron comme privés*[1]. A côté de ces poétiques légendes, œuvres de l'enthousiasme populaire, on a conservé l'histoire authentique des premières années de Jeanne, d'après son propre témoignage et celui d'un grand nombre de ses compatriotes; on peut suivre pas à pas cette créature extraordinaire, depuis son berceau jusqu'à son éclatant début sur le théâtre du monde; on connaît les détails de son enfance, à la fois recueillie et laborieuse; on voit s'épanouir, parmi les natures honnêtes, mais grossières, qui l'entourent, cette âme délicate et fière, chaste et passionnée, mélancolique et tendre: dès l'enfance, elle recherche la solitude pour penser, elle passe de longues heures à prier et à rêver dans l'église du hameau[2] et dans les prairies où elle garde le petit troupeau de son père; déjà se manifeste en elle ce mélange de méditation et d'activité qui caractérise les êtres réservés aux grandes choses; son ardente charité ne se contente pas de plaindre les malheureux, elle ne connaît point d'obstacles pour les secourir; réservée, du reste, et d'une timidité un peu sauvage dans les relations habituelles de la vie, elle se

[1] Ant. Astesan, *Lettres héroïques*. Il écrivait en 1435. — Edmond Richer, *histoire manuscrite de Jeanne Darc*. — Journal du Bourgeois de Paris.

[2] L'église de Saint-Remi existe encore.

mêle peu aux jeux bruyants des enfants de son âge, quoique fort aimée d'eux *pour sa grande bonté;* quelquefois seulement, elle suit ses jeunes compagnes à la danse sous un grand hêtre isolé, aux branches duquel, chaque printemps, au retour de mai, on vient suspendre des guirlandes et des *chapeaux* de fleurs : l'arbre de mai, *beau comme les lis,* avait été, disait-on, jadis le rendez-vous des fées, qui l'entouraient des cercles de leur danse mystérieuse au clair de la lune : elles apparaissaient parfois encore sous son ombrage. Rien n'indique néanmoins que ces superstitions enfantines aient eu la moindre influence sur Jeanne, ainsi que ses ennemis le prétendirent par la suite : la religieuse enfant était déjà préoccupée de plus sérieuses pensées; elle prêtait une oreille attentive aux sinistres rumeurs de la guerre civile et de la guerre étrangère, qui retentissaient jusqu'au fond de son hameau; les passions qui déchiraient la France trouvaient des échos jusque dans le cœur des fils des villageois; Jeanne voyait souvent les jeunes garçons de Domremi revenir tout sanglants de leurs escarmouches contre les enfants de Maxey, village lorrain situé sur la rive opposée de la Meuse; d'autres fois, quand on signalait l'approche de quelque troupe de gens d'armes, elle aidait ses frères à conduire en toute hâte le troupeau de son père dans une île du fleuve, que protégeait une petite forteresse *française.* Puis, tout émue de ces scènes de troubles et d'alarmes, elle écoutait, le sein palpitant, les yeux en pleurs, les récits qu'on faisait à la veillée des calamités du royaume; elle se représentait, sous de vives et poignantes images, la désolation des campagnes, la ruine des cités, la destruction des armées françaises, les infortunes de ce jeune roi qu'elle parait de vertus imaginaires, et qui devenait à ses

yeux la personnification de la France ; elle priait avec ferveur pour sa malheureuse patrie ; elle implorait Dieu et ces êtres surnaturels, ces anges, ces saints, qu'elle avait appris à considérer comme des intermédiaires entre l'homme et Dieu.

Elle grandissait cependant en force et en beauté ; la vie des champs et les travaux rustiques avaient développé simultanément la vigueur de ses muscles et la grâce de sa taille élancée et svelte : elle atteignit la puberté sans les signes qui l'indiquent chez les femmes ; elle ne connut jamais les incommodités périodiques de son sexe[1], et cette anomalie, qui semblait accuser une grave perturbation de l'organisme, n'altéra pas sa santé, n'arrêta pas l'énergie de son développement physique. Cette circonstance rare et singulière, jointe à sa façon de vivre et à ses tendances morales, put contribuer à perpétuer les phénomènes extraordinaires qui se manifestèrent chez elle avant même qu'elle fût sortie de l'enfance ; phénomènes dont l'histoire offre de nombreux et éclatants exemples, mais dont la loi, tout exceptionnelle, et dont le but dans l'ordre général de la nature, n'en sont pas moins obscurs et voilés pour nous. L'extase, cet état d'exaltation surhumaine, où la raison individuelle semble s'effacer, où le sentiment règne seul, où les pensées, les désirs, les rêves de notre âme, peut-être même, qui le sait ! les inspirations émanées de la source commune de toute âme et de toute vie, prennent corps, pour ainsi dire, et s'objectivent à nous, sous de vivantes images, comme des êtres extérieurs, l'extase saisit Jeanne Darc dès l'âge de treize ans : *un jour de jeûne, en temps d'été,* vers midi, comme elle était dans le jardin de son père,

[1] Procès de révision, f° 95 ; déposition de J. d'Aulon.

elle crut entendre une voix *moult belle et douce* qui l'appelait par son nom : « *Jeanne la Pucelle, fille de Dieu,* sois bonne et sage, fréquente l'église, mets ta confiance au Seigneur ! » Elle ne vit personne, seulement une grande clarté brillait *au côté dextre de l'église*. Un premier et vague pressentiment de sa destinée se révélait à elle : dès ce jour, elle dit adieu aux affections privées, elle renonça à être épouse et mère, et voua sa virginité au Seigneur. Bientôt la voix se fit entendre de nouveau, et Jeanne entrevit, dans un nimbe lumineux, une figure ailée au majestueux visage, qu'environnaient une multitude d'autres esprits. L'inconnu se fit connaître à elle pour l'archange Michel, et lui dit que Dieu voulait qu'elle allât *en France*[1], qu'elle allât au secours du *dauphin*, et que par elle il recouvrerait son royaume. La jeune enfant, se trouvant ainsi pour la première fois face à face avec l'audacieuse idée qui fermentait dans son sein, eut peur et fondit en larmes ; mais la vision ne tarda pas à reparaître plus brillante ; l'archange amenait avec lui deux gracieux fantômes *couronnés de belles couronnes moult riches et précieuses :* c'étaient deux des bienheureuses les plus célèbres de la légende, sainte Catherine et sainte Marguerite. Michel avait prévenu Jeanne que ces deux saintes avaient été choisies pour être ses guides et ses conseillères. Les apparitions dès lors se multiplièrent, et la vie de Jeanne ne cessa plus d'être partagée entre le monde réel et le monde idéal que lui ouvrait l'extase. La frayeur que lui avaient inspirée ses premières visions s'était changée en joie et en amour ; elle attendait impatiemment ses *frères*

[1] Les Champenois, les Picards, les Bourguignons, appelaient encore spécialement *France* l'antique duché de France, la région centrale de l'Ile-de-France et de l'Orléanais.

de paradis; elle pleurait quand ils la quittaient pour retourner au ciel, et *eût voulu qu'ils l'emportassent avec eux;* elle s'était prise d'une vive tendresse pour ces êtres fantastiques, forme idéale de ses pensées, nuées transparentes qui voilaient à ses yeux le divin soleil d'où l'inspiration rayonnait sur elle [1] : — Et toujours les esprits lui parlaient de sa mission, *de la grande pitié qui était au royaume de France,* des maux qu'elle seule devait finir : ils l'exhortaient d'aller trouver le *dauphin Charles*, et de le mener sacrer à Reims. Jeanne se débattait contre elle-même; elle « répondait qu'elle était une pauvre femme, qui ne saurait ni chevaucher ni mener la guerre. » Mais les esprits répétaient opiniâtrément : « *Va en France! va en France!* »

Quatre ou cinq ans s'étaient écoulés depuis les premières révélations de Jeanne, et *les voix* devenaient toujours plus pressantes; elles se faisaient *ouïr* jusqu'à deux et trois fois par semaine, et Jeanne était consumée d'un feu intérieur, d'une fièvre héroïque, qui ne lui laissait plus de

[1] Ce sont les habitudes et les croyances de l'extatique qui donnent à l'extase sa forme : Jeanne voyait saint Michel, sainte Catherine, sainte Marguerite, les personnages célestes qu'elle s'était accoutumée à invoquer depuis l'enfance, comme Socrate voyait son génie, comme Mahomet voyait l'ange Gabriel. Les contemporains de Jeanne Darc croyaient généralement à l'intervention des saints; les Grecs, du temps de Socrate, croyaient aux démons ou génies; les Arabes croyaient aux apparitions des anges : ce qui était le possible pour la masse devenait le réel pour ces grands hommes, qui s'imaginaient entrer en communication avec les objets de la croyance générale. Mais l'erreur n'était que dans la forme : quoi qu'en aient dit les physiologistes, il est impossible de confondre les visions des extatiques avec les divagations de la folie; s'il y a chez certains d'entre eux illusion des organes physiques, il n'y a point désorganisation, mais plutôt concentration des facultés de l'âme; c'est dans l'état d'extase que les grands hommes sujets à ce phénomène (et l'histoire en est remplie), ont eu leurs intuitions les plus puissantes et les plus lumineuses, résultat, il est vrai, des méditations qui avaient occupé leur esprit dans son état normal.

repos; bien que personne, pas même son confesseur, n'eût le secret des mystères qui se passaient en elle, il lui échappait parfois des paroles étranges qui étonnaient et alarmaient ses parents. Un jour, c'était la veille de la Saint-Jean (23 juin 1428), elle dit à un laboureur du voisinage : « qu'il y avait, entre Compey et Vaucouleurs, une fille qui, avant un an, ferait sacrer le roi de France. » Son père rêva qu'elle s'en *allait avec les gens d'armes :* il eût mieux aimé *la noyer* de sa propre main que de voir *telle chose advenir;* il tâcha de la marier. Un jeune homme qui aimait Jeanne, et qu'elle repoussait, prétendit avoir d'elle une promesse de mariage, et la cita devant l'officialité de Toul [1], avec la connivence des parents, pour l'obliger à remplir cette prétendue promesse : on espérait que Jeanne n'oserait comparaître devant les juges ecclésiastiques ; elle comparut, elle jura qu'elle n'avait rien promis, et gagna son procès. Une catastrophe qui frappa son hameau vint, sur ces entrefaites, la confirmer dans ses desseins : ce petit canton, éloigné du théâtre des combats et du passage des armées, n'avait pas jusqu'alors beaucoup souffert des ravages de la guerre; mais, en 1428, il fut envahi par une compagnie bourguignonne : les habitants de Domremi eurent le temps de s'enfuir avec leurs troupeaux et de gagner la ville lorraine de *Neufchastel* (Neufchâteau), qui ne leur refusa point un asile, quoique les Lorrains fussent encore alliés des Bourguignons; quand l'ennemi fut parti et que les gens de Domremi retournèrent chez eux, Jeanne ne retrouva que ruines et que désolation dans tous les lieux qu'elle avait aimés ; son village avait été saccagé,

[1] Vaucouleurs et les villages des environs, quoique *Français*, relevaient de l'évêque de Toul pour le *spirituel*.

son église, livrée aux flammes. N'était-ce pas le Ciel qui châtiait ainsi ses retards?

Jeanne n'hésita plus. Longtemps avant que la nouvelle du siége d'Orléans arrivât dans les marches de Lorraine, Jeanne s'était mise en devoir d'obéir *aux voix* qui la tourmentaient sans relâche [1] : — Hâte-toi! hâte-toi! disaient *les voix*, va-t-en à Vaucouleurs, vers Robert de Baudricourt! il te *baillera* des gens d'armes pour te conduire au *dauphin*. » Baudricourt était le gouverneur de Vaucouleurs [2]. Jeanne obtint d'aller passer quelque temps chez un frère de sa mère, au village du Petit-Burey, entre Domremi et Vaucouleurs; elle fit ses adieux à ses compagnes, à son hameau, qu'elle ne devait plus revoir, et, à peine arrivée chez son oncle, elle s'ouvrit à lui : — N'a-t-il pas été dit autrefois que la France, perdue par une femme, serait sauvée par une pucelle, une pucelle des marches de Lorraine? La femme, c'est la reine Isabeau; la pucelle, c'est moi! » On voit quel chemin avait

[1] Un auteur italien, Philippe de Bergame, d'après les récits d'un gentilhomme de son pays qui avait séjourné en France du temps de la Pucelle, rapporte qu'elle s'exerça longuement à chevaucher et à manier de longs bâtons en guise de lance, et que sa force et son adresse dans ces exercices faisaient l'admiration de tout le pays. Alain Chartier assure au contraire que Jeanne, au moment de son départ, n'avait jamais monté à cheval. Il y a évidemment exagération de part et d'autre; les témoignages authentiques de la vie de Jeanne Darc ne parlent pas de ses prétendues habitudes militaires. Voy. la curieuse lettre d'Alain Chartier sur Jeanne Darc, dans le recueil de Lami, *Deliciæ eruditorum*, t. IV, p. 38. Ce document, enfoui dans un recueil publié en Italie et inconnu de tous les historiens de Jeanne Darc, nous a été indiqué par M. P. Lacroix.

[2] S'il faut s'en rapporter aux souvenirs de Jeanne, tels qu'elle les expose elle-même dans son procès (interrogatoire du 22 février 1431), ses *voix* lui auraient annoncé qu'elle ferait lever le siége d'Orléans, avant son premier voyage à Vaucouleurs, qu'elle fit en mai 1428, et par conséquent plusieurs mois avant qu'Orléans fût menacé; mais l'ordre des faits et des dates peut bien n'avoir pas toute la précision désirable dans la mémoire d'une extatique.

fait la prophétie de Merlin. L'oncle de Jeanne fut subjugué par l'autorité avec laquelle s'exprimait la jeune fille : il se rendit auprès du gouverneur de Vaucouleurs, et lui parla de la mission que s'attribuait sa nièce ; Baudricourt le renvoya avec force railleries. Jeanne alors se présenta en personne chez Baudricourt : elle assura depuis [1] l'avoir *connu* au premier abord, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu ; *ses voix* le lui avaient fait connaître.—Capitaine, lui dit-elle, sachez que *Messire* (mon Seigneur) à qui appartient le royaume de France, et qui le veut *bailler en commande* au dauphin, m'a commandé d'aller vers ledit dauphin, afin que je le mène sacrer et qu'il devienne roi en dépit de ses ènnemis[2]. — Et qui est *ton sire?* demanda Baudricourt. — Le roi du ciel! » Baudricourt, qui n'était ni plus religieux, ni plus réservé dans ses mœurs que la plupart des gens d'armes de son temps, se moqua d'elle ; elle persista : il la regarda comme une folle, bonne pour servir à ses gens *à se divertir et ébattre en péché charnel;* quelques-uns *eurent volonté d'y essayer; mais, sitôt qu'ils la regardaient fort, ils étaient tout refroidis de luxure* [3] : sa physionomie avait quelque chose de si imposant et de si extraordinaire, que les plus hardis se troublaient et que les plus incrédules doutaient devant elle.

Jeanne, résolue de vaincre le mauvais vouloir de Baudricourt à force de persévérance, s'établit à Vaucouleurs,

[1] Interrogat. du 22 février. Voy. le procès, publié par M. Buchon.

[2] Charles VII n'était pas encore roi pour Jeanne, moins parce qu'il n'était point en possession du royaume, que parce qu'il n'avait pas été sacré. Les légistes monarchiques n'avaient pas encore pu déraciner de l'esprit du peuple l'idée que l'onction sainte conférait seule le caractère de la royauté. — On connaît la scène de la présentation de Jeanne à Baudricourt, par la déposition d'un témoin oculaire, Bertrand de Poulengi. Procès de révision, f° 62.

[3] Chroniq. de la Pucelle. — Journal du siége d'Orléans.

chez de bonnes gens de la connaissance de son oncle: elle partageait ses journées entre le travail, la prière et les pratiques d'une dévotion ardente, et renouvelait par intervalles ses tentatives auprès du gouverneur : le temps lui pesait *comme à une femme enceinte!* L'attention publique commençait à être vivement excitée; le bruit des visions de Jeanne transpirait, et Baudricourt, qui l'avait d'abord crue folle, était tenté maintenant de la croire sorcière. Un jour il s'avisa d'aller la trouver avec le curé de Vaucouleurs, et de la faire exorciser; le curé lui présenta son étole, en lui disant que, *si elle était mauvaise, elle partît d'avec eux, que, si elle était bonne, elle s'approchât.* La jeune fille s'approcha en se traînant à genoux. Il est probable que Baudricourt se décida pour lors à écrire à la cour qui était à Chinon, afin de demander des instructions; mais il n'en traita pas beaucoup mieux Jeanne, qui se laissa enfin reconduire par son oncle au village du Petit-Burey.

Elle n'y resta guère : les nouvelles d'Orléans ranimèrent toute son ardeur; elle pensait d'ailleurs, à ce qu'il semble, que le carême d'avant la Pâque de 1429 était pour elle un terme de rigueur. Aux approches de la sainte quarantaine, elle obligea son oncle de la ramener à Vaucouleurs, déclarant qu'avant la mi-carême, il fallait qu'elle fût devers le roi, dût-elle, pour le joindre, *user ses jambes jusqu'aux genoux!* « Personne que moi, disait-elle, ne peut recouvrer le royaume de France... J'aimerais pourtant mieux rester à filer près de ma pauvre mère; car ce n'est pas là mon ouvrage; mais il faut que j'aille!... *Messire* le veut [1]. » Jean de Novelonpont, surnommé

[1] Déposition de Jean de Metz. Procès de révision, f° 59.

Jean de Metz, et un autre jeune noble, appelé Bertrand de Poulengi, entraînés par l'accent inspiré de Jeanne, *mirent leurs mains dans les siennes,* et lui jurèrent de la mener *sous la conduite de Dieu.* La renommée de sa sainteté et de ses révélations se répandait dans tout le pays, et le duc Charles de Lorraine, qui languissait d'une maladie mortelle, la manda près de lui à Nanci pour l'interroger sur les moyens de recouvrer la santé. Elle répondit qu'elle n'avait point de lumières sur de telles choses, et retourna au plus vite à Vaucouleurs. Baudricourt consentit enfin à l'envoyer au roi, vraisemblablement sur l'arrivée d'un messager de la cour porteur d'une réponse à sa lettre [1].

Le père et la mère de Jeanne, qui avaient failli *perdre le sens* en apprenant tardivement son séjour à Vaucouleurs et son dessein, finirent par se résigner à la volonté d'en haut, et par accorder à leur fille le pardon qu'elle leur demandait. Les préparatifs du voyage ne furent pas longs : les habitants de Vaucouleurs en firent les frais. Jeanne coupa ses longs cheveux bruns, et prit des habits d'homme, résolution que nécessitait la vie qu'elle allait mener et les dangers de toute nature auxquels elle allait s'exposer. Baudricourt lui donna une épée ; son oncle et un autre paysan se cotisèrent pour lui acheter un cheval. La Pucelle sortit de Vaucouleurs le premier dimanche de carême (13 février 1429), accompagnée de six cavaliers seulement, deux gentilshommes, Novelonpont et Poulengi, un messager du roi, un archer et deux valets. « Va, lui cria l'incrédule Baudricourt, va, et advienne que pourra ! » La population de Vaucouleurs, plus sympathique au dé-

[1] L'Averdy, notices des manuscrits de la Bibliothèque du roi, t. III, p. 303.

vouement de Jeanne, s'apitoyait tout haut sur cette belle et pieuse fille qui allait se jeter à travers tant de périls. — Ne me plaignez pas, leur cria-t-elle en poussant son cheval sur la route de France; *c'est pour cela que je suis née!* [1] »

Le voyage de Vaucouleurs à la cour de Charles VII était à lui seul une difficile et dangereuse entreprise; il fallut parcourir des contrées soumises à l'étranger et infestées de pillards, faire des marches forcées la nuit à travers les champs et les bois, par des sentiers presque impraticables, passer à gué des rivières grossies par les pluies d'hiver : rien n'étonnait, rien ne rebutait Jeanne. Si ses conducteurs n'eussent été prudents pour elle et pour eux-mêmes, elle eût marché droit au but sans précaution et sans détour, tant

[1] Procès de révision, f° 61. Déposition de Henri, charron à Vaucouleurs, chez qui Jeanne avait passé tout le temps de son séjour dans cette ville. Tous les détails que nous avons donnés sur la vie de la Pucelle, sans citer les sources, sont extraits ou de ses propres interrogatoires, ou des dépositions des témoins oculaires. — On peut consulter avec confiance sur ce sujet l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par M. Lebrun des Charmettes. Cet écrivain, animé d'un louable zèle pour la mémoire de l'héroïne, a compulsé et fondu dans son récit les documents originaux avec beaucoup d'exactitude et de conscience. — Le Journal du siége d'Orléans et la Chronique anonyme, dite de *la Pucelle*, racontent, immédiatement avant le départ de Jeanne, un fait bien plus étrange que ses extases, s'il était constaté : ces deux chroniques assurent que, le jour de la défaite des Français à Rouvrai, Jeanne, dans une agitation extrême, courut chez Baudricourt, et lui dit : — Au nom de Dieu, vous mettez trop (vous différez trop) à m'envoyer; car aujourd'hui le gentil dauphin a eu assez près d'Orléans un bien grand dommage, et l'aura-t-il encore plus grand, si vous ne m'envoyez bientôt vers lui! » Les chroniques ajoutent qu'on sut quelques jours après la déconfiture de Rouvrai, et que ce fut là ce qui décida Baudricourt à envoyer Jeanne au roi. A part tout débat sur la possibilité des merveilleux phénomènes de la *seconde vue*, un simple rapprochement de dates établit l'inexactitude du récit des chroniques; Jeanne quitta Vaucouleurs le 13 février, le lendemain de la bataille de Rouvrai, et plusieurs jours avant que Baudricourt eût pu recevoir la nouvelle de ce combat. Les deux procès de condamnation et de révision ne contiennent aucune allusion à cet égard.

elle était sûre de ne pas rencontrer d'obstacles. Sa confiance enthousiaste ne tarda pas à se communiquer à ses guides, qui avaient montré d'abord beaucoup d'hésitation et de crainte; elle exerçait sur eux une sorte de fascination, et *ils ne pouvaient résister à sa volonté*. Jeanne, après avoir franchi la Marne, l'Aube, la Seine et plusieurs de leurs affluents, entra hardiment dans Auxerre, ville bourguignonne, entendit la messe dans la cathédrale, passa le pont de l'Yonne, puis se dirigea sur Gien et sur la Loire; à Gien enfin, elle se revit avec transport sur terre française et *dauphinoise,* et put cesser de faire mystère de ses desseins. Tandis qu'elle suivait rapidement par le Berri la route de Chinon, la nouvelle de son passage et de ses merveilleuses promesses pénétra jusque dans les murs d'Orléans, et y fit luire une vague espérance.

Jeanne s'arrêta au village de Fierbois en Touraine, où s'élevait une église très-fréquentée des pèlerins, et dédiée à sainte Catherine, une des deux saintes qui figuraient sans cesse dans ses visions. De Fierbois, qui n'est qu'à cinq ou six lieues de Chinon, Jeanne fit écrire au roi pour lui demander ses ordres, et elle arriva à Chinon le 24 février au matin, onze jours seulement après son départ de Vaucouleurs. L'empressement qu'on avait mis à l'appeler à Chinon, semblait de bon augure pour sa réception; mais déjà le vent avait changé à la cour : tous les monuments du temps, l'historien bourguignon Monstrelet aussi bien que les écrivains *dauphinois,* sont d'accord sur les dispositions peu favorables du conseil du roi envers Jeanne, et sur la peine qu'elle eut à se faire écouter. Les gens de guerre s'en raillaient comme d'une folle; les gens d'église, ennemis nés du libre mysticisme, faisaient grande difficulté d'admettre que le Ciel pût ainsi commu-

niquer directement avec une personne laïque, avec une femme, et inclinaient à croire émanée de l'enfer une révélation qui ne passait point par l'intermédiaire du clergé ; quelques légistes, rompus aux affaires et aux intrigues, soutenaient Jeanne, moins par conviction que par politique, et comme un instrument utile. Après de vifs débats dans le conseil, on décida que la Pucelle serait examinée et interrogée par une commission ecclésiastique. Jeanne ne voulait d'abord parler à personne qu'au roi ; elle consentit cependant à apprendre aux commissaires l'objet de sa mission, et leur déclara que le *roi du ciel* l'avait chargée de faire lever le siége d'Orléans et de conduire le *dauphin* recevoir son sacre à Reims. Sur le rapport des commissaires, après de nouvelles discussions, le roi accorda enfin audience à *la Pucelle*, le quatrième jour de son séjour à Chinon (27 février). On prétend qu'à l'instant où elle entrait au château, elle entendit un soldat proférer une grossière plaisanterie sur son compte, en blasphémant et *reniant Dieu*. — Ah! en nom Dieu, s'écria-t-elle, tu le renies, et *se* (et pourtant) tu es si prêt de ta mort! » Une heure après, cet homme tomba dans l'eau et se noya [1].

Peu s'en fallut que les portes du château ne se refermassent devant la *Pucelle*, au moment où elle s'y présenta : le roi était retombé dans ses irrésolutions accoutumées. Elle fut reçue pourtant, et le comte de Vendôme l'introduisit dans la grande salle du château, où la curiosité

[1] Déposition de frère Jean Pasquerel, chapelain de la Pucelle. — Procès de révision, f° 79. — Pasquerel ne rapporte point les paroles de Jeanne en témoin auriculaire ; ces paroles, peut-être fort simples, ont pu, en passant de bouche en bouche, s'altérer assez pour prendre le caractère d'une prophétie après l'événement.

avait attiré tout ce qui restait de notables personnages autour de Charles VII : le roi, assez simplement vêtu, s'était retiré à l'écart, pour éprouver la *Pucelle.* Jeanne entra, l'air humble et simple *comme une pauvre petite bergerette;* toute cette foule brillante ne l'éblouit cependant point; elle alla droit au roi, et lui embrassa les genoux : *ses voix*, à ce qu'elle raconta plus tard, le lui avaient fait connaître. — Ce n'est pas moi qui suis le roi, dit Charles en lui montrant un de ses courtisans : voici le roi! — En nom Dieu, gentil prince, c'est vous et non autre!... Très-noble seigneur dauphin, j'ai nom *Jeanne la Pucelle*, et suis envoyée de par Dieu pour recourre vous et votre royaume et faire guerre aux Anglais.... Pourquoi ne me croyez-vous? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple, car *saint Louys* et *Charlemaigne* sont à genoux devant lui en faisant prières pour vous[1] ! » Ce qui se passa ensuite entre Jeanne et le roi est obscur et mystérieux. Jeanne insista pour parler à Charles VII en particulier, et le confesseur du roi et deux ou trois autres personnes seulement prirent part à l'entretien : le roi, déjà surpris d'avoir été si vite reconnu de la Pucelle, fut complétement subjugué par l'autorité avec laquelle elle s'exprima. Plusieurs chroniqueurs, plusieurs des principaux témoins du procès de révision, et Jeanne elle-même dans ses interrogatoires, affirment que le roi reçut des *signes certains* de la mission de la Pucelle; elle lui dit *aucunes choses secrètes, quelque chose de grand, que nul ne pouvait savoir, sinon Dieu et lui*[2]. Dans son procès, comme on le

[1] Jean Chartier, *Hist. de Charles VII*, dans le recueil de Th. Godefroy, p. 19. — Chroniq. de la Pucelle. — Interrogatoires des 22 et 28 février. — Dépositions de Gaucourt, Pasquerel, Simon Charles, etc.; au procès de révision.

[2] Journal du siége d'Orléans. — Chroniq. de la Pucelle. — Histoire abrégée

verra plus tard, elle ne voulut jamais s'exprimer clairement à ce sujet; mais son confesseur Jean Pasquerel a rapporté d'après elle-même quelques-unes de ses paroles. Elle aurait dit à Charles VII, *entre autres choses* : « Je te dis, de la part de *Messire*, que tu es vrai héritier de France et FILS DU ROI. » Ces paroles, quel que fût le sens précis qu'y attachait la Pucelle, et de quelque manière qu'elles eussent été amenées, répondaient à un doute secret qui tourmentait le roi sur la légitimité de sa naissance, et par conséquent de ses droits au trône, et produisirent sur lui une impression extraordinaire : il y vit la réponse du Ciel à une prière qu'il lui avait récemment adressée [1]. Tous les assistants qui regardaient cette scène à distance avec anxiété, remarquèrent l'étonnement et la joie qui se peignaient sur le visage de Charles VII : le roi se rapprocha des gens de la cour, et leur déclara que Jeanne venait de conquérir sa confiance ; désormais le château lui fut ouvert à toute heure. L'opinion publique se prononça plus énergiquement encore que l'opinion du roi en faveur de Jeanne : on admirait sa piété à l'église, son adresse et sa grâce sur le préau où elle s'exerçait à monter à cheval et à *courre* la lance, sa douceur, sa modestie et son grand sens dans la conversation. « C'était chose merveilleuse comme elle se comportait et conduisait en son fait, avec

des gestes de la Pucelle, publiée par M. Buchon, avec le procès. — Dépositions de Pasquerel, de Jean d'Aulon. — Interrogatoires des 27 février et 1er mars.

[1] N. Sala, manuscrits de la Bibliothèque royale, n° 180. Sala, qui écrivait sous Charles VIII, rapporte cette prière d'après le vieux seigneur de Boisi, qui avait été l'ami et le confident de Charles VII. Un autre livre, l'Histoire abrégée de la Pucelle, raconte le même fait avec des détails beaucoup plus précis, et prétend que Jeanne redit mot à mot au roi les *requêtes* qu'il avait adressées à Dieu, étant seul en sa chapelle du château de Loches. Ce petit ouvrage, au moins dans la forme sous laquelle il nous est parvenu, ne paraît pas antérieur au règne de Louis XII, et ne donne probablement qu'un récit de seconde main arrangé d'après Sala.

ce qu'elle disait et rapportait lui être enchargé de la part de Dieu, et comme elle parlait grandement et notablement, vu qu'en autres choses elle était la plus simple bergère qu'on vit onc (Chroniq. de la Pucelle). » Elle ne sut jamais lire ni écrire. Le peuple ne douta plus qu'elle ne fût la *vierge du bois Chesnu* annoncée par Merlin, quand on eut appris qu'il y avait un *bois Chesnu* près du lieu de sa naissance.

Les gens d'église cependant, à la tête desquels était l'archevêque de Reims, Regnaut de Chartres, chancelier de France, ne se rendaient pas encore et voulaient être plus amplement *acertainés* que la science de Jeanne ne lui venait pas de l'*Ennemi,* de Satan : le roi consentit qu'on fît subir à la Pucelle un nouvel examen plus solennel que le premier, et qu'on la menât à Poitiers, où siégeait la cour de parlement, et où s'étaient réunis en grand nombre les théologiens qui avaient quitté l'université de Paris pour ne pas se soumettre aux Bourguignons et aux Anglais. Le roi et la cour se transportèrent à Poitiers avec Jeanne. « En nom Dieu, dit Jeanne, quand on lui eut appris qu'on la menait à Poitiers, je sais que j'y aurai bien à faire; mais *Messire* m'aidera; or allons, de par Dieu! » Elle eut en effet *bien à faire.* Il se passa entre elle et les théologiens des scènes dont on retrouve les traits épars dans les chroniques et dans les témoignages des interlocuteurs eux-mêmes; ce fut un merveilleux combat du sentiment inspiré contre la logique des écoles et l'érudition traditionnelle. *Beau spectacle,* dit un contemporain (Alain Chartier), *que de la voir disputer, femme contre des hommes, ignorante contre des doctes, seule contre tant d'adversaires!* Les docteurs l'accablèrent de citations, l'enlacèrent dans les mille replis de leur dialectique : elle s'avança à travers ces labyrinthes d'arguties, d'un pas aussi ferme, aussi sûr,

qu'un somnambule au bord d'un abîme; elle déconcerta toutes les savantes subtilités de ses examinateurs par l'imprévu de ses réponses et par ce grand sens qui se joignait chez elle à l'exaltation la plus ardente, et qui la distinguait des enthousiastes vulgaires. Comme elle disait que le roi lui devait donner des gens d'armes pour secourir Orléans : « Si Dieu veut délivrer le peuple de France, répondit un des théologiens, il n'est pas besoin de gens d'armes. — En nom Dieu, les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire! » Un autre s'avisa de lui demander : « Croyez-vous en Dieu? — Mieux que vous, répliqua-t-elle. — Dieu ne veut point qu'on croie à vos paroles, si vous ne montrez un *signe* (un miracle) qui prouve qu'on doit vous croire. — Je ne suis pas venue à Poitiers pour faire des *signes :* conduisez-moi à Orléans, je vous y montrerai les *signes* pour quoi je suis envoyée. Qu'on me donne des gens d'armes, en telle et si petite quantité qu'on voudra, et j'irai! Les Anglais lèveront le siége d'Orléans; le roi sera sacré à Reims; Paris sera rendu à l'obéissance du roi, et le duc d'Orléans reviendra d'Angleterre [1]. Il n'est besoin de tant de paroles : ce n'est plus le temps de parler, mais d'agir! » Quand les théologiens, tout étourdis de ses vives répliques, appelaient à leur aide maint auteur sacré et profane, et les saintes Écritures et les Pères, pour contester la réalité de sa mis-

[1] Déposition de frère Séguin, docteur en théologie. Procès de révision, f° 95. — Id. de François Carmel, conseiller du roi, ibid. f° 67. — Alain Chartier, dans la lettre que nous avons déjà citée, et *qui fut écrite dans le courant de cette année même,* peu après le sacre, assure que les *voix* avaient dit à Jeanne : « *Tu rendras Paris au roi après son couronnement.* » Cette variante donnée par Alain, et conforme sans doute à l'opinion générale, est de quelque importance, comme on le verra dans la suite des événements. Tout le monde attendit de Jeanne la *recouvrance* immédiate de Paris.

sion : « Il y a plus, répondait-elle en levant les yeux au ciel, il y a plus dans les livres de Dieu que dans les vôtres ! »

L'étonnement et l'admiration gagnaient peu à peu et ravivaient ces âmes desséchées par la scolastique et par la chicane : ces cœurs arides se fondaient au contact de cette flamme; on vit de vieux légistes du parlement sortir *en pleurant à chaudes larmes* : l'évêque de Castres s'écria que cette fille était assurément une envoyée du Seigneur [1].

Jeanne vainquit : les docteurs assemblés à Poitiers déclarèrent que, *ladite Pucelle* ayant été éprouvée, touchant sa vie, ses mœurs et son intention, *sans qu'on trouvât en elle que tout bien, humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplesse*... on ne pouvait la rebuter ou délaisser sans se rendre indigne de l'aide de Dieu, et qu'on devait la mener devant Orléans pour y montrer le signe divin qu'elle promettait [2].

La virginité de Jeanne, qu'attestaient ainsi les docteurs, avait été constatée par la belle-mère du roi et par deux autres dames ; c'était, dans l'opinion du moyen âge, la meilleure preuve que Jeanne ne tirait pas ses révélations de l'enfer. On croyait que le démon ne pouvait contracter de pacte avec une vierge.

Le roi et la Pucelle repartirent pour Chinon aussitôt après la déclaration des docteurs (vers le 17 mars) ; le jeune duc d'Alençon, qui se montrait un des plus zélés défenseurs de la cause nationale et un des partisans les

[1] Déposition de la dame de Bouligni. — Id. de Robert Thibault, f° 73.

[2] Manuscrits de la Bibliothèque royale, n° 7301. *L'opinion des docteurs* a été imprimée pour la première fois dans la collection des *Mémoires sur l'histoire de France*, édition Michaud et Poujoulat, t. III, p. 145.

plus enthousiastes de la Pucelle, fut chargé de réunir à Blois des soldats et un grand convoi de vivres qu'on voulait tenter d'introduire dans Orléans : cette expédition devait être l'épreuve décisive de Jeanne. On donna à la Pucelle une armure et des chevaux ; on lui forma une maison, comme à un chef de guerre ; elle eut un écuyer, des pages, un chapelain, deux hérauts. Plusieurs de ces personnages nous ont laissé d'intéressants récits de leurs relations avec Jeanne : on respectait et on admirait davantage cette étonnante créature, à mesure qu'on la voyait de plus près et qu'on vivait plus familièrement avec elle ; elle ne démentait jamais ni la hauteur de ses pensées et la lucidité de ses intuitions dans tout ce qui tenait aux choses générales, ni son bon sens naïf et simple dans les choses vulgaires de la vie. Toute *jeune, belle et bien formée* qu'elle fût, il y avait en elle comme une *vertu* secrète qui écartait les sentiments et les *désirs charnels* : ces jeunes soldats qui vivaient dans son intimité semblaient la prendre pour un être d'une autre nature plutôt que pour une femme ; la déposition de son écuyer Jean d'Aulon renferme à cet égard de curieux détails.

La Pucelle n'attendit pas à Chinon l'achèvement des préparatifs qu'on poursuivait à Blois : elle quitta le roi pour se rapprocher du théâtre de la guerre et pour se rendre à Tours ; en se séparant de Charles VII, elle lui dit qu'elle serait blessée devant Orléans, mais qu'elle n'en viendrait pas moins à ses fins : cette prédiction fut vérifiée par l'événement [1]. Des incidents merveilleux se mul-

[1] Une lettre, écrite le 22 avril par un seigneur flamand, parle de cette prédiction : Jeanne ne fut blessée que le 6 mai suivant. — Cette lettre a été retrouvée par M. Lebrun des Charmettes, à la Bibliothèque royale; manuscrits de M. d'Esnans, vol. Ier, p. 446.

tipliaient autour d'elle : *ses voix*, à ce qu'elle raconta plus tard (interrogat. du 27 février 1431), lui avaient appris qu'une épée, portant cinq croix gravées sur la lame, était ensevelie dans la terre, près de l'autel de sainte Catherine de Fierbois, église qu'elle avait visitée avant d'arriver à Chinon : elle envoya à Fierbois ; on fouilla la terre et l'on trouva l'épée à l'endroit désigné [1]. Jeanne ceignit cette arme mystérieuse, et se fit faire, toujours d'après l'ordre de *ses voix*, un étendard blanc semé de fleurs de lis d'or, avec *la figure de Notre-Seigneur assis en son tribunal parmi les nuées du ciel, et tenant un monde* (un globe) *en ses mains ;* à droite et à gauche étaient représentés deux anges en adoration ; l'un des deux portait une branche de lis que le Seigneur semblait bénir. Auprès étaient écrits les mots : *Jhesus Maria,* que Jeanne avait adoptés pour devise.

Les apprêts de l'expédition d'Orléans furent bien longs au gré de l'impatience de Jeanne : les gens d'armes se rassemblaient lentement et sans prendre grande part aux espérances populaires : l'argent manquait pour les payer, et l'on ne put leur donner que le 21 avril les arrhes de l'entrée en campagne. Tous les obstacles enfin furent levés, et Jeanne arriva le 24 avril à Blois, avec le chancelier de France et le grand-maître de l'hôtel du roi, Jean de Gaucourt. Elle produisit à Blois le même effet que partout ailleurs ; elle réunit une espèce de bataillon de prêtres, à la tête duquel elle mit son chapelain, frère Pasquerel, avec une bannière représentant le Christ sur sa croix ; des soldats en état de grâce servaient seuls d'es-

[1] La Chronique de la Pucelle et le Journal du siége d'Orléans rapportent ce fait d'une manière moins extraordinaire : suivant ces deux monuments, l'épée que désigna Jeanne n'était point enfouie dans la terre ; elle se trouvait parmi quelques vieilles armes offertes autrefois à sainte Catherine, comme *ex voto*.

corte à cette troupe sacrée. Le bruit des choses extraordinaires qui se passaient à Chinon, à Poitiers, à Blois, était parvenu dans les murs d'Orléans et dans le camp des Anglais; les Orléanais, réduits à une profonde détresse, renaissaient à l'espérance; les Anglais, qui n'admettaient pas que Jeanne pût être l'envoyée du Ciel, commençaient à croire qu'elle pouvait bien être au moins l'instrument de l'enfer, et l'attente de cet ennemi surhumain répandait parmi eux une vague terreur. Du 24 au 28 avril, six cents combattants, divisés en plusieurs détachements, s'introduisirent dans la ville, et y annoncèrent l'approche du *grand secours*. Pendant ce temps, un héraut apporta aux généraux anglais une lettre de l'étrange chef de guerre qu'ils allaient avoir à combattre : les *voix* avaient ordonné à Jeanne d'offrir la paix aux Anglais avant de les frapper du glaive.

« ✠ Jhesus Maria. ✠ »

« Roi d'Angleterre, et vous, duc de Bedford, qui vous dites régent du royaume de France; vous, Guillaume de la *Poule* (Poole), comte de *Suffort* (Suffolk), Jehan, sire de *Talebot* (Talbot), et vous, Thomas, sire de Scales, qui vous dites lieutenants dudit duc de Bedford, faites raison au roi du ciel : rendez à la Pucelle [1], qui est *ci* envoyée de par Dieu le roi du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France... Elle (la Pucelle) est toute prête de faire paix, si vous lui voulez faire raison, par *ainsi que France vous mettrez sus et paierez ce que vous l'avez tenu* (à condition que vous remettiez la France

[1] Jeanne, dans ses interrogatoires, assura depuis avoir dicté : *rendez au roi*, et signala plusieurs autres inexactitudes du scribe.

en bon état et que vous l'indemnisiez). Et, entre vous, archers, compagnons de guerre, *gentils* (nobles) et autres, qui êtes devant la ville d'Orléans, allez-vous en en votre pays, de par Dieu, et, si ainsi ne le faites, attendez les nouvelles de la Pucelle, qui vous ira voir *brièvement* (sous peu) à vos bien grands dommages. Roi d'Angleterre, si ainsi ne le faites, je suis chef de guerre, et, en quelque lieu que j'atteindrai vos gens en France, je les en ferai aller, veuillent ou non veuillent. Et si ne veulent obéir, je les ferai tous occire : je suis *ci* envoyée de par Dieu, le roi du ciel, pour vous bouter hors de toute France. Et, si veulent obéir, je les prendrai à merci. — Et n'ayez point en votre opinion que vous tiendrez ce royaume de Dieu, le roi du ciel, fils de sainte Marie; car le tiendra le roi Charles, vrai héritier... lequel entrera à Paris à bonne compagnie. — Si ne voulez croire les nouvelles de par Dieu et la Pucelle, en quelque lieu que nous vous trouverons, nous *férirons* (frapperons) dedans, et y ferons si grand *hahay* que encore *a il* (y a-t-il) mille ans qu'en France ne fut si grand... Et croyez fermement que le roi du ciel enverra plus de force à la Pucelle, que vous ne lui sauriez mener de tous assauts à elle et à ses bonnes gens d'armes, et aux horions verra-t-on qui aura meilleur droit du roi du ciel ou de vous? — Vous, duc de Bedford, la Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous fassiez *mie* détruire. Si vous lui faites raison, encore pourrez-vous venir en sa compagnie, là où les *Franchois* feront le plus beau fait que oncques fut fait pour la chrétienté[1]. Et faites réponse si vous voulez faire paix, en la cité d'Orléans.

[1] Suivant ces paroles de Jeanne, il paraît qu'elle rêvait un projet de croisade après la délivrance de la France.

Et si ainsi ne le faites, de vos grands dommages vous souvienne brièvement. Écrit ce samedi de la semaine sainte (26 mars 1429[1]). Sur le dos de la lettre était écrit : *Entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle.* »

Jeanne suivit de près sa lettre : le 27 avril, elle sortit de Blois avec six à sept mille combattants, escortant un grand convoi de bétail, de vivres et de munitions. A côté d'elle chevauchaient le maréchal de Boussac, le grand-maître Gaucourt, frère ou proche parent du brave gouverneur d'Orléans, l'amiral de Culant, Gilles de Laval, sire de Retz (ou Raiz), La Hire, Ambroise de Lore, et Baudricourt, récemment arrivé de Vaucouleurs. Jeanne *portait le harnois aussi gentiment que si elle n'eût fait autre chose de sa vie.* Elle avait fait défendre les jurements et blasphèmes, exhorter les soldats à se confesser, et chasser toutes les *folles femmes* qui suivaient les gens de guerre. En tête de l'armée marchait la cohorte des prêtres chantant pour chant de guerre le *Veni, Creator Spiritus*, cet hymne qui semble n'être d'aucun temps ni d'aucune secte, tant la vérité métaphysique y brille d'une splendeur sans nuage, et qui semblait pourtant devenu de circonstance par son appel à l'inspiration divine et à l'Esprit de Vie. Les troupes campèrent la nuit en pleins champs : le lendemain matin, Jeanne, quoique fatiguée et malade d'avoir pour la première fois reposé tout armée sur la dure, reçut la communion devant l'armée en bataille; une multitude de soldats, passant brusquement de la débauche et de l'indifférence à l'enthousiasme et à la foi, vinrent s'agenouiller devant les prêtres qui entouraient Jeanne et se

[1] Cette lettre avait été écrite un mois avant d'être envoyée : nous avons suivi, comme M. Lebrun des Charmettes, le manuscrit n° 5965 de la Bibliothèque royale, comparé avec L'Averdy, *Notices des manuscrits*, t. III, p. 81.

mettre *en état de grâce* (*in bono statu*). Le convoi retarda la marche de l'armée, qui arriva en vue d'Orléans seulement le troisième jour (29 avril). Ces prêtres, ces chants, ces bannières inconnues, cet appareil inusité, frappèrent les Anglais d'une crainte superstitieuse : les généraux, voyant la disposition de leurs troupes, les tinrent enfermées dans leurs parcs et dans leurs bastides. Les Français défilèrent devant les ruines du Portereau et les postes ennemis de la rive gauche de la Loire, et gagnèrent le bord du fleuve au-dessus de la bastide anglaise de Saint-Jean-le-Blanc : la Pucelle avait insisté pour qu'on se dirigeât sur la ville du côté de la Beauce, où était la plus *grande puissance* des Anglais; mais les *chevetaines* français, jugeant l'entreprise trop hardie, avaient trompé Jeanne et l'avaient menée à son insu par la route de la Sologne. L'événement donna raison à Jeanne : l'armée, en se présentant par la rive gauche, avait le fleuve entre elle et la ville; les communications n'étaient possibles que par eau; or, les grands bateaux à voiles préparés dans Orléans pour recevoir le secours ne pouvaient, à cause des basses eaux, prendre port qu'à Chéci, à deux lieues à l'est de la ville, et le vent contraire les empêchait de remonter la Loire.

L'embarras était extrême : Jeanne, au lieu de reprocher à ses compagnons d'armes leur manque de confiance, les encouragea et leur garantit que le vent allait changer : on côtoya la rivière jusqu'à Chéci; le vent changea sur ces entrefaites, et les bateaux, conduits par le bâtard d'Orléans et par le commandeur de Giresme, arrivèrent à toutes voiles après avoir passé sans obstacle et sans dommage sous le canon des bastides anglaises. Les plus enthousiastes des compagnons de Jeanne crurent voir les eaux monter et s'enfler subitement sous les nefs qui venaient au-devant

de la Pucelle. Jeanne descendit dans les nefs avec tout le convoi et deux cents lances : le reste des troupes reprit le chemin de Blois afin d'y traverser la Loire, et de revenir *devers la Beauce*. Jeanne leur laissa son chapelain et ses prêtres, comme pour leur laisser son inspiration religieuse et une portion d'elle-même. Une vaillante sortie des Orléanais fit utilement diversion, et empêcha les Anglais de réunir leurs forces pour arrêter la flottille au retour. La Pucelle entra le soir dans Orléans, armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc et faisant porter devant elle sa blanche bannière : elle alla droit à la cathédrale, aux acclamations des *bonnes gens de la ville, hommes, femmes et petits enfants, qui faisaient telle joie comme s'ils vissent Dieu descendu entre eux* [1].

L'effet moral de cette première journée fut immense; la confiance qui naguère encore animait les assiégeants avait passé dans le cœur des citoyens et de la garnison; Jeanne eût voulu dès le lendemain les mener à l'assaut des bastides anglaises; la plupart des capitaines se récrièrent contre cette héroïque témérité, et une vive querelle *s'émut* dans le conseil de guerre entre la Pucelle et le sire Jean de Gamaches, furieux de voir une *péronelle de bas lieu* commander à tant de gentilshommes. Il fut décidé, au grand mécontentement de Jeanne, qu'on ne prendrait sérieusement l'offensive qu'après le retour de l'armée. Jeanne envoya une seconde lettre aux Anglais, par l'intermédiaire de ses deux hérauts : les généraux ennemis, sans respect pour le droit des gens, retinrent prisonnier l'un des hérauts, et renvoyèrent l'autre en le chargeant

[1] Journal du siége. — Chronique de la Pucelle. — Dépositions du comte de Dunois, de frère Pasquerel, de J. d'Aulon, etc., etc. — Histoire abrégée des gestes de la Pucelle.

de *vilaines paroles* pour la Pucelle, *l'appelant ribaude, vachère, et la menaçant de la faire brûler s'ils la pouvaient prendre.* Ils voulaient, en attendant, brûler le héraut captif comme hérétique et complice d'une sorcière, et écrivirent à l'université de Paris pour la consulter à ce sujet. (Journal du siége. —Berri.) On ne leur accorda pas le loisir de recevoir la réponse! Jeanne, du haut du boulevard qu'on avait construit sur le pont d'Orléans, à portée de la voix des Tournelles, leur adressa en personne une troisième sommation. Le commandant des Tournelles, Gladesdale, et quelques-uns de ses gens, répondirent par de sales injures : la chaste fille en pleura de honte et de colère, et leur cria qu'ils mentaient, et que, *malgré eux tous, ils partiraient bien bref* (bientôt), mais que lui, *Glacidas* (Gladesdale), ne le verrait point. (Journal du Siége. — Bourgeois de Paris.)

Le troisième jour après sa venue à Orléans (2 mai), Jeanne sortit dans la plaine, et chevaucha lentement tout le long des bastides, des parcs et des boulevards anglais, *du côté devers Beauce,* examinant les positions ennemies avec le coup d'œil d'un capitaine expert aux armes. Le peuple l'avait suivie en foule, comme si la présence de la Pucelle eût été une protection plus sûre que les remparts de la cité : les Anglais ne tentèrent pas de troubler cette audacieuse reconnaissance, ni de charger cette multitude désordonnée. Ces hommes intrépides, dit Alain Chartier, semblaient changés en femmes, tandis que les femmes se changeaient en héros contre eux : *on eût dit qu'ils avaient tous les mains liées :* « Avant que la Pucelle arrivât, deux cents Anglais chassaient, aux escarmouches, huit cents ou mille de l'armée du roi, et, depuis sa venue, quatre ou cinq cents Français combattaient toute la puissance des

celle des autres, elle se jetait à travers la mêlée, son étendard à la main, et ne tirait l'épée qu'à la dernière extrémité [1].

Les Anglais rendirent le lendemain le héraut de la Pucelle, de peur qu'on ne mît à mort les prisonniers qu'on avait faits sur eux : c'était le jour de l'Ascension (5 mai). Jeanne ne voulut pas qu'on profanât cette solennité par l'effusion du sang humain ; mais, le 6 mai au matin, la Pucelle, le bâtard, Boussac, Gaucourt, La Hire, traversèrent la rivière en bateaux, avec quatre mille combattants, et se portèrent contre les bastides du côté de Sologne. Gladesdale, qui commandait en chef le siége de la rive gauche, désempara et incendia la bastide de Saint-Jean-le-Blanc, et en retira la garnison aux Augustins et aux Tournelles. La Pucelle, avant que tous ses compagnons eussent passé l'eau, courut droit à la bastide des Augustins, et planta son étendard sur le bord du fossé ; mais, en ce moment, *il survint un cri* que les Anglais de la rive droite *venaient en grand'puissance* au secours de Gladesdale : les gens de la Pucelle reculèrent en désarroi jusqu'à leurs bateaux, et entraînèrent Jeanne dans ce mouvement de retraite ; les Anglais sortirent de leurs forts, et poursuivirent la Pucelle avec *grande huée et paroles diffamantes*. L'instant était décisif ; un seul échec allait dissiper le prestige qui environnait Jeanne et renverser de nouveau l'espoir de la France. L'incertitude ne fut pas longue : Jeanne fit soudainement volte-face, *coucha la lance,* et s'élança contre les Anglais avec son cri ordinaire : *En nom Dieu!* La Hire courut après elle, puis bien d'autres ; une terreur panique s'empara des Anglais ; *ils prirent la fuite*

[1] Déposition de frère Séguin. — Interrogatoire du 27 février. — Journal du siége. — Déposition de frère Pasquerel.

laide et honteuse, dit la chronique, et ne s'arrêtèrent qu'à l'abri de leurs boulevards. On les y suivit ; la bastille des Augustins fut attaquée sur-le-champ : fossés, glacis semés de chausses-trapes, palissades, parapets garnis d'artillerie, tout fut inutile ; les assaillants forcèrent tous les obstacles, pénétrèrent de toutes parts dans la bastide, et passèrent au fil de l'épée tous ceux de ses défenseurs qui ne purent se réfugier aux Tournelles.

Jeanne fut aussi sage dans la victoire qu'elle avait été audacieuse dans le combat : voyant ses gens *trop attentifs au pillage,* et craignant que Gladesdale ne profitât de leur désordre, elle ordonna d'évacuer et de brûler la bastide conquise, avec tout ce qu'elle renfermait *de vivres et de richesses :* on obéit. Jeanne, qui avait été légèrement blessée au pied par une chausse-trape, retourna dans Orléans par la rivière avec une partie des troupes ; le reste demeura en observation devant les Tournelles et le boulevard voisin, que Jeanne avait résolu d'attaquer le jour suivant. La plupart des capitaines n'étaient pas de cet avis : ils craignaient de compromettre les avantages obtenus ; ils voulaient attendre de nouveaux renforts du roi : ils tinrent conseil le soir sans y appeler Jeanne, et lui envoyèrent signifier leur résolution. « Vous avez été en votre conseil, répondit-elle, et j'ai été au mien : le conseil de *Messire* s'accomplira ; celui des hommes périra ! nous combattrons demain[1]. » Pendant la nuit, les Anglais de la rive gauche abandonnèrent encore une de leurs bastides, celle de Saint-Privé, et se concentrèrent entièrement dans les Tournelles et dans la grande redoute ou boulevard qui couvrait cette forteresse du côté de la So-

[1] S'il en faut croire son chapelain Pasquerel, elle ajouta qu'il *sortirait du sang de son corps par la mamelle* (*per mammam*).

logne ; c'était ce même boulevard qui avait été si vaillamment défendu par les Français au commencement du siége. Au point du jour, la Pucelle monta à cheval, annonçant à ses hôtes qu'avant le soir elle rentrerait victorieuse à Orléans par les Tournelles et le pont de la Loire. Le conseil des chefs avait résolu de l'empêcher d'exécuter son dessein, et le sire de Gaucourt, gouverneur de la ville, avait fait fermer les portes, et gardait en personne la porte de Bourgogne avec une troupe d'hommes d'armes : il déclara que personne ne passerait. Jeanne commanda au peuple d'ouvrir la porte. Les bourgeois et les soldats qui la suivaient en foule se précipitèrent à sa voix avec une telle furie, que Gaucourt faillit être mis en pièces : le peuple, traînant après lui canons et coulevrines, sortit à grands flots de la ville, traversa la rivière, et rejoignit les gens de guerre qui étaient restés la nuit à l'autre bord. Les capitaines soutinrent le mouvement qu'ils n'avaient pu empêcher. Les positions anglaises de la rive gauche se trouvèrent prises entre deux feux : une troupe de bourgeois et de gens d'armes, logés derrière les retranchements du pont, ouvrirent contre le fort des Tournelles une terrible canonnade, tandis que, du côté opposé, Jeanne donnait le signal de l'attaque du boulevard. Ce fut un combat de géants. Gladesdale avait autour de lui *la fleur des meilleures gens de guerre d'Angleterre,* dit Monstrelet : les Anglais, animés par la force de leur poste, par leur grand nombre, par l'espoir d'être secourus des troupes de la rive droite, par l'orgueil de leurs anciennes victoires et la colère de leurs récentes défaites, se défendirent avec un courage opiniâtre et une sombre fureur. Quant aux Français, ils se ruaient à l'assaut *comme s'ils eussent cru être immortels.* (Journal du siége.) A travers les boulets, les

flèches, les carreaux, les pierres, ils arrachaient les palissades, ils comblaient les fossés, ils gravissaient au *plus haut des fortifications,* mais pour en retomber aussitôt, renversés par les haches, les piques et les maillets des Anglais....

La lutte durait depuis trois grandes heures : Jeanne s'était tenue jusqu'alors sur la contrescarpe, exhortant ses gens à *avoir bon cœur et bon espoir en Dieu.* Elle voit les Français mollir et hésiter ; elle se précipite dans le fossé, saisit une échelle, et y monte la première : au même instant, un carreau d'arbalète la frappe au-dessus du sein, entre le gorgerin et la cuirasse, et la rejette dans le fossé. Les Anglais descendent en hâte pour s'emparer d'elle ; Jeanne se relève à demi, l'épée au poing ; mais elle est déjà entourée, quand un chevalier vole à son secours, écarte d'elle les assaillants à coups de hache, l'aide à remonter à l'autre bord du fossé, et lui offre son propre cheval. « Acceptez ce don, lui dit-il, *brave chevalière ;* plus de *rancœur* (de rancune) ; j'avoue mon tort quand j'ai mal présumé de vous ! » C'était ce même sire de Gamaches, qui avait eu avec Jeanne une si vive altercation huit jours auparavant [1].

On emmena Jeanne et on la désarma pour panser sa blessure, qui était profonde ; quand elle vit couler son sang, le cœur lui faillit, et elle pleura. Mais l'émotion qu'elle ressentait provoqua bientôt une extase qui lui rendit toute son énergie ; elle arracha elle-même le trait de la plaie. Cependant la nouvelle de sa chute avait répandu le découragement dans l'armée : les chefs faisaient sonner la retraite. Jeanne court à eux, les conjure d'attendre en-

[1] Vie de Guillaume de Gamaches. Paris, 1786.

core, se retire à l'écart et rentre en extase. Sa bannière était restée plantée devant le boulevard : « Regardez, dit-elle à un gentilhomme qui l'avait suivie, quand la queue de mon étendard touchera contre le boulevard. » Un moment après, le vent fait flotter la pointe de la bannière du côté des Anglais. « Jeanne, elle y touche ! — *Tout est vôtre,* et y entrez ! s'écrie-t-elle, en s'élançant sur son cheval et galopant vers le boulevard.

A son aspect, un frissonnement d'épouvante parcourut les rangs des Anglais : les Français revinrent à la charge avec l'impétuosité de l'ouragan ; ils se sentaient comme enlevés par une puissance surhumaine ; ils montèrent *contremont* le boulevard aussi aisément que par les degrés d'un escalier (Chron. de la Pucelle.); un furieux combat *main à main* recommença sur le parapet même. L'audace des compagnons de la Pucelle sembla se communiquer à la troupe orléanaise qui canonnait les Tournelles du côté opposé : Gladesdale avait coupé deux ou trois arches du pont de la Loire, entre les Tournelles et le boulevard français établi sur ce pont ; les Orléanais jettent une longue solive d'une pile à l'autre, et, guidés par le commandeur de Giresme, passent ce pont fragile sous le feu de l'ennemi, et emportent les défenses extérieures des Tournelles, au moment où la Pucelle et ses gens pénètrent dans le grand boulevard. Les Anglais, frappés de vertige, s'imaginent voir dans les airs des armées de fantômes ; les Français, saisis de l'enthousiasme extatique de la Pucelle, s'écrient que les patrons d'Orléans, saint Aignan et Saint Euverte, accourent sur des chevaux blancs au secours de leur cité ; d'autres croient voir planer sur le pont d'Orléans le chef des armées célestes, le protecteur de Jeanne, l'archange Michel. L'étendard de la Pucelle flotte au haut

du boulevard : « Rends-toi, *Glacidas !* crie Jeanne ; rends-toi au roi des cieux ! J'ai pitié de ton âme et de celle des tiens ! » Toute résistance a cessé. Gladesdale et ses compagnons s'enfuient vers les Tournelles par le pont-levis qui joint le boulevard à cette forteresse : un boulet lancé par une bombarde française brise le pont-levis, et Gladesdale est englouti dans les flots de la Loire. Il y resta, avec le sire de Pommiers, haut-baron de Gascogne, le bailli anglais de Mantes, et bien d'autres. Peu d'instants après, les deux divisions françaises se rejoignirent dans les murs des Tournelles, parmi le sang, les morts et les flammes. Presque tout le corps d'armée anglais fut exterminé ; l'Angleterre y perdit cinq cents chevaliers et écuyers, *les plus preux et hardis* qu'elle eût, sans les *faux Français* qui étaient avec eux, et sans le reste des gens d'armes et archers : six à huit mille Anglais avaient péri dans les divers combats qui avaient eu lieu du 4 au 7 mai (Monstrelet). L'inaction de Suffolk, de Talbot, de Falstolf, durant les terribles journées des 6 et 7 mai, est quelque chose d'inexplicable ; ils pouvaient, ou faire une diversion en attaquant la ville, ou se porter directement au secours de Gladesdale en traversant la Loire : ils ne donnèrent pas signe de vie ; ils assistèrent immobiles au massacre de leurs frères d'armes, comme s'ils eussent été cloués dans leurs bastilles par un pouvoir magique. Il fallait que l'abattement des soldats fût bien profond pour que ces braves et habiles capitaines se résignassent à une telle honte [1].

[1] Sur ces divers combats, voyez le Journal du siége ; — la Chronique de la Pucelle ; — le Journal du bourgeois de Paris ; — Jean Chartier, histoire de Charles VII ; — les dépositions de Dunois, Gaucourt, d'Aulon, Louis de Contes et de divers bourgeois d'Orléans ; au procès de révision, deuxième enquête dite d'Orléans ; — Lemaire, histoire d'Orléans. — Dubreton, histoire du siége d'Orléans.

Les chefs anglais de la rive droite tinrent conseil, au bruit des cloches dont les joyeuses volées célébraient la victoire de leurs ennemis : ils résolurent la levée du siége, tandis que la Pucelle, selon sa prédiction, rentrait triomphalement dans Orléans par le pont des Tournelles, parmi des acclamations et un délire populaire qu'il est plus facile de sentir que de peindre. Dix mille voix chantèrent en chœur le *Te Deum* sous les voûtes et sur les parvis de Sainte-Croix.

Le lendemain dimanche, 8 mai, au lever du soleil, toutes les troupes anglaises quittèrent leurs retranchements et se formèrent en deux *batailles* : à cette vue, peuple et soldats sortirent en foule d'Orléans pour les assaillir. Jeanne se leva, malgré la douleur de sa blessure, passa une légère cotte de mailles (*jaseran*), et courut arrêter *ses gens* : « Pour l'amour et honneur du saint dimanche, leur dit-elle; ne les attaquez pas; c'est la volonté de Dieu : s'ils veulent partir, qu'on les laisse aller ! » Elle fit dresser un autel et célébrer deux messes sous le ciel, en présence des deux armées : comme la seconde messe finissait, Jeanne, toujours prosternée, demanda *si les Anglais avaient le visage ou le dos tourné vers les Français*. « Ils ont le dos tourné : ils s'en vont. — Or, laissez-les partir, et allons rendre grâces à Dieu ! »

Les deux *batailles* anglaises, conduites par Suffolk et par Talbot, se dirigèrent en bon ordre, l'une vers Meung, l'autre, vers Jargeau : la cavalerie de la garnison serra de si près les Anglais dans leur retraite, qu'ils abandonnèrent presque tous leurs malades, leurs bagages et leur artillerie. Les bastides furent pillées, démantelées et *jetées à terre* ; les canons et les bombardes furent ramenés dans la ville par une multitude ivre de joie. Les vainqueurs sentirent mieux

toute la grandeur et le merveilleux de leur victoire lorsqu'ils examinèrent à loisir les formidables ouvrages qu'ils avaient emportés d'assaut ou qu'on leur livrait sans combat : ils avaient vaincu, à nombre inférieur, et forcé dans des positions inexpugnables ces fiers Anglais habitués à dissiper avec une poignée d'hommes les grandes armées de la monarchie féodale. Aussi Orléans n'attribua-t-il sa délivrance qu'à Jeanne Darc et au Dieu qui l'avait en-*voyée* : une procession solennelle parcourut la ville et les remparts, avec des cantiques d'allégresse. Cette cérémonie, renouvelée chaque année le jour anniversaire de la levée du grand siége (8 mai), s'est perpétuée de siècle en siècle jusqu'à nous sous le nom de *Fête de la Pucelle* [1].

Toute la France attendait avec anxiété l'effet des promesses de Jeanne Darc. Le bruit des grands événements qui s'étaient passés devant Orléans se répandit avec une rapidité inouïe et porta l'allégresse dans les cœurs fidèles à la cause nationale, le doute et l'attente dans ceux qu'avait égarés l'esprit de faction ou qui s'étaient résignés à la domination étrangère. On se disait que Dieu s'était enfin lassé de châtier la France; qu'il envoyait son ange pour la tirer de l'abîme. La consternation, au contraire, régnait parmi les Anglais : une lettre du duc de Bedford à Henri VI, ou plutôt au conseil d'Angleterre, peint vivement leur situation morale.

« ... Tout vous a réussi jusqu'au temps du siége d'Orléans, entrepris Dieu sait par quel conseil. — Auquel

[1] Une fête semblable fut instituée dans la petite ville de Châteaudun, que ses habitants et son gouverneur Florent d'Illiers avaient vaillamment conservée à la cause nationale parmi les garnisons ennemies qui l'environnaient de toutes parts. — Godefroy, *Histoire de Florent d'Illiers*, dans le recueil des historiens de Charles VII.

temps, après le malheur advenu à la personne de mon cousin de Salisbury, que Dieu absolve! la main de Dieu, comme il semble, a frappé un rude coup sur vos gens (*your people*) assemblés là en grand nombre : la principale cause (de ce malheur) a été, comme je crois, la funeste opinion et vaine crainte qu'ils avaient d'un disciple, d'un limier de l'enfer, appelé la *Pucellé*, qui a usé de faux enchantements et *sorcerié*. — Lesquels coup et déconfiture ont non-seulement fort diminué le nombre de vos gens, mais abattu en merveilleuse façon le courage de ceux qui restent [1]. »

L'orgueil et la superstition des Anglais [2] s'accordaient à attribuer un caractère magique aux exploits de leurs vainqueurs; Bedford était peut-être alors de bonne foi. L'imputation de magie lancée contre Jeanne fut relevée avec énergie par un illustre champion : le vieux Jean Gerson, arraché à ses contemplations solitaires par le retentissement des prodiges qu'une enfant venait d'accomplir au nom du Seigneur, publia, du fond de sa retraite de Lyon, un opuscule où il établissait qu'on pouvait *pieusement et salutairement* accepter l'aide et *soutenir le fait de la Pucelle* : « Les plus grands d'entre les ennemis, s'écrie-t-il, se cachent devant elle, saisis de mille terreurs et plus accablés qu'une femme dans les douleurs de l'enfantement. » Les dernières lignes de cet opuscule sont très-frappantes : Gerson paraît saisi d'un vague et triste pressentiment sur le sort de Jeanne : « S'il arrivait, dit-il, qu'elle n'accomplit

[1] Rymer, t. X, p. 408.

[2] *Superstitieux comme un Anglais*, disait un proverbe populaire cité par un des témoins du procès de révision, enquête de Paris. — Les Français, au contraire, passaient chez les autres peuples pour être peu crédules, ce qui fit penser en Europe qu'on n'avait pas admis légèrement la *mission* de Jeanne.

pas toute son attente et la nôtre, il n'en faudrait pas conclure que les choses qui ont été faites soient l'œuvre de l'esprit malin plutôt que de Dieu; mais bien qu'il en advient ainsi à cause de notre ingratitude, ce qu'à Dieu ne plaise [1] ! » Gerson mourut peu de mois après cette œuvre patriotique : c'était noblement finir! Il avait protesté ainsi d'avance contre l'opprobre dont ses anciens collègues de l'université allaient bientôt se couvrir : il rejetait de sa tête la solidarité du sang de la Pucelle! C'était déjà trop du sang de Jean Huss, tache funeste qui ternit à jamais la mémoire de ce grand homme, et terrible exemple des égarements où les passions politiques et religieuses peuvent entraîner le génie et la vertu même [2]!

[1] Gerson. *opera*, pars II, p. 870; édit. de Richer, 9091.

[2] Beaucoup d'autres écrits que celui de Gerson furent suscités, en France et au dehors, par la venue de Jeanne. Les merveilleuses aventures de la Pucelle excitèrent un intérêt extrême dans les pays germaniques : l'imagination mystique et rêveuse des Allemands en fut vivement frappée. On a conservé deux dissertations écrites aux bords du Rhin, dès 1429, sur la *fille guerrière* (*puella militaris*), la *prophétesse de France* (*sibylla francica*), par le théologien Henri de Gorkum et par un clerc de Spire. L'empereur Sigismond dépêcha un messager à Bourges pour s'informer, près de l'archevêque de Reims, de ce qu'était *au vrai* cette pucelle dont on parlait tant : ce fut Alain Chartier qui répondit à l'empereur en l'absence de l'archevêque : sa lettre est en fort bon latin, un peu recherché et chargé d'antithèses; mais le patriote perce sous le rhéteur, et l'on sent à travers cette forme un peu artificielle un enthousiasme entraînant. Alain attribue à Jeanne toutes les vertus et les talents des plus grands hommes de guerre. — « Quand elle doit en venir aux mains avec l'ennemi, elle conduit l'armée, choisit les positions, forme les lignes de bataille, et combat en brave soldat après avoir ordonné en habile capitaine. — Telle est cette fille qui semble descendue du ciel pour soutenir sur ses épaules la France croulante... pour éteindre l'incendie qui dévorait notre patrie... O Vierge unique en toute gloire et digne des honneurs divins! Gloire du royaume, *lumière du lis* (rayon du Verbe divin) ! splendeur non-seulement de la France, mais de toute la chrétienté! Que Troie cesse de vanter son Hector ; la Grèce, son Alexandre ; l'Afrique, Annibal; l'Italie, César!... la Gaule, sans aller rechercher ses vieilles renommées, peut opposer une jeune fille à tous ces héros. (Lami, *Deliciæ eruditorum*, t. IV, p. 88). » Voici comme Alain rapporte la prédiction des

Tandis que les premières victoires de la Pucelle volaient de bouche en bouche, Jeanne s'apprêtait à en conquérir d'autres; elle ne perdit point de temps après avoir accompli le premier objet de sa mission. Dès le lendemain de la levée du siége d'Orléans (9 mai), toute blessée qu'elle fût, elle repartit pour aller porter au roi *les nouvelles de la noble besogne* et le presser de marcher avec elle droit à Reims : elle prit congé des Orléanais, qui pleuraient de joie et de tendresse et la *remerciaient très-humblement*, et se rendit par Blois à Loches, où était Charles VII. Un enthousiasme inexprimable l'accueillit partout sur son passage : les populations entières se jetaient à genoux autour d'elle; ceux qui n'étaient pas assez heureux pour pénétrer jusqu'à elle et pour baiser ses mains et ses vêtements, baisaient la trace des pas de son cheval. La simplicité, l'abnégation personnelle de Jeanne ne se démentirent pas un instant parmi ces enivrants hommages; elle eût voulu se garder de ces *adorations;* elle craignait que Dieu ne s'en offensât[1].

Jeanne fut *reçue à grand honneur* par le roi; mais ce n'étaient pas des honneurs qu'elle demandait, c'étaient des soldats, des armes et de l'argent, c'était que le roi lui-même montât à cheval et la suivît : elle tenta en vain de communiquer à cette molle et insouciante nature le feu héroïque de son âme; Charles n'eut pas un éclair, pas un élan! De longs débats recommencèrent dans le conseil, non plus sur une mission suffisamment prouvée par la victoire, mais sur le parti à tirer de la victoire. Plusieurs des

voix à Jeanne : « Tu délivreras Orléans du siége, tu mèneras le roi à Reims pour y être sacré; *tu lui rendras Paris après son couronnement,* et tu lui restitueras son royaume. »

[1] Dépositions de Barbin et de Beaucroix. — Interrogatoire du 3 mars.

princes et la plupart des capitaines voulaient qu'on dirigeât les efforts du parti national vers la recouvrance de la Normandie, afin d'enlever à la domination anglaise sa base et son point d'appui : leurs raisonnements eussent été sans doute fort judicieux dans une guerre ordinaire, mais il ne s'agissait point ici de combinaisons stratégiques ; l'inspiration seule devait continuer ce que l'inspiration avait commencé ; son œuvre n'était pas terminée encore ! Jeanne insista opiniâtrément pour le voyage de Reims : les délais et les incertitudes du roi la désespéraient : chaque jour perdu lui semblait irréparable. « Je ne durerai guère qu'un an, dit-elle à plusieurs reprises ; il faut tâcher de me bien employer [1]. » Sans doute elle pressentait vaguement qu'une si prodigieuse tension de toutes les forces de son âme ne se pourrait longtemps soutenir. Jeanne l'emporta enfin : le roi promit d'entreprendre l'expédition de Reims, aussitôt qu'on aurait débarrassé des garnisons anglaises le cours de la Loire : la nécessité de cette opération préalable, réclamée par le bâtard d'Orléans et par tous les gens de guerre, était trop évidente pour que Jeanne n'y adhérât pas. Le roi publia son ban de guerre, et la noblesse des provinces du centre et de l'ouest commença d'affluer au lieu du rendez-vous [2].

[1] Déposition du duc d'Alençon, procès de révision.

[2] Une lettre fort intéressante d'un des jeunes seigneurs qui obéirent alors au ban de Charles VII, le sire Gui de Laval, est parvenue jusqu'à nous : cette lettre naïve et chaleureuse exprime bien le mouvement des esprits dans cette glorieuse renaissance de la France, et l'impression que produisait Jeanne sur le peuple et sur la jeune noblesse. — *C'est chose toute divine de son fait, et de la voir et de l'entendre!* s'écrie Gui de Laval. — J'allai à son logis la voir : elle fit venir le vin, et me dit *qu'elle m'en ferait bientôt boire à Paris*. Voyez Godefroy, Recueil des hist. de Charles VII, p. 895, et la collection Michaud et Poujoulat, t. III, p. 140.

Le duc d'Alençon, qui n'avait pu prendre part aux premiers combats de Jeanne, parce qu'il n'avait point encore alors achevé de payer sa rançon [1], reçut le commandement en chef, avec ordre exprès du roi de *faire et user entièrement par le conseil de la Pucelle* [2].

Jeanne, Alençon, le bâtard d'Orléans, Florent d'Illiers, se remirent en mouvement dans les premiers jours de juin : ils arrivèrent le 10 à Orléans à la tête de douze cents lances, y rallièrent des milices bourgeoises et d'autres troupes, avec le maréchal de Boussac, l'amiral de Culant, Graville, grand-maître des arbalétriers, Ambroise de Lore, etc., et se portèrent sur Jargeau. Le gros des troupes anglaises, après la levée du siége d'Orléans, s'était réparti dans les places des environs pour y soutenir une guerre défensive : le comte de Suffolk se trouvait en personne à Jargeau avec une nombreuse garnison ; il avait travaillé depuis un mois à relever le moral de ses soldats : à l'approche des Français, il fit une sortie et chargea brusquement les assaillants, qui ne s'attendaient pas à voir ainsi changer les rôles : il y eut un moment d'hésitation et de désordre ; la gendarmerie commençait à plier, mais la Pucelle saisit son étendard, et lança son coursier au plus fort de la mêlée. A cette vue, les Français reprirent toute leur audace ; les Anglais, malgré d'énergiques efforts, furent refoulés dans les murs de Jargeau (11 juin). On les y assiégea : dès le lendemain, l'artillerie française foudroya la ville. C'était Jeanne qui avait indiqué la position des batteries avec une sagacité surprenante : elle

[1] Le droit des gens ne permettait pas à un prisonnier de reprendre les armes tant qu'il n'était pas quitte envers son *maître*.

[2] Journal du siége d'Orléans. Ce journal a une suite qui va jusqu'à la fin de la campagne de 1429.

avait une puissance d'attention et une justesse de coup d'œil extraordinaires : elle sauva la vie au duc d'Alençon en l'écartant brusquement de la ligne de tir d'un *veuglaire* (sorte de coulevrine), qui allait faire feu sur lui ; le duc *n'était pas reculé de deux toises*, que le boulet emporta la tête d'un gentilhomme, à la place que le duc venait de quitter [1]. Le troisième jour du siége (14 juin), Suffolk demanda une capitulation, avec quinze jours de délai pour rendre la place s'il n'était pas secouru : ces conditions furent refusées, et l'assaut général fut donné à l'instant même. Il fut aussi terrible et aussi meurtrier que le fameux combat des Tournelles ; il offrit des incidents analogues : après quatre heures d'une lutte désespérée, la résistance des Anglais ne faiblissant pas encore, Jeanne monta elle-même sur une échelle, son étendard en main, *là où la défense était la plus âpre*. Une grosse pierre vint frapper sa bannière et son casque, et la fit rouler au pied du rempart ; mais elle se releva aussitôt, en criant : « Sus, sus, amis ! Notre Sire a condamné les Anglais ; à cette heure ils sont tous nôtres ! » Les Français, électrisés par la voix et par les gestes de la Pucelle, s'élancèrent de toutes parts avec une furie qui renversa tous les obstacles : la ville et son pont fortifié furent *gagnés* de vive force, et presque tous les Anglais furent passés par les armes. Le comte de Suffolk rendit son épée à un écuyer d'Auvergne ; son frère John de la Poole fut pris, et un autre de ses frères fut tué à ses côtés. Les *gens du commun* massacraient entre les mains des gentilshommes tous les prisonniers anglais qu'ils avaient pris à rançon, et l'on eut grand'peine à

[1] Déposition du duc d'Alençon. — Journal d'Orléans. — Chronique de la Pucelle.

sauver le général ennemi. Les bourgeois et les vilains ne voulaient pas que les Anglais vaincus pussent acheter à prix d'argent la liberté de recommencer à désoler la France.

La Pucelle et ses compagnons rentrèrent en triomphe à Orléans, la nuit suivante; ils y trouvèrent le comte de Vendôme et quelques nouveaux renforts, et marchèrent dès le lendemain sur Meung, par la rive gauche de la Loire. Le pont de Meung, défendu par le capitaine Scales, fut pris d'assaut (15 juin); l'armée passa la Loire sans attaquer le château de Meung, et se dirigea contre Beaugenci. Talbot, qui commandait dans cette place, venait de la quitter pour rejoindre Falstolf, qui ramenait un convoi de Paris. Le lieutenant de Talbot évacua la ville de Beaugenci, et se retira dans le château, qui fut assiégé sur-le-champ. A peine le siége était-il assis, qu'un incident qui pouvait avoir de dangereuses conséquences, jeta l'armée dans une vive agitation : l'on apprit que le connétable arrivait au camp malgré les ordres du roi. Richemont, qui s'était cru l'homme indispensable, le sauveur prédestiné de l'état, avait vu toutes ses espérances déjouées par les événements : l'imminence du danger ne l'avait pas fait rappeler à la cour, et maintenant le danger était écarté, et la fortune de la France, relevée par d'autres mains que les siennes. Il ne put rester les bras croisés devant un tel spectacle; il résolut de reprendre sa place à tout prix dans les armées françaises: il manda ses amis et alliés de Bretagne, d'Anjou et de Poitou, et marcha vers la Loire avec quatre cents lances et huits cents archers. Le roi lui fit signifier « qu'il s'en retournât à sa maison et qu'il ne fût tant hardi de passer en avant, et que, s'il passait outre, le roi le combattrait. — Ce que j'en fais, répliqua Richemont,

est pour le bien du royaume et du roi, et je verrai qui me voudra combattre [1]. » Il continua sa route à travers la Touraine, et arriva aux portes d'Amboise, sans que le roi, ou plutôt la Trémoille, essayât d'accomplir sa menace. Le gouverneur d'Amboise livra passage au connétable, qui franchit la Loire, et qui envoya deux de ses gentilshommes *demander logis à ceux du siége* devant Beaugenci. La chronique de la Pucelle dit qu'il fit *supplier* Jeanne *en toute humilité* de le recevoir au service de la couronne, malgré les *sinistres rapports* pour lesquels le roi l'avait pris en haine. Le message de Richemont excita de grands débats parmi les chefs. La Pucelle et le duc d'Alençon, qui ne connaissaient pas le connétable, et qui avaient reçu du roi défense formelle de communiquer avec lui, voulaient exécuter leurs instructions et repousser la jonction avec Richemont, même par la force; mais les capitaines qui avaient servi sous le connétable se prononcèrent violemment en sa faveur, et, s'il faut en croire le biographe de Richemont, La Hire et Guitri allèrent jusqu'à dire à Jeanne qu'*ils aimeraient mieux le connétable et sa compagnie que toutes les pucelles du royaume de France*. On parvint enfin à convaincre Jeanne que Richemont était bon Français, et qu'il fallait le recevoir en dépit des courtisans; tous les seigneurs et capitaines se rendirent cautions de la loyauté du connétable. Le duc d'Alençon menaçait de quitter l'armée : Jeanne le décida à rester. Le connétable arriva le 17 juin : la Pucelle, du moins au rapport de Guillaume Gruel, salua Richemont comme on saluait les princes, en lui embrassant les genoux. « Jeanne, dit le connétable, on m'a dit que vous

[1] Guil. Gruel, *Hist. de Richemont*.

me vouliez combattre; je ne sais si vous êtes de par Dieu ou non : si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains en rien, car Dieu sait bien mon bon vouloir; si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins. » Richemont, un des hommes les plus superstitieux de se temps[1], ne doutait aucunement du pouvoir surnaturel de Jeanne; mais il doutait de la nature et de l'origine de ce pouvoir : ses doutes furent bientôt dissipés quand il eut vu de près la Pucelle.

Le château de Beaugenci capitula dans la nuit qui suivit la venue du connétable, et la garnison sortit le lendemain matin avec harnais et chevaux. Peu d'instants après, on reçut l'avis qu'un corps d'armée anglais avait attaqué le pont de Meung pendant la nuit : c'était Talbot, Falstolf et Scales, qui, à la tête de cinq ou six mille combattants, restes de l'armée anglaise de la Loire, tentaient trop tard une diversion pour sauver Beaugenci. La joie éclata sur le visage de Jeanne, quand elle sut les Anglais si près. « Ah! beau connétable, s'écria-t-elle, vous n'êtes pas venu de par moi; mais, puisque vous voilà, vous serez le bien venu. » On marcha rapidement sur Meung; mais les Anglais, sachant Beaugenci rendu, s'étaient déjà retirés, emmenant la garnison qu'ils avaient dans le château de Meung. Plusieurs des capitaines français laissèrent voir de l'hésitation, lorsqu'on proposa de poursuivre l'ennemi et de le forcer à recevoir la bataille. Par une singulière contradiction, ces mêmes hommes, qui, à nombre inférieur, avaient enlevé aux Anglais des positions formida-

[1] La crainte et l'horreur que lui inspiraient les sorciers étaient poussées jusqu'à la monomanie : il poursuivait partout, avec un acharnement incroyable, les charlatans et les visionnaires qui passaient pour s'adonner à la magie, et il fit brûler un grand nombre de ces malheureux en France et en Bretagne, ce que son biographe Guillaume Gruel présente comme un de ses plus beaux titres de gloire.

bles, hésitaient à les attaquer en plaine avec l'avantage du nombre. L'idée de la supériorité des Anglais en bataille rangée avait été enracinée par tant de victoires! Beaucoup des *gens du roi*, au rapport du duc d'Alençon, avaient peur, et disaient qu'il ferait bon d'avoir des chevaux. « Combattrons-nous, Jeanne? demanda le duc d'Alençon. — Avez-vous tous de bons éperons? répliqua-t-elle. — Quoi! pour fuir? — Non, pour poursuivre. Ce seront les Anglais qui fuiront, et grand besoin aurez-vous d'éperons pour courir après. En nom Dieu (ou *en mon Dieu*), chevauchez hardiment contre eux; quand ils seraient *pendus aux nues,* nous les aurons. »

On ne perdit pas de temps : on mit à l'avant-garde les hommes d'armes et les archers les mieux montés, au nombre de quatorze ou quinze cents, sous la conduite de La Hire, de Saintrailles, d'Ambroise de Lore, du sire de Beaumanoir, etc., et on leur recommanda de tâcher sur toutes choses d'empêcher que les Anglais ne s'établissent en *lieu fort* et ne se formassent en bataille à l'abri de leurs palissades mobiles. Le connétable, le duc d'Alençon et le bâtard d'Orléans retinrent avec eux la Pucelle, à son grand regret, et suivirent l'avant-garde du plus près qu'ils purent avec *la grosse bataille,* forte de six à sept mille hommes. On chevaucha ainsi pendant cinq lieues sans rien voir, et l'on commençait à craindre d'avoir perdu la trace des Anglais, quand les éclaireurs de l'avant-garde firent tout à coup lever un cerf qui s'enfuit à travers les taillis. Un instant après, de grandes huées, poussées par plusieurs milliers de voix, retentirent à quelque distance : le cerf s'était jeté au milieu de l'armée anglaise. Les éclaireurs, après avoir reconnu la position

de l'ennemi, retournèrent au galop prévenir l'avant-garde, qui précipita sa course.

Les capitaines anglais, qui ne savaient pas leurs adversaires si près d'eux, tenaient conseil en ce moment même et débattaient vivement la question de savoir s'ils recevraient ou non le combat. Falstolf, remontrant *comme leurs gens étaient ébahis et effrayés,* conseillait de les retirer dans les places-fortes des environs, *jusqu'à ce qu'ils fussent mieux rassurés,* et qu'on eût reçu les renforts attendus d'outre-mer. L'orgueil anglais se souleva chez la plupart des chefs contre ce conseil de prudence. Le fier Talbot ne put se résoudre à tourner le dos une seconde fois devant les Français, et déclara que, si *les ennemis venaient, il les combattrait.* La discussion durait encore, quand on aperçut la tête de colonne de la cavalerie française qui arrivait au grand trot. Il n'y avait plus à songer qu'à se défendre : les soldats anglais se mettaient en devoir de descendre de cheval et de s'adosser à une longue haie, lorsque plusieurs des capitaines crièrent que ce poste ne valait rien, et qu'il fallait reculer d'un demi-quart de lieue, et s'établir entre un bois et l'église fortifiée du village de Patai : ce mouvement fut exécuté. Une telle manœuvre, en présence d'ennemis aussi audacieux et aussi intelligents que La Hire et Saintrailles, était d'une imprudence inouïe : avant que tous les Anglais eussent mis pied à terre [1] et eussent planté devant eux les pieux aiguisés dont ils se *remparaient,* quinze cents cavaliers tombèrent sur eux comme la foudre. Le sort de la journée fut décidé en un instant : le redoutable vainqueur de Rou-

[1] Il semblerait, d'après Monstrelet, que tous les archers des deux armées fussent à cheval comme les gens d'armes.

vrai, Falstolf, et tous ceux des Anglais qui étaient encore à cheval, tournèrent le dos sans coup férir, et *s'enfuirent à pleine course pour sauver leurs vies.* Les autres, enfoncés et rompus du premier choc, se jetèrent dans le bois et dans le village, et essayèrent de s'y rallier: ils furent poursuivis et forcés par le corps de bataille des Français, qui n'avait pas tardé à suivre l'avant-garde. Talbot se rendit aux gens de Saintrailles; tous les autres capitaines anglais, Scales, Hungerford, Ramston, tous les riches *Godons* (Goddem, sobriquet des Anglais), desquels on pouvait espérer de bonnes rançons, furent faits prisonniers; on fit main-basse sur les gens de *petit et de moyen état,* sur ces *hommes d'armes* et archers *qu'ils ont coutume d'amener de leur pays mourir en France,* dit Monstrelet. Il en resta deux mille trois cents sur la place [1]. Telle fut la fin de cette belle armée qui s'était crue destinée à achever la conquête de la France: les champs de l'Orléanais l'avaient dévorée tout entière (18 juin).

« Eh bien! sire de Talbot, dit le duc d'Alençon au général vaincu, vous ne vous attendiez pas ce matin qu'il vous en adviendrait ainsi. — C'est la fortune de la guerre, répondit Talbot avec l'impassibilité anglaise. » On lui montra, ainsi qu'à Suffolk, la prophétie de Merlin sur la *vierge du Bois-Chesnu.* (Déposition de Dunois.) Talbot ne resta pas longtemps captif : ce chef anglais était un homme d'un mérite éminent et d'un noble caractère, et

[1] Il ne tint pas à Jeanne qu'on ne traitât les vaincus avec moins de rigueur : elle montra une humanité touchante après la victoire. Un soldat ayant abattu sanglant à ses pieds un de ces malheureux, qui avait rendu les armes et qui demandait merci, elle sauta à bas de son cheval tout indignée, souleva le mourant dans ses bras, lui fit amener un confesseur, et lui prodigua toutes sortes de soins et de consolations. — Dépositions de Louis de Contes. Sur la bataille, voyez Monstrelet, Jean Chartier, la Chronique de la Pucelle, etc.

ses ennemis lui portaient une haute estime. Saintrailles, qui l'avait pris, eut la générosité de le renvoyer sans rançon; Talbot reconnut plus tard le bienfait de Saintrailles par un service semblable.

L'effet de cette campagne de huit jours fut prodigieux: la gloire de Jeanne fut élevée au-dessus de toutes les gloires; un grand nombre de gens de guerre et de chevaliers abandonnèrent leurs armes, leurs blasons, pour se faire faire des étendards pareils à celui de la Pucelle; le peuple mit le portrait de la Pucelle dans les églises, à côté des images des plus grands saints; une foule de gens portaient au cou, en guise de reliques ou d'amulettes, des médailles à son effigie [1]. Le cœur de Jeanne, insensible aux stériles jouissances de l'orgueil, s'épanouissait avec délices à cet amour universel, à ce délire enivrant et dangereux peut-être pour celle qui en était l'objet. L'enthousiasme public, et la prospérité inouïe qui l'avait fait naître, se soutiendraient-ils longtemps à une telle hauteur! Le retour était bien à craindre, et l'envie et la haine veillaient déjà dans les âmes de ces hommes égoïstes et farouches, de ces courtisans, de ces chefs de guerre, qui se voyaient, avec une colère sourde, effacés, dominés, subjugués par une enfant!

Mais l'envie et la haine étaient encore réduits à se taire : la puissance de Jeanne était à son comble, et personne n'osa plus élever la voix contre l'expédition de Reims. Pendant qu'on en pressait les préparatifs, le régent anglais déployait toutes les ressources de la prudence et de la politique pour sauver ce qu'avait si violemment ébranlé

[1] Interrogatoire du 3 mars. — Acte d'accusation de la Pucelle, art. 25. — M. Rollin a donné le dessin d'une de ces médailles : elle est en plomb, et représente sur la face une tête de femme grossièrement dessinée; sur le revers, une épée entre deux fleurs de lis.

l'heureuse témérité de l'enthousiasme : sa fermeté d'âme avait été un moment abattue par de si rapides et si foudroyants revers; il était à Corbeil le jour de la bataille; quand il vit arriver Falstolf et ses bandes fugitives, qui s'étaient vu fermer les portes de Janville et qui ne trouvèrent d'asile qu'à Corbeil, il éclata en plaintes et en transports de douleur et de colère; il accabla Falstolf de reproches, et lui ôta l'ordre du *bleu gertier* (la jarretière); mais il redevint bientôt maître de lui-même; il réhabilita le chef qu'il avait dégradé, et ne songea plus qu'aux moyens de conserver à son neveu, sinon la Champagne, qui allait être attaquée, au moins Paris et la Normandie. Il écrivit lettres sur lettres au conseil d'Angleterre, demandant des renforts et pressant le conseil d'envoyer en France le jeune roi Henri VI, afin de l'y faire sacrer et d'agir ainsi sur l'imagination populaire. Une vive agitation régnait dans Paris; Bedford changea le prévôt des marchands et les échevins, livra toutes les fonctions municipales aux hommes les plus irrévocablement compromis dans la faction étrangère, et commença de faire puissamment fortifier la capitale. Mais à quoi servaient ces fortifications, si le peuple de Paris ne s'unissait aux Anglais pour les défendre? et Bedford n'était point assuré du Peuple. Le duc de Bourgogne seul pouvait maintenir les parisiens dans l'obéissance de Henri VI; le duc de Bourgogne tenait dans sa main le sort de la régence anglaise. Bedford dut alors regretter amèrement d'avoir mécontenté son beau-frère : il lui envoya, tant en son nom qu'au nom des Parisiens, une ambassade composée de l'évêque de Noyon, de deux docteurs en théologie et de plusieurs des principaux bourgeois de Paris, afin de solliciter instamment sa présence, ses conseils et ses secours; il n'épargna rien

pour ranimer les vieux ressentiments de Philippe contre Charles VII et pour intéresser son amour-propre à soutenir la cause de Henri VI. La fastueuse générosité de Philippe eût peut-être relevé Charles VII vaincu et terrassé ; son orgueil ombrageux s'irrita de voir Charles se relever avec éclat sans son aide. Il répondit favorablement aux députés de Bedford, partit de Hesdin en Artois avec sept ou huit cents chevaux, arriva à Paris le 10 juillet, et renouvela ses engagements et ses alliances avec le régent. Bedford tira un grand parti du séjour de Philippe à Paris ; il fit prêcher à Notre-Dame un sermon passionné par un prêtre dévoué au parti anglo-bourguignon, devant le parlement, l'université, le corps-de-ville et les notables bourgeois; puis tous les assistants furent invités à se rendre en procession au Palais ; là, on relut devant eux le traité solennel autrefois conclu entre Jean-sans-Peur et le dauphin, avec un récit pathétique de la violation de ce traité et du cruel meurtre du duc Jean, égorgé tandis qu'il tâchait de rétablir la paix dans le royaume. Le duc Philippe, exalté par ces funestes souvenirs, se leva et demanda de nouveau justice des assassins de son père. On lui répondit par des cris de colère contre les *Armagnacs*. Bedford avait atteint son but ; les passions bourguignonnes et cabochiennes étaient réveillées, et le peuple en masse promit, en *levant les mains, que tous seraient bons et loyaux au régent et au duc de Bourgogne* (15 juillet) (Bourgeois de Paris. — Monstrelet). Bedford donna la capitainerie de Paris à l'Ile-Adam, qui avait conservé son ancienne popularité aux halles et chez les bouchers ; les Anglais s'effacèrent le plus possible derrière les Bourguignons. Le duc Philippe repartit dès le lendemain de la scène du Palais, mais en promettant une assistance efficace.

Les événements, sur ces entrefaites, se précipitaient dans l'est. Il n'avait pas tenu à l'indigne favori de Charles VII que le voyage de Reims ne manquât : Jeanne, aussitôt après la bataille, avait couru rejoindre le roi, qui s'était avancé jusqu'à Sulli-sur-Loire, et avait voulu l'amener à Orléans et le réconcilier avec le connétable; elle échoua dans l'un et l'autre de ces desseins. Les Orléanais, qui avaient déjà tendu leurs rues et paré leur ville, ne reçurent point la visite de l'ingrat monarque qui leur devait tant de reconnaissance : La Trémoille ne le permit pas; le favori s'efforçait d'écarter du roi tout spectacle qui eût pu ressusciter au fond de son âme quelque émotion virile et généreuse. Les instances de Jeanne, secondées par le duc d'Alençon et par tous les capitaines, n'eurent pas plus de succès en ce qui concernait Richemont. Le connétable, à ce que rapporte son biographe, avait été jusqu'à prier la Trémoille « qu'il lui plût le laisser servir le roi, et qu'il ferait tout ce qu'il lui plairait, *fût-ce jusqu'à le baiser aux genoux.* » Il s'humilia en vain : on lui réitéra l'ordre de *retourner en sa maison*. La Trémoille avait tellement imbu le roi de ses passions, que Charles déclara qu'il aimerait mieux n'être jamais couronné, que de voir Richemont à son sacre.

Le connétable se retira donc avec cette belle troupe de gens de guerre qui avaient si bien servi la cause nationale à Patai, et qui n'eussent pas rendu de moindres services dans les plaines de la Champagne. Richemont, malgré tant de griefs et d'outrages, n'abandonna point le parti de la France, et se vengea noblement en faisant la guerre aux Anglais dans l'ouest, pour son propre compte. Le comte de La Marche, ennemi de la Trémoille, fut renvoyé comme le connétable : le favori eût volontiers traité de

même tous les gens de guerre, nobles et autres, qui arrivaient de jour en jour à l'armée : il ne leur épargnait aucun dégoût. Plusieurs historiens l'accusent d'avoir été vendu aux Anglais; il est probable au moins qu'il s'était ménagé des intelligences chez les ennemis en cas de revers [1], et il est certain qu'il retenait le roi tant qu'il pouvait loin des armées et des événements, pour le dominer plus à l'aise, au risque de perdre l'état et le roi lui-même. La bassesse de ses sentiments et sa cupidité rendaient le favori capable de tout; mais l'indolent monarque ne voyait rien ou ne voulait rien voir.

L'ardeur publique triompha de tous les obstacles : en dépit de la Trémoille et presque du roi lui-même, les préparatifs de l'expédition de Reims furent achevés comme par enchantement : une foule de braves gens étaient décidés à faire la campagne à leurs frais; beaucoup de gentilshommes, trop pauvres pour s'armer et se monter en hommes d'armes, arrivaient équipés en archers et en coutilliers sur de petits chevaux : douze mille combattants, presque tous à cheval, se trouvaient réunis à Gien huit jours après la bataille de Patai. Charles VII n'osa plus reculer, et l'ordre du départ fut donné : on ne distribua aux gens d'armes que trois francs d'or par tête pour leur entrée en campagne; la Trémoille prétendit n'avoir pu se procurer d'autres ressources; rien ne rebuta le zèle des soldats. Jeanne fit partir, le 26 juin, pour la Flandre, un héraut chargé d'une lettre où elle conjurait le duc de Bourgogne de rompre avec les ennemis de sa patrie, et de venir au sacre du roi à Reims; le surlendemain, 28 juin, elle

[1] Il avait un frère et un cousin dans les rangs des Anglo-Bourguignons : ceux-ci eurent pour ses biens de singuliers ménagements. Berri. — Chroniq. de la Pucelle.

sortit de Gien à la tête de l'avant-garde, passa la Loire et prit la route d'Auxerre. Quatre mois à peine s'étaient écoulés depuis que Jeanne était entrée obscure et inconnue dans cette même ville de Gien, et avait vu, pour la première fois, cette belle Loire dont elle devait immortaliser les rivages : en quatre mois la bergère de Domremi avait changé la face d'un empire!

Le roi partit le 29 avec le gros de l'armée pour le hardi *voyage* auquel on l'entraînait quasi de vive force : plus de soixante lieues de pays occupé par l'ennemi, et plusieurs villes considérables, dont chacune pouvait arrêter l'armée durant toute la saison, si elle voulait se défendre, séparaient le point de départ du but, et l'on se lançait à l'aventure, sans argent, sans provisions, sans artillerie de siége. L'audace même de l'entreprise était ce qui enivrait le soldat. L'armée se présenta d'abord devant Auxerre, cité dévouée au duc de Bourgogne, à qui le régent anglais l'avait engagée : les bourgeois d'Auxerre agirent avec prudence et *cautelle;* ils offrirent à l'armée des vivres pour quelques jours, et prièrent le roi de passer outre et de leur accorder provisoirement *abstinence de guerre,* s'engageant à lui *faire telle obéissance que feraient les villes de Troyes, Châlons et Reims.* Leurs députés donnèrent sous main deux mille écus d'or à la Trémoille : le roi octroya la requête, au grand mécontentement de la Pucelle et des capitaines, qui eussent voulu soumission entière ou l'assaut. On s'éloigna d'Auxerre : on entra sans résistance à Saint-Florentin, d'où l'on marcha sur Troyes. Dès qu'on eut mis le pied en Champagne, l'attitude des populations justifia les promesses de Jeanne et les espérances de l'armée : non-seulement les Français étaient partout salués sur leur passage comme des libérateurs, mais l'élite de la

noblesse et du peuple accourait grossir leurs escadrons.

Il n'en fut pourtant pas de même à Troyes : les habitants de cette capitale de la Champagne croyaient avoir à redouter la vengeance de Charles VII : leur ville avait donné son nom au trop fameux traité d'exhérédation, et y avait souscrit la première ; ils étaient d'ailleurs encouragés à la résistance par une garnison de cinq à six cents combattants anglais et bourguignons. L'armée resta campée toute une semaine au pied de leurs murs, sans que les sommations et les pourparlers produisissent aucun résultat : le conseil du roi et les chefs de guerre étaient déjà en proie à de vives alarmes ; l'abondance régnait dans la ville ; la disette, dans le camp : les vivres étaient si rares et si chers, que la moitié des soldats se voyaient réduits à égrainer les épis de blé sur leurs tiges. On fut fort heureux de trouver aux portes de Troyes de grands champs de féves, qui furent la principale nourriture des troupes durant plusieurs jours. Le conseil du roi s'assembla sans que la Pucelle fût appelée, et mit en délibération si l'on ne retournerait pas vers la Loire. La Trémoille y poussa vraisemblablement de tout son pouvoir ; c'était aussi l'avis du chancelier de France, bien qu'il eût plus d'intérêt que personne à la *recouvrance* de Reims, sa ville archiépiscopale : le chancelier avait été des moins empressés à croire aux promesses de Jeanne, et maintenant il jugeait que ce serait folie de s'opiniâtrer davantage devant Troyes, ou d'essayer de prendre d'assaut cette grande et forte cité. Le chancelier demanda successivement les opinions des assistants, en commençant, suivant une bonne et louable coutume depuis longtemps en usage dans le conseil, par les personnages les plus jeunes et les moins considérables. La plupart des voix opinèrent pour le retour à Gien ; mais le

vieux Robert Le Maçon, sire de Trêves, qui avait été chancelier du temps des Armagnacs, et qui était parvenu à éviter de partager l'exil de ses amis Tannegui et Louvet, se prononça fortement pour qu'on ne décidât rien avant d'avoir entendu la Pucelle : cet homme énergique, vieilli dans les orages des factions, avait été saisi par la grandeur passionnée du caractère de Jeanne et par l'attitude imposante qu'elle avait prise dans son premier entretien secret avec le roi, auquel il avait assisté. Tandis qu'on discutait encore, on entendit frapper rudement à la porte : c'était Jeanne qui arrivait sans avoir été prévenue. On l'introduisit, et le chancelier lui exposa les *perplexités* du roi et de son conseil, et la requit de donner aussi son avis. « Serai-je crue de ce que je dirai? demanda-t elle, en se tournant vers le roi. — *Je ne sais,* répondit-il : si vous dites chose raisonnable et profitable, je vous croirai volontiers. — Serai-je crue? reprit-elle avec force. — Oui, selon ce que vous direz. — Noble dauphin, ordonnez à votre gent d'assiéger la ville, et ne tenez pas plus longs conseils; car, en nom de Dieu, avant trois jours je vous introduirai en la ville de Troyes par amour ou par puissance. — Jeanne, dit le chancelier, si l'on était certain de l'avoir dans six jours, on attendrait bien, mais je ne sais si ce que vous dites est vrai. — Ne doutez de rien! s'écria-t-elle en s'adressant de nouveau au roi, vous serez *demain* maître de la cité[1] ! »

On résolut de suspendre le départ et de la laisser faire. Le soir approchait; Jeanne n'attendit pas jusqu'au lendemain : elle monta à cheval, fit mettre l'armée sur pied, avancer les tentes jusqu'aux bords du fossé de la ville,

[1] Chroniq. de la Pucelle. — Journal d'Orléans. — Dépositions de Dunois et de Simon Charles.

et préparer des fascines pour le combler : chevaliers, écuyers, archers, manouvriers, gens de tous états, travaillèrent pêle-mêle à arracher, dans les maisons des faubourgs, portes et tables, fenêtres et chevrons, à construire des *taudis* avec ces débris pour protéger les approches, et à établir en batterie le peu de menue artillerie qu'on avait amené. « Jeanne, à ce que raconta depuis le comte de Dunois, fit si merveilleuses diligences que tant n'en auraient pu faire deux ou trois hommes de guerre des plus expérimentés. » Le tumulte nocturne de ces préparatifs commença de jeter une grande agitation dans la ville, qui avait paru jusqu'alors assez peu émue de la présence de l'armée royale : ce fut bien pis, au lever du soleil, quand on vit flotter devant les remparts ce mystérieux étendard de la Pucelle qui passait pour doué d'une *vertu* surhumaine, et qu'on entendit Jeanne crier à l'assaut d'une voix retentissante. Les bataillons français, chargés de fascines et d'échelles, s'avançaient déjà vers le fossé avec autant d'assurance que si les hautes murailles et les fortes tours de la cité eussent été incapables de les arrêter un instant. Une terreur soudaine glaça les assiégés : quelques-uns d'entre eux prétendirent qu'ils voyaient voltiger autour de la bannière de Jeanne une multitude d'esprits sous la forme de papillons blancs ; le peuple en masse cria qu'il voulait traiter, et la garnison, aussi effrayée que les habitants, ne s'y opposa point : l'évêque, les principaux bourgeois et les *chevetaines* des gens d'armes se rendirent à la hâte auprès du roi, qui, dans sa surprise et dans sa joie, se montra peu difficile sur les conditions : les gens d'armes obtinrent de sortir avec tous leurs biens ; les bourgeois se mirent en l'obéissance du roi, et reçurent *abolition* (amnistie) générale ; les bénéficiaires nommés par le gouver-

nement anglais gardèrent leurs bénéfices. Il fut stipulé que ceux des bourgeois, s'il en était, qui refuseraient de prêter serment au roi, auraient huit jours pour emporter leurs meubles et se défaire de leurs immeubles : la ville ne reçut point de gouverneur ni de garnison permanente; on promit que les impôts ne seraient plus affermés dorénavant, et les Troyens conservèrent la liberté de commercer avec Paris, la Bourgogne et les autres pays qui n'étaient point encore réduits en l'obéissance de Charles VII[1].

La garnison anglo-bourguignonne évacua Troyes le lendemain au point du jour : la précipitation avec laquelle on avait conclu le traité avait fait oublier qu'un certain nombre de prisonniers français se trouvaient entre les mains des ennemis; les gens d'armes, aux termes de la capitulation qui leur octroyait la conservation de *tous leurs biens*, voulurent emmener leurs captifs pour n'en pas perdre les rançons : la lettre du traité était en leur faveur, et le roi eût laissé partir les prisonniers; mais, lorsque ces pauvres gens, au sortir de la ville, aperçurent la Pucelle debout près de la porte, ils se jetèrent à genoux et appelèrent Jeanne à leur aide en pleurant. Le sang monta au visage de Jeanne : « En nom Dieu, s'écria-t-elle, ils ne les emmèneront pas! » Et elle ordonna au convoi de s'arrêter. Il n'y eut pas moyen de dédire Jeanne. Le roi, sans doute au grand déplaisir de la Trémoille, donna aux ennemis quelque argent dont ils se contentèrent, et les captifs s'en allèrent libres, en comblant la Pucelle de mille bénédictions[2].

[1] Voir dans le t. XIII des Ordonnances, p. 142, le traité du roi avec la ville de Troyes, en date du 9 juillet 1429.

[2] Martial de Paris, *Vigiles de la mort du roi Charles septième*. — Chroniq. de la Pucelle. — Journal d'Orléans.

Jeanne entra dans la ville un instant après, afin de préparer la réception solennelle du roi : au moment où elle passait la porte, un cordelier se présenta tout à coup à elle avec croix et eau bénite, comme pour l'exorciser : les bourgeois de Troyes, qui avaient entendu faire sur le compte de Jeanne tant de récits si divers, n'étaient pas encore bien sûrs *que ce fût chose de par Dieu*. Jeanne se prit à rire aux signes de croix et aux aspersions du cordelier : « Approchez hardiment, lui dit-elle ; je ne m'envolerai pas ! » Ce religieux n'était autre que le fameux frère Richard, qui, forcé par le régent anglais de cesser ses prédications à Paris, s'était retiré à Troyes. Déjà favorable, à ce qu'il paraît, à la cause nationale, il dévoua désormais au service de Charles VII son éloquence mystique et son esprit remuant ; l'éclat des triomphes de Jeanne lui avait inspiré une sorte d'émulation, et il se mit à chevaucher à la suite du roi, faisant *tourner* mainte ville par ses véhémentes harangues [1].

Le roi fit son entrée à Troyes dans la matinée, aux acclamations populaires, et alla ouïr la messe et recevoir les serments des citoyens dans cette même cathédrale de Saint-Jean, où, neuf ans auparavant, avait été célébré le fatal mariage de Henri V et de Catherine de France. Dès le lendemain, 11 juillet, sur les vives instances de Jeanne, l'armée se remit en marche et se dirigea rapidement sur Châlons, *la Pucelle allant toujours devant, armée de toutes pièces*. Le peuple de Châlons, son évêque en tête, se porta joyeusement au devant du roi et de la Pucelle : tout ce pays était français de cœur. Jeanne retrouva à Châlons quelques-uns de ses compatriotes de Domremi, accourus

1 Interrogat. du 3 mars. — Bourgeois de Paris.

de leur village pour la voir passer dans sa gloire. Elle les accueillit avec autant de bienveillance et de simplicité qu'elle l'eût pu faire sous le chaume paternel : ces bonnes gens ne se lassaient pas de la contempler et de la questionner; comme ils lui demandaient où elle prenait tant de hardiesse, et si elle ne craignait pas la mort quand elle allait au combat : « Je ne crains que la trahison ! » répondit-elle[1]. Paroles prophétiques, qui attestent que cette enfant sublime ne fut jamais éblouie par une fortune faite pour donner le vertige au plus puissant génie, et qu'elle lisait avec un admirable instinct dans les secrets sentiments des hommes que sa vertu gênait autant que sa renommée.

L'armée ne passa qu'une nuit à Châlons, et, le dix-huitième jour de son voyage, elle aperçut enfin les tours de Notre-Dame de Reims (16 juillet). Charles VII avait encore peur d'échouer au port : on était informé qu'il y avait dans la ville quelques troupes commandées par les sires de Châtillon-sur-Marne et de Saveuse, qui tenaient pour le parti anglo-bourguignon ; mais Jeanne affirma qu'on n'aurait point à tirer l'épée. L'événement, comme à Troyes, justifia sa prédiction : à la nouvelle de l'approche des Français, les Rémois montrèrent de telles dispositions que Châtillon et Saveuse abandonnèrent la ville avec leurs gens, et se retirèrent à Château-Thierri. Pendant ce temps, les bourgeois expédiaient à Charles VII des députés chargés des clefs de la ville : l'archevêque-chancelier Regnaut de Chartres, qui n'avait pu jusqu'alors prendre possession de son siége archiépiscopal, fit aussitôt son entrée dans Reims; puis le roi entra le soir en grande pompe à la tête de l'ar-

[1] Déposition de Conrardin Despinal, paysan de Domremi. — Procès de révision, f° 56.

mée. La nuit fut employée aux préparatifs du sacre; à force de diligence, tout fut prêt pour le lendemain; c'était le dimanche 17 juillet. La journée commença heureusement : quelques heures avant la cérémonie, on vit arriver un nombreux renfort de cavalerie barroise et lorraine, conduit par René d'Anjou, duc de Bar et gendre du duc de Lorraine : la Lorraine et le Barrois s'étaient réconciliés au profit de la France, et Jeanne n'avait peut-être pas été sans influence sur ce rapprochement. La Pucelle avait à cœur une autre réconciliation plus importante, et, avant l'heure du sacre, elle dicta une seconde lettre au duc de Bourgogne qui n'avait point répondu à sa première dépêche, expédiée de Gien. On a conservé cette pièce intéressante [1] : la forme en est analogue à celle de la sommation envoyée aux généraux anglais devant Orléans; la lettre est écrite de même au nom de *Jhesus Maria*. La Pucelle y prie et requiert le duc Philippe « à mains jointes, de par le roi du ciel, de faire bonne paix avec le roi de France, » et lui fait « à savoir que tous ceux font guerre au saint royaume de France guerroient contre le roi Jhesus, et ne gagneront plus de batailles à l'encontre des loyaux Français. »

Le sacre eut lieu dans Notre-Dame de Reims, selon les rites accoutumés : le duc d'Alençon, les comtes de Clermont et de Vendôme, les sires de la Trémoille et de Laval, et un autre seigneur, représentèrent les six pairs laïques de l'ancienne monarchie : les regards des assistants se por-

[1] Elle est à Lille, aux archives de la chambre des comptes de Lille, aujourd'hui réunies à celles du département du Nord. — On n'a plus la première lettre de Jeanne, qui se trouve rappelée dans celle-ci, et où Jeanne convoquait le duc Philippe au sacre. Elle avait envoyé aussi des lettres de convocation aux magistrats de plusieurs villes : une de ces lettres existe encore dans les registres municipaux de Tournai; les Tournaisiens y déférèrent et expédièrent des députés au sacre.

taient bien moins sur les acteurs de cette imposante cérémonie, que sur Jeanne la Pucelle, debout, près de l'autel, son étendard en main [1]. Cette céleste figure, illuminée par les rayons mystérieux qui tombaient des vitraux peints, semblait l'ange de la France présidant à la résurrection de la patrie : on eût dit qu'autour d'elle s'animait tout ce peuple immobile et muet de séraphins, d'évêques et de rois qui remplit et environne l'auguste basilique.

Après que les pairs eurent proclamé le roi et que Charles VII eut reçu l'onction sainte, Jeanne s'avança vers lui et lui embrassa les genoux en *pleurant à chaudes larmes* : « Gentil roi, lui dit-elle, *ores* est exécuté le plaisir du Dieu, qui voulait que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roi, et celui auquel le royaume doit appartenir ! » Des acclamations entrecoupées de pleurs sympathiques firent retentir de toutes parts les voûtes de la cathédrale : on sentait que rien de si grand ne s'était accompli dans la cité de saint Remi, depuis le jour où l'apôtre des Franks avait initié Clovis et son peuple à la foi du Christ [2].

On prétend que Jeanne, le couronnement terminé, déclara sa mission accomplie, et demanda au roi de la laisser retourner à Domremi avec son vieux père, qui l'était venu retrouver à Reims : les monuments contemporains n'en disent rien, et attestent que Jeanne avait promis non-seulement la levée du siége d'Orléans et le sacre à Reims, mais la *recouvrance* de Paris, la délivrance du duc d'Orléans, et, en termes généraux, l'expulsion des Anglais. Il

[1] *Il avait été à la peine,* dit-elle plus tard elle-même, *c'était bien raison qu'il fût à l'honneur.*

[2] Le roi, qui n'était pas encore chevalier, reçut, après le sacre, l'ordre de chevalerie de la main du duc d'Alençon.

paraît toutefois que la Pucelle ne montra plus désormais la même certitude d'être conduite directement au but à travers tous les obstacles, et qu'elle ne déploya plus au même degré cet impérieux ascendant qui entraînait toutes les volontés après la sienne, soit que la prodigieuse exaltation qui l'avait animée commençât à perdre de sa puissance, soit plutôt que le mauvais vouloir et les passions égoïstes des hommes qui lui étaient associés la fatiguassent en multipliant les entraves autour d'elle, et qu'on profitât des prospérités qu'on lui devait pour lui témoigner moins de déférence et pour être ingrat avec moins de péril. Il eût fallu que l'expérience politique et militaire d'un grand homme continuât ce qu'avait commencé l'enthousiasme de cette femme héroïque ; mais le grand homme ne parut pas, et Charles VII ne comprit pas de longtemps les immenses devoirs que le peuple venait d'imposer à la royauté, en la relevant librement par la main d'une fille des champs.

Les progrès de la cause nationale continuèrent toutefois, et le mouvement imprimé aux populations gagna de proche en proche : le roi et l'armée quittèrent Reims le 20 juillet, et descendirent la vallée de l'Aisne, tandis qu'une ambassade, à la tête de laquelle était le chancelier de France, partait pour la Flandre avec des pouvoirs fort étendus, et suivait d'assez près la lettre de Jeanne au duc de Bourgogne. La nouvelle du sacre donna au roi, sans coup férir, le Laonnois, le Soissonnais et une grande partie de la Brie : Laon et Soissons lui envoyèrent leurs clefs à Vailli-sur-Aisne, et Laon reçut La Hire dans ses murs, en qualité de bailli de Vermandois. Créci-en-Brie, Coulommiers, Provins, se soulevèrent sans attendre l'approche des troupes françaises ; Meaux et Château-Thierri eussent

suivi cet exemple sans leurs garnisons bourguignonnes. C'était à Château-Thierri que s'était retirée la garnison de Reims ; la Pucelle marcha contre cette place avec l'avant-garde française : les sires de Châtillon et de Saveuse capitulèrent sur-le-champ. Au lieu de se rapprocher de Paris, le roi et l'armée passèrent alors la Marne, se dirigèrent sur Provins, et firent, tant à Château-Thierri qu'à Provins, une halte qui eût été inexcusable dans une guerre régulière, mais qu'explique peut-être la composition d'une armée de volontaires qui devait être désorganisée par ses succès mêmes.

Une agitation extrême régnait dans Paris, où refluaient déjà les habitants des villages environnants, effrayés du retour des *Arminaz* : le souvenir des fureurs de la soldatesque *dauphinoise* était encore trop vivant dans la campagne de Paris, pour qu'on y partageât les sentiments du reste de la France. A Paris, les esprits étaient livrés à de grandes incertitudes : le régent anglais n'épargna rien pour déterminer le peuple à seconder sa résistance. Sentant l'impossibilité de disputer la Champagne au roi et d'empêcher le sacre, il avait combiné ses mesures défensives avec autant de vigueur que de précision, afin de se trouver prêt lorsque l'Ile-de-France serait entamée. Le duc de Bourgogne l'avait quitté, le 16 juillet, avec promesse de prompts secours : le 18, Bedford sort de Paris, pour aller au-devant des renforts qu'il attendait d'Angleterre ; dès le 25, il rentra dans la capitale avec quatre mille hommes d'armes et archers anglais. Quelques jours après, il fut rejoint par les secours bourguignons et picards, et par un petit corps d'armée anglais tiré des garnisons de Normandie ; il y joignit l'élite de la milice parisienne, et se

trouva ainsi à la tête de dix à douze mille combattants. Il avait eu grand'peine à tirer des soldats d'outre-mer, car les Anglais se dégoûtaient fort de la guerre de France, et il n'y avait réussi que par une espèce de subterfuge, qui valut au gouvernement anglais la rancune de la cour de Rome : le pape continuait, depuis longtemps, à faire prêcher partout la croisade contre les vengeurs de Jean Huss, ces terribles hérétiques de la Bohême, qui détruisaient les unes après les autres toutes les armées envoyées contre eux : l'ambitieux et remuant cardinal de Winchester s'était mis en tête de prendre la direction de la croisade comme légat du saint-père, et avait enrôlé en Angleterre, aux gages du pape, deux cent cinquante lances et deux mille archers pour l'accompagner au-delà du Rhin. Bedford et le conseil d'Angleterre, à force d'instances et d'argent, déterminèrent le cardinal à rester à Rouen et à employer ses soldats durant six mois à la guerre de France.

La jonction du régent et de ses renforts s'était opérée à Corbeil et à Melun, et Paris attendait de jour en jour la nouvelle d'une bataille : Bedford se porta de Melun à Montereau, presque sur les derrières de l'armée française, et envoya de là au roi, le 7 août, une lettre de défi, où il lui reprochait de *séduire et abuser le peuple par gens superstitieux et réprouvés*, tels qu'*une femme désordonnée et diffamée, étant en habits d'homme, et un frère mendiant, apostat et séditieux* (frère Richard). Il offrait à Charles une *bonne paix, non feinte, corrompue, dissimulée, violée ni parjurée, comme fut à Montereau-Fault-Yonne, ou une journée de bataille au pays de Brie, en place aux champs convenable et raisonnable*. — Ton maître, répondit le roi au héraut anglais, aura peu de peine à me trouver : c'est bien plutôt

moi qui le cherche. [1] » L'armée française, en effet, s'avança de Provins jusqu'à Nangis, et les batailles y furent ordonnées bien *notablement* et *prudemment* pour attendre les Anglais. « C'était agréable chose, dit la chronique, que de voir le maintien de la Pucelle et les diligences qu'elle faisait. »

Les Anglais ne parurent pas : Bedford soutint mal son défi; l'attitude inquiète et indécise de ses troupes ne l'encouragea point à attaquer en plaine : il eût accepté le combat dans une bonne position défensive; mais les capitaines français n'étaient pas disposés à lui accorder cet avantage. Quand il vit qu'on ne venait pas l'assaillir dans Montereau, il se replia sur Paris.

Cette retraite des Anglais semblait être pour le roi un encouragement à *toujours conquêter et pousser de l'avant;* tout le monde n'en jugea pas ainsi autour de lui : la Trémoille ne se souciait pas que Charles s'accoutumât à cette vie des camps qui l'obligeait d'agir et pouvait l'habituer à vouloir. Le favori, secondé par quelques-uns des membres du conseil, pressa le roi de retourner vers la Loire : Charles regrettait déjà ses belles et paisibles résidences de la Touraine, sa vie de paresse et de volupté; *il adhéra grandement* à l'avis du retour, malgré les vives remontrances de la Pucelle et de tous les princes et capitaines, et il voulut repasser la Seine au pont de Bray. Les habitants de cette petite ville avaient promis le passage; mais ils manquèrent de parole, reçurent dans leurs murs un détachement anglais, et fermèrent leurs portes aux Français : on n'était maître d'aucun autre pont dans les environs.

[1] Voy. la lettre de Bedford dans Monstrelet, l. II, c. 65. — La réponse du roi dans Hollinshed.

Les chefs de guerre, tout joyeux de cet incident par lequel les Anglais eux-mêmes servaient les intérêts de la France, revinrent à la charge auprès du roi, et Charles se laissa entraîner à continuer la campagne ; on ne marcha pas sur Paris, couvert par une armée presque égale à l'armée du roi ; on se porta du sud-est au nord-est de la capitale, par Château-Thierri, la Ferté-Milon, Crespi-en-Valois et Dammartin. Les populations du Valois accueillirent l'armée avec enthousiasme : *tout le pauvre peuple du pays* criait Noël et pleurait de joie et de *liesse ;* les villages entiers accouraient au-devant du roi, chantant *Te Deum laudamus, faisant merveilleuse fête,* et regardant surtout *moult* la Pucelle. Jeanne en versa des larmes de tendresse. « En nom Dieu, dit-elle au bâtard d'Orléans, qui chevauchait à côté d'elle, voici un bon peuple et dévôt, et, quand je devrai mourir, je voudrais bien que ce fût en ce pays. — Jeanne, dit alors le bâtard, savez-vous quand vous mourrez et en quel lieu? — Quand il plaira à Dieu, répondit-elle ; car je ne sais pas plus que vous le temps ni le lieu !... Et plût à Dieu, mon créateur, que je pusse maintenant partir, abandonner les armes, et retourner près de mes père et mère, garder leurs brebis et bétail avec ma sœur et mes frères, qui tant se réjouiraient de me voir[1] ! » Ainsi, avant qu'aucun revers, qu'aucune déception l'eût encore atteinte, elle ployait déjà sous le terrible fardeau de sa mission et de son génie, et aspirait au repos des champs, peut-être au repos de la tombe ! Ses vœux ne devaient point être exaucés ! la libératrice de la France ne devait pas revoir le chaume paternel, ne devait pas

[1] Déposition du comte de Dunois. — Chronique de la Pucelle. — Journal d'Orléans.

mourir entourée d'un peuple affranchi et reconnaissant!...

Les armées française et anglaise se retrouvèrent en présence à quelques lieues de Paris (mi-août). Bedford s'était établi dans un poste très-avantageux, à Mitri, à peu de distance de Dammartin, et avait signifié au roi que, s'il voulait la bataille, lui, la *recevrait*. On ne donna pas dans le piége : on essaya d'attirer Bedford en rase campagne ; il demeura immobile, et la bataille n'eut pas lieu. Les Français rentrèrent dans le Valois ; Bedford revint à Paris, où il apprit presque aussitôt de nouvelles pertes ; Compiègne et Beauvais avaient reçu en *très-grande joie* les hérauts du roi Charles, et s'étaient mis en son obéissance ; les gens de Beauvais avaient chassé honteusement leur *évêque* et *seigneur* Pierre Cauchon, ancien docteur en théologie de l'université de Paris, qui se montrait *extrême et furieux pour le parti des Anglais,* quoiqu'il fût natif des environs de Reims et dût sa mitre épiscopale au duc de Bourgogne et non aux étrangers. La soif de vengeance que la révolution de Beauvais alluma dans cette âme haineuse et dépravée ne contribua pas moins que l'ambition et la cupidité au rôle infâme que Cauchon accepta plus tard de ses maîtres.

La défection de Compiègne et surtout de Beauvais excita au plus haut degré les alarmes du régent : Compiègne ouvrait la Picardie au roi Charles ; Beauvais le rapprochait de la Normandie, ce qui était bien pis aux yeux de Bedford. Le régent s'avança jusqu'à Senlis avec toutes ses forces, pour empêcher l'armée française de prendre la route de l'ouest. Les Français, qui ne désiraient que de combattre, marchèrent de leur côté vers Senlis, et rencontrèrent leurs ennemis au tomber du jour. Après de

vives escarmouches, les Anglais se logèrent en avant de Senlis, auprès de l'abbaye de la Victoire, sur la petite rivière de Nonette; l'*host* de France campa près de la tour de Mont-Espilloy (ou Mont-Piloir). Le voisinage de cette célèbre abbaye de la Victoire, qui rappelait Bovines et Philippe-Auguste, semblait d'un heureux augure pour les Français. Le lendemain matin, l'armée française descendit des hauteurs en bel ordre de bataille; les Anglais s'étaient aussi mis en ligne, mais dans une attitude toute défensive: leurs flancs étaient protégés par des fossés, des haies et des halliers épais; leurs derrières, par un étang profond que forme la Nonette; leur front, par des tranchées et des palissades. Monstrelet prétend qu'à l'aspect de l'ennemi, *Jeanne la Pucelle* tomba dans de grandes incertitudes, que tantôt elle conseillait, tantôt elle dissuadait l'attaque: Monstrelet est généralement fort mal informé de ce qui se passait dans le parti national; ce qui est sûr, c'est que la conduite des capitaines français indiqua un plan prudemment arrêté d'avance, et fermement suivi dans cette occasion comme dans les autres rencontres analogues. On reconnut la position des Anglais; on les fit sommer par des hérauts de quitter leur *parc* et de combattre en plaine; ils refusèrent: alors on les fit harceler par des détachements de gens d'armes et de gens de trait à pied et à cheval. Des bandes d'Anglais et de Picards sortirent pour repousser les agresseurs: ces engagements partiels se prolongèrent toute la journée dans l'intervalle qui séparait les deux armées, et le nombre et l'ardeur des combattants allèrent toujours croissant, de telle sorte que les généraux français espérèrent voir enfin le gros des troupes anglaises s'ébranler et *entrer au champ*. Cette attente fut déçue: Bedford garda son

poste, et la nuit sépara les champions qui s'acharnaient les uns sur les autres. Bedford dut remarquer avec inquiétude les progrès qu'avaient faits les archers français, qui, durant plusieurs heures, ripostèrent sans désavantage au *trait* des archers d'Angleterre. D'autre part, il est vrai, c'était presque une victoire pour Bedford que d'avoir accoutumé ses gens à regarder en face la terrible Pucelle. Jeanne avait pris part aux escarmouches ; la Trémoille aussi avait voulu faire le coup de lance, sans doute afin de se réhabiliter dans l'esprit des gens de guerre ; son cheval s'abattit, et il faillit être tué ou pris : malheureusement pour la France, on le secourut à temps [1].

Les généraux français renoncèrent à forcer Bedford à combattre : ils restèrent en observation dans le Valois, vers Compiègne, avec la plus grande partie de l'armée, et lancèrent de forts détachements dans l'ouest : la conquête de Creil assura le passage de la moyenne-Oise et les communications du Valois avec Beauvais ; puis on apprit coup sur coup la surprise de quatre importantes forteresses de Normandie, Aumale, Torci, Estrepagni et le fameux Château-Gaillard d'Andeli. La Hire trouva, dans le donjon du Château-Gaillard, le brave Barbasan, le défenseur de Melun, qui languissait depuis neuf ans dans les fers des Anglais, sans que Charles VII eût rien fait pour obtenir sa liberté par rançon ou par échange : ce vaillant capitaine n'en recommença pas moins à servir énergiquement la France de sa tête et de son bras. Il était par bonheur encore des hommes qui savaient se dévouer à la cause de l'état, sans être rebutés par l'ingratitude et

[1] Monstrelet, l. II, c. 66. — Chroniq. de la Pucelle. — Journal d'Orléans — Berri. — J. Chartier.

la nullité de son chef. On sut bientôt que le connétable, après avoir emporté plusieurs places dans le Maine et le Perche, menaçait Evreux, et s'apprêtait à seconder les petits corps qui avaient entamé la Normandie. La connivence des populations normandes avec les troupes françaises était flagrante : les places fortes étaient dégarnies; le péril croissait de jour en jour pour les Anglais. La Normandie était la base de leur domination : la Normandie perdue, le reste s'écroulait de soi-même. Bedford, pensant que les efforts des Français allaient se diriger exclusivement de ce côté, abandonna tout pour courir au secours de la province que Henri V mourant lui avait recommandé de conserver à tout prix à son fils : il laissa à Paris deux mille Anglais et les Picards de l'Ile-Adam, et partit avec le reste de ses forces. Les généraux français avaient atteint leur but en écartant le régent anglais de Paris, et décidèrent le roi à faire sur la capitale une tentative sérieuse. Une autre entreprise d'un succès plus assuré s'offrait à l'armée royale : la Picardie appelait les Français, et, de l'aveu du Bourguignon Monstrelet, Saint-Quentin, Amiens, Corbie, Abbeville, toutes les villes de la Somme, ne *désiraient autre chose au monde que de recevoir le roi Charles à seigneur;* mais le conseil du roi craignit d'inquiéter et d'offenser le duc de Bourgogne, en portant la guerre si près de l'Artois et de la Flandre. Le duc Philippe, à la grande satisfaction de ses sujets, avait très-bien accueilli à Arras les ambassadeurs de Charles VII, et venait d'envoyer à son tour vers le roi, à Compiègne, le sire Jean de Luxembourg, gouverneur de Picardie, l'évêque d'Arras et deux autres de ses conseillers. On semblait à peu près d'accord sur les bases du traité ; à savoir, le désaveu du meurtre du duc Jean,

consommé *damnablement et par mauvais conseil, au grand déplaisir du roi, tandis qu'il était jeune d'âge et avait peu de connaissance ;* le châtiment corporel ou l'exil des auteurs et complices de ce meurtre ; la dispense pour le duc, sa vie durant, de toute obligation de vassalité envers le roi, la cession de quelques seigneuries au duc, etc. Les Anglais devaient être invités à prendre part au traité. En attendant, une trêve fut conclue le 28 août, pour tous les pays au nord de la Seine : la suspension d'armes devait être étendue aux Anglais, si le régent y consentait. Paris et les autres villes situées sur la Seine n'étaient pas comprises dans cette trêve partielle, qui devait durer jusqu'à la Pâque de 1430 ; le roi se réservait le droit de les attaquer, le duc, de les défendre. Le roi quitta Compiègne aussitôt après la signature de la trêve. La Pucelle, qui, depuis le sacre, n'aspirait qu'à la *recouvrance* de Paris et poussait vivement le roi à l'entreprendre, était partie dès le 22 août avec l'avant-garde : un incident remarquable signala son départ. Au moment où elle montait à cheval, un messager, qui avait fait plus de deux cents lieues pour parvenir jusqu'à elle, lui remit une lettre de la part du comte d'Armagnac, fils du trop fameux connétable, qui s'était retiré en Aragon par suite de ses démêlés avec le puissant comte de Foix. La maison d'Armagnac était demeurée jusqu'alors opiniâtrément attachée au pape schismatique Benoît XIII et à ses successeurs, car les pseudo-cardinaux de *Pierre de Lune* lui avaient donné des successeurs dans un coin obscur de l'Aragon : le comte se *recommandait humblement* à Jeanne, qu'il nommait *sa très-chère dame,* et la priait de lui déclarer qui *était vrai pape.* Les capitaines qui se trouvaient présents furent si jaloux de cet éclatant hommage adressé de si loin à la Pucelle, qu'ils voulaient jeter le messager

à la rivière. Jeanne fut obligée d'intervenir pour le protéger : elle remit sa réponse après son entrée à Paris, quoiqu'elle ne doutât pas, comme elle le dit plus tard, que le pape séant à Rome ne fût vrai pape [1].

Les préludes de l'entreprise de Paris furent heureux : Senlis et beaucoup de petites places du Parisis arborèrent la bannière royale, et l'avant-garde française entra sans combat à Saint-Denis le 25 août : Jeanne avait ainsi rendu à la royauté la ville des tombeaux après la ville du sacre. Charles VII arriva à Saint-Denis le 29. La sympathie qu'on avait partout rencontrée chez les populations, les intelligences qu'on entretenait dans Paris, donnaient bon espoir au conseil du roi. La situation de Paris était cependant tout exceptionnelle ; la régence anglaise y avait concentré tous ses moyens d'action et de résistance ; le parti national était surveillé, comprimé par des adversaires maîtres de toutes les positions, de toutes les ressources administratives et militaires ; les corps ecclésiastiques, judiciaires, municipaux, grâce à des épurations successives, n'étaient presque plus composés que des créatures du régent ou du duc Philippe ; la masse du peuple était, comme partout, hostile aux Anglais, et les emprunts forcés, les enlèvements de dépôts, les exactions de toute espèce auxquelles recourait le conseil de régence pour payer ses gens d'armes, ne devaient pas rendre le gouvernement anglais plus populaire ; mais la fatale influence bourguignonne, ravivée par la récente visite du duc Philippe, et surtout la crainte des vengeances de Charles VII, arrêtaient l'effet du mécontentement public. Une foule de gens s'étaient tellement compromis dans les terribles événements qui avaient eu

[1] Procès de la Pucelle ; manuscrits de la Bibliothèque royale, n° 5965. — Interrogatoire du 1er mars.

lieu depuis douze ans, qu'ils ne croyaient pas leur pardon possible. On représentait le roi comme un tyran altéré de vengeance, et la Pucelle, comme une sorcière, un démon en *forme de femme*; on répandit le bruit que *messire Charles de Valois* avait abandonné à ses gens la ville de Paris et ses habitants, qu'il voulait raser Paris et faire passer la charrue sur le sol de la grande cité [1]. Cette absurde rumeur s'accrédita : le peuple reprit le vieil insigne des Bourguignons, la croix de Saint-André, et de grandes malédictions s'élevèrent contre frère Richard, naguère si vénéré des Parisiens, quand on sut qu'il chevauchait avec les *Armagnacs* : les gens dont ses prédications avaient réformé les mœurs reprirent leurs cartes et leurs dés en dépit de lui. Le 26 août, de nouveaux serments furent exigés des Parisiens, clercs et laïques, par l'évêque de Térouenne, Louis de Luxembourg, chancelier de France pour Henri VI. Les chefs de l'armée royale essayèrent inutilement d'entrer en pourparlers avec le corps de ville.

Plusieurs jours se passèrent en escarmouches et en tentatives de négociations. La Pucelle avait d'abord demandé instamment l'attaque de la ville; mais un incident fâcheux jetait en ce moment du trouble et de la tristesse dans son esprit : l'étonnante révolution opérée par la Pucelle dans les mœurs des gens de guerre avait été de courte durée, comme on pouvait le prévoir, et les soldats n'avaient pas tardé à reprendre leurs habitudes dissolues; la chaste Jeanne ne pouvait s'accoutumer au spectacle de ces mœurs grossières, et la seule vue d'une femme *folle de son corps* la mettait hors d'elle-même. Un jour, ayant

[1] Registres du parlement, t. XV.

rencontré parmi les soldats une de ces malheureuses créatures, elle frappa sur elle et sur eux du plat de son épée ; la lame se rompit : c'était la fameuse épée de Fierbois, qui passait pour être *venue divinement* à Jeanne. La perte de cette arme mystérieuse parut de mauvais augure, et chagrina beaucoup la Pucelle. Aussi, lorsque les généraux, voyant qu'il n'y avait pas moyen de traiter, résolurent de faire enfin une démonstration vigoureuse pour donner occasion aux amis qu'on avait dans Paris de se déclarer, Jeanne montra-t-elle une hésitation qu'on ne lui avait jamais vue : *ses voix* l'avertissaient de rester à Saint-Denis ; les capitaines l'entraînèrent presque de force à La Chapelle, avec le gros de l'armée, tandis que le roi, la Trémoille et l'arrière-garde demeuraient à Saint-Denis. Le lendemain, jour de la Nativité de Notre-Dame (8 septembre), les troupes françaises, défilant le long des murs de Paris, vinrent se mettre en bataille aux alentours de la butte Saint-Roch, en face de la porte Saint-Honoré : une furieuse canonnade s'engagea aussitôt de part et d'autre ; le boulevard extérieur de la porte Saint-Honoré fut assailli et emporté d'assaut, et ses défenseurs rejetés dans la ville. Jeanne entra des premières dans le boulevard, et y *gagna* une épée sur un homme d'armes anglais. Le mouvement du combat lui avait rendu toute son ardeur : elle appela à grands cris tous ses compagnons à l'assaut des remparts. Un double fossé protégeait le mur d'enceinte : le premier était à sec et fut franchi sans peine ; le second était plein d'eau, et Jeanne n'en soupçonnait pas la profondeur. Certains de ses compagnons connaissaient le danger, mais ils se gardèrent de l'avertir, *car ils eussent bien voulu par envie qu'il arrivât malheur à Jeanne,* dit la chronique. Mais la Pucelle n'eut pas l'imprudence de descendre dans l'eau : elle se

mit à sonder le fossé avec sa lance, pendant que les soldats qui la suivaient commençaient à y jeter des fagots et des bourrées.

En ce moment des cris s'élevèrent dans les divers quartiers de la ville. « Tout est perdu ! l'ennemi est dans Paris ! sauve qui peut ! » Le peuple, entassé dans les églises, en sortit à flots tumultueux, mais ne se souleva point, comme l'avaient espéré les auteurs de cette panique : la plupart des citoyens s'enfermèrent dans leurs maisons, les autres allèrent joindre les défenseurs des remparts. Les assaillants continuaient, sous la direction de la Pucelle, leurs efforts pour combler le fossé, tandis qu'une horrible tempête de boulets, de carreaux et de flèches les foudroyait du haut des murs : un trait d'arbalète tua raide le porte-étendard de la Pucelle ; un autre vireton perça la cuisse de Jeanne. Si fort blessée qu'elle fût, la Pucelle ne voulut pas se retirer : elle s'étendit sur le revers du *dos d'âne* qui séparait les deux fossés, et, delà, elle ne cessait d'exhorter les soldats à ne pas quitter leur *emprise ;* elle suppliait qu'on ne se rebutât pas sitôt, qu'on tînt jusqu'au lendemain, qu'on fît venir le roi de Saint-Denis... Peut-être les bons Français qui étaient dans la ville allaient-ils tenter quelque chose cette nuit... Le roi ne vint pas, et la Trémoille fit expédier de Saint-Denis l'ordre de la retraite : Jeanne, au désespoir, ne voulait point obéir ; rien ne pouvait la décider à quitter la place ; elle resta dans les fossés presque seule jusqu'à dix ou onze heures du soir. Le duc d'Alençon, à qui elle avait naguère sauvé la vie, vint enfin la chercher et ne la détermina à le suivre qu'à force de prières. Jeanne put entendre sur son chemin les reproches et les imprécations des soldats : les généraux, en l'amenant malgré elle la veille devant Paris, avaient répandu

le bruit qu'elle garantissait la victoire, et les soldats l'accusaient de les avoir trompés. Jeanne goûtait pour la première fois au calice d'amertume qu'elle devait épuiser jusqu'à la lie[1].

Elle pensa sérieusement à clore sa carrière militaire : elle offrit à saint Denis sa blanche armure [2] et l'épée qu'elle avait conquise devant la porte Saint-Honoré, et appendit ce trophée à l'un des piliers de l'église de Saint-Denis, devant la châsse du martyr. On s'alarma de sa résolution : le roi en parut ému ; les princes, comblèrent Jeanne d'éloges *pour le bon vouloir et hardi courage qu'elle avait montrés,* et lui répétèrent qu'elle était nécessaire encore à la France : elle se dévoua, elle resta, mais plutôt avec résignation qu'avec cet enthousiasme qui l'avait guidée jusqu'alors. On n'essaya point d'utiliser sur-le-champ son dévouement, ni de réparer l'échec du 8 septembre ; le retour sur la Loire fut décidé en conseil : l'argent manquait tout à fait pour tenir plus longtemps l'armée sur pied. De fortes garnisons furent envoyées à Lagni-sur-Marne, sous le commandement d'Ambroise de Lore et de Jean Foucaut ; à Senlis, sous le comte de Ven-

[1] Chroniq. de la Pucelle. — Journal d'Orléans. — Bourgeois de Paris. — Monstrelet. — Saint Remi. — Jean Chartier. — Interrogatoires des 22 février, 13 et 17 mars. — Registres du parlement, t. XV.

[2] Cette armure, si l'on en croyait la tradition, se trouverait maintenant au Musée d'artillerie de Paris, où elle figurerait entre les panoplies d'un grand nombre d'illustres personnages de notre histoire : le poids de l'armure, l'énormité du casque et quelques autres circonstances plus caractéristiques, permettent difficilement de croire que cette panoplie ait appartenu à une femme; la taille n'est pas du reste au-dessus de la moyenne, et le caractère de l'armure est bien du temps.— La science de la panoplie est née, ou du moins n'est répandue que d'hier; la belle collection du Musée d'artillerie n'a pas été sans influence sur ses progrès. Ce Musée, confié à un archéologue éclairé, M. le comte de Carpegna, n'offre plus maintenant ces bizarres méprises qui attribuaient à Roland et à Godefroi des armures du seizième siècle. — Les dissertations de M. Allou sur les casques et sur les armures du moyen âge ont beaucoup servi cette science.

dôme et l'amiral de Culant; à Compiègne, sous Guillaume de Flavi; à Creil, sous Jacques de Chabannes. Le comte de Clermont, investi du commandement en chef dans le nord, s'établit à Beauvais, ainsi que le chancelier, chargé de suivre les négociations avec le duc de Bourgogne : on évacua Saint-Denis, et le roi, emmenant la Pucelle avec lui, repartit le 12 septembre, alla franchir la Marne à Lagni, la Seine à Bray, qui, cette fois, ouvrit ses portes, passa l'Yonne à gué près de Sens, qui ne voulut pas suivre l'exemple de Bray, traversa le Gâtinais, et regagna Gien et le Berri avant la fin du mois. Ainsi se termina cette campagne à jamais célèbre.

Les conseillers de Charles VII se berçaient de l'espoir que la paix allait achever l'œuvre de la victoire : le duc de Bourgogne paraissant persister dans ses bonnes intentions, et ayant annoncé qu'il se rendait à Paris *pour travailler à l'avancement du traité*, le conseil du roi alla jusqu'à mander aux capitaines de Compiègne et de Pont-Sainte-Maxence qu'ils remissent leurs places au duc, comme garantie de libre passage. Le gouverneur de Compiègne, Flavi, refusa d'exécuter cet ordre imprudent : le duc Philippe passa l'Oise à Pont-Sainte-Maxence avec trois ou quatre mille chevaux, et entra dans Paris le 30 septembre. Le régent anglais, qui était raccouru de Normandie à la nouvelle de l'attaque de Paris, alla au-devant de son beau-frère avec tous les notables de la capitale. Les Parisiens accueillirent le duc Philippe de manière à faire comprendre aux Anglais que ce n'était point par amour pour eux qu'on avait résisté au roi Charles : le peuple cria partout Noël sur le passage du duc de Bourgogne, et l'université, le parlement et le corps-de-ville, poussés par l'opinion publique, demandèrent nettement que la

régence fût transférée à Philippe. Bedford comprit la situation avec sa sagacité ordinaire : loin de se raidir contre le vœu des Parisiens, il se joignit à eux pour prier Philippe d'accepter, ne se réservant que le gouvernement de la Normandie. La régence tentait médiocrement Philippe; Bedford fit plus, et, de concert avec son oncle le cardinal de Winchester, qui s'était rendu de Rouen à Paris pour assister à ces importantes conférences, il offrit au Bourguignon l'investiture de la Champagne. La possession de cette contrée eût réuni en un tout compact les deux moitiés de la *seigneurie* de Philippe, la Bourgogne et les Pays-Bas [1]. L'ambition l'emporta sur le patriotisme, qui s'était un moment réveillé dans l'âme du duc de Bourgogne : il accepta, bien qu'on ne lui offrît guère que le droit de conquérir un pays presque entièrement occupé par l'ennemi, et dès lors ses négociations avec Charles VII n'eurent plus rien de sérieux ni de sincère. Philippe promit de seconder puissamment les Anglais à l'expiration de la trêve.

La trêve n'existait que de nom : les Anglais avaient refusé d'y être compris, et les bandes bourguignonnes s'associaient à eux pour faire, sous la croix rouge, ce qui leur était interdit sous la croix de Saint-André. Les Français n'observaient pas mieux la suspension d'armes, et, de part et d'autre, on pillait, on brûlait, on ravageait le pays à l'envi. L'hiver fut affreux pour les populations de l'Ile-de-France, qui, après quelques années d'un repos si chèrement acheté sous la tyrannie étrangère, se trouvaient en proie aux calamités d'une lutte dont rien ne faisait plus prévoir la fin. La Normandie n'était guère plus heu-

[1] Les offres de Bedford furent ratifiées par le conseil d'Angleterre. Voyez dans Rymer un acte daté du 9 mars 1430, t. X, p. 454.

reuse : le duc de Bedford employa tout l'hiver à reconquérir les forteresses normandes enlevées par les aventuriers français : Château-Gaillard et Torci ne se rendirent que par défaut de vivres, après six ou sept mois de blocus. Les Normands qui avaient aidé les Français à se saisir de ces places-fortes, furent exceptés des capitulations et impitoyablement mis à mort. Les Anglais avaient beau sévir, ils n'étouffaient pas la fermentation qui se manifestait contre eux presque en tous lieux ; un complot se trama pour introduire dans Rouen même les troupes françaises : l'entreprise, mal combinée, ne put s'exécuter ; mais les Anglais en avaient eu vent : un riche bourgeois, appelé Richard Mites, et beaucoup d'autres citoyens de Rouen, furent traînés au supplice [1]. Bedford ne réussit pourtant point à chasser entièrement les Français de la Normandie ; car l'infatigable La Hire surprit Louviers sur ces entrefaites, et s'y cantonna.

Si le roi eût écouté la Pucelle et les meilleurs capitaines, Bedford eût eu bien d'autres embarras dans la province qu'il s'était réservée : aussitôt après le retour du roi à Gien, le duc d'Alençon avait conjuré Charles VII de lui adjoindre la Pucelle et tout ce qu'on pourrait remettre de gens d'armes sur pied, pour reporter la guerre sans délai au cœur de la Normandie. La Trémoille et ses adhérents s'y opposèrent, et prétendirent qu'il fallait avant tout achever de nettoyer le cours de la Loire : les compagnies anglo-bourguignonnes tenaient encore, vers le cours supérieur de ce fleuve, trois ou quatre places qui inquiétaient le Berri et le Bourbonnais, mais qui ne pouvaient guère influer sur l'ensemble des opérations militaires.

[1] Chronique de la Pucelle. — Chéruel, *Rouen sous les Anglais*, p. 84. — Monstrelet.

Le roi obéit, comme de coutume, à son favori : le duc d'Alençon ne put que faire la petite guerre dans son duché, et la Pucelle fut envoyée avec le seigneur d'Albret, beau-frère de la Trémoille, devant Saint-Pierre-le-Moûtier, petite ville située entre l'Allier et la Loire, assez près de leur confluent. Jeanne y fut héroïque comme à l'ordinaire: la garnison ennemie, qui était nombreuse et vaillante, repoussa si vigoureusement le premier assaut, que les assaillants reculèrent en masse loin des remparts ; la Pucelle resta seule au bord du fossé avec quatre ou cinq hommes d'armes. — Jeanne, lui cria-t-on, retirez-vous de là, vous êtes toute seule! — Je ne suis pas seule, répondit Jeanne avec exaltation : j'ai encore avec moi cinquante mille de mes gens!... Qu'on m'apporte des fagots et des claies : je ne partirai pas d'ici que je n'aie pris la ville! » Les soldats crurent qu'une armée céleste, visible pour elle seule, arrivait à leur secours : ils revinrent à la charge avec furie, comblèrent le fossé, s'élancèrent à l'escalade, et renversèrent tous les obstacles [1].

Jeanne, après la prise de Saint-Pierre-le-Moûtier, voulait rentrer en armes dans l'Ile-de-France : on l'obligea de suivre le maréchal de Boussac et le sire d'Albret au siége de la Charité-sur-Loire, que défendait Perrinet Grasset, fameux aventurier bourguignon : l'entreprise fut malheureuse. Perrinet, par quelque adroit stratagème, parvint à jeter une terreur panique dans la petite armée française, qui leva le siége en abandonnant son artillerie (décembre 142)). Ce revers fut suivi de quelques semaines de repos forcé pour Jeanne [2]. A son retour près du roi,

[1] Déposition de J. d'Aulon.

[2] C'est durant cet intervalle et durant le séjour en Berri qui avait précédé le siége de Saint-Pierre-le-Moûtier, qu'il faut placer les relations de Jeanne avec

elle reçut de Charles VII des lettres de noblesse pour elle, ses père, mère et frères, et toute leur postérité *mâle et femelle :* deux de ses frères avaient fait à ses côtés une partie de la campagne de 1429 : le roi donna pour armes aux frères de la Pucelle une épée d'argent entre deux fleurs de lis d'or sur un champ d'azur. Les frères de Jeanne avaient sollicité cette faveur *sans la requête d'elle,* ainsi qu'elle l'affirma elle-même [1]. La généreuse ville d'Orléans reçut aussi, sur ces entrefaites, quelques témoignages de la reconnaissance du roi : l'indolent Charles VII n'alla pas visiter la cité qui partageait avec Jeanne l'honneur d'avoir sauvé sa couronne; mais il lui octroya l'exemption de tous impôts tant qu'il vivrait (16 janvier 1430). Montargis, qui avait montré un dévouement inébranlable à

une certaine Catherine de la Rochelle. Les prodiges opérés par la Pucelle avaient excité comme une fièvre d'imitation chez beaucoup de têtes ardentes; on ne rencontrait que visionnaires se vantant de révélations et de missions surnaturelles. Une femme de la Rochelle, appelée Catherine, prétendit qu'une dame blanche, vêtue de drap d'or, lui apparaissait chaque nuit et l'avait chargée d'aller par les bonnes villes commander à chacun de livrer au roi tout ce qu'il avait d'or ou d'argent pour payer les gens d'armes de Jeanne. Elle saurait bien, disait-elle, découvrir les trésors cachés. On présenta Catherine à Jeanne, qui pressa en vain cette prétendue prophétesse de lui faire voir sa *dame blanche*. Jeanne consulta *ses voix*, qui lui dirent que ce n'était que *folie et néant* : elle empêcha le roi de se servir de Catherine, au grand déplaisir de frère Richard, qui soutenait Catherine et qui se brouilla avec la Pucelle à cette occasion. — Interrogatoire du 3 mars. — Les Anglais, comme le rapporte le Bourgeois de Paris, avaient fait courir le bruit que frère Richard *gouvernait* à la fois Jeanne, Catherine et deux autres visionnaires ; on voit ce qu'on doit penser de cette chimérique influence du cordelier sur Jeanne, qu'il n'avait d'ailleurs jamais vue avant la reddition de Troyes. Tous les documents de l'histoire de Jeanne attestent qu'elle exerça une influence prodigieuse sur les autres, ne subit jamais l'influence de personne, et n'obéit jamais qu'à ses inspirations spontanées. — Voltaire, dans le *Dictionnaire philosophique*, brodant sur le thème du Bourgeois de Paris, prétend que Jeanne avait été *longtemps dirigée* par frère Richard, qu'il traite de *fripon*. L'absurdité de cette assertion n'a pas besoin d'être démontrée.

[1] Chartes de la Chambre des comptes, l. XVI. — Interrogatoire du 10 mars.

la cause nationale, fut affranchi perpétuellement de tous impôts, sauf la gabelle du sel, et reçut le nom de Montargis-le-Franc (le libre). Les citoyens de Montargis eurent le droit de porter une M couronnée en broderie sur leurs habits (mai 1430)[1].

Le 13 mars 1430, les états de Languedoc, réunis près du roi, à Sulli, accordèrent un subside de 200,000 livres : on tira sans doute aussi quelque argent du Languedoïl, et Jeanne et les autres chefs s'apprêtèrent à se remettre aux champs. De bonnes nouvelles arrivaient des bords de l'Yonne et de la Seine : le parti français s'agitait d'une manière formidable dans toutes les villes de ces contrées; Sens, qui avait fermé ses portes au roi quelques mois auparavant, venait de se *tourner français ;* Melun s'insurgea, appela dans ses murs le commandeur de Giresme, et se débarrassa de sa garnison anglo-bourguignonne. Paris, rançonné au dedans par les troupes picardes du duc de Bourgogne, harcelé au dehors par les bandes françaises qu'une garnison insuffisante ne pouvait écarter de sa banlieue, était mécontent et aigri : le parti national releva la tête, et un complot fut tramé pour introduire les *Arminaz* dans la ville ; plusieurs membres du parlement et du Châtelet y trempaient, avec un grand nombre de marchands et de gens de métiers. Un carme leur servait d'émissaire auprès des capitaines français. Ce moine fut arrêté, et contraint par les tortures à dénoncer ses complices : on en prit plus de cent cinquante ; plusieurs furent décapités, d'autres furent noyés ou moururent dans les tourments de la *question ;* quelques-uns des plus riches sauvèrent leur vie au prix de leur fortune. La plupart étaient restés enfermés à la Bastille : un jour, l'un d'eux

[1] Ordonnance des rois, t. XIII, p. 144-152.

parvint à dérober les clefs et à délivrer ses camarades : ils tuèrent les geôliers et faillirent s'emparer de la Bastille; malheureusement, le gouverneur de Paris, l'Ile-Adam, était dans la forteresse, et accourut avec ses gens d'armes; les prisonniers furent tous massacrés et jetés à la rivière (avril-mai 1430).

Le mauvais sort des conjurés parisiens irrita plutôt qu'il ne découragea leurs amis du dehors ; les hostilités redoublaient de violence autour de la capitale : Saint-Denis avait été repris ; Saint-Maur était occupé par les Français ; la Pucelle enfin était arrivée à Lagni avec une troupe d'élite, et venait de détruire près de cette ville une compagnie de trois ou quatre cents pillards, que commandait Franquet d'Arras, capitaine bourguignon, renommé pour sa bravoure et sa férocité. Franquet ayant été pris dans le combat, le bailli de Senlis et les juges de Lagni le réclamèrent pour *le punir par justice,* comme s'étant mis par ses crimes en dehors du droit des gens : Franquet eut la tête tranchée. Les ennemis firent de cet événement un grand grief contre Jeanne, et prétendirent que la Pucelle avait violé les lois de la guerre envers son captif, comme si elle eût elle-même mis à mort Franquet de sa volonté privée (Interrogat. du 14 mars).

A l'énergie avec laquelle Jeanne venait de reparaître sur le théâtre de la guerre, on eût pu croire que la certitude de la victoire l'animait toujours ainsi qu'autrefois, et pourtant son âme était pleine de pressentiments funestes; elle n'avait plus que de sombres visions; avant qu'elle arrivât à Lagni, *ses voix* s'étaient fait entendre à elle sur les fossés de Melun : — Jeanne, tu seras prise avant la Saint-Jean : il faut qu'il soit ainsi fait! ne t'étonne point; *prends tout en gré :* Dieu t'aidera! » Et tous

les jours se renouvelait ce triste avertissement! Jeanne n'imposait plus ses impérieuses inspirations aux autres capitaines; elle se laissait diriger souvent par eux en silence; elle s'armait dorénavant non plus avec l'ardeur d'un héros victorieux, mais avec la résignation d'un martyr, et ne demandait plus à Dieu qu'une prompte mort: elle priait ses *frères de Paradis* d'obtenir que les douleurs d'une longue captivité lui fussent épargnées! Jeanne ne laissait toutefois rien transpirer des pensées qui l'agitaient, et ses compagnons lui voyaient toujours même vaillance et même sérénité : une pareille force d'âme n'était-elle pas quelque chose de plus admirable encore que l'héroïque ivresse de ces beaux jours où Jeanne se croyait assurée de vaincre[1].

Le parti anglo-bourguignon s'était préparé à un grand effort, tandis que Charles VII envoyait Jeanne dans l'Ile-de-France avec une poignée de soldats : on trouve dans le recueil de Rymer deux ordonnances fort curieuses à ce sujet; l'une ordonne à tout Anglais qui possède depuis trois ans quarante *livrées* de terre, ou un revenu équivalent, de recevoir au plutôt l'ordre de chevalerie; l'autre est une proclamation contre les capitaines et soldats, qui, après s'être enrôlés pour le *voyage de France,* ne veulent plus partir, terrifiés qu'ils sont *par les enchantements de la Pucelle*[2]. Le conseil d'Angleterre s'était enfin décidé à faire passer en France le petit roi Henri VI, qui débarqua le 23 avril, jour de Saint-Georges, à Calais, avec un nombreux cortége dans lequel figurait Pierre Cauchon, l'évêque exilé de Beauvais : le cardinal de Winchester amena le roi, son petit-neveu, à Rouen, et l'installa dans le palais,

[1] Interrogatoires des 10 et 13 mars.
[2] Rymer, t. X, p. 449-459.

ou plutôt dans la forteresse que Henri V avait commencée au bord de la Seine en 1420, pour tenir Rouen en bride : c'est le *vieux palais* de Rouen. Le duc Philippe, pendant ce temps, tenait la parole qu'il avait donnée à Bedford : au sortir des fêtes splendides par lesquelles il venait de solenniser son mariage avec une princesse de Portugal [1], il s'apprêtait à la guerre contre Charles VII, quoiqu'il n'eût pas voulu porter davantage le fardeau de la régence et l'eût remis à Bedford après Pâques : il avait regagné à grand'peine la Picardie chancelante, en lui promettant de solliciter pour elle, près du roi Henri, l'abolition des impôts; il détermina les Picards à suivre encore une fois

[1] C'était sa troisième femme. La première femme du duc, Michelle de France, sœur de Charles VII, était morte du chagrin que lui causaient les malheurs de sa famille et la sanglante rupture des maisons de France et de Bourgogne. Le duc avait ensuite épousé Bonne d'Artois, veuve de son oncle Philippe, comte de Nevers, tué à Azincourt, avec laquelle il fut uni peu de temps. Il donna à ses troisièmes noces, célébrées à Bruges le 10 janvier 1430, une solennité extraordinaire, et déploya dans les fêtes du mariage une magnificence qui effaçait celle de tous les rois de l'Europe : la riche Flandre, dont la prospérité inouie semblait insulter aux misères de la France se para de toutes les splendeurs du luxe et des arts pour faire honneur à son prince : les bourgeois de Bruges et de Gand luttèrent de faste avec les hauts barons de Bourgogne et des Pays-Bas. Ce fut au milieu de ces fêtes que Philippe institua l'ordre fameux de la Toison d'Or, qui rivalisa bientôt avec la Jarretière d'Edouard III. Ces deux ordres furent également créés par la galanterie au profit de la politique. Philippe, qui ne se piqua jamais de fidélité conjugale, comme l'attestèrent ses quinze bâtards, était fort amoureux d'une belle dame de Bruges, au moment où il recevait si splendidement sa nouvelle duchesse. Quelques seigneurs s'étant permis des plaisanteries messéantes sur la *toison d'or* de la belle Brugeoise, qui avait les cheveux roux, le duc jura, dit-on, que les plus fiers seraient trop heureux de porter au cou la *toison d'or* : de là l'origine de l'ordre. Quoi qu'il en soit, Philippe sut se faire de cette institution chevaleresque un instrument politique très-efficace : il s'attribua, pour lui et les ducs de Bourgogne, ses successeurs, la grande maîtrise de l'ordre, composé de trente-un chevaliers, qui juraient, entre autres choses, de servir loyalement le chef de la confrérie et de lui révéler *tout ce qui lui serait contraire*. Voyez Barante, t. VI, p. 38-56.

ses bannières, et monta à cheval aussitôt après Pâques avec une nombreuse gendarmerie bourguignonne, picarde, artésienne et belge. Un autre corps d'armée s'assemblait en Bourgogne pour envahir le Dauphiné, de concert avec les gens du duc de Savoie, qui, longtemps favorable à Charles VII, cédait enfin à l'impulsion de Philippe. Le duc de Bourgogne avait résolu de recouvrer Compiègne, dont les Français avaient fait leur principale place d'armes au nord de la Seine : il attaqua d'abord les forteresses des environs, prit Gournai-sur-Aronde, et mit le siége devant le château de Choisi, situé près du confluent de l'Aisne et de l'Oise, sur l'emplacement d'une antique et célèbre *villa* des rois francs (*Cauciacum*). La Pucelle accourut de Lagni à Compiègne, et y retrouva le chancelier et le comte de Vendôme, qui avait pris le commandement général dans le nord à la place du comte de Clermont ; ce dernier s'était retiré par dégoût de l'indiscipline et de la désobéissance des chefs subalternes. On rassembla un petit corps d'armée pour ravitailler Choisi : le camp bourguignon était couvert par l'Oise et par l'Aisne ; on côtoya l'Aisne pour aller passer cette rivière à quelque distance et tourner l'ennemi. Les ponts étaient rompus, apparemment ; la rivière n'était pas guéable : on poussa jusqu'à Soissons. Le gouverneur de Soissons venait de se vendre au duc de Bourgogne ; il ferma les portes de la ville : l'entreprise se rompit, et les gens d'armes se dispersèrent, qui vers Senlis, qui vers la Marne et la Seine. Jeanne retourna à Compiègne avec quelques centaines d'hommes, et y fut rejointe par plusieurs capitaines : de vigoureuses diversions furent tentées contre Noyon, où était l'arrière-garde bourguignonne, et contre le camp même du duc Philippe; mais Choisi n'en fut pas moins réduit à capituler, et

bientôt l'armée de Bourgogne, renforcée par un gros corps anglais aux ordres des comtes de Suffolk, d'Arundel et de Huntingdon, commença d'établir ses quartiers dans les villages voisins de Compiègne. La ville était forte et bien approvisionnée; la garnison, nombreuse; les habitants, dévoués à la cause française; malheureusement, le soin de diriger la défense avait été confié à un homme qui joignait à une rare valeur et à d'incontestables talents militaires la barbarie et la dépravation d'un vrai chef de *routiers* : Guillaume de Flavi, souillé de tous les vices et de tous les crimes, brigand, assassin, ravisseur, était un autre Vauru [1]. Que pouvait-il sortir de l'association forcée de Jeanne Darc avec cette bête féroce! Il était impossible que Jeanne dissimulât à Flavi le mépris et l'horreur qu'elle avait pour lui, et il était impossible que Flavi ne la prît pas en haine mortelle. Les autres capitaines, sans avoir toute la perversité de Flavi, étaient pour la plupart fort las de Jeanne, et irrités de son contrôle importun, de son opposition à leurs désordres, de la protection vigilante qu'elle accordait au pauvre peuple contre leurs exactions et leurs violences. La catastrophe approchait : Jeanne la voyait venir, et s'avançait, les yeux ouverts et le front calme, au devant de sa destinée.

Jeanne avait quitté Compiègne pour aller chercher quelques nouveaux secours : elle trompa la vigilance des assiégeants, et rentra dans la place le 23 mai, avant l'aurore. Le projet d'une sortie fut arrêté pour ce jour même. Suivant une tradition accréditée, Jeanne alla le matin communier à l'église Saint-Jacques de Compiègne : elle s'appuya contre un des piliers de la nef, et, s'adressant au peuple et aux petits enfants qui se pressaient autour

[1] Mémoires de J. Duclercq, l. 1, c. 52.

d'elle : — Mes bons amis et mes chers enfants, leur dit-elle, je vous le dis en vérité, il y a un homme qui m'a vendue ; je suis trahie, et bientôt je serai livrée à la mort. Priez Dieu pour moi ; car je ne pourrai plus servir mon roi ni le noble royaume de France [1]. » Vers cinq heures du soir, conformément à ce qui avait été décidé en conseil de guerre, la Pucelle sortit de Compiègne par la porte du pont, à la tête de cinq à six cents combattants, passa l'Oise, et fondit sur le quartier du sire de Noyelles, un des chefs bourguignons, qui était à Marigni ; mais les ennemis étaient sur leurs gardes, et les Anglais de lord Montgommery et les Picards de Jean de Luxembourg accoururent bientôt de Venette et de Clairoy au secours du sire de Noyelles. Jeanne n'avait jamais montré plus de vaillance ; trois fois elle fit plier les ennemis et les ramena jusque dans leur logis de Marigni ; mais leur nombre croissait incessamment, et les Français allaient bientôt avoir sur les bras toute l'armée assiégeante ; ils se replièrent vers la ville. Jeanne se retira la dernière de tous, se retournant à chaque pas pour faire face, soutenant presque seule l'effort des *poursuivants*, et s'oubliant, comme à son ordinaire, pour le salut des siens. La poursuite devenait de plus en plus vive : les Anglais firent un mouvement afin de devancer les Français et de leur couper la retraite ; en même temps, les Bourguignons exécutèrent une charge en masse : les compagnons de Jeanne furent rompus du choc, et se précipitèrent en désordre vers le boulevard

[1] Chroniques de Bretagne citées par Barante, t. VI, p. 85. Cette tradition n'est point appuyée par des témoignages positifs ; mais on doit au moins la considérer comme l'expression du sentiment populaire, qui voulut retrouver dans la *passion* de Jeanne non-seulement le caractère général, mais les circonstances de la *passion* du Christ.

qui couvrait la tête du pont de l'Oise : ils atteignirent la barrière du boulevard : la barrière était fermée ! Les guetteurs de la ville avaient vu, du haut du beffroi, le danger de la Pucelle : le tocsin bondissait à coups précipités ; le peuple criait aux armes ; mais rien n'avait été préparé pour protéger le retour de Jeanne ; aucun ordre ne fut donné ; le gouverneur demeura impassible. La barrière avait été enfin entr'ouverte : les compagnons de Jeanne se pressaient, s'étouffaient à l'entrée du boulevard, et Jeanne combattait toujours, ne voulant rentrer que la dernière de tous. Les ennemis la reconnaissaient moins encore à sa bannière blanche et à sa *huque* (casaque) de velours rouge brodée d'or qu'à son indomptable courage ; ils se ruaient en foule contre elle. Quelques braves soldats la défendaient encore : ils furent séparés d'elle par la multitude des assaillants, se rendirent ou se jetèrent dans l'Oise. Jeanne parvint jusqu'au bord du fossé du boulevard, et, là, elle cria pour la dernière fois à l'aide : personne ne répondit à l'appel de cette voix qui avait sauvé la France ! Jeanne alors s'efforça de s'échapper à travers champs ; mais elle fut environnée en un instant : un archer picard ou bourguignon la tira violemment par sa *huque ;* elle perdit l'équilibre et tomba de cheval ; le bâtard de Vendôme, chevalier bourguignon, lui enleva son épée et s'empara d'elle : on l'emmena prisonnière à Marigni[1].

[1] Il n'est pas vrai que Jeanne, comme le dit Monstrelet, et comme l'ont répété la plupart des historiens, *se soit rendue et ait donné sa foi* au bâtard de Vendôme ; elle affirma positivement, dans son interrogatoire du 21 février, n'avoir *jamais baillé sa foi à personne.* — Nous avons raconté la catastrophe de Compiègne d'après Monstrelet (témoin oculaire). Saint-Rémi, Jean Chartier, Berri, etc., comparés avec les propres paroles de la Pucelle dans ses interrogatoires. Notre récit, à ce qu'il nous semble, permet au lecteur de former son opinion sur cette question si souvent posée : — La Pucelle a-t-elle été trahie? — Il n'est pas probable que Flavi ait *vendu* Jeanne aux Bourguignons, ainsi qu'on l'a prétendu ; mais il est

(1430-1431.) La grande nouvelle fut aussitôt expédiée à Paris, à Rouen et en Angleterre : la joie des Anglais fut sans bornes, comme l'avait été la terreur que leur inspirait la Pucelle[1] : ils crurent que le *charme* qui avait changé soudainement leurs triomphes en désastres était enfin rompu, qu'ils allaient reprendre le cours de leur conquête un moment suspendu par un accident étrange, et que la France était captive avec Jeanne. Ils célébrèrent la prise d'une fille des champs avec autant de solennité que la captivité du roi Jean à Poitiers ou la destruction de la noblesse française à Azincourt : *ils ne l'eussent donnée pour Londres,* dit énergiquement notre vieux poëte national, Martial de Paris. Les voix impures des prêtres vendus à

évident qu'il la jeta dans le péril avec l'intention de ne pas l'aider à s'en tirer et l'espoir qu'elle y succomberait. Flavi continua de défendre Compiègne et de servir Charles VII après la prise de Jeanne, et aucun historien contemporain ne l'accuse formellement; une seule phrase de l'historiographe de Charles VII, Jean Chartier, est significative, bien que présentée sous la forme du doute : — *Aucuns disent qu'au retour la barrière leur fut fermée.* — Flavi eut une fin terrible et digne de sa vie. Après avoir commis nombre de viols et d'assassinats, il avait fait périr son beau-père et menaçait les jours de sa femme : celle-ci le prévint, trama sa mort de concert avec un amant, lui fit couper la gorge par son barbier, et l'acheva en l'étouffant avec un coussin. Les frères de Flavi demandèrent justice de la dame et de son amant : on leur refusa toute satisfaction. Ils firent alors assassiner à leur tour l'amant de leur belle-sœur : la justice royale fut aussi prompte contre eux qu'elle avait été sourde quand ils l'avaient invoquée ; les meurtriers, au nombre de cinq, furent pris et pendus par ordre du comte de Dunois. Dunois, comme l'atteste sa déposition au procès de révision, fut un des capitaines qui restèrent le plus fidèles à la mémoire de Jeanne : si le duc d'Alençon et lui se fussent trouvés à Compiègne, la France n'eût point eu sans doute à pleurer la catastrophe du 23 mai 1430.

[1]....... Ils ne craignaient nul chef de guerre tant comme....... ladite Pucelle. Monstrelet, l. II, c. 86.—«Beaucoup d'entre eux ont affirmé, sous les serments les plus saints, que, lorsqu'ils entendaient retentir le nom de la Pucelle ou qu'ils apercevaient son étendard, ils perdaient soudain force et courage, et ne pouvaient plus bander leurs arcs ni frapper l'ennemi.» Amelgard. Manuscrits de la Bibliothèque Royale, n° 5962.

l'étranger firent résonner, en l'honneur de cette grande victoire, un *Te Deum* sacrilége sous les voûtes de Notre-Dame de Paris. Le deuil des populations françaises répondit à l'allégresse de leurs ennemis : une morne stupeur se répandit parmi le pauvre peuple des campagnes, qui avait cru que tous ses maux allaient prendre fin par les mains de cet ange libérateur; la consternation fut inexprimable dans les villes de la Loire; à Orléans, à Tours, à Blois, où Jeanne était adorée, on ordonna des prières publiques et des processions pour sa délivrance : tout le peuple de Tours, pieds nus, tête découverte, promena dans les rues les reliques de l'apôtre des Gaules au chant lugubre du *Miserere*[1]. Les pauvres gens accusaient hautement les seigneurs et les capitaines d'avoir trahi la sainte fille qui *supportait* les faibles et réprimait les vices des puissants!

Jeanne avait été d'abord traitée convenablement par les Bourguignons entre les mains desquels elle était tombée : ils ne partageaient pas la haine féroce des Anglais contre elle. Le duc Philippe, arrivé peu de moments après le combat, alla la voir à Marigni, et eut avec elle une conversation à laquelle assista le chroniqueur Enguerrand de Monstrelet, qui était de la suite du duc. Il est regrettable que Monstrelet n'ait pas pu ou *voulu* conserver à la postérité cet entretien, dont le souvenir exerça peut-être plus tard quelque influence sur la conduite de Philippe. Le bâtard de Vendôme n'avait pas les moyens de garder sûrement une telle prisonnière : il la céda, sauf certaines réserves, au sire Jean de Luxembourg, un de ces Luxembourg qui avaient eu tant de peine à reconnaître le

[1] Maan, *histor. S. Ecclesiæ turonensis*, p. 164 (1667).

pacte de Troyes, et qui ne tinrent que trop bien leur fatal serment une fois juré. Luxembourg envoya la Pucelle au château de Beaulieu : comme elle n'était pas prisonnière sur parole, elle tenta de s'échapper; on la conduisit dans une place plus forte et moins rapprochée du théâtre de la guerre, à Beaurevoir, château situé au milieu des bois, entre Saint-Quentin et Cambrai. La femme et la tante de Jean de Luxembourg, qui habitaient Beaurevoir, eurent pour l'illustre captive les égards dus à son malheur et à sa vertu : prévoyant apparemment et voulant déjouer un des moyens que les ennemis de Jeanne devaient employer pour la perdre, elles la pressèrent de reprendre les habits de son sexe; mais Jeanne craignit de désobéir à *ses voix*, qui lui avaient autrefois ordonné de s'habiller en homme, et elle refusa. On continua de la tenir en *prison honorable*.

Ce n'était pas le compte du gouvernement anglais, ni de cette portion du clergé qui s'était livrée à la faction étrangère et qui associait la bassesse de la trahison aux fureurs du fanatisme. Il y avait autre chose que de la servilité chez ces prêtres corrompus et violents, chez ces sophistes universitaires; la peur, l'esprit de parti, la force des circonstances, les avaient poussés vers la mauvaise cause : l'orgueil autant que l'intérêt les y retenait. Ils avaient vu avec rage une femme relever au nom du Ciel la cause qu'ils avaient crue perdue, qu'ils avaient condamnée comme telle, et ils voulaient venger sur cette femme leur infaillibilité compromise, en établissant judiciairement que tout ce qui ne venait pas d'eux venait de l'enfer. Rien ne convenait mieux à la politique de Bedford et aux passions des Anglais qu'un procès de sorcellerie ou d'hérésie contre la Pucelle, et ils en avaient manifesté

hautement le dessein dès le temps du siége d'Orléans; mais Bedford, qui était à Rouen, n'eut pas la peine de renouveler à ce sujet ses prières ou ses ordres : dès le 26 mai, le troisième jour après la prise de Jeanne, le vicaire général de l'inquisition au royaume de France avait écrit de Paris au duc de Bourgogne pour *enjoindre* à ce prince, sur *les peines de droit,* de lui envoyer Jeanne, « soupçonnée véhémentement de plusieurs crimes sentant hérésie, pour être procédé contre elle selon le droit par le promoteur de la sainte inquisition. » (Procès de la Pucelle.) Le sanglant tribunal, presque oublié et perdu dans l'ombre depuis longues années, reparaissait maintenant au grand jour pour réclamer la plus glorieuse victime qui eût jamais comparu à sa barre. Une lettre de l'université de Paris appuya la demande de l'inquisiteur. Le duc de Bourgogne ne daigna répondre ni à l'arrogante sommation de l'inquisiteur, ni même à l'université. Luxembourg et le bâtard de Vendôme ne paraissaient pas plus disposés à livrer leur captive aux Anglais qu'à l'inquisition, et Bedford commença de craindre que Jeanne ne lui échappât. Dans ce drame d'iniquité intervint alors un nouvel acteur, le trop fameux Pierre Cauchon : une circonstance malheureuse l'autorisait à s'immiscer dans la destinée de Jeanne. Quoique la ville de Compiègne relevât du diocèse de Soissons, Jeanne avait été prise sur le territoire ecclésiastique de Beauvais, l'Oise servant de limite en cet endroit aux deux diocèses : l'évêque de Beauvais était donc son principal juge, d'après la jurisprudence de l'inquisition. Cauchon avait à venger son expulsion de Beauvais et à mériter le riche dédommagement que lui offrait le gouvernement anglais, qui sollicitait près du pape sa translation à l'archevêché de Rouen. Suivant le manuscrit

d'Orléans [1], Cauchon aurait toutefois hésité, lorsque le duc de Bedford lui proposa de prendre la direction de cette grande affaire et comme juge ecclésiastique vis-à-vis de la captive et comme négociateur auprès des chefs bourguignons qui étaient maîtres de la personne de Jeanne : l'évêque de Beauvais n'aurait pas, dit-on, vendu son âme sans quelques combats. Cette version est peu conforme aux dépositions des témoins du procès de révision. Ce qui est certain, c'est qu'on ne vit dans toute la conduite ultérieure de Cauchon aucune trace d'hésitation ni de remords.

Le duc de Bourgogne cependant était toujours occupé au siége de Compiègne. Le malheur de la Pucelle avait profondément affligé les habitants et même les soldats de la garnison, témoins de l'admirable dévouement qui avait causé la perte de Jeanne ; mais la douleur ne leur avait point abattu le courage, et l'espoir des ennemis était déconcerté par l'opiniâtreté de leur résistance. Le 16 juillet, l'évêque de Beauvais, accompagné de notaires apostoliques, se présenta à Philippe de Bourgogne et à Jean de Luxembourg, en la *bastille* du duc (*in bastillià suà*) devant Compiègne, et leur remit sa sommation officielle avec de nouvelles lettres de l'université de Paris. Les lettres de l'université étaient d'une violence forcenée, et parlaient de Jeanne comme si c'eût été un nouveau Manès ou un autre Mahomet : « S'il advenait, écrivent les docteurs à Jean de Luxembourg, s'il advenait que cette femme fût délivrée ou perdue, comme on dit *aucuns* adversaires se vouloir efforcer de le faire et y appliquer leur entendement par toutes voies *exquises* (recherchées, sub-

[1] Publié par Buchon et cité par Michaud, Collection des mémoires sur l'histoire de France, t. III, p. 14.

tiles), soit par argent ou rançon; si était faite délivrance d'*icelle* sans convenable réparation, ce serait déshonneur irréparable à votre grande noblesse, et à tous ceux qui de ce se seraient entremis... Si énorme péril, inconvénient et dommage pour toute la chose publique de ce royaume, ne seraient advenus de mémoire d'homme... » L'université requiert la remise de Jeanne, soit à l'inquisiteur de la foi, soit à l'évêque de Beauvais. On a également conservé la sommation de Pierre Cauchon; il déclame moins, et va plus vite au fait : il voit bien que les chefs bourguignons sont peu sensibles au *grand dommage* que Jeanne est censée avoir porté à l'Église, et il recourt à des arguments plus efficaces. Après avoir requis le duc, Jean de Luxembourg et le bâtard de Vendôme d'envoyer au roi la *femme appelée Jehanne la Pucelle* pour la délivrer à l'Église afin de lui faire son procès, comme soupçonnée de sortilége, idolâtrie, invocation d'*ennemis* (de démons), etc., il déclare que, bien que Jeanne ne doive pas être réputée prisonnière de guerre, le roi d'Angleterre consent à *bailler* libéralement à ceux qui l'ont prise (Luxembourg et le bâtard) la somme de 10,000 francs d'or, afin de la racheter de leurs mains. *Selon le droit, usage et coutume de France,* le *chef de la guerre,* c'est-à-dire le prince au nom duquel on portait les armes, pouvait racheter aux *preneurs* tel prisonnier que ce fût, au *maximum* de 10,000 francs, et les *preneurs* n'avaient pas droit de refuser cette offre[1]. Luxembourg et le bâtard cédèrent, et promirent de remettre Jeanne en échange des 10,000 francs. Le marché de sang fut conclu, et la Sorbonne atteignit son but : les *Scribes* et les *Pharisiens* purent se vanter d'avoir fait con-

[1] Procès de la Pucelle. — Lebrun des Charmettes, t. III, p. 150, et suivantes. — Collect. Michaud, III, p. 144.

de Luxembourg. Ce fut avec de l'argent français qu'on paya le sang de Jeanne Darc [1].

Les dames de Luxembourg supplièrent en vain messire Jean de retirer sa parole et de repousser cet or infâme. La Pucelle avait pris jusqu'alors son malheur en patience : ses *voix* la consolaient dans sa prison : avec son abnégation ordinaire, elle s'occupait beaucoup plus du sort de Compiègne que du sien ; le zèle patriotique des habitants de cette ville lui avait inspiré une tendre sympathie ; elle savait qu'ils continuaient à se défendre, et n'aspirait à être libre que pour retourner à leur aide. On lui annonça en même temps qu'elle allait être livrée aux Anglais, ses *adversaires*, et que tous ceux de *Compiègne*, jusqu'aux petits enfants, devaient être mis à feu et à sang, quand ils seraient pris ! Le désespoir s'empara de son âme : elle résolut de s'échapper ou de mourir ; elle se recommanda à Dieu et à Notre-Dame, et s'élança du haut de la tour de Beaurevoir. Ses gardes la trouvèrent évanouie au pied de la tour : elle n'avait que de fortes contusions. Sainte Catherine, à ce qu'elle raconta ensuite, la *réconforta*, l'engagea à demander pardon à Dieu, et lui promit que *ceux de Compiègne auraient secours avant la saint Martin d'hiver*. Jeanne ne guérit que trop tôt : à peine rétablie, vers le commencement d'octobre, on la conduisit à Arras, et delà au Crotoy, où elle demeura entre les mains des officiers du roi d'Angleterre. Elle resta quelque temps au Crotoy, et, le 21 novembre, l'université écrivit deux nouvelles lettres, l'une au *roi de France et d'Angleterre*, pour l'inviter à remettre la prison-

[1] Le 3 septembre, on brûla vive à Paris une pauvre visionnaire de la Basse-Bretagne, nommée Pierronne, qui prétendait que Dieu lui apparaissait avec une robe blanche et une *huque* vermeille : son vrai crime, qui lui valut le bûcher, fut d'avoir dit que *dame Jehanne était bonne et agissait selon Dieu* (Bourgeois de Paris).

nière à la justice de l'église, l'autre à Pierre Cauchon, pour gourmander ses lenteurs et l'inviter à instruire le procès à Paris. Le désir de l'université ne fut pas exaucé sur ce dernier point : Bedford ne fit pas conduire la Pucelle à Paris, dont il craignait les agitations et les revirements populaires, mais à Rouen, arsenal de la puissance anglaise, et résidence de la cour d'Angleterre depuis la venue de Henri VI (décembre 1430). Jeanne fut amenée au château de Rouen[1], où on l'enferma dans une cage de fer, avec des chaînes au cou, aux pieds et aux mains. Ainsi commença la *passion* de la *fille de Dieu,* comme elle se nommait elle-même dans ses extases : la passion du Christ n'avait duré que quelques heures; celle de Jeanne dura six mois!

Les événements de la guerre redoublaient la fureur des Anglais : ils comptaient *avoir tout gagné* par la prise de Jeanne, et voici que de nouveaux revers frappaient incessamment eux et leurs alliés. L'esprit de Jeanne, à défaut de son bras, semblait guider encore les bataillons de France : les capitaines français, comme pour se laver des reproches du peuple, et pour prouver qu'on n'avait pas tout perdu avec la Pucelle, montraient plus d'audace et d'activité que jamais. L'expédition des Bourguignons et des Savoyards contre le Dauphiné avait complétement échoué : les envahisseurs, conduits par le prince d'Orange, avaient été mis en pleine déroute à Authon, aux bords du Rhône, par Raoul de Gaucourt, le brave gouverneur d'Orléans, et par le sire de Grollée bailli de Lyon (juin 1430). Le siége de Compiègne n'eut pas une meilleure issue : le duc de Bourgogne, rappelé aux Pays-Bas dans le courant d'août pour de graves intérêts, avait laissé la

[1] Bâti par Philippe-Auguste. La tour où Jeanne fut enfermée a été détruite en 1780.

conduite du siége à Jean de Luxembourg et au comte de Huntingdon, et était allé repousser les Liégeois, qui, à l'instigation de la cour de France, avaient forcé leur évêque à défier le duc et attaquaient Namur. Une plus grande affaire encore retint le duc en Belgique : son cousin Philippe, duc de Brabant, venait de mourir sans enfants, et la branche cadette de la maison de Bourgogne s'était éteinte dans la personne de ce prince. Les états de la branche cadette agrandirent les vastes possessions de la branche aînée ; la vieille douairière de Hainaut, sœur de Jean-sans-Peur, réclama en vain ses droits, et personne ne fit valoir les prétentions des jeunes princes de Nevers, qui formaient la troisième branche de la maison de Bourgogne, et dont Philippe lui-même était le tuteur : le duc Philippe ajouta à la longue liste de ses titres ceux de duc de Brabant, de Limbourg et de Louvain, marquis d'Anvers et du Saint-Empire. Mais la fortune lui était, pendant ce temps, moins favorable en France, et l'alliance des Anglais portait malheur à ses armes. Les pressentiments de Jeanne, ses *voix*, comme elle disait, ne l'avaient pas trompée : Compiègne *eut secours avant la saint Martin*. Dans les derniers jours d'octobre, le comte de Vendôme, le maréchal de Boussac et Pothon de Saintrailles arrivèrent avec quatre mille hommes d'élite à travers la forêt de Compiègne, et tombèrent sur les quartiers qu'avaient les assiégeants sur la rive gauche de l'Oise : la garnison, les bourgeois, les femmes mêmes, s'élancèrent hors de la ville et assaillirent avec furie les bastilles picardes et bourguignonnes ; deux ou trois de ces postes furent emportés avec un grand carnage, et les troupes de secours et les gens de Compiègne se rejoignirent victorieux au milieu des lignes ennemies. La nuit, Anglais, Picards et Bourguignons délogèrent et se dispersèrent, en dépit de leurs

généraux : toutes les munitions, le bagage et le parc d'artillerie du duc de Bourgogne tombèrent au pouvoir des Français. Le duc Philippe apprit cette déroute à Bruxelles : il accourut aussitôt en Picardie, rassemblant sur son passage la noblesse et les gens de guerre des pays qu'il traversait, et s'avança entre la Somme et l'Oise : son avant-garde fut surprise et battue à Germigni par Saintrailles, et un détachement anglais que Bedford lui envoyait fut taillé en pièces par Boussac et Vendôme. Les capitaines français, fiers de tant de succès, vinrent jusqu'aux portes de Roye offrir la bataille au duc : les conseillers de Philippe l'empêchèrent d'accepter le défi, et l'*host* du duc se sépara sans avoir tenté de réparer ses revers (fin novembre).

Le parti anglo-bourguignon n'était pas plus heureux dans l'est que dans le nord. Le brave Barbasan, que Charles VII avait nommé gouverneur de Champagne, prenait l'une après l'autre les forteresses qui restaient à l'ennemi dans cette province. Les Anglais et les Bourguignons voulurent *recourre* leurs garnisons, et deux corps d'armée, partis, l'un de Bourgogne, sous le maréchal de Toulongeon, l'autre, des marches de Normandie, sous le comte d'Arundel et le maréchal de l'Ile-Adam, se dirigèrent vers la Champagne. Barbasan les battit coup sur coup, le premier à Chappes, près de Troyes, le second, à Anglure, près de Châlons. Le duc Philippe voyait ainsi s'évanouir le rêve auquel il avait immolé sa patrie : la conquête de la Champagne lui échappait. La commune de Châlons eut grande part à la victoire d'Anglure : les communes du parti français se mêlaient partout activement à la guerre, et la faisaient impitoyable ; elles ne visaient pas aux rançons comme les gens d'armes, pour

qui la guerre était un métier, et elles aimaient mieux un Anglais mort que dix Anglais prisonniers [1]. Les villes encore soumises à l'étranger étaient loin de montrer en faveur du parti opposé cette énergie de passion politique; Paris se mourait de langueur et de misère [2].

Les Anglais, voyant que la prise de Jeanne ne rappelait pas la victoire sous leurs drapeaux, s'imaginaient que le *charme* était attaché à sa vie, et *n'avaient soif que de sa mort* (*illius mortem omnibus modis sitiebant*); ils n'osaient plus rien entreprendre de sérieux tant qu'elle vivrait, et la craignaient prisonnière presque autant que libre [3]. La superstition, la peur et l'orgueil blessé les rendaient implacables; ce sombre orgueil national, principe de tous leurs crimes politiques comme de leurs grandes actions, s'était tourné en une rage féroce et aveugle chez la multitude, froide et réfléchie chez les princes. Bedford avait savamment combiné sa vengeance; la perte de Jeanne ne lui suffisait pas; il fallait que Jeanne reconnût qu'elle avait été l'instrument des esprits de ténèbres, et que Charles VII fût enveloppé moralement dans la condamnation de celle qui lui avait mis la couronne sur le front. Tout fut calculé dans ce double but. On ne perdit pas de temps après l'arrivée de Jeanne à Rouen. Le 28 décembre 1430, le chapitre de la cathédrale de Rouen accorda *territoire et juridiction* à l'évêque de Beauvais, afin que Cauchon pût diriger le procès de Jeanne dans un diocèse qui

[1] Monstrelet. — Saint-Remi. — Chartier. — Berri.

[2] Le cours de la justice y fut suspendu plusieurs semaines. La régence anglaise ne payait plus les gages des membres du parlement, qui n'avaient plus de quoi subsister : le greffier qui rédigeait les registres du parlement interrompit son travail faute de parchemin. (Registres du parlement, t. XV. Février 1431.)

[3] Rymer, t. X, p. 472. Les soldats avaient toujours même répugnance à passer d'Angleterre sur le continent.

n'était pas le sien ; le 3 janvier 1431, des lettres-patentes du roi *de France et d'Angleterre* ordonnèrent la remise de Jeanne à cet évêque, *pour lui faire* son procès *suivant Dieu et raison.* Le 9 janvier, une première réunion de quelques docteurs eut lieu chez Cauchon : l'on y nomma un *promoteur* (accusateur), un commissaire examinateur, des notaires-greffiers [1] et un appariteur. Parmi les docteurs appelés figurait le vicaire de l'inquisition au diocèse de Rouen, le dominicain Lemaistre ; les autres ecclésiastiques mandés par Cauchon, qui les choisit à sa fantaisie, n'étaient que de simples assesseurs avec voix consultative ; Lemaistre seul devait être juge avec Cauchon ; mais cet homme faible et timide, dont le caractère offrait un singulier contraste avec ses fonctions [2], s'efforça, par mille expédients dilatoires, d'échapper à la terrible responsabilité qu'on voulait lui faire partager : il siégea d'abord confondu entre les assesseurs, quoique le procès-verbal de la première séance le fasse figurer comme juge à côté de Cauchon. La séance du 9 janvier fut signalée par un incident sur lequel se tait le procès-verbal, et qui annonça toutes les autres iniquités de cette monstrueuse procédure. La remise de Jeanne à la justice ecclésiastique, annoncée par les lettres-patentes de Henri VI, n'avait point été effectuée : Jeanne, malgré ses réclamations et ses plaintes, était restée en prison *séculière ;* les assesseurs demandèrent sa translation *ès prisons d'église ;* Cauchon s'y refusa, et Jeanne demeura au château, entre les mains des Anglais. On l'avait tirée de la cage de fer où elle avait été d'abord enfermée ; mais, le jour, on lui tenait les

[1] C'étaient deux prêtres, notaires apostoliques et de l'officialité de Rouen.

[2] Les procès d'hérésie étaient alors fort rares en France, et les fonctions inquisitoriales étaient presque des sinécures.

pieds dans des ceps de fer; la nuit, on l'enchaînait par la ceinture et par les jambes ; elle avait pour gardiens des misérables de la plus vile soldatesque, animés contre elle d'une haine fanatique et qui s'ingéniaient à la tourmenter avec une méchanceté brutale ; la nuit, ils l'éveillaient en lui criant qu'on venait la prendre pour la mener au bûcher ; ils essayèrent plusieurs fois de lui faire violence : un jour, si le comte de Warwick n'eût été attiré par ses cris, elle eût succombé sous leurs infâmes tentatives[1].

Les assesseurs n'osèrent réitérer leur demande au sujet de la translation de Jeanne, tant les Anglais avaient témoigné de colère à la seule idée de voir tirer leur captive de la forte enceinte du château. La seconde séance se tint le 13 janvier. Le procès-verbal du 9 janvier péchait par omission, celui du 13 ment en sens contraire ; Cauchon y affirme avoir communiqué aux assesseurs des informations faites dans le pays de la Pucelle sur sa vie et ses mœurs : ces informations avaient été faites ; Cauchon en parla vaguement, mais ne les communiqua point, parce qu'elles étaient entièrement favorables à l'accusée. Il avait chargé de cette enquête un *tabellion* (notaire), qui s'en acquitta consciencieusement, et qui rapporta qu'il *n'avait rien trouvé en Jehanne qu'il n'eût voulu trouver en sa propre sœur.* Cauchon ne l'accueillit à son retour qu'avec des injures, l'appelant *traître et mauvais homme,* et lui refusa son salaire[2]. L'évêque de Beauvais garda également le silence sur le résultat d'un examen d'un autre genre, qu'il avait provoqué et qui avait eu lieu par les soins de la duchesse

[1] Dépositions des notaires et de l'appariteur J. Massieu, au procès de révision, f° 84, 86, 88. — Déposition des assesseurs Martin L'Advenu, Fabri, Marguerie et de Courcelles. Ibid. f° 88, 90, 91.

[2] Dépositions du tabellion Nicolas Bailli, de J. Moreau, de plusieurs des assesseurs, et de plusieurs paysans de Domremi. Procès de révision.

de Bedford : à Rouen comme à Poitiers, Jeanne avait été trouvée *vierge et entière*[1]; on n'en fit aucune mention au procès. L'embarras de Cauchon était grand: il ne savait comment entamer son ouvrage, ni sur quoi baser les interrogatoires, l'enquête préalable ayant été supprimée comme ne pouvant servir qu'à justifier Jeanne. Il imagina, de concert avec le comte de Warwick, gouverneur de Rouen, un moyen exécrable, qui put leur être suggéré par l'étude de la procédure inquisitoriale[2]. L'évêque et le comte décidèrent un chanoine de Rouen, nommé Nicolas L'Oiseleur, à s'introduire dans la prison de Jeanne en *habit court* (en costume laïque), et à surprendre sa confiance en se présentant à elle comme un prisonnier français du *bon parti*. La simple et généreuse fille, incapable de deviner ces raffinements de la perversité humaine, donna dans le piége, et répondit sans défiance aux questions de L'Oiseleur sur ses *voix* et sur tous les incidents qu'il importait à ses ennemis de connaître. Ce misérable lui apprit qu'il était prêtre, afin d'obtenir d'elle, dans le secret de la confession, la révélation de ses plus secrètes pensées. Lors de la première entrevue de L'Oiseleur avec Jeanne, on aposta les notaires dans une chambre voisine, d'où l'on pouvait tout entendre, afin qu'ils écrivissent les paroles de la Pucelle: les notaires se refusèrent à la complicité qu'on exigeait d'eux, et Cauchon ne put obtenir d'actes officiels contre Jeanne par cet expédient; mais

[1] Le duc de Bedford eut la curiosité d'assister caché à l'examen : cette lâche surprise faite à une femme qu'il destinait à l'échafaud, ce mélange de licence et de froide cruauté, caractérise suffisamment la moralité de ce personnage tant vanté par les historiens anglais. Dépositions de Massieu, Guillaume Colles, etc.

[2] Voyez le traité intitulé : *Doctrina de modo procedendi contra hæreticos*. — Ap. Martenne, *Thesaurus anecdot.* t. V, p. 1795.—Et notre t. IV, p. 366.—Voy. les dépositions des notaires.

les rapports de L'Oiseleur lui fournirent du moins des sujets d'interrogatoires.

Le tribunal, pendant ce temps, s'était complété : un grand nombre de docteurs, licenciés et bacheliers en théologie, en droit canon et en droit civil, et même en *arts* et en médecine, avaient été mandés de Paris et des divers diocèses de la Normandie, aux frais de la régence anglaise, et réunis aux premiers assesseurs pris dans le chapitre de Rouen et dans les monastères des environs : on en compta jusqu'à quatre-vingt-quinze[1] ; mais ils ne siégèrent jamais plus de soixante ensemble. Plusieurs conseillers et un chapelain du roi d'Angleterre figuraient parmi eux, et surveillaient ceux de leurs collègues qu'on soupçonnait de ne point épouser assez vivement les passions de l'université et les intérêts des Anglais : *nul n'osait dire quelque chose qu'il ne fût noté.* Une bonne partie des membres du tribunal ne s'étaient rendus à la citation de Cauchon que par contrainte et par peur. Un des assesseurs, Nicolas de Houppeville, avait déclaré nettement que l'évêque de Beauvais, ni ses adhérents, ne pouvaient être juges, attendu qu'ils étaient du parti contraire à l'accusée, et que d'ailleurs Jeanne avait été examinée à Poitiers par l'autorité supérieure, à savoir, par l'archevêque de Reims, métropolitain de l'évêque de Beauvais. Houppeville fut arrêté, et eût été envoyé prisonnier en Angleterre, et peut-être jeté à l'eau, sans l'intervention de quelques dignitaires ecclésiastiques dont Cauchon ne pouvait se passer pour mener à fin son procès. Houppeville quitta Rouen. On peut juger de la liberté et de la dignité d'un tribunal qui délibérait ainsi sous les

[1] Voy. la liste dans Lebrun des Charmettes, t. III, p. 252.

piques. Houppeville fut bientôt suivi dans sa retraite par un autre *solennel clerc* normand, maître Jean Lohier, juriste fameux, qui refusa de demeurer au procès et qui le déclara nul de fond et nul de forme. Peu de gens eurent ce courage. Les Anglais n'épargnaient pas plus les promesses et les dons que les menaces, et beaucoup des assesseurs recevaient de riches présents, sans compter le salaire de vingt sous tournois par vacation qui leur avait été assigné à tous. La régence anglaise, qui laissait à Paris les magistrats de la cour suprême sans moyens d'existence, savait bien trouver de l'argent pour solder les juges et les bourreaux de Jeanne Darc, et pour rouvrir l'antre de l'inquisition quand se fermait le temple de la justice [1].

L'homme qui représentait l'inquisition à Rouen, beaucoup moins zélé que ses supérieurs de Paris, tâchait encore de repousser le rôle qui lui était destiné dans ce terrible drame, sous prétexte que l'affaire de Jeanne concernait le diocèse de Beauvais et non celui de Rouen. Cauchon l'obligea d'en référer à l'inquisiteur-général, et n'attendit pas la réponse de ce dignitaire pour commencer les opérations : le *conseil d'Angleterre* s'impatientait, et les Anglais criaient que les gens d'église ne *gagnaient pas leur argent*. Jeanne fut amenée pour la première fois devant le tribunal le 21 février. Alors commença ce procès, qui n'avait pas eu son semblable au monde depuis celui qui s'acheva sur le Calvaire. Quand on en parcourt les actes incomplets, décolorés, tronqués par la plume timide des scribes [2], le cœur se serre d'une insur-

[1] Grosses du procès. — Dépositions de Houppeville, Fabri, Massieu, etc., au procès de révision.

[2] Les notaires ne prêtaient qu'à regret leur ministère à cette œuvre d'iniquité :

montable émotion ; la main tremble à feuilleter ces pages jaunies ; les yeux s'emplissent de larmes d'admiration. Que serait-ce si l'on avait les actes du martyre de la Pucelle, écrits pàr un témoin pénétré de sa pensée, imbu de sa mission, si ses gestes, son accent, les mouvements de son âme, l'aspect général des débats, eussent pu être observés et recueillis, si l'on avait la vie à la place d'une lettre morte !... A travers l'informe rédaction des notaires et les souvenirs des témoins, qui, vingt ans plus tard, vinrent révéler dans le procès de révision tant d'affreux mystères, on entrevoit cette morne salle où s'élève l'image de Jésus crucifié, comme pour essuyer une seconde fois les outrages des Pharisiens ; ces bancs pleins de sombres figures où se personnifient les mauvaises passions du prêtre dégradé des jours de décadence, l'implacable orgueil, l'égoïsme brutal, la cupidité, la haine de la lumière, l'amour de la fraude et des ténèbres, tous les vices des esprits faussés et des cœurs corrompus. Parmi cette synagogue immonde, beaucoup de faces ternes et indécises, types de la faiblesse qui hait le crime, tremble devant le méchant et se fait complice de peur d'être victime ; çà et là, quelques hommes à la physionomie honnête et pure, élevant en faveur de la justice et de la vérité une trop faible voix, étouffée par des clameurs vénales ; autour du tribunal enfin, sous l'arceau des portes, dans l'embrasure des croisées, dans les angles obscurs de la salle, les armes reluisantes et

on ne put leur faire insérer de mensonges dans leurs procès-verbaux, mais on parvint du moins à les empêcher de les faire complets : on les força d'omettre bien des choses importantes, et d'ailleurs le tumulte de ces orageuses séances ne permettait guère une exactitude absolue à des gens qui n'avaient pas le secours des procédés sténographiques. Voy. les dépositions des notaires G. Manchon et Boys-Guillaume, de J. Monnet et de Houppeville.

les visages féroces des soldats étrangers, qui menacent l'accusée et les juges eux-mêmes. Jeanne paraît, pâle, chancelante, brisée par les angoisses de deux mois d'une horrible captivité. A la tempête que soulève sa vue, on dirait l'entrée d'un ange dans une assemblée de démons. Les interpellations se croisent de toutes parts, les questions ne s'attendent pas l'une l'autre; chaque parole de l'accusée redouble le tumulte; l'assistance s'agite en proie à ce désordre qui, suivant l'Écriture, caractérise le *conseil des méchants*. Si l'emportement parfois semble s'apaiser, ce n'est que pour faire place à la ruse : l'interrogatoire ne cesse d'être violent que pour devenir perfide. Jeanne est seule au milieu de tant d'ennemis, sans avocat ni conseil[1]. Ceux des assesseurs, qui, dans le cours des séances, cherchent à la guider, à lui donner les explications les plus indispensables, sont en butte aux furieuses apostrophes de Cauchon et désignés à la vengeance des Anglais. Ces scènes se prolongent durant trois et quatre heures, et se renouvellent jusqu'à deux fois dans un même jour. On veut accabler Jeanne par la fatigue physique comme par la souffrance morale; on s'efforce de la mettre hors de défense, en jetant le trouble dans son esprit, autant par la subtilité des questions que par leur multiplicité et leur incohérence. « On lui proposait, au rapport d'un des assesseurs (Isambard de la Pierre), des interrogatoires tellement difficiles, subtils et cauteleux, que les plus grands clercs de l'assistance n'y eussent su répondre qu'à grand'peine. » Elle y *répondit* pourtant! Elle ne plia pas; elle ne faiblit pas un moment; la force de son âme soutint son corps épuisé : elle redevint devant ses juges ce

[1] Il est douteux qu'elle en eût souhaité un; elle comptait bien plus sur son conseil ordinaire, le conseil de ses *voix*, que sur l'assistance des hommes.

qu'elle avait été sur le champ de bataille, *la fille au grand cœur!* Toute la puissance de l'inspiration s'était réveillée en elle : rien n'ébranla sa fermeté; rien ne mit en défaut sa présence d'esprit ni sa mémoire; sa prodigieuse lucidité stupéfia tellement les membres du tribunal, que plusieurs crurent ses réponses dictées par des êtres surnaturels. Avant de comparaître, elle avait demandé que l'évêque de Beauvais convoquât des *clercs* du parti *de France* aussi bien que du parti *d'Angleterre* pour former le tribunal : on ne délibéra même pas sur sa requête. Arrivée devant ses juges, elle commença par confirmer hautement sa mission, sans s'étonner des interruptions ni des violents murmures de l'auditoire. « Vous dites que vous êtes mon juge, dit-elle à l'évêque de Beauvais; réfléchissez-y bien, je vous le dis; vous prenez là une grande charge!... Vous n'êtes pas mon juge, vous êtes mon ennemi! Je suis venue de la part de Dieu, et n'ai rien à faire ici. Laissez-moi au jugement de Dieu qui m'a envoyée... Prenez garde à ce que vous ferez; car, en vérité, je suis envoyée de Dieu, et vous vous mettez en grand péril de votre âme! »

Elle consentit cependant à répondre aux questions qui lui seraient adressées sur les événements de sa vie et sur les choses *concernant la foi*, et jura de dire la vérité à cet égard, en exceptant expressément *les révélations à elle faites de la part de Dieu*, et les secrets qui étaient entre elle et le roi. On obtint d'elle cependant beaucoup d'aveux sur ses *voix* et ses visions [1]; mais toutes les tentatives faites pour lui

[1] Dans toutes ses visions, saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite ne sont jamais que les messagers de Dieu, et souvent Jeanne semble confondre leurs voix avec l'inspiration directe du *Seigneur*, avec la voix de *Messire*, comme elle dit : les formes imaginaires de ses inspirations semblent alors s'effacer et disparaître.

extorquer le secret de sa première entrevue avec Charles VII furent inutiles : elle invita Cauchon à envoyer à Poitiers *vers ceux qui l'avaient autrefois interrogée,* et qui avaient rendu témoignage pour elle. L'évêque de Beauvais n'eut garde de s'arrêter à cette juste demande : lui et ses principaux adhérents, qui dirigeaient les interrogatoires, ne songeaient qu'à extorquer à Jeanne quelque parole qui sentît l'hérésie. Ils lui demandaient si elle savait être en la grâce de Dieu, comptant la déclarer hérétique si elle se disait assurée de son salut. — C'est grande chose, répliqua Jeanne, que de répondre à de telles demandes! — Oui, c'est grande chose! s'écria l'un des assesseurs, le théologien Fabri, et l'accusée n'est pas tenue d'y répondre! » Cauchon et ses gens crièrent avec fureur à Fabri de se taire. — Croyez-vous être en la grâce de Dieu? reprirent-ils. — Si je n'y suis pas, Dieu m'y veuille recevoir; et, si j'y suis, Dieu m'y veuille maintenir! » — Ils restèrent tous muets et baissèrent la tête. D'autres fois, ils la pressaient sur les actions de sa vie militaire, pour qu'elle se confessât homicide : elle déclara qu'elle aimait bien davantage son étendard que son épée, qu'elle le portait à la main, au lieu d'arme offensive, pour éviter de tuer quelqu'un; qu'elle n'avait jamais tué personne. On lui demanda ce qu'elle disait pour donner courage à ses gens dans les combats : — Je disais : Entrez hardiment parmi les Anglais, et j'y entrais moi-même. — Avez-vous été en quelque lieu où des Anglais aient été tués? — Oui, j'y ai été : pourquoi ne partaient-ils point de France, et n'allaient-ils point en leur pays [1]? » Ces questions irri-

[1] Déposition de l'assesseur J. Tiphaine. — Un lord d'Angleterre, qui assistait à cette séance, ne put s'empêcher de s'écrier : *c'est une bonne femme!.... Que n'est-elle Anglaise!* Ces mouvements généreux étaient malheureusement fort

tantes, cette lutte de paroles, ces grands souvenirs qu'on réveillait dans son âme, l'avaient exaltée peu à peu jusqu'à l'enthousiasme : elle déclara que ses *voix* ne l'abandonnaient pas; qu'elle entendait et voyait plus fréquemment que jamais les voix célestes et la lumière spirituelle ; que les voix la suivaient jusque dans l'enceinte du tribunal. — Je serais morte, sans la révélation qui me *conforte* chaque jour !... Je sais bien des choses qui ne concernent pas votre procès ! » Et ses yeux lançaient encore la foudre : elle semblait à son tour juger ses juges et l'Angleterre. — Écoutez bien ma parole : je sais que le roi gagnera tout le royaume de France !... Avant qu'il soit sept ans, les Anglais abandonneront un plus grand gage qu'ils n'ont fait devant Orléans, et perdront tout en France !... Ils seront *boutés* hors de France, excepté ceux qui y mourront. Je sais cela aussi bien que je sais que vous êtes maintenant là devant moi. Cela arrivera avant sept ans : je suis seulement fâchée que cela doive tant tarder [1] ! »

Ses juges étaient terrifiés de son assurance : ses audacieuses prédictions ne furent pas l'effet d'une exaltation

rares chez les Anglais, presque tous animés d'un acharnement féroce contre leur captive. Un jour, comme l'appariteur Jean Massieu reconduisait la Pucelle dans sa prison, un chantre de la chapelle du roi d'Angleterre l'aborda brusquement en lui demandant si cette femme serait *arse* (brûlée).—Jusques ici, répondit Massieu, je n'ai vu que bien et honneur en elle ; mais je ne sais quelle en sera la fin : Dieu le sait ! » le prêtre anglais alla le dénoncer sur-le-champ aux *gens du roi*, et Massieu courut grand risque de la vie. Cet honnête ecclésiastique avait déjà été accablé d'injures et de menaces par le promoteur d'Estivet, parce que, durant le trajet de la prison au tribunal, il permettait à Jeanne de s'arrêter un instant à l'entrée de la chapelle du château, pour y prier devant le saint sacrement de l'autel. Déposition de J. Massieu. D'Estivet, chanoine de Beauvais, était l'âme damnée de Cauchon.

[1] La prédiction de Jeanne ne se réalisa pas exactement dans le délai indiqué. Un *plus grand gage qu'Orléans*, Paris, fut enlevé aux Anglais *avant sept ans*; mais ils ne *perdirent tout en France* qu'après une vingtaine d'années.

passagère ; elle les maintint durant tout le procès et ne laissa jamais voir le moindre doute sur l'issue de la guerre. Elle sentait en elle la vie impérissable de la France et sa nécessité providentielle ; et, s'identifiant pour ainsi dire à la France, elle avait la conviction d'être délivrée par quelque grande victoire : ses *voix* le lui avaient prédit[1] !

L'effet général des interrogatoires qui s'étaient succédé rapidement du 21 février au 3 mars devenait tout contraire à ce qu'avait espéré Cauchon : l'on ne gagnait rien sur Jeanne ; elle évitait tous les piéges à force de franchise et de simplicité ; elle demeurait inébranlable, et c'étaient les assesseurs au contraire qui se montraient ébranlés et incertains, ceux-là du moins qui n'étaient pas tout à fait vendus corps et âme à la régence anglaise. L'évêque de Beauvais changea brusquement la marche de la procédure : à la fin de la séance du 3 mars, il annonça que, *de peur de fatiguer inutilement tant de gens*, il allait charger quelques personnes, doctes en droit divin et humain, d'extraire des procès-verbaux les aveux les plus importants de l'accusée, et conférer dorénavant à quelques autres le soin de poursuivre les interrogatoires, sauf à réunir ultérieurement la masse des assesseurs et à leur communiquer les procès-verbaux quand besoin serait : il leur défendit, *à tous et à chacun,* de quitter Rouen sans son congé. On devine sans peine le motif de ce changement, qui enlevait à Jeanne l'ombre de garantie que lui offrait la demi-publicité des débats et le nombre des assistants. Le 10 mars, après une interruption d'une semaine, les interrogatoires furent repris, dans la prison même de Jeanne, par Cau-

[1] Interrogatoires du 21 février au 3 mars, dans le manuscrit de d'Urfé, dans le manuscrit 5965 de la Bibliothèque royale, dans Lebrun des Charmettes, et dans le manuscrit d'Orléans, publié par Buchon.

chon, accompagné seulement du commissaire examinateur Jean de la Fontaine, de deux assesseurs et de deux *témoins*. A partir du 13 mars, Cauchon put enfin s'autoriser du concours officiel de l'inquisition et donner à ses assesseurs le titre de *consulteurs du saint office* : l'ordre de l'inquisiteur-général, aidé par les menaces et l'argent des Anglais, avait forcé le vice-inquisiteur Jean Lemaistre dans ses derniers retranchements, et Lemaistre siégea désormais à côté de l'évêque de Beauvais, sinistre association de la peur et du crime !

Jeanne ne fut pas moins digne et moins imposante dans cette seconde phase du procès que dans la première, bien qu'elle ne fût plus animée par le mouvement d'une assemblée nombreuse et agitée : elle continua de soutenir que tout ce qu'elle avait fait était de *par Dieu* [1], et ne parut céder que sur un autre point : Cauchon et ses acolytes ne cessaient de la harceler touchant sa première entrevue avec Charles VII et le *signe* qu'elle lui avait donné en preuve de sa mission ; peut-être fut-elle menacée de la torture ! Quoi qu'il en soit, Jeanne finit par faire aux interrogateurs un étrange récit d'un ange qui aurait apporté à Charles VII une *bien riche couronne* en présence et à la vue de toute sa cour. L'allégorie n'est pas très-difficile à pénétrer, surtout quand on en examine les détails dans les procès-verbaux ; l'ange, *l'envoyé*, qui apporte la couronne, c'est Jeanne elle-même qui vient donner à

[1] Il paraît que Jeanne avait été très-préoccupée des malheurs et de la longue captivité du duc d'Orléans : ses *voix* lui avaient promis qu'elle le délivrerait ; elle avait compté prendre des prisonniers *suffisants* pour les échanger contre lui, ou même passer la mer pour *l'aller quérir à puissance* en Angleterre. D'après ses propres paroles, il est évident qu'elle s'était crue destinée à une quadruple mission : la levée du siége d'Orléans, le sacre du roi à Reims, la *recouvrance* de Paris, et la délivrance du duc d'Orléans.

Charles VII le royaume de France. Elle se débarrassa ainsi des obsessions de ses juges, et garda son secret : il ne restait que trop de sujets de questions, quand chaque question cachait une embûche. Les efforts des ennemis de Jeanne pour la trouver *en défaut* ne servaient d'ailleurs qu'à la montrer plus grande et plus pure : on tâchait de surprendre une pensée d'orgueil chez elle en lui parlant de ses victoires : elle rapportait ses victoires à Dieu seul! on lui demanda si son roi avait bien fait de *tuer ou faire tuer* le duc Jean de Bourgogne? — Ce fut grand dommage pour le royaume de France ; mais, quelque chose qu'il y ait eu entre eux, Dieu m'a envoyée au secours du roi de France! » La seule arme que Jeanne eût jusqu'alors fournie contre elle, c'était son obstination à porter l'habit d'homme, contrairement au vieux précepte de la loi mosaïque que les canons de l'église avaient renouvelé. A l'ordre de ses *voix* qui lui avaient prescrit ce changement d'habit, elle pouvait ajouter la nécessité de défendre sa chasteté contre les insultes des soldats, qui gardaient la prison *laïque* où la laissaient ses juges par une violation effrontée de toutes les formes de justice. Elle déclara que, si on lui *donnait congé* de s'en aller en habit de femme, elle reprendrait au plutôt l'habit d'homme, et ferait, comme par le passé, ce qui lui serait commandé par le Seigneur. Les êtres surnaturels avec lesquels elle croyait s'entretenir lui annonçaient toujours qu'elle serait délivrée. Néanmoins de tristes clartés traversaient son esprit, et les *voix* qui retentissaient dans son âme avaient des paroles pleines de douloureuses équivoques. « Prends tout en gré, disaient les *voix ;* ne te *chaille* (ne te soucie) de ton martyre ; tu t'en viendras enfin au royaume de Paradis. » Un jour, par une touchante inquiétude de la pudeur,

elle demanda que, si elle était condamnée et *desvestie* (déshabillée), comme on faisait aux condamnés, on lui *donnât la grâce d'avoir une chemise longue en l'article de la mort*. Elle ajouta, à la vérité, qu'elle croyait fermement que Notre-Seigneur ne *la laisserait point mettre si bas* sans la secourir bientôt par un miracle.

Les moyens imaginés par Cauchon pour l'amener à se perdre elle-même avaient échoué; il en restait un dernier, un formidable, que l'évêque de Beauvais avait réservé comme le coup de grâce, mais qui pouvait se retourner contre la main qui l'emploierait: c'était la sommation à Jeanne de soumettre à l'église la source de ses visions et l'authenticité de sa mission. Cauchon espérait que Jeanne refuserait de reconnaître à une autorité humaine le droit de prononcer sur les révélations qu'elle pensait avoir reçues de Dieu pour le salut de la France. Cependant, si on lui expliquait avec clarté la doctrine catholique sur l'infaillibilité de l'église militante inspirée du Saint-Esprit, il était possible qu'elle acceptât cette doctrine et appelât au pape et au concile (assemblé en ce moment à Bâle). Déjà, comme on l'obsédait pour savoir ce qu'elle pensait de l'autorité du pape, elle s'était écriée qu'on n'avait qu'à la mener devant lui, et qu'elle répondrait alors comme elle devrait. L'appel de Jeanne au pape et au concile, dûment signifié et constaté, eût anéanti toute la trame si péniblement tissue par Bedford et Cauchon. L'évêque de Beauvais profita, pour écarter ce péril, de l'ignorance où était Jeanne du droit canon et de la discipline ecclésiastique. L'infâme L'Oiseleur reprit son rôle par l'ordre de Cauchon, s'introduisit de nouveau dans la prison de Jeanne, et lui persuada que, si elle se soumettait à l'église, ses ennemis se prétendraient

les représentants légitimes de l'église et *prendraient sur elle autorité de juges*[1]. Jeanne déclara qu'elle ne soumettait *ses faits qu'à Dieu et à l'église victorieuse de là haut*. C'était tout ce que souhaitait Cauchon.

Les nombreux interrogatoires qui avaient eu lieu jusque là n'étaient considérés que comme une instruction préalable ou *procès préparatoire* : le *procès ordinaire* ne commença qu'à la date du 26 mars. Plus de soixante articles concernant les aveux de Jeanne avaient été extraits des procès-verbaux par des docteurs du choix de Cauchon. Les assesseurs en reçurent communication, et il fut convenu que ces articles seraient resserrés en un moindre nombre, pour servir de base aux conclusions des *consulteurs du saint office*. Les assesseurs furent convoqués derechef, comme dans les premiers interrogatoires. Jeanne reparut devant eux le 27 mars, et le *promoteur* (procureur inquisitorial) prononça son réquisitoire, qui fut suivi de nouveaux débats. La semaine sainte ne suspendit même pas la procédure[2], et Cauchon tint séance la veille de Pâques (31 mars), en présence de neuf assesseurs seulement. Le commissaire-examinateur, Jean de La Fontaine, qui avait joué jusqu'alors un rôle considérable dans le procès, et dont Cauchon avait cru faire son complice, n'était point un malhonnête homme ; il ne put se résoudre à s'associer davantage aux exécrables manœuvres de l'évêque de Beauvais. Excité par deux dominicains, nommés Isambard de la Pierre et Martin L'Advenu, gens de probité et de résolution, il alla trouver Jeanne dans sa prison avant la séance, et l'engagea

[1] Dépositions de Houppeville et du notaire Boys-Guillaume.

[2] On refusa à Jeanne la permission de communier, parce qu'elle ne voulait pas quitter son habit d'homme.

à reconnaître l'autorité de l'église, *c'est-à-dire* du pape et du *saint concile*, pour éviter le *grand danger* qui la menaçait. Jeanne arriva au tribunal, hésitant entre les avis de La Fontaine et ceux du traître L'Oiseleur. Frère Isambard siégeait entre les assesseurs, bien résolu de soutenir à tout risque la démarche qu'il avait suggérée à La Fontaine, et, lorsqu'on *admonesta* de nouveau Jeanne de se soumettre à l'église, il lui répéta qu'il fallait qu'elle se soumît au concile de Bâle. « Qu'est-ce que le concile général? demanda Jeanne. — C'est la congrégation de toute chrétienté, répondit Isambard ; il y a autant de gens de votre parti que du parti des Anglais. — Oh ! s'écria-t elle, puisqu'en ce lieu sont *aucuns* (quelques-uns) de notre parti, je veux bien me rendre et soumettre au concile de Bâle ! — Taisez-vous, de par le diable ! s'écria Cauchon exaspéré. Il n'avait plus rien à ménager : il leva le masque d'hypocrisie qu'il avait tâché de garder jusqu'alors, et il défendit aux notaires de consigner les paroles de Jeanne dans le procès-verbal. — Hélas ! dit la pauvre Jeanne, vous écrivez ce qui est contre moi, et vous ne voulez pas écrire ce qui est pour moi ! » Ce comble d'impudence, où s'était emporté Cauchon, souleva tout ce qui restait de sentiments honnêtes dans l'assistance. Isambard, soutenu par quelques-uns des assesseurs, résista en face à Cauchon ; le vice-inquisiteur lui-même se déclara contre l'évêque. Cauchon feignit de s'adoucir, et consentit que La Fontaine, Isambard et un autre religieux fussent donnés pour conseil à la Pucelle ; mais il envoya prévenir à la hâte le conseil d'Angleterre, et, quand les *conseillers* de Jeanne, dans l'après-midi, se rendirent au château pour la voir, ils y trouvèrent le comte de Warwick, qui les accueillit par un torrent d'injures, et qui menaça Isambard de *le faire jeter en*

Seine. La Fontaine fut si épouvanté qu'il sortit de Rouen *et n'y reparut plus*. Isambard resta ; mais ni lui ni personne, sauf Cauchon et ses affidés, ne pénétra désormais dans la prison de Jeanne : la porte en demeura fermée même au vice-inquisiteur. Jean Lemaistre n'eut cependant pas le courage de protester ni de se séparer de Cauchon, et ne renouvela pas sa tentative de résistance. La déclaration de Jeanne sur le concile ne fut point insérée au procès-verbal [1], et la masse des assesseurs n'en eut point par conséquent connaissance officielle. La scène qui s'était passée devant neuf d'entre eux avait dû certainement transpirer au dehors ; mais la corruption et la peur ne demandaient qu'un prétexte pour s'abstenir.

Cauchon poursuivit son ouvrage : ainsi qu'il l'avait annoncé, il fit rédiger un résumé des aveux de l'accusée en douze articles. Quelques théologiens et juristes du choix de Cauchon revirent les douze articles rédigés par un certain Nicolas Midi, et les comparèrent aux procès-verbaux : les inexactitudes étaient si flagrantes, qu'un de ces docteurs réclama et fit adopter à ses collègues des corrections notables. Cauchon ne s'y opposa point ; mais, les docteurs partis, il envoya les articles, tels que les avait écrits Nicolas Midi, à tous les autres assesseurs, au nombre de cinquante-huit, à l'université de Paris, au chapitre de Rouen, et aux évêques de Coutances, de Lisieux et d'Avranches, qu'il avait choisis comme *consulteurs du saint office*. Les articles ne

[1] Le procès-verbal dit que Jeanne *s'en rapporta à l'Église militante,* pourvu qu'elle ne lui commandât chose impossible ; à savoir, de révoquer ses visions et révélations et tout ce que Notre-Seigneur lui avait commandé. — Nous ne croyons pas que Jeanne ait jamais entendu se départir de cette réserve ; mais il n'en est pas moins certain, par les dépositions d'Isambard, Manchon, L'Advenu, etc., etc., qu'elle appela au concile.

furent pas lus à Jeanne. Le vice-inquisiteur se rendit complice de Cauchon par son silence. Tout ce qui pouvait faire ressortir la pureté, la générosité, la piété de Jeanne, la grandeur de sa mission et des choses qu'elle avait accomplies, avait été soigneusement écarté, et les circonstances susceptibles de la compromettre avaient été choisies et groupées avec un art perfide. Le rédacteur des articles affirmait qu'elle avait pris ses révélations *sous l'arbre des fées,* afin d'en conclure que ses *voix* étaient celles de mauvais esprits ; qu'elle avait vécu jour et nuit parmi les gens d'armes, sans dire un mot de ses précautions scrupuleuses pour conserver sa chasteté ; qu'elle menaçait, dans ses lettres, de faire *occire* quiconque n'obéirait pas à ses ordres (ce qui, pris ainsi d'une manière générale, était un mensonge), en omettant les preuves qu'on avait de son humanité et de son aversion personnelle pour le sang. Il affirmait qu'elle se disait certaine de son salut, et ne s'en remettait qu'à Dieu, non à l'église, de ses visions et de ses faits. Pas un mot de sa belle réponse sur la grâce divine, ni, à plus forte raison, de ce qu'elle avait dit du pape et du concile. Le 12 avril, vingt-deux des assesseurs, tous gradués en théologie, délibérèrent sur les douze articles, et déclarèrent que les apparitions et révélations de Jeanne étaient des mensonges ou des œuvres de Satan, et que c'était un blasphème d'attribuer à Dieu l'ordre donné à une femme de porter l'habit d'homme. Les autres assesseurs et les prélats consultés donnèrent leur avis à part : la plupart s'accordèrent avec les théologiens. Chez un assez grand nombre néanmoins, on remarque un embarras et des restrictions qui attestent le trouble de leur conscience et le doute terrible où ils étaient s'ils ne s'attaquaient pas à Dieu

même: plusieurs voulaient qu'on envoyât tous les documents du procès à l'université de Paris, ou même au pape; le chapitre de la cathédrale de Rouen, qui avait fourni plusieurs assesseurs au tribunal, montra une répugnance extrême à se prononcer : on ne décida les chanoines à s'assembler qu'en les menaçant de les priver de leurs *distributions* quotidiennes de pain et de vin. Ils demandèrent qu'avant tout, on expliquât à Jeanne, *en français,* les *assertions* avancées contre elle, et refusèrent de donner leur avis jusqu'à ce qu'on eût celui de l'université de Paris [1]. L'évêque d'Avranches opina pour qu'on transmît l'affaire au pape et au concile; les évêques de Coutances et de Lisieux se prononcèrent violemment contre Jeanne : la consultation de l'université tarda davantage; mais les Anglais ne craignaient rien de ce côté : le dénoûment approchait.

La victime faillit échapper au sort que lui destinaient ses persécuteurs : les chefs du conseil d'Angleterre, le cardinal de Winchester et le comte de Warwick, apprirent tout à coup, avec un vif chagrin, que Jeanne était gravement malade. Warwick manda en toute hâte plusieurs médecins, et s'exprima devant eux avec un cynisme naïvement atroce : « Pour rien au monde, leur dit-il, le roi ne voudrait qu'*elle* mourût de mort naturelle. Le roi l'a achetée cher; il ne veut pas qu'elle meure autrement que par justice, et entend qu'elle soit brûlée! » L'enfant-roi, des volontés duquel s'autorisait Warwick, était bien innocent des forfaits qui se commettaient en son nom! Jeanne déclara aux médecins qu'elle avait été prise de vomissements, *après avoir mangé d'une carpe envoyée*

[1] Regist. Capitulaire de Rouen, f° 98. Ce passage nous a été communiqué par M. Foulon, élève de l'école des Chartes.

par l'évêque de Beauvais, déclaration qui lui valut de brutales invectives du promoteur d'Estivet : Cauchon ne laissait pas que de redouter les conséquences du grand meurtre juridique qui allait s'accomplir, et peut-être avait-il voulu s'affranchir par un crime secret de la responsabilité de ce crime public. Quoi qu'il en soit, Jeanne guérit; les médecins remplirent les intentions du comte de Warwick! La procédure était terminée; il ne restait plus que les *monitions* officielles que l'inquisition avait coutume d'adresser aux accusés pour les sommer de se soumettre à l'église, épreuves que Cauchon n'aborda pas sans effroi; car Jeanne pouvait en profiter pour interjeter formellement appel au concile devant une nombreuse assemblée. La première *monition* eut lieu le 18 avril. Jeanne, très-malade encore et abattue par ses souffrances, se croyait près de mourir; elle ne répondit presque rien aux juges, sinon qu'elle les priait de la faire ensevelir en terre sainte. Mais, lors de la seconde *monition* (2 mai), elle avait repris toute son énergie. Elle fut admirable, et n'en rendit sa perte que plus sûre. Elle avait longuement médité sur la question de l'appel au concile, et sa résolution était fixée. Dieu n'avait point emprunté d'intermédiaire humain pour verser l'inspiration dans son âme; iraitelle maintenant, pour racheter sa vie, soumettre Dieu aux hommes, livrer dans sa cause l'existence même de la France au jugement de l'église, et demander au pape et aux clercs si elle a eu le droit de sauver la patrie?... Elle n'en appela qu'à un seul juge, *au roi du ciel et de la terre.* « N'avez-vous donc point de juge sur la terre? lui demanda-t-on : notre saint-père le pape n'est-il pas votre juge? — J'ai un bon maître, Notre-Seigneur; c'est à lui que je m'*attends* (que je me rapporte) de toutes choses, et non

à aucun autre. Ce que je tiens de Dieu, ni évêque ni pape ne m'empêcheront de le croire. — Si vous ne voulez croire l'église, vous serez hérétique, et serez *arse* (brûlée) *par la sentence d'autres juges* (des juges laïques). — Quand je verrais le feu, je ne dirais que ce que je vous dis. — Si le *conseil* (concile) général était ici, voudriez-vous vous y soumettre? — Vous ne tirerez autre chose de moi [1]. » On l'avertit enfin que, si elle ne se soumettait, elle serait abandonnée par l'église, et *en péril d'encourir peines du feu éternel quant à l'âme et du feu corporel quant au corps.* — Si vous faites ce que vous dites contre moi, *il vous en prendra mal* au corps et à l'âme! »

Cette séance sublime et fatale l'avait perdue: le chapitre de Rouen vota sur les douze articles, et déclara Jeanne hérétique. On n'attendit plus que la consultation de l'université pour en finir; on avait enfin les éléments de condamnation nécessaires.

Mais ce n'était là que la moitié de l'œuvre : le supplice de Jeanne pouvait satisfaire les passions de la populace anglaise, mais non la politique de ses chefs. Il ne suffisait point à Bedford que Jeanne mourût; il fallait qu'elle reniât sa mission, qu'elle confessât avoir été l'instrument des esprits de ténèbres; que la cause de la France fût *infamée* dans sa personne. On essaya de lui arracher ces aveux par l'appareil des tortures. A la troisième monition (9 mai), qui fut faite dans la prison même, les bourreaux parurent derrière les juges: Jeanne

[1] Le docteur chargé de la *monition* lui demanda si elle s'en rapporterait à trois ou quatre clercs de son parti, qu'on manderait par sauf-conduit, ou bien à *l'église de Poitiers*, où elle avait été examinée. Elle ne vit là qu'un nouveau piége; Cauchon aurait bien su assurément empêcher l'effet de cette proposition si Jeanne l'eût acceptée.

suivie par les tribunaux laïques du roi anglais, on n'eût pu intervenir que par voie de représailles; mais, Jeanne étant traduite devant un tribunal d'église, ce tribunal avait des supérieurs, le métropolitain de Beauvais, d'abord, puis le pape et le concile. Le métropolitain ne devait-il pas réclamer? qui empêchait le roi d'appeler au pape et au concile? C'était pour Jeanne un dévouement sublime que de ne pas recourir à cet appel, que de ne pas vouloir soumettre à une chance quelconque la cause de Charles VII; mais c'était lâcheté et ignominie chez les conseillers du roi que d'accepter ce dévouement. Les chances n'étaient pas telles que les croyait Jeanne : l'appel pouvait être entouré de restrictions suffisantes pour garantir le droit national, et l'église d'ailleurs n'eût point osé condamner la France, la fille aînée de la chrétienté. L'exemple de la Bohême, avec laquelle les hommes les plus sages du concile pensaient déjà à transiger, était là pour apprendre à l'église à ménager les instincts et les affections des peuples.

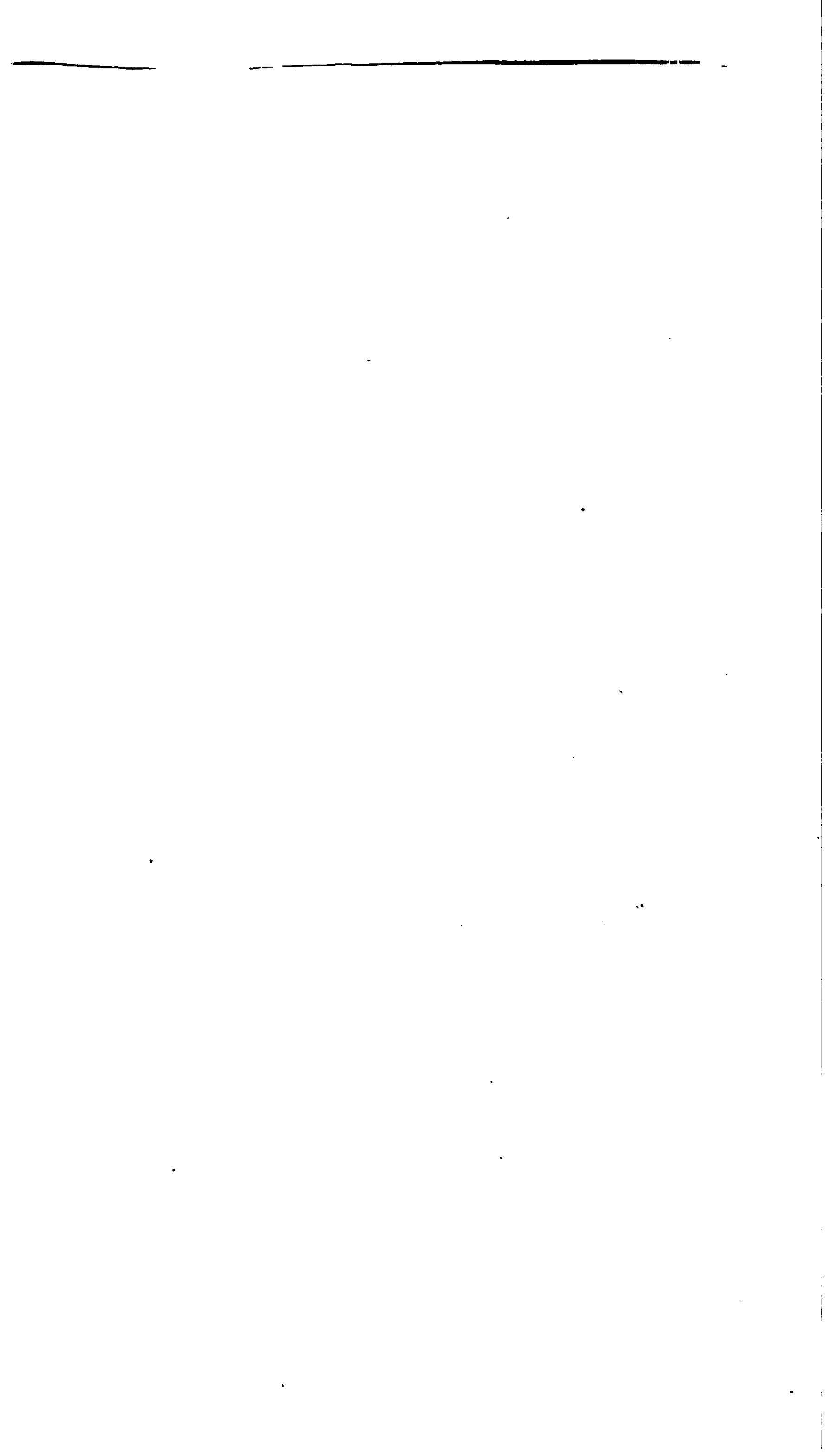
La sentence de condamnation fut rédigée le 23 mai par Cauchon et Lemaistre, à la suite d'une dernière monition : Jeanne y était déclarée *devineresse* (*divinatrix*), blasphématrice, prévaricatrice, hérétique obstinée, retranchée de l'église et abandonnée à la justice séculière, qui, suivant l'infâme hypocrisie des formules inquisitoriales, était priée de ne pas infliger à la condamnée la mort ni la mutilation des membres[1]. Le *sermon* (l'*auto-da-fé*) fut préparé pour le lendemain dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen. L'intention de Cauchon et de ses

[1] On sait que les juges laïques qui n'auraient point envoyé au bûcher l'hérétique obstiné ou relaps, eussent été excommuniés, et leurs biens, livrés au premier occupant. Voyez t. IV, p. 245 et 368.



Raffet del. Revel sc.

JEANNE D'ARC BRULÉE VIVE PAR LES ANGLAIS.



maîtres n'était pourtant pas que Jeanne mourût encore; l'évêque de Beauvais avait combiné, afin de parvenir au but qu'il n'avait pu atteindre par la menace de la torture, un plan d'une astuce et d'une perfidie infernales. L'Oiseleur avait recommencé ses manœuvres, et il exhortait maintenant Jeanne à se soumettre à sa sentence et aux juges d'église pour se dérober à une mort affreuse. Plusieurs des assesseurs joignirent leurs instances à celles de l'agent de Cauchon. Le 24 mai, Jeanne fut conduite au cimetière Saint-Ouen. Deux échafauds y avaient été élevés: sur l'un siégeaient les deux juges, le cardinal de Winchester, les évêques de Boulogne et de Noyon, et trente-trois des assesseurs; on fit monter Jeanne sur l'autre, avec Guillaume Évrard, le docteur qui devait prêcher le *sermon*, les appariteurs et les notaires. Le bourreau était au pied de l'échafaud de Jeanne, attendant qu'elle fût remise à la justice séculière pour la conduire au Vieux Marché de Rouen, lieu ordinaire des exécutions, où le bûcher était dressé d'avance. Jeanne écouta en silence les déclamations du prédicateur, tant qu'il ne s'adressa qu'à elle seule; mais, lorsqu'il inculpa la maison de France, et traita Charles VII d'hérétique, pour avoir adhéré à *une femme diffamée et de tout déshonneur pleine,* elle l'interrompit vivement, en s'écriant: « Parlez de moi, mais ne parlez pas du roi! c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et qui mieux aime la foi et l'église!... Tous mes dits et mes faits, *soit bien, soit mal fait ou dit,* procèdent de moi seule; mon roi ne m'a rien fait faire! » Ainsi, jusqu'à la fin, elle ne cessa de s'oublier elle-même pour l'ingrat qui méritait si peu un tel sacrifice, mais en qui elle personnifiait la France. Elle ne cessa d'assumer sur elle seule toute la responsabilité du salut de la patrie;

à elle seule aussi fut et sera toute la gloire, tant que la France vivra entre les nations!

Le sermon finit par la lecture d'une cédule contenant une formule d'abjuration en termes assez vagues et généraux, par laquelle la condamnée se soumettait à ses juges, et promettait de quitter l'habit d'homme. On somma Jeanne de signer cette cédule, ou sinon qu'elle serait *arse* (brûlée). Les instances des assistants, et cette horreur naturelle de la mort, dont les plus grands cœurs ne se peuvent défendre, peut-être aussi quelque scrupule religieux, agirent sur l'âme de Jeanne : elle repoussa la cédule; mais elle dit qu'*elle s'en rapportait à l'église universelle*. « Je consens qu'on envoie mes réponses à Rome; mais j'affirme que je n'ai rien fait que par l'ordre de Dieu... Je m'en rapporte à Dieu et à notre saint-père le pape. — *Le pape est trop loin!* s'écria Cauchon. Il faut abjurer présentement les faits et dits qui ont été condamnés *par les clercs* (par les consulteurs). » Les paroles que Jeanne venait de prononcer devaient tout suspendre : on n'en tint compte, on ne lui offrit que le choix de l'abjuration immédiate ou du bûcher. Les juges et les assesseurs la pressaient de ne *pas se faire mourir;* on lui promettait qu'elle serait délivrée des mains des Anglais; on la pressait, on la suppliait même; il n'était pas jusqu'à Cauchon qui ne témoignât un intérêt paternel à la condamnée. Les clercs et les gens d'armes anglais qui assistaient à cette scène, et qui ne connaissaient pas les motifs secrets de Cauchon, commencèrent à murmurer grandement, et de violentes injures furent échangées entre un chapelain anglais et l'évêque de Beauvais. Pour la première fois, Jeanne faiblit : elle dit qu'elle voulait bien s'en rapporter *à l'église et à ses juges*. Un secrétaire du

roi d'Angleterre lui saisit la main, et lui fit tracer une croix au bas de la cédule d'abjuration : l'on assure qu'elle souriait avec dédain pendant ce temps. Un grand tumulte s'éleva parmi la foule qui encombrait le cimetière : les Rouennais se réjouissaient en croyant Jeanne sauvée ; les Anglais lancèrent des pierres contre Jeanne et contre les juges; le cardinal de Winchester eut beaucoup de peine à faire cesser ce désordre. Les juges prononcèrent alors une nouvelle sentence, qui relevait Jeanne de l'excommunication, et la condamnait, *par grâce et modération*, à passer le reste de ses jours en prison, *au pain de douleur et à l'eau d'angoisse*. « Or çà, dit-elle, après avoir entendu son arrêt, or çà, gens d'église, menez-moi en vos prisons, comme vous me l'avez promis ; que je ne sois plus en la main de ces Anglais ! » Une partie des assesseurs demandèrent qu'on lui tînt parole : Cauchon ne répondit que ces mots : « Qu'on la mène où on l'a prise ! »

Le but de l'évêque de Beauvais ne pouvait plus guère être dès lors un mystère pour personne. On rapporte cependant que Warwick, après le sermon, se plaignait à Cauchon et à quelques-uns des docteurs, *que le roi était en mauvais état* (*malè stabat*), puisque Jeanne échappait. « *N'ayez cure*, répondit un d'eux, *n'ayez cure;* nous la retrouverons bien ! »

Jeanne fut reconduite au château et remise aux fers, après qu'elle eut revêtu les habits de femme qui lui furent portés de la part de ses juges. Elle resta enchaînée *de deux paires de fers par les jambes*, sous la garde de cinq Anglais, dont trois demeuraient la nuit dans sa chambre, et les deux autres, à la porte en dehors. La nuit, elle était attachée *moult étroitement* d'une chaîne traversant par les pieds de son lit, et tenant à une grosse pièce de bois. Durant trois

jours, personne ne put communiquer avec elle : le troisième jour, les assesseurs et les notaires furent mandés par l'évêque de Beauvais, qui leur annonça que Jeanne avait repris ses habits d'homme et qu'elle était *renchue* (retombée). Les assesseurs et les notaires, sur l'invitation de Cauchon, qui ne les accompagna point, se rendirent au château pour interroger la captive : les soldats anglais les repoussèrent *à haches et à glaives* avec mille injures. Les deux juges n'allèrent la visiter que le lendemain, avec huit assesseurs seulement; les autres, frappés de terreur, ne reparurent pas. Suivant le procès-verbal, Jeanne aurait déclaré qu'elle avait repris l'habit d'homme de *son plein gré,* comme plus décent et plus convenable pour elle tant qu'elle serait gardée par des hommes, et parce-qu'on ne tenait pas la promesse qu'on lui avait faite de la débarrasser de ses fers et de la laisser aller à l'église. Le procès-verbal n'est que réticences et mensonges; il ne dit pas qu'on trouva Jeanne éplorée, le visage plein de larmes, meurtri et *défiguré;* qu'elle se plaignit d'avoir été tourmentée, maltraitée et battue par ses gardes, et exposée aux outrages d'un lord anglais qui avait tenté de lui faire violence. Le procès-verbal ne dit pas que les gardiens de Jeanne l'avaient mise dans la nécessité de reprendre l'habit d'homme, laissé avec intention dans sa chambre, en lui enlevant ses habits de femme pendant qu'elle était au lit et en refusant de les lui rendre. La vérité fut connue plus tard par le témoignage du notaire Manchon, de l'appariteur Massieu et des assesseurs Isambard de La Pierre et Martin L'Advenu. Cauchon et les Anglais n'eussent pas eu besoin, au reste, de recourir à ces ignobles et infâmes manœuvres : Jeanne s'était déjà reproché amèrement l'instant de faiblesse qu'elle avait eu sur

l'échafaud ; elle s'était repentie de n'avoir pas écouté *ses voix,* qui l'exhortaient de répondre hardiment au *prêcheur ; ses voix* ne cessaient de lui répéter qu'elle avait fait grande offense à Dieu. Dès que Cauchon s'enquit d'elle si ses visions l'avaient reprise, elle répondit que oui, que ses voix étaient de Dieu, qu'elle n'avait point entendu révoquer ses apparitions et n'avait pas compris la cédule, que ce qu'elle avait fait n'était que par crainte du feu ; qu'elle consentait à reprendre l'habit de femme, mais rien de plus. Cauchon leva aussitôt la séance : Warwick et une multitude d'Anglais en attendaient impatiemment le résultat au dehors : « *Farewell! Farewell!* (portez-vous bien!) leur cria joyeusement Cauchon ; faites bonne chère ; c'en est fait! »

Le 29 mai, Cauchon réunit les assesseurs à l'archevêché, et leur communiqua le procès-verbal de la veille : les assesseurs décidèrent que Jeanne était relapse, mais qu'il fallait lui relire la cédule d'abjuration et lui adresser une dernière monition avant de la livrer au bras séculier. Cauchon ne fit point d'objection, et les assesseurs se séparèrent avec la confiance que leur avis serait suivi. Cauchon s'en garda bien : il avait fait substituer, dans le procès-verbal du *sermon* du 24 mai, à la cédule présentée à Jeanne une autre pièce beaucoup plus longue, où Jeanne confessait *avoir feint mensongèrement révélations de Dieu*, avoir blasphémé Dieu, ses saints et ses saintes, avoir désiré cruellement l'effusion du sang humain, *avoir fait séditions*, adoré et invoqué les mauvais esprits. Jeanne n'eut jamais connaissance de cette lâche imposture.

Le 30 mai, à huit heures du matin, Jeanne vit entrer dans sa prison le dominicain Martin L'Advenu, un des

assesseurs qui lui avaient montré le plus de bienveillance durant tout le procès ; il venait, de la part des juges, lui annoncer sa mort prochaine, *l'induire à contrition et pénitence,* et l'ouïr en confession. « Quand il annonça à la pauvre femme la dure et cruelle mort dont elle devait mourir ce jour-là, elle commença à s'écrier douloureusement et piteusement, en s'arrachant les cheveux : — Hélas ! faut-il que mon corps net et pur, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et mis en cendres ! Ah ! j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée ! Oh ! j'en appelle à Dieu, le grand juge, des grands torts qu'on me fait [1] ! »

Cette révolte de la nature et des sens ne fut pas longue : Jeanne reprit bientôt sa pieuse résignation, et ne requit d'autre faveur que de recevoir le sacrement de l'Eucharistie. L'Advenu fit demander à l'évêque de Beauvais s'il pouvait céder au désir de la captive : Cauchon hésita ; à l'approche de l'heure où allait se consommer son crime, la voix de la conscience jetait quelque trouble dans son âme, si profondément dégradée qu'elle fût : il consentit ; il permit de porter le corps du Christ à celle qu'il allait envoyer au supplice comme une émissaire de l'enfer ; il prononça ainsi sa propre condamnation !

Le funèbre cortége s'assemblait déjà au château. Jeanne fut revêtue d'habits de femme ; on lui mit sur la tête la mitre des condamnés de l'inquisition, sur laquelle étaient peints des diables et des flammes, avec les mots : *hérétique, relapse, apostate, idolâtre ;* puis on la fit monter sur une charrette à quatre chevaux, avec Martin L'Advenu et Isambard de La Pierre ; ces deux bons moines ne voulurent

[1] Déposition de frère J. Toutmouillé, qui accompagnait L'Advenu.

point abandonner jusqu'au dernier moment l'innocente victime qu'ils n'avaient pu sauver. La fatale charrette se mit en marche sous l'escorte de huit cents soldats : toutes les troupes anglaises concentrées dans Rouen étaient sous les armes. Tout à coup un grand tumulte s'éleva sur le passage du cortége : un homme, pâle, effaré, perçant à travers la haie des gardes, se jeta à genoux devant la charrette, en demandant pardon à Dieu et à Jeanne avec des sanglots et des cris lamentables : c'était L'Oiseleur, l'agent des perfidies de Cauchon, le Judas du nouveau Messie. Les Anglais l'eussent massacré sur la place, sans l'intervention du comte de Warwick ; le comte ordonna à L'Oiseleur de sortir au plutôt de Rouen, s'il voulait sauver sa vie. L'escorte continua sa route. Quand Jeanne arriva sur la place des exécutions (le Vieux Marché), et qu'elle se vit en face du bûcher prêt à la consumer, la jeunesse et la vie se soulevèrent de nouveau dans son sein ; elle pleura et s'écria : « Rouen ! Rouen ! est-ce ici que je dois mourir ?.... Ah ! Rouen, j'ai grand'peur que tu n'aies à souffrir de ma mort ! » Rouen était innocent du forfait qui allait s'accomplir : la terreur seule contenait les bourgeois, qui détestaient leurs maîtres, et le cri public était qu'on faisait à Jeanne *grande injure et injustice*[1].

Plusieurs échafauds avaient été dressés sur le Vieux Marché ; l'évêque de Beauvais et le vice-inquisiteur y siégeaient avec le cardinal de Winchester, quelques autres prélats et les juges laïques, le bailli de Rouen et son lieutenant, qui devaient prononcer l'arrêt de mort, simple formalité qui était la conséquence forcée de la sentence inquisitoriale. Onze assesseurs seulement accompagnaient les juges : tous

[1] Déposition de Pierre Cusquel, bourgeois de Rouen.

les autres s'étaient dérobés à cette scène d'horreur. Parmi ceux qui étaient présents, plusieurs venaient pour recueillir les actes d'un martyr plutôt que pour assister à l'exécution d'un criminel. Le faussaire Nicolas Midi, le rédacteur des douze articles qui avaient servi de base au jugement des *consulteurs,* prêcha le *sermon.* La Pucelle l'écouta avec calme. Il termina en disant : « Jeanne, va en paix ; l'église ne peut plus te défendre, et te laisse en la main séculière. » A ces mots, Jeanne s'agenouilla et commença une longue oraison entrecoupée de plaintes, de regrets et de larmes qu'elle ne chercha point à retenir ni à cacher par fausse gloire : fille de Dieu et de la nature, elle avait toujours cédé aux mouvements de son cœur, et ne songeait guère à faire parade devant la mort d'un stoïcisme de théâtre. Elle invoqua, avec de *piteuses lamentations*, la sainte Trinité, la vierge Marie et tous les saints, surtout ses *grands amis*, l'archange Michel, Catherine et Marguerite, pardonna à ses ennemis, répéta encore une fois que ses actions, bonnes ou mauvaises, étaient à elle, à elle seule, et que son roi ne l'y avait point *induite ;* elle dit enfin de si belles paroles, si pieuses et si touchantes que tout le peuple qui l'entendait fondait en pleurs : on vit pleurer jusqu'à des Anglais ; l'évêque de Boulogne sanglotait ; le dur cardinal de Winchester laissa échapper quelques larmes. On ne dit pas qu'aucun signe d'attendrissement ait paru chez l'évêque de Beauvais ; les tyrans mêmes étaient émus, leur vil agent demeura impassible.

Cauchon prit la parole, exposa la rechute de Jeanne en *ses erreurs et crimes détestables,* et lut la sentence définitive qui la retranchait de l'église comme relapse. Jeanne alors supplia qu'on lui donnât une croix. Un Anglais lui fit avec le bout d'un bâton une petite croix de bois, qu'elle baisa tendre-

ment et qu'elle mit dans son sein, pendant qu'Isambard de La Pierre et l'appariteur Massieu allaient quérir, à sa prière, le crucifix d'une église voisine (Saint-Sauveur). Elle pria qu'on tînt le crucifix élevé devant ses yeux *jusques au pas de la mort*, afin que la vue de l'instrument de la passion du Christ l'aidât à soutenir la sienne. La soldatesque anglaise et ses chefs s'impatientaient de tant de délais. « Comment, prêtres, criaient-ils à l'appariteur et au confesseur de Jeanne, nous ferez-vous dîner ici? » Ils ne donnèrent pas le temps au bailli de prononcer l'arrêt de la justice séculière; ils se précipitèrent en tumulte autour de l'échafaud où était La Pucelle... Jeanne embrassa la croix, descendit, appuyée sur son confesseur L'Advenu, et les hommes d'armes l'entraînèrent avec furie. L'évêque de Noyon et plusieurs des assistants n'en voulurent pas voir davantage, et se retirèrent précipitamment, comme les capitaines anglais criaient au bourreau : « fais ton office! » Le bourreau lia Jeanne à un poteau (*estache*) planté au dessus du bûcher, et mit le feu. A la vue du feu, Jeanne poussa un grand cri.... Frère Martin L'Advenu était monté avec elle sur le bûcher pour la consoler et l'encourager jusqu'à la fin; il était si ému, qu'il ne voyait pas la flamme gagner : Jeanne la vit pour lui, et le fit descendre. En ce moment, Cauchon eut l'impudence de s'approcher de sa victime. « Evêque! lui cria-t-elle, évêque! je meurs par vous; si vous m'eussiez donnée à garder aux prisons de l'église, je ne serais pas ici. C'est pourquoi j'appelle de vous devant Dieu! » Elle éleva la voix de manière à être entendue de toute la foule, et confirma solennellement sa mission du haut du bûcher : « Oui, *mes voix* étaient de Dieu; quoi que j'aie fait, je l'ai fait par l'ordre de Dieu!... » On n'ouït plus ensuite que des cris entrecoupés,

arrachés par l'horrible tourment qu'elle endurait : la flamme montait lentement autour du haut échafaud de plâtre qui surmontait le bûcher ; la longue agonie de Jeanne frappait de compassion et d'épouvante toute l'assistance ; on regardait avec horreur quelques Anglais qui riaient d'un rire féroce ; on n'entrevoyait plus Jeanne qu'à travers des nuages de fumée. Tout à coup le vent écarta ces tourbillons ardents : Jeanne poussa un cri, terrible comme le dernier cri du Messie expirant sur la croix : « Jésus ! » puis elle pencha la tête, et rendit son âme au Dieu qui l'avait envoyée.

Ainsi finit, âgée de moins de vingt et un ans, cette femme dont le caractère et les actions n'ont rien de pareil dans l'histoire du genre humain.

Quand elle eut expiré, les chefs anglais firent éteindre les flammes, pour la voir morte tout à leur aise, et pour être bien sûrs de leur victoire ; puis on ralluma un grand feu afin de réduire le corps en cendres. Le cardinal de Winchester ordonna de jeter les cendres à la Seine : il craignait qu'on n'en fît des reliques. Le conseil d'Angleterre perdait déjà ses illusions sur les suites de la mort de Jeanne : il avait cru que le supplice de la Pucelle déshonorerait le parti français, et lui ôterait toute force morale, et voici qu'au contraire les sujets de l'Angleterre disaient anathème à leurs maîtres, et que les Anglais se prenaient à douter d'eux-mêmes. Le peuple de Rouen criait que *dame Jehanne était martyre :* nombre de gens prétendaient avoir vu, au moment où elle expira, le nom de Jésus écrit dans les flammes ; beaucoup d'Anglais s'étaient retirés consternés, et croyant sentir la vengeance de Dieu sur leurs têtes : « Nous sommes tous perdus ! une sainte a été brûlée ! » disait l'un d'eux, secrétaire du roi

Henri VI. Un soldat qui haïssait *merveilleusement* Jeanne avait juré de mettre de sa propre main un fagot dans le bûcher, quand on la brûlerait : au moment où il exécutait son serment, Jeanne poussa ce dernier et terrible cri qui fit retentir toute la place : l'Anglais tomba en défaillance. Revenu à lui, il alla se confesser à Isambard de La Pierre, et lui déclara qu'il avait vu, à l'instant où Jeanne rendait l'esprit, une blanche colombe sortir des flammes et s'envoler au ciel. Le bourreau accourut aussi se jeter aux pieds d'Isambard et de son compagnon Martin L'Advenu. Il était, au rapport d'Isambard, « comme tout désespéré, craignant de ne jamais obtenir le pardon de Dieu pour ce qu'il avait fait à cette sainte femme. » Les juges et les plus compromis des assesseurs étaient insultés dans les rues de Rouen : le peuple les montrait au doigt et les accablait de malédictions. L'inquiétude croissante du gouvernement anglais, les alarmes et les anxiétés des juges, sont attestés par leurs actes : Cauchon fit forger par des faussaires un prétendu procès-verbal des derniers moments de Jeanne, où on lui faisait désavouer sa mission, mensonge grossier, qui ne pouvait atteindre son but [1] : les témoins avaient été trop nombreux; on n'achète pas le silence de tout un peuple ! Cauchon, treize jours après la mort de Jeanne, se fit donner, pour lui, son collègue et les assesseurs, des lettres de garantie du *roi de France et d'Angleterre*. Le monarque anglais s'y engageait, dans le cas où quelques-uns de ceux qui s'étaient entremis au procès de Jeanne seraient traduits par-devant le pape ou le concile, à les aider et défendre, en jugement et *hors*

[1] La seule assertion croyable de cette pièce, c'est que Jeanne aurait avoué que son récit de l'ange qui apporta la couronne à Charles VII était une allégorie, et qu'elle-même était cet ange.

lations avec la Pucelle, presque tous les barons de Lorraine, beaucoup de grands seigneurs du Palatinat et du pays de Bade, se pressaient autour du duc René. Vaudemont et Toulongeon, qui n'avaient qu'environ quatre mille soldats, commencèrent un mouvement de retraite: l'armée lorraine leur barra le chemin de la Bourgogne; ils s'arrêtèrent et firent face entre Sandrecourt et Bulligneville. Les archers picards et les couleuvriniers furent placés au *front devant*, avec des pieux fichés devant eux à la manière anglaise ; les hommes d'armes bourguignons mirent pied à terre : leurs flancs et leurs derrières étaient protégés par une petite rivière, par des fossés, par des haies et par un rempart de charrettes. A l'aspect des dispositions de l'ennemi, le sire de Barbasan conseilla de différer l'attaque et de forcer les Bourguignons à quitter leur poste en leur coupant les vivres ; mais la jeune noblesse lorraine qui entourait le duc René traita ce sage avis de couardise : « *Qui a peur des feuilles n'aille pas au bois !* criaient-ils à Barbasan. — Merci Dieu, répliqua le vieux guerrier, j'ai vécu jusqu'ici sans reproche, et aujourd'hui l'on verra si j'ai parlé par lâcheté ou par sapience! » Le duc René se laissa entraîner par ses téméraires compagnons, et l'affaire s'engagea par une charge générale de la cavalerie lorraine et allemande sur le front de l'ennemi : une grêle de boulets et de flèches foudroya la cavalerie à bout portant ; la charge fut repoussée. Le duc et tous les siens mirent pied à terre et revinrent hardiment à l'attaque : le vieux Barbasan força la ligne de chariots qui couvrait un des flancs de l'ennemi ; mais il fut presque aussitôt enveloppé, abattu et tué. La chute de sa bannière détermina la déroute de l'armée ; sept cents barons, chevaliers et écuyers périrent

avec environ deux mille soldats : le duc René fut obligé de se rendre, ainsi que l'évêque de Metz et plus de deux cents seigneurs et gentilshommes (2 juillet 1431)[1].

Les Anglais, s'ils avaient cru la victoire de Bulligneville remportée pour leur compte, furent promptement désabusés. Le maréchal de Toulongeon, qui se prétendait *chef de la guerre,* comme représentant le duc de Bourgogne, ne livra pas René d'Anjou à son compétiteur, et l'emmena prisonnier en Bourgogne, gardant ainsi cet important otage à la disposition du duc Philippe. Les Bourguignons regagnèrent en hâte leur duché, menacés par un corps d'armée français réuni à Moulins, et ne tentèrent pas d'installer à Nanci leur allié Vaudemont. Quelques semaines après, les envoyés du duc Philippe signèrent avec le roi et le comte de Clermont une trêve de deux ans pour toutes les frontières de la Bourgogne, de la France royale et des domaines de la maison de Bourbon (septembre 1431) : on convint d'ouvrir des négociations pour la paix générale, sous la présidence d'un légat du pape, le cardinal de Sainte-Croix, qui montrait un zèle ardent pour la pacification de la chrétienté. Philippe n'entendait qu'un seul cri dans la bouche de ses sujets : « *La paix, la paix avec la France!* Le principal effort des compagnies de gens d'armes se tournait contre ses seigneuries, moins ruinées et meilleures à piller que les provinces qui étaient depuis si longtemps le théâtre de la guerre, et le duc était las d'user au profit des Anglais son argent, ses soldats et les restes de sa popularité : il n'osait plus se montrer à Paris ni dans les autres villes anglo-françaises sans y porter la nouvelle de la paix. Un sombre

[1] Monstrelet, l. II, c. 107-108. — Saint-Remi. — Jean Chartier. — Berri. — Barante.

mécontentement régnait dans ces malheureuses cités, que le duc de Bourgogne abandonnait et que le régent anglais opprimait sans les protéger. Bedford essaya d'éblouir les Parisiens et de séduire leur imagination, à défaut de leur cœur, par les pompes théâtrales d'un sacre. La visite de Henri VI était annoncée à Paris depuis dix-huit ou vingt mois : on se décida enfin à amener le jeune monarque dans la capitale de *son royaume de France*. Henri fit son entrée à Paris le 2 décembre 1431 : l'on ne voyait dans son escorte aucuns grands barons de France ni de Bourgogne; quatre évêques et quelques gentilshommes et chefs d'aventuriers, entre lesquels on remarquait le traître Gui Le-Bouteillier, l'ancien gouverneur de Rouen, étaient les seuls Français notables qui figurassent dans le cortége parmi les prélats et les seigneurs d'Angleterre : ces quatre évêques étaient ceux de Paris, de Térouenne, de Noyon, et l'ex-évêque de Beauvais [1]. Tandis que Cauchon, l'assassin de la Pucelle, chevauchait arrogamment près du roi étranger, on traînait garrotté, à la suite du cortége, le pauvre berger visionnaire pris par les Anglais aux environs de Beauvais; on le noya dans la Seine après la fête.

Le roi Henri, reçu à la porte Saint-Denis par le prévôt des marchands, les échevins et les corps de métiers, avec le cérémonial ordinaire des entrées royales, alla descendre aux Tournelles, nouvelle résidence qui devait effacer le fameux hôtel Saint-Pol, et qu'occupait le duc de Bedford [2]. Quand le cortége passa devant l'hôtel Saint-Pol,

[1] Il venait d'être déposé, et fut remplacé par Jean Jouvenel ou Juvénal des Ursins, fils du célèbre magistrat de ce nom, et depuis archevêque de Reims et auteur d'une histoire de Charles VI. Les Anglais donnèrent à Cauchon l'évêché de Lisieux en dédommagement.

[2] L'hôtel des Tournelles était situé sur l'emplacement de la place Royale et des

veuf de ses magnificences et de ses folles joies, la vieille reine Isabeau de Bavière, qui végétait obscurément au fond de ce palais désert, se mit aux fenêtres avec ses dames et ses damoiselles pour voir le roi son petit-fils : l'enfant ôta son chaperon et la salua ; elle s'inclina humblement et se détourna pour pleurer. Était-ce remords de son crime ou seulement regret de ses plaisirs perdus et de sa splendeur éteinte? Cette pompe éphémère qui passait devant ses yeux lui rendait, pour ainsi dire, sa solitude plus vide et son abandon plus amer; ces Anglais auxquels elle avait donné un royaume lui donnaient à peine les moyens de vivre (Journal du Bourgeois de Paris).

Le roi Henri fut sacré le 16 décembre à Notre-Dame : ce ne fut pas même un prélat français, ce fut le cardinal de Winchester, qui, au grand déplaisir de l'évêque de Paris, conféra l'onction royale à son petit-neveu. Les fêtes du couronnement furent mesquines et mal ordonnées : les vieillards se rappelaient tristement les belles fêtes de l'ancienne cour, et l'on disait assez haut qu'un bon bourgeois qui mariait ses enfants faisait mieux les choses que tous ces Anglais. Le roi repartit dès le lendemain de Noël pour Rouen, et de là pour l'Angleterre, *sans faire aucuns des biens à quoi on s'attendait, sans délivrer les prisonniers, ni faire cheoir maltôtes, gabelles et mauvaises coutumes* (Bourgeois de Paris). Le conseil de Henri VI eut beau confirmer les priviléges de Paris, avec de grandes louanges de cette ville, que les *lettres-royaux* comparèrent *à Corinthe, la plus noble cité du pays de Grèce et la résidence principale du roi Alexandre, et à Rome, séjour des*

rues adjacentes, presque en face de l'hôtel Saint-Pol : bâti par le chancelier d'Orgemont, il était devenu la propriété de la couronne en 1417, après avoir passé par les mains des ducs de Berri et d'Orléans.

empereurs anciens [1]. Les Parisiens furent peu sensibles à toute cette rhétorique anglaise, et la cour d'Angleterre les quitta plus malheureux et plus mécontents qu'auparavant. L'aspect de Paris était d'une tristesse inexprimable : l'herbe poussait sur les degrés de ces hôtels royaux et seigneuriaux où s'était jadis agitée bruyamment la plus brillante noblesse du monde ; un silence de mort régnait dans les clos et dans les ruelles du *pays latin*, que n'animait plus la foule bruyante des écoliers : des rues entières étaient désertes. L'hiver, on abattait les maisons abandonnées pour en tirer du bois de chauffage : le gouvernement anglais fut obligé d'intervenir, afin d'empêcher de démolir ainsi Paris pièce à pièce. (Ordon. t. XIII, p. 174.)

Le régent, au reste, ne pouvait plus se dissimuler ce qu'avait de précaire la possession de Paris, et agissait désormais comme s'il eût eu surtout en vue de maintenir la Normandie sous l'obéissance de son neveu, dans le cas où il faudrait renoncer au reste du royaume. L'Angleterre était à la fois très-agitée au dedans par les factions, et très-lasse des sacrifices que lui coûtait au dehors l'interminable guerre de France. Elle mesurait avec parcimonie les secours qu'elle accordait à Bedford, et celui-ci ne pouvait occuper fortement que la Normandie : il s'efforçait du moins de rattacher cette province à l'Angleterre en y maintenant quelque ordre, en protégeant les personnes et les propriétés. Au mois de janvier 1432, peu de jours avant que Henri VI quittât la France, des *lettres-royaux* instituèrent à Caen

[1] Ordonn. t. XIII, p. 171. — Le jour de son départ, Henri VI confirma les priviléges de l'université : les lettres-royaux vantent avec emphase les *grands biens et œuvres fructueuses qui adviennent de jour en jour au royaume par notre chère et très-amée fille l'université de Paris*. L'université avait acheté assez cher les éloges de l'étranger. — Ordon. t. XIII, p. 169.

des écoles de droit civil et de droit canon ; *parce que,* fait-on dire au jeune roi, *il n'y a point d'école de droit civil établie dans les pays de notre obéissance* (*in ditionibus nostris*) *en France*. Le droit romain n'était point enseigné publiquement à Paris, par suite des vieilles défenses des papes, qui avaient interdit cette étude dans les pays de droit coutumier: on allait apprendre le droit romain à Orléans et à Angers. L'université de Paris essaya en vain de s'opposer à la fondation des écoles de Caen : cet établissement survécut à la domination anglaise ; plus tard même, des facultés de théologie, d'arts et de médecine furent ajoutées à la faculté de droit, et Caen posséda une université complète. Le gouvernement de Charles VII répondit à la fondation des écoles de Caen par les Anglais en fondant l'université de Poitiers, par une ordonnance du 16 mars 1432[1]; l'année suivante (mai 1433), une autre ordonnance accrut les priviléges des écoles d'Angers, qui, de simples écoles de droit, devinrent également une véritable université ; c'étaient autant de coups portés au monopole de l'université de Paris [2].

Les légers avantages obtenus par les Anglais en 1431 ne s'étaient pas longtemps soutenus : avant la fin de l'hiver, les capitaines français reprirent partout une attitude

[1] Il est à remarquer que Charles VII crut avoir besoin d'une bulle du pape pour cette fondation : tout ce qui concernait la *clergie,* l'enseignement, le monde intellectuel, paraissait encore du ressort de la papauté.

[2] Ordon. t. XIII, p. 176-179, etc. — On remarque, entre ces ordonnances de Charles VII, un édit qui établit que nul ne sera admis aux bénéfices ecclésiastiques, s'il n'est natif du royaume et affectionné au roi. C'était une barrière contre les entreprises de la cour de Rome, qui travaillait à se relever de ses échecs de Constance, et qui recommençait à s'arroger la nomination aux prélatures et aux bénéfices, en dépit des droits des électeurs et des collateurs. Le régent anglais avait fait de grandes concessions au pape Martin V, dans les provinces françaises soumises à Henri VI : le pape nommait aux prélatures et bénéfices qui vaquaient rendant une moitié de l'année.

agressive, et recommencèrent à nouer des intelligences dans toutes les villes qui subissaient encore le joug de l'étranger. Les Anglais étaient bien gouvernés, bien commandés, dirigés avec ensemble ; les Français ne connaissaient ni unité, ni discipline ; chaque chef de compagnie guerroyait pour son compte, ne recevait d'ordres de personne, n'était guère mieux obéi de ses soldats qu'il n'obéissait lui-même aux généraux, à la cour ; et cependant tout ce que pouvaient faire les Anglais, c'était de résister à grand'peine. Le 3 mars 1432, une conspiration, tramée par un cordelier et par un soldat béarnais au service d'Angleterre, livra le château de Rouen à un gentilhomme nommé Ricarville, qui y pénétra de nuit avec cent vingt hommes d'élite. Le comte d'Arundel, qui avait succédé à Warwick dans le commandement de Rouen, n'eut que le temps de se sauver par-dessus les remparts, et l'étendard français flotta sur ces tours consacrées par la captivité de Jeanne Darc. Le maréchal de Boussac, parti de Beauvais, suivait Ricarville avec cinq cents lances et n'était qu'à une lieue de Rouen ; mais, au moment de rejoindre Ricarville, les diverses bandes qui composaient la petite armée du maréchal se prirent de querelle sur le partage du butin, *lequel*, dit Monstrelet, *n'était point encore gagné*, et rien ne put les déterminer à passer outre : elles se séparèrent, rompirent l'entreprise, et abandonnèrent honteusement Ricarville et ses compagnons de fortune. Cette poignée de braves se défendit douze jours entiers dans le donjon contre toutes les troupes anglaises, secondées à contre-cœur par les Rouennais, qui eussent changé de bannière si les Français se fussent présentés en forces suffisantes. Ricarville et les siens se rendirent à discrétion, au moment où le donjon, battu en brèche de toutes parts,

allait leur crouler sur la tête. Tous les prisonniers et un certain nombre de bourgeois, leurs fauteurs, furent décapités sur la place du Vieux-Marché, encore fumante du sang de la Pucelle [1].

Le bâtard d'Orléans fut plus heureux à Chartres, que le maréchal de Boussac à Rouen : il était en correspondance avec deux marchands et un dominicain de Chartres ; les moines mendiants, bien plus sympathiques que le haut clergé aux sentiments populaires, étaient presque partout l'âme des complots patriotiques. Le dominicain, prédicateur en vogue, avait annoncé que, le matin du 12 avril, veille de Pâques Fleuries, il prêcherait dans une église située à l'une des extrémités de la ville : la bourgeoisie s'y porta en foule à l'heure indiquée ; pendant ce temps, des charrettes couvertes, conduites par les deux marchands et chargées, à ce qu'ils disaient, de vin, de poisson et de sel, se présentèrent à l'autre bout de Chartres, à la porte qui conduit vers Blois ; on leur ouvrit sans défiance. Aussitôt les charretiers tirèrent des armes de dessous leurs blouses, des soldats s'élancèrent hors des chariots, les portiers furent massacrés, et Florent d'Illiers, capitaine de Châteaudun, accourut à la tête d'un détachement embusqué à peu de distance ; le bâtard d'Orléans, chef de l'entreprise, La Hire et Gaucourt, avec un gros corps de cavalerie, suivirent de près Florent d'Illiers, qui était déjà au centre de la ville avant que l'alarme eût été donnée. L'évêque Jean de Festigni, Bourguignon de naissance et Anglais de cœur, excita les bourgeois à la résistance et se mit à leur tête : il fut tué au premier choc ; le bailli de Chartres, *François Lenié*, fut pris avec la plupart des gros bourgeois et

[1] Monstrelet, l. II, c. 115. — Chéruel. Rouen sous les Anglais, p. 111 et suivantes.

des gens d'église, et la ville fut conquise en peu d'instants; plusieurs de ceux qui avaient gouverné pour les Anglais eurent la tête coupée; on mit les autres à rançon, ce qui ne sauva point Chartres du pillage ni de toutes les violences accoutumées dans les villes prises d'assaut. (Monstrelet. — J. Chartier. — Bourgeois de Paris.) Les brigandages et les cruautés des compagnies françaises étaient le principal obstacle à la délivrance de la France : les populations les plus hostiles aux Anglais hésitaient à appeler de pareils libérateurs; c'était là le seul motif qui retînt encore Paris; car le discrédit de la régence étrangère était au comble dans cette capitale. Bedford tenta, dans le courant de l'été, un vigoureux effort pour reprendre le dessus dans l'Ile-de-France et la Brie : les Français furent expulsés de quelques châteaux, et le régent, le comte d'Arundel, l'Ile-Adam et les Luxembourg, avec six mille combattants, assaillirent Lagni, principale place d'armes des Français aux environs de Paris. Mais les capitaines qui avaient pris Chartres vinrent au secours de Lagni, passèrent sur le corps des troupes anglaises qui essayèrent de leur barrer le passage, ravitaillèrent Lagni de vive force, et, par une diversion du côté de Paris, contraignirent le régent à lever le siége, en abandonnant artillerie, munitions et bagages (10 août 1432). C'était la première défaite que Bedford eût essuyée en personne. Le parti français à Paris s'agita de nouveau, et l'abbesse de Saint-Antoine, dame et suzeraine du faubourg de ce nom, complota d'aider les Français à entrer dans Paris par la porte Saint-Antoine : elle fut arrêtée et emprisonnée avec plusieurs de ses nonnes. Les revers des Anglais ne faisaient qu'empirer la situation de Paris, dont tous les environs étaient impitoyablement ravagés par les garnisons fran-

çaises : la disette, la misère, la mauvaise nourriture, engendrèrent une épidémie qui frappa principalement les enfants et les jeunes gens, mais qui ne resta pas circonscrite dans les classes pauvres où elle avait pris naissance : Anne de Bourgogne, duchesse de Bedford, en mourut le 13 novembre. Ce fut un grand malheur pour le parti anglais : elle était *bonne et belle*, dit le Journal du Bourgeois de Paris; elle eût bien voulu sauver Jeanne Darc. Les Parisiens l'aimaient fort, et elle était également considérée de son frère et de son mari, entre lesquels elle s'appliquait à maintenir la bonne intelligence : sa douceur amortissait le choc de ces deux orgueils irascibles et ombrageux. La duchesse Anne ne laissa point d'enfants, et tout lien de famille entre le régent et le duc Philippe fut rompu.

Les conséquences de cette mort ne se firent guère attendre : le duc de Bedford, croyant se fortifier par une nouvelle alliance en France, se remaria, au bout de quelques mois (20 avril 1433), à une jeune personne de la maison de Luxembourg, fille du comte de Saint-Pol et nièce de l'évêque de Térouenne et du comte de Ligni (Jean de Luxembourg). Le duc de Bourgogne, qui n'avait été consulté ni par Bedford ni par les Luxembourg, ses vassaux et ses parents, se montra extrêmement offensé de ce mariage : le cardinal de Winchester, alarmé du mécontentement de Philippe, s'interposa et ménagea entre les deux ducs une entrevue dans laquelle il espérait les réconcilier : on convint de se rencontrer à Saint-Omer, en un lieu désigné à l'avance. Quand on fut arrivé de part et d'autre à Saint-Omer, Bedford prétendit qu'il avait fait assez d'avances en venant de si loin dans une ville du duc de Bourgogne, et que celui-ci devait lui rendre visite en son logis, plutôt que de l'attendre au lieu indiqué. Phi-

lippe ne céda point, et Bedford quitta la ville sans l'avoir vu (mai 1433). Cette imprudente raideur du régent n'avança pas les affaires des Anglais, et les négociations de Philippe avec la cour de France durent à l'irritation de ce prince une impulsion plus active [1]. Les ressentiments qui avaient dicté le traité de Troyes étaient depuis longtemps éteints dans le cœur du duc de Bourgogne; Philippe n'était plus retenu que par les serments prêtés au jeune Henri VI. Les Anglais n'eurent point à se plaindre de sa loyauté : s'il avait conclu pour ses états une trêve séparée, il ne traita pas de la paix à leur insu ni sans eux; les ambassadeurs anglais furent appelés à prendre part à toutes les négociations; mais on put s'assurer, aux conférences d'Auxerre (juillet 1432), puis à celles qui furent tenues au village de Simport, entre Corbeil et Melun (mars 1433), que la paix, facile entre Charles VII et Philippe, était à peu près impossible entre Charles VII et Henri VI. Le cardinal légat et le duc de Bourgogne n'abandonnèrent cependant pas l'espoir de la paix générale. La situation de la Bourgogne, de la Picardie et de l'Artois, attestait l'urgence d'une transaction : la trêve, fort mal observée par les chefs de compagnies, n'avait pas

[1] La modération et la bienveillance avec laquelle il avait traité son prisonnier René d'Anjou était de bon augure : le comte de Vaudemont ne gagna à la victoire de Bulligneville que la *recouvrance de sa comté ;* Philippe n'essaya pas d'imposer violemment le comte Antoine à la Lorraine, restée fidèle à René dans son malheur. Philippe témoigna beaucoup de courtoisie à ce bon et aimable prince, qui se consolait de sa captivité par la poésie et les arts, et qui peignit sur verre, pour la chapelle des Chartreux de Dijon, les portraits de Jean-Sans-Peur et de Philippe lui-même. René recouvra provisoirement sa liberté en donnant ses fils en otages et quatre forteresses en dépôt, dès le mois d'avril 1432; il promit de se remettre, au mois de mai 1433, à la disposition du duc Philippe. La paix ne tarda pas à se conclure entre René et son compétiteur, qui renonça à ses prétentions sur le duché de Lorraine : la fille aînée de René fut fiancée à un fils du comte Antoine, et ce mariage, à la seconde génération, rendit la Lorraine aux Vaudemont.

mis un terme aux souffrances de ces provinces, et les populations demandaient la paix à grands cris : deux des principaux seigneurs bourguignons, Jean de Châlon, prince d'Orange, et le sire de Château-Vilain, avaient traité séparément avec le roi ; les compagnies françaises s'étaient saisies d'un grand nombre de places-fortes dans l'intérieur de la Bourgogne ; elles essayèrent même de surprendre Dijon. Le duc fut obligé de raccourir de Flandre, au commencement de l'été de 1433, pour délivrer son duché et chasser les compagnies, soutenues par son beau-frère le comte de Clermont, qui devint duc de Bourbon sur ces entrefaites, par la mort du vieux duc Jean de Bourbon, *trépassé* en Angleterre après dix-huit ans de captivité. Philippe reprit Avallon et les autres forteresses envahies [1]; mais ce succès ne lui fit pas rompre les pourparlers : la seule difficulté sérieuse était que le duc voulait une paix générale dont les Anglais pussent accepter les conditions, et que les conseillers du roi Charles visaient, sans l'avouer expressément, à une paix séparée, dont les Anglais seraient exclus.

La surprise de Provins et de Montargis par escalade (juillet-octobre 1432) avait un peu consolé l'amour-propre des Anglais : bien qu'ils dussent la conquête de Montargis à la trahison d'un beau-frère du gouverneur, plutôt qu'à leur vaillance, ils s'enorgueillirent fort de se voir maîtres de cette ville, qui leur avait si fortement résisté au temps de leur plus grande puissance. Ces avantages furent bien contre-balancés par la prise de Saint-Valeri-sur-Somme, et par les échecs qu'Ambroise de Lore fit essuyer à lord Willoughby et à d'autres chefs anglais

[1] Ce fut à la fin de cette campagne que la duchesse de Bourgogne mit au monde, à Dijon, le 10 novembre 1433, l'enfant qui fut Charles-le-Téméraire.

dans le Maine et le duché d'Alençon. Le succès même obtenu par les Anglais à Montargis tourna contre eux, en amenant la chute de l'indigne favori, qui, depuis plusieurs années, était le principal obstacle à tout ce qui s'entreprenait pour le salut de la France. Deux braves capitaines, les sires de Graville et de Guitri, tentèrent de délivrer Montargis, pénétrèrent dans la ville, refoulèrent les Anglais dans le château : La Trémoille leur avait promis de l'argent, des renforts, de l'artillerie; il n'envoya rien, et Graville et Guitri furent obligés d'évacuer Montargis et d'abandonner le Gâtinais aux déprédations des Anglais. Cet incident porta au comble la haine universelle contre La Trémoille : les plus notables personnages de la cour tramèrent contre lui un complot, à la tête duquel se plaça l'un des beaux-frères du roi, le jeune Charles d'Anjou, comte du Maine; les conspirateurs s'entendirent avec le connétable, toujours exilé, mais toujours zélé pour la cause nationale : les offres de l'Angleterre l'avaient trouvé incorruptible. L'histoire n'a pas assez apprécié chez Richemont cette inébranlable fidélité à la France, si méritoire chez un homme violent, vindicatif et offensé, à qui les habitudes féodales offraient tant de pernicieux exemples, et qui pouvait presque se considérer comme un prince étranger. Richemont donna aux conjurés quelques hommes d'exécution, quelques-uns de ses Bretons les plus dévoués, Rosnieven, Coëtivi et d'autres, qui arrivèrent, une nuit, de Parthenai aux portes de Chinon : le propre neveu de la Trémoille, le sire de Beuil, était du complot, ainsi que le grand-maître Gaucourt, gouverneur de Chinon. Le lieutenant de Gaucourt ouvrit aux Bretons une poterne du château, où étaient le roi et la Trémoille; le favori fut surpris dans son lit; Rosnieven l'aborda avec

un coup d'épée dans le ventre, et l'eût tué sur la place, si de Beuil n'eût arrêté le bras levé sur son oncle. La Trémoille, saisi de terreur, jura de ne jamais approcher dorénavant de la personne du roi; de Beuil se chargea de sa garde, et l'emmena prisonnier au château de Montrésor. La Trémoille n'avait dû la vie qu'à son embonpoint : le coup lancé par Rosnieven s'était perdu dans la graisse. Le ministre déchu ne fut relâché que lorsqu'on fut bien assuré de n'avoir plus rien à craindre de lui; encore le neveu ne rendit-il la liberté à son oncle qu'au prix d'une bonne rançon.

Le roi, qui s'était éveillé au bruit, parut d'abord très-effrayé : lorsque de Beuil, Coëtivi et leurs compagnons, montèrent à sa chambre pour lui remontrer en *toute humilité* que ce qu'ils avaient fait était pour le bien de son royaume, il ne répondit qu'en demandant si le connétable était avec eux : on lui dit que non, et il commença de se rassurer : « la reine l'apaisa, disent les chroniques : quand on l'eut informé de la chose, il fut très-content... On lui *bailla* nouveaux gouverneurs; Charles d'Anjou, frère de la reine, se mit à demeurer continuellement avec le roi en telle autorité ou plus grande que n'avait été le dit de *La Trimouille*[1]. » Charles d'Anjou, très-jeune homme, se dirigea par les conseils de sa mère, la reine douairière de Sicile, et par ceux du connétable, jusqu'à ce qu'on eût réussi à vaincre les préventions du roi contre Richemont, et que le connétable eût pu reprendre en personne la direction du gouvernement et de la guerre. On ne voulut

[1] Guil. Gruel. *Vie de Richemont.* — Monstrelet, l. II, c. 146. — J. Chartier. — Berri. — Monstrelet dit cependant *qu'il déplut grandement au roi du désappointement du seigneur de la Trimouille.* Ce qui est sûr, c'est qu'il ne fit rien pour s'y opposer.

pas heurter de front l'antipathie, ou, pour mieux dire, la peur que Richemont inspirait au roi ; l'on était bien assuré de triompher des répugnances de Charles VII avec un peu de persévérance. Le roi se prêta à la justification publique de la violence qu'on venait de lui faire ; les conjurés se présentèrent hardiment à la nation comme des libérateurs ; ils convoquèrent les états-généraux à Tours, et l'archevêque de Reims, chancelier de France, déclara aux trois ordres que le roi approuvait la prise de La Trémoille. C'était le troisième favori qu'on enlevait de vive force à Charles VII. Il serait difficile d'imaginer un plus profond abaissement de la royauté : ce fut cependant de cette nouvelle humiliation de la personne royale que data la résurrection du gouvernement national ; ce fut à partir de la chute de La Trémoille, que commencèrent à se grouper autour de Charles VII ces hommes sages, éclairés, persévérants et dévoués à la patrie, cet illustre conseil politique, qui, après de longues années de travaux infatigables, parvint enfin à délivrer et à réorganiser la France. A l'exception du connétable, et de deux ou trois autres, les principaux de ces hommes, l'argentier Jacques Cœur, le chancelier Juvénal ou Jouvenel, les frères Bureau, Guillaume Cousinot, etc., sortirent des rangs de la bourgeoisie. L'esprit d'ordre et la persévérance de la bourgeoisie poursuivirent et achevèrent l'œuvre si glorieusement commencée par l'inspiration populaire. Jacques Cœur continua Jeanne Darc. Les favoris ne réussirent plus à paralyser les efforts des gens de bien : leurs intrigues échouèrent désormais contre l'influence d'une maîtresse toute-puissante sur le cœur et sur l'esprit du roi, et cette femme devint l'auxiliaire la plus zélée et la plus utile des vrais amis du pays ; rare phénomène

dans l'histoire, qu'une maîtresse de roi, qui, durant dix-huit années d'un crédit absolu sur son amant, ne lui donna jamais un conseil qui ne fût dicté par l'honneur et par l'intérêt du pays, sut racheter, par la dignité de sa conduite et l'emploi de son influence, ce que sa position avait d'irrégulier, et mériter l'estime, presque l'amitié de l'épouse légitime dont elle usurpait la place [1]. Le nom d'Agnès Sorel est resté entouré d'une juste popularité, et les vers par lesquels François Ier l'a célébrée, n'ont pas été désavoués de la France [2].

[1] Le bon accord d'Agnès Sorel avec la reine et les princes de la maison d'Anjou est un fait constant. Agnès n'avait pas rendu Charles VII infidèle à sa femme : elle avait supplanté, non la reine, mais les banales amours de Charles VII, qui avait vécu dans le désordre dès sa première jeunesse, et qui s'y replongea après la mort d'Agnès.

[2] Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Close nonain ou bien dévot ermite.

Les services rendus par Agnès à la France sont incontestables ; mais la tradition en a fort altéré les circonstances, en faisant figurer Agnès vis-à-vis de Jeanne Darc dans la grande année 1429, et en supposant que ce fut Agnès qui empêcha le roi de se réfugier en Dauphiné et qui l'engagea à tenter de nouveau la fortune. Charles VII ne connut Agnès qu'à la fin de 1431. Agnès, fille du sire de Fromenteau, en Touraine, était attachée, presque depuis l'enfance, à la maison d'Isabelle de Lorraine, femme du duc René, et ne parut à la cour de Charles VII qu'avec sa maîtresse, lorsque celle-ci vint prier le roi de négocier en faveur de son mari captif, après la bataille de Bulligneville. Brantôme a raconté, et bien d'autres écrivains d'après lui, qu'Agnès, voyant Charles s'abandonner en quelque sorte lui-même, le menaça de le quitter pour aller trouver le roi d'Angleterre, parce qu'un astrologue lui avait prédit qu'elle serait aimée d'un des plus vaillants rois de la chrétienté, et qu'elle voyait bien que ce roi si courageux n'était pas lui, mais le roi anglais. Cette anecdote, si accréditée, est une pure fable : le bas âge du roi d'Angleterre en démontre assez l'impossibilité. — On a d'Agnès une statue contemporaine. Sa physionomie douce et ferme, pleine de grâce et d'intelligence, est d'un charme inexprimable ; c'est bien là le type le plus accompli de la beauté française, tel qu'on le rencontre surtout parmi les populations de la moyenne Loire, dans le Blaisois et la Touraine, les riantes contrées qui virent naître Agnès ;

La réconciliation du connétable avec le roi traîna encore un an après la chute de La Trémoille : Charles VII consentit enfin à revoir Richemont au commencement de 1434, et le connétable suivit le roi à Lyon, et de Lyon à Vienne, où les états-généraux avaient été convoqués. Pour la première fois, les députés du Languedoïl, du Languedoc et du Dauphiné se trouvèrent réunis dans une même assemblée, sans confondre toutefois leurs délibérations et leurs votes. Le concile de Bâle envoya les cardinaux de Chypre et d'Arles à Vienne *devers le roi pour le bien de la paix,* et ils eurent *bonne et douce réponse* [1]. Les états-généraux votèrent des subsides, bien qu'avec plus de parcimonie qu'il n'eût été désirable, et le connétable entra en campagne avec un petit corps d'armée. Paris remuait toujours : deux nouvelles conspirations avaient été découvertes et punies par des exécutions sanglantes, au mois de septembre 1433 ; la haine du peuple contre ses maîtres n'en devint que plus opiniâtre. Trois évêques anglo-français gouvernaient la capitale pour le régent ; c'étaient le chancelier Louis de Luxembourg, évêque de Térouenne, l'évêque de Paris et Pierre Cauchon : l'évêque de Térouenne était surtout en butte à l'animadversion des Parisiens, qui lui imputaient d'avoir empêché la conclusion d'une trêve aux conférences de Simport. Le péril où étaient les affaires de Henri VI détermina le conseil d'Angleterre à quelques efforts ; Bedford reçut des secours, et ses lieutenants purent reprendre l'offensive avec l'assistance du comte de Ligni et des autres Luxembourg. Ils

beauté d'expression plus que de lignes, des contours plus élégants que hardis, la finesse et la grâce au dehors, la force au dedans ; force qui vient de l'âme et non des muscles.

[1] Hist. de Languedoc, LXXXIV. — Berri, roi d'armes.

prirent quelques petites places sur l'Oise, et resserrèrent de près Beauvais et Laon. Sur ces entrefaites, le connétable parut au nord de la Seine, après avoir fait lever au comte d'Arundel le siége de Sillé-le-Guillaume, dans le Maine, province qui était le théâtre d'hostilités incessantes. Les places françaises du nord furent dégagées, et les Anglais et leurs alliés reculèrent devant Richemont, sans qu'il y eût entre eux de rencontre décisive. Les nouvelles alarmantes de la Normandie empêchèrent les Anglais de rien hasarder dans l'Ile-de-France, et les obligèrent à se replier vers l'ouest : une grande insurrection venait d'éclater parmi les populations normandes, qu'on avait armées pour résister aux Français, et qui tournèrent leurs armes contre ceux qui les leur avaient mises aux mains. Les violences des troupes anglaises poussaient les paysans au désespoir : l'esprit de désordre qui agitait l'Angleterre se répandait dans ses armées; il ne restait plus rien de la sévère discipline du temps de Henri V, et l'autorité du régent, qui n'avait plus l'ascendant de la victoire, était foulée aux pieds par les soldats; les troupes nouvellement débarquées traitaient les campagnes de Normandie en pays ennemi. Bedford sentit bien les conséquences de ces excès, et autorisa officiellement les paysans à repousser les pillards par la force : deux mille villageois du pays de Caux se réunirent, coururent sus aux déprédateurs, et en prirent et tuèrent un certain nombre. Les capitaines des compagnies anglaises entrèrent en pourparlers avec les paysans, et l'on conclut une sorte de traité; mais, comme les paysans se retiraient sans défiance, les Anglais tombèrent sur eux à l'improviste, et en taillèrent en pièces mille ou douze cents (2 août 1434). Les parents et les amis des gens égorgés portèrent

de grandes plaintes à Rouen, devant le duc de Bedford, qui promit justice, mais ne put la faire; il avait trop besoin de ses gens d'armes : il venait d'apprendre que tout le pays était soulevé autour de Caen, de Bayeux et d'Avranches; les paysans de la Basse-Normandie s'armaient en masse contre le gouvernement anglais, et l'on disait qu'ils étaient déjà soixante mille. Leur principal chef était un homme du peuple, nommé Quatrepieds ou Quantepié, mais beaucoup de gentilhommes se joignaient à eux. Quantepié marcha sur Caen à la tête de cette multitude. Le comte d'Arundel et lord Willoughby étaient accourus avec toutes les forces dont le régent avait pu disposer : un gros corps d'Anglais, embusqué dans le faubourg de Vaucelles, chargea en flanc les révoltés au moment où ils s'approcheaient des remparts. Quantepié fut tué des premiers, et la foule inaguerrie qui le suivait fut rompue et mise en déroute avec un grand carnage. Les paysans se dispersèrent, sauf cinq ou six mille des plus résolus qui se retirèrent dans le pays Bessin, et delà vers Avranches, où le duc d'Alençon et Ambroise de Lore, qui se tenaient toujours sur ces marches, les joignirent avec quelques centaines d'hommes d'armes et d'archers. Plusieurs milliers de paysans se rallièrent de nouveau sous les bannières de France; néanmoins le duc et Ambroise ne se crurent pas en état de tenir les champs contre les généraux anglais, qui avaient au moins six mille archers sans compter les gens d'armes, et ils retournèrent bientôt dans le Maine, emmenant ceux des paysans qui voulurent les suivre. La plupart de ces pauvres gens regagnèrent bientôt leurs foyers, au risque d'y retrouver les vengeances des Anglais. Bedford craignit de les réduire au désespoir, et accorda aux rebelles une *abolition* dont tous leurs chefs

et *conducteurs* furent exceptés. Après avoir ainsi étouffé l'insurrection de la Basse-Normandie, grâce à la précipitation imprudente des insurgés et au peu de diligence des généraux français à les secourir, Bedford alla passer à Paris une partie de l'hiver de 1434 à 1435. Il se fit faire une réception solennelle : on envoya au-devant de lui, hors les murs, les processions des ordres mendiants et des paroisses, avec croix et encensoirs, *comme on ferait à Dieu*, dit le journal du Bourgeois de Paris ; les Parisiens, disposés à tout prendre en mal de la part des Anglais, ne virent, dans ce pompeux appareil, qu'un scandale et qu'un orgueil impie. Bedford quitta leur ville le 10 février 1435, pour ne la plus revoir[1].

La guerre languissait : les négociations du connétable et du conseil de France avec le duc Philippe, et les démarches du concile et du pape en faveur de la paix, attiraient bien davantage l'attention générale que les escarmouches des chefs de compagnies. Les pouvoirs ecclésiastiques n'étaient au reste pas plus d'accord entre eux que les puissances temporelles. Le concile de Constance, comme on l'a vu plus haut, avait décrété la périodicité des conciles généraux : le premier devait se tenir cinq ans après la clôture de l'assemblée de Constance, le second, sept ans après le premier, puis les autres, de dix en dix ans. Un concile fut en effet convoqué à Pavie en 1423 ; mais les intrigues papales et les troubles de l'Italie l'empêchèrent de porter aucun fruit : transféré à Sienne, il se sépara en s'ajournant à Bâle pour l'année 1430 [2].

[1] Monstrelet, l. II, c. 165-169. — J. Chartier. — Bourgeois de Paris. — Berri, roi d'armes.

[2] Le concile de Sienne, à défaut d'actes, produisit au moins des discours dignes de mémoire : on a conservé deux sermons prononcés dans son sein sur la dissolu-

Jean Paléologue, qui, presque réduit par les Turks à la seule ville de Constantinople, appelait instamment la

vincibles qui firent trembler Rome et l'Allemagne. Parmi les Taborites fermentaient les opinions les plus hardies des Wicklefites et des anciens Vaudois. Ils condamnaient toutes les traditions et tous les rites de l'église, même le costume des prêtres, comme des vanités diaboliques, et avaient traduit la Bible en bohémien, pour que chacun y pût directement puiser sa foi et le principe de ses actions; animés d'un enthousiasme farouche et d'une implacable soif de vengeance, ils cherchaient leurs règles de conduite dans les exemples sanguinaires du judaïsme et dans les sombres visions de l'Apocalypse, prises à la lettre. Leur grand capitaine Ziska sembla se croire un ange exterminateur chargé de châtier la Babylone ecclésiastique. « Bienheureux, chantaient-ils, bienheureux qui rendra au double à la grande Prostituée le mal qu'elle a fait! » La plupart d'entre eux étaient millenaires; ils attendaient le règne du Christ et la république universelle gouvernée directement de Dieu. Le moyen âge tout entier était à leurs yeux une ère maudite dont ils voulaient effacer les derniers vestiges. Toutes les églises, tous les couvents, toutes les maisons de prêtres devaient disparaître de la surface de la terre; toutes les traditions de l'église, tous les travaux des Pères et des docteurs devaient être mis à néant: la Bible était le seul livre du chrétien; les sacrements, les symboles devaient être supprimés sous le règne du Christ; Jésus-Christ était dans toute nourriture reçue par un homme en état de grâce aussi bien que dans l'Eucharistie.

L'insurrection de la Bohême contre l'église romaine et contre l'empereur Sigismond, roi de Bohême et de Hongrie, avait éclaté aussitôt après le supplice de Jean Huss: toutes les forces de l'empire germanique, grossies par des bandes de croisés des autres nations catholiques, se brisèrent à plusieurs reprises contre les légions des rebelles; des armées immenses furent dissipées comme la poussière par quelques milliers d'hérétiques, qui n'étaient pas même d'accord entre eux, et qui se battaient, Calixtins contre Taborites, dans les intervalles des invasions allemandes. Les Allemands, terrifiés, disaient proverbialement que, *dans chaque Bohémien, il y avait cent démons*. Partout où les Taborites portaient leurs armes, les monastères s'écroulaient dans les flammes; les moines et les prêtres catholiques étaient exterminés par le glaive, la corde ou le bûcher; des villes entières furent brûlées avec leurs habitants. Les martyrs de Constance eurent d'épouvantables funérailles : avant 1424, on assure que quinze mille prêtres et moines avaient déjà été immolés aux mânes de Jean Huss! l'église apprenait à son tour à connaître les douleurs et les tortures qu'elle avait infligées à tant de victimes. Les Hussites victorieux avaient reporté la guerre chez leurs ennemis : la Moravie était à eux en grande partie; l'étendard du calice se promenait à la lueur des flammes dans la Silésie, la Saxe, l'Autriche, la Franconie, la Thuringe, la Bavière; le chef des Taborites, Jean Ziska, dit *du calice*, devenu aveugle de borgne qu'il était (*Ziska* signifie *le borgne*), ne cessa pas, tant qu'il vécut, de conduire ses

réunion des deux églises grecque et latine, dans l'espoir d'intéresser l'Occident à sa défense; enfin, la réforme des

compagnons à la victoire. Quand il se sentit près de mourir, il ordonna, dit-on, à ses gens, de faire un tambour de sa peau, et leur promit que les ennemis n'oseraient en soutenir le son. Il avait détruit, à ce qu'on assure, cinq cent cinquante églises et couvents : ce fut, pour ainsi dire, le premier coup de hache porté dans ce magnifique ensemble de monuments religieux dont le moyen âge avait paré l'Europe, et dont chaque révolution a depuis emporté un débris. Ziska eut de dignes successeurs dans les deux Procopes : rien ne peut donner une idée de la sauvage grandeur de cette guerre d'extermination.

La force ouverte avait définitivement échoué : l'église essaya de transiger; elle connaissait les divisions des Hussites; elle tenta de ramener, par quelques concessions, la secte la plus nombreuse, qui était en même temps la moins éloignée du catholicisme. Le concile de Bâle, en dépit du pape Eugène IV, ouvrit des négociations avec les états de Bohême, et offrit un sauf-conduit à leurs ambassadeurs : la Bohême, épuisée par ses propres triomphes, accueillit ces avances, malgré la répugnance des Taborites, et Procope le Grand, tout Taborite qu'il était, se rendit à Bâle, en janvier 1433, à la tête d'une nombreuse ambassade. Les chefs bohémiens furent aussi fiers à Bâle qu'à Prague ou sur le Tabor; cependant, les Calixtins dominant parmi les envoyés, on ne défendit que les *quatre articles;* on montra de part et d'autre des dispositions conciliantes, et l'on parvint, au bout de quelques mois, à conclure une sorte de traité. L'usage du calice ou de la communion sous les deux espèces fut accordé *provisoirement* (*interea*) aux Bohémiens : les termes du traité furent assez équivoques sur les trois autres articles. La promulgation de ce pacte fut le signal de la guerre civile. les Taborites s'y opposèrent les armes à la main ; la noblesse et une partie des villes soutinrent le traité. On combattit dans Prague même ; les Taborites furent vaincus dans deux sanglantes batailles où périrent les deux Procopes (mai 1434) ; la Bohême fut déclarée réunie à l'église, et Sigismond fut rétabli sur le trône, moyennant l'engagement secret de laisser l'élection de l'archevêque de Prague, primat de Bohême, au clergé, aux seigneurs et aux corps municipaux du royaume, et la promesse de ne pas rendre à l'église ses biens envahis, et de ne pas rappeler les moines. Il tint mal sa parole : l'église voulut profiter des termes mal définis du traité pour rétablir l'ancien état de choses; les Calixtins, irrités, rompirent de leur côté leurs engagements; les Taborites se relevèrent, et les troubles recommencèrent pour bien des années, quoique avec des circonstances moins grandioses et moins terribles. Un seigneur calixtin, Georges Podiebrad, s'empara du gouvernement de la Bohême sous l'héritier de Sigismond, Ladislas d'Autriche, fils de la fille de ce monarque, et finit par se faire proclamer roi en 1458, et par rompre ouvertement avec l'église. Il fut renversé, douze ou treize ans après, par les partisans de Rome et de la maison d'Autriche, et l'église romaine crut avoir reconquis la Bohême. Cependant l'incendie allumé par le Hussitisme ne put jamais

mœurs et de la discipline! Le concile commença de se rassembler spontanément dans le courant de 1431 : les députés du clergé français du parti de Charles VII arrivèrent les premiers; puis les Allemands. Le pape Eugène IV essaya de transférer le concile à Bologne; les prélats, qui se sentaient bien plus libres à Bâle, refusèrent de traverser les Alpes; le saint-père passa de la ruse à la violence, et déclara le concile dissous. L'assemblée de Bâle, qui avait commencé par confirmer les décrets des pères de Constance touchant la supériorité du concile sur le pape, riposta en sommant le saint-père de se rendre en personne à Bâle sous bref délai, faute de quoi il serait passible de déposition. La lutte de l'épiscopat et de la papauté se renouvela ainsi plus ouvertement qu'à Constance même, lutte qui n'était nullement celle de l'égalité contre le despotisme, car la masse des fidèles demeurait en dehors du combat; les évêques ne combattaient la papauté qu'à leur profit et à celui des chapitres des cathédrales; ils ne voulaient soustraire les élections épiscopales à l'influence de Rome que pour les restituer exclusivement aux chanoines, à l'aristocratie ecclésiastique. Les évêques du parti de Charles VII approuvèrent ceux de leurs collègues qui s'étaient rendus à Bâle, et, dans une assemblée réunie à Bourges, ils prièrent le roi d'envoyer des ambassadeurs au concile et de s'interposer afin d'amener le pape à fléchir. Le roi Charles et l'empereur Sigismond se déclarèrent en effet pour le concile : les gens de robe, qui faisaient partie du conseil du roi, jugeaient avantageux à l'autorité royale de soutenir l'épiscopat national

être bien étouffé; il fumait encore lorsque la réforme se ralluma plus vaste et plus durable au cœur de cette Allemagne qui avait tant combattu contre elle. Voyez J. L'Enfant, *Hist. de la guerre des Hussites, etc.*

contre la cour de Rome. Les ambassadeurs du duc de Bourgogne allèrent à Bâle comme ceux du roi, mais pour protester contre les décrets qui menaçaient le pape. Une querelle très-vive eut lieu, dans le sein du concile, entre les Français et les Bourguignons, à propos d'une lettre dans laquelle Henri VI s'adressait à l'assemblée en qualité de *roi de France et d'Angleterre* (17 août 1433). Les Bourguignons appuyant les prétentions des Anglais, les Français les qualifièrent de traîtres. Cette scène n'était pas de nature à avancer la paix ; cependant le conseil de France et les autres gouvernements favorables au concile expédièrent des instructions modérées à leurs ambassadeurs, et l'on obtint que le concile accorderait un délai au pape, qui, de son côté, reconnut la légalité de l'assemblée de Bâle : le duc de Bourgogne protesta de ses bonnes intentions pour la paix générale. Le concile regagna le duc de Bourgogne en donnant le pas à ses ambassadeurs sur les envoyés des électeurs du Saint-Empire et de tous les princes qui ne portaient point la couronne royale. Ce fut un grand sujet de mécontentement pour l'empereur, qui avait déjà vu avec beaucoup de déplaisir les usurpations du duc Philippe dans les Pays-Bas ; Sigismond s'allia au roi de France, et alla jusqu'à défier le duc de Bourgogne. Les embarras que les Hussites causaient à Sigismond en Allemagne ne lui permettaient pas d'intervenir autrement qu'en paroles dans la guerre de France. Les négociations n'avaient point empêché jusqu'alors les hostilités de recommencer chaque printemps sur les marches de la Bourgogne et des seigneuries bourbonnaises. Le nouveau duc de Bourbon (Charles, comte de Clermont) était rentré en Bourgogne dans les premiers mois de 1434, avec l'assistance du sire de Château-Vilain,

grand seigneur bourguignon qui était passé aux Français : le duc Philippe revint de Flandre et reprit l'offensive ; les forteresses de Château-Vilain furent conquises ; le pays de Dombes et le Beaujolais, domaines du duc de Bourbon, furent envahis à leur tour.

Mais ce furent là les dernières étincelles de la guerre civile : les instances du pape et du concile, qui affectaient de rivaliser de zèle pour la pacification de la chrétienté, et l'entremise du duc de Savoie et de la duchesse de Bourbon, sœur du duc de Bourgogne, firent enfin tomber les armes des mains des deux partis. Le duc Philippe donna plein pouvoir aux ambassadeurs qu'il avait au concile, de conclure la paix générale, ce qu'avait fait au reste le gouvernement anglais lui-même ; puis une conférence eut lieu à Nevers, en janvier 1435, entre les ducs de Bourgogne et de Bourbon, le connétable et le chancelier de France. Les deux ducs s'y raccommodèrent pleinement, et se montrèrent autant d'affection que s'ils n'eussent pas tant de fois désolé réciproquement leurs domaines par le fer et le feu : tout récemment encore, on pendait de part et d'autre les prisonniers rendus à discrétion. « Pardieu ! » s'écria tout haut un des chevaliers bourguignons, en voyant les caresses que se faisaient les deux beaux-frères, « entre nous autres, nous sommes bien mal conseillés de nous aventurer et mettre en péril de corps et d'âme pour les singulières volontés des princes et des grands : quand il leur plaît, ils se réconcilient, et, nous autres, nous demeurons pauvres et détruits (Monstrelet, l. 11, c. 167). » Sage réflexion, qui de longtemps encore ne corrigea personne, et n'empêcha pas les peuples de servir d'aveugles instruments aux passions et aux intérêts personnels des princes !

Cette fois, du moins, la réconciliation fut sincère et produisit de grands résultats. Après dix jours de négociations, il fut arrêté : 1° que de nouvelles conférences seraient ouvertes à Arras, le 1er juillet, pour traiter de la paix générale avec les Anglais; 2° que le roi Charles y adresserait au roi Henri des offres *convenables*, et que, si le roi Henri ne les acceptait pas, le duc Philippe ferait tout ce qu'il pourrait et devrait, sauf son honneur, pour rendre la paix au royaume; 3° que, dans le cas où le duc, son honneur sauf, quitterait le parti du roi Henri, le roi Charles lui céderait les comtés de Ponthieu et Montreuil-sur-Mer, Amiens, Doullens, et toutes les villes, terres et seigneuries de la moyenne et basse Somme, avec tous leurs revenus, réservé le droit de souveraineté, laquelle cession serait néanmoins rachetable au prix de 400,000 écus d'or; 4° que le duc Philippe engagerait le roi Henri à envoyer des plénipotentiaires à Arras, et que le pape, le concile et tous les souverains chrétiens seraient invités à se faire représenter au congrès [1].

Le duc Philippe quitta bientôt la Bourgogne pour aller faire en Artois les préparatifs de cette grande assemblée : il n'évita plus de passer par Paris; il avait enfin des paroles de consolation à porter à cette malheureuse ville; il y entra en *noble compagnie*, le 14 avril, menant avec lui sa femme et son jeune héritier, Charles, comte de Charolais, sans compter ses bâtards, trois *beaux jouvenceaux* qui *chevauchaient très-bien* à ses côtés, quoique le plus âgé n'eût guère plus de dix ans. Il fit ses pâques à Paris, *et y tint cour plénière à tous venants*. L'université, n'osant refuser d'être l'organe des sentiments publics,

[1] D. Plancher. Preuves à l'hist. de Bourgogne, t. IV, n. 117, p. 144.

harangua le duc *sur le fait de la paix,* et les damoiselles et bourgeoises de Paris allèrent prier *très-piteusement* madame de Bourgogne *qu'elle eût la paix du royaume pour recommandée.* « Mes bonnes amies, répondit doucement la duchesse, c'est une des choses de ce monde dont j'ai le plus grand désir et dont je prie plus monseigneur mon mari jour et nuit; et, pour certain, je sais bien qu'il a très-grande volonté d'y exposer corps et *chevance.* » La duchesse et son époux emportèrent avec eux les bénédictions et les vœux des Parisiens (Bourgeois de Paris).

Paris et ses environs devaient avoir bien à souffrir encore. La crainte d'une paix prochaine redoublait la fureur et la rapacité des compagnies françaises et anglaises : elles semblaient se hâter de dévorer les restes de ces tristes contrées. L'avantage était aux Français, et l'impulsion du connétable se faisait sentir dans la direction de la guerre. Au mois de mai, le comte d'Arundel, qui avait détruit les insurgés normands, fut à son tour vaincu et blessé à mort dans un combat contre La Hire et Saintrailles, à Gerberoi en Beauvaisis. « Ce fut grandement le profit du roi et du royaume, » dit le roi d'armes Berri, « car il était vaillant chevalier, et, s'il eût plus vécu, il eût pu faire plus grand dommage encore à la seigneurie de France. » Le conseil d'Angleterre, par une bravade assez ridicule, venait de l'investir du duché de Touraine, où les Anglais ne possédaient pas une seule place. La victoire de Gerberoi fut très-glorieuse à La Hire et à Saintrailles, qui l'avaient gagnée à nombre fort inférieur. Trois semaines après, Saint-Denis ayant été surpris par les sires de Gaucourt et de Foucauld, les capitaines français de la province firent de cette ville leur quartier général : un de ces chefs, appelé Floquet, portait l'effigie du duc de Bedford pendue

au bout de sa lance. Bedford, voyant Paris sérieusement menacé, y envoya en toute hâte Warwick, Talbot, Scales, Willoughby, le bâtard de Saint-Pol (un des Luxembourg), avec trois mille Anglais et cinq cents Picards, et la banlieue fut de nouveau horriblement dévastée par les deux partis, qui se livrèrent de sanglants combats sous les murs de Saint-Denis.

Presque partout néanmoins on s'abandonnait à l'espérance de voir bientôt la fin de tant de maux : les ambassadeurs s'apprêtaient au voyage d'Arras ; les députés du Languedoc se rassemblaient à Beziers, où ils accordèrent un subside au roi (mai 1435). Les états du Languedoïl étaient convoqués à Tours ; mais on les remit au retour des ambassadeurs Le temps fixé approchait : l'ouverture du congrès fut reculée de quelques semaines ; on n'avait pas vu depuis bien longtemps en Europe une réunion aussi imposante ; ce fut une véritable assemblée générale de la chrétienté ; l'Europe entière avait compris combien elle était intéressée à la solution des destinées de la France.

Le cardinal de Chypre, ambassadeur du concile, entra le premier dans Arras le 8 juillet, avec plusieurs prélats de haut rang et une suite de cent cinquante chevaux ; le cardinal de Sainte-Croix, de l'ordre des Chartreux, légat du pape, arriva le 13. Après eux, vinrent successivement les envoyés de l'empereur, des rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, de Portugal, de *Sicile* (c'est-à-dire de Naples) [1], de *Trinacrie* (de Sicile), de Pologne,

[1] C'était alors René d'Anjou, déja duc de Lorraine et de Bar : son frère Louis III, mort sans enfants le 24 octobre 1434, venait de lui laisser l'Anjou, la Provence et les prétentions de leur branche au trône de Naples ; l'ancienne maison royale d'Anjou, dite de Durazzo, s'éteignit le 2 février 1435, dans la personne de la vieille reine de Naples, Jeanne II ou Jeannelle, qui avait tour à tour promis son héritage aux princes angevins et au roi Alphonse d'Aragon, déjà

de Chypre [1], de Danemark, des ducs de Milan, de Bretagne, de Lorraine et d'Alençon, de l'université et de la ville de Paris, de beaucoup d'autres bonnes villes et pays de France, Bourgogne, Flandre, Hainaut, Brabant, Liégeois et Hollande. Le 25 juillet, on vit paraître l'ambassade d'Angleterre, à la tête de laquelle étaient l'archevêque d'York et le comte de Suffolk, suivis de trois cents chevaux. Comme pour braver les Français, le conseil d'Angleterre avait adjoint à ses délégués l'impudent Pierre Cauchon; la présence de ce misérable dut produire l'effet le plus fâcheux pour les Anglais dans l'esprit de l'assemblée; car l'opinion de l'Europe était à peu près unanime sur le fait de Jeanne Darc.

Le duc Philippe, qui s'était tenu jusqu'alors à Lens, entra dans Arras le 28 juillet, avec une escorte d'une magnificence inouïe : les ducs de Lorraine et de Gueldre, l'évêque de Liége, les comtes de Nevers, d'Étampes, de Vaudemont, de Ligni, de Saint-Pol, une multitude de prélats, de seigneurs et de chevaliers l'accompagnaient; ce cortége était d'au moins deux mille chevaux. Le faste accoutumé de la maison de Bourgogne s'était surpassé dans cette occasion solennelle. L'ambassade de France se présenta la dernière, sous la conduite du duc de Bourbon, du connétable, du comte de Vendôme, du chancelier et

maître de la Sicile où il avait couronné son bâtard Frédéric; la postérité de Charles d'Anjou et la dynastie sicilienne, issue de son rival Pierre d'Aragon, avaient fini presque en même temps. Isabelle de Lorraine, femme de René, puis René lui-même, passèrent à Naples, et y soutinrent, durant plusieurs années, une lutte inégale contre le monarque aragonnais, qui employait à la conquête des provinces napolitaines toutes les ressources d'une marine puissante et d'une nation belliqueuse.

[1] Ce dernier des états latins fondés en Orient par les croisades subsistait encore sous la maison française de Lusignan.

du maréchal de La Fayette, que suivaient un millier de cavaliers. Les Français reçurent un accueil qui déplut fort aux envoyés de Henri VI; le duc et la duchesse de Bourgogne et les grands de tous pays qui se trouvaient à Arras allèrent en grande pompe à la rencontre des députés de Charles VII, jusqu'à un mille de la cité : tous les hérauts cédèrent le pas à Montjoie, roi d'armes de France [1].

Le 5 août, le congrès étant assemblé en l'église Saint-Waast d'Arras, maître Laurent Pinon, évêque d'Auxerre, confesseur du duc de Bourgogne, entama les conférences par *un beau sermon* en faveur de la paix. Les cardinaux de Chypre et de Sainte-Croix parlèrent dans le même sens, et, prenant, comme ils y étaient autorisés, le rôle de médiateurs, ils offrirent à chacune des parties adverses de lui transmettre les propositions et les réponses de l'autre. Il avait été réglé qu'on aviserait premièrement au différend de Charles de France et de Henri d'Angleterre. Les médiateurs purent bientôt se convaincre du peu de chances de succès qu'avait cette première partie de leur mission. Ni les Anglais ni les Français ne voulaient sérieusement la paix générale : les Français espéraient achever la délivrance du territoire ; les Anglais espéraient garder ce qu'ils tenaient encore, sinon recouvrer un jour ce qu'ils avaient perdu de leurs conquêtes. Les Anglais désiraient conclure, au lieu de paix, une longue trêve, durant laquelle chacun conserverait ce qu'il possédait en ce moment ; les Français souhaitaient traiter avec le duc de Bourgogne à l'exclusion des Anglais, et n'eurent garde

[1] Saint Remi, c. 183. — Monstrelet, l. II, c. 180. — Jean Chartier. — Barante, t. VI, p. 294 et suivantes, 4e édition.

de consentir à une trêve qui eût permis à Henri VI de consolider sa domination sur Paris, la Normandie et toutes les villes et seigneuries encore anglaises : ils offrirent à Henri VI, à titre de fief, le duché d'Aquitaine au complet, puis y ajoutèrent les diocèses de Bayeux, Avranches et Évreux, moyennant sa renonciation au titre de roi de France et la délivrance du duc Charles d'Orléans. Les Anglais refusèrent. Le cardinal de Winchester, qui n'arriva que le 26 août avec le comte de Huntingdon et beaucoup d'autres prélats et barons anglais, voulut rompre les pourparlers, dès qu'il vit que les Français n'admettaient point d'autre base que la renonciation de Henri VI à la couronne de France. Les légats du pape et du concile, à force d'instances, amenèrent alors les ambassadeurs français à offrir la Normandie entière avec l'Aquitaine, mais toujours à titre de fief. C'était l'héritage que Henri V mourant avait conjuré Bedford de garder à son fils, dans le cas où il serait forcé de renoncer au reste de la France. Les ambassadeurs français ne craignaient rien tant que de voir leurs offres acceptées.

Elles ne le furent point : l'orgueil l'emporta sur l'intérêt et sur la raison ; les envoyés anglais déclarèrent qu'ils n'avaient pas le pouvoir de dépouiller leur seigneur d'une de ses deux couronnes, et quittèrent Arras le 6 septembre, malgré les supplications des députés de Paris, qui les conjuraient de ne point s'opposer à la paix générale.

Les prévisions des conférences de Nevers étaient réalisées : des offres *convenables* avaient été adressées par le roi Charles aux Anglais, et ceux-ci *ne s'y étaient point accordés;* le duc Philippe était donc libre désormais de travailler à la pacification du royaume, sans se soucier de ses exigeants et intraitables alliés. Voilà ce que lui représen-

taient sans cesse, non-seulement ses deux beaux-frères, Charles de Bourbon et Artus de Richemont, mais encore son chancelier, Nicolas Raulin, ses serviteurs et la plupart de ses barons de Bourgogne, d'Artois et de Picardie. Philippe toutefois hésitait encore. Au contraire de son père, qui avait violé sans scrupule tant de serments, il se piquait d'une inébranlable fidélité à sa parole, et ne pouvait se résigner à l'apparence d'un parjure ; un faux honneur balançait encore dans son âme le véritable devoir. Les légats eux-mêmes ne réussissaient pas à lui persuader de déchirer le traité de Troyes : pour éclairer sa conscience, il eut recours aux plus fameux casuistes. Trois consultations furent écrites, la première, par des théologiens de la suite des légats, la seconde, par des docteurs anglais, la troisième, par des docteurs français.

Le docteur bolonais Ludovico de Gari, dans la première, démontra la nullité radicale du traité de Troyes. Sa tâche était facile : l'état d'*infirmité* du roi Charles VI, la violation flagrante du droit monarchique et féodal, qui interdisait au roi, eût-il joui de toute sa raison, d'exhéréder son fils et ses parents au profit d'une race étrangère, enfin l'insuffisance du simulacre d'états-généraux qui avaient ratifié les conventions de Troyes, fournirent au docte Italien des armes irrésistibles. Rester fidèle à des engagements coupables dans leur essence, funestes dans leurs résultats, c'était, ajouta-t-il, c'était rester fidèle aux misères du royaume, à la dévastation des cités et des campagnes, aux massacres et aux incendies ; c'était exposer le salut éternel de son âme ; enfin, les ambassadeurs anglais, en repoussant les propositions de leurs adversaires et le vœu de la chrétienté, avaient affranchi le duc de tous ses serments.

Le docteurs anglais répondirent en invitant le duc à ne point se fier à Charles de France, meurtrier de son père, et à ne point tacher son honneur et renom par l'oubli de ses promesses ; ils lui rappelaient les statuts que lui-même avait donnés à son ordre de la Toison-d'Or, et qui recommandaient la loyauté aux chevaliers comme la première des vertus.

Ludovico de Garì n'avait rien laissé à faire aux théologiens français, sinon à reproduire sous d'autres formes les arguments serrés de sa puissante dialectique. Après ce débat solennel, les cardinaux de Chypre et de Sainte-Croix, qui avaient annoncé hautement qu'à défaut de la paix générale, ils poursuivraient du moins la pacification intérieure du royaume de France, conjurèrent de nouveau le duc, « par les entrailles miséricordieuses de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par l'autorité de notre Saint-Père le pape, du saint concile assemblé à Bâle et de l'église universelle, de renoncer à sa vengeance contre le roi Charles. »

On reçut à Arras, sur ces entrefaites, une importante nouvelle : le duc de Bedford était mort le 14 septembre dans ce château de Rouen où avait été enfermée son illustre victime. Il apprit, avant d'expirer, la rupture des négociations, la défection imminente du duc de Bourgogne, et emporta au tombeau l'amère pensée de la décadence de l'Angleterre, que n'avaient pu arrêter ses talents, ses exploits ni ses crimes. Sa mort brisa le dernier lien qui pût retenir encore le duc de Bourgogne : malgré la brouillerie de Philippe et de Bedford, Philippe hésitait à se joindre aux ennemis de ce beau-frère qui lui avait été si longtemps uni d'une étroite alliance. Il déclara enfin qu'il était prêt à se réconcilier avec le roi Charles, d'a-

›rès les bases convenues à Nevers, et Nicolas Raulin, chancelier de Bourgogne, fit connaître aux Français à quel prix on seigneur consentait à la paix : les conditions étaient ssez dures.

Le roi devait dire ou faire dire à monseigneur de Bourgogne que la mort du feu duc Jean avait été iniquement et mauvaisement *perpétrée;* que *ledit cas* lui avait oujours déplu, et qu'il y eût *obvié* de tout son pouvoir, 'il n'avait été alors *fort jeune et de petite connaissance.* l devait prier monseigneur de Bourgogne d'ôter de son œur toute haine et rancune contre lui pour ce fait, afin qu'il y eût entre eux bonne paix et amour.

Le roi devait abandonner, pour être punis en leurs corps et leurs biens, les auteurs et fauteurs du meurtre désignés à sa justice par le duc de Bourgogne : si on ne les pouvait saisir, ils seraient bannis à toujours de France et de Dauphiné. Diverses fondations pieuses [1] étaient en outre imposées au roi, en expiation *dudit homicide.*

Le duc exigeait la cession à perpétuité, pour lui et ses héritiers, des villes et comtés de Mâcon et d'Auxerre [2], les villes et châtellenies de Bar-sur-Seine, de Péronne, Roye et Montdidier (les villes du Santerre avaient été déjà engagées à Philippe par Bedford), plus la cession, avec faculté de rachat au prix de 400,000 écus d'or [3], de toutes les autres villes et terres de la Somme, Saint-Quentin, Corbie, Amiens, les villes du Ponthieu, etc. Le roi lui garantissait

[1] L'érection d'une croix de pierre sur le pont de Montereau, la fondation d'un couvent de Chartreux et d'une chapelle dans l'église de Montereau, etc.

[2] La ville d'Auxerre avait été irrévocablement unie au domaine de la couronne par Charles V. Voy. notre t. VI, p. 83-84.

[3] « 400,000 écus d'or vieux, de soixante-quatre au marc de Troyes, huit onces pour le marc et d'aloi, à vingt-quatre karats et un quart de karat de remède. » Le traité dans Monstrelet, l. II, c. 183, et dans Olivier de La Marche.

la possession du comté de Boulogne, qui était contesté entre lui et les héritiers de la feue duchesse de Berri : les impôts dits du domaine royal et tous les autres aides et subsides sur les seigneuries cédées, appartiendraient au duc, et, après lui, à son héritier immédiat, le ressort du parlement étant seulement réservé. Le duc serait exempt de tout hommage et sujétion envers le roi, leur vie durant à tous deux ; si le roi mourait le premier, le duc rendrait hommage au successeur de Charles VII ; si c'était le duc, son héritier ferait acte de vassal. Cette clause, qui constituait le duc Philippe souverain indépendant jusqu'à la mort du roi, et qui établissait comme deux rois en France, emportait nécessairement, pour les sujets et vassaux du duc, la dispense d'obéir au ban royal. Il est vrai que le duc s'engageait à une alliance défensive avec le roi contre les Anglais. Le roi amnistierait, avec restitution de biens, tous les gens qui avaient tenu le parti de Bourgogne, et renoncerait à son alliance avec l'empereur, et à toute autre qui pourrait être dommageable au duc.

Moyennant ces articles et d'autres moins importants[1], le duc Philippe consentait à mettre le passé en oubli, et à ne jamais traiter avec les Anglais sans le consentement du roi : les deux parties déliaient d'avance leurs sujets du serment de fidélité envers celle des deux qui enfreindrait *l'appointement*, et se soumettaient à l'excommunication en cas de parjure. Ce traité devait être scellé des sceaux de tous les princes du sang, prélats, barons et bonnes villes du royaume, lesquels s'en rendraient tous garants.

« Combien que ces articles, » dit l'historien Jean

[1] Par exemple, la remise des comtés et seigneuries d'Étampes, Dourdan et Gien à Jean de Bourgogne, frère du comte de Nevers et cousin-germain du duc Philippe.

Chartier, « fussent pour le roi de fort grande charge et préjudice, et, pour le duc, de trop grand profit, » il n'y avait point à balancer : le chancelier de France *donna réponse d'accord* au nom de Charles VII, et l'on signa, le 21 septembre, le pacte qui terminait une lutte de seize années [1]. Une messe solennelle, dans l'église de Saint-Waast, célébra ce grand événement. Le traité fut lu publiquement après l'office : le doyen du chapitre de Paris, un des envoyés du roi, exécuta le premier article, en s'agenouillant devant le duc Philippe et en lui requérant merci, de la part de Charles VII, pour le meurtre du duc Jean. Le duc releva le doyen, l'embrassa, et jura, sur le Saint-Sacrement et sur le crucifix, entre les mains du cardinal de Sainte-Croix, de ne jamais rappeler la mort de son père et d'entretenir à toujours paix et amour avec le roi de France. Les deux légats le relevèrent des serments prêtés aux Anglais, et tous les seigneurs et notables personnages français et bourguignons jurèrent après lui la paix.

D'immenses acclamations répondirent du dehors aux voix qui venaient de proclamer, sous les voûtes de Saint-Waast, la fin de la grande guerre civile. La population d'Arras mêlait ses cris de joie à ceux des dix mille étrangers rassemblés de toutes parts dans ses murailles. Allemands, Belges, Espagnols, Italiens, s'associaient à l'allégresse des Français, et saluaient la renaissance de la France. *Dauphinois et Bourguignons* s'embrassaient avec effusion dans les rues : ces derniers surtout semblaient heureux d'avoir reconquis le droit de se dire Français. Maintenant que l'union nationale était rétablie, on ne

[1] De seize ans, à partir de l'assassinat du duc Jean ; mais de vingt-cinq ans, si l'on remonte à la première explosion de la guerre des Armagnacs et des Bourguignons.

doutait plus de réussir à renvoyer les gens d'outre-mer dans leur île. Toutes les villes, toutes les provinces de la France royale et de la France bourguignonne manifestèrent les mêmes transports qu'Arras. Le roi et les trois états de France ratifièrent le traité d'Arras dans la cathédrale de Tours, où fut chanté le *Te Deum* en réjouissance: le pape et le concile confirmèrent et garantirent le traité, chacun de leur côté, quelques semaines après [1]. La défection du duc Philippe excita en Angleterre autant d'agitation et de ressentiment que si ce dénouement n'eût pas dû être dès longtemps prévu. Le duc Philippe avait dépêché à Henri VI son roi d'armes, Lefèvre de Saint-Remi, surnommé Toison-d'Or, pour signifier le traité d'Arras au jeune monarque et à son conseil. Toison-d'Or était accompagné d'un docteur en théologie envoyé par les légats, et tous deux étaient chargés d'offrir de nouveau au gouvernement anglais la médiation du pape, du concile et du duc de Bourgogne : Philippe avait obtenu que Charles VII réitérât l'offre de la Guyenne et de la Normandie, avec dispense pour Henri VI de faire acte de

[1] Les états de Tours accordèrent au roi le rétablissement des aides *abattues depuis son partement de Paris* (en 1418) : l'impôt sur les ventes fut remis sur pied à compter du 28 février 1436. Les menues denrées, jusqu'à concurrence de la valeur de cinq sous tournois, furent seules exemptées du droit sur la première vente. — Il fallait bien se créer des ressources pour profiter du traité d'Arras, et pousser vigoureusement les Anglais ; mais il était fâcheux d'être obligé d'en revenir à cette nature d'impôt, si incommode à percevoir, si vexatoire pour les particuliers, si gênante pour les transactions. Ordon. t. XIII, p. 211. Les états de Languedoc, réunis à Montpellier, accordèrent aussi, deux ans après (18 août 1437), l'impôt sur les ventes, à savoir : 12 deniers pour livre, et le huitième du vin en détail : ils dérogèrent ainsi à leurs précédents, car ils avaient toujours repoussé cette sorte d'impôts. Le roi leur octroya l'abolition du droit de douane sur la sortie des marchandises. — L'impôt sur les ventes, c'étaient les contributions indirectes du moyen âge, mais les contributions indirectes aggravées, dans le fond et dans la forme, par tous les énormes abus qu'entraînait l'inexpérience administrative et financière de ces temps là.

vassalité ; son successeur seul y eût été obligé. Le roi d'armes et son compagnon reçurent l'accueil le plus discourtois, et furent renvoyés sans lettres de congé ni réponse officielle [1]. La populace de Londres, pour témoigner sa haine au duc, pilla les maisons des négociants flamands, hollandais et picards établis dans la capitale de l'Angleterre.

Par une singulière coïncidence, le mois où fut anéanti le traité de Troyes vit disparaître son principal soutien, le duc de Bedford, et l'un de ses auteurs, la reine Isabeau de Bavière. Bedford était mort le 14 septembre : Isabeau mourut le 24. Les Anglais lui avaient fait cruellement expier, par leur ingratitude et leurs dédains, le mal qu'elle avait causé à la France ; ils ne lui donnaient pas de quoi aller de pair avec la moindre comtesse anglaise ; ils disaient tout haut que son fils Charles n'était qu'un bâtard : depuis le traité de Troyes, *elle n'eut bien ni joie au dedans*. « Avant que de mourir, dit l'historien Jean Chartier, elle put avoir la consolation de voir finir la grande division et guerre mortelle qui avait été par un si long espace de temps entre son fils et le duc de Bourgogne. Elle mourut chrétiennement, et son corps fut mené à Saint-Denis en un bâtelet, à très-petit appareil et convoi, car il n'y avait que quatre personnes, comme si c'eût été la plus petite bourgeoise de Paris ; ce qui fut une grande honte et déshonneur aux Anglais. »

(1435-1436.) Saint-Denis était dans une déplorable situation au moment où l'on y fit les funérailles d'Isabeau. La colère avait ranimé l'énergie des Anglais : tandis qu'on signait le traité d'Arras, ils avaient réuni la meilleure partie de leurs forces contre Saint-Denis, et assiégeaient

[1] Lefèvre de Saint-Remi, c. 168.

avec fureur cette ville, défendue par deux mille hommes d'élite, sous les ordres du maréchal de Rieux. Cette nombreuse garnison, vaillamment secondée par les bourgeois, par les laboureurs réfugiés de tous les environs, et même par les femmes et les enfants, qui ramassaient les flèches *à brassées* au milieu des assauts, repoussa cinq ou six attaques avec un grand carnage ; cependant, les Anglais ayant réussi à couper les communications de Saint-Denis avec la Seine, *ceux de dedans, faute de vin, de sel et d'eau douce,* furent obligés de capituler, et ni le connétable, revenu d'Arras, ni le bâtard d'Orléans, qui assemblait des gens d'armes dans la ville de Meulan récemment surprise par les Français, ne purent se présenter à temps pour faire lever le siége. La garnison sortit avec armes et bagages, *en se moquant des Anglais :* les défenseurs de Saint-Denis prièrent l'ennemi *de les recommander aux rois enterrés en l'abbaye* (4 octobre). Les Anglais se vengèrent de la résistance des habitants en saccageant et en démantelant la ville : ils ne conservèrent de postes fortifiés que l'abbaye et un donjon appelé la *tour du Velin.*

Ce succès chèrement acheté ne rétablit pas leurs affaires : à la nouvelle du traité d'Arras, le maréchal de l'Ile-Adam, ses parents, ses amis, les Montmorenci, et tous les autres seigneurs de l'Ile-de-France qui étaient restés jusqu'alors dans le parti anglo-bourguignon, passèrent aux Français : des conspirations éclatèrent dans les villes encore soumises à l'étranger ; Meulan fut livré au sire de Rambouillet, qui y reçut le bâtard d'Orléans et Ambroise de Lore : Pontoise se révolta, pendant que la meilleure partie de sa garnison était au fourrage ; le gouverneur anglais fut pris, et l'Ile-Adam fut appelé par les habitants à sa place ; Saint-Germain, Corbeil, Vincennes,

Beauté, tombèrent également au pouvoir des Français. Le mouvement se communiqua bientôt de l'Ile-de-France à la Normandie : un complot ourdi par un gentilhomme normand introduisit le maréchal de Rieux dans l'importante ville maritime de Dieppe. A ce signal, le *commun peuple* du pays de Caux se souleva sous la conduite d'un courageux paysan nommé Le Carnier, et vingt mille hommes des bourgades et des villages se joignirent au maréchal de Rieux sous l'étendard de France. Saintrailles, Antoine de Chabannes, et beaucoup d'autres chefs de compagnies, entrèrent de toutes parts dans la Haute-Normandie : le connétable arriva bientôt en personne; Fécamp, Montivilliers, Lillebonne, Tancarville, Saint-Valeri en Caux, Harfleur même, la première conquête de Henri V en France, se donnèrent ou furent pris de vive force; tout le pays de Caux, hors Caudebec et Arques, fut en peu de jours affranchi des Anglais (décembre 1435-janvier 1436). La délivrance de la Normandie entière semblait infaillible. Cette espérance fut trompée : un effroyable désordre succéda aux premiers avantages remportés par l'insurrection; ni les compagnies, ni les paysans armés, n'obéirent au connétable ou au maréchal de Rieux. Les soldats et les paysans se querellèrent et se séparèrent bientôt; une partie des paysans marchèrent sur Caudebec, sans être soutenus par les compagnies, et se firent écraser par la garnison anglaise de Rouen, accourue au secours de la garnison de Caudebec; les autres étaient retournés dans leurs foyers; ils y retrouvèrent une tyrannie aussi brutale que celle des Anglais, et eurent à subir toutes les violences et tous les excès de la part de ces mêmes soldats qui venaient de combattre à leurs côtés. Les compagnies ne virent dans le pays de Caux qu'une

nouvelle proie livrée à leur rapacité et à leurs sauvages passions : elles gaspillèrent stupidement les ressources de cette *plantureuse* contrée. *Quand il n'y eut plus rien à manger ni à prendre,* une grande partie des gens de guerre se retirèrent dans leurs forteresses des frontières de l'Ile-de-France et de la Picardie ; les Anglais, qui s'étaient concentrés à Rouen, en sortirent altérés de vengeance, brûlant bourgs et villages, et tuant tout ce qu'ils pouvaient attraper, pour punir le soulèvement des *menues gens*. « La malédiction fut si grande en Caux, dit une chronique normande contemporaine, que le pays demeura presque entièrement inhabité ; hommes et femmes fuyaient par terre et par mer, comme en péril de feu. » Les paysans se réfugiaient par milliers dans les places fortifiées, où ils mouraient de faim : plusieurs de ces places, mal approvisionnées, mal défendues, retombèrent entre les mains des Anglais. Les chefs des compagnies n'en eurent pas moins l'impudence d'aller à la cour demander au roi qu'il les indemnisât des pertes et dommages endurés, disaient-ils, en Normandie pour son service [1].

La conduite des bandes françaises en Normandie était un argument de quelque poids pour retenir les Parisiens sous l'obéissance de Henri VI, et les Anglais, avec de la prudence et de l'habileté, pouvaient encore éviter d'en venir à une guerre ouverte contre le duc de Bourgogne, qui ne s'était point engagé formellement à seconder les attaques des Français. Philippe avait assez d'occupation chez lui pour souhaiter un peu de repos : son faste immodéré, joint aux nécessités de la guerre, avait

[1] Monstrelet, l. II, c. 195. — Jean Chartier. — Bourgeois de Paris. — Chronique de Normandie citée par Chéruel, Rouen sous les Anglais. — Barante, t. VI, p. 350-353.

mis ses finances aux abois ; le duché de Bourgogne était ruiné par la guerre et par les impôts ; les grandes communes de Flandre et de Brabant, qui avaient eu à supporter, depuis plusieurs années, des charges inaccoutumées, s'agitaient d'une façon menaçante ; le rétablissement des anciens aides et subsides en Picardie venait d'exciter une violente émeute à Amiens, au moment où les officiers du duc furent installés dans cette ville, en vertu du traité d'Arras [1]. Le conseil d'Angleterre et le duc d'York, successeur de Bedford dans la régence de France, ne surent pas profiter des embarras de Philippe pour empêcher sa défection de se changer en hostilité déclarée. Ils bravèrent, ils poussèrent à bout ce prince, déjà très-blessé de la réception injurieuse qu'on avait faite à son roi d'armes à Londres : ils traitèrent avec l'empereur contre lui, essayèrent de soulever ses sujets de Flandre, de Hollande et de Zélande, qui avaient de graves intérêts commerciaux engagés en Angleterre, et, en même temps, ce qui n'était pas le moyen de gagner ces populations, ils laissèrent les marins anglais courir sus aux vaisseaux marchands de Flandre. De vifs débats eurent lieu parmi les conseillers du duc : l'évêque de Tournai, les Croy, les Charni, les Crèvecœur, la plupart des seigneurs bourguignons et wallons, une partie des Brabançons et des Picards, excitaient Philippe à venger son honneur et à continuer, les armes à la main, l'œuvre du traité d'Arras.

[1] Les insurgés firent couper le cou en plein marché au prévôt Pierre Leclerc, pour punir *ses extorsions* et *rudesses*. Les chefs de l'émeute, la première effervescence passée, essayèrent de transiger avec les lieutenants du duc de Bourgogne : le comte d'Étampes, le bailli Jean de Brimeu et le sire de Croy leur donnèrent de belles paroles. On laissa entrer ces seigneurs à la tête d'une nombreuse noblesse et des archers de l'hôtel du duc ; quand ils furent dans la ville, ils mirent la main sur tous les meneurs ; plusieurs furent pendus, noyés ou décapités ; les autres furent bannis. Monstrelet, l. II, c. 192.

1423, de quitter Paris à la suite d'une conspiration avortée, et qui, depuis, avait été amnistié, se mit à la tête du complot. Dans la nuit du mercredi au jeudi, on députa secrètement vers le connétable et vers l'Ile-Adam, et on les invita à se présenter devant Paris du côté de la porte Saint-Jacques le vendredi matin, avec promesse *de les mettre dedans la ville,* « pourvu que tout ce qui avait été fait contre le roi et les siens fût pardonné à ceux de Paris. »

Le connétable répondit en montrant des *lettres d'abolition,* scellées du sceau royal, qui avaient été rédigées à Poitiers dès le 27 février, et remises à sa disposition pour s'en servir lorsque besoin serait. Richemont choisit avec sagacité les instruments de cette grande entreprise. Tout pouvait échouer encore, si les troupes royales débutaient, en entrant dans Paris, par leurs violences ordinaires. Les bandes de *routiers* qui accompagnaient le connétable ne rêvaient que le pillage de la grande ville : Richemont les laissa occupées au siége de la tour du Velin. Il partit le jeudi matin avec soixante lances seulement, sous prétexte d'aller parler aux capitaines bourguignons, qui étaient retournés à Pontoise; il rejoignit à Pontoise l'Ile-Adam, Ternant et Lalaing, et revint de Pontoise à Poissi, où il avait donné rendez-vous au bâtard d'Orléans, qui lui amena quelques gens d'élite. Quatre cents fantassins reçurent l'ordre de passer la Seine, de se porter au midi de Paris, et de s'embusquer près de Notre-Dame-des-Champs; la cavalerie les suivit à la fin du jour. On chevaucha toute la nuit. Le vendredi, 13 avril, vers le lever du soleil, comme on arrivait à une demi-lieue de Paris, le connétable reçut avis que l'entreprise était découverte; il continua néanmoins sa route *sans mot dire,* jusqu'à ce qu'il eût rejoint son embuscade derrière l'église de Notre-

Dame-des-Champs, alors située hors des murs. Les éclaireurs, *pour mieux voir la ville,* s'approchèrent de la porte dite d'Enfer ou de Saint-Michel. Un homme se montra tout à coup sur le rempart, et leur cria : « Tirez à la porte Saint-Jacques ; celle-ci n'ouvre point : on *besogne* pour vous aux halles!..... » On s'avança vers la porte Saint-Jacques : « Qui est là ? demanda lè guet, composé de milice bourgeoise. — C'est monseigneur le connétable. » Le guet pria le connétable de s'avancer et de confirmer sur sa foi l'*abolition* promise, ce qui fut fait. Richemont déploya à leur vue les lettres du roi scellées de son grand sceau : l'on ouvrit aussitôt une poterne ; on introduisit le connétable, l'Ile-Adam, le bâtard d'Orléans ; puis on rompit les *serrures* de la porte pour donner passage à la cavalerie, qui se précipita dans la ville, en criant : « La paix! la paix! Vivent le roi et le duc de Bourgogne! » Suivant d'autres récits, ce fut l'Ile-Adam qui entra le premier par une échelle, et qui planta la bannière de France sur la porte Saint-Jacques ; il rendit ainsi au roi Charles VII ce Paris qu'il avait enlevé au Dauphin par une semblable surprise, dix-huit ans auparavant.

Tandis que le connétable et ses hommes d'armes entraient dans Paris sans coup férir, un choc terrible avait lieu dans l'intérieur de la ville. Les Anglais avaient eu vent de ce qui se préparait, mais trop tard. Michel Laillier et les autres chefs de la conspiration ne se laissèrent point saisir chez eux et insurgèrent les halles aux cris de : « Vivent le roi et le duc de Bourgogne! » La révolte se propagea rapidement dans tout Paris ; le peuple partout courait aux armes, tendait les chaînes des rues, et arborait ou la croix blanche droite de France ou le sautoir bourguignon de Saint-André, insignes longtemps opposés, au-

jourd'hui réunis contre la croix rouge de Saint-Georges. Les plus furieux contre les Anglais étaient les paysans de la banlieue réfugiés dans la ville.

Lord Willoughby, l'évêque de Térouenne et le prévôt Morhier, au premier bruit de la rébellion, avaient rassemblé à la hâte leurs soldats anglais, qui n'étaient plus qu'au nombre d'environ quinze cents, et le peu de partisans qui leur restaient. Ils formèrent trois colonnes d'attaque : le prévôt Simon Morhier, très-vaillant homme de guerre, marcha droit aux halles ; l'évêque de Térouenne et lord Willoughby se dirigèrent sur la porte Saint-Denis, et le lieutenant du prévôt, Jean L'Archer, *un des plus cruels chrétiens du monde,* marcha vers la porte Saint-Martin. Ils voulaient dissiper les principaux rassemblements populaires et s'assurer des bastilles Saint-Denis et Saint-Martin, comme ils l'étaient de la grande bastille Saint-Antoine, avec laquelle Legoix le boucher, établi à la place Baudoyer, protégeait leurs communications. Les Anglais descendirent les rues Saint-Denis et Saint-Martin, en criant : *Saint Georges! saint Georges! Traîtres de Français, vous tous morts!* et en lançant des flèches à toutes les croisées où se montrait quelque visage suspect. Les deux grandes rues étaient désertes ; les Anglais ne trouvèrent que deux bourgeois à tuer sur leur passage ; mais, à l'approche des portes, ils virent en face d'eux trois ou quatre mille hommes armés, qui tournèrent contre eux l'artillerie des remparts et les accueillirent par une volée de coups de canon. Lord Willoughby, L'Archer et leurs gens battirent précipitamment en retraite vers la rue Saint-Antoine, serrés de près par le gros des insurgés, et accablés des *pierres, bûches, tables et tréteaux* qui pleuvaient de toutes les fenêtres ; les redoutables flèches anglaises étaient de nulle défense contre ces

armes populaires. Le prévôt Morhier n'avait pas été plus heureux aux halles : en se dirigeant vers ce quartier, il avait rencontré un *sien compère,* riche boulanger, qui lui remontra qu'il ne pouvait venir à bout de tout ce peuple, et lui conseilla de s'accommoder avec le roi. Morhier assomma ce malheureux d'un coup de hache, et poursuivit sa route ; l'accueil qu'il reçut aux halles lui prouva que son compère ne l'avait pas trompé ; repoussé à grande perte, il rejoignit les débris des deux autres colonnes dans la rue Saint-Antoine, et tous ensemble se renfermèrent dans la Bastille.

Le combat et la victoire avaient été si rapides, que le connétable et sa gendarmerie, qui descendaient pendant ce temps la rue Saint-Jacques, n'arrivèrent pas à temps pour y prendre part : les Parisiens eurent ainsi la gloire de s'affranchir eux-mêmes. Tout enivrés de leur triomphe et de leur délivrance, ils reçurent si joyeusement le connétable, que ce prince et ses compagnons ne se purent tenir de *larmoyer* de joie. — Mes bons amis, disait le connétable aux bourgeois, le bon roi Charles vous remercie cent mille fois, et moi de par lui, de ce que vous lui avez rendu si doucement la maîtresse cité de son royaume ; et si aucun, de quelque état qu'il soit, a *mépris* (méfait) contre monseigneur le roi, il lui est tout pardonné. » (Journal du Bourgeois de Paris).

Il fit aussitôt crier à son de trompe que nul homme d'armes, sous peine d'être pendu par la gorge, ne fût si hardi de se loger de force chez les bourgeois, ni de reprocher le passé, ni de piller personne, sauf les Anglais et les gens de guerre à leur solde : « c'est pourquoi, dit le Journal de Paris, le peuple de Paris prit ledit connétable en si grande amour, qu'avant qu'il fût le lendemain,

il n'était nul qui n'eût offert son corps et sa *chevance* pour détruire les Anglais. » Jamais révolution n'avait été si douce et si clémente : l'ère sanglante des Bourguignons et des Armagnacs était enfin close! On pilla bien quelques maisons de partisans des Anglais; mais il n'y eut pas un seul individu tué après le combat, et l'amnistie fut observée avec une fidélité qui attestait à la fois le bon sens et la probité du connétable. L'étonnement des vieux cabochiens, exprimé avec une sorte de naïveté par le Journal du Bourgeois de Paris, est le plus bel éloge de Richemont. L'auteur du Journal, qui n'attendait de la part des *Arminaz* que massacres et pillages, est obligé, pour expliquer leur bonne conduite, de supposer que la *glorieuse vierge Marie et monsieur saint Denis* avaient changé leurs cœurs par un miracle. Le secrétaire biographe de Richemont, Guillaume Gruel, a pris soin de nous expliquer le *miracle* par les sages précautions du connétable : les bandes de routiers qu'il avait laissées à Saint-Denis étaient accourues au bruit du carillon de Paris, pour avoir part à la victoire; mais elles trouvèrent, à leur grande colère, les portes soigneusement fermées [1].

Paris ressentit dès le lendemain les heureux effets de sa délivrance : le prix des denrées de première nécessité baissa sur-le-champ de plus de moitié, les garnisons royales des alentours n'empêchant plus l'introduction des vivres. La tour du Velin, à Saint-Denis, avait été prise le jour même de la délivrance de Paris; les ponts fortifiés de Saint-Cloud et de Charenton, les forteresses de Chevreuse, Montlhéri et Marcoussis, furent remis sur-le-

[1] Jean Chartier. — Bourgeois de Paris. — Guill. Gruel. — Berri. — Monstrelet, l. II, c. 198. — Lettres d'abolition du roi, dans le recueil des historiens de Charles VII, p. 795.

champ aux Français par ceux qui les gardaient ; le prévôt Morhier, qui avait couru de la Bastille à Charenton pour tâcher de conserver ce poste, fut arrêté et livré par ses propres soldats.

Les Anglais et leurs partisans, agglomérés dans la Bastille au nombre d'un millier, n'avaient aucun espoir de secours et ne pouvaient soutenir un long siége : ils demandèrent à capituler. Le connétable eût bien voulu les avoir à sa discrétion ; les grandes sommes qu'il eût tirées des lords anglais et du chancelier l'eussent aidé à poursuivre la guerre, et l'on eût pu prendre vengeance de Pierre Cauchon ; mais le connétable manquait tout à fait d'argent pour entamer le siége : quand il demanda un emprunt aux bourgeois, ceux-ci, qui ne souhaitaient que d'être débarrassés au plus tôt des Anglais, engagèrent Richemont à accepter les propositions de l'ennemi. Les seigneurs bourguignons, anciens amis du chancelier, parlèrent dans le même sens ; Richemont céda, et les assiégés obtinrent de s'en aller sains et saufs avec ce qu'ils pourraient emporter de leurs biens, en rendant la forteresse. Ils vidèrent la place le 17 avril : au sortir de la Bastille, on évita de leur faire traverser l'intérieur de Paris; car on craignait que le peuple ne leur permît pas d'en sortir vivants; on les conduisit le long des fossés jusqu'au delà du Louvre, où ils s'embarquèrent sur la Seine. Le peuple s'amassa en foule sur les remparts afin de les voir passer, et, « pour certain, dit le Journal du Bourgeois de Paris, onc gens ne furent autant moqués ni hués comme ils furent, spécialement le soi-disant chancelier (l'évêque de Térouenne) le lieutenant du prévôt, le maître des bouchers (le syndic Legoix ou Saint-Yon), et tous ceux qui avaient été coupables de l'oppression qu'on faisait au

pauvre commun peuple. Chacun criait *au renard* après l'évêque de Térouenne. »

L'expulsion des Anglais fut suivie de deux grandes processions *pour la grâce que Dieu avait faite à la ville de Paris* : l'université y figura tout entière, cierge en main [1] ; elle avait de terribles souvenirs à expier. Le mois suivant, on exhuma les restes du comte d'Armagnac et de ses principaux compagnons d'infortune, qui avaient été enterrés sous un fumier derrière Saint-Martin-des-Champs, et on les ensevelit honorablement dans cette église : les morts eurent leur part de la réconciliation générale. Pendant ce temps, on réorganisait l'administration de Paris : Michel Laillier, qui avait eu la principale part à l'affranchissement de la ville, devint prévôt des marchands ; le sire de Ternant, un des capitaines bourguignons, fut fait prévôt royal, pour complaire au duc Philippe, dont la bannière avait été arborée sur une des portes de la ville auprès de celle du roi : on ne faisait point de différence entre la croix de France et la croix de Saint-André ; portait qui voulait l'une ou l'autre. Les grands corps de l'état eurent leur tour après le corps-de-ville : un ordre envoyé de par le roi avait prescrit d'apposer les scellés aux chambres et greffe du parlement, à la chambre des chartes de la Sainte-Chapelle, aux chambres des comptes, du trésor et des monnaies, et des commissaires avaient été nommés pour juger les causes les plus urgentes (22 mai 1436. — Ordonn., t. XIII, p. 218). Tous les membres du parlement anglo-bourguignon, malgré leur tardive soumission, virent se fermer devant eux les portes du Palais : par les instances du duc de Bourgogne,

[1] Il lui restait, suivant le Bourgeois de Paris, quatre mille maîtres et écoliers.

on réintégra plus tard douze des moins compromis dans le parlement royal, qui revint de Poitiers se réinstaller au Palais de Justice de Paris le 1er décembre 1436. La cour des aides (*cour des généraux sur le fait de la justice*), la cour des requêtes de l'hôtel, les chambres des comptes et des monnaies firent leur rentrée avec le parlement. Ces deux dernières cours avaient été établies à Bourges pendant la guerre civile, et les deux autres à Poitiers (Ordonn., t. XIII, p. 229)[1]. Paris rassembla tous les fleurons épars de sa couronne de capitale. Une foule de citoyens qui s'étaient exilés pour ne pas subir le joug étranger, rentrèrent dans leur cité et dans leurs biens.

Les deux universités s'étaient fondues comme les deux parlements, et l'on put revoir sur les mêmes bancs les garants de la mission de Jeanne Darc et les complices de sa condamnation : l'indulgence du gouvernement et ses ménagements pour les gens d'église allèrent à cet égard jusqu'au scandale. Les priviléges de l'université avaient été confirmés dès le mois de mai (Ordonn., t. XIII, p. 220). Le petit nombre de bourgeois qui avaient été bannis ou avaient suivi volontairement la retraite des Anglais, les chefs des bouchers, entre autres, ne tardèrent pas à solliciter et à obtenir leur rappel : tout leur fut pardonné *très-doucement;* ils en furent quittes pour être plus chargés que les autres dans les emprunts qu'on leva sur Paris pour les frais de la guerre (Bourgeois de Paris).

[1] Le roi, pour dédommager Poitiers du départ du parlement, déclara cette ville irrévocablement unie à la couronne. (Ordonn., XIII, 226.) — Le retour du parlement à Paris fut suivi du rétablissement d'un parlement en Languedoc (avril 1437, Ordonnances, XIII, p. 231). Le Languedoc eut aussi une cour des aides. — Bourges ne fut pas oubliée dans les faveurs royales. Ses citoyens reçurent le droit d'acquérir des fiefs et arrière-fiefs, avec exemptions de droits de francs-fiefs et d'acquêts. — (Ordon., XIII, p. 225.)

(1436-1440.) L'état se relevait de ses ruines : après ces deux grands événements, le traité d'Arras et la recouvrance de Paris, il semblait qu'un dernier effort dût suffire pour achever l'œuvre; mais les causes qui avaient fait récemment échouer l'affranchissement de la Normandie devaient entraver plusieurs années encore la renaissance de la France. Le principal obstacle, sans parler du caractère personnel du roi, était la nature même des seules forces militaires qu'on eût à employer contre les étrangers. Ces forces étaient de trois sortes : 1° les milices des villes, bourgeois et artisans transformés par occasion en soldats, bons pour défendre et non pour assiéger des murailles : leur rôle était fini avec la guerre défensive; 2° la milice féodale, propre à monter à cheval pour un coup de main, mais peu capable de tenir la campagne; 3° les compagnies d'aventuriers, bien supérieures à tout le reste par leur habitude des armes, mais, d'ailleurs, véritables bandes de brigands pour lesquelles la guerre nationale n'était plus qu'un prétexte, et qui étaient devenues presque aussi complétement indépendantes que les grandes compagnies du quatorzième siècle. Ces bandits ne consentaient à marcher à l'ennemi que lorsqu'ils jugeaient les chances de butin suffisantes, ou que la solde offerte leur agréait : il y avait telle compagnie qui restait une année entière à manger le plat-pays et à rançonner les voyageurs sans approcher des places anglaises. Les malheureux paysans, leurs éternelles victimes, leur donnaient le nom d'*écorcheurs,* depuis que le nom d'*Armagnacs* avait disparu avec la guerre civile. La plupart des capitaines, même les plus illustres, s'étaient replongés à corps perdu dans cette carrière de boue et de sang d'où la Pucelle les avait un instant arrachés, etne paraissaient pas croire que la guerre

pût avoir un autre but que de livrer à la souveraineté absolue des gens d'armes les personnes et les biens des laboureurs et des marchands; une bonne partie des princes et des grands patronisaient ouvertement les brigandages des capitaines, pour s'assurer leur appui au besoin, et les trois quarts de la cour étaient complices de la dévastation du royaume.

Le connétable, excité et appuyé par les hommes de cœur et de tête qui commençaient à se faire entendre dans le conseil du roi, eut assez de courage pour entreprendre de combattre le mal, et assez de persévérance pour soutenir son entreprise. On ne saurait douter qu'il n'eût conçu, dès la réduction de Paris, le projet de donner à la France une armée permanente et régulière, et de détruire, par tous les moyens, tout ce qui ne se plierait pas à ce grand dessein. Il fallait bien du temps, de l'énergie et de la prudence! Richemont ne pouvait s'attaquer sur-le-champ aux compagnies; il commença par les petites bandes de maraudeurs, et donna l'ordre de juger sommairement les *écorcheurs* isolés qui se laisseraient arrêter dans les villages en flagrant délit de meurtre, de viol ou de pillage : on les pendait au premier arbre, ou on les jetait à la rivière. Dans ces expéditions se signala pour la première fois un jeune homme destiné à une terrible renommée : c'était Tristan l'Ermite, écuyer, prévôt des maréchaux, c'est-à-dire chef de la justice et de la police militaires ; il fut l'exécuteur des hautes-œuvres de Richemont avant de devenir le confident et le *compère* de Louis XI. Ce peu de mauvais sang, ainsi tiré en détail, ne soulageait guère encore la France!

L'issue du siége de Calais, entamé par le duc de Bourgogne à la tête des communes de Flandre, ne servit pas

moins que les événements de Normandie à démontrer la nécessité d'une nouvelle organisation militaire, et ne fut pas moins concluante contre les milices bourgeoises que l'expédition de Normandie contre les compagnies irrégulières. Les villes flamandes avaient montré le zèle le plus bruyant et le plus actif pour seconder leur duc : leurs contingents étaient venus en si grand nombre, et si bien équipés, si bien pourvus d'artillerie, de chariots, de munitions, de toutes les choses essentielles à la guerre, que le duc avait cru pouvoir congédier la moitié de ses gens d'armes bourguignons et picards. Philippe comptait sous ses étendards plus de trente mille hommes des communes de Flandre, armés de casques, de plastrons, de cottes de mailles, de lances et de maillets. Leur camp était magnifique à voir : toutes ces tentes, peintes de couleurs éclatantes, ornées de riches banderoles, semblaient une grande ville, divisée par communes, par corps de métiers, par bannières. Les Flamands s'imaginaient que personne au monde n'oserait leur tenir tête ; les Gantois surtout, qui, seuls, avec les gens de leur châtellenie, avaient mis sur pied dix-sept mille combattants, étaient animés d'une incroyable présomption. « Quand les Anglais, disaient-ils, sauront que messeigneurs de Gand viennent les assiéger avec toute leur puissance, ils ne nous attendront pas : ils quitteront la ville et s'enfuiront en Angleterre. »

Les Anglais n'avaient garde de songer à évacuer Calais : ils eussent bravé, pour le défendre, des armées bien plus redoutables que celle de Flandre. Les *gouverneurs* d'Angleterre, qui, tout absorbés dans leurs querelles, avaient laissé perdre Paris, se réveillèrent quand ils surent Calais menacé ; l'Angleterre s'était violemment émue, et intimait à ses chefs de sauver Calais à tout prix. « Le roi

Henri, ceux de son conseil et tous les trois états d'Angleterre eussent laissé perdre toutes les conquêtes qu'ils avaient faites depuis trente ans en France plutôt que la ville de Calais (Monstrelet). » La garnison, bien approvisionnée et grossie par des renforts considérables, s'apprêta aux plus vigoureux efforts, en attendant qu'une armée de secours fût prête à passer le détroit pour faire lever le siége. La garnison prit même l'offensive en lançant de gros détachements sur les marches de la Picardie et de la West-Flandre : les premières rencontres furent à l'avantage des Anglais. L'*host* du duc Philippe se logea devant Calais, dans la seconde quinzaine de juin ; les petites forteresses des environs de Calais, Oye, Marcq, Sangatte, furent conquises sans beaucoup de peine ; mais, quand on en vint aux approches de la ville, les Flamands soutinrent assez mal leurs vanteries : ce n'étaient plus là les compagnons de Philippe van Artevelde; ils avaient bien encore la turbulence et l'orgueil, mais non plus la vaillance des temps passés. La tyrannie de leurs anciens comtes avait fait des héros de leurs pères : le gouvernement plus intelligent et plus habile des ducs de Bourgogne leur ôtait par ses ménagements l'occasion d'apprendre les armes; Jean-sans-Peur et Philippe avaient su empêcher les éternelles émeutes des villes de Flandre de grandir, comme auparavant, jusqu'à la guerre civile.

Peu de jours après que le siége fut assis, le duc de Glocester, lord protecteur d'Angleterre, qui devait commander en personne l'armée de secours, envoya un héraut défier le duc de Bourgogne, et lui déclarer que, s'il n'attendait pas la bataille sous les murs de Calais, Humphrey de Gloocester l'irait chercher jusque dans ses états. « Dites à votre sire qu'il n'aura nul besoin de prendre

cette peine, et qu'il me trouvera ici, » répondit fièrement le duc Philippe ; et il combla le héraut de présents pour la bonne nouvelle qu'il lui avait apportée. La confiance du duc commençait cependant à être ébranlée, et l'indiscipline de ses Flamands lui causait de sérieuses inquiétudes : tout les effarouchait ; tout les rebutait ; tout excitait leurs soupçons et leurs plaintes. Ils s'étaient d'abord montrés fort mécontents du retard de la flotte hollandaise et zélandaise, qui devait seconder les opérations du siége, et qui n'arriva que le 25 juillet : jusqu'alors la place avait été ravitaillée par mer sans obstacles à la vue des assiégeants. La flotte du duc Philippe essaya de fermer le port aux navires anglais, en coulant dans la passe qui y conduit six grosses nefs chargées de pierres ; mais les Calaisiens parvinrent à brûler ces bâtiments pendant une marée basse, et le flux balaya les pierres. Les marins hollandais jugèrent la mer trop périlleuse pour tenir le blocus dans cet orageux détroit, et ne s'estimèrent point d'ailleurs assez forts pour barrer le passage à l'armée qui s'apprêtait dans les ports d'Angleterre : ils remirent à la voile et retournèrent chez eux.

La retraite de la flotte excita chez les Flamands une agitation terrible : ils crièrent à la trahison contre le sire de Horn, amiral du duc, et ne voulurent entendre aucune explication. Sur ces entrefaites, la garnison de Calais fit une vigoureuse sortie, et assaillit une *bastille* construite par les assiégeants sur une hauteur qui commande la ville : ce poste, remis à la garde des Flamands, et occupé par trois ou quatre cents hommes, fut emporté après une résistance assez molle, et ses défenseurs furent passés au fil de l'épée avant que le gros de l'armée pût les secourir. Cet échec porta au comble l'exaspération des Flamands :

ils s'assemblèrent par troupeaux, répétant qu'ils étaient trahis, et reprochant le malheur de leurs camarades aux nobles, qui, disaient-ils, ne les avaient pas *recous*; ils menacèrent de tuer plusieurs des principaux conseillers du duc, qui furent obligés de quitter le camp, et finirent par déclarer qu'ils voulaient retourner dans leur pays. Philippe, désespéré, accourut au milieu d'eux, les supplia de ne point porter un si grand préjudice à son honneur, et d'attendre au moins la venue de lord Glocester, qui ne pouvait tarder. Ils ne l'écoutèrent pas plus qu'ils n'avaient fait autrefois son père Jean en pareille occurrence, et le duc, la rage dans le cœur, fut encore obligé d'étouffer son juste ressentiment pour ne point les pousser à une révolte ouverte. Ils plièrent leurs tentes, chargèrent sur des chariots leurs bagages les plus précieux, et délogèrent avec une telle précipitation, qu'ils abandonnèrent une grande partie des *pourvéances* et de l'artillerie. Le duc fut réduit à couvrir leur retraite avec sa cavalerie; puis il mit garnison dans Gravelines et dans Ardres, et s'en alla tristement à Lille, aviser aux moyens de défendre ses seigneuries, qui allaient être exposées aux représailles des Anglais (Monstrelet, II, c. 202-205).

Le lendemain même de la levée du siége (28 juillet), le duc de Glocester entra dans le port de Calais avec une flotte chargée de dix mille combattants. Cette armée, ne trouvant au lieu d'ennemis que des canons et des bagages abandonnés, se jeta sur la Flandre occidentale et l'Artois, y commit de cruels ravages, brûla Poperinghes, Bailleul, etc., et rentra dans Calais avec un immense butin et une foule de prisonniers, mais sans avoir attaqué sérieusement une seule place : les Anglais ramenèrent à Calais plus de cinq mille petits enfants pour forcer les

parents à les racheter. La flotte qui avait amené l'*host* d'Angleterre infestait en même temps les côtes de Flandre et les îles de Zélande. Les descentes des Anglais à Ostende, à Hulst, à L'Écluse, excitèrent de nouvelles tempêtes en Flandre : plus les Flamands s'étaient montrés déchus de leur ancienne gloire, plus ils s'abandonnaient à leurs fureurs insensées, comme pour s'étourdir sur la honte dont ils s'étaient couverts : ils prétendaient rejeter sur les Bourguignons et les Picards l'ignominieuse levée du siége de Calais. Les Brugeois et les gens de la côte massacrèrent près d'Ostende l'amiral Jean de Horn, parce qu'il n'était pas resté avec sa flotte devant Calais, malgré les tempêtes et malgré les forces supérieures de l'ennemi. Une sédition terrible éclata à Bruges, à l'occasion d'une querelle entre les Brugeois et les habitants de L'Écluse : le scoutète, magistrat qui rendait la justice au nom du duc, fut mis à mort, et les rebelles s'emparèrent de l'artillerie de la ville pour attaquer L'Écluse. Madame de Bourgogne, qui se trouvait à Bruges avec son fils, le petit comte de Charolais, ne quitta pas sans péril cette turbulente cité : deux de ses dames furent arrachées de son chariot, et mises en prison ; elle fut elle-même poursuivie par des clameurs menaçantes. Gand s'unit un moment à Bruges, et les grandes guerres de Flandre parurent sur le point de renaître. Cependant les Gantois n'étaient plus soutenus, comme autrefois, par la conscience d'une juste cause ; les *riches hommes* et les gens sensés parvinrent à faire entendre leur voix et à rompre l'alliance des deux grandes communes : les Gantois ne secoururent point les Brugeois, que le duc Philippe bloquait du côté de la mer avec la flotte de Hollande et de Zélande ; les magistrats de Gand et d'Ypres joignirent néanmoins leurs instances à

celles des négociants de tous pays qui trafiquaient à Bruges, pour obtenir aux Brugeois une amnistie, qu'ils acceptèrent. Les troubles recommencèrent quinze jours après, les Brugeois s'obstinant à vouloir imposer la juridiction de leurs magistrats aux gens de L'Écluse, qui prétendaient ne relever que du comté de Flandre. Le duc Philippe se prononça en faveur de L'Écluse et de Nieuport, qui était dans le même cas, et défendit de plus aux Brugeois d'unir à leur commune celle du Franc en un seul corps municipal, comme ils avaient résolu de le faire. Non-seulement les Brugeois repoussèrent la décision du prince, mais ils égorgèrent un de leurs bourgmestres, faussement accusé d'avoir animé Philippe contre le peuple. Cependant, un peu effrayés d'une *si énorme action*, ils sollicitèrent les autres bonnes villes et les négociants étrangers, les *gens des nations*, d'intercéder de nouveau en leur faveur auprès du duc. Philippe, sans donner de réponse positive, se dirigea sur Bruges à la tête de quatorze cents hommes d'armes et archers : c'était trop de monde pour une escorte, et pas assez pour une armée. Le chapitre de Bruges et le corps-de-ville sortirent au-devant de leur prince, et le prièrent d'entrer seulement avec ses chevaliers et les gens de sa maison, et d'envoyer le gros de ses troupes au château de Mâle ; Philippe ne les écouta point, et passa la porte avec sa suite. Le peuple, à la vue de tous ces soldats, s'imagina que le duc voulait faire piller la ville par ses Picards et ses Bourguignons. La fermentation alla croissant : deux riches bourgeois, ayant présenté leurs hommages au duc sur la place du Marché, furent massacrés sous ses yeux par la populace ; les archers tirèrent à l'instant sur la foule, et un combat furieux s'engagea. Le duc se trouva bientôt dans le plus grand danger : il

n'avait pas même tous les siens autour de lui, les Brugeois ayant fermé brusquement la porte de la ville avant l'entrée de l'arrière-garde de Philippe. Assaillis par des ennemis de plus en plus nombreux, accablés par les projectiles de tout genre qui pleuvaient de chaque balcon, de chaque fenêtre, le duc et les siens tentèrent une difficile et sanglante retraite. Le maréchal de L'Ile-Adam, qui avait récemment laissé surprendre Pontoise par les Anglais et quitté le service du roi Charles par suite de cet échec attribué à sa négligence, combattait vaillamment auprès du duc : voyant les archers faiblir, il mit pied à terre pour les encourager; il fut enveloppé, terrassé, massacré, et l'on traîna son cadavre par les rues. Philippe et les compagnons qui lui restaient parvinrent jusqu'à la porte; elle était fermée, et chaque minute de retard rendait la situation du prince plus critique : il allait être infailliblement tué ou pris. Un serrurier et un doyen des métiers sauvèrent Philippe en brisant les serrures de la porte : le duc et quelques gentilshommes se précipitèrent hors de la ville ; mais plus de deux cents des hommes d'armes et archers demeurèrent au pouvoir de vainqueurs forcenés. Beaucoup d'autres avaient péri; plusieurs furent égorgés après le combat; les deux citoyens qui avaient sauvé le duc furent impitoyablement mis à mort (22 mai 1437).

Philippe regagna Lille, altéré de vengeance contre les Brugeois : son ressentiment était d'autant plus fondé qu'il ne se sentait point coupable envers eux de violences ni d'exactions qui pussent légitimer leurs fureurs ; obligé de défendre ses frontières contre les Anglais et contre les *écorcheurs*, qui ne respectaient guère le traité d'Arras, il n'était point en état de réduire Bruges par la force des

armes : il coupa les communications de Bruges avec la mer, barra les rivières et les canaux, abandonna la châtellenie de Bruges aux ravages des garnisons de la Flandre occidentale, et ruina ainsi le vaste commerce de la ville rebelle. Les Brugeois, de leur côté, assiégeaient L'Écluse, couraient le pays pour s'approvisionner et saccageaient au loin tous les châteaux ; mais, à l'exception du Franc, ils appelèrent en vain les autres communes à prendre parti dans cette guerre insensée. Les cinquante-deux métiers de Gand s'armèrent, au contraire, pour y mettre un terme, élurent un capitaine général, qui fut confirmé par le duc Philippe, et réprimèrent toutes les courses, tous les pillages, de quelque faction qu'ils vinssent. Les députés de toutes les bonnes villes de Flandre se réunirent afin d'aviser aux moyens de rétablir la paix : tout le corps-de-ville de Bruges se rendit à cette assemblée, et on ne lui promit de médiation auprès du duc que si les Brugeois laissaient en repos L'Écluse et Nieuport et se séparaient du Franc, qu'ils s'étaient incorporé. Ces conditions, acceptées par le corps-de-ville de Bruges, ne furent point ratifiées par le peuple. Cependant l'interruption du commerce, la disette, la misère, enfin une cruelle épidémie, forcèrent ces *rudes gens* à fléchir : ils jugèrent eux-mêmes et condamnèrent à mort les plus coupables de leurs compatriotes, rendirent au duc ses soldats prisonniers, et envoyèrent des ambassadeurs crier *merci* vers lui. Philippe n'eut pas l'imprudence de s'aliéner toute la Flandre en poussant Bruges au désespoir : il consentit à pardonner, moyennant une amende considérable, des fondations pieuses en mémoire du crime des Brugeois et du massacre des bons serviteurs du duc, une indemnité aux familles des victimes, et l'abandon de

quarante-deux personnes *à sa volonté*. Ces quarante-deux citoyens périrent presque tous sur l'échafaud (mars 1438) [1].

Les Flamands, par leurs violences et leurs désordres, avaient nui également à la France, à leur prince et à eux-mêmes : les discordes civiles de Flandre n'avaient profité qu'aux Anglais et aux écorcheurs. Le grand effort fait par les Anglais pour secourir Calais avait ravivé la guerre : les Anglais recouvrèrent Lillebonne, Tancarville et d'autres forteresses du pays de Caux; Talbot, Falconbridge et Kyriel forcèrent la noblesse de Picardie et d'Artois à lever honteusement le siége du Crotoy, que bloquaient par mer les marins de Dieppe, de Saint-Valeri et des autres ports franco-bourguignons de cette côte. Les Anglais gardèrent ainsi un poste important à l'embouchure de la Somme.

Les hostilités se réchauffaient également dans l'Ile-de-France et la Brie, où les Anglais tenaient encore plusieurs places : presque toutes les forteresses du Gâtinais étaient tombées entre leurs mains depuis la prise de Montargis, et ils étaient ainsi cantonnés au cœur du royaume, interceptant le commerce de Paris avec la Bourgogne et le Nivernais par l'occupation de Montereau, avec la Champagne par Meaux, avec le Beauvaisis et le Vexin par Creil, Saint-Germain et Pontoise, qu'ils venaient de recouvrer par surprise (15 février 1437). Leurs détachements couraient jusqu'aux portes de Paris, et ravageaient les environs de la capitale comme avaient fait avant eux les compagnies françaises : Paris se retrouvait aussi misérable qu'avant sa délivrance; sa garnison le rançonnait

[1] Monstrelet, l. II, c. 207, 208, 215, 216, 220, 224, 225.

et ne le défendait pas [1], et le pauvre peuple se plaignait amèrement de n'avoir pas plus de nouvelles du roi que *s'il eût été à Rome ou à Jérusalem* (Journal du Bourgeois de Paris). Les régions de l'est, du centre et du midi n'enduraient pas de moindres souffrances que celles du nord et de l'ouest : les Anglais et les écorcheurs semblaient s'être partagé la France ; toutes les provinces délivrées de la guerre étrangère étaient dévorées par les compagnies ; les plus grands seigneurs des frontières, Jean de Luxembourg, comte de Ligni, qui n'avait point encore voulu adhérer au traité d'Arras, le damoiseau de Commerci, le sire Henri de La Tour, etc., faisaient le métier de chefs de brigands, *menant guerre au premier rencontré, prenant et ravissant de toutes parts prisonniers et butin*, assujettissant les villes de leur voisinage à se racheter par des tributs : « tout le tour du royaume, raconte le chroniqueur Olivier de la Marche [2], était plein de places et forteresses dont les gardes vivaient de rapine et de proie, et par le milieu du royaume allaient et chevauchaient les écorcheurs de pays en pays, quérant victuailles et aventures, sans épargner les pays du roi ni du duc de Bourgogne ; et furent les capitaines principaux le bâtard de Bourbon (frère du duc Charles de Bourbon), Brussac, Geoffroi de Saint-Belin, les bâtards d'Armagnac, de Vergi, de Neufchâtel, *Rodrigues de Villandras* (Rodrigo de Villandrada), Antoine de Chabannes (depuis comte de Dammar-

[1] On avait mis cependant, dès septembre 1436, un impôt sur la récolte des vins dans le Parisis, pour payer les soldats : il était de 4 sous par queue, avec *exercice* chez les propriétaires, c'est-à-dire estimation dans les celliers mêmes. Ord., XIII, 227.

[2] Olivier de la Marche, gentilhomme bourguignon, fut maître-d'hôtel et capitaine des gardes de Charles le Téméraire, puis gouverneur de son petit-fils, Philippe d'Autriche, à qui il a dédié son livre, continuation de celui de Lefebvre de Saint-Remi.

tin), etc. : Pothon de Saintrailles et La Hire furent de ce pillage et de cette *écorcherie*[1]; mais du moins ils combattaient les ennemis du royaume, et tenaient les frontières contre les Anglais, à l'honneur et recommandation de leurs renommées.... A cette occasion fallut-il que les Bourguignons se missent sus, lesquels tenaient les champs en grand nombre et vivaient sur le pauvre peuple, en telle dérision et outrage que le premier mal ne faisait qu'empirer par la médecine (par le remède); et les nommait-on les *retondeurs*, car ils *retondaient* ce que les premiers avaient failli de happer et de prendre. » Cependant le comte de Fribourg, gouverneur de Bourgogne, recourant à une espèce de levée en masse, réussit enfin à débarrasser sa province de ces bandits : il en fit de tels massacres, que la Saône et le Doubs *regorgeaient de leurs charognes*, et que les pêcheurs les tiraient dans leurs filets *en lieu de poisson*.

Dans la France royale, la bande la plus redoutable était celle de Rodrigo de Villandrada : cet aventurier espagnol saccageait la France après l'avoir servie contre les Anglais. Il avait groupé autour de lui plusieurs *chevetaines*, son beau-frère, le bâtard Alexandre de Bourbon, les Chabannes et d'autres, et se trouvait à la tête d'une véritable armée de brigands, à la tête de laquelle il entra en Languedoc, province jusqu'alors épargnée par la guerre. Les états de Languedoc composèrent avec Villandrada, et il consentit à quitter leur province moyennant une grande somme d'argent : il se dirigea par la Guyenne vers le Poitou et la Touraine, comme pour insul-

[1] Ce qui est assez curieux à observer, c'est que La Hire et Saintrailles étaient baillis, l'un de Vermandois, l'autre de Bourges, et par conséquent chefs de la justice royale dans ces deux districts. C'étaient là d'étranges magistrats.

ter au roi en portant la dévastation jusqu'au pied des murs de ses résidences. Charles VII n'était point alors aux bords de la Loire : après avoir célébré à Tours, le 25 juin 1436, les noces de son fils, le dauphin Louis, avec la princesse Marguerite d'Écosse [1], il était allé à Lyon [2] et en Dauphiné, d'où il passa en Languedoc comme les brigands venaient d'en sortir : leur insolence le relançait jusque dans les châteaux royaux où il s'efforçait de cacher ses voluptés oisives; les compagnies allaient lui enlever ses dernières ressources en rançonnant les seules régions qui lui fournissaient encore un peu d'argent. Ainsi harcelé et arraché de vive force au repos qui lui était si cher, il se résigna à agir, à monter à cheval; il obtint des états de Languedoc un subside de 120,000 francs, et marcha vers la Loire *avec grande compagnie de gens d'armes* pour repousser Villandrada. Les chefs des écorcheurs hésitèrent à combattre le roi, et se replièrent vers les domaines du duc de Bourbon, qui les protégeait. A Hérisson, sur les confins du Berri et du Bourbonnais, les gens de Villandrada rencontrèrent les fourriers du roi et les dévalisèrent. La colère inspira quelque énergie à Charles VII, et il donna vivement la chasse à la grande

[1] Le dauphin n'avait que treize ans, et la princesse, douze. L'archevêque de Tours accorda une dispense d'âge. Marguerite était fille du roi Jacques Ier, qui, par ce traité de mariage, s'était engagé à fournir un secours considérable à la France, moyennant l'octroi du duché de Berri et d'autres seigneuries en fiefs. Le roi Jacques ayant été assassiné par son oncle le comte d'Athol, ce traité ne fut point exécuté, et les Écossais conclurent une longue trêve avec l'Angleterre. — L'historien Jean Chartier remarque que, dans le festin des noces du dauphin, l'archevêque de Reims, qui avait célébré le mariage, eut la première place au dessus du roi.

[2] Une émeute eut lieu vers cette époque à Lyon, contre les gabelles et subsides : plusieurs personnes furent exécutées, d'autres emprisonnées. Monstrelet, l. II, c. 211.

laissé échapper de la sorte trois cents *larrons et meurtriers anglais*, et ne firent point de feux de joie pour la prise du château de Montereau.

Charles VII, après avoir passé quelques jours à Melun et à Corbeil, se résolut enfin à faire, le 12 novembre 1437, sa royale entrée dans Paris, qu'il n'avait pas revu depuis la nuit sanglante où il en avait été enlevé par Tannegui-Duchâtel. L'entrée fut splendide. Près du roi, couvert d'une armure d'argent et monté sur un destrier caparaçonné de velours bleu à fleurs de lis d'or, chevauchaient le dauphin Louis, armé comme son père, le connétable, les comtes d'Angoulême [1], du Maine, de Vendôme, de la Marche, de Tancarville, le grand-maître d'hôtel Gaucourt, le grand écuyer Saintrailles, portant le heaume couronné du roi, le roi d'armes de France, portant la cotte d'armes royale : Jean d'Aulon, l'ancien écuyer de la Pucelle, menait par la bride le cheval du roi ; La Hire y était aussi. Le cortége était précédé par un millier d'archers que conduisait le sire de Graville, grand-maître des arbalétriers, et fermé par huit cents lances sous les ordres du bâtard d'Orléans. Une bannière, représentant saint Michel archange sur un fond rouge semé d'étoiles d'or, flottait en tête de cette gendarmerie : c'était là le nouvel étendard de France, qui remplaçait l'oriflamme, ensevelie désormais au fond du trésor de Saint-Denis. L'étendard de saint Michel avait été fait sans doute en mémoire des visions de Jeanne Darc, qui donnaient l'archange pour nouveau patron au royaume.

Le cérémonial de la réception du roi différa peu de celui qui avait solennisé la venue de son rival Henri VI,

[1] Frère du duc d'Orléans.

six ans auparavant : comme en 1431, les corps ecclésiastiques, judiciaires et municipaux allèrent à la rencontre du monarque jusqu'à La Chapelle-Saint-Denis ; le prévôt et les échevins portèrent un poêle ou dais d'étoffe d'or sur la tête du roi ; les rues furent richement tendues, et l'on représenta des mystères et des allégories à personnages sur le passage du cortége ; seulement le roi français fut accueilli du peuple avec une joie plus sincère que le roi anglais. Quand Charles VII fut arrivé devant Notre-Dame, où étaient assemblés les prélats en grand nombre, on ferma les portes de l'église, et l'évêque de Paris se présenta au roi, tenant un livre sur lequel le roi jura *qu'il tiendrait loyalement et bonnement tout ce que bon roi faire devait :* les portes s'ouvrirent alors ; le roi entra dans l'église, y fit son oraison, puis alla souper et coucher au Palais. Cette cérémonie remarquable, de même que certains rites du sacre, semblait avoir pour but de rappeler aux rois qu'ils ne régnaient pas sans conditions, qu'ils ne tiraient pas leurs droits d'eux-mêmes, et qu'on n'estimait point ces droits absolus ni inamissibles.

Le jour Sainte-Catherine ensuivant, on célébra un service solennel à Saint-Martin-des-Champs pour le feu comte d'Armagnac et pour les autres victimes des massacres de 1418. Le roi assista à cette cérémonie ; le temps avait amorti la haine populaire, et le *Journal d'un bourgeois de Paris* remarque seulement à ce sujet que le menu peuple fut mécontent, parce que les fils du comte d'Armagnac ne firent point de *largesse,* comme c'était l'usage. (Berri. — Monstrelet. — J. Chartier. — Bourgeois de Paris.)

Le séjour de Charles VII ne fut pas plus profitable à la capitale que naguère celui de Henri VI : le triste aspect

de cette grande ville à demi ruinée, les tragiques souvenirs qui s'y réveillaient à chaque pas, firent bientôt fuir l'indolent monarque. Charles VII, dans son épicuréisme pratique, s'éloignait tant qu'il pouvait de la vue du mal pour s'éviter le souci d'y rémédier et pour échapper à toute impression pénible. Il n'aimait point à voir pâtir, mais il se contentait de fermer les yeux, au lieu d'agir afin de soulager ceux qui pâtissaient. Il repartit dès le 3 décembre pour les villes de la Loire, *sans avoir fait aucun bien à la cité de Paris* (Bourgeois de Paris). La délivrance du Gâtinais, que compléta le rachat de Montargis des mains de son gouverneur, officier aragonais au service d'Angleterre, ne suffisait point à dégager les approches de la capitale; d'ailleurs, les compagnies françaises commettaient autant de violences dans les campagnes que les Anglais eux-mêmes; les *écorcheurs*, contenus à grand'peine deux ou trois mois pendant l'expédition de Montereau, se déchaînèrent derechef dans l'hiver de 1457 à 1458, les uns sur l'Ile-de-France, les autres sur la Picardie et le Hainaut. Le désordre redevint immense, universel : le connétable, entravé dans ses mesures de répression par les princes et par les courtisans, mal soutenu par le roi, qui ne l'aima jamais, était désobéi de tout le monde; les officiers qui tenaient les châteaux de Vincennes et de Beauté, sous le commandement supérieur du duc de Bourbon, osèrent bien refuser l'entrée de leurs places au connétable : il fut obligé d'employer la force contre eux. Il avait ôté le gouvernement de Compiègne au trop fameux Guillaume de Flavi : Guillaume parvint à rentrer dans la ville par surprise, s'y maintint, fit prisonnier par trahison le maréchal de Rieux, ami du connétable, et ne voulut jamais le relâcher. De Rieux mourut en prison : Richemont ne

put avoir justice de Flavi ; le roi resta neutre. Il fallut au connétable une force d'âme vraiment digne d'admiration pour persévérer ; il n'était pas même dédommagé de ses travaux par la reconnaissance populaire : le grand amour que les Parisiens avaient pris pour lui tout d'abord, s'était déjà changé en défiance et en aversion. L'on rejetait sur lui la responsabilité des excès qu'il détestait, mais qu'il ne pouvait empêcher ; on allait jusqu'à le soupçonner de trahison : les cruelles souffrances du peuple rendaient son injustice trop explicable ! La misère publique, en 1438, dépassa tout ce qu'on avait éprouvé depuis vingt ans : des pluies continuelles ayant gâté la récolte de l'année dans les cantons où la culture n'était point abandonnée, la disette devint famine, et entraîna après elle les maladies épidémiques, ses compagnes ordinaires. Les populations tombèrent en foule sous ce double fléau. Le Bourgeois de Paris assure qu'il mourut, dans le cours de l'année, environ cinq mille personnes à l'Hôtel-Dieu, et plus de quarante-cinq mille dans la ville ; autant de faim que d'épidémie, ajoute Jean Chartier. « Quand la mort, dit-il, se boutait en une maison, elle emportait la plus grande partie des habitants, et spécialement les plus forts et les plus jeunes. » Paris était si désert et si désolé, que les loups y venaient la nuit par la rivière ; *ils étranglèrent et mangèrent plusieurs personnes, de nuit, dans les rues détournées.* Le connétable et la plupart des hauts dignitaires avaient quitté la ville par crainte de la mortalité : il n'y resta guère que le premier président du parlement, Adam de Cambrai, un président en la chambre des comptes, appelé Simon Charles, le prévôt de Paris et le prévôt des marchands, qui eurent le courage de demeurer jusqu'au bout pour réconforter les habitants et ga-

rantir Paris des entreprises des Anglais. Le prévôt de Paris était alors Ambroise de Lore ou de Loré, brave capitaine qui s'était longtemps signalé dans le Maine et la Normandie [1]; le prévôt des marchands était ce Michel Laillier, qui avait tant contribué à délivrer Paris de la domination anglaise.

Rouen et les autres cités soumises aux Anglais n'étaient pas en moindres angoisses que Paris : si la contagion y sévissait un peu moins, la famine y était plus grande encore [2], et ces villes infortunées avaient de plus à subir l'intolérable tyrannie des étrangers et de leurs complices les *Français reniés,* tels que Pierre Cauchon, l'archevêque de Rouen Louis de Luxembourg (auparavant évêque de Térouenne) et l'ex-prévôt de Paris Simon Morhier. La Normandie succombait sous le poids des *maltôtes.*

Heureusement encore que l'Angleterre n'était point à même de profiter de l'abattement où était la France : l'Angleterre était aussi ravagée que le continent par la famine et l'épidémie, dont les vastes progrès rappelaient la *peste noire* de 1348; tant d'années de combats avaient d'ailleurs épuisé ce pays d'hommes et d'argent, et les *écorcheurs* seuls lui manquaient pour que sa détresse égalât celle de la France.

L'intérêt des deux royaumes leur commandait impérieusement une transaction; le pape et le concile, tout en s'accablant d'anathèmes réciproques, affectaient de rivaliser de zèle pour pacifier la chrétienté, et prêchaient

[1] Le roi nomma de Lore, sur ces entrefaites, *juge commissaire et réformateur général sur les malfaiteurs du royaume,* et lui donna droit d'arrêter les capitaines comme responsables des méfaits de leurs soldats. — (Ordon., t. XIII, p. 260-295.)

[2] Le setier de blé se vendait dix francs à Rouen; sept, huit et neuf francs à Paris; le marc d'argent valant alors environ neuf francs. — Bourgeois de Paris.

la paix au nom de la religion ; les peuples la réclamaient au nom de l'humanité : le conseil de France offrait de nouveau les conditions offertes à Arras, la Guyenne et la Normandie en fiefs ; mais l'orgueil anglais ne voulait pas se résoudre à traiter à des conditions raisonnables : les Anglais demandaient en toute souveraineté toute la France au nord de la Loire, plus la Guyenne. En janvier 1439, des conférences eurent lieu sans fruit à Gravelines entre le cardinal de Winchester, la duchesse de Bourgogne et les ambassadeurs de Charles VII : elles furent reprises au mois de juillet près de Calais. Le cardinal de Winchester y amena le duc Charles d'Orléans, qui, à l'ouverture de chaque négociation, sentait renaître l'espoir d'obtenir sa liberté, et voyait toujours cet espoir cruellement déçu. Les longs ennuis de la captivité avaient entièrement abattu son courage ; il n'avait plus qu'une seule idée au monde, c'était de sortir à tout prix des brouillards de l'Angleterre, de ce sombre purgatoire où on le retenait enchaîné depuis vingt-quatre ans : il était pris parfois d'un tel désespoir, qu'il offrait d'abandonner la cause de sa maison et de sa patrie, et de rendre hommage à Henri VI pour toutes ses seigneuries, à condition qu'on le laissât retourner en France. Heureusement pour lui, cette transaction déshonorante ne s'accomplit point. La trahison était loin de son cœur quand il était maître de lui-même et livré à ses sentiments naturels ; on le vit bien à l'amitié qu'il témoigna à son frère le bâtard d'Orléans, qui faisait partie de l'ambassade française, et qui était l'un des plus implacables ennemis de l'Angleterre. Il le récompensa des services qu'il avait rendus à la France en l'investissant du comté de Dunois, portion de l'héritage d'Orléans : l'illustre bâtard porta désormais le titre de ce

comté. Le pauvre duc fut ensuite obligé de retourner en sa prison d'Angleterre ; car on ne s'accorda point encore, et les Anglais refusaient toujours de le mettre à rançon, sinon lors de la paix générale. On avait eu quelque temps bon espoir : le cardinal de Winchester et ses collègues avaient enfin consenti à prendre pour base des négociations les offres des Français, la cession de la Guyenne proprement dite, de Calais et de la Normandie ; on s'était ajourné au 10 septembre pour en finir ; mais, dans l'intervalle, le vent tourna à la cour de Windsor : le duc de Glocester s'empara de l'esprit de Henri VI ; et rien ne fut conclu. Les conférences furent renvoyées au printemps suivant, sans même convenir d'une trêve dans l'intervalle.

Henri VI, en grandissant, ne montrait aucune disposition pour la guerre ni pour la politique, et son conseil était divisé par les éternelles querelles du cardinal de Winchester et du duc de Glocester : le duc était à la tête du parti de la guerre ; le cardinal s'était fait le chef du parti de la paix, et le résultat de leurs discordes fut que l'Angleterre ne sut faire ni la paix ni la guerre.

Une trêve *marchande* de trois ans fut signée toutefois le 20 octobre entre la duchesse de Bourgogne et les ambassadeurs anglais, pour la Flandre, le Brabant, la Hollande et la Zélande : les intérêts des Pays-Bas souffraient trop de l'interruption du commerce avec l'Angleterre[1].

Tandis qu'on négociait inutilement auprès de Calais, la France avait été menacée un moment de perdre Richemont ; le connétable, rebuté de l'impuissance de ses efforts et du peu de bon vouloir que lui témoignait le roi, tint conseil avec ses amis sur le projet d'abandonner sa

[1] Rymer, t. X, p. 724-756. — Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, l. 19, et *Preuves*, 5-152.

charge et de se retirer dans ses seigneuries. La résolution en était prise, lorsqu'un incident singulier rehaussa le courage du connétable et le fit changer de dessein. Guillaume Gruel, le biographe de Richemont, raconte que le prieur des Chartreux de Paris vint trouver le connétable, et lui dit qu'il savait son projet par la révélation d'un de ses *frères* (de ses moines), qui avait des dons surnaturels : « Ne le faites point, monseigneur, lui dit-il, car Dieu vous aidera ; ne prenez point de souci. — Ah ! *beau père*, répondit le connétable, comment se pourrait-il faire ? Le roi ne me veut point aider ni *bailler* gens ni argent, et les gens d'armes me haïssent pour ce que je fais justice d'eux, et ne me veulent obéir. — Monseigneur, ils feront ce que vous voudrez, et le roi vous mandera d'aller mettre le siége à Meaux, et vous enverra gens et argent. — Ah ! *beau père*, comment se pourrait-il faire ? Meaux est si fort ; le roi d'Angleterre y fut neuf mois devant. — Monseigneur, ne prenez point de souci ; vous n'y serez pas tant ; ayez toujours bonne espérance en Dieu, et soyez toujours humble ; vous en viendrez à votre honneur. »

Quoi qu'il en fût de la révélation du moine, le connétable reçut, sur ses entrefaites, une réponse favorable du roi, à qui il avait demandé, en son nom et au nom des Parisiens, les moyens d'assiéger Meaux, et les choses ne tardèrent pas à changer de face. La cour était agitée par des mouvements intérieurs qu'on est réduit à deviner à travers le silence inintelligent des médiocres historiens de cette époque : le favoritisme avait essayé de se relever ; le duc de Bourbon et la plupart des autres princes et grands seigneurs qui avaient gagné à la désorganisation de l'état une indépendance presque entière, entravaient tout ce qui tendait à rétablir l'ordre et à restaurer le pou-

voir central. Les gens de moyenne condition, qui étaient en force dans le conseil, les Jacques Cœur, les frères Bureau, les Cousinot, les Chevalier, avaient formé, au contraire, avec deux ou trois des princes et avec la maîtresse du roi, une sainte ligue en faveur du bien public : ils l'emportèrent; ils s'emparèrent, et pour longtemps, de l'esprit de Charles VII, beaucoup moins dépourvu d'intelligence que de volonté, et très-capable de comprendre ce qu'il fallait faire, à condition que d'autres se chargeassent d'exécuter pour lui. Le plus éminent de ces hommes, sans excepter le connétable, était l'argentier Jacques Cœur. Après la Pucelle, aucun personnage de ce siècle ne fut aussi digne d'exciter l'étonnement et l'admiration ; aucun ne fit autant pour son pays. On peut dire que ces deux grandes figures représentèrent, l'une, le sentiment, l'autre, la raison de la France : ces deux génies si divers eurent de commun le dévouement et le martyre. Jacques Cœur, fils d'un honnête bourgeois de Bourges, était né avec le génie de l'économie politique, dans le sens le plus élevé du mot, c'est-à-dire de toutes les sciences applicables à la formation et à l'administration de la richesse publique. « Il fut d'abord, dit l'historien du Berri (La Thaumassière), *petit mercier* avant de devenir trafiquant dedans et dehors le royaume jusqu'au Levant. » Son négoce, auquel il appliqua des facultés capables de gouverner un empire, s'étendit rapidement : il visita l'Italie, puis la rive orientale de la Méditerranée, la Syrie et l'Égypte; il surprit le secret de l'opulence des républiques italiennes, et résolut de faire participer la France aux immenses avantages du commerce de l'Orient. C'était au moment où la France voyait ses ennemis maîtres de sa capitale et de la moitié de son territoire, que l'audacieux marchand de Bourges en-

treprit d'ouvrir à son pavillon les ports de la Syrie et les bouches du Nil : seul, il entreprit de lutter contre des villes, contre des nations entières, contre des monopoles consacrés par les siècles, et il réussit ! La France n'avait point de marine marchande[1], il en créa une ; ses vaisseaux se succédèrent sans cesse dans les parages du Levant : « Il n'y avait en la mer d'Orient, » dit Georges Chastelain, « mât qui ne fût revêtu des fleurs de lis. » Trois cents facteurs se partagèrent le détail de ses immenses opérations ; ses comptoirs couvrirent les côtes de la Méditerranée : Montpellier, où il avait établi le centre de ses opérations, renaissait à une prospérité que le Languedoc ne connaissait plus depuis la fatale guerre des Albigeois[2]. La probité sévère autant que la sagacité de Jacques Cœur et que son habileté à manier les hommes et les choses, lui avait acquis près des gouvernements orientaux et des populations musulmanes un crédit que n'eût obtenu aucun prince de la chrétienté : il servait d'intermédiaire dans les négociations les plus importantes entre les Orientaux et les états chrétiens. En 1444, il ménagea un traité de paix entre le soudan d'Égypte et de Syrie et les chevaliers de Rhodes (l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem).

A cette époque glorieuse de sa vie, Jacques Cœur participait depuis longtemps à la direction des affaires de son

[1] La Provence, soumise à la maison d'Anjou, qu'absorbait toujours l'interminable guerre de Naples, était tout à fait étrangère au royaume de France, et la marine de Marseille n'était point considérée comme marine française.

[2] Les vaisseaux de Jacques Cœur débarquaient à Lattes, à une lieue de Montpellier. Son commerce ne consistait pas seulement en étoffes, épiceries et autres denrées, mais dans l'échange du cuivre rouge d'Occident contre les monnaies d'or et d'argent d'Égypte et de Syrie, échange qu'il savait rendre très-lucratif. Sur cet échange de métaux, voyez un passage de Makrisi, traduit par M. Sylvestre de Sacy, dans Arnould, *Histoire générale des finances de France*, 1806.

pays. Charles VII l'avait connu à Bourges, et en avait reçu plus d'un service au temps de sa détresse ; il se l'était attaché quelques années avant un grand voyage que Jacques fit en Syrie vers 1432 et 1433. Jacques Cœur accepta les fonctions de maître de la monnaie à Bourges, puis à Paris, après la délivrance de cette capitale; de maître de la monnaie, il devint bientôt argentier du roi, c'est-à-dire administrateur général des revenus du domaine, en se réservant la faculté de continuer son commerce, par exception aux ordonnances qui interdisaient le négoce aux officiers de la couronne. Cette exception était toute dans l'intérêt national ; car ce fut dans les bénéfices de son négoce que Jacques Cœur puisa les sommes énormes qu'il avança sans intérêts à l'état pour les frais de la guerre : c'était la première fois qu'en France un ministre des finances nourrissait l'état au lieu de s'engraisser à ses dépens. La fortune de Jacques Cœur n'en souffrit pas : son pouvoir politique accrut ses moyens d'action commerciaux, et des concessions de mines dans le Lyonnais, le Forez et d'autres provinces, exploitées avec la supériorité qu'il portait en toutes choses, l'indemnisèrent de ses sacrifices, en donnant à la France des richesses nouvelles. Tel était l'homme qui eut la principale part à la réorganisation du royaume : bien qu'il n'eût directement sous la main que les revenus du domaine royal, il étendit son influence sur les autres branches du revenu public et sur l'administration tout entière, et fut le moteur le plus actif de tout ce qui se fit de grand dans le conseil du roi pendant douze années[1].

[1] Sur Jacques Cœur, voyez les deux Mémoires de M. Bonamy, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. XX, les pièces publiées par M. Buchon, à la suite

Des mesures de la plus haute portée se succédèrent dans le courant de 1439 : dès le mois de décembre 1438, toutes les aliénations du fonds ou des revenus du domaine royal, extorquées depuis vingt ans à la faiblesse de Charles VII, avaient été révoquées (Ordonn., t. XIII, p. 293) ; un dénombrement général des fiefs de la couronne fut ordonné (juillet 1439; Ordonn., t. XIII, 299); le dauphin, qui avait alors seize ans et qui annonçait des talents précoces, venait d'être envoyé dans le Poitou et le Languedoc pour réprimer les abus et les violences des seigneurs ; on lui avait donné pour conseiller et gouverneur Jean d'Armagnac, comte de La Marche et de Pardiac, qui se distinguait honorablement de sa sanguinaire et avide famille; on se préparait à pousser vivement les Anglais : la peste et la famine avaient cessé ; les opérations militaires devenaient moins difficiles : Jacques Cœur fournit des ressources pécuniaires. On enrôla un grand nombre de *routiers*, qui revenaient en fort mauvais état d'une entreprise qu'ils avaient tentée sur les bords du Rhin [1] ; on les équipa et on les envoya au connétable, avec de l'argent et des munitions. Jean Bureau, maître de l'artillerie, habile homme de guerre, qui, le premier,

de la chroniq. de Lefebvre de Saint-Remi, et l'Histoire de Jacques Cœur, de M. le baron Trouvé, 1840.

[1] L'évêque de Strasbourg, partisan du pape, avait engagé, au nom du saint-père, La Hire, Antoine de Chabannes et plusieurs autres chefs d'écorcheurs, à mener leurs gens à Bâle, pour dissiper le concile par la force, s'emparer des prélats et les mettre à rançon. Six mille écorcheurs, se souciant fort peu de se déclarer en opposition ouverte avec le roi, qui soutenait la cause du concile, marchèrent sur Bâle et saccagèrent horriblement la Lorraine et l'Alsace sur leur passage. Les Alsaciens se levèrent en masse contre eux; les Suisses armèrent pour la défense du concile, et les écorcheurs reculèrent et rentrèrent en France par la Bourgogne, où ils se remirent à la solde du roi.

à ce qu'on pense, régularisa et réduisit en art l'emploi de l'artillerie de siége, vint joindre le connétable avec ses canons, et, le 20 juillet, Richemont mit le siége devant Meaux. Il n'avait qu'environ quatre mille hommes d'armes et archers, force insuffisante pour assiéger à la fois la cité et la forteresse du Marché, que sépare la rivière de Marne : il attaqua d'abord et battit en brèche la cité. Les Anglais n'étaient pas disposés à perdre une place si considérable sans rien tenter pour la secourir : le comte de Somerset, gouverneur de Normandie, se porta sur Meaux à la tête de cinq mille ou six mille combattants, commandés sous lui par Talbot, Scales, Falconbridge, etc. Richemont fut averti de leur marche et les prévint, grâce aux canons de Jean Bureau : le 12 août, la brèche fut praticable, l'assaut livré, et la ville emportée en une demi-heure. Une partie de la garnison fut tuée ou prise; le reste parvint à passer la rivière et à se réfugier au Marché. Les défenseurs du Marché, effrayés de la prompte victoire des Français, offrirent de rendre leur forteresse, à condition qu'on remît en liberté les prisonniers faits dans la cité, parmi lesquels se trouvait le bâtard de Thian, bailli de Meaux. Les chefs des compagnies exigèrent que les Anglais délivrassent de leur côté sans rançon un capitaine qu'ils tenaient prisonnier : les Anglais, avertis, sur ces entrefaites, que *leur secours venait,* refusèrent et rompirent la négociation. Richemont alors fit impitoyablement décapiter le bâtard de Thian, le plus fameux des renégats ou *Français reniés* qui avaient refusé de reconnaître le traité d'Arras. Somerset et son corps d'armée parurent le surlendemain en vue de Meaux : ils ravitaillèrent sans obstacle le Marché, obligèrent les Français d'abandonner une bastille que Richemont avait fait com-

mencer sur la rive gauche de la Marne, reprirent de vive force l'île située entre le Marché et la cité, et offrirent la bataille au connétable. Richemont ne l'accepta pas, et se renferma dans la cité. Somerset n'osa l'y assaillir ; les vivres manquaient déjà aux troupes anglaises ; elles se replièrent sur Pontoise. Dès qu'elles se furent éloignées, on reprit le siége du Marché avec une nouvelle vigueur ; on se ressaisit de l'île et de tous les *passages*. Le roi arriva en personne à Brie-Comte-Robert, et de là à Paris, *avec grande quantité de gens d'armes :* de forts détachements, cantonnés à Saint-Denis et ailleurs, tinrent en échec le corps d'armée établi à Pontoise, et les généraux anglais se virent dans l'impossibilité de renouveler le ravitaillement du Marché de Meaux. La garnison capitula et évacua, le 15 septembre, cette célèbre forteresse qui avait résisté si longtemps aux armes victorieuses de Henri V.

Richemont fut brillamment accueilli à la cour après cet exploit ; il passa le reste du mois à Paris en importantes délibérations avec le roi, les princes et les membres du conseil. On résolut de ne pas interrompre les hostilités pendant la mauvaise saison, et de prendre la Normandie à revers. On discuta un grand projet pour lequel on allait avoir à demander le concours des états-généraux de la Langue d'Oïl, convoqués à Orléans pour le commencement d'octobre. Le roi et la cour se rendirent aux états à l'époque fixée. Le roi, à ce qu'il semble, n'avait point encore visité la glorieuse ville d'Orléans ; l'occasion du moins était bien choisie : les états d'Orléans furent la plus intéressante des nombreuses assemblées nationales de ce règne ; presque tous les princes et les grands du royaume y figurèrent en personne ou par

des représentants d'un rang illustre; tous les pays et cités de la Langue d'Oïl y envoyèrent *des gens bien notables*, docteurs, clercs et bourgeois, pour travailler à la restauration du royaume et à *le remettre en bonne paix, justice et police* (Berri, roi d'armes). Comme on devait traiter la question de la paix avec l'Angleterre, qui n'avait point encore été soumise aux états, le duc de Bourgogne, malgré l'indépendance que lui reconnaissait le traité d'Arras, avait dépêché ses ambassadeurs de même que les autres princes; le duc de Bretagne s'était fait représenter par un de ses fils. Le chancelier de France, archevêque de Reims, ouvrit l'assemblée en exposant l'état des négociations, qui venaient d'être suspendues trois semaines auparavant à Calais et renvoyées au mois de mai 1440, *pour là conclure ou toute paix ou toute guerre :* il fit connaître les bases proposées par les ambassadeurs français, et invita les états à délibérer sur ce sujet. D'après les termes du roi d'armes de France, Jacques Le Bouvier, dit Berri, le seul historien qui ait parlé des états de 1439 avec quelque détail, il ne paraît pas que les trois ordres aient délibéré séparément; tout le monde fut réuni dans une grande salle, où parla qui voulut en présence du roi et de son conseil. Les débats durèrent huit jours. Bien des gens, surtout les capitaines, n'approuvaient pas les concessions des ambassadeurs français, et ne voulaient pas qu'on renonçât à la Normandie; cependant la plupart des députés, remontrant vivement l'excès des souffrances publiques, parlèrent en faveur de la paix, *au cas que les Anglais y voulussent entendre* aux conditions offertes. Le conseil du roi, après l'assemblée, discuta solennellement à son tour la question : le parti de la paix l'emporta dans le conseil comme dans les états, et l'on

décida de poursuivre les négociations sans suspendre les mouvements militaires.

Il paraît qu'un objet plus important encore, et qui dominait la question de la guerre elle-même, fut ensuite soumis à l'assemblée : le conseil du roi communiqua aux états un plan également propre à rendre la guerre heureuse ou la paix assurée. Les chroniqueurs, qui consacrent d'interminables chapitres à la description d'une escarmouche ou d'un tournoi, ne disent pas un mot d'une discussion qui eut une influence décisive sur le sort de la France, et qui marque une des époques fondamentales de notre histoire, LA NAISSANCE DE L'ARMÉE FRANÇAISE. On ne sait ce qui fut décidé aux états d'Orléans que par les ordonnances royales qui en promulguèrent le résultat, et par un monument bien postérieur, le Journal des états de 1484. Aux plaintes portées par les députés contre les immenses désordres des gens de guerre, on répondit par l'exposé d'un plan complet d'organisation des finances et de l'armée : les revenus du domaine devaient suffire désormais à l'entretien du roi, de sa famille et de sa maison[1], et les aides et gabelles, aux diverses dépenses administratives ; la taille, attribuée exclusivement à la solde de l'armée, serait fixée à 1,200,000 francs par an pour tout le royaume, au lieu d'être débattue annuellement par les états : on aurait ainsi les moyens d'entretenir en permanence un nombre déterminé de troupes, cantonnées dans les places frontières, assurées de leur existence, payées de mois en mois par des officiers spéciaux, et n'ayant

[1] « La dépense ordinaire de bouche, écurie (*escuierie*) et argenterie, et le fait de sa chambre, montait environ à 160,000 francs (à peu près un million). » — Éloge du roi Charles VII, par un contemporain anonyme, dans le Recueil de Godefroy. Les détails que nous donnons ici, sur les conséquences des états de 1439, sont puisés en partie dans ce morceau.

plus à donner la nécessité de vivre pour excuse au brigandage. Il était impossible de mieux atteindre la racine du mal et de mieux garantir l'avenir de la France contre l'étranger : les conséquences de cette réforme devaient être, à la vérité, moins favorables à la liberté intérieure qu'à l'indépendance nationale ; la royauté, assurée de sa principale ressource, allait pouvoir se passer beaucoup plus facilement des états-généraux, et la nécessité de leur concours allait devenir l'exception au lieu d'être la règle. Il ne paraît pas que l'assemblée d'Orléans s'en soit préoccupée : peut-être même ne voyait-elle dans les fréquentes réunions d'états-généraux qu'une charge pour le pays; elle consentit à l'établissement qu'on lui proposait, et ne demanda point que l'octroi des 1,200,000 francs fût renouvelé périodiquement : elle se contenta de l'engagement que prit le roi de ne point élever le chiffre de la taille sans en référer aux états-généraux; engagement qui fut tenu tant que vécut Charles VII. Le désir d'une intervention permanente de la nation dans son gouvernement existait dans quelques âmes d'élite, mais ne s'était point encore enraciné dans les masses : la nation se sentait encore mineure.

Les états furent dissous, après avoir accepté les propositions de la couronne, et on les prévint qu'une nouvelle session aurait lieu à Bourges au mois de février suivant, afin d'y traiter de diverses autres matières et d'y recevoir l'adhésion des états de Languedoc et de Dauphiné. Le 2 novembre, parut l'ordonnance de réformation de l'armée : elle interdisait à tous les gens d'armes, qui, de leur autorité privée et sans le congé du roi, s'étaient faits chefs de compagnies, de s'arroger dorénavant le titre et l'autorité de capitaines, s'ils n'étaient compris parmi les ca-

pitaines que le roi se réservait de choisir pour la conduite de la guerre, et qui devaient commander chacun un certain nombre de soldats. Il était défendu à qui que ce fût, sous peine de confiscation de corps et de biens, de lever des soldats sans commission expresse du roi. Les capitaines élus par le roi choisiraient eux-mêmes leurs hommes d'armes et de trait, mais répondraient de leur *comportement,* corps pour corps, si, par leur négligence ou connivence, le soldat coupable échappait à la justice; toutes pilleries, violences et incendies seraient imputés à crime de lèse-majesté aux capitaines et aux soldats; permis à tous nobles, bourgeois, manants ou autres, de repousser par la force les gens d'armes qui *roberaient* (pilleraient), d'appeler le peuple aux armes contre eux, de les poursuivre et de les prendre *vifs ou morts* sans pouvoir être punis *pour telle occision;* permis à tout juge, compétent ou non, de poursuivre juridiquement les soldats pris en faute. Les capitaines et soldats devraient habiter désormais dans leurs garnisons respectives, aux frontières des Anglais, et ne plus aller vivre à l'intérieur sur le pays, à peine de lèse-majesté, Le roi s'interdisait l'usage du droit de grâce en cas de contravention, et autorisait le parlement et tous les officiers de justice à ne lui point obéir s'il absolvait quelque coupable. Les officiers de justice qui refuseraient ou négligeraient de poursuivre, seraient punis comme fauteurs des coupables, tenus à dédommager les personnes lésées, et dégradés de leurs emplois. Les seigneurs et gentilshommes qui tenaient des gardes et garnisons dans leurs propres châteaux, les entretiendraient sans grever de tailles les sujets du roi, et sans violences ni exactions sur leurs voisins ni sur les passants et voyageurs, à peine de confiscation; ils ne

devaient plus lever de tailles et d'impôts sur leurs propres sujets sans lettres-patentes du roi, ni augmenter à leur profit les tailles mises par le roi.

La tyrannie féodale, restaurée à la faveur des calamités publiques, n'était pas moins vigoureusement attaquée que le brigandage. Une simple disposition incidente arrachait aux seigneurs tout pouvoir arbitraire, les réduisait aux droits consacrés par les coutumes, et supprimait en quelque sorte le servage en interposant l'autorité royale entre le maître et le *sujet* (Ordonn., XIII, 306). C'était un coup bien hardi des hommes du tiers état : toute cette masse d'intérêts illicites et de mauvaises passions qu'on heurtait avait de redoutables moyens de défense, et il était évident que l'exécution de l'ordonnance royale rencontrerait les plus sérieux obstacles. La plupart des grands, qui n'avaient point osé lutter ouvertement contre le vœu public dans les états-généraux, commencèrent à nouer des intrigues menaçantes, et le mauvais vouloir des gens de guerre se montra bientôt dans la fâcheuse issue de l'expédition de Basse-Normandie. Le connétable, après la clôture des états, était allé se mettre à la tête de six mille *routiers*, rassemblés, sous le commandement du duc d'Alençon, sur les marches de Bretagne et de Normandie, et avait entrepris le siége d'Avranches; le comte de Dorset, Talbot et Scales marchèrent en force à la *recousse* d'Avranches. Pendant trois jours, les armées furent en présence sur les deux rives de la Sélune, qui protégeait le camp français et empêchait les communications des généraux anglais avec la ville assiégée; quand venait la nuit, les troupes françaises se dispersaient dans les villages voisins, au lieu de rentrer au camp, et il ne restait pas quatre cents hommes autour du connétable. Un matin,

les Anglais s'engagèrent dans les grèves du Mont-Saint-Michel, pendant la marée basse, passèrent la rivière à gué près de son embouchure, opérèrent leur jonction avec la garnison d'Avranches, et se jetèrent sur le camp français, tandis que l'armée les attendait assez loin de là, au bord de la Sélune. Le camp fut forcé; les bagages, les munitions et l'artillerie de siége tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Si l'armée fût revenue charger les Anglais occupés au pillage, le sort de la journée eût pu changer encore; mais *tout le monde commença de tirer sans ordonnance devers la Bretagne* : ni prières ni menaces n'arrêtèrent les routiers. Le connétable, la rage dans le cœur, fut obligé de les suivre; quand il se résigna à la retraite, il n'avait plus avec lui cent lances (fin décembre 1439).

Le roi, qui s'était avancé jusqu'à Angers pour avoir des nouvelles du siége, fut très-courroucé de ce honteux désarroi. « Que sert, s'écriait-il, de tenir sur les champs tant de gens d'armes? Ils ne savent que ruiner et détruire mon royaume! il faut à chaque combattant dix chevaux pour son bagage et son fretin de pages, de femmes, de valets[1] : toute cette *coquinaille* n'est bonne qu'à manger le pauvre peuple (Berri)! » On résolut de pousser d'autant plus vigoureusement la réalisation de l'édit du 2 novembre. Le roi, dit Berri, ordonna, par grande délibération du conseil, que chaque homme d'armes n'aurait plus que trois chevaux et deux pages et valets armés, et chaque archer, un seul cheval; que tous les mois on les passerait en revue et on les paierait; et que *tout le demeurant du frap-*

[1] D'après ces paroles, si on les prend au pied de la lettre, un corps de deux mille lances traînait habituellement après lui vingt mille chevaux, tant *trottiers* que *haquenées* et *sommiers*, enlevés chemin faisant aux habitants des campagnes. On comprend comment ces petites armées exerçaient de si grands ravages. Pour un combattant, elles comptaient cinq ou six pillards.

pail (de la suite) *serait chassé dehors*. On commença de choisir les capitaines, et de *leur délivrer argent, trait et artillerie*. Le roi croyait déjà que *tout fût bien appointé*, lorsque les ducs de Bourbon et d'Alençon, les comtes de Vendôme et de Dunois, quittèrent brusquement la cour et se retirèrent à Blois. Les ennemis de l'ordre, grands et petits, écorcheurs et princes, s'étaient entendus : une conspiration s'était ourdie pour arracher encore une fois au roi ses conseillers, non plus, comme auparavant, parce qu'ils nuisaient aux intérêts du pays, mais parce qu'ils les servaient trop bien. La Trémoille, toujours prêt à mal faire, était l'âme du complot : il espérait rendre la pareille au connétable, et reprendre le gouvernement du roi et du royaume à la faveur des troubles. Le bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes, Blanchefort et d'autres chefs de compagnies, abandonnèrent les postes des frontières où le roi les avait envoyés, et dirigèrent rapidement leurs gens sur Blois et sur la Touraine, tandis que le duc d'Alençon partait de Blois pour aller à Niort trouver le dauphin, qu'on travaillait à entraîner dans les intérêts des factieux ; c'était le premier pas que le duc d'Alençon et le bâtard d'Orléans faisaient hors du sentier de l'honneur et du devoir ; le duc d'Alençon, naguère l'ami, le frère d'armes de Jeanne Darc, était réservé à finir dans l'opprobre et la trahison une carrière ouverte sous les plus nobles auspices !

Le connétable, pendant ce temps, était parti d'Angers pour retourner dans les provinces du nord, sans rien savoir de ce qui se tramait : il tomba à l'improviste au milieu des princes rebelles réunis à Blois, et y courut de grands périls. Il fut *fort attaqué de paroles* : le bâtard d'Orléans ne demandait qu'à prendre querelle avec Richemont

pour trouver un prétexte de mettre la main sur lui ; mais le connétable sut se contenir au point de ne donner aucune prise aux provocations du fougueux Dunois. Les princes néanmoins délibérèrent de l'arrêter : un chef de bandits montra en cette occasion des sentiments plus honorables que *les sires des fleurs de lis ; l'écorcheur* Antoine de Chabannes représenta vivement que, prendre le connétable, c'était livrer Paris et l'Ile-de-France aux Anglais. Les princes hésitèrent; La Trémoille heureusement n'était point avec eux : Richemont sortit de Blois et gagna Beaugenci sain et sauf. Il y trouva Gaucourt et Saintrailles, que le roi avait dépêchés à la hâte pour le prier d'accourir à Amboise, au lieu de poursuivre sa chevauchée vers Paris. Charles était arrivé d'Angers à Amboise, animé de cette énergie qu'un juste ressentiment et la conscience du bon droit donnent parfois aux âmes les plus faibles. Il fit d'autant meilleure *chère* au connétable, qu'il venait de recevoir une bien fâcheuse nouvelle : le dauphin Louis avait cédé aux instigations des rebelles et chassé son gouverneur, le comte de la Marche, pour suivre le duc d'Alençon. Ce jeune prince, qui atteignait à peine sa dix-septième année, avait déjà les passions de l'âge mûr plus que celles de l'adolescence. Il ne tenait en rien de son père ni de son aïeul, et, de tous ses ancêtres, il ne rappelait que Charles V et Philippe-le-Bel : cœur sec, esprit actif et positif, animé d'une ambition inquiète et remuante, il méprisait la faiblesse de son père, haïssait Agnès Sorel, et regardait les diverses influences qui gouvernaient Charles VII comme autant d'usurpations exercées à son détriment : les factieux eurent peu de peine à le séduire, en lui offrant de l'aider à atteindre le but de ses désirs. Il déclara hautement qu'il ne voulait plus être sujet comme

manité, ou plutôt cette justice, semblait chose toute nouvelle et digne d'admiration.

Les princes, voyant qu'il n'y avait rien à espérer du côté de la Bourgogne, commencèrent à négocier. Le comte d'Eu, récemment revenu d'une captivité qui datait de la bataille d'Azincourt, essaya de *voir s'il pourrait trouver manière d'aucune bonne réunion entre le roi et les seigneurs :* il fit si bien, que les ducs d'Alençon et de Bourbon vinrent jusqu'aux portes de Clermont, où était le roi, et entrèrent en pourparlers, dans un couvent du faubourg, avec le comte du Maine, le connétable, le comte de La Marche et les autres conseillers de Charles VII. Les ducs d'Alençon et de Bourbon promirent de ramener le dauphin, qu'ils avaient laissé à Moulins : ils repartirent dans cette intention; mais le jeune prince, sachant qu'on n'avait point stipulé le pardon des gentilshommes de son hôtel, refusa de retourner près de son père, et la guerre civile recommença. Les troupes du roi passèrent l'Allier et envahirent le Bourbonnais : toutes les places tombaient successivement en leur pouvoir presque sans résistance; la plupart des vassaux du duc de Bourbon se soumettaient spontanément : le roi poussa jusqu'en Forez avec le même succès. Le comte d'Eu, cependant, sans se rebuter de l'issue de ses premiers efforts, s'était remis à la besogne : il annonça bientôt au roi que les rebelles fléchissaient, et le pria de se rendre à Cusset, où *monseigneur le dauphin et monseigneur de Bourbon* se mettraient à sa miséricorde. Il s'engagea sur sa vie à les y amener. Le roi, qui était à Roanne, consentit d'aller à Cusset, et, là, il reçut d'abord à composition le duc d'Alençon, qui traita séparément; puis arrivèrent le dauphin et le duc de Bourbon (19 juillet 1440).

Le dauphin était accompagné des sires de La Trémoille, de Chaumont et de Prie, perfides intrigants, qui, trop longtemps favoris du père, empoisonnaient maintenant de leurs conseils l'esprit du fils. Le roi leur fit signifier de ne point entrer dans la ville, parce qu'il ne voulait ni les voir ni leur pardonner : le dauphin, qui n'avait point été prévenu de cette exception à l'amnistie promise, voulait absolument s'en retourner ; le duc de Bourbon et le comte d'Eu eurent grand'peine à le décider d'avancer sans les *gens de son hôtel*, comme il les nommait. Le roi, accueillant avec sévérité son fils et son cousin, les *admonesta* de plus retomber en pareille faute. Après qu'il eut déclaré qu'il leur remettait leur méfait, le dauphin sollicita la grâce de La Trémoille, de Chaumont et de Prie. « Qu'ils se retirent en leurs maisons et s'y tiennent ! dit le roi ; je ne les veux point voir ! — En ce cas, monseigneur, il faut que je m'en aille ; car ainsi leur ai-je promis. — Louis, répliqua le roi irrité, les portes sont ouvertes, et, si elles ne vous sont assez grandes, je vous ferai abattre quinze ou vingt toises des murs pour vous faire passage. S'il vous plaît vous en aller, allez-vous-en ; car, au plaisir de Dieu, nous en trouverons assez de notre sang qui nous aideront à maintenir notre honneur et seigneurie, mieux que vous n'avez fait jusques ici (Monstrelet, l. II, c. 245). »

Le dauphin resta ; mais tant d'audace et d'opiniâtreté dans un si jeune âge annonçait un dangereux esprit, et promettait bien des chagrins au roi. Charles, pour donner quelque aliment à la soif de pouvoir qui dévorait son fils, lui céda le Dauphiné, dont il portait le titre, après avoir placé auprès de lui des gens sûrs. Des lettres du 28 juillet 1440 mirent Louis en possession du Dau-

phiné; il lui fut interdit seulement de *désappointer* les officiers alors en fonctions, sauf le cas de forfaiture, et le sceau delphinal resta aux mains du chancelier de France, qui le garda au nom du dauphin (Ordonn., t. XIII, c. 318).

Le duc de Bourbon rendit à Charles VII les châteaux de Loches, de Sancerre, de Corbeil, de Brie-Comte-Robert, de Vincennes, et tout ce que lui et ses adhérents tenaient hors de leurs domaines propres; après quoi des lettres de rémission furent accordées aux auteurs et aux complices de cette rébellion, si peu excusable et si nuisible au pays, bien qu'elle n'eût point causé une grande effusion de sang. Les contemporains l'appelèrent *la Praguerie,* par allusion aux guerres civiles de Prague, à ces terribles rebelles de la Bohême, dont le nom était devenu synonyme de la rébellion elle-même.

La *Praguerie* avait eu de fâcheuses conséquences : les Anglais, espérant tirer avantage des troubles qui agitaient la France, n'avaient point envoyé d'ambassadeurs à Saint-Omer au printemps, ainsi qu'on en était convenu, et six mille combattants, aux ordres de Somerset, Talbot, Dorset, Falconbridge, avaient entamé, au mois d'avril, le siége de Harfleur : les Anglais attachaient le plus grand prix à la recouvrance de cette importante place maritime. Le gouverneur Jean d'Estouteville, et la faible garnison qu'il commandait, vaillamment secondés par les bourgeois et par les matelots du port, se défendirent jusqu'à l'automne ; le conseil du roi ne put leur envoyer de secours qu'après l'entière extinction de la Praguerie. Les comtes d'Eu et de Dunois, Gaucourt, La Hire, y allèrent enfin avec quatre mille soldats, et attaquèrent par terre et par mer le camp des Anglais. L'ennemi était bien retranché : il fallut battre en retraite et laisser capituler

Harfleur. On tâcha de se dédommager en prenant Conches, la principale forteresse du comté d'Évreux, et en jetant une forte garnison dans Louviers, pour inquiéter les Anglais [1].

(1437-1449.) Le roi, après la soumission des princes rebelles, s'était rendu à Bourges, où les états-généraux, d'abord convoqués au mois de février, ne purent, à cause de la Praguerie, se réunir qu'en septembre. On n'a point de documents sur ce qui s'y passa relativement aux affaires du royaume ; on ne connaît que les résolutions qui furent prises sur les affaires de l'église. L'assemblée de Bourges fut à la fois états-généraux et concile national, le roi ayant mandé spécialement les prélats et les députés des chapitres et des universités pour délibérer sur la résurrection récente du schisme. La querelle du pape et du concile, après quelques vaines tentatives d'accommodement, avait recommencé, depuis plusieurs années, avec une violence inouïe : Eugène IV, esprit médiocre et emporté, n'avait rien ménagé ; il avait déclaré le concile dissous et transféré à Ferrare ; les pères de Bâle avaient répondu en déclarant le pape suspendu de ses fonctions, et en s'apprêtant à le déposer, tandis qu'Eugène et son *anti-concile* lançaient sur eux l'anathème. L'Angleterre et la Bourgogne favorisaient le pape : la France et l'Empire inclinaient vers le concile. En juin 1437, le roi avait intimé défense à tous prélats français d'aller ou d'envoyer à Ferrare et de déférer aux lettres de convocation du pape

[1] En mars 1442, divers priviléges commerciaux et autres furent accordés aux habitants de Louviers, pour récompenser leur fidélité et les indemniser des maux qu'ils avaient endurés de la part des Anglais. Leur ville reçut le titre de Louviers-le-Franc, et ils furent autorisés à porter en broderie sur leurs habits une L couronnée (Ordonn. XIII, 351).

(Ordonn., XIII, 255). En juillet 1438, le roi avait réuni à Bourges un concile national, afin d'examiner l'ensemble des canons du concile de Bâle, envoyés en France par cette assemblée. Malgré les efforts des légats du saint Père, le concile gallican de Bourges, d'accord avec le parlement et le conseil du roi, ratifia, sauf quelques modifications, la plupart des décrets du concile, et ces décrets, qui consacraient les libertés du clergé et servaient indirectement les tendances monarchiques des gens de loi, furent promulgués sous forme d'ordonnance royale : on leur donna le titre de *pragmatique-sanction,* qui rappelait l'antique édit de Saint-Louis en faveur des libertés gallicanes. La pragmatique établissait la décennalité des conciles, la supériorité du concile sur le pape, la libre élection des évêques et abbés par les chapitres et communautés, sauf le veto du pape en cas d'indignité ou d'abus ; quelques diocèses seulement étaient laissés à la disposition du pape. La pragmatique interdisait, dans les procès ecclésiastiques, les appels en cour de Rome, sauf après avoir passé par tous les degrés de juridiction, et encore, en ce cas même, les procès devaient-ils être jugés dans le royaume par des juges délégués du pape : certains cas spéciaux seulement, comme les procès pour élections aux prélatures, étaient réservés au jugement direct du pape ; enfin la pragmatique proscrivait les annates, coutume par laquelle tout nouveau bénéficiaire payait au pape la valeur d'une année de son revenu, et les expectatives ou nominations à des bénéfices dont les titulaires vivaient encore. Les prêtres qui vivaient en concubinage public, et qui étaient en grand nombre, étaient soumis à la perte de trois mois de leurs revenus par année (Ordonn., XIII, 267-291.)

La promulgation des décrets du concile sous forme

d'ordonnance royale était un fait grave : elle consacrait le droit de contrôle du pouvoir civil sur les décisions de l'église, et constatait que la nation française et son gouvernement ne se croyaient point obligés de recevoir sans discussion et sans modification les règlements des conciles généraux.

Le concile de Bâle, encouragé par l'acceptation de ses décrets en France, continua la lutte contre Eugène IV, et la poussa aux dernières extrémités. Eugène IV fut déposé du rang suprême, et la tiare fut offerte à Amé ou Amédée VIII, duc de Savoie, qui avait depuis peu abdiqué en faveur de son fils, pour se retirer, avec quelques amis, dans un riant ermitage, à Ripaille, sur les bords du lac de Genève, où il menait, dit-on, une vie plus épicurienne qu'ascétique [1]. L'ambition vainquit l'amour du repos : Amédée accepta, et fut proclamé à Bâle sous le nom de Félix V (5 novembre 1439) : la chrétienté retomba ainsi dans le schisme d'où elle sortait à peine, et cela en présence de l'hérésie armée. La France ne suivit pas le concile dans cette voie extrême : la seconde assemblée de Bourges, après avoir entendu les envoyés des deux partis, n'adhéra point à la déposition d'Eugène IV : le roi et le concile gallican déclarèrent que le concile de Bâle, abandonné d'une partie de l'Europe, ne leur paraissait plus *assez certainement universel* pour procéder à une mesure si grande et si périlleuse, et demandèrent la dissolution des deux assemblées de Bâle et de Ferrare, et la convocation d'un nouveau concile œcuménique en France pour l'année suivante : c'était le tour de la France de possé-

[1] « Et se faisaient, lui et ses gens, servir, au lieu de racines et d'eau de fontaine, du meilleur vin et des meilleures viandes qu'on pouvait rencontrer. » (Monstrelet, l. II, c. 165.) De là serait venu le proverbe de *faire ripaille*.

der le concile dans son sein, d'après les décrets de Constance. En attendant, une ordonnance royale du 2 septembre signifia que la France ne reconnaîtrait pas les suspensions, dépositions, excommunications, fulminées par les deux partis l'un contre l'autre, et qu'elle entendait rester en paix. L'assemblée de Bourges, avant de se séparer, accorda au roi un dixième des revenus de l'église (Ordonn., XIII, 319-326).

Ni le pape ni le concile n'acceptèrent le moyen terme proposé par la France : ils s'obstinèrent chacun de leur côté ; Félix V fut reconnu par ses anciens états de Savoie, par les cantons suisses et par quelques portions de l'Allemagne, et le schisme se prolongea autant que la vie d'Eugène IV. La mort de ce pontife, qui avait soulevé contre lui tant de haines, et l'élection de Nicolas V (Thomas de Sarzane), un des érudits les plus profonds et des plus habiles politiques qu'il y eût alors en Italie, changèrent la situation de l'église. Nicolas séduisit le célèbre Ænéas Sylvius, qui avait été secrétaire du concile de Bâle, et plusieurs autres des principaux meneurs de cette assemblée ; il regagna les cours de France et d'Allemagne. Le concile, réduit, amoindri de jour en jour, menacé dans Bâle par l'empereur Frédéric III (d'Autriche), fut obligé de se retirer à Lausanne en 1448, puis se résigna enfin à accepter une sorte de capitulation honorable, pour lui et pour son pape Félix, qui renonça à la tiare et eut le titre de cardinal-légat, sa vie durant, en Savoie et en Suisse ; le concile se sépara enfin le 25 avril 1449, après être resté près de dix-huit ans en permanence : c'est le plus long concile de l'histoire ecclésiastique. L'absence de conviction, la versatilité de beaucoup des membres les plus éminents du haut clergé, qui préférèrent leur

intérêt personnel à l'intérêt du corps, empêchèrent le triomphe complet de la république épiscopale sur la monarchie papale : la papauté, toujours patiente, infatigable, comptant le temps pour allié, ne se lassait pas, pour ainsi dire, de refaire sa toile à mesure qu'on y portait la main. Jamais un fait qui blessait ce qu'elle nommait ses droits n'acquérait de prescription à ses yeux, et ses efforts persévérants furent désormais dirigés vers l'abolition de la pragmatique, ce monument odieux et redouté du concile de Bâle; mais la pragmatique était défendue par un corps aussi opiniâtre, aussi inébranlable dans ses traditions que la papauté elle-même, par le corps des légistes français.

(1440-1444.) Les affaires de l'église n'avaient pas longtemps arrêté le roi et son conseil, qui reprenaient activement les desseins interrompus par la Praguerie. Ces rudes secousses avaient été très-salutaires à Charles VII : elles l'avaient violemment arraché à sa torpeur ; il paraissait enfin plus jaloux de sa dignité personnelle et de son autorité, plus disposé à sacrifier momentanément ses goûts pour assurer sa puissance et améliorer le sort de son peuple. Après la Praguerie et la tentative infructueuse faite en faveur de Harfleur, les routiers s'étaient remis de plus belle à dévaster les provinces du nord et de l'est, sans se soucier des ordonnances royales. La Champagne et la Lorraine étaient surtout le théâtre de leurs fureurs : les hostilités renouvelées entre le roi René et le comte de Vaudemont leur servaient de prétexte. Charles VII marcha en personne vers la Champagne avec le dauphin, le connétable et le comte du Maine. Jean de Luxembourg, comte de Ligni, venait de mourir, après avoir gardé, depuis cinq ans, la neutralité entre la France et l'Angle-

terre. Son neveu, le comte de Saint-Pol, héritier de ses grandes seigneuries, fut forcé de prêter serment au roi; tous les chefs de bandits qui désolaient la Champagne se soumirent; néanmoins on jugea nécessaire de faire un grand exemple. Le bâtard Alexandre de Bourbon, frère du duc de Bourbon, était en horreur aux peuples à cause des meurtres, des viols, des incendies et des crimes de tout genre qu'il avait commis : il avait été le premier des capitaines à désobéir au roi, et à se jeter dans la *Praguerie;* il avait contribué plus que personne à débaucher le dauphin. Lorsqu'il vint, comme les autres, demander encore une fois sa grâce, le connétable, sur l'ordre du roi, le fit prendre par Tristan l'Hermite; son procès fut instruit sommairement : il fut condamné à mort, cousu dans un sac, et jeté dans la rivière d'Aube[1]. Le châtiment de ce misérable, que ne racheta point du supplice le sang royal qui coulait dans ses veines, répandit une terreur salutaire, et les populations commencèrent à respirer. L'ordre fut rétabli en Champagne, les places et les compagnies de gens d'armes furent mises en mains sûres, et la solde des troupes fut assurée de mois en mois.

Tandis que le roi pacifiait la Champagne, le reste du royaume était très-préoccupé d'un important événement, la délivrance du duc d'Orléans : le duc Charles voyait

[1] Un autre procès plus extraordinaire, et qui eut plus de retentissement encore, fut celui de Gilles de Laval, sire de Retz ou Raiz, un des principaux seigneurs de la Bretagne, qui, après avoir gagné le bâton de maréchal de France par de glorieux exploits, se souilla des crimes les plus atroces et les plus bizarres : il fut condamné à mort pour hérésie et sorcellerie, pendu et brûlé à Nantes. Il avait fait, dit-on, périr plus de cent soixante personnes, hommes, femmes et enfants, pour employer leur sang à des opérations magiques (Monstrelet, l. II, c. 248). Son souvenir est demeuré environné d'un renom fantastique en Bretagne, où il passe pour le type de la *Barbe-Bleue*.

finir ses longues infortunes par l'intervention d'une maison qui avait été longtemps l'ennemie mortelle de la sienne. Les conférences de Saint-Omer, annoncées solennellement aux états d'Orléans en 1439, n'ayant point eu lieu par la faute des Anglais, le duc et la duchesse de Bourgogne s'étaient vivement entremis pour que l'on traitât à part de la mise à rançon du duc d'Orléans. Les Anglais n'avaient jamais voulu jusqu'alors séparer cette question de celle de la paix : la pénurie du trésor royal y décida le conseil d'Angleterre, auquel le parlement refusait presque tout subside ; le cardinal de Winchester et le parti pacifique, malgré l'opposition du duc de Glocester, qui protestait au nom de Henri V et de ses dernières volontés, acceptèrent une rançon de 200,000 écus d'or[1], dont le paiement était garanti par le dauphin, le duc Philippe et tous les princes de France, avec le consentement du roi. Charles d'Orléans jura en outre de ne jamais porter les armes contre l'Angleterre. On l'amena, le 12 novembre 1440, à Gravelines, sur les terres du duc de Bourgogne, qui lui avait préparé une brillante réception. La joie du noble prisonnier, en revoyant la terre natale après vingt-cinq ans de captivité, arrachait des larmes à tous les spectateurs : il ne pouvait se lasser d'exprimer sa reconnaissance au *bon duc Philippe* et à madame de Bourgogne, qui avaient si généreusement oublié leurs vieilles querelles de famille ; aussi jura-t-il sans difficulté le traité d'Arras, et tint-il de grand cœur la promesse qu'il avait faite avant sa délivrance, d'épouser mademoiselle de Clèves, nièce du duc de Bourgogne. Il reçut ensuite de la main de Philippe l'ordre de la Toison-d'Or, lui donna en échange l'ordre du

[1] 100,000 *nobles* d'Angleterre, ou 300,000 francs de France ; à peu près 1,800,000 francs de notre monnaie.

Porc-Épic, qu'il avait fondé [1], et ne se sépara de la cour de Bourgogne qu'après des fêtes splendides à Saint-Omer, à Bruges et à Gand.

Le retour du duc Charles causait une allégresse universelle. Il passait pour un homme sage et mûri par le malheur; le pauvre peuple, qui n'avait point encore grande confiance au roi, mettait son espoir dans le nouveau venu : on l'avait tant plaint, on avait tant prié pour sa délivrance; toutes les imaginations et tous les cœurs étaient pour lui; chacun croyait qu'il allait prendre en main le gouvernement et remettre le royaume en *bon état*. Il fut royalement accueilli à Paris (14 janvier 1441). Son cortége était magnifique: plus de trois cents gentilshommes, tant de ses vassaux que de ceux du duc Philippe, chevauchaient autour de lui. Cette étroite union des ducs de Bourgogne et d'Orléans, cette pompe, cette faveur populaire, firent ombrage au roi : Charles VII soupçonna, non sans quelque fondement, que le *bon duc Philippe* n'avait point agi par générosité pure, que les progrès de la couronne causaient quelque souci au Bourguignon, et qu'il espérait, en réunissant les deux anciennes factions ou du moins les deux influences d'Orléans et de Bourgogne, dominer la royauté et l'empêcher de reprendre un trop puissant essor. Le roi n'avait pas vu avec plaisir Philippe envoyer la Toison-d'Or aux ducs de Bretagne et d'Alençon, en même temps que le duc d'Orléans la recevait de sa main. Le duc Charles ayant demandé au roi la permission d'aller lui présenter ses hommages en Champagne, Charles VII répondit qu'il

[1] Cet ordre ne dura pas : il n'en resta qu'une devise, conservée et illustrée par Louis XII, fils du duc Charles d'Orléans : c'était le porc-épic, avec la légende : *Cominùs et eminùs*.

verrait volontiers son cousin, mais non en si nombreuse compagnie. Le duc, assez *malcontent,* alla s'établir dans ses seigneuries d'Orléans et de Blois, sans avoir visité le roi.

Le meilleur moyen de maintenir l'autorité royale contre les princes était de se montrer digne de cette autorité : on le fit sentir à Charles VII. Le roi et le connétable, après avoir purgé d'*écorcheurs* les provinces de l'est, se disposèrent à un vigoureux effort pour chasser les Anglais des rives de l'Oise. Le connétable avait repris récemment Saint-Germain : cinq mille soldats, dirigés sur Creil, forcèrent cette ville à capituler (fin mai 1441); puis le roi en personne mit le siége devant Pontoise, accompagné du dauphin, du connétable, des comtes du Maine, d'Eu et de la Marche, de Saintrailles, de La Hire, de Coëtivi, enfin, de presque tous les vaillants capitaines de France (4 juin). La plupart des princes manquaient, y compris Dunois, qui partageait la bouderie de son frère; mais l'élite des milices féodales et communales accourut de toutes parts joindre le roi. Les compagnies parisiennes y étaient *en très-bel état*: on vit arriver jusqu'aux arbalétriers de Tournai; la noblesse picarde vint sous la conduite du comte de Saint-Pol. On compta jusqu'à dix ou douze mille *bons combattants en l'host*. On n'avait pas vu depuis longtemps une si belle assemblée de gens de guerre; mais le pauvre peuple s'en aperçut : ce n'étaient dans Paris que tailles et emprunts forcés ; on demanda une taxe à l'université elle-même ; on prit l'argent des confréries.

L'entreprise, en effet, exigeait bien de l'argent et bien du sang. Les Anglais étaient décidés à ne rien épargner pour conserver Pontoise : ils avaient grandement fortifié cette ville, munie d'une nombreuse et vaillante garnison ;

la résistance fut opiniâtre, et le duc d'York, *régent de France* pour le roi Henri VI, envoya de Rouen le brave Talbot avec quatre mille hommes d'élite au secours de la place. Les gens d'armes ne demandaient que bataille; le connétable ne doutait pas que les Anglais ne fussent *déconfits,* et conjura le roi de laisser faire ses gens; mais le souvenir des grandes batailles qu'on avait perdues jadis contre les Anglais effraya Charles VII et les gens les plus timides de son conseil. On ne combattit point, on souffrit que Talbot ravitaillât deux fois Pontoise, et y jetât quinze cents hommes de troupes fraîches, sous les lords Scales et Falconbridge (24 juin-6 juillet).

Les Anglais résolurent alors de prendre l'offensive : vers la mi-juillet, le duc d'York, rassemblant toutes les forces anglo-normandes, s'avança en personne à la tête de huit ou neuf mille combattants, et entreprit de passer l'Oise, d'attaquer les campements des Français établis sur les deux rives, et de les forcer à lever le siége. Ce plan réussit en partie : les Anglais traversèrent l'Oise près de Royaumont, dans un endroit qui n'était pas gardé; le roi et le connétable, obligés de couvrir Paris et Saint-Denis, évacuèrent le principal camp, celui de la rive gauche; mais l'autre camp, du côté de la Normandie, demeura occupé par un corps de troupes, et le duc d'York ne crut pas pouvoir le forcer. Ce prince suivit le gros de l'armée française jusqu'à Poissi, où le roi s'était retiré, et lui offrit la bataille ; on ne l'accepta point, et le régent anglais, après avoir exercé de cruels ravages dans le plat pays, fut contraint par le manque de vivres de se replier sur Mantes et sur la Normandie; mais Talbot continua de battre la campagne et d'approvisionner Pontoise (mi-août).

Le roi passa trois semaines à Saint-Denis dans la tris-

tesse et le découragement; les seigneurs commençaient à *se départir* les uns après les autres, et déjà l'armée menaçait de se débander : les Anglais accablaient de railleries le roi et ses capitaines; on n'entendait qu'un cri à Paris contre la *couardise* de Charles VII ; les princes renouaient des intrigues menaçantes ; la levée du siége de Pontoise pouvait être le signal d'une révolution. Charles VII, après bien des hésitations, comprit enfin qu'il fallait vaincre à tout prix : il rassembla tout ce qui lui restait de troupes, et, vers la fin d'août, il revint s'établir à Maubuisson, dans son ancien camp de la rive gauche de l'Oise. On ne s'amusa plus à vouloir prendre la ville par famine; pendant quinze jours consécutifs, les canons et les bombardes de Jean Bureau battirent matin et soir la ville et l'église de Notre-Dame, abbaye fortifiée, située dans un faubourg et qui commandait la ville. Le 16 septembre, l'abbaye fut enlevée de vive force; le 19, on assaillit le corps de la place : Pontoise fut emportée dans un des plus terribles assauts qu'on eût jamais vus ; le roi, le dauphin, le connétable, le comte du Maine, entrèrent tous par la brèche comme de simples gens d'armes. Si Charles VII se fût conduit d'ordinaire comme ce jour-là, il eût vraiment mérité le titre de *victorieux*, que les historiens lui décernèrent à cause des victoires que ses capitaines avaient gagnées pour lui. Mille ou douze cents Anglais furent tués ou pris ; un petit nombre parvinrent à s'échapper de la ville. Les vaincus furent très-durement traités : les soldats jetèrent à l'eau, *comme des chiens,* tous les prisonniers qui ne purent se racheter ; mais les bourgeois n'essuyèrent aucun mal. Les premiers soins du roi, à son entrée dans Pontoise, furent d'aller remercier Dieu dans la *maîtresse-église,* et de préserver de toutes violences les pauvres ha-

rien demander pour lui ; le duc de Bourgogne se plaignait seulement que divers articles de la paix d'Arras fussent mal observés. Le roi, ou son conseil, répondit à tout modérément et amiablement, accorda à chacun ce qui pouvait être accordé sans péril et sans faiblesse, et promit de ne traiter d'aucune *haute matière sans le su des seigneurs de son sang*, pourvu qu'eux, de leur côté, *fissent envers lui ainsi qu'ils sont tenus de faire*. Le passage le plus remarquable de la réponse du roi est celui relatif aux tailles : il nie les avoir établies jusqu'alors à l'insu et sans le concours des états, *quoiqu'il pût les mettre sus de son autorité royale, vu les affaires du royaume si grandes et si urgentes*, et pour délivrer ledit royaume des ennemis ; il ajoute qu'assembler les états n'est que charge et dépense au pauvre peuple, et que plusieurs notables seigneurs ont requis qu'on cessât de les convoquer (Monstrelet, l. II, c. 264).

Le roi n'avait laissé aux princes aucun prétexte de remuer : ils sentirent qu'une nouvelle Praguerie aurait encore moins de chances que la première ; le duc Philippe n'était pas plus disposé que par le passé à une rupture violente avec le roi, ce qui n'entrait pas non plus dans les vues du duc d'Orléans. Les concessions offertes par le roi furent acceptées, et le duc d'Orléans, se réconciliant pleinement avec Charles VII, alla, avec sa femme, le saluer à Limoges : le roi lui fit grande *chère* et lui donna *huit vingt mille francs* pour l'aider à payer sa rançon ; de plus, une pension annuelle de 10,000 francs.

Cependant le printemps était arrivé, et il était temps de marcher en Gascogne : le roi et le connétable assemblèrent à Toulouse une armée vraiment formidable, et s'avancèrent sur Tartas par deux chemins différents. Les

Anglais ne se présentèrent point *pour tenir la journée*, et l'armée royale attaqua et prit successivement Saint-Sever, Dax et La Réole ; Tonneins et Marmande se rendirent à la première sommation, et beaucoup de seigneurs de la Gascogne anglaise prêtèrent serment au roi. Ceux de la Gascogne française, qui s'étaient arrogé une entière indépendance au sein de leurs montagnes, refirent connaissance avec l'autorité royale dont ils étaient depuis longtemps déshabitués. Ils répondirent tous au ban royal et *desservirent leurs fiefs*. Les divers siéges entrepris par les Français avaient employé plusieurs mois, et le roi hiverna à Montauban. Charles VII perdit durant cet hiver un de ses meilleurs officiers : Étienne de Vignolles, dit La Hire, mourut, dans un âge assez avancé, à Montmorillon, au retour de l'expédition de Gascogne, qu'il avait voulu accompagner, tout malade qu'il fût déjà. Ce fameux capitaine, Gascon de naissance, fut un des caractères les plus originaux de ce siècle.

Le roi, au printemps de 1443, retourna de Languedoc en Poitou, et envoya le dauphin, avec un corps d'armée, dans les pays entre les rivières de Seine et de Somme, dont il lui donna le gouvernement. Les Anglais paraissaient vouloir reprendre l'offensive : Talbot, après avoir enlevé aux Français le château de Conches, avait investi Dieppe, et l'on ne voulait pas souffrir que Dieppe eût le sort de Harfleur. Le dauphin, secondé par les comtes de Dunois et de Saint-Pol, le sire de Gaucourt et d'autres capitaines, marcha sur Dieppe, assaillit les Anglais en l'absence de Talbot, leur enleva le fort qu'ils avaient bâti sur la montagne du Pollet pour tenir Dieppe en bride, et les contraignit à lever le siége de cette ville, siége qui leur avait coûté beaucoup d'hommes et d'argent (14 août).

Moins clément cette fois qu'à Montereau, il fit pendre soixante *Français reniés,* et quelques Anglais qui lui avaient crié des injures pendant le combat. Sur ces entrefaites, le comte de Somerset, débarqué à Cherbourg avec huit mille combattants, s'était avancé, à travers le Cotentin, le Maine et l'Anjou, jusqu'aux portes d'Angers. Cette invasion, qui avait d'abord répandu l'effroi dans les pays de la Loire, n'eut d'autre résultat que quelques escarmouches, des villages brûlés et la prise d'un ou deux châteaux. Somerset rentra en Normandie sans avoir rien tenté de sérieux, ce qui lui valut de grands reproches de ses compatriotes.

Le dauphin avait ramené ses troupes dans l'Ile-de-France, où leur conduite excitait une clameur générale. Les chefs mangeaient l'argent des tailles *à jouer aux dés, chasser au bois, ou danser,* et autorisaient toutes les exactions des soldats pour les empêcher de se plaindre : les paysans étaient obligés de racheter leur bétail et leurs vignes à prix d'argent. L'ordonnance de 1439 était foulée aux pieds. Le dauphin, qui avait déjà le goût de l'arbitraire, et pas encore celui de l'ordre, était en querelles continuelles avec le parlement et la chambre des comptes, qui résistaient à ses caprices. On fut fort aise d'apprendre que le roi le rappelait dans le midi, où avaient surgi de nouvelles *besognes* (octobre 1443).

La succession du comté de Comminges était depuis longtemps disputée entre les maisons de Foix et d'Armagnac : le roi mit d'accord les prétendants, en se faisant léguer l'héritage par la vieille comtesse Marguerite, dernière descendante des anciens comtes de Comminges. Le domaine de la couronne toucha enfin au pied des Pyrénées. Le puissant comte de Foix, qui avait presque

régné en Languedoc bien des années, était mort, et la maison de Foix garda le silence ; mais le comte d'Armagnac, fils du connétable Bernard, résolut de se venger à tout prix du roi, qui oubliait ainsi ce qu'il nommait les services de son père. Charles VII porta au comble l'irritation de cet orgueilleux seigneur, en intimant à ses sujets l'ordre de payer la taille royale, ce qu'ils n'avaient jamais fait, et en lui défendant de se qualifier dorénavant de *comte par la grâce de Dieu,* « ce qui n'appartenait ni à duc, ni à comte, sujet de quelque royaume[1]. » Armagnac appela au parlement de Paris, au pape, au concile, traita avec les Anglais, et offrit une de ses filles en mariage au roi Henri VI ; ses propositions furent acceptées par le crédit du duc de Glocester : Armagnac, comptant être puissamment secondé, envahit le comté de Comminges, retira du service du roi plusieurs chefs de compagnies, et entra en rébellion ouverte. Le roi ne lui laissa pas l'hiver pour se fortifier, et dépêcha contre lui en toute hâte le dauphin avec un millier de lances et force gens de traits : la lutte ne fut pas longue ; les compagnies rebelles, qui étaient en Rouergue, se soumirent presque sans résistance ; tous les barons du midi, le comte de La Marche lui-même, obéirent au ban du roi ; le comte d'Armagnac, cerné à l'improviste dans l'Ile-Jourdain par les troupes royales, vint se présenter au dauphin, avec sa famille, *croyant faire sa paix ;* le dauphin, peu sensible

[1] Cette même formule excita un peu plus tard quelques débats entre le roi et le duc de Bourgogne, qui l'avait adoptée depuis qu'il avait hérité du duché de Brabant : le duc Philippe déclara que les mots *duc par la grâce de Dieu* ne s'appliquaient, dans sa pensée, qu'au duché de Brabant, et non à la Bourgogne : le roi se tint pour satisfait ; l'empereur, suzerain du Brabant, eût eu seul droit de réclamer. Cette formule indiquait en effet la prétention de ne relever que de Dieu. Ordonn. XIV, 48.

à cette soumission forcée, mit la main sur le comte, et l'envoya prisonnier à Lavaur, avec sa femme, son fils puîné et ses deux filles. La prompte défaite de cette redoutable maison d'Armagnac rehaussa fort la renommée du roi et de son gouvernement.

Un nouveau revirement de la politique anglaise avait trompé les espérances qu'Armagnac avait fondées sur les secours de l'Angleterre ; la situation de ce royaume, sous le faible héritier du terrible Henri V, ressemblait de plus en plus à ce qu'avait été celle de la France sous Charles VI. Henri VI, doux, religieux, équitable, mais faible, inintelligent et crédule, était un de ces bons princes, qui, plus que les tyrans même, précipitent la décadence des empires. Après maintes fluctuations, il se déclara définitivement pour le parti de la paix, quand il était déjà trop tard et que les chances de faire une paix avantageuse étaient passées. La faction du duc de Glocester succomba sous le parti du cardinal de Winchester; on persuada au roi que son oncle Glocester menaçait sa couronne, et un scandaleux procès de sorcellerie, qui se termina par la condamnation de la duchesse de Glocester à une prison perpétuelle, ôta au duc toute chance de regagner la confiance du roi, bien qu'il n'eût point été impliqué personnellement dans la procédure. La duchesse de Glocester, ancienne maîtresse que le duc avait épousée après la rupture de son mariage avec Jacqueline de Bavière-Hainaut, avait, dit-on, cherché à *envoulter* le roi, c'est-à-dire à le faire périr par des conjurations magiques, afin d'ouvrir à son mari le chemin du trône. Le cardinal de Winchester et ses amis, les lords Somerset, Suffolk, etc., devenus maîtres du gouvernement, résolurent de choisir au roi une femme, non plus parmi les

adversaires de la couronne de France, mais dans la maison de France elle-même, pour faciliter la transaction qu'ils souhaitaient. Leur choix s'arrêta sur Marguerite d'Anjou, *fille au bon roi René de Sicile,* et nièce du comte du Maine et de la reine de France : c'était une jeune fille à peine sortie de l'enfance (elle n'avait que quinze ans), mais douée d'une beauté, d'une intelligence et d'une énergie extraordinaires ; les *gouverneurs d'Angleterre* espérèrent que la reconnaissance attacherait cette princesse à leurs intérêts, et que l'alliance française les soutiendrait contre les mouvements de l'intérieur. L'un d'eux, le comte de Suffolk, se chargea de la conduite des négociations, et Henri VI lui donna les pouvoirs les plus illimités, lui pardonnant par avance tout ce qu'il pourrait faire ou subir de désavantageux à l'Angleterre. Le gouvernement français exigea que les conférences s'ouvrissent au cœur du royaume, à Tours ; Suffolk y consentit : les plénipotentiaires français[1] ne s'en montrèrent pas plus complaisants ; ils ne proposèrent plus aux Anglais l'investiture de la Guyenne et de la Normandie, et ne consentirent qu'à une trêve de vingt-deux mois, du 1er juin 1444 au 1er avril 1446, pendant laquelle chacun garderait ce qu'il tenait en ce moment et les sujets des deux rois commerceraient librement ensemble. Suffolk accepta (20 mai 1444)[2], et le mariage du roi d'Angleterre avec Marguerite d'Anjou fut conclu en même temps que la trêve. Les ressources du roi René étaient épuisées par la rançon qu'il avait dû payer au duc de Bourgogne, par les luttes

[1] C'étaient le duc d'Orléans, le comte de Vendôme, Pierre de Brezé, sire de la Varenne, et le sire de Beauveau. Le chancelier archevêque de Reims venait de mourir au moment de se rendre à Tours.

[2] Le duc de Bourgogne avait conclu une trêve à part le mois précédent.

civiles que le parti de Vaudemont avait renouvelées en Lorraine, et surtout par la guerre malheureuse que René avait soutenue dans le royaume de Naples contre les Aragonais, de 1438 à 1442, et qui s'était terminée par son expulsion de ce royaume; René ne put assigner de dot à sa fille : Suffolk passa outre, et alla plus loin ; il promit secrètement, en faveur de ce mariage, l'évacuation de la ville du Mans et de tout ce que les Anglais conservaient dans le comté du Maine, apanage de l'oncle de Marguerite.

(1444-1448.) Le parti de la paix en Angleterre s'abusait gravement, s'il comptait désarmer la France à ce prix; le gouvernement français, sorti victorieux de ses embarras intérieurs et en pleine voie de progrès, sentait sa force et l'affaiblissement graduel de ses adversaires : il ne voulait plus de paix. La trêve de Tours, la première depuis le commencement de cette immense guerre, n'avait pour but que de reprendre haleine; on voulait laisser renaître l'agriculture, l'industrie et le commerce, mettre le peuple à même de supporter les charges qu'exigerait l'affranchissement intégral du territoire, et accomplir à loisir le grand œuvre de la réforme militaire, à peine ébauché jusqu'alors. Les heureux effets de la trêve se firent sentir dès que *les armes furent suspendues ;* le gouvernement royal supprima tous les nouveaux péages et impôts établis sur les rivières *de France, Champagne et Brie* pour l'entretien des garnisons (Ordonn., XIII, 405). Une ordonnance du mois de février précédent avait accordé annuellement à la ville de Lyon trois foires de vingt jours chacune, avec toutes les *franchises* et libertés les plus propres à faciliter le trafic et à attirer les marchands étrangers. Lyon, ruiné par la guerre avec la Bourgogne,

par les épidémies, la cherté des vivres, les tailles et les aides, avait perdu les deux tiers de ses habitants, réfugiés en foule sur terre d'Empire, dans la Bresse et la Savoie ; le conseil du roi avait compris la nécessité de relever à tout prix cette grande ville, *une des clés du royaume, lien de tant de régions diverses* (Ordonn., XIII, 399). Les fameuses foires franches de Champagne furent rétablies à leur tour l'année suivante, à savoir : une foire d'été et une foire d'hiver, de dix jours chacune (Ordonn:, XIII, 431). En même temps qu'on ranimait le commerce intérieur, Jacques Cœur, comme ministre, donnait un caractère officiel aux relations qu'il avait contractées avec l'Orient comme particulier : des présents étaient échangés entre le roi de France et le soudan d'Égypte et de Syrie, et le soudan garantissait sa protection aux négociants et aux pèlerins français qui visiteraient Alexandrie ou Jérusalem. Pendant que le commerce recommençait ses spéculations, que les ateliers et les boutiques se rouvraient dans les cités, les villages se repeuplaient; les terres étaient rendues au labourage ; les paysans, qui s'étaient entassés dans les villes et dans les forteresses, en sortaient pour rebâtir leurs chaumières brûlées et rouvrir leurs sillons abandonnés. Ceux-là même que le désespoir avait jetés parmi les gens de guerre et les routiers, revenaient peu à peu à la charrue. En même temps, des liens d'amitié et d'intérêt se renouaient entre les provinces françaises et les contrées encore soumises aux Anglais. Les marchands et gens de divers métiers reprenaient leurs anciennes *hantises* les uns avec les autres ; les Normands voyageaient en *France*, les *Français*, en Normandie. Le gouvernement royal accorda exemption de tailles et de subsides, foires franches, etc., à la nou-

velle ville de Granville, fondée par les Anglais sur la côte de Basse-Normandie, près du Mont-Saint-Michel, qui était toujours resté français. Il n'y avait là auparavant qu'une église fréquentée par les pèlerins. « Les Anglais y avaient fait ville et châtel, comme en la plus forte et avantageuse place et clé du pays par mer et par terre qu'on pût trouver pour tenir la Normandie en sujétion. » Mais à peine avaient-ils achevé leurs travaux, que les Français s'en étaient emparés (en 1442). On tâcha d'attirer là, pendant la trêve, le commerce de la Normandie. La politique française devait tirer bon parti de ces relations au renouvellement de la guerre [1].

La proclamation de la trêve n'eût certes pas suffi à garantir la sécurité publique; les compagnies licenciées, trop nombreuses pour qu'on les fît entrer toutes dans les cadres projetés de l'armée régulière, eussent infailliblement jeté sur le plat-pays une nuée de brigands, si le conseil du roi n'eût pris une grande mesure à cet égard. Charles V avait laissé un exemple bon à suivre en pareille occurrence : on résolut d'imiter l'exemple de Du Guesclin en Espagne; l'occasion se présenta tout à point.

Il y avait en ce temps-là une rude guerre en Helvétie : la ville libre de Zurich, s'étant brouillée avec ses voisins des cantons forestiers (les *Waldstætten* : Uri, Schwitz, Unterwald, Zug et Glaris), avait invoqué contre eux l'assistance de l'empereur Frédéric d'Autriche [2] et de tout le baronnage de la Souabe et des provinces environnantes. Les princes autrichiens abhorraient les paysans républi-

[1] Ordonn., XIII, p. 459. — Matthieu de Couci, continuateur de Monstrelet, dans le recueil des historiens de Charles VII.

[2] Successeur d'Albert II, gendre de Sigismond.

cains des *Waldstætten,* qui avaient secoué autrefois le joug de leurs aïeux et leur avaient fait essuyer à eux-mêmes de sanglantes défaites dans les gorges des Alpes; mais les guerres religieuses de la Bohême, les invasions des Turks en Hongrie, donnaient trop d'embarras à la maison d'Autriche, pour qu'elle pût réunir toutes ses forces contre les montagnards de la *Suisse*[1]. Les gentilshommes de Souabe et d'Alsace, faiblement secondés par l'empereur, ne se trouvèrent point en état de tenir tête aux montagnards, appuyés par Berne, Bâle, Soleure, Lucerne et presque toutes les communes helvétiques confédérées. Deux corps d'armées suisses assiégeaient Zurich et le château de Farnsbourg, près de Bâle. Le margrave de Bade, gouverneur des domaines autrichiens des bords du Rhin, conjura le duc de Bourgogne de l'aider *contre ces mauvaises gens, si mal intentionnés pour toute gentillesse* (toute noblesse); mais *le bon duc Philippe,* qui, dans ce moment, s'emparait du Luxembourg malgré les prétentions des maisons d'Autriche et de Saxe, mit son alliance au prix de l'investiture impériale de *cette duché.*

L'empereur Frédéric refusa, et fit écrire au roi de France, par son secrétaire, le célèbre Ænéas Sylvius Piccolomini, une lettre pressante, où il lui remontrait qu'il importait à tous les princes de ne pas laisser les *sujets s'élever contre leurs maîtres, ni les vilains braver orgueilleusement les nobles;* il lui demandait donc un certain nombre de ces compagnies d'*Armagnacs* et de ces hardis capitaines qui foisonnaient en France, pour les employer contre les Suisses. Les étrangers nommaient encore *Armagnacs* les soldats des bandes françaises.

[1] Ce nom, alors assez nouveau, n'est que la forme francisée de celui de Schwitz, l'un des trois principaux cantons forestiers.

dans le Rhin au dessus de Bâle : cette poignée de braves trouvèrent trente mille combattants déployés entre eux et la ville ; l'avant-garde du dauphin, commandée par le sire de Beuil et par Antoine de Chabannes, et forte de plusieurs milliers d'hommes, était déjà établie et retranchée en avant de la Birse ; les Suisses l'attaquèrent à l'instant, la culbutèrent, lui enlevèrent son artillerie et ses bagages, et la rejetèrent au delà de la Birse. Ils avaient défense de franchir eux-mêmes la rivière : dans l'ivresse de la victoire, ils oublièrent les ordres de leurs chefs, ils se précipitèrent dans la Birse, la traversèrent sous le feu des canons et des couleuvrines, et se ruèrent comme des taureaux furieux sur le gros de l'armée du dauphin, pour s'ouvrir passage jusqu'aux Bâlois qui tentèrent une sortie au nombre de trois mille combattants. La jonction ne put s'opérer : les Bâlois, menacés de voir leur retraite coupée par un gros corps d'ennemis, n'osèrent s'éloigner de leurs murailles, et les montagnards, enveloppés par dix mille hommes d'armes, furent séparés en deux petites troupes, dont l'une fut acculée à la rivière, et l'autre parvint à gagner la ladrerie de Saint-Jacques, où elle se retrancha. Le principal effort des *Armagnacs* et de la chevalerie souabe et alsacienne se tourna d'abord contre la première des deux bandes suisses ; six ou sept cents montagnards luttèrent pendant quatre heures contre des milliers de soldats ; *moins vaincus que las de vaincre*, ils succombèrent tous, mais sur des monceaux de morts[1]. Alors toute l'armée, sauf la division qui contenait les Bâlois, assaillit la ladrerie de Saint-Jacques : la lutte fut bien plus terrible encore en ce lieu ; en vain la

[1] Æneas Sylvius, epist. 87.

chapelle de la ladrerie fut-elle incendiée ; en vain les boulets renversèrent-ils les clôtures du jardin et du cimetière ; trois assauts furent repoussés avec un épouvantable carnage : les longues piques et les hallebardes des Suisses abattaient les gens d'armes par centaines ; leurs sabres gigantesques et leurs pesants *morgenstern* (sorte de massue) broyaient comme verre les heaumes et les cuirasses. Pareils aux anciens Franks, on les voyait, tout hachés de vingt blessures, lutter et frapper tant qu'il leur restait un souffle de vie : quand ils ne pouvaient plus se tenir debout, ils combattaient à genoux. Les plus vieux capitaines de France, *qui s'étaient trouvés à tant de journées et rencontres, tant contre les Anglais que contre autres,* n'avaient jamais vu *gens si forts ni si téméraires à abandonner le soin de leurs vies :* émus d'admiration, ils eussent volontiers offert quartier à ces héroïques combattants ; mais les seigneurs allemands, altérés du sang des *vilains,* les supplièrent à genoux de n'en point épargner un seul : les Suisses d'ailleurs n'eussent point consenti à se rendre.

Ce courage inouï ne pouvait leur donner la victoire : ils furent enfin accablés par les masses d'hommes qu'on précipitait incessamment sur eux ; mais huit mille cadavres ennemis, gisant aux bords de la Birse et autour de la ladrerie de Saint-Jacques, attestèrent la prodigieuse défense des républicains. On assure que le combat avait duré dix heures entières. Les nobles allemands étaient si peu accoutumés à voir les Suisses vaincus, que ce triomphe, si chèrement acheté, les enivra d'une joie indicible. Burckhardt Mônch, qui avait guidé les Français en Helvétie, exultait plus que tous les autres en parcourant cet affreux champ de bataille. Il reconnut parmi les mourants

royaux, s'être « transporté vers les marches de Barrois et de Lorraine, et vers les *Allemagnes,* pour donner provision et remède à plusieurs usurpations faites sur les droits des royaume et couronne de France, en plusieurs pays, seigneuries, cités et villes, étant deçà la rivière du Rhin, qui d'ancienneté *soulaient* être aux rois de France. » Verdun, déjà réuni à la France sous Louis-le-Hutin ; Épinal, qui relevait de l'évêque de Metz ; Orville, et d'autres petites places se soumirent (Ordonn., XIII, 408) ; Toul accepta la protection du roi, mais en réservant les droits de l'Empire ; Metz résista : cette grande commune, habituée depuis longtemps à se gouverner en république, répondit aux gens du roi qu'elle ne devait rien à la couronne de France, *et n'était sujette au roi René, ni à aucun autre.* Charles VII et René s'établirent à Nanci, et laissèrent leur armée devant Metz. Les Français s'emparèrent sans peine des vingt-cinq ou trente forteresses du pays Messin, mais il n'en fut pas de même de la cité. Cinq mois entiers, les habitants et la garnison se défendirent avec une merveilleuse constance, et la guerre se fit avec une impitoyable cruauté de part et d'autre. Le capitaine de Metz, Jean de Vitout, alla jusqu'à faire noyer des femmes, qui avaient, malgré sa défense, porté de l'argent aux Français pour racheter leurs maris prisonniers. Le roi de France et le roi de *Sicile,* désespérant de réduire les *vaillantes gens* de Metz, consentirent enfin à accepter la rançon des libertés messines : la ville fit un riche présent de vaisselle d'or à Charles VII, avec deux cent mille écus pour les frais du siége. Quant à René, les Messins le déchargèrent et tinrent quitte d'une dette assez considérable qu'il avait contractée naguère envers leur commune ; mais ils ne reconnurent ni sa suzeraineté ni celle

du roi de France, et demeurèrent en leurs franchises comme auparavant (27 février 1445).

Le traité avec Metz fut accompagné d'un autre traité avec l'Empire : les entreprises de Charles VII et les violences commises par les troupes du dauphin avaient inquiété et irrité toute l'Allemagne. Les princes d'outre-Rhin, qui n'eussent point soutenu l'empereur Frédéric dans une querelle particulière à la maison d'Autriche, se montraient aussi disposés que lui à défendre les droits de l'Empire ; enfin, le siége de Metz n'était pas d'un favorable augure. Charles VII et son conseil sentirent l'imprudence qu'il y aurait à s'engager dans une guerre de conquête, tandis que les Anglais tenaient encore de si grandes possessions au cœur du royaume : on transigea ; le roi renonça à l'hommage des villes impériales qu'il avait occupées, et les Allemands renoncèrent aux indemnités qu'ils avaient demandées. Le roi garda cependant la souveraineté d'Épinal (Ordonn., XIII, 502).

Les grands desseins formés un peu légèrement par le conseil du roi avaient donc échoué, et la France n'avait fait pour cette fois qu'une sorte de reconnaissance du côté du Rhin : cette campagne, peu glorieuse, eut néanmoins un grand résultat pour le royaume; l'ordonnance du 2 novembre 1439 fut enfin réalisée. Les compagnies, qui avaient si longtemps dévoré la France, se trouvaient fort affaiblies : les plus indisciplinables des routiers avaient péri par milliers aux bords du Rhin et de la Moselle ; on espéra que le reste serait plus disposé à entendre raison et à accepter une existence régulière et honorable en échange de son indépendance aventureuse et désordonnée. Ce ne fut pas toutefois sans de longues discussions que le conseil du roi se résolut à exécuter la réforme : le roi

René, son fils, son frère le comte du Maine, le connétable, le comte de Dunois, et beaucoup d'autres illustres personnages, prirent une part active à ces graves débats, ainsi que Charles VII lui-même. Quelques membres du conseil craignaient une rébellion générale des compagnies ; d'autres prétendaient que le peuple était trop misérable pour supporter les tailles nécessaires à l'entretien d'une armée permanente. Cette seconde objection fut facilement réfutée : il n'était pas rationnel de refuser, au nom de la misère publique, les moyens de détruire le brigandage qui causait cette misère. Le brigandage, qui, attaquant la société dans les sources de sa vie, rendait l'agriculture impossible, était bien autrement funeste que toutes les tailles. Quant aux craintes de résistance de la part des soldats, quelques-uns des seigneurs du conseil se chargèrent de s'informer jusqu'à quel point elles étaient fondées, et de sonder les principaux *conducteurs de gens de guerre :* les capitaines les plus renommés, sur la promesse qu'on leur fit d'être *des mieux et des premiers pourvus,* répondirent de l'obéissance de leurs hommes ; la réforme fut donc décidée.

Il fut ordonné, de par le roi et son conseil, que l'armée serait réduite à quinze compagnies, chacune de cent lances *garnies* ou six cents chevaux, trois archers, un page et un *coutillier* à cheval étant attachés à chaque homme d'armes. Les gages des hommes d'armes et de leurs gens devaient être payés mensuellement, et en monnaie royale, par des commis spéciaux, établis dans les bailliages, sénéchaussées et prévôtés où les capitaines tiendraient garnison. Ce furent les premiers *payeurs* et *commissaires des guerres.* La solde fut fixée à dix livres tournois par mois pour l'homme d'armes, cinq pour le *brigandinier* ou *cou-*

tillier [1], espèce de chevau-léger, quatre pour l'archer.

Les historiens contemporains nous ont laissé sur l'exécution de cette grande mesure des détails qui méritent d'être rapportés textuellement. « Les quinze capitaines élus, » dit l'un d'eux, » lesquels étaient tous vaillants et experts en fait de guerre, non point jeunes, ni grands seigneurs, furent mandés en la présence du roi, et il leur fut dit qu'ils gardassent étroitement les ordonnances, qu'ils ne prissent avec eux que des gens sûrs, dont ils pussent rendre bon compte, et ne fissent ni ne souffrissent être faits par leurs gens aucuns dommages ni violences aux marchands, laboureurs ou autres. On leur bailla par écrit les lieux où ils devaient aller, et, après qu'ils eurent choisi, entre toutes les compagnies, les hommes les plus experts et les mieux habillés, jusques au nombre à eux fixé, tous les autres, c'est à savoir ceux qui n'étaient point pris à gages, eurent ordre de se retirer sans délai dans les pays d'où ils étaient originaires, et d'aller reprendre leurs métiers et labourage, sans plus piller ni dérober le pauvre peuple, ou autrement en ferait-on justice comme de gens abandonnés et sans aveu, et, pour y pourvoir, furent envoyés mandements aux officiers du roi dans les bailliages. Lesquelles ordonnances étant venues à la connaissance d'iceux gens de guerre, ils s'épandirent incontinent en divers lieux, sans plus se tenir ensemble, tellement que, dedans les quinze jours ensuivants, on

[1] La brigandine était une armure défensive plus légère que la cuirasse : elle se composait de lames de fer attachées avec des cloux sur un pourpoint matelassé. — Le Languedoc, qui comprenait, comme on sait, la Guyenne et la Gascogne françaises, fut taxé au tiers de la taille générale. Ses états-généraux n'avaient pas cessé, comme ceux du Languedoïl, de s'assembler annuellement, et votèrent chaque année une somme fixe, une sorte d'abonnement, pour leur part de la taille. Ce pays avait, bien plus que le nord, le goût et l'intelligence des formes représentatives.

n'entendait plus aucune nouvelle d'eux dans tous les pays du roi.

« Pour le regard des quinze capitaines, quand ils furent distribués avec leurs gens par les provinces, diocèses, bailliages, sénéchaussées et prévôtés du royaume, ils commencèrent à se conduire très-doucement et courtoisement; et si, d'aventure, aucuns de leurs gens commettaient quelque violence ou rapine, ils les châtiaient à toute rigueur, et faisaient restituer le dommage aux bourgeois ou paysans qui avaient été pillés; aussi les peuples se prirent-ils à les bien aimer, et priaient-ils le roi de tenir les hommes de guerre aux pays où ils recevaient leur solde, afin qu'ils y dépensassent l'argent qui y était levé pour leur paiement; et étaient lesdits gendarmes riches, car ils portaient leur harnais sans *parements* (parures), et leur était défendu de mener chiens, *oiseaux* (faucons), ni femmes; leurs hocquetons étaient de cuir de cerf ou de mouton, et de draps de couleurs diverses, sans *orfèvrerie* (broderie d'or ou d'argent); leurs robes, courtes, de vingt ou vingt-cinq sous l'aune seulement. Au demeurant, bien que le nombre des gens de guerre ainsi gagés se montât à environ neuf mille chevaux, ils étaient trop peu dans chaque bonne ville pour pouvoir faire les maîtres sur les bourgeois et manants : il n'y avait que vingt ou trente lances en des villes comme Troyes, Châlons, Reims ou Laon. Les officiers royaux et les justiciers ordinaires avaient d'ailleurs l'œil sur eux, pour observer s'ils ne commettaient pas quelques fautes, touchant la punition desquelles les capitaines ne fissent pas bien leur devoir[1] :

[1] La justice ordinaire ne parut pas assez énergique, ni assez expéditive : une ordonnance du 6 octobre 1447 attribua au prévôt de Paris, Robert d'Estouteville, successeur d'Ambroise de Lore, la juridiction dans tout le royaume sur tous les

d'autre part, il y avait certains commis exprès de par le roi, qui venaient voir assez souvent les gens d'armes passer *à la montre* (en revue), afin qu'ils s'entretinssent comme il appartenait, sans vendre ni perdre leurs chevaux et harnais; et, quand il défaillait quelqu'un desdits gens de guerre par mort ou autrement, aussitôt un autre était mis en sa place; plusieurs même suivaient assez longuement les capitaines à leurs dépens, sur l'espérance d'être enrôlés à leur tour.

« Que s'il survenait au roi quelques affaires, en quelque lieu que ce fût de son royaume, il envoyait tout aussitôt des messagers vers les capitaines, et incontinent, en peu de jours, ils se rendaient vers lui, ou aux lieux où il les voulait occuper; par ainsi se trouvait-il assez soudainement pourvu d'un bon nombre de combattants bien en point.

« Enfin, tout ce que dessus étant parfait et accompli, en dedans deux mois, le royaume devint plus sûr et mieux en paix qu'il n'avait été depuis trente ans. Partout on releva les maisons et édifices ruinés, on défricha les terres incultes, on cultiva les vignes et les jardinages abandonnés; maintes villes et pays, qui depuis des années étaient demeurés inhabités, furent remis sus et repeuplés abondamment, et, nonobstant que les pauvres gens eussent grand'peine et travail en ce faisant, encore se tenaient-ils pour bienheureux que Dieu leur fît cette

larrons, mendiants, *épieurs* de chemins, ravisseurs, joueurs de faux dés, faux monnoyeurs, etc., et leurs *récepteurs* (recéleurs) et complices. Non seulement le prévôt, mais ses commis, avaient droit de « punir et faire exécuter toutes ces sortes de gens en tous lieux, après enquête sommaire sur leur vie et gouvernement. » Cet effrayant arbitraire fut accueilli comme un bienfait par les classes laborieuses : la répression des violences et des pillages ne leur semblait jamais assez prompte ni assez terrible ; elles avaient tant souffert (Ordonn., XIII, 309) !

grâce de pouvoir vivre paisibles en leurs lieux, ce que faire n'avaient pu la plus grande partie de leur vie [1]. »

Les conséquences futures de cette innovation devaient être bien plus considérables encore que ses résultats immédiats. L'apparition des compagnies d'aventuriers mercenaires (*routiers, brabançons,* etc.), à la fin du douzième siècle, avait porté le premier coup à l'organisation militaire de la féodalité : l'institution des armées permanentes annula promptement cette organisation, qui avait survécu à l'indépendance féodale, et qu'un siècle de guerres désastreuses avait démontrée impuissante pour défendre la patrie. La France allait désormais ressaisir, par l'ordre et la discipline, la supériorité que lui avaient enlevée le désordre des milices féodales et les premiers progrès des Anglais dans l'art de la guerre. Ces progrès étaient dépassés de bien loin d'un seul élan ; la France avait jadis enfanté la chevalerie ; c'était encore la France qui enfantait le système militaire moderne, destiné à remplacer la chevalerie. L'introduction générale des armées régulières, renouvelées de l'Empire romain par la France, et bientôt imitées par le reste de l'Europe, devait coïncider avec le développement général des gouvernements monarchiques.

La réforme des finances marchait parallèlement avec celle de l'armée ; elle n'eut pas, si l'on peut s'exprimer ainsi, ni ne pouvait avoir un caractère aussi monumental, et ne fonda point d'institution qui dût traverser les siècles ; on y reconnaît toutefois l'esprit d'ordre et la main ferme de Jacques Cœur. Dès le 25 septembre 1443, avait

[1] Matthieu de Couci, dans le recueil des hist. de Charles VII, p. 544-547. — Éloge du roi Charles VII, *ibid.*

paru une ordonnance « sur le fait et gouvernement des finances, pour obvier aux grands abus qui ont été faits et se font chaque jour par les receveurs et autres, lesquels n'ont tenu compte de toutes les ordonnances faites au temps passé. » Les deux administrations du domaine royal et *des autres finances extraordinaires* (tailles, aides et subsides) furent entièrement séparées, ainsi que le demandait la destination différente des fonds qu'elles avaient à manier; seulement l'une et l'autre continuèrent à ressortir de la chambre des comptes, souveraine pour le fait de l'administration financière, comme le parlement pour le fait de la justice [1]. Il fut établi que tous les revenus du domaine seraient versés en la chambre du trésor à Paris, dans les mains du changeur du trésor, sur quittances des trésoriers du roi, contrôlées par le clerc du trésor. Tous les autres deniers de l'état devaient être reçus et employés par le receveur général des finances; la chambre des comptes ne devait plus admettre le receveur général à compter par simples mandements royaux, tirés sur lui et extorqués par la faveur : il était tenu de représenter des états ou rôles détaillés des dépenses, expédiés par les généraux des finances, signés de la main du roi et du *signet* d'un des secrétaires d'état, avec mandements scellés par le chancelier de France. Il en était de même pour l'argentier du roi (Jacques Cœur), le trésorier des guerres, le grand écuyer, le maître de l'artillerie, enfin, pour tous les officiers du domaine ou des finances générales, appelés à comparaître devant la chambre des comptes; les officiers du domaine devaient exhiber des quittances régulières du trésor; les autres, des quittances du receveur

[1] En certain cas, cependant, des membres du parlement étaient appelés à assister la cour des comptes dans ses jugements.

général. Les maîtres des chambres aux deniers, l'argentier et les autres officiers du domaine devaient montrer leurs états de dépenses tous les mois. Le receveur général devait montrer ses comptes à la chambre des comptes à première réquisition, et les faire apurer et vérifier chaque année à ladite chambre. Tous les receveurs étaient astreints à rendre leurs comptes deux fois l'an ; les receveurs des aides devaient même les rendre trois fois l'an, les malversations étant plus faciles pour eux, et leurs comptes étant plus complexes. Tout recel et malversation étaient punis de restitution, plus, d'une amende arbitraire (Ordonn., XIII, 572).

Une seconde ordonnance, rendue à Nanci, le 10 février 1445, corrobore la première : le roi s'interdit d'accorder gratuitement des lettres d'amortissement, de légitimation, d'affranchissement, d'anoblissement, d'exemptions et de priviléges quelconques. Il est enjoint aux gens des comptes et trésoriers de ne plus obtempérer à ces lettres que moyennant finance et composition raisonnable. Un troisième édit, de juin 1445, organisa définitivement la justice exceptionnelle qui jugeait toutes les questions relatives aux impôts : *les généraux conseillers sur le fait des aides* formaient une cour souveraine (la cour des aides), jugeant en dernier ressort tous les procès civils et criminels concernant les aides, gabelles et tailles. Les *élus,* officiers royaux qui n'avaient plus rien d'électif que leur nom, composèrent les tribunaux de première instance pour les questions des finances générales; pour ce qui regardait le domaine, ce furent les trésoriers de France. Il fut interdit à toute juridiction ecclésiastique ou laïque de s'immiscer dans les affaires d'impôts : les tribunaux ecclésiastiques entravaient la perception de

mille manières, et allaient jusqu'à menacer les receveurs d'excommunication, lorsque ceux-ci s'adressaient à des hommes engagés, à quelque degré que ce fût, dans la cléricature. L'édit royal statua que les juges d'église, qui troubleraient les officiers des finances dans leurs fonctions, seraient punis par la saisie de leur temporel. Des peines équivalentes menacèrent les magistrats laïques, au cas où ils recevraient dorénavant les appels portés devant eux par les contribuables, qui, sous prétexte de divers priviléges, cherchaient à se soustraire aux impôts. « Le roi, disait l'ordonnance, veut qu'égalité soit gardée entre ses sujets dans les charges et frais qu'ils supportent pour leur défense et celle du royaume. » Cependant on maintenait l'exemption des tailles et aides pour les écoliers des universités, les nobles *suivant les armes* [1], les archers, arbalétriers et canonniers des bonnes villes, les officiers ordinaires et commensaux du roi : les pauvres dont l'indigence est constatée, ferment assez bizarrement cette liste de privilégiés (Ordonn., XIII, 415, 428) [2].

La juridiction exceptionnelle en matière d'impôts était

[1] C'est-à-dire faisant le service de leurs fiefs. Par l'organisation de l'armée régulière, la milice féodale se trouvait réduite au rôle de réserve et d'arrière-ban : les feudataires obtinrent, quand on les appelait sous les armes, d'être soldés sur le même pied que les gens des *compagnies d'ordonnance*, pourvu qu'ils eussent l'équipement prescrit (Ordonnance XIV, 350). Ainsi les nobles cessèrent entièrement de servir à leurs frais.

[2] L'exemption de tailles fut accordée à tous les bourgeois de Paris, pour *aider à repeupler ladite ville*, par ordonnance du 26 mai 1449, à la charge pour la ville d'entretenir à ses frais ses fortifications et *autres communes affaires*. Les Parisiens ont gardé ce privilége jusqu'à la révolution. Une telle exception, étendue à tous les habitants d'une grande cité, était peu conséquente avec le principe d'égalité posé par les ordonnances précédentes. Mais les gouvernements du moyen âge ne se piquaient guère de logique.

peut-être nécessitée par l'état du pays, qui exigeait en toute chose l'emploi des ressorts les plus énergiqnes et les plus prompts. On ne pouvait révoquer en doute ni les bonnes intentions ni la capacité des hommes qui dirigeaient alors le gouvernement français ; mais cet établissement, qui rendait les officiers de finances juges et parties, reposait sur un principe dangereux et funeste ; aucune institution ne donna lieu à plus d'abus dans la suite des temps ; aucun n'était devenu plus odieux au peuple lorsque tomba la monarchie.

Les monnaies avaient eu leur part dans la réforme générale : un édit du 12 novembre 1443 avait proscrit le cours de toute autre monnaie que les écus d'or, les *deniers grands blancs,* valant dix deniers tournois, les *petits blancs,* de la valeur de cinq deniers, et les *doubles deniers noirs*. Bien des intérêts furent lésés ; mais on parvint à faire disparaître ce chaos de monnaies de toute espèce et de tout aloi, françaises, anglaises, bourguignonnes, qui encombraient la circulation et gênaient les transactions.

La justice ordinaire ne fut pas négligée : une ordonnance du 28 octobre 1446 tâcha de mettre un frein à la chicane et un terme à la longueur des procès. Dans un édit de confirmation des priviléges accordés au Languedoc par Louis X, on remarque un article qui prescrit l'*instruction et le jugement publics* des procès criminels, à moins que l'accusé ne soit condamné à la question. Cette première réaction contre la procédure secrète empruntée aux inquisiteurs, devait partir du midi, dépositaire des traditions du droit romain et victime de l'inquisition (Ordonn., XIII, 486).

Les relations diplomatiques n'étaient pas moins bien

conduites que les affaires de l'intérieur : des nuages s'étaient maintes fois élevés entre les cours de France et de Bourgogne ; on les dissipa ; on ne s'aimait pas ; mais on s'estimait, on se craignait, on fut prudent et modéré de part et d'autre. La duchesse de Bourgogne, femme d'un esprit actif et d'un grand sens, à qui son mari confiait presque toujours les négociations de quelque importance, vint trouver Charles VII à Châlons, à son retour de Lorraine, et régla pacifiquement avec lui les différends des deux cours, relatifs, pour la plupart, aux empiétements des officiers royaux sur le traité d'Arras : les gens du roi ne pouvaient se résoudre à ne plus faire valoir les droits *régaliens* sur les provinces bourguignonnes. Ni la France ni la Bourgogne n'avaient intérêt à une rupture : le duc Philippe avait de graves embarras chez lui ; la Flandre était agitée ; la Hollande et la Zélande étaient déchirées par les vieilles factions des *Hoëks* et des *Kabeljaws,* que l'autorité du duc tâchait en vain de réconcilier ; Philippe avait d'ailleurs à s'assurer de l'héritage du duché de Luxembourg, qui lui était disputé par la maison d'Autriche ; quant à la cour de France, il n'est pas besoin de dire de quel côté se tournaient et devaient se tourner ses légitimes ambitions. La mort de la jeune comtesse de Charolais, fille du roi, mariée au fils du duc Philippe, bien qu'elle rompît les liens de famille contractés entre les deux cours, n'eut point de fâcheux résultat politique. L'affaire du comte d'Armagnac fut terminée en même temps que les démêlés avec le duc Philippe ; les députés d'Armagnac implorèrent la merci du roi, qui l'accorda aux sollicitations des comtes de Foix, de Dunois, et de tous les grands seigneurs du midi : Jean d'Armagnac fut remis en liberté et recouvra son comté d'Armagnac ; le Rouergue, qui lui

avait appartenu, fut donné au dauphin, et le comté de Comminges demeura à Matthieu de Foix, mari de la dernière comtesse, pour retourner à la couronne à sa mort. Cette grâce avait été un acte de politique, et non de justice; le comte Jean, souillé de toutes sortes de crimes, ne méritait aucune pitié.

La cour de France, cependant, était agitée par des dissensions assez graves : le crédit du connétable était un peu éclipsé par celui du comte de Dunois et de Jean de Brezé, sire de La Varenne, homme de mérite au reste et digne de la faveur royale; le roi et son fils, qui avaient paru pleinement réconciliés durant quatre ou cinq ans, retombaient dans une mésintelligence croissante depuis la perte de la dauphine, jeune femme spirituelle, généreuse, aimable et aimée de tout le monde, qui mourut à vingt ans avec des circonstances touchantes [1]; le roi l'affectionnait beaucoup, et elle avait servi de lien entre le père et le fils. La conduite du dauphin, à l'époque de la Praguerie, autorise à penser que les premiers torts furent de son côté. Bien que son père lui eût confié, à plusieurs reprises, des commandements considérables, il n'était jamais content de la part qu'on lui faisait dans l'autorité royale; à la fois dissimulé et violent, il traitait avec arrogance les conseillers du roi, sauf Jacques Cœur,

[1] C'était une noble nature, ardente de tête et de cœur, frêle de corps : passionnée pour la poésie et les arts, elle passait les jours et les nuits à lire et à faire des vers. Sa santé, altérée, dit-on, par les veilles et par les inquiétudes d'une pensée trop active, ne résista pas au chagrin de propos calomnieux qu'avait répandus sur son compte un courtisan plus indiscret et plus sot peut-être que méchant, et qu'accueillit probablement son ombrageux époux, toujours enclin à croire le mal. Elle en fut frappée au cœur : à la suite d'une promenade, par une chaude journée de l'été de 1445, une pleurésie se déclara chez elle et l'emporta en quelques jours : ses dernières paroles furent : « *Fi de la vie! qu'on ne m'en parle plus!* » Voyez les pièces publiées dans les preuves de l'histoire de Louis XI, de Duclos.

dont il ne pouvait s'empêcher de respecter le génie, et il se montrait on ne peut plus discourtois envers madame de Beauté [1], prenant les intérêts de la reine sa mère beaucoup plus vivement que ne le souhaitait cette princesse elle-même. L'historien Gaguin prétend qu'il s'emporta un jour jusqu'à donner un soufflet à *la belle Agnès* [2]. Le fait est fort douteux ; ce qui est certain, c'est qu'il ne manquait pas d'officieux à la cour pour souffler le feu et envenimer la discorde ; l'esprit du dauphin s'aigrit de plus en plus, et se porta à des desseins téméraires et coupables ; l'ancien chef d'écorcheurs Antoine de Chabannes, devenu comte de Dammartin et assez accrédité au conseil, dénonça tout à coup à Charles VII un complot tramé, dit-il, par le dauphin, pour chasser les ministres du roi et s'emparer de sa personne : le commandant de la garde écossaise et plusieurs de ses archers furent arrêtés, et quelques seigneurs de la cour prirent la fuite : le dauphin donna un démenti à Dammartin, qui maintint son dire, et qui obtint toute créance près du roi : plusieurs archers écossais furent condamnés à mort, et le dauphin se retira dans son pays de Dauphiné, soit par l'ordre exprès, soit de l'aveu de Charles VII (1446). Le père et le fils ne devaient plus se revoir [3]. Deux ans après (en 1448), un nouvel avis fut adressé à Charles VII par un de ses secrétaires nommé Mariette, qui prétendit que le dauphin, d'accord avec le duc de Bourgogne, s'apprê-

[1] C'était le titre que portait Agnès Sorel, depuis que le roi lui avait donné le château de Beauté-sur-Marne, voulant qu'elle fût *dame de Beauté de nom comme de fait*.

[2] Robert Gaguin, de l'ordre des Mathurins, est l'auteur du premier essai d'histoire générale de France, écrit à la fin du quinzième siècle.

[3] Un second fils naquit au roi vers l'époque du départ du dauphin. Il fut nommé Charles.

tait à revenir à main armée *changer le gouvernement du roi*. Le dénonciateur fut moins heureux cette fois : ses allégations furent reconnues mensongères, et le parlement de Paris le condamna à mort comme faussaire et calomniateur [1]. Le sire de Brézé perdit la faveur du roi à l'occasion de cet incident : Dammartin, au contraire, aussi pervers et plus dangereux dans son nouveau métier de courtisan que dans son ancienne profession de chef de bandits, conserva et accrut son influence, dont il devait faire plus tard un fatal usage.

Ces mouvements du palais, dont le contre-coup, quelques années auparavant, eût ébranlé tout le royaume, ne réagirent guère sur les affaires publiques, et n'arrêtèrent point la marche ferme et régulière du gouvernement : ils n'eurent probablement pas même d'influence sur la prorogation de la trêve avec les Anglais, qui fut renouvelée à plusieurs reprises, mais à courts termes. Le gouvernement français n'avait pas d'intérêt à précipiter la reprise des hostilités : chaque délai augmentait ses chances ; la situation intérieure de l'Angleterre empirait de jour en jour. Cette belle Marguerite d'Anjou, qu'on avait présentée à l'Angleterre comme un gage de paix, n'y porta que le trouble et la guerre : ses grandes qualités d'esprit et de cœur, son courage, son activité, son génie politique, qui semblaient suppléer à tout ce qui manquait à son faible époux, ne tournèrent qu'à son malheur et à celui de son nouveau royaume. Élevée au trône sous des auspices humiliants pour l'orgueil anglais, et trop jeune et trop ardente pour discerner le rôle prudent et modérateur qui eût convenu à sa position, elle épousa les pas-

[1] Duclos, *hist. de Louis XI* : preuves.

...ti qui l'avait faite reine, et non les intérêts ... nation qu'elle était appelée à régir ; elle ... ur le peuple anglais que l'étrangère, *la ... çaise*. « La France », dit un historien ... était doublement vengée de sa ri... roi et une reine tous deux issus ... erite inspira au parti de Win... qui lui avait manqué jus... catastrophes ne tardèrent pas à ... loucester, chef de la faction opposée, ... ant une session du parlement, comme ... bablement à juste titre, d'avoir conspiré de se ... par force du gouvernement et de la personne du ... oi : quelques jours après (28 février 1447), il fut trouvé mort dans son lit. Quoique son corps ne portât aucune marque apparente de violence, on crut généralement que le duc avait péri assassiné : le peuple et les soldats avaient aimé en lui l'adversaire opiniâtre de la France et le dernier représentant des jours glorieux de Henri V ; sa mort souleva contre la jeune reine et contre le parti de la paix des ressentiments implacables, et le peuple vit le doigt d'en haut dans la prompte fin du cardinal de Winchester, qui ne survécut que six semaines à son infortuné neveu (11 avril 1447)[1]. L'avenir de la dynastie de Lancaster fut dès lors irrévocablement compromis : il se trouva quelqu'un pour recueillir le fruit de la haine populaire, et bien des gens commencèrent à se rappeler les droits héréditaires d'une branche de la maison royale, qui n'a-

[1] Ce vieux prélat, qui avait dû à son immense fortune une grande partie de sa puissance politique, se plaignait, dit-on, en mourant, de ce que la vie ne se pouvait racheter avec de l'or. Il eut la singulière fantaisie, imitée depuis par Charles-Quint, de faire célébrer devant lui son propre service funèbre et sa messe de *Requiem* (Hall, p. 152. — Cont. Hist. Croyland, 582).

vait point jusqu'alors elle-même paru se souvenir qu'elle eût un meilleur droit au trône que les Lancaster : Richard, duc d'York, naguère *régent de France* pour Henri VI, était issu par les femmes du second fils d'Édouard III ; Henri VI ne descendait que du troisième fils ; York et ses enfants ne l'oublièrent plus.

L'opinion publique en Angleterre eut bientôt un nouveau grief : le conseil du roi n'avait point encore osé déclarer l'engagement qu'il avait pris de restituer aux Français le comté du Maine : la forte ville du Mans, qui protégeait les abords de la Normandie, était une des possessions auxquelles les Anglais tenaient le plus ; le conseil d'Angleterre avait demandé délai sur délai pour exécuter sa promesse. Le gouvernement français finit par perdre patience, et, au commencement de 1448, six ou sept mille combattants, aux ordres de Dunois, Coëtivi, Brézé, etc., vinrent mettre le siége devant le Mans : la place avait une garnison de deux mille cinq cents hommes, commandée par François l'Aragonais (Francisco de Suriena), capitaine espagnol au service d'Angleterre ; mais à peine sut-on à Londres l'agression des Français, que l'évêque de Chichester fut envoyé en toute hâte pour donner satisfaction à Charles VII : le Mans, Mayenne et toutes les places du Maine occupées par les Anglais, furent évacuées sous la condition d'une indemnité pour les personnes auxquelles Henri VI avait conféré des fiefs dans cette province. L'Angleterre n'obtint à ce prix qu'une nouvelle prorogation de trêve jusqu'au 1er avril 1449.

L'Angleterre en était à ce point où les concessions excitent plutôt qu'elles ne désarment l'ennemi : le cri général en France était qu'il fallait en finir avec les Anglais ; le gouvernement français passa cette dernière année de

trêve à préparer la guerre ; sa cavalerie, organisée définitivement en 1445, était la plus belle et la mieux disciplinée de l'Europe ; son artillerie, la plus puissante et la mieux dirigée qu'on eût jamais vue ; un édit du 28 avril 1448 prescrivit la formation d'une infanterie légère destinée à tenir tête aux archers anglais : il fut enjoint aux prévôts et élus de choisir, dans chaque paroisse de cinquante feux ou environ, l'homme le plus adroit à tirer de l'arc ou de l'arbalète : cet homme devait s'équiper à ses dépens, ou à ceux de la paroisse, s'il était pauvre, et se munir d'une brigandine ou d'une jaque de mailles, d'une épée, d'une dague, d'un arc ou d'une arbalète ; moyennant quoi il était déclaré *franc* et quitte de toutes tailles et impôts, hormi les aides et la gabelle. Les *francs-archers* ne furent pas, comme les gens d'armes, réunis en compagnies permanentes ; seulement ils furent astreints à des exercices militaires tous les jours de fêtes, à passer la *montre* (revue) une fois par mois dans chaque châtellenie, et durent se tenir prêts à obéir au premier mandement du roi, *pour faire guerre à son plaisir*. Une solde de quatre livres tournois par mois leur était assignée en temps de guerre. Il ne manquait plus que de former des bataillons de piquiers, de grosse infanterie, pour que l'organisation militaire de la France fût complète. (Ord., XIV, p. 1.)

(1449-1451.) La suspension d'armes n'eût plus été peut-être renouvelée en aucun cas ; mais les Anglais eux-mêmes se chargèrent de fournir à la France le motif plausible qu'elle pouvait souhaiter pour rompre les négociations. Tandis que le gouvernement anglais s'efforçait d'obtenir la paix à tout prix, ses officiers ne respectaient pas même la trêve qui les protégeait : le plus grand désordre ré-

gnait dans les provinces anglo-françaises; les troupes, mal payées, mal nourries, vivaient d'exactions et de pillage. François l'Aragonais, l'ex-gouverneur du Mans, s'était établi, avec sa compagnie, sur les marches de Normandie et de Bretagne, ravageant tous les alentours: le 24 mars 1449, quelques jours avant l'expiration de la trêve, il surprit, pilla et occupa Fougères, riche et commerçante ville, dont le duc de Bretagne avait acheté depuis peu d'années la seigneurie au duc d'Alençon. Le roi de France et le duc de Bretagne[1] envoyèrent aussitôt, chacun de leur côté, des ambassadeurs à Edmond de Lancaster, duc de Somerset, gouverneur de Normandie, pour le sommer de restituer Fougères et d'indemniser les habitants[2]. Le régent anglais répondit qu'il désavouait ceux qui avaient fait le coup et ne les soutiendrait point, mais qu'il n'était point en son pouvoir de rendre la ville : il disait vrai, peut-être, jusqu'à un certain point; les *routiers* qui tenaient Fougères, guerroyaient pour leur propre compte et n'eussent point obéi sans condition aux ordres d'un gouvernement qui ne les payait plus; mais le gouvernement anglais pouvait et devait leur racheter leur prise. Le conseil d'Angleterre, vers lequel Charles VII avait aussi député, tergiversa et chercha des faux-fuyants.

On ne perdit pas de temps en France : le duc de Bretagne dépêcha son chancelier et l'évêque de Rennes vers

[1] François Ier, qui avait succédé à son père Jean V, le 28 août 1442. Le vieux duc Jean s'était tenu neutre depuis longtemps entre Charles VII et Henri VI, qu'il avait reconnus tour à tour comme rois de France. Son fils se déclara pour le parti français et rendit hommage à Charles VII.

[2] L'indemnité réclamée par les envoyés bretons était de seize mille écus d'or, et non de *seize cent mille*, comme l'ont prétendu Rapin Thoyras et Hume, qui voient, dans l'énormité prétendue de la réclamation, un calcul pour rendre l'accommodement impossible. Le gouvernement français n'eut pas besoin, comme on va le voir, de recourir à de pareils détours. Voy. Jean Chartier.

Charles VII, « le requérant de l'aider à recouvrer son bien des mains des Anglais, à cause qu'il était son vassal, son homme, sujet et neveu (le duc François était fils d'une sœur de Charles VII). » Le conseil du roi s'empressa d'accueillir la requête, et Charles s'engagea d'aider et protéger son neveu de Bretagne *en tous ses besoins*, après que le duc et ses barons eurent juré, entre les mains de Dunois, qu'ils serviraient le roi de France *loyaument* à l'encontre du roi d'Angleterre et de tous ses alliés, *au cas que la guerre recommençât entre eux*. Le connétable, oncle du duc François, était accouru, du fond du Poitou, se mettre à la tête des Bretons : Jacques Cœur offrit au roi l'avance de 200,000 écus d'or pour ouvrir la campagne[1].

La guerre était déjà commencée : quelques-uns des capitaines du roi, arborant les couleurs et poussant *le cri* de Bretagne (*Bretagne et Saint-Yves !*), comme s'ils combattaient seulement pour l'injure du duc François, s'étaient saisis du Pont-de-l'Arche et de Conches en Normandie, de Cognac en Saintonge, et de Gerberoi en Beauvaisis (mai-juin 1449). Lord Falconbridge avait été fait prisonnier dans Pont-de-l'Arche. Le duc de Somerset, lord Talbot et les autres capitaines anglais, ne se dissimulant pas l'insuffisance de leurs forces pour faire tête à l'orage, avaient expédié un lord et un docteur vers le roi à Chinon, afin de renouer les négociations, et d'essayer de traîner l'affaire en longueur. Tout était si mal ordonné parmi les Anglais, que les ambassadeurs n'avaient pas même de pleins pouvoirs relativement à Fougères ; le conseil de France n'était pas disposé à se laisser amuser de la sorte : il ne refusa point aux Anglais de rouvrir des conférences

[1] « Sire, ce que j'ai est vôtre ! » Voyez, dans Matthieu de Couci, le noble langage que cet historien prête à Jacques Cœur en cette occasion.

à Louviers, mais il n'accorda pas de suspension d'armes pendant les pourparlers, qui n'eurent d'ailleurs aucun résultat : le conseil, auquel assistèrent plusieurs seigneurs du sang et d'autres hauts barons et prélats, décida d'une voix unanime que le roi avait bon et juste titre à faire guerre aux Anglais, et qu'il écrirait à tous ses sujets, amis, alliés et *bienveillants*, de venir à lui, *chacun selon sa puissance, pour la recouvrance de la duché de Normandie*. Une *notable* ambassade, conduite par le comte de Saint-Pol, fut envoyée au duc Philippe de Bourgogne, « afin de lui signifier la vérité de ce qui avait été fait de la part des Anglais, touchant la rupture des trêves, et de le requérir qu'il lui plût octroyer congé aux nobles, chevaliers, écuyers et gens de guerre de ses pays et seigneuries, d'aller servir le roi et se mettre à sa solde, si bon leur semblait. » Le duc répondit courtoisement qu'il avait trêves avec les Anglais et n'avait point intention de leur faire la guerre, mais que, si *aucuns* nobles hommes et gens de guerre de ses pays voulaient servir le roi, il ne les en détournerait point (Matthieu de Couci).

L'élite de la noblesse picarde et artésienne profita de la permission, et huit cents lances et beaucoup d'archers des pays *bourguignons*, sous les ordres de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, se dirigèrent sur la haute Normandie, pour se réunir à l'armée du roi.

L'invasion générale des possessions anglaises avait été combinée d'une manière formidable : quatre corps d'armée, sans compter les auxiliaires picards, devaient agir simultanément ; le premier, sous le comte de Dunois, *lieutenant général du roi pour le fait de la guerre*, contre la haute Normandie et la Normandie centrale ; le second, aux ordres du duc de Bretagne et du connétable, contre

le Cotentin ; le troisième, moins considérable, sous le duc d'Alençon, dans le duché d'Alençon et le Perche ; le quatrième enfin et le plus nombreux, commandé par le comte de Foix, contre la Gascogne anglaise : le roi en personne devait soutenir Dunois avec un corps de réserve.

La campagne s'ouvrit par la surprise de Verneuil (19 juillet) : un meunier, maltraité par les Anglais, introduisit les Français dans cette ville, dont le nom fatal rappelait une de leurs plus sanglantes défaites ; mais les temps étaient bien changés ! Le château fut emporté d'assaut ; la garnison se réfugia dans une grosse tour, où on l'assiégea ; Talbot accourut de Rouen pour tâcher de secourir ce donjon ; il fut obligé de se retirer devant les forces supérieures de Dunois, et la tour de Verneuil se rendit au brave Florent d'Illiers (25 août). Pendant ce temps, Dunois, accompagné de Saintrailles, Gaucourt, Culant, Brézé, Floquet, etc., s'avançait dans l'intérieur de la Normandie, et opérait sa jonction devant Pont-Audemer avec les Picards du comte de Saint-Pol, et avec un autre détachement que conduisait le comte d'Eu. Pont-Audemer, incendié par les *fusées ardentes* qu'y lança l'artillerie française, fut conquis au premier assaut, et toute la garnison fut faite prisonnière de guerre ; parmi les captifs se trouva le trésorier de Normandie (12 août). La prise de Pont-Audemer amena la soumission de Lisieux et de tous les environs ; ce fut l'évêque de Lisieux, successeur de Pierre Cauchon[1], qui ménagea l'accommodement de ses ouailles

[1] Pierre Cauchon était mort subitement au concile de Bâle, en 1442. On remarque, dans la capitulation de Lisieux, que l'évêque-comte de cette ville en nommait le *capitaine* (le gouverneur) avec confirmation du roi, Ordonn., XIV, p. 65.

avec le lieutenant général du roi : les Anglais obtinrent de s'en aller sains et saufs. De Lisieux, l'armée, forte de sept ou huit mille combattants, se rabattit du côté du Vexin, où le roi, arrivé d'Amboise, la rejoignit avec une réserve de deux cents lances (douze cents chevaux). On se porta sur Mantes et sur Vernon ; les habitants forcèrent leurs garnisons anglaises à capituler (fin août). La nouvelle milice des *francs-archers* se signala pour la première fois à l'attaque du pont de Vernon. Gournai fut pris ensuite ; puis on recouvra les deux manoirs de Harcourt et de La Roche-Guyon, héritage de deux nobles familles spoliées par l'étranger en punition de leur fidélité à la cause nationale. Les La Roche-Guyon descendaient, par les femmes, du sire de La Rivière, le ministre habile et dévoué de Charles V. Neufchâtel, Fécamp, Toucques, Exmes (ou Hiesmes), Argentan, et bien d'autres petites places, tombèrent, presque sans effusion de sang, au pouvoir des Français. L'imprenable Château-Gaillard, qui avait soutenu autrefois un si terrible siége contre Philippe-Auguste, se rendit après un blocus de six semaines (20 octobre). Gisors capitula le 18 octobre, et son gouverneur, quoique Anglais de race, se *tourna Français,* et devint capitaine de Saint-Germain-en-Laye. D'autres officiers de sa nation lui avaient déjà donné l'exemple, pour conserver les biens qu'ils possédaient en Normandie. Les généraux français se montraient de bonne composition : ils avaient la clémence des victoires faciles ; presque partout, les officiers subalternes, les bénéficiaires, les feudataires établis par le gouvernement anglais, conservaient leur position en prêtant serment à Charles VII, lorsqu'ils ne se trouvaient point toutefois en concurrence avec de *bons Français* dépossédés. Les soldats français, bien payés,

bien nourris, observaient une discipline qui achevait de gagner toutes les populations à la cause de la France : les garnisons anglaises, peu nombreuses, mal approvisionnées, abandonnées de leurs généraux, pressées entre l'ennemi du dehors et l'ennemi du dedans, cédaient presque toutes après une très-faible résistance. « Le duc de Somerset, le lord Talbot et les autres capitaines de ce parti, qui se tenaient tant à Rouen que dans les autres villes, voyaient bien et pleinement que la plupart des bourgeois et du commun peuple ne désiraient que retourner en l'obéissance du roi de France, et, pour ce *doute* (pour cette crainte), ils ne s'osaient mettre ensemble aux champs ni désemparer leurs garnisons afin de secourir leurs gens qu'ils savaient de jour en jour être assiégés (Matthieu de Couci). » Déjà une conspiration populaire avait failli livrer Rouen aux Français pendant l'inutile tentative que Talbot avait faite pour secourir Verneuil : le prompt retour de ce célèbre capitaine avait seul déjoué le complot. Le vieux Talbot, si longtemps habitué à la victoire, sentait son impuissance avec un morne découragement ; du haut des tours de Rouen, il venait de voir brûler par les Picards son beau château de Longempré, sans pouvoir en tirer vengeance : en vain le régent Somerset et lui sollicitaient-ils, par de fréquents messages, les secours de Henri VI et de son conseil, remontrant « comme quoi se perdaient les belles conquêtes du feu roi Henri V. » Les divisions intestines de l'Angleterre empêchèrent qu'on y mît *aucune provision ni remède ;* « ce que savaient fort bien les Français, » ajoute Matthieu de Couci, « par quoi ils continuaient d'avancer diligemment leurs besognes. »

L'armée de Bretagne n'avait pas de moindres succès que

la porte Beauvoisine, Dunois et d'autres chefs se dirigèrent vers la porte Saint-Hilaire ; mais à peine trente ou quarante chevaliers et soldats étaient-ils parvenus au haut du mur, entre les deux tours gardées par les auteurs du complot, que Talbot accourut avec l'élite de la garnison : le désespoir ranima le courage des Anglais ; ils chargèrent avec tant de furie les assaillants et leurs fauteurs, qu'ils les tuèrent, les prirent ou les culbutèrent dans le fossé avant que le gros des troupes françaises pût leur porter secours, ou que la masse des habitants eût le temps de se déclarer (16 octobre). Ce dernier coup de vigueur du vieux Talbot ne put raffermir la domination anglaise : dès le lendemain matin, la fermentation populaire éclata par un mouvement général ; le duc de Somerset, entouré dans une rue de Rouen par un millier d'hommes armés, fut conduit, bon gré malgré, à l'Hôtel de Ville, et obligé de consentir à l'envoi d'une députation vers le roi Charles. Les bourgeois du parti français s'étaient procuré, dès la veille, les sauf-conduits nécessaires : une première députation alla sur-le-champ trouver le roi à Pont-de-l'Arche, pour régler les préliminaires des négociations ; ce fut l'affaire d'un moment ; aussitôt le retour des premiers députés, une ambassade investie de pleins pouvoirs, composée des principaux bourgeois, et conduite par l'archevêque Raoul Roussel, partit pour le Port-Saint-Ouen, à une lieue de Pont-de-l'Arche, où s'étaient transportés le comte de Dunois, le chancelier de France Guillaume Juvénal des Ursins, et d'autres membres du grand conseil du roi. Le duc de Somerset avait adjoint aux envoyés rouennais plusieurs chevaliers et écuyers anglais.

Les pourparlers ne furent pas longs : l'archevêque et *ceux de la cité* tombèrent d'accord de remettre la ville

entre les mains du roi de France, à condition que ceux des habitants qui voudraient demeurer et prêter le serment d'être bons Français ne souffriraient aucun dommage en leurs corps ni en leurs biens, et que ceux qui voudraient s'en aller le pourraient faire, sans rien perdre de ce qui leur appartenait. Le roi promit le maintien des anciens priviléges de la ville et du duché, de l'échiquier ou cour souveraine de Normandie[1], de la *Charte aux Normands* (la loi de 1315), des coutumes de Normandie, etc., l'abolition des nouveaux impôts établis par les Anglais, et la démolition des fortifications construites par Henri V sur le *pont de Mathilde*[2]. Une capitulation honorable fut offerte à la garnison anglaise. Les envoyés anglais refusèrent, protestèrent, et les deux fractions de l'ambassade retournèrent à Rouen, dans le courant de la nuit, en très-mauvaise intelligence.

Le lendemain matin (samedi 18 octobre), l'archevêque et ses compagnons se rendirent à la maison de ville, pour faire leur rapport sur ce qui avait été convenu avec les gens du roi. Le projet de traité, exposé par l'archevêque, fut reçu avec acclamation par les bourgeois, avec tristesse et colère par les Anglais, qui s'efforcèrent en vain de le faire rejeter. « Quand ils virent la volonté que le peuple de Rouen avait envers le roi de France, le duc de Somerset, le seigneur de Talbot et les autres se départirent de l'hôtel de ville, *moult* ébahis et courroucés, se mirent tous en armes, puis se retirèrent avec leurs biens,

[1] L'échiquier ne formait pas un corps distinct du parlement de Paris : c'étaient des membres de ce parlement qui venaient tenir les sessions de l'échiquier à Rouen. De même pour la cour des comptes.

[2] Chéruel, *Rouen sous les Anglais*, p. 125 ; d'après les archives de Rouen. — Ordonn., XIV, 75.

dans le palais (bâti par Henri V), dans le château, sur le pont, et aux *portaux* et tours des remparts. Ceux de la ville se mirent pareillement en armes, se cantonnèrent contre les Anglais, et firent grand guet et grand'garde le reste du jour et la nuit ensuivant, durant laquelle nuit lesdits bourgeois, manants et habitants expédièrent un message vers le roi, pour qu'il lui plût venir à leur secours, promettant qu'ils le mettraient dedans la ville.

« Le dimanche, sur les huit heures du matin, les habitants, qui se tenaient sur leurs gardes, voyant les Anglais armés et marchant parmi la ville pour les venir opprimer, coururent sus auxdits Anglais, et les chassèrent si rudement et âprement, qu'à grand'peine purent les uns rentrer au palais, les autres, au château; en même temps ceux de la ville gagnèrent par force tous les murs et *portaux* de leur cité, et en firent déguerpir les Anglais. (Jean Chartier. — Berri. — Matthieu de Couci. — Jacques Du Clercq[1]). »

Bientôt parurent le comte de Dunois et l'avant-garde française : Dunois s'arrêta devant le mont Sainte-Catherine, qui commande les approches de Rouen du côté de Paris, et où s'élevait un couvent fortifié et occupé par l'ennemi : il somma ce fort, qui capitula sans résistance; les Anglais en sortaient au moment où le roi arrivait en personne avec ses gens d'armes et de trait et toute son artillerie. Le roi se logea au couvent de Sainte-Catherine, tandis que trois compagnies d'ordonnance entraient dans la ville au son des fanfares : les bourgeois étaient accourus apporter joyeusement les clefs au comte de Dunois, dès qu'il s'était présenté, avec les bannières de France

[1] Gentilhomme artésien, auteur d'une chronique qui s'étend de 1448 à 1467.

déployées, à la porte de Martainville. Le soir même, le pont de Rouen fut évacué par l'ennemi, et la communication fut ouverte entre les deux rives de la Seine : douze cents Anglais environ étaient renfermés dans le palais, avec le duc de Somerset et lord Talbot ; le reste défendait le château ; mais le peuple et les troupes royales les tenaient étroitement resserrés dans ces deux retraites.

Le duc de Somerset, après quelque hésitation, demanda un sauf-conduit, vint trouver Charles VII au mont Sainte-Catherine, et requit la liberté de se retirer, lui et tous les siens, *vies et biens saufs* : c'étaient les conditions offertes, l'avant-veille, au port Saint-Ouen. Le roi répondit qu'il était trop tard, et que les Anglais n'auraient plus maintenant de capitulation qu'en restituant Honfleur, Harfleur, et toutes les villes du pays de Caux encore soumises au roi d'Angleterre.

Le duc ne put se résoudre à livrer ainsi Harfleur, le dernier espoir des Anglais : il prit congé du roi, et retourna au palais, « regardant parmi les rues tout le peuple portant la croix blanche, de quoi il n'était guère joyeux. » Le siége du palais et du château fut aussitôt entamé avec vigueur : les Anglais n'étaient point en état d'opposer une longue résistance ; dès les premières décharges de l'artillerie française, ils demandèrent la réouverture des négociations ; on s'accorda enfin, après douze jours de débats, et l'ex-régent de France eut permission de se retirer librement, ainsi que tous les siens, moyennant une rançon de 56,000 écus d'or, et la remise d'Arques, Caudebec, Honfleur, Tancarville, Lillebonne et Montivilliers aux hommes de Charles VII. Talbot et d'autres Anglais de grande qualité furent gardés en otage jusqu'à l'exécution du traité.

Le duc de Somerset et les Anglais s'en allèrent donc le 4 novembre, les uns à Harfleur, les autres à Caen. Les bannières d'Angleterre, portant la croix rouge en champ blanc, furent abattues de dessus le château, le palais et les portes de la ville, et remplacées par les bannières de France : ce fut le 10 novembre que le roi Charles fit son entrée triomphale à Rouen. La réception du roi libérateur offrit un heureux contraste avec celle du conquérant Henri V, trente ans auparavant : l'air retentit de noëls d'allégresse, à l'aspect de l'étendard rouge de saint Michel et du royal pennon d'azur aux trois fleurs de lis d'or ; toute la population, vêtue d'habits bleus et coiffée de chaperons rouges, s'était portée au-devant du magnifique cortége, qui resplendissait d'*orfévrerie,* de pierres précieuses, de satin et de velours; parmi les princes et les capitaines qui chevauchaient autour du roi, les bourgeois se montraient avec sympathie et respect messire Jacques Cœur, *par les deniers duquel le roi avait ainsi conquis la Normandie*[1]. On ne regardait pas moins lord Talbot, qui représentait les vaincus dans ce triomphe : le roi, qui guerroyait sans haine et sans fiel, compatit à la douleur de ce vaillant homme, et l'accueillit très-honorablement. Le cortége royal entra par la porte Beauvoisine, après que le roi eut reçu les serments de l'archevêque de Rouen, des évêques de Lisieux, de Bayeux et de Coutances, des magistrats et des principaux citoyens. Ce n'étaient, par la ville, qu'*allégories à personnages,* fontaines jetant du vin, tables dressées parmi les rues pour tous venants ; la nuit fut aussi claire que le jour, grâce aux mille feux de joie allumés en tous lieux.

[1] Jacques Duclercq.

Le roi était allé descendre à la cathédrale pour remercier Dieu des continuelles prospérités qu'il lui envoyait de jour en jour, puis s'était établi à l'archevêché. Le lendemain, une députation des clercs, bourgeois et manants, se présenta à lui et le pria « de ne point se désister de faire guerre à ses anciens ennemis les Anglais; car, par le moyen des villes qu'ils occupaient encore en Normandie, ils pouvaient derechef causer de grands et énormes maux au pays; pour ce faire, ils offrirent au roi de l'aider de corps et de chevance. »

Le roi les remercia cordialement de cette bonne et loyale offre : on n'avait plus besoin de l'exciter à l'action, animé qu'il était par la prospérité de ses armes; l'hiver n'interrompit point l'œuvre de *recouvrance :* après moins d'un mois de repos, l'armée se remit aux champs; le roi laissa à Rouen le sire de Brézé pour capitaine, Guillaume Cousinot pour bailli, et, malgré le froid, la pluie, la neige, le manque de vivres, les hautes marées qui inondaient le camp, il *planta* le siége devant Harfleur et l'y maintint : mille lances (six mille chevaux), quatre mille francs-archers, une formidable artillerie et vingt-cinq gros vaisseaux dieppois et picards assaillirent puissamment la ville par terre et par mer, du 8 au 24 décembre. Harfleur, défendu par près de deux mille Anglais, capitula dès la veille de Noël. La garnison se retira par mer [1].

Dunois investit ensuite Honfleur, dont le gouverneur n'avait pas voulu reconnaître la capitulation de Rouen (17 janvier 1450). Le roi était allé se *rafraîchir un temps*

[1] Sur toute cette campagne et la suivante, voyez J. Chartier. — Berri, roi d'armes. — Matthieu de Couci. — Guillaume Gruel, vie de Richemont. — Jacques Duclercq.

à la célèbre abbaye de Jumiéges, entre Rouen et Caudebec : il y éprouva une grande douleur ; sa *mie*, Agnès Sorel, *la belle entre les belles*, enceinte pour la quatrième ou cinquième fois, l'était venue joindre en ce lieu ; elle y accoucha d'une fille, fut prise d'une violente dyssenterie à la suite de ses couches, montra une grande contrition de ses péchés, laissa par testament beaucoup de bien aux pauvres et aux églises, et mourut le 9 février 1450. Madame de Beauté avait des ennemis, le dauphin et bien d'autres : le bruit qu'elle avait été empoisonnée ne tarda pas à se répandre à la cour, et y fut accrédité et entretenu par des hommes qui s'en servirent un peu plus tard pour d'infâmes machinations. L'historiographe de Charles VII, Jean Chartier, chantre de Saint-Denis, et continuateur des grandes chroniques de ce monastère, prétend que la maladie d'Agnès provint du *chagrin et déplaisance* à elle causés par la renommée en tous lieux répandue, que *le roi l'entretenait en concubinage* : le chroniqueur officiel tâche inutilement de démontrer l'innocence d'un commerce dont quatre enfants avaient été le fruit : ce qui est vrai, c'est que la dame de Beauté avait l'âme haute, et que les hommages des courtisans et des chevaliers ne lui fermaient pas les yeux sur le mépris que le peuple témoignait discourtoisement à la *concubine* du roi [1]. Le peuple ne savait pas ce qu'il devait à cette femme, dont la mort ne tarda pas à porter de funestes conséquences.

Les regrets de Charles VII furent vifs, mais peu dura-

[1] En 1448, Agnès ayant passé à Paris en *grand état comme comtesse ou duchesse*, pour aller visiter son château de Beauté, au bout du bois de Vincennes, les Parisiens lui firent assez mauvais accueil, et *elle dit au départir que ce n'étaient que vilains*. Journal du Bourgeois de Paris. Ce journal finit en 1449.

bles; il oublia sa maîtresse comme il avait oublié sa libératrice et ses favoris, et il se consola bientôt avec la propre nièce d'Agnès, la dame de Villequier, aussi belle qu'avait été sa tante. Les événements militaires avaient fait diversion aux premiers élans de la douleur du roi : aussitôt après les funérailles d'Agnès, il était allé retrouver Dunois devant Honfleur, qui se rendit le 18 février ; le duc de Somerset, retiré à Caen, *n'osait en désemparer,* et ne faisait ni ne pouvait rien faire sans secours d'Angleterre. Depuis six mois et plus, les Anglais, traqués, chassés de ville en ville, de château en château, tournaient en vain leurs regards vers la mer : la mer était déserte ; les navires des *cinq ports* ne paraissaient pas. Ce n'était qu'un cri parmi les Anglais de Normandie contre le gouvernement qui délaissait ainsi les conquêtes de Henri V, et ce cri avait de l'autre côté de la Manche de formidables échos. Le conseil d'Angleterre préparait lentement une expédition à Portsmouth : l'évêque de Chichester, garde du sceau privé, étant allé porter aux troupes leur solde, quand on sut que c'était ce même prélat qui avait présidé à l'évacuation du Maine, soldats, matelots et bourgeois se soulevèrent contre lui et le massacrèrent (9 janvier 1450). Pendant ce temps, le comte, devenu duc de Suffolk, qui, depuis la mort du cardinal de Winchester, gouvernait l'Angleterre avec la reine, était accusé de haute trahison par la chambre des communes, abandonné des lords, enfermé à la Tour de Londres, et la reine et le conseil se voyaient réduits, pour tâcher de lui sauver la vie, à le déclarer banni pour cinq ans du royaume.

L'expédition de Portsmouth appareilla enfin au milieu de ces désordres : elle ne portait que trois mille combattants, aux ordres de sir Thomas Kyriel, et vint débar-

quer à Cherbourg vers le 15 ou le 20 mars : sir Matthieu Gough (*Matago*) et d'autres capitaines joignirent Kyriel avec de forts détachements des garnisons de Caen, de Bayeux, de Vire, qui portèrent sa petite armée à six mille hommes : Kyriel reprit Valognes, puis se dirigea sur Bayeux et Caen, le long des grèves de la mer. Durant le siége de Valognes, qui avait résisté trois semaines, les garnisons françaises s'étaient rassemblées à Carentan, sous le commandement du comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbon, et ce comte se trouvait à la tête de cinq ou six cents lances (trois mille à trois mille cinq cents chevaux) des *compagnies d'ordonnance ;* il ne put empêcher les Anglais de passer la Vire aux gués de Saint-Clément ; mais il les serra de près avec sa cavalerie, et manda au connétable de Richemont, qui arrivait en ce moment à Saint-Lô, d'accourir sans délai à son aide.

Le jeune prince, qui se trouvait pour la première fois sur un champ de bataille, n'eut pas la patience d'attendre le connétable, et fit avancer ses archers et quelques coulevrines pour entamer l'attaque contre les Anglais. Ceux-ci étaient fortement retranchés dans un terrain coupé et couvert, près du village de Formigni ; le gros de leurs troupes avait mis pied à terre : sir Matthieu Gough seulement était demeuré à cheval avec un millier d'hommes d'armes et d'archers. Les archers français furent repoussés en désordre par une charge vigoureuse de Matthieu Gough, et deux coulevrines tombèrent en son pouvoir. On vit alors les salutaires effets de la nouvelle discipline : les gens d'armes ne s'ébranlèrent point ; ils descendirent de cheval, soutinrent le choc et disputèrent opiniâtrément aux ennemis la possession de l'artillerie ; l'extrême inégalité du nombre eût fini sans doute par décider la

journée en faveur des Anglais ; mais on ne tarda pas à voir le connétable descendre au galop d'une hauteur voisine, à la tête de douze ou quinze cents chevaux.

L'arrivée de Richemont changea la face du combat : les Français reprirent l'offensive avec succès ; les Anglais, chargés avec furie en front et en flanc, *entrèrent en grand doute et crainte*. Leur ordonnance de bataille fut bientôt rompue par l'impétuosité des Français habilement dirigée ; Matthieu Gough et ses cavaliers s'enfuirent du côté de Bayeux, mais toute retraite fut fermée aux gens de pied, acculés à une petite rivière, et il ne s'en sauva presque pas un : l'on en tua, disent les relations du temps, *trois mille sept cent soixante-quatorze;* on en prit plus de douze cents ; entre les prisonniers se trouva le général ennemi, sir Thomas Kyriel. Jamais victoire ne fut si complète et ne coûta si peu de sang au vainqueur (15 avril). — (Jean Chartier. — Berri. — Matth. de Couci. — Duclercq. — Guillaume Gruel).

L'effet de cette journée fut décisif : la supériorité des nouvelles milices françaises venait d'être constatée par une brillante victoire remportée à nombre inférieur ; le dernier espoir des Anglais avait péri à Formigni. Les vainqueurs de Formigni se portèrent aussitôt sur Vire, qui se rendit ; ils se séparèrent ensuite, le comte de Clermont, pour joindre Dunois sous les murs de Bayeux, le connétable, pour se réunir au duc de Bretagne, qui venait de rentrer en Normandie et assiégeait Avranches. Bayeux et Avranches ouvrirent leurs portes après quinze ou vingt jours de siége : les garnisons n'obtinrent que la vie et la liberté; beaucoup d'Anglais s'étaient établis à Bayeux avec leurs familles, et l'on vit sortir de la ville trois ou quatre cents femmes, *portant leurs petits enfants sur leur col ou les*

tenant par la main du mieux qu'elles pouvaient. Les généraux français eurent compassion de ces pauvres créatures, et leur donnèrent des chevaux et des charrettes pour les transporter à Cherbourg. Les Français montrèrent une humanité qui contrastait glorieusement avec les barbaries commises par Henri V au temps de ses prospérités : nulle part il n'y eut d'exécutions sanglantes après la victoire. Les *Français reniés* eux-mêmes obtinrent grâce. Le connétable, sur ces entrefaites, prenait Briquebec, Saint-Sauveur-le-Vicomte, et recouvrait Valognes; puis toutes les forces françaises se concentrèrent autour de Caen : le roi se rendit en personne à l'armée avec le roi René et tous les autres princes et seigneurs; le roi René n'avait point hésité à prendre une part active à la guerre contre le mari de sa fille. On compta treize ou quatorze mille cavaliers, tant des compagnies d'ordonnance que de noblesse française et bretonne, et quatre mille francs-archers, devant les murs de Caen [1]. Le duc de Somerset s'était renfermé dans cette grande ville, la seconde de Normandie, avec quatre mille Anglais, débris des garnisons vaincues : les Anglais se défendirent plus énergiquement qu'ailleurs; quand ils virent néanmoins les boulevards de Vaucelles emportés par les gens d'armes et les francs-archers, et des pans de murs et des tours entières effondrés par les mines ou renversés par le canon, ils demandèrent à traiter : on eût facilement pris d'assaut la ville; mais le roi ne voulut point exposer les habitants aux horreurs du sac et du pillage : les Anglais, d'ailleurs, eussent pu tenir encore assez longtemps dans

[1] D'après Jean Chartier, les *coutilliers* ou chevau-légers avaient été munis de *guisarmes*, espèce de demi-pique ou de javeline; on avait ainsi des lanciers légers à côté des lanciers pesamment armés.

le château ; on leur accorda de retourner en Angleterre avec leurs biens meubles et leurs armes, excepté la grosse artillerie, mais en se rachetant par une rançon de trois cent mille écus d'or (1er juillet).

Falaise, qui appartenait à Talbot, se rendit en échange de la liberté de ce célèbre capitaine, demeuré prisonnier par suite de la violation du traité de Rouen à l'égard de Honfleur : Domfront capitula peu de jours après ; l'évacuation de Cherbourg (22 août)[1] acheva la délivrance de la Normandie, après trente années de captivité. Un an avait suffi pour consommer cette œuvre glorieuse ; le temps des grandes choses revenait pour la France. « Jamais si grand pays ne fut reconquis à si peu de perte de peuple et de gens de guerre, ni à moins de destruction et de dommage du pays. » L'active sympathie des populations, qui avait paralysé la défense des Anglais, était due surtout à l'excellente discipline de l'armée, et le mérite de cette discipline devait se reporter à Jacques Cœur, qui avait assuré la subsistance de l'armée par sa générosité et son intelligence. Les deux frères Jean et Gaspard Bureau, directeurs de l'artillerie, avaient eu aussi bonne part au succès ; c'est à eux que remonte cette renommée de l'artillerie française, qui, depuis, ne s'est jamais démentie. L'art d'attaquer les places avait fait plus de progrès que l'art de les défendre ; on en était encore, pour résister à l'artillerie, au vieux système des

[1] L'amiral Prégent de Coëtivi fut tué d'un coup de canon devant Cherbourg. Jean Chartier cite une particularité curieuse relativement à ce siége. L'artillerie française, au grand étonnement des Anglais, assit une batterie de bombardes sur une grève que le flux couvrait deux fois par jour : quand la marée approchait, les canonniers bouchaient leurs pièces avec des peaux graissées et les laissaient à la merci des flots ; puis ils revenaient et recommençaient le feu, aussitôt la mer retirée.

roi ès pays de Guyenne et Bourdelois. Ce comte, qui avait recouvré ses seigneuries de Bretagne par suite d'un traité signé en 1447 avec la maison ducale de Montfort, était puissant dans le midi, où il possédait la vicomté de Limoges par héritage, et *la* comté de Périgord par acquisition du duc d'Orléans.

On maintint l'ordre et la discipline qui avaient gagné à l'armée royale le cœur des populations normandes ; il fut prescrit à tous les gens de guerre de payer leur nourriture et celle de leurs chevaux partout où ils passeraient, et les maréchaux de l'*host* fixèrent le prix de toutes les denrées, afin d'éviter tout sujet de querelle entre le peuple et les soldats[1]. Les progrès des Français furent rapides : Bergerac tomba au pouvoir du comte de Penthièvre (octobre) ; Jonzac, Sainte-Foi, la Roche-Chalais furent emportés ensuite ; pendant que les compagnies d'ordonnance nettoyaient les bords de la Dordogne, un détachement d'élite prenait à revers la Guyenne anglaise ; le sire d'Orval, fils du seigneur d'Albret, entra dans Bazas, le 31 octobre, avec quelques centaines de cavaliers, poussa jusqu'aux portes de Bordeaux, mit en pleine déroute la garnison anglaise, la milice de Bordeaux et la noblesse gasconne du parti anglais, qui étaient sortis en désordre contre lui, se fiant à leur grand nombre ; sept ou huit mille hommes s'enfuirent devant cinq cents cavaliers ; les Anglo-Gascons, frappés d'une terreur panique, se laissèrent assommer comme un troupeau de moutons ; les chroniqueurs assurent qu'il y en eut plus de trois mille tués ou pris (1er novembre 1450).

[1] Un pourceau fut estimé vingt sous d'argent tournois ; une vache, trente sous ; un mouton, cinq sous, en rendant la peau ; un oie ou un chapon, douze deniers ou un sou ; un boisseau de froment, douze deniers, etc.

On ne profita pas sur-le-champ de ce brillant avantage : l'hiver ralentit les opérations militaires; mais elles recommencèrent avec activité aux premiers jours de mai 1451 : le comte de Dunois vint prendre le commandement en chef, amena un renfort de quatre cents lances garnies et de trois mille francs-archers, et entama, par terre et par eau, le siége de l'importante ville de Blaye, qui commande le cours de la Gironde et sépare Bordeaux de la mer. Les Anglais et les Bordelais tentèrent en vain de secourir cette place ; leurs navires furent chassés et mis en fuite par les bâtiments français qui bloquaient Blaye, sous le commandement de Jean Le Boursier. La ville fut emportée d'assaut, dès le 22 mai, par les francs-archers et les gens d'armes ; le château, où s'étaient enfermés le maire, le sous-maire et l'élu de Bordeaux, le sire de l'Esparre et le souldich de l'Estrade, chefs de la noblesse du parti anglais, capitula deux jours après, et la garnison demeura prisonnière.

La chute de Blaye entraîna celle de toute la Guyenne anglaise : les Bordelais, depuis si longtemps accoutumés aux gens d'outre-mer, et liés avec eux d'intérêt et de commerce, n'avaient pas le cœur français comme les Normands; ils eussent volontiers secondé la résistance des Anglais; mais ils sentirent l'impossibilité de soutenir le choc de quatre corps d'armée qui allaient se réunir contre eux : le comte de Dunois venait de prendre Bourg et Libourne en quelques jours; le comte de Foix et le sire d'Albret assaillaient Dax ; le comte de Penthièvre et Jean Bureau achevaient la conquête du Périgord; le comte d'Armagnac arrivait de son côté avec Saintrailles et les sénéchaux du Languedoc. Les villes se rendaient les unes après les autres, en stipulant la conservation de leurs franchises et priviléges.

Les magistrats et les barons pris à Blaye entrèrent en négociations avec les généraux de Charles VII ; l'archevêque de Bordeaux, les seigneurs de Durfort (Duras), de Langoran, et plusieurs barons de la province, vinrent trouver le comte de Dunois, pour traiter au nom *des trois états de la ville et cité de Bourdeaux et du pays de Bourdelois et autres pays de Guyenne, étant de présent en la main du roi d'Angleterre.*

Les Français furent faciles sur les conditions, et le pacte fut conclu dès le 12 juin : on convint que, si, avant la veille de Saint-Jean-Baptiste (23 juin), le roi d'Angleterre n'avait pas envoyé d'armée au secours de la Guyenne, *les gens desdits trois états bailleraient* au roi Charles ou à monseigneur de Dunois, son lieutenant, la ville de Bordeaux et les autres villes, châteaux et forteresses des pays de Guyenne et Bordelais, et prêteraient serment d'être dorénavant bons, vrais et loyaux sujets au roi de France et à sa couronne. Saintrailles, Jean Bureau et Oger de Broquit, stipulant pour le comte de Dunois, promirent de leur côté que le roi ou le comte, son représentant, si Bordeaux était *délivré* le 23 juin, jurerait sur la croix et l'évangile, « le maintien des bourgeois, marchands, manants et habitants desdites villes et pays, en leurs franchises, priviléges, libertés, statuts, lois, coutumes et usances des pays de Bourdeaux et Bourdelois, Bazas et Bazadois, Agen et Agénois. » Ceux des habitants du pays qui ne voudraient pas prêter le serment ni devenir Français, auraient un an pour régler leurs affaires, et pourraient emporter tous leurs biens meubles [1] ; aucun

[1] Le captal de Buch, chevalier de la Jarretière, parent du comte de Foix, transmit ses seigneuries à son petit-fils, pour ne pas déroger au serment qu'il avait prêté au roi d'Angleterre.

de ceux qui resteraient en prêtant serment ne serait dépossédé, non-seulement de ses héritages et possessions quelconques, mais de ses dignités et offices ; aucun nouvel impôt, taille, gabelle, fouage ou autre, ne pourrait être établi ; le roi instituerait à Bordeaux un hôtel des monnaies et une *justice souveraine* (cour de parlement), laquelle jugerait sans appel toutes les causes du pays, et les nobles et autres ne seraient point tenus de se rendre au ban du roi, sans que le roi leur payât des gages [1].

Le délai de onze jours n'était que de pure forme : on était bien sûr qu'il n'arriverait point d'armée anglaise avant le 25 juin : le traité, dont les conditions étaient bonnes et équitables pour les hommes de Guyenne et de Gascogne, fut donc exécuté de point en point. Après que les hérauts eurent crié trois fois du haut des tours : *Secours de ceux d'Angleterre pour ceux de Bourdeaux !* sans que *ceux d'Angleterre* se présentassent, les portes de Bordeaux furent ouvertes et les clefs remises au comte de Dunois, qui fit une entrée solennelle, ayant près de lui trois princes du sang, les comtes d'Angoulême, de Clermont et de Vendôme, le chancelier Juvénal des Ursins, le trésorier de France Jean Bureau [2], le grand écuyer Saintrailles et une foule d'autres personnages illustrés dans les dernieres campagnes. Jean Bureau fut nommé maire, et Joachim Rouault, *connétable* (chef militaire) de Bordeaux. Dax et Fronsac s'étaient engagés à suivre le sort de Bordeaux, et tinrent parole.

Il ne restait plus aux Anglais que la seule ville de Bayonne : il n'y avait pas deux mois que Dunois avait pris le com-

[1] Ceci n'était point une faveur particulière, et devenait de droit commun. Voy. les ordonnances.

[2] Il avait cédé la *maîtrise* de l'artillerie à son frère.

mandement de l'armée; de pareils succès passaient toute espérance. Bayonne ne tarda pas à suivre l'exemple du reste de l'Aquitaine : les comtes de Dunois et de Foix et le seigneur d'Albret vinrent l'assiéger le 6 août; les états de Biscaye, alliés de la France, avaient envoyé une escadre pour fermer l'embouchure de l'Adour : Bayonne capitula le 18 août. La garnison fut obligée de se rendre prisonnière de guerre. Les chroniqueurs français racontent que, le lendemain, au moment où les Français allaient entrer dans la ville, vers le lever du soleil, « le ciel parut fort beau, serein et clair, et dedans une nue apparut une croix blanche, laquelle demeura, sans se mouvoir, l'espace de demi-heure, et fut vue tout ensemble du camp et de la ville. Ceux de la ville, avisant telle merveille, ôtèrent les bannières et pennons aux croix rouges qui étaient sur leurs tours et remparts, et les remplacèrent par les bannières de France, disant qu'ils voyaient bien qu'il plaisait à Dieu qu'ils devinssent Français et portassent tous la croix blanche.

« Peu après, partirent les barons, et aucuns des bourgeois et trois états des cités de Bourdeaux, Dax, Bayonne, et des pays environnants, pour aller à Taillebourg, devers le roi, confirmer et ratifier l'appointement passé avec eux et faire hommage audit roi de leurs terres et seigneuries : le roi ratifia tout, et leur octroya diverses grâces[1], pour quoi ils s'en retournèrent chacun chez soi, très-contents du roi, et de ses seigneurs, et de tout son grand conseil.

« Ainsi, par la grâce et bonté divines, furent réduites

[1] Le chapitre de Bordeaux conserva le tiers du droit de seigneuriage sur la monnaie royale, et l'archevêque de Bordeaux, ses suffragants et les abbés de sa province, furent dispensés dorénavant d'aller recevoir en personne l'investiture des mains du roi. — Bourg, Saint-Emilion, Dax et Bayonne, furent irrévocablement unis u domaine. Ordonn., XIV, p. 169 et suivantes.

en l'obéissance du roi de France les duchés de Normandie et de Guyenne, et généralement tout le royaume, excepté les villes de Calais et de Guines, qui demeurèrent seules aux mains des Anglais, anciens ennemis de France[1]. »

(1450-1456.) La guerre de l'indépendance était terminée : l'œuvre, commencée par le sang de Jeanne Darc, continuée par les labeurs persévérants de Jacques Cœur, était achevée. L'accomplissement des promesses de Jeanne réveilla, avec une puissance nouvelle, l'amour que le peuple gardait à sa mémoire. Longtemps il avait refusé de croire à sa mort : le peuple a toujours grand'peine à admettre que ces êtres extraordinaires, qui changent le destin des nations, soient sujets à la loi commune. En 1436, peu après la délivrance de Paris, le bruit s'était répandu que Jeanne avait reparu à Metz, qu'elle s'était fait reconnaître de ses frères et de beaucoup de gens du pays, puis qu'elle s'était mariée à Arlon avec un chevalier nommé le sire des Hermoises. Bientôt on annonça son arrivée à Orléans, où elle fut reçue avec des transports de joie et sans que personne révoquât en doute son identité : une fille hardie et adroite, qui avait avec la Pucelle une extrême ressemblance, avait entrepris de jouer ce rôle, et le soutint audacieusement pendant quatre ans entiers. Il ne paraît pas qu'elle ait essayé de se montrer aux armées, mais elle exploita la reconnaissance des Orléanais et la crédulité des Lorrains. L'imposture ne fut découverte qu'en 1440 : des intrigants firent venir la fausse Pucelle à la cour, afin de tâcher de s'emparer de l'esprit du roi par son entremise ; elle reconnut d'abord le roi, bien qu'il se fût déguisé. « Pucelle, ma mie, lui dit alors Charles VII,

[1] Jean Chartier. — Berri. — J. Duclercq. — Matthieu de Couci.

soyez la très-bien venue, au nom de Dieu, qui sait le secret qui est entre vous et moi. » A ces mots, elle se troubla, se jeta aux genoux du roi et demanda merci. Elle n'obtint pas merci pleine et entière, car on l'envoya à Paris, on la montra au peuple sur la table de marbre, au Palais, et on l'obligea d'avouer publiquement ses mensonges[1].

Il fallut renoncer à l'espoir de revoir Jeanne en ce monde : on ne pouvait plus que réhabiliter solennellement sa mémoire et flétrir celle de ses bourreaux. Après la délivrance de Rouen, les Rouennais demandèrent, avec plus d'énergie que personne, l'expiation du grand forfait qui avait souillé leur cité. Le cri public devint si fort que l'insouciant Charles VII l'entendit et s'en montra ému ; la politique, d'ailleurs, lui prescrivait de fermer définitivement la bouche aux Anglais, qui lui reprochaient toujours d'avoir recouru, pour vaincre, aux *moyens sinistres* de la Pucelle ; ce fut près de la tombe à peine fermée de sa maîtresse que Charles résolut de poursuivre la justification de la vierge qui était morte pour lui, et qu'il n'avait su ni défendre, ni venger. Des lettres-patentes, du 15 février 1450, donnèrent commission à Guillaume Bouilli, docteur en théologie et conseiller du roi, d'informer touchant *la vérité du procès de Jehanne, laquelle on a fait mourir iniquement, contre raison et très-cruellement.* Le procès de la Pucelle ayant été l'ouvrage de l'autorité ec-

[1] Chronique de Metz, dans les pièces justificatives de l'histoire de Lorraine, de D. Calmet. — Archives municipales d'Orléans, citées par M. Lebrun des Charmettes, t. IV, p. 295. — N. Sala, manuscrits de la Bibliothèque royale, n° 180. — Journal d'un Bourgeois de Paris, ad an. 1440. — Il importe d'observer ici, pour expliquer l'animosité de l'auteur du Journal contre la Pucelle, qu'il était non pas réellement *bourgeois*, comme on le nomme abusivement, mais membre de l'université, ainsi qu'il le dit lui-même.

clésiastique, cette information, ordonnée par le pouvoir laïque, n'avait point de caractère légal, et ne pouvait servir que de renseignement : l'autorité ecclésiastique mit peu de diligence à intervenir, et eût volontiers étouffé, s'il eût été possible, des souvenirs si peu honorables pour le corps du clergé ; mais la voix du sang innocent s'élevait trop haut. En 1452, le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen et légat du pape, se décida tardivement à une information officielle, de concert avec l'inquisiteur Jean Brehal, dominicain. Trois années s'écoulèrent encore sans résultat : l'archevêque-légat ne pouvait ou ne voulait entreprendre à fond la révision d'une sentence inquisitoriale sans en référer à la cour de Rome, et la cour de Rome, beaucoup plus sensible aux intérêts de la politique mondaine qu'à ceux de la justice et de la vérité, hésitait à se prononcer dans cette grande affaire, qui paraissait s'engager moins entre la mémoire de Jeanne et celle de Cauchon qu'entre les deux couronnes de France et d'Angleterre. La cour de Rome en outre était vraisemblablement peu favorable à une prophétesse qui tenait sa mission de Dieu et non du pape ou de l'Église. Cependant, la France était victorieuse et affermie dans sa victoire ; l'Angleterre, humiliée, déchirée, impuissante. Rome consentit enfin à rendre justice au vainqueur, et à ratifier la sentence du Dieu des armées ; mais elle restreignit autant que possible les proportions du débat. Ce ne fut plus le roi de France qui se porta *demandeur* au nom de sa couronne et de son peuple ; ce furent les parents de la victime, sa mère et ses frères ; le père de Jeanne était mort de douleur. *Le 3 des ides de juin* 1455, le pape Calixte III, qui venait de succéder à Nicolas V, commit, par un bref pontifical, l'archevêque de Reims, Jean Juvénal

des Ursins, les évêques de Paris et de Coutances, et l'inquisiteur Jean Brehal, pour la révision du procès de Jeanne. Les commissaires donnèrent publiquement audience, le 17 novembre 1455, à la famille de la Pucelle, dans le palais épiscopal de Paris. Ce fut un touchant spectacle que de voir la vieille mère de Jeanne s'avancer lentement entre ses deux fils, suivie d'un long cortége des amis et des compatriotes de l'héroïne, et demander en pleurant justice et réparation pour sa fille. Pierre Mauger, docteur en droit, prit ensuite la parole au nom des demandeurs, et porta plainte contre Pierre Cauchon, Jean Lemaistre, d'Estivet et leurs complices, *s'il y en avait*, ne s'attaquant point, dit-il, aux consulteurs du saint-office, induits en erreur par les XII articles qui leur avaient été mensongèrement présentés comme le résumé des interrogatoires de Jeanne. On a vu, par le récit du procès de la Pucelle, jusqu'à quel point les assesseurs, les prélats et les corps qui avaient opiné sur les XII articles, étaient justifiables de complicité avec les bourreaux; mais ni la famille, ni le pouvoir royal qui la soutenait, n'osaient mettre en cause l'université de Paris. Les commissaires du pape citèrent en masse à Rouen, pour le 12 décembre, toutes les personnes intéressées au procès ou ayant connaissance des faits qui y étaient relatifs : les principaux des coupables étaient hors des atteintes de la justice humaine : Pierre Cauchon était mort subitement à Bâle, *sans avoir le temps de se reconnaître;* l'accusateur d'Estivet avait péri par quelque accident ignoré; on avait trouvé son cadavre dans un colombier, hors les murs de Rouen; Nicolas Midi, le rédacteur des XII articles, était mort de la lèpre peu de temps après l'exécution de Jeanne; tous les auteurs de ce grand attentat passaient pour avoir fait une misé-

rable fin, sauf l'inquisiteur Jean Lemaistre, dont on ne put obtenir aucunes nouvelles : ses confrères les Dominicains l'avaient probablement fait passer en pays étranger. Les héritiers de Pierre Cauchon déclarèrent qu'ils n'interviendraient point pour défendre sa mémoire, et réclamèrent, afin de se mettre à couvert des effets civils de la requête des parents de Jeanne[1], l'amnistie accordée par le roi à tous les fauteurs des Anglais : le promoteur du diocèse de Beauvais, au nom de l'évêque actuel, refusa également de soutenir la validité des actes de Cauchon ; ainsi la révision du procès fut opérée sans contradiction et sans débat : elle n'en fut pas moins entourée de toute la solennité et de toutes les lumières propres à dissiper tous les doutes et tous les nuages. Quatre enquêtes, embrassant, avec le procès, la vie entière de la Pucelle, furent ouvertes simultanément à Rouen, au pays natal de Jeanne, à Orléans et à Paris. Tous ceux qui avaient vu naître Jeanne, tous ceux qui l'avaient vue prier, combattre et vaincre, tous ceux qui l'avaient vue souffrir et mourir, les vieillards qui avaient élevé son enfance, les compagnes de ses premiers jeux, les guerriers qu'elle avait guidés dans les batailles, les témoins et les acteurs mêmes de son martyre, furent appelés à porter témoignage pour la gloire de Dieu et le triomphe de la vérité. La plupart de ces dépositions, émanées de gens appartenant à toutes les classes de la société, depuis les princes du sang jusqu'aux pâtres de Domremi, se ressemblent par la précision et la vivacité des souvenirs, tant les impressions laissées par Jeanne dans les âmes étaient ineffaçables ! Après vingt-cinq ans et plus, aucun trait ne s'était effacé, aucune trace, perdue. Les dé-

[1] Dommages et intérêts, ou confiscation d'héritage.

positions du comte de Dunois, du duc d'Alençon, de Jean d'Aulon, sénéchal de Beaucaire et ancien écuyer de la Pucelle, se distinguent entre toutes par le profond respect et l'inébranlable conviction qu'elles expriment touchant la personne et la mission de Jeanne.

Les enquêtes durèrent plusieurs mois : la cause fut définitivement ouverte à Rouen, le 1er juin 1456, sur les conclusions des *demandeurs :* on remarque, parmi les assertions de leur avocat, le principe que chacun a droit de penser ce qu'il veut, en dehors des questions de dogme réservées au jugement de l'Église; qu'ainsi, Jeanne eût été excusable de ne point se soumettre à l'Église militante sur la réalité de sa mission, *bien qu'elle l'eût fait.* On pouvait contester qu'elle l'eût fait, mais non pas qu'elle eût appelé au pape et au concile, ce qui suffisait au besoin de la cause. Un grand nombre de prêtres et de docteurs, les évêques de Lisieux et d'Avranches, le docte avocat parisien Dupont (*Pontanus*), l'historien Amelgard, chanoine de Liége, etc., avaient envoyé leurs avis sur communication des pièces des deux procès. Les témoignages comparés des notaires, des appariteurs, des assesseurs eux-mêmes, avaient révélé, dans toute leur horreur, les mystères d'iniquité confusément entrevus par l'opinion publique, et dont les hommes mêmes qui les révélaient n'avaient pas connu jusqu'alors dans son ensemble la trame sinistre. L'arrêt fut prononcé le 7 juillet. Le tribunal, attendu 1° les dépositions et attestations des témoins, touchant la bonne vie et sainte *conversation* (conduite) de la défunte Jeanne, dite la Pucelle ; 2° l'accomplissement de ses prophéties sur la délivrance d'Orléans et le sacre du roi à Reims; 3° l'examen fait de ses actions par un grand nombre de docteurs et de prélats, qui les ont trouvées plus dignes

d'admiration que de condamnation; vu le faux jugement donné contre elle, la manière d'y procéder, *totalement captieuse, frauduleuse et détestable,* et la fausseté des articles prétendus extraits de sa confession, déclare, au nom de la sainte et indivisible Trinité, lesdits articles cassés et annulés, et ordonne qu'ils soient lacérés, déchirés et mis au feu. « Outre plus, continue la sentence, vu et regardé les opinions des docteurs... remontrant l'innocence de la Pucelle et la malice des juges (la sentence analyse ici leurs machinations)... Nous, étant en notre haut tribunal, ayant Dieu seul devant les yeux, déclarons que lesdits procès, sentence et abjuration, pleins de fraudes et iniquités,... doivent être cassés, annulés, lacérés et détruits, et déclarons ladite Jehanne, que Dieu absolve, et ses frères et parents, n'avoir *onc* encouru aucune tache d'infamie, innocents, incoupables et exempts de crime et péché. »

Le tribunal enjoignait ensuite l'exécution immédiate de son arrêt à Rouen, avec procession générale et sermon solennel en la place et cimetière de Saint-Ouen, et au Vieux Marché, où *ladite Pucelle fut cruellement et horriblement brûlée,* après quoi des croix seraient plantées, en perpétuelle mémoire de la Pucelle, tant en la ville de Rouen qu'en autres lieux du royaume, au choix des juges[1]. Orléans ne se contenta pas d'une simple croix : les femmes d'Orléans firent élever à leurs frais, sur le fameux pont témoin de tant d'exploits, un monument consacré à celle

[1] Grosse du procès de révision; manuscrits de la Bibliothèque royale, n° 5970; L'Averdi, notices des manuscrits de la Bibliothèque royale, t. III, p. 247. — Lebrun des Charmettes, histoire de Jeanne d'Arc, t. IV, l. xv. — Notice de M. Michaud sur Jeanne d'Arc; dans la collection des mémoires sur l'histoire de France, t. III.

qui avait été la gloire de leur sexe et la libératrice de leur patrie (vers 1458). Ce témoignage de la reconnaissance orléanaise n'a pas subsisté plus d'un siècle : aucun monument digne de Jeanne Darc n'a été depuis érigé à sa mémoire; l'avenir sans doute lavera la France de cette ingratitude[1].

(1451-1456.) Tandis qu'il poursuivait la réhabilitation de la Pucelle, Charles VII, comme pour dispenser la postérité de lui savoir quelque gré de cette réparation tardive, donnait lâchement les mains à la ruine de l'homme qui, après Jeanne, avait le plus fait pour la France; Charles VII lui-même vengeait les Anglais de Jacques Cœur! Les ennemis du dehors chassés, restaient les ennemis du dedans, plus difficiles, par malheur, à vaincre et à détruire : c'étaient les abus monarchiques, les courtisans, le fléau de l'arbitraire qui remplaçait déjà le fléau

[1] La statue érigée sur le pont d'Orléans a été détruite par les huguenots en 1562, et le portrait de Jeanne, peint sur les vitraux de l'église Saint-Paul, à Paris, par Henri Mellin, peintre-verrier de Charles VII, a péri avec cette église elle-même en 1793. C'étaient les deux plus intéressants monuments que le quinzième siècle eût laissés sur elle à la postérité. Une statue, placée dans l'église de Domremi, sous le règne de Louis XI, en 1481, a subsisté. Les monuments modernes élevés à Jeanne Darc ne trahissent que trop, par leur absence totale de caractère et de vérité, les époques qui les ont vus naître, époques où l'on ne comprenait ni le moyen âge ni sa mystique héroïne. Les temps sont devenus plus favorables pour l'art : les peuples, agités par un souffle de rénovation, rivalisent d'hommages envers la mémoire des grands hommes dans lesquels se sont personnifiés les progrès de l'humanité; il serait beau aux cités d'Orléans et de Rouen de saisir l'initiative, si le gouvernement ne leur en donne pas l'exemple, et de consacrer dignement le théâtre des victoires de Jeanne et celui de son martyre; Orléans s'est toujours honoré par sa fidélité envers la mémoire de sa libératrice. — Une seule des œuvres d'art inspirées par la Pucelle mérite d'échapper à l'oubli, et reproduit, avec un sentiment fidèle, sinon la majesté enthousiaste de Jeanne, au moins sa pureté, sa grâce et son dévouement résigné; c'est la statue du Musée de Versailles, ouvrage d'une jeune femme moins illustre par son rang que par son beau talent et son noble caractère, et dont la France entière a plaint la fin prématurée.

de l'anarchie. La composition du conseil du roi s'était altérée : la corruption et le vice s'y étaient glissés ; la spirituelle et généreuse Agnès n'était plus là pour combattre l'effet de pernicieux avis ; une femme déhontée et le vil mari qui trafiquait de ses charmes[1], avaient succédé à l'influence si noblement employée par la dame de Beauté : un ancien chef de brigands, qui avait conservé, sous sa nouvelle enveloppe de courtisan, les passions et la moralité de son premier métier, le comte de Dammartin, éclipsait le crédit du connétable et de Dunois ; on avait vu reparaître à la cour le nom fatal de La Trémoille, dans la personne d'un fils de l'ancien favori, fils bien digne de son père : tout cela présageait quelque chose de sinistre.

Jacques Cœur cependant se maintenait en sécurité au faîte de cette prodigieuse fortune qui n'avait coûté de larmes à personne, et qui était, pour ainsi dire, la fortune de l'état et celle de tous. Anobli dès 1440, il ne cessait de recevoir les marques les plus hautes et les plus méritées de la confiance royale; il avait été quatre ou cinq fois commissaire du roi près des états de Languedoc, qui continuaient de se tenir chaque année ; en 1448, il avait fait partie d'une grande ambassade envoyée par mer à Rome, *sur ses vaisseaux*, afin de traiter de l'extinction du schisme avec le pape Nicolas V, qui conçut pour lui une estime et une affection également honorables pour tous deux. Son opulence était proverbiale : le peuple disait : *riche comme Jacques Cœur,* et croyait qu'à l'exemple de Nicolas Flamel et de Raymond Lulle, il avait découvert le secret

[1] Le chambellan Villequier et sa femme Antoinette de Maignelais, nièce d'Agnès Sorel.

de faire de l'or : il avait acheté plus de quarante terres et châteaux, bâti des hôtels dans les principales villes de France; presque tout le pays de Puisaye (partie du Gâtinais) lui appartenait ; il y possédait vingt-deux paroisses : il avait plusieurs mines d'argent, de plomb et de cuivre : on racontait des merveilles de sa magnificence ; *ses chevaux et ses haquenées étaient ferrés d'argent*. Il avait fait élire un de ses fils archevêque de Bourges, et son frère, évêque de Luçon. Ses principaux facteurs étaient devenus de grands personnages, et, ce qui est plus digne d'être noté, tous les hommes qu'il avait élevés avec lui s'en montraient dignes. Il justifiait pleinement sa fortune par l'usage qu'il en faisait : ce n'était pas seulement des services politiques qu'il rendait à son pays ; il ne se contentait pas de l'aider à s'affranchir du joug étranger ni d'éveiller chez lui le génie du commerce et la production des richesses matérielles ; il excitait de tout son pouvoir l'essor de l'intelligence nationale vers les beaux-arts ; il rivalisait avec les Médicis sous ce rapport comme sous tant d'autres.

L'art entrait alors en France dans une importante période de transition. L'inspiration du moyen âge s'altérait, de même que la société dont cette inspiration avait exprimé l'idéal : les grandes lignes de l'architecture religieuse perdaient de leur pureté et de leur sévérité ; leurs courbes recommençaient à s'incliner vers la terre, comme fatiguées d'un élan trop hardi vers le ciel : la richesse inouïe et l'exquise délicatesse des ornements, la recherche subtile et raffinée, parfois bizarre et irrationnelle, des formes, semblaient indiquer cette inquiétude de l'esprit humain qui s'efforce de s'étourdir, par les combinaisons infinies de l'imagination, sur l'obscurcissement de l'idéal

dans l'art [1]. De grandes et splendides œuvres étaient cependant encore ou créées ou terminées : la plupart des merveilleuses flèches qui complètent et dominent nos églises, appartiennent au quinzième siècle : la flèche de Strasbourg, le chef-d'œuvre du genre, venait d'être achevée en 1439, par Jean Hültz, de Cologne : le vaisseau de la cathédrale de Strasbourg fut terminé vers le même temps par ce même Jean Hültz, par les deux de Prag et par Hotzinger [2]. Les autres arts, jusqu'alors renfermés, pour ainsi dire, dans le sein de l'architecture, essayaient d'en

[1] C'est aussi dans cette période que la satire commence à lever la tête à travers les apothéoses, au sein des monuments religieux : les voix irritées qui s'élèvent contre les vices du clergé, des moines surtout, rencontrent de nombreux échos chez les artistes : les corporations des maîtres ès-œuvres deviennent hostiles aux gens d'église; on voit poindre ces innombrables caricatures de moines, glissées par la malice des artistes jusque sur les chaires et les stalles des abbés et des chanoines. Cette guerre apparaît bien avant la réforme et Rabelais : les artistes dessinent et sculptent ce que racontent les fabliaux, ce que déclament en chaire les prédicateurs eux-mêmes. Le moine, longtemps le héros de l'art du moyen âge, en devient peu à peu le grotesque.

[2] Ce vaste ouvrage couvrit de gloire la corporation des maçons et tailleurs de pierre de Strasbourg, et amena un événement intéressant pour l'histoire de l'art : en 1452, presque toutes les confréries de francs-maçons des pays du Rhin et du reste de l'Empire s'associèrent sous les auspices de Hotzinger, successeur de Jean Hültz : en 1459, les maîtres ès-œuvres de toutes les loges ou confréries se réunirent en assemblée générale à Ratisbonne, fixèrent des règles pour la réception des apprentis, des compagnons et des maîtres, établirent des *signes secrets* auxquels les membres de la grande association devaient se reconnaître entre eux, et déférèrent la grande maîtrise à perpétuité aux architectes de la cathédrale de Strasbourg : l'association fut solennellement confirmée par les empereurs, et les syndics des tailleurs de pierre de Strasbourg furent investis par la municipalité strasbourgeoise de l'autorité judiciaire en matière de bâtiments, privilége qu'ils ont gardé jusqu'à la réunion de Strasbourg à la France. L'Italie elle-même, si fière de ses arts, vit les maîtres de Strasbourg lutter au delà des Alpes contre les architectes de la Renaissance : en 1481, le duc de Milan demanda au magistrat de Strasbourg un architecte pour diriger la construction du fameux *Duomo* de sa capitale, le dernier grand monument *gothique* élevé dans la péninsule. Les maîtres de Strasbourg livrèrent en vain bataille à la Renaissance sur son propre terrain : ils ne purent rendre à l'art du moyen âge la vie qui l'abandonnait, ni termi-

sortir et de s'épanouir de leur propre vie : leur esprit devenait moins ascétique, plus individuel, plus réel ; la riche Flandre n'avait pas, dans nos régions, le monopole des arts ; des écoles de peinture et surtout de sculpture, beaucoup trop oubliées, se formaient dans nos principales villes ; la peinture sur vélin était portée, par Jean Fouquet, de Tours, et ses deux fils, à cette rare perfection qu'attestent les nombreux manuscrits de nos bibliothèques[1] ; à Orléans, François Marchand ; à la cour de Bourgogne, Jean de Beaumes, Hennequin Moulonne, Jean de Marville, Claus Sluter, etc., développaient puissamment la statuaire et l'ornementisme ; la Picardie, la Champagne, mais surtout les provinces de la Loire, séjour ordinaire de la cour, fermentaient d'une généreuse émulation ; l'illustre famille des Pilon allait bientôt paraître en Anjou, et celle des Juste, à Tours. Sans parler de la Flandre, si pleine de trésors, Dijon renfermait déjà des œuvres dignes d'admiration, les tombeaux de Philippe le Hardi et de Jean-sans-Peur, et le puits de Moïse. C'était pour les monuments funéraires que l'art épuisait ses plus riches créations : les tombeaux, naguère humbles et perdus dans l'ombre austère des cathédrales, devenaient de fastueux mausolées, où l'orgueil des grandes familles semblait défier la mort. Quels que fussent néanmoins les progrès de

ner la cathédrale de Cologne ! Voyez la notice sur la cathédrale de Strasbourg, par M. Grandidier.

[1] La peinture sur verre, cet art national en France, conservait tout son éclat : à cette époque appartiennent les grandes *roses* de Saint-Ouen, non moins célèbres par leur beauté que par la tragique légende dont elles sont le sujet. On raconte que le principal maître verrier de Rouen, Alexandre de Berneval, ayant exécuté la rose du nord, un de ses élèves fut chargé de la rose de l'ouest, et surpassa son maître. Berneval, furieux de jalousie, exaspéré de sa défaite, poignarda son jeune rival ; il fut condamné à mort, exécuté et enseveli dans le même tombeau que sa victime, après qu'on leur eut fait, à tous deux, de pompeuses funérailles.

la sculpture, ce qui caractérisait plus particulièrement le quinzième siècle, c'était, avec l'introduction du style *fleuri* dans l'architecture religieuse, le développement de l'architecture civile : Charles V en avait donné le signal; Jacques Cœur lui imprima une impulsion plus forte et plus décisive, et le fameux hôtel que l'argentier de Charles VII se bâtit à Bourges (de 1445 à 1450), et qui subsiste encore, devint le type et le modèle de tout un système de construction, combiné d'après les mœurs du temps et les exigences de notre climat. Ces édifices furent la transition des forteresses féodales aux palais modernes : leurs grands combles ardoisés, leurs hautes lucarnes encadrées dans des dentelles de pierre, leurs murs sombres et ornés à la fois, offrent un mélange de solidité et d'élégance : la force y est encore, mais n'y est plus seule : on sent que la guerre intestine n'absorbe plus toutes les pensées, n'est plus l'état habituel de la société, mais un accident dont il faut se garantir au besoin : toutes les grâces de l'art sont employées à déguiser l'épaisseur de ces murs et la sévérité de ces formes; on fait sortir la beauté de la force même, et les puissantes tours octogones aux vives arêtes, aux meurtrières brodées de sculptures, semblent n'être plus là que pour l'effet pittoresque, ainsi que les grands toits coniques destinés en réalité à faciliter l'écoulement de la pluie et la chute des neiges. L'ogive aiguë, convenable aux nefs élevées des monuments publics, mais non aux habitations privées, a disparu, remplacée par le cintre, le plafond, ou, plus fréquemment encore, par cette courbe élégante et capricieuse qu'on a nommée *l'ogive turque,* à cause du fréquent usage qu'en ont fait les Othomans [1].

[1] Voy. Dusommerard, *les Arts au moyen âge*, note *E* du chap. II.—Cet infa-

Ainsi le fils de l'obscur marchand de Bourges exerçait sur la civilisation de son pays toute l'influence qui a pu être donnée aux plus grands princes. Enivré, mais non corrompu par la grandeur de sa position et de ses actes, il avait adopté pour devise ce fier jeu de mots, qui se lit partout encore sur les murs de l'hôtel de Bourges : « A *Cœur* vaillant, rien d'impossible. » Il se croyait inébranlable, parce qu'il était irréprochable : il ne craignait personne, lui qui faisait du bien à tous, et ne pensait pas que personne pût vouloir tarir la source où chacun puisait : presque tous les grands et les officiers de l'hôtel du roi étaient ses obligés; il avait prêté de fortes sommes sans intérêt à la plupart d'entre eux; mais c'étaient ses bienfaits mêmes que les grands ne lui pardonnaient pas : la colossale fortune de ce bourgeois était pour leur orgueil féodal quelque chose de monstrueux; ils ne pouvaient supporter de se voir écrasés par le faste et humiliés par les dons d'un mercier anobli : les plus ignorants et les moins corrompus d'entre eux, incapables de comprendre les sources réelles de sa richesse, en prétendaient l'origine criminelle; ceux-là le croyaient, les autres feignaient de le croire : une coalition redoutable se forma contre l'objet de l'envie universelle : les débiteurs comptaient acquitter leurs dettes en perdant leur créancier; les *vautours de cour*, comme dit l'historien du Berri (La Thaumassière), se partageaient en espoir sa magnifique dépouille : les commerçants italiens, irrités de se voir disputer par un Français les marchés de l'Orient, n'épar-

tigable archéologue a réuni, avec un zèle qu'on ne saurait trop louer, les plus précieux documents sur les origines et le développement des arts en France; matière si peu connue et si digne de l'être; branche spéciale de notre histoire où tout était à créer.

gnaient ni l'or ni les intrigues pour abattre leur rival; les négociants français eux-mêmes jalousaient cette suprématie du génie, qu'ils traitaient de monopole; à la tête du complot se placèrent le rapace Dammartin, Guillaume Gouffier, chambellan du roi; La Trémoille, ennemi personnel de Jacques Cœur; les sires de La Fayette et de Cadillac, ses débiteurs; le Florentin Otto Castellani, trésorier de Toulouse, qui visait aux fonctions d'argentier du roi. On ne s'attaqua pas sur-le-champ à Jacques Cœur: on s'essaya contre un moindre personnage, Jean de Xaincoings, receveur général des finances, qu'on accusa de péculat et de falsification de registres. Xaincoings fut condamné à une amende de 60,000 écus d'or, avec confiscation de tous ses biens, dont les courtisans se firent donner une bonne part: cette première victoire les enhardit; Charles VII avait été maintes fois assailli d'insinuations perfides sur la mort d'Agnès Sorel, sur les prétendues concussions de Jacques Cœur, et sur les relations secrètes que celui-ci aurait entretenues avec le dauphin, contrairement aux intérêts du roi; on fit entendre à Charles que Jacques avait donné la mort à Agnès, à l'instigation du dauphin; après la condamnation de Xaincoings, une dénonciation formelle d'empoisonnement fut adressée au roi par la dame de Mortagne, Jeanne de Vendôme, dont le mari était un des débiteurs de Jacques Cœur; le testament d'Agnès Sorel fait connaître le degré de vraisemblance de cette accusation; Agnès, mourante des suites d'une couche malheureuse, après avoir mis au monde un enfant qui lui survécut quelques mois, avait institué Jacques Cœur son exécuteur testamentaire, comme dernier témoignage d'estime et d'amitié.

Toute une vie de glorieux services ne balança pas, dans

l'esprit de Charles VII, l'impression du moment : Jacques Cœur fut arrêté à Taillebourg, le 31 juillet 1451. Ce premier coup fut suivi d'une série de mesures inouïes : le plus violent despote n'eût pu faire pis que ce faible monarque ; les biens de Jacques Cœur furent non-seulement séquestrés, mais *mis sous la main du roi* avant tout jugement : 100,000 écus d'or furent pris pour la guerre de Guyenne, et une grande partie des terres et maisons de Jacques Cœur furent distribuées préalablement à Dammartin, à Gouffier, à la maîtresse du roi, madame de Villequier, etc., tandis que ces mêmes Dammartin et Gouffier étaient placés à la tête d'une commission extraordinaire, chargée d'instruire le procès de l'accusé, condamné d'avance. Il n'eût plus manqué que de faire juger le connétable avec l'argentier par un tribunal d'*écorcheurs!* Jacques Cœur démontra aisément l'absurdité de l'imputation d'empoisonnement : la déposition du médecin du roi prouva que la mort d'Agnès avait été naturelle, et Jeanne de Vendôme fut obligée de faire amende honorable à Jacques Cœur ; le roi lui remit la peine de mort qu'elle avait encourue pour faux témoignage. Les prétendus complots avec le dauphin se dissipèrent également au premier examen : les ennemis de Jacques Cœur s'y étaient attendus ; mais peu leur importait : la victime était en prison, ses biens, envahis, c'était le principal ; on connaissait assez le roi pour ne pas douter que, le premier pas fait, il ne laissât tout faire. On forgea de nouveaux chefs d'accusation plus habilement combinés, plus difficiles à éclaircir, et, en même temps, plus propres à soulever les préjugés populaires et à égarer l'opinion. L'on accusa Jacques d'avoir appauvri le royaume en exportant du cuivre et de l'argent chez les infidèles ; — s'il exportait du cuivre, c'était en

échange de l'or d'Égypte, échange dont tout l'avantage était pour la France; — d'avoir altéré les monnaies à son profit; — c'était lui qui avait rétabli l'ordre dans le système monétaire; — d'avoir commis des exactions en Languedoc; — il avait enrichi ce pays par son commerce; — d'avoir exporté des armes chez les infidèles, contrairement aux décrets des conciles et aux anciennes lois du royaume; — ces armes étaient des présents adressés au soudan d'Égypte avec la permission du roi et du pape. Le roi déclara ne pas se souvenir d'avoir octroyé cette permission! — d'avoir enfin rendu à son maître musulman un esclave chrétien, qui s'était réfugié à bord d'un de ses navires; — la promesse de ne point détourner d'esclaves était la condition expresse des relations commerciales avec le Levant, et Jacques Cœur, en refusant cette restitution, eût compromis tout le négoce d'Orient et exposé les voyageurs européens à de grands dangers. Ce fut sur ces bases que le chambellan Gouffier entama les informations; une nuée de témoins à charge, gens pour la plupart *perdus et infâmes*, *meurtriers, larrons et paillards,* ou ennemis déclarés de l'accusé, avaient été ramassés de tous côtés; on ne voulut point appeler les témoins à décharge qu'indiquait l'accusé; on lui dénia les moyens de rassembler les pièces et actes nécessaires à sa justification; on refusa des sauf-conduits à ceux de ses facteurs qui avaient pris la fuite de peur d'être impliqués dans son procès, et qui fussent revenus aider sa défense; enfin, on ne lui accorda point d'avocats. Le parlement laissa violer, sans mot dire, tous les principes et toutes les formes judiciaires : l'Église essaya d'intervenir. Jacques Cœur, quoique marié, avait pris les degrés inférieurs de la cléricature; il réclama le *bénéfice de clergie,* et l'évêque de Poitiers et l'archevêque

de Tours, dans les diocèses desquels il fut successivement traîné de prison en prison, réclamèrent les droits de la juridiction ecclésiastique : on n'en tint aucun compte ; le pape Nicolas V écrivit au roi une lettre pressante en faveur de l'accusé ; la procédure n'en fut pas poursuivie avec moins de passion : Jacques Cœur n'obtint que six semaines pour *justifier de ses faits,* avec le secours de deux de ses facteurs seulement, choisis à dessein par les juges comme les moins experts en matière de finances et les moins capables de lui porter aide.

Le 13 janvier 1455, une nouvelle commission fut instituée par le roi : Castellani remplaça Gouffier ; la marche du procès redoubla de violence : on menaça le prisonnier de la torture pour le forcer à rétracter son appel pardevant l'Église ; il ne céda que sur le chevalet. Au commencement de mai, le roi, arrivé au château de Lusignan, y fit apporter toutes les pièces du procès, pour qu'elles fussent examinées en sa présence : l'évêque de Poitiers réitéra sa réclamation ; un nouveau malheur venait de frapper le captif ; la femme de Jacques Cœur, Macée de Léodepart, n'avait pu survivre aux revers de son mari et à la ruine de sa maison. Ce triste événement donnait plus de poids aux plaintes du prélat, Jacques, devenu veuf, se trouvant *clerc solu* (*clerus solus*). Les commissaires du roi passèrent outre, malgré les protestations de l'évêque de Poitiers et de l'archevêque de Bourges, fils de Jacques Cœur, et rédigèrent la sentence, après avoir pris l'avis du grand conseil et d'un certain nombre de présidents et de conseillers au parlement ; l'arrêt fut prononcé, le 29 mai 1455, par le chancelier Guillaume Jouvenel des Ursins ; Jacques Cœur y était déclaré convaincu de concussion, d'exportation de métaux précieux et d'armes chez les in-

fidèles, de crime de lèse-majesté et autres crimes : le roi, pour *aucuns* services à lui rendus par *ledit* Jacques Cœur, et par égard pour la recommandation de *notre saint père le pape,* daignait remettre *audit Jacques* la peine de mort, mais le déclarait inhabile à tous offices publics, le condamnait à 400,000 écus de restitution et amende (plus de quatre millions de notre monnaie), confisquait tous ses biens[1] et le bannissait du royaume à perpétuité. Ce qui met le sceau à cette œuvre d'infamie, c'est l'article relatif à l'empoisonnement d'Agnès : il y est dit qu'à cet égard, le procès *n'est pas en état d'être jugé pour le présent, et que le roi n'en fait aucun jugement et pour cause.* Or, on a vu plus haut qu'il avait été prouvé qu'Agnès était morte de mort naturelle, et que le faux témoignage de l'accusatrice de Jacques Cœur avait été constaté judiciairement.

Le 4 juin, le chancelier et les commissaires allèrent signifier à Jacques Cœur son arrêt : l'homme à qui la France devait l'affranchissement de son territoire, fut forcé de faire amende honorable, à genoux, une torche à la main, en présence du peuple de Poitiers, stupéfait d'un tel spectacle ! Le pillage de ses biens fut ensuite régularisé, et la tourbe immonde des courtisans se partagea cette fortune si glorieusement acquise. Par une sorte de pudeur hypocrite, Dammartin et ses complices, qui avaient pris leur part d'avance, se la firent adjuger par une vente simulée au profit de l'état ; d'autres furent gratifiés de l'abolition de leurs dettes. Jacques Cœur fut envoyé au couvent des Cordeliers de Beaucaire, apparemment jusqu'à l'entier paiement de son énorme rançon.

[1] Suivant Jacques Duclercq, les biens meubles et immeubles que possédait Jacques Cœur en France, étaient évalués un million d'écus d'or (dix à onze millions, qui en vaudraient aujourd'hui quarante à cinquante de valeur relative).

Il n'y resta pas jusqu'au bout. Tout le monde ne l'avait pas trahi dans son malheur; il avait su s'entourer d'hommes probes, énergiques et intelligents; il en recueillit le fruit : presque tous ses facteurs et les commis intéressés dans son négoce lui demeurèrent fidèles, et mirent à couvert, autant qu'ils purent, les débris de sa fortune : Jean de Village, commandant de ses galères, refusa hautement de livrer aux officiers du roi les navires et les marchandises qui lui étaient confiés, et se retira en Provence. Quelques mois après, Jean de Village reçut à Marseille une lettre de Jacques Cœur, qui le priait, *pour Dieu,* de le tirer des Cordeliers de Beaucaire, de peur *qu'on ne le fît mourir là sans le su du roi*. Jean accourut aussitôt avec une vingtaine d'hommes déterminés, s'introduisit dans Beaucaire par une brèche des remparts, et enleva son ancien patron : ils gagnèrent ensemble Nice, puis Rome (janvier 1455). Nicolas V accueillit le proscrit comme s'il eût été encore le ministre et l'ambassadeur du roi de France, et le logea dans son propre palais : le pontife romain choisit volontiers l'occasion de témoigner en même temps son estime sincère pour Jacques Cœur et son mécontentement de l'atteinte portée à la juridiction ecclésiastique. Calixte III, qui succéda sur ces entrefaites à Nicolas V[1], n'eut pas moins de considération pour l'illustre réfugié, et lui offrit un commandement dans une flotte qu'il armait contre les Turks, qui venaient d'achever la ruine de l'Empire grec. Jacques s'embarqua en effet, mais les chagrins et les fatigues avaient usé sa puissante organisation; il tomba malade durant l'expédition, et mourut dans l'île de Chio (novembre 1456).

[1] Nicolas V, un des plus savants hommes de l'Italie, fut le fondateur de la célèbre bibliothèque *vaticane*.

Il mourut, au moment où les nuages amassés sur sa gloire par l'imposture et l'envie commençaient à se dissiper ; au moment où la justice du ciel commençait à frapper ses persécuteurs : en 1457, Otto Castellani, successeur de Jacques dans les fonctions d'argentier, fut mis en jugement et condamné, non pour ses véritables forfaits, mais pour un prétendu crime de magie ; Guillaume Gouffier fut entraîné dans la perte de Castellani. Les honnêtes gens du conseil et de la cour, qui n'avaient pas su défendre Jacques Cœur, réagirent en faveur de sa mémoire ; si faible que fût le sens moral chez le roi, quelques remords s'éveillèrent dans son âme : Charles VII octroya au fidèle et courageux Jean de Village le pardon de tout ce qu'il avait fait pour Jacques Cœur, et rendit aux enfants de ce grand homme la portion des biens de leur père qui était restée à la couronne (février-août 1457). L'avénement de Louis XI amena une plus éclatante réparation : Dammartin alla rejoindre, dans les prisons d'état, Gouffier et Castellani, et Louis XI justifia solennellement, par ses lettres patentes d'août 1465, *les bons et louables services de feu Jacques Cœur,* *induement* accusé par Antoine de Chabannes (Dammartin) et autres, *ses haineux et malveillants, pour le dépouiller et eux enrichir de ses biens*[1].

(1451-1455.) Les affaires publiques n'avaient pas

[1] Louis XI autorisa Geoffroi Cœur, un des fils de Jacques, à se remettre en possession des grandes terres du pays de Puisaye, envahies par Dammartin ; plus tard, celui-ci, échappé de prison, recouvra ses seigneuries à la faveur de la guerre civile : il s'ensuivit, après la paix, un interminable procès qui se continua entre les héritiers des deux parties, jusqu'en 1489, où une transaction y mit fin. — Le parlement, par un scrupule assez étrange et par un respect fort mal entendu pour la mémoire du feu roi, n'avait pas voulu revenir sur la *chose jugée,* ni casser la sentence, dont les principaux avocats de Paris avaient démontré l'iniquité dans une consultation célèbre. — Voyez, sur l'histoire de Jacques Cœur, les deux mémoires de M. Bonamy, dans le t. XX des mémoires de l'Académie des Inscrip-

tardé à se ressentir de la chute du plus sage conseiller de Charles VII : le gouvernement royal avait dû la rapidité de ses succès aux ménagements qui lui gagnaient les populations ; ces ménagements cessèrent avec la victoire. La conservation de tous les priviléges des Gascons avait été jurée par le roi : le plus précieux de ces priviléges était de ne pouvoir être taxés sans le consentement des états provinciaux ; *les gouverneurs des finances du roi* voulurent obtenir le consentement des trois états pour établir en Guyenne *la taille des gens d'armes* et les aides et subsides ; les états répondirent qu'ils n'avaient que faire de gens d'armes, et que les bonnes villes se garderaient bien elles-mêmes. Ce refus était fâcheux sans doute, mais les Gascons ne faisaient qu'user de leur droit : les officiers royaux insistèrent cependant, et la perception fut commencée en divers lieux ; les gens des trois pays capitulés (Bordelais, Agenois et Bazadois) envoyèrent alors des députés vers Charles VII, à Bourges, afin de réclamer l'exécution des promesses royales. Les députés n'eurent aucune *bonne réponse* [1]. L'irritation devint extrême dans tout le pays : la conduite du roi était d'autant plus impolitique, que Bordeaux souffrait beaucoup de l'interruption de son grand commerce de vins avec l'Angleterre. Un complot ne tarda point à se tramer pour le rappel des Anglais : le sire de L'Esparre et Pierre de Montferrand, qui portait le titre bizarre de Souldich de L'Estrade, se mirent en correspondance avec le comte de Shrewsbury (Talbot) et avec le seigneur de Candale, émigré en Angleterre : l'archevêque,

tions, et les pièces publiées par M. Buchon dans le Panthéon littéraire : — Jean Chartier, Jacques Duclercq, Matthieu de Couci et Georges Chastellain.

[1] Amelgard, l. v, c. 4-5. Cet historien est le seul qui nous apprenne les motifs de la rébellion des Gascons.

le maire et les principaux bourgeois de Bordeaux, l'évêque d'Oléron, les seigneurs de Rosan, de Duras, de Langlade, entrèrent dans la conspiration. Le gouvernement de Henri VI était en ce moment un peu raffermi, à la suite d'une tentative prématurée du duc d'York pour le renverser : le duc, n'étant pas suffisamment soutenu par la nation, avait été obligé de s'accommoder avec le roi et de lui jurer fidélité. La reine Marguerite et son affidé Somerset essayèrent de se réhabiliter aux yeux des Anglais par la recouvrance de la Guyenne, et chargèrent Talbot de diriger l'expédition : les moyens d'action n'étaient point en rapport avec l'importance de l'entreprise ; on ne put donner à Talbot qu'environ cinq mille combattants ; le vieux guerrier s'embarqua néanmoins avec confiance, le 17 octobre 1452, et, favorisé par le vent, descendit dans le Médoc, après trois jours de traversée. Il n'y trouva point de résistance : les gens du roi n'étaient pas sur leurs gardes ; « l'armée du roi, » disent les chroniques, « s'était retirée, et il n'était demeuré que peu de gens ès-garnisons des forteresses.

« La venue de Talbot étant sue par ceux de Bourdeaux, ils commencèrent à parlementer les uns avec les autres de la manière de se remettre en l'obéissance des Anglais. Plusieurs voulaient que les Français étant en garnison dans leur ville s'en allassent, leurs corps et biens saufs ; mais d'autres, pendant ce temps, allèrent ouvrir la porte aux Anglais et les mirent dedans : parquoi furent pris la meilleure partie des Français, entre autres messire Olivier de Coëtivi, sénéchal de Guyenne, et le sous-maire de la ville (22 octobre). » (J. Chartier. — Berri. — J. Duclercq.)

Charles VII était alors dans le Forez, menaçant de ses

armes, non ses ennemis, mais son propre fils ; les relations du dauphin avec son père n'étaient pas devenues meilleures de loin que de près : Dammartin et d'autres conseillers de Charles VII ne cessaient de souffler la discorde et d'envenimer toutes les actions du dauphin. Louis, de son côté, n'agissait pas de manière à dissiper les soupçons du roi ; il tranchait du souverain en Dauphiné, entretenait un état militaire hors de proportion avec les ressources de cette province, négociait avec les princes d'Italie, avec Gênes, dont il eût obtenu la suzeraineté si Charles VII l'eût secondé, s'alliait avec le duc de Savoie et fiançait la fille de ce prince, Charlotte de Savoie, enfant de six ans : c'était au moment de la guerre de Guyenne (1450-1451). Louis offrit à Charles VII de conquérir la Guyenne à ses frais, avec les 200,000 écus d'or que la princesse de Savoie lui apportait en dot, si le roi voulait lui donner le gouvernement de la Guyenne. L'offre fut fort mal reçue, et le roi dépêcha un héraut à Chambéri pour s'opposer au mariage, qu'il avait paru d'abord agréer : on amusa le héraut pendant vingt-quatre heures, tandis qu'on procédait en toute hâte à la célébration du mariage (15 mars 1451) ; puis le duc de Savoie écrivit au roi une lettre d'excuses, où il prétendait qu'on avait reçu trop tard son message. Charles VII irrité supprima la pension qu'il faisait à son fils, lui retira les châtellenies du Rouergue et d'autres terres qu'il lui avait données en apanage, et, l'année d'après, alla jusqu'à déclarer la guerre au duc de Savoie. Au mois d'août 1452, le roi se mit en marche avec un corps d'armée. Le duc invoqua la médiation du cardinal d'Estouteville, légat du pape. Le roi hésita à réduire son fils à quitter le royaume, et consentit à négo-

cier. La nouvelle de la descente des Anglais hâta la conclusion du traité, qui fut signé le 27 octobre à Fœurs. Yolande, seconde fille de Charles VII, épousa le prince de Piémont, fils du duc de Savoie, pour sceller la réconciliation du roi et du duc ; mais le roi et le dauphin ne se virent pas. Louis ayant offert de nouveau ses services contre les Anglais : « Nous avons déjà conquis la Normandie et la Guyenne sans *lui,* répondit le roi, et les pourrons encore conquérir de même, s'il y a lieu. »

Les troupes qui avaient accompagné le roi en Forez, au nombre de six cents lances *garnies,* se dirigèrent sur la Guyenne, sous les ordres du maréchal de Culant, sire de Jalognes, du sire d'Orval et de Joachim Rouault, « pour réconforter et garder les places d'autour de Bourdeaux jusqu'à la saison nouvelle, que le roi y donnerait plus ample provision. » Les troupes françaises furent prévenues par le rapide développement de la révolte, et trouvèrent la plupart des petites villes et forteresses de la province au pouvoir des Anglais et des barons rebelles. L'arrivée des six compagnies d'ordonnance arrêta les progrès de l'ennemi : on resta en observation jusqu'à la fin du printemps. Les Anglais avaient reçu un renfort de quatre mille combattants, conduits par lord Lisle, fils de Talbot, avec un convoi de quatre-vingts navires chargés de farines et de lard pour l'approvisionnement de Bordeaux ; le roi Charles, de son côté, avait publié son mandement : des masses imposantes de gens d'armes des ordonnances, de francs-archers, de feudataires nobles, s'assemblaient de toutes parts ; deux corps d'armée se formaient, l'un entre la Charente et la Dordogne, l'autre sur la Garonne, et un corps de réserve se réunissait en Saintonge sous les

ordres du roi en personne. La campagne s'ouvrit avec vigueur dans les premiers jours de juin ; plusieurs places, dont les Anglais s'étaient emparés au nord de la Dordogne, furent reprises par capitulation ; Chalais fut enlevé d'assaut, et *tous ceux de la langue de Gascogne* qu'on y trouva furent décapités comme traîtres. D'après l'avis de messire Jean Bureau, l'on résolut de soumettre toutes les villes et forteresses des environs avant de marcher sur Bordeaux, et, le 15 juillet, le principal corps d'armée, commandé par le comte de Penthièvre, l'amiral de Beuil, les maréchaux de Lohéac et de Culant, les frères Bureau, Joachim Rouault, etc., mit le siége devant Castillon en Périgord, forte place, qui, défendue par une garnison anglaise, commandait le cours de la Dordogne. La gendarmerie, forte de seize à dix-huit cents lances, se logea, sous les murs de la place, avec ses archers à cheval et ses *guisarmiers;* Jean Bureau retrancha son artillerie dans un grand *parc,* entouré de fossés et de palissades ; huit cents francs-archers s'établirent dans une abbaye peu éloignée de la ville.

Les gens de Castillon envoyèrent aussitôt demander du secours à Bordeaux, où était lord Talbot : « ceux de Bordeaux s'assemblèrent incontinent devers Talbot, et lui rappelèrent comment ils lui avaient rendu leur cité, à condition qu'il irait combattre le roi et sa puissance, si le roi entrait en leur pays, et dirent qu'il était heure qu'il accomplît sa promesse et allât faire lever le siége de Castillon. » Talbot désirait laisser les Français *approcher encore de plus près ;* mais les Bordelais insistèrent tellement, qu'il fut obligé de mander à l'instant même les garnisons des alentours, et de les réunir à une partie de celle de Bordeaux, pour se porter sur Castillon

à la tête d'un millier d'hommes d'armes à cheval et de quatre ou cinq mille combattants à pied, tant Anglais que Gascons.

Le lendemain (17 juillet), au point du jour, les Anglais débouchèrent tout à coup d'un bois voisin de l'abbaye où *gîtaient* huit cents francs-archers d'Anjou et de Berri. Au terrible cri de guerre que poussa l'ennemi, les francs-archers, qui ne s'attendaient nullement à une attaque, s'élancèrent en désordre hors de leur logis pour se réfugier au parc de Jean Bureau : l'avant-garde anglaise se précipita sur eux avec fureur, et les eût tous dispersés ou taillés en pièces, sans la résistance héroïque du capitaine Joachim Rouault; les francs-archers, voyant leur capitaine, qu'ils aimaient fort, enveloppé par les assaillants et abattu de son cheval, se rallièrent, revinrent vaillamment à la charge, et dégagèrent Rouault; puis, tout en combattant, ils gagnèrent le parc où le reste de l'armée se concentrait à la hâte.

Talbot s'était arrêté dans l'abbaye évacuée par les archers, afin de se rafraîchir, lui et ses gens, et d'ouïr la messe; mais, au moment où l'autel et les ornements étaient préparés, quelqu'un de ses Gascons accourut lui dire : « Monseigneur, les Français abandonnent leur parc et s'enfuient : il est heure ou jamais d'accomplir votre promesse. »

Talbot crut trop légèrement *ce jangleur* (fanfaron, bavard); il quitta messe et chapelain, monta sur une *haquenée,* et s'avança contre le parc des Français, aux fanfares des trompettes et des clairons, et aux cris de : *Talbot! Talbot! Saint-Georges!* Mais, quand les Anglais arrivèrent près du parc, ils virent les Français immobiles derrière leurs retranchements hérissés de canons, devou-

levrines et de ribaudequins [1]. On dit qu'alors un vieux chevalier anglais ayant conseillé la retraite, Talbot lui donna de son épée à travers le visage. Talbot avait déclaré qu'il ferait lever le siége ou mourrait à la peine ; il donna ordre à tous les siens de mettre pied à terre, et resta seul sur sa petite haquenée, *pour ce qu'il était vieil homme et usé.*

Alors éclata *la plus terrible tempête de couleuvrines et ribaudequins qui jamais eût été ouïe :* les Anglais avancèrent toutefois *de grand courage* et plantèrent la bannière de Talbot jusque sur les palissades du camp ; déjà cinq ou six cents des leurs avaient été balayés par l'artillerie, qui continuait à les foudroyer ; une heure entière, ils s'opiniâtrèrent à l'assaut ; la bannière de Talbot avait été renversée dans le fossé ; les Anglais épuisés commencèrent à faiblir ; un corps d'auxiliaires bretons, qui n'avait point encore pris part à l'action, fondit sur l'ennemi ébranlé ; toute la gendarmerie et les archers français appuyèrent ce mouvement, et la déroute des Anglais commença. Un boulet venait de tuer la *haquenée* de lord Talbot, et de le jeter à terre avec la cuisse fracassée ; lord Lisle et le bâtard de Talbot, ses deux fils, lord Hull et trente autres barons et chevaliers anglais résolurent de sauver le vieux chef ou de mourir avec lui : ils périrent tous. Talbot fut achevé par des archers qui ne le reconnurent pas. « Telle fut la fin de ce fameux et renommé chef anglais, qui, depuis quarante ans, passait pour un des fléaux les plus *reformidables* de la France. » Il était âgé de quatre-vingts ans. Quelques centaines d'Anglais et de Gascons se réfugièrent dans Castillon ;

[1] Brouettes sur lesquelles étaient ajustés de petits canons ou plutôt des espèces d'arquebuses.

d'autres s'enfuirent du côté de Saint-Émilion, poursuivis la lance dans les reins par les vainqueurs; beaucoup se noyèrent en voulant traverser la Dordogne à la nage. Sur environ six mille qu'ils étaient, plus de quatre mille avaient péri; on ne fit que deux cents prisonniers. Castillon se rendit le lendemain, bien que la garnison fût de quinze cents *bons combattants,* qui demeurèrent prisonniers. Les seigneurs de l'Estrade, de Candale, de Rosan, de Langlade, se remirent en la merci du roi. Saint-Émilion et Libourne, qui n'avaient reçu les Anglais qu'à regret, se hâtèrent d'imiter l'exemple de Castillon.

Le roi, le jour même de la bataille, était parti d'Angoulême avec le corps de réserve; il rejoignit l'armée victorieuse à Libourne, où il reçut la capitulation de Fronsac; le pays d'Entre-Deux-Mers se soumit presque sans résistance. Pendant ce temps, le troisième corps d'armée, composé des gens du midi, et fort d'un millier de lances, avait nettoyé le Bazadois, et entamé le Bordelais méridional et le Médoc. Le comte de Clermont, lieutenant général du roi en Guyenne, le seigneur d'Albret, Saintrailles et d'autres chefs, conduisaient les opérations de ce côté: le roi les retrouva devant Cadillac, sur la Garonne; Cadillac et Blanquefort furent les seules places où l'ennemi se défendit énergiquement: la ville de Cadillac fut emportée d'assaut sous les yeux du roi; mais la garnison se retira dans le château, et continua de s'y défendre. On laissa les troupes du comte de Clermont autour de cette forteresse, qui ne se rendit qu'au mois d'octobre [1], et le reste des troupes françaises commença de resserrer

[1] Les Anglais obtinrent une capitulation en abandonnant les Gascons, leurs camarades, qui n'obtinrent point de quartier : le commandant de la place fut décapité.

Bordeaux : une grande bastille en bois fut construite à Lormont, sur la rive droite de la Garonne, en face de la cité rebelle ; on y établit plusieurs milliers de gens d'armes et d'archers, tandis que la flotte royale, composée de navires bretons, poitevins, espagnols, hollandais, zélandais et flamands, entrait dans la Gironde, fermait le port de Bordeaux, et bloquait, avec la ville, la flotte anglaise et bordelaise à l'ancre dans la rivière. Les francs-archers complétèrent le blocus du côté des Landes.

Les défenseurs de Bordeaux étaient nombreux : il y avait bien, outre les bourgeois, trois ou quatre mille soldats anglais, et au moins autant de vassaux des barons du pays ; ceux-ci s'étaient presque tous enfermés dans la ville ; cependant, après six ou sept semaines, lorsque les vivres devinrent rares, lorsque tout espoir de secours se fut évanoui, les Bordelais songèrent à capituler : une députation alla *requérir merci* au roi ; mais Charles VII refusa de recevoir les rebelles, sinon à *son plaisir et volonté, pour de leurs corps prendre punition selon leur offense.* Jean Bureau, qui avait fait choix des meilleures positions pour asseoir ses batteries, répondait au roi de « lui rendre la ville toute détruite et *exilée* (perdue, ruinée) en peu d'heures, si ceux de dedans ne voulaient se soumettre. » Charles VII n'en vint pas à cette extrémité : il ne gardait pas plus la mémoire des injures que des bienfaits, et il aima mieux recouvrer Bordeaux en bon état que de le brûler par vengeance ; les maladies d'ailleurs tourmentaient son armée ; il était temps de terminer la campagne. Le roi se laissa fléchir, et consentit à pardonner aux Bordelais et à leur laisser la vie et les biens, mais à des conditions assez rigoureuses : il fallut que la ville renonçât à ses priviléges et franchises, et s'obligeât à

payer une amende de 100,000 écus d'or; les seigneurs de L'Esparre, de Duras, de Rosan, de L'Estrade, et seize autres, tant nobles que bourgeois, furent exceptés de l'amnistie, et bannis à perpétuité des pays de Guyenne et *Bourdelois*. Quant aux Anglais, ils obtinrent de repasser librement en Angleterre. La flotte fut remise au roi (9 octobre 1453). Le sire de L'Esparre, convaincu de nouvelles intrigues, fut repris et décapité l'année suivante à Poitiers. La soumission ultérieure de Bordeaux fut assurée par la nomination de Jean Bureau à l'office de maire, et par la construction de deux châteaux-forts, l'un au nord, sur la Garonne, l'autre au midi. Des concessions faites à propos n'eurent pas moins d'efficacité que ces mesures répressives. La leçon donnée au roi et à son conseil par l'insurrection de la Guyenne n'avait pas été tout à fait perdue. L'amende de 100,000 écus fut réduite à 30,000, et le roi ne tarda pas à rendre à Bordeaux ses droits de commune, en gardant seulement le choix du maire et de quelques jurats. Bordeaux perdit le parlement qui lui avait été promis avant sa rébellion; mais le roi accorda qu'un président et quatre conseillers au parlement de Paris viendraient annuellement juger les appels à Bordeaux. Les aides ou droits sur les ventes, si odieux à la population, furent remplacés en Guyenne par un droit de 25 sous tournois sur chaque tonneau de vin exporté, et par un droit de 12 deniers pour livre sur les autres marchandises importées et exportées; l'impôt sur les vins fut réuni au domaine [1].

[1] Ordonn. XIV, 270 et suivantes. — J. Chartier. — J. Duclercq. — Berri. Matthieu de Couci. — En 1457, un assez vif mécontentement se manifesta en Normandie, à cause des infractions réitérées de la fameuse *charte aux Normands* : les états de Normandie, qui s'assemblaient de temps à autre, bien qu'avec moins

tants des campagnes, cruellement foulés par les gentilshommes et les soldats qu'assemblait le duc Philippe, se déclarèrent généralement pour les Gantois. Le duc ne fut en mesure d'agir qu'au commencement de 1452 : les Gantois tenaient la campagne, avaient occupé plusieurs forteresses et assiégeaient Oudenarde. Le comte d'Étampes, frère du comte de Nevers, marcha au secours d'Oudenarde avec une armée bourguignonne et picarde : il y eut un rude combat sous les murs de la ville assiégée; les Gantois avaient retrouvé tout le courage de leurs ancêtres ; jamais les hommes d'armes n'auraient eu l'avantage sans le secours des archers picards ; les Gantois furent enfin défaits et chassés jusqu'aux portes de Gand, avec perte de trois mille hommes. Le duc arriva bientôt avec de grandes forces, et la guerre fut poursuivie aussi impitoyablement d'un côté que de l'autre : on ne donnait ni ne recevait de quartier. La commune de Bruges et les *gens des nations* (les marchands étrangers), qui se trouvaient à Bruges, essayèrent de nouveau, mais en vain, de s'interposer ; car le duc exigeait soumission pleine et entière, et les Gantois ne voulaient pas renoncer à la moindre de leurs franchises. Une nouvelle bataille fut livrée à Rupelmonde : les Gantois succombèrent encore; mais la victoire coûta au duc son fils le *mieux aimé*, le bâtard Corneille de Bourgogne. La constance des Gantois demeura inébranlable; ce peuple indomptable ne quittait les émeutes de la place publique que pour les champs de bataille : une telle énergie, bien dirigée, eût conquis une paix glorieuse ; elle ne servit qu'à prolonger les maux de la guerre.

Les Gantois cependant s'étaient adressés au roi de France, *comme à leur souverain seigneur, gardien et conser-*

valeur de leurs libertés : ils lui avaient exposé par lettres leurs nombreux griefs contre leur suzerain, en le priant d'y remédier *ainsi qu'il sembleroit expédient à lui et à son noble conseil* (24 mai 1452). Le roi prit cette requête en considération, et dépêcha en Flandre, afin d'y aviser, le sénéchal de Poitou, le procureur général au parlement et un maître des requêtes, auxquels se joignit Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, le plus puissant des vassaux du duc Philippe. Les ambassadeurs du roi furent accueillis très-honorablement par le duc, comme par les gens de Gand; mais ils trouvèrent de grandes difficultés à obtenir une trêve et à nouer des négociations entre les deux partis; cinquante députés gantois allèrent enfin conférer à Lille avec les conseillers du duc et les envoyés du roi, à la sentence desquels chacun s'était soumis à l'avance. La sentence d'arbitrage fut rendue au commencement de septembre 1452 : elle accordait en grande partie au duc la nomination des échevins, attribuait à lui seul la connaissance des délits commis par ses officiers, auparavant justiciables du corps de ville, condamnait tous les magistrats et deux mille bourgeois à venir en chemise, jusqu'à une demi-lieue de Gand, crier merci au duc et demander pardon de leur faute. Bref, toutes les clauses étaient aussi désavantageuses qu'humiliantes pour la ville de Gand, qui devait payer une amende de deux cent cinquante mille reydders d'or. Les gens du roi avaient moins agi en arbitres ayant à ménager de grands intérêts politiques, qu'en hommes du pouvoir placés vis-à-vis d'une rebellion.

Les Gantois, indignés, rejetèrent unanimement ces conditions : ils se prétendirent frauduleusement déçus, portèrent plainte au roi contre ses ambassadeurs, et re-

commencèrent la guerre, qui devint plus atroce et plus implacable que jamais : tout le plat pays était brûlé et saccagé ; mais le duc de Bourgogne avait beau écraser ses sujets de tailles, il ne pouvait retenir sous les drapeaux ni solder en permanence une armée capable d'assiéger régulièrement la plus grande et la plus populeuse cité de l'Europe occidentale.

Le duc tenta du moins de ressaisir les forteresses dont les Gantois s'étaient emparés : il en reprit plusieurs, et fit pendre les garnisons rendues à discrétion ; il mit ensuite le siége devant Gavre. Les Gantois se résolurent à un grand effort pour *recourre* cette place : tous les hommes de vingt ans à soixante, au nombre d'environ quarante-cinq mille, reçurent de leurs *hooftmans* (capitaines) l'ordre de prendre les armes ; le commandant de Gavre, qui les trahissait, leur avait persuadé que le duc ne comptait plus autour de lui que quatre ou cinq mille combattants. Arrivés devant Gavre, ils virent, au contraire, se déployer en face d'eux de puissantes *batailles* bien ordonnées, et un corps d'Anglais à leur solde passa tout à coup à l'ennemi. Ils avancèrent, malgré cette double trahison, et le combat s'engagea aux bords de l'Escaut : l'explosion d'un chariot de poudre jeta le désordre dans les rangs des Gantois, déjà entamés par les archers picards ; les lignes de l'armée communale furent rompues, et sa perte devint imminente. Un incident faillit changer la face de la journée et le sort de toute la guerre : le duc Philippe, s'étant précipité imprudemment sur un corps de deux mille hommes d'élite retranchés dans une prairie presque environnée par l'Escaut, se trouva un moment dans le plus extrême péril. Il eût été tué, si son fils, le comte de Charolais, qui faisait alors ses premières armes, et quel-

ques autres seigneurs ne l'eussent dégagé à grand'peine : les deux mille Gantois qui l'enveloppaient furent assaillis de toutes parts, et moururent tous après des prodiges de vaillance, auxquels les vainqueurs ne purent refuser leur admiration.

Pendant ce temps, le sort de la bataille était décidé sur les autres points : le carnage fut épouvantable, et, le lendemain matin, le duc Philippe, chez qui l'orgueil offensé et la soif de la vengeance n'avaient pas étouffé l'humanité, parut saisi d'une émotion douloureuse en contemplant la plaine et la rivière couvertes de vingt mille cadavres, parmi lesquels les mères venaient reconnaître leurs fils, les femmes leurs maris, les enfants leurs pères! Il défendit qu'on troublât ces pauvres gens dans leurs tristes recherches, et n'abusa point de sa victoire; il se contenta d'imposer à la malheureuse ville de Gand les conditions de paix qu'elle avait refusées lors des conférences de Lille, en augmentant l'amende de cent mille reydders d'or. C'était la première fois que les gens des communes éprouvaient un grand revers sans que le triomphe des princes et du parti féodal fût suivi de massacres et d'horribles vengeances. L'histoire doit tenir compte à Philippe *le Bon* de ce noble exemple, comme de la loyauté dont il donna tant de preuves.

La bataille de Gavre avait été livrée le 23 juillet 1453, six jours après la destruction de l'armée de Talbot à Castillon sur la Dordogne [1].

(1453-1455.) Le bruit des événements de Flandre et de Guyenne fut étouffé par le retentissement de la grande et fatale nouvelle qui ébranla sur ces entrefaites l'Europe

[1] Duclercq. — Matth. de Couci. — Olivier de La Marche. — Barante, t. VII, p. 331-438.

entière. La cité de Constantin, la métropole de l'église d'Orient, était au pouvoir des infidèles ! L'étendard de Mahomet flottait sur les palais des empereurs grecs, et le glaive des Turks othomans avait enfin conquis au prophète cette riche proie, autrefois échappée aux Arabes et aux Turks seldjoucides.

La chute de Constantinople était depuis longtemps facile à prévoir : les richesses et la vie que renouvelait incessamment au sein de cette magnifique cité sa position unique dans le monde, avaient permis à l'empire grec de subsister de longues années, réduit, ou peu s'en faut, à son immense capitale, pareil à une tête qui vivrait séparée de son corps. Constantinople eût été néanmoins engloutie dès le quatorzième siècle par les flots de l'invasion othomane, si le débordement passager des Tartares de Timour-Leng (Tamerlan) n'eût un moment arrêté les progrès de la puissance turke. Il fallut du temps aux Othomans pour se remettre de cet épouvantable choc ; puis les diversions des Hongrois, des Polonais et des autres peuples slaves, et les secours insuffisants des Génois, des Vénitiens, des chevaliers de Rhodes, des sujets du duc de Bourgogne, prolongèrent quelques jours encore l'agonie de l'Empire ; mais les discordes intestines de l'Église et celles des peuples chrétiens, surtout la lutte acharnée de la France et de l'Angleterre, empêchèrent la chrétienté de tenter un effort capable de sauver la Rome d'Orient.

Trois siècles plus tôt, cette grande catastrophe eût pu être la perte de la chrétienté ; mais les nations européennes étaient désormais trop puissamment constituées : elles sentirent bien qu'elles ne périraient point par l'établissement du Turk sur le Bosphore ; néanmoins les sinistres récits du triomphe des infidèles, la mort du dernier des

empereurs grecs sur les murs renversés de sa capitale, le massacre ou la captivité de tout un peuple chrétien, Sainte-Sophie et tant d'autres temples du Christ changés en mosquées, remuèrent tout l'Occident d'une commotion terrible : mille cris de croisade, de guerre sainte, s'élancèrent de toutes parts ; on prétendait réparer ce qu'on n'avait pas su empêcher. Le pape leva aux dépens du clergé une escadre où figura Jacques Cœur, et qui guerroya plusieurs années dans les mers du Levant. La cour chevaleresque de Bourgogne, qui avait maintes fois adjuré les autres princes de s'unir à elle contre l'infidèle, montra les dispositions les plus belliqueuses ; dans un splendide festin à Lille, après de pompeux *intermèdes et allégories*, une damoiselle, vêtue de deuil et représentant *Sainte-Église*, implora l'assistance du duc et de ses chevaliers, et le duc Philippe, *suivant la coutume anciennement instituée, par laquelle on prêtait vœux et serments sur quelque noble oiseau*, jura, sur un faisan apporté par Toison-d'Or, son roi d'armes, qu'il irait en Orient combattre le Grand Turk, corps à corps, si le roi de France y voulait aller aussi ou commettre quelqu'un de *son sang* à sa place, ou même, à défaut du roi et des siens, si d'autres princes chrétiens entreprenaient ce saint voyage. Tous les seigneurs, chevaliers et écuyers de la cour de Bourgogne firent des vœux analogues, avec ces formules et ces conditions bizarres dont ils trouvaient les modèles dans les romans de chevalerie. Une vive recrudescence des coutumes chevaleresques avait eu lieu aux cours de Bourgogne et de France depuis l'avénement du duc Philippe et par son influence ; ce n'étaient qu'*emprises*, pas d'armes, tournois et *behourdis*. Les romans de chevalerie étaient plus en vogue que jamais dans la noblesse, mais sous la forme nouvelle des

versions en prose qui avaient fait disparaître de la circulation les vieux poëmes originaux des douzième et treizième siècles. Le mariage de Philippe avec une princesse portugaise avait importé en France un troisième cycle de romans, qui prit place à côté de ceux d'Artus et de Charlemagne : c'étaient les Amadis, Portugais d'origine.

Le duc Philippe avait intention de tenir parole; il passa en Allemagne pour conférer sur la croisade avec l'empereur Frédéric d'Autriche et les princes de l'Empire; mais Frédéric, *endormi, craintif, avaricieux,* n'était pas homme à seconder de pareils projets, et Philippe revint dans ses états sans avoir pu rien conclure, bien que tous les princes d'Allemagne l'eussent accueilli comme s'il eût été l'empereur même. Quant au roi Charles VII, il loua fort le zèle de *Monsieur de Bourgogne;* mais il ne se montra point disposé à l'imiter : il fit même des représentations au duc sur les inconvénients qu'aurait son départ et pour la Bourgogne et pour la France : il consentit toutefois à la levée d'une aide et d'un décime sur le clergé, dans les provinces franco-bourguignonnes, le duc ne pouvant exiger cette sorte d'impôt sans l'aveu de la couronne [1]; mais les préparatifs de Philippe n'eurent point de résultats et ne pouvaient en avoir : tout ce grand bruit se tut peu à peu, et les Turks restèrent en possession incontestée de *Stamboul* (*la ville,* la cité par excellence), comme ils appelaient Constantinople. La Providence sait faire sortir le progrès des plus funestes calamités : la ruine de l'empire grec servit indirectement la civilisation générale; la science grecque, chassée de sa patrie, reflua en Italie, où les ré-

[1] Le roi consentit aussi que le pape levât un décime des revenus du clergé de France pour le même objet.

fugiés byzantins vinrent donner une nouvelle impulsion à la Renaissance. La science occidentale remonta, grâce à eux, du latin au grec, source profonde et mal connue de nos origines intellectuelles, et, du contact des savants grecs avec les Italiens, naquit la puissante érudition du seizième siècle [1].

Charles VII avait eu certainement de bonnes raisons à objecter aux propositions héroïques du duc Philippe : la France, dont les plaies se cicatrisaient à peine, avait trop besoin de repos et d'économie pour se jeter ainsi dans des guerres lointaines ; mais Charles avait probablement consulté davantage encore ses goûts de paresseuse volupté que les intérêts de la France : il quittait rarement ses beaux châteaux de la Loire ou du Berri, dans lesquels il menait plus joyeuse vie que jamais, au grand déplaisir de la bonne reine Marie d'Anjou, dont la tolérance était à bout. La dame de Villequier, *la mie,* la maîtresse attitrée de Charles VII, avait toujours à sa suite trois ou quatre damoiselles, les plus belles qu'elle pût trouver, et les donnait elle-même au roi pour éviter qu'il les reçût des mains de quelque autre. L'âge n'avait fait qu'accroître le libertinage du roi, et, bien qu'il tâchât de cacher ses plaisirs loin des cités, au fond de ses manoirs, le scandale était immense : on citait de nobles et riches seigneurs qui vendaient leurs filles au roi, comme le sire de Villequier lui avait vendu sa femme. (J. Duclercq, l. III, c. 18.)

(1456-1458.) Charles n'était plus guère distrait de ses voluptés que par les soucis que lui causait le dauphin : ce

[1] Manuel Chrysoloros, envoyé de l'empereur de Constantinople auprès du pape, à l'époque du concile de Constance, avait commencé à ranimer les lettres grecques en Italie.

prince refusait obstinément de reparaître à la cour, malgré les instances réitérées de son père; il continuait à vivre en souverain indépendant au fond de son Dauphiné, instituant un parlement à Grenoble, une université à Valence, faisant la guerre ou la paix avec ses voisins, et déployant d'ailleurs de rares talents administratifs. Il semble que le roi eût agi sagement de laisser son fils en Dauphiné, sauf à prendre les précautions nécessaires afin de l'empêcher de troubler la France; mais Dammartin et ses adhérents, résolus de pousser à bout le dauphin pour le mettre hors d'état de se venger d'eux, entraînèrent Charles VII à une sévérité qui n'était, comme le dit l'historien de Louis XI (Duclos), *qu'un effet de sa faiblesse.* La révolte de la Guyenne, en 1452, avait détourné une première fois l'orage; mais l'orage se reforma. Les plaintes des Dauphinois, que Louis chargeait d'impôts pour payer ses soldats (il avait formé jusqu'à sept compagnies d'ordonnance), servirent d'occasion ou de prétexte : les intrigues du dauphin, ses lettres aux princes du sang, aux gens du conseil, aux évêques, qu'il tâchait d'intéresser à sa cause, donnèrent plus de poids aux avis violents. Au commencement de 1456, le roi s'avança en personne, avec des troupes, dans le Bourbonnais et l'Auvergne, pour obliger son fils à revenir près de lui, et à congédier les conseillers auxquels on imputait sa conduite, mais à tort; car Louis consultait tout le monde et n'écoutait que lui-même.

Louis, alarmé, envoya messages sur messages à son père et protesta de sa soumission filiale, en refusant toutefois d'éloigner ses conseillers, et en priant le roi de ne pas le contraindre à se rendre à la cour : il promettait de ne jamais passer le Rhône ni entrer dans le royaume

sans le consentement de Charles VII. Le roi répliqua qu'il désapprouvait fort au contraire que son fils se tînt outre-Rhône et refusât de voir ses bons et loyaux sujets, qui avaient rendu de si grands services au royaume : il parut surtout fort blessé que le dauphin *ne se fiât point en sa parole pour venir vers lui,* et affectât de se croire *en péril de son corps.* « Mes ennemis se fient bien à moi, disait le monarque irrité, et mon fils ne le veut point faire. » Le soupçonneux Louis ne céda pas : le caractère de quelques-uns des hommes qui entouraient le roi, de Dammartin surtout, motivait assez sa défiance ; il savait qu'on l'accusait près du roi de l'empoisonnement d'Agnès Sorel, et craignait d'être jeté au fond de quelque forteresse, et assassiné secrètement par ceux qui avaient intérêt à faire passer ses droits sur la tête de son frère, qui était alors un enfant de dix ans. En vain le pape et les rois de Castille et d'Aragon, alliés de la France, avaient-ils essayé de s'interposer : le roi ne voulut accorder aucune concession, et le dauphin ne se rendit point auprès de son père; toutes ses actions dénotaient une extrême frayeur; il était dévot jusqu'à la superstition la plus puérile, et c'était peut-être même le trait le plus original de son caractère que cette dévotion crédule, séparée complétement de la moralité et alliée à un esprit si hardi, si positif, si dénué, à tous autres égards, non-seulement de tout préjugé, mais de tout scrupule : il se recommandait donc incessamment aux saints du paradis, et envoyait force dons et offrandes aux églises les mieux famées, surtout à Notre-Dame de Cléri et à Notre-Dame d'Embrun ; en même temps, il mandait le ban et l'arrière-ban de Dauphiné, afin de repousser la force par la force ; mais ses vassaux n'étaient pas plus disposés que les saints à combattre en sa faveur. Dans ce

moment critique, Louis apprit que le comte de Dammartin, son plus grand ennemi, venait d'entrer en Dauphiné, par ordre du roi, à la tête d'un corps d'armée : il ne douta point que Dammartin n'eût *commission* de l'arrêter, et, sentant la résistance impossible, il quitta sa résidence sous prétexte d'une partie de chasse, monta à cheval avec sept personnes seulement, à l'insu de toute sa maison, se jeta dans les montagnes, traversa une partie des états de Savoie, et gagna Saint-Claude en Franche-Comté, d'où il écrivit au roi qu'il se rendait près de *son oncle de Bourgogne* [1] pour s'entendre avec ce prince au sujet de *la guerre contre le Turk,* dans laquelle il voulait paraître en cas que le voyage se fît, et aussi pour que le duc Philippe s'employât à lui regagner la bonne grâce de son père (30 août 1456).

Il pria ensuite le sire de Blamont, maréchal de Bourgogne, de le conduire auprès du duc, qui était dans ses seigneuries des Pays-Bas, occupé à installer de vive force un de ses nombreux bâtards sur le siége épiscopal d'Utrecht. Louis fut reçu à Bruxelles avec autant d'honneur qu'eût pu l'être le roi lui-même, par la duchesse de Bourgogne et par sa bru la jeune comtesse de Charolais, fille du duc de Bourbon. Le duc Philippe revint bientôt de Hollande pour saluer le dauphin, qu'il traita *en fils aîné de roi de France,* se mettant corps et biens à sa disposition, et il lui assigna pour logis le beau château de Genappe, à une lieue de Nivelle en Brabant, avec une pension de 2,500 livres par mois pour son entretien [2]. Philippe, à la vérité,

[1] Le dauphin appelait Philippe son oncle, parce que le duc de Bourgogne avait épousé en premières noces une sœur de Charles VII.

[2] Ce fut pour amuser les loisirs du château de Genappe, qu'Antoine de la Sale, auteur du fameux roman du *Petit Jehan de Saintré,* rédigea le recueil des *Cent*

déclara à son hôte qu'il ne l'aiderait pas contre le roi ni contre les gens de son conseil; mais il accepta très-volontiers le rôle de médiateur, et envoya sans tarder vers Charles VII des ambassadeurs chargés de lui remettre les lettres de Louis, et de lui expliquer comme quoi le duc n'avait pu se dispenser d'accueillir *monsieur le dauphin,* et ne désirait que le bien du père et du fils.

Le roi venait de remettre le Dauphiné en *sa main,* et de saisir tous les revenus de son fils : il répondit aux ambassadeurs que c'était le dauphin qui s'était, de son plein gré, tenu éloigné de la cour ; qui, parti en 1446 avec un congé de quatre mois, n'était pas revenu depuis dix ans, et, au grand déplaisir du roi, n'avait pas eu part *aux victorieuses besognes faites pour le recouvrement du royaume.* Charles disait d'ailleurs être tout prêt à recevoir *bénignement* le dauphin, pourvu qu'il se réduisît à son devoir, et s'entourât à l'avenir de personnes notables et bien intentionnées.

Louis répliqua par une nouvelle lettre où il offrait de demander pardon au roi, et de pardonner à son tour à *ceux du conseil* qui lui avaient nui ; mais cette dépêche était beaucoup moins soumise dans le fond que dans la forme : Louis réclamait la restitution du Dauphiné, que le roi avait saisi, et le paiement de ses pensions ; mais il ne s'engageait nullement à revenir ni à congédier ses amis et *féaux* conseillers. Une seconde et une troisième ambassade du duc de Bourgogne n'aboutirent à rien : le roi ne pouvait

Nouvelles Nouvelles, imitation du *Décaméron* de Boccace. La grossière licence de ces contes donne une idée peu favorable du goût de Louis XI et de ses amis, qui avaient fourni à tour de rôle les sujets au romancier; mais la forme vaut mieux que le fond : ces récits ont beaucoup de mouvement et de coloris ; on sent que la langue française, peu propre encore au style soutenu, traite avec aisance les sujets familiers. Le *fablel* (fabliau) avait suivi la même tendance que le roman : il avait quitté les vers pour la prose.

du nord, visait à se faire une espèce de principauté entre les deux états, et à n'obéir ni au roi ni au duc : ce jeu devait un jour lui coûter cher. Le roi, depuis que sa puissance était si bien consolidée, affectait envers Philippe une hauteur que le *grand-duc d'Occident,* comme on l'appelait en Italie et en Allemagne, était moins que jamais disposé à supporter, lui qui songeait en ce moment à obtenir de l'empereur le titre de roi de Bourgogne et le vicariat impérial de tous les pays de la rive gauche du Rhin. L'éloquent et docte Æneas Sylvius Piccolomini, qui venait de recevoir la tiare papale, sous le nom de Pie II, secondait le duc Philippe dans ses prétentions [1].

(1455-1458.) Un grand procès sur lequel tout le royaume avait les yeux, faisait diversion aux démêlés du roi et de son fils. Jean, duc d'Alençon, qui, dès sa première jeunesse, s'était distingué dans les guerres contre les Anglais, avait tristement renié ses antécédents honorables : mécontent de ne pas posséder auprès de Charles VII le crédit qu'il estimait avoir mérité, et de n'être pas appuyé par le roi dans quelques différends avec le duc de Bretagne, il avait noué avec le duc d'York de criminelles intelligences, et promis de lui livrer ses places et forteresses, s'il voulait descendre en Normandie. C'était en 1455 : le duc d'York venait de reprendre les armes, de vaincre et de tuer le duc de Somerset, et de s'emparer de la personne du roi Henri, au nom duquel il gouvernait l'Angleterre, sans oser encore s'arroger la couronne. York dut accueillir avec empressement les ouvertures du duc d'Alençon ; une entreprise contre la France était le meilleur

[1] Voyez, sur la querelle de Charles VII et de son fils, l'*Histoire de Louis XI*, de Duclos, avec les pièces justificatives. — La préface de Lenglet-Dufresnoy, dans son édition de Comines. — Jacques Duclercq.

moyen de consolider son pouvoir. Le roi se trouvait alors en Bourbonnais, tout occupé de la rebellion du dauphin; et les menées du duc d'Alençon, qui possédait Falaise, Domfront, Verneuil et tout le Perche, et qui avait projeté de s'emparer du port de Granville, eussent pu devenir vraiment dangereuses. Mais de nouvelles vicissitudes, renversant en Angleterre l'autorité du duc d'York au profit de la reine Marguerite, arrêtèrent l'exécution du complot, et l'un des émissaires de Jean d'Alençon alla tout révéler au roi.

Le duc Jean, vers la fête du Saint-Sacrement 1456, fut arrêté à Paris par le comte de Dunois, et conduit à Melun, où des commissaires du roi l'interrogèrent : il ne leur voulut point répondre, non plus qu'à son *bel oncle* le connétable, et dit seulement *qu'il était faux qu'il fût Anglais, et qu'il ne cèlerait rien au roi*. On le mena devers le roi en Bourbonnais; mais là il ne sut rien alléguer pour sa défense, sinon que ses alliances avec *aucuns grands seigneurs* étaient dirigées seulement contre le duc de Bretagne. Charles VII, dit-on, le confondit en lui exhibant des lettres signées de sa main, et qui attestaient ses véritables intentions. « C'est chose bien piteuse et déplaisante, disait le pauvre roi, que je me doive ainsi garder de ceux de mon sang; plus ne sais-je à qui me fier ! »

Il déclara au duc Jean que son procès lui serait fait dans les formes, et ordonna qu'on le mît *en place sûre*. Jean d'Alençon resta deux ans prisonnier. Enfin, la procédure étant terminée, le roi convoqua le parlement garni de pairs à Montargis (juin 1458) pour juger ce grand coupable. Le duc Philippe, sommé de venir siéger *comme deux fois pair de France* (pour la Bourgogne et la Flandre), répondit qu'en vertu du traité d'Arras, il n'était astreint

à aucun devoir féodal envers la couronne, mais que néanmoins il voulait bien se rendre à Montargis, et il manda le ban et l'arrière-ban de ses feudataires et les milices de ses bonnes villes, pour lui servir d'escorte. Le roi se hâta de le prévenir qu'il pouvait se dispenser de comparaître en personne, et Philippe envoya des ambassadeurs, non pour participer à l'arrêt, mais pour plaider la cause de l'accusé.

Le duc de Bretagne ne figura point entre les juges: c'était l'illustre connétable Artus ou Arthur de Richemont qui portait alors la couronne de Bretagne : ses trois neveux, François, Gilles et Pierre, s'étaient éteints sans laisser d'enfants mâles dans l'espace de sept ans. Il y avait eu dans cette famille une lugubre tragédie : le duc François, l'aîné des trois frères, celui qui prit part à la délivrance de la Normandie en 1449 et 1450, était entièrement gouverné par son favori Artus de Montauban. Celui-ci, animé d'un ressentiment implacable contre Gilles de Bretagne, qui lui avait enlevé une riche héritière dont il ambitionnait la dot, entreprit de perdre ce prince. Les relations que Gilles entretenait avec l'Angleterre, tandis que le duc François se donnait sans réserve à la France, furent le prétexte de sa ruine : Gilles fut arrêté par ordre de son frère (1447), et traduit devant les états de Bretagne, comme accusé de haute trahison et d'autres crimes. Le roi, qui avait coopéré à l'arrestation de Gilles, exhorta le duc à la clémence ; les états de Bretagne déclarèrent le procès suspendu faute de preuves, et le connétable intercéda vivement pour son neveu. Gilles fut reconduit dans son cachot, et y languit trois ans, malgré les prières du connétable et du roi lui-même : ses geôliers, après avoir tenté en vain de le faire périr par le

poison et par la faim, finirent par l'étouffer. Une tradition analogue à celle qui s'était attachée au supplice du dernier grand maître du Temple, rapporte que Gilles, avant de mourir, ajourna son frère aîné devant le tribunal de Dieu : le duc François, rongé de chagrin et de remords, ne survécut que quelques semaines à l'infortuné Gilles de Bretagne. Leur plus jeune frère, Pierre, devenu duc, descendit à son tour dans la tombe en 1457, après avoir fait justice des meurtriers de Gilles, et ce fut le vieux comte de Richemont qui hérita de ses trois neveux[1].

Tout prince souverain qu'il fût, Artus de Richemont n'en était pas moins demeuré *bon Français :* le rêve favori de ses dernières années fut une descente en Angleterre ; il ne renvoya point au roi l'épée de connétable, après être monté sur le siége ducal, et dit *qu'il voulait honorer en sa vieillesse l'office qui l'avait honoré en sa jeunesse,* conduite d'autant plus noble que Richemont vivait depuis longtemps loin de la cour et sans crédit auprès du roi, qui avait souffert ses services sans jamais aimer sa personne.

Le duc Artus, oncle de la femme du duc d'Alençon, ne voulut point siéger dans le procès de ce prince, et ne se rendit à Vendôme, où la cour des pairs avait été transférée à cause d'une épidémie, qu'afin d'intercéder pour son neveu. L'assemblée se composait de la plupart des princes du sang, des pairs ecclésiastiques et de quelques autres prélats, de quelques grands seigneurs, des grands officiers de la couronne et d'une partie des membres du parlement de Paris. Le roi, accompagné de son second fils

[1] L'instigateur du crime, Montauban, avait pris l'habit monastique pour échapper à la vengeance du duc Pierre et du connétable : il devint par la suite archevêque de Bordeaux. — D. Morice, Hist. de Bretagne, l. X-XI. — Lobineau, *id.* l. XVII-XVIII. — Guil. Gruel. — Duclercq. — J. Chartier.

Charles, âgé de douze ans, ouvrit les séances en personne. Les aveux du duc Jean simplifièrent beaucoup les débats : après qu'un des ambassadeurs de Bourgogne eut invoqué la miséricorde royale dans une longue et pédantesque harangue, à laquelle l'évêque de Coutances répondit de point en point au nom du roi, le duc d'Alençon fut déclaré criminel de lèse-majesté, débouté de ses honneurs et dignités, et condamné à perdre corps et biens (10 octobre 1458). Le roi renvoya le duc Jean dans sa prison, suspendit indéfiniment l'exécution capitale, et laissa une grande partie des biens du condamné à sa femme et à ses enfants, *en faveur des requêtes du duc de Bretagne*, et non de celles du duc de Bourgogne.

Quatre jours après la sentence de Jean d'Alençon, le duc Artus rendit hommage au roi pour le duché de Bretagne, non sans de grandes contestations sur la nature de cet hommage : ces débats se renouvelaient à l'avénement de chaque duc, du moins depuis que la longue lutte des Valois et des Plantagenets avait favorisé les prétentions de la Bretagne à l'indépendance. Les ducs de Bretagne prétendaient ne devoir au roi qu'un hommage *simple* ou de pure forme, et non point un hommage *lige* obligeant à obéir au ban de guerre du roi et à siéger dans ses cours de justice ; la Bretagne, suivant eux, ne faisait point partie du royaume, et les *hermines* ne relevaient pas des *fleurs-de-lis*. Les ducs bretons ne voulaient pas du titre de pair de France. Artus n'ôta point sa ceinture, ne fléchit pas le genou, et prononça la formule de l'hommage, debout, l'épée au côté, les mains entre celles de Charles VII, qui ne reçut l'hommage que sous toutes réserves. Le duc repartit ensuite pour sa seigneurie, fort blessé du peu de reconnaissance que lui témoignait un roi qui, sans Jeanne *la Pu-*

celle et sans lui, eût été *bouté* hors de son royaume (Lobineau, l. XVIII, p. 672).

Le duc Artus mourut deux mois après, à la suite de dévotions excessives auxquelles il s'était livré, étant déjà malade : il eut pour successeur son neveu François II, fils de son plus jeune frère.

Le procès du duc d'Alençon montrait assez la force qu'avait reprise la royauté ; un autre grand seigneur, très-puissant aussi, quoiqu'il ne fût ni pair de France ni prince du sang, était à la même époque traduit devant le parlement. Jean V, comte d'Armagnac et de Rodez, fils de ce comte d'Armagnac, qui, en 1444, avait été pris, dépouillé de ses biens, puis gracié par Charles VII, scandalisait toute la chrétienté en vivant maritalement avec sa sœur Isabelle, dont il était épris jusqu'au délire et dont il eut trois enfants. Le pape Nicolas V avait prié le roi de joindre son autorité à celle de l'Église pour faire cesser cet inceste public. Charles VII se contenta d'abord de remontrances pacifiques, qui ne furent point écoutées. Après la mort de Nicolas V, Jean d'Armagnac osa demander à Calixte III, successeur de ce pontife, une dispense pour épouser sa sœur, et il trouva un évêque assez hardi ou assez servile pour se charger d'une telle négociation : ce fut l'évêque de Lectoure. La bulle de dispense fut, dit-on, fabriquée par le notaire et le référendaire du pape à son insu. Quoi qu'il en fût, Armagnac força par des menaces de mort son chapelain de le marier avec sa sœur. Le roi hésitait encore à employer la force contre lui, lorsque ce comte attira l'orage en installant de vive force une de ses créatures sur le siége archiépiscopal d'Auch, bien qu'un autre candidat eût été confirmé par le roi et le pape. Charles, traitant Armagnac en re-

belle, fit saisir ses deux comtés par deux corps d'armée. Armagnac se sauva en Espagne; le parlement instruisit contre lui un procès de lèse-majesté, et l'accusé fut condamné par contumace au bannissement et à la confiscation des biens.

(1458-1461.) Tandis que tout pliait à l'intérieur sous le pouvoir royal, la France recommençait à étendre la main au dehors, et à s'immiscer dans les affaires d'Italie : en 1458, la république de Gênes, toujours agitée par les dissensions des nobles et des plébéiens, se mit pour la seconde fois sous la protection de la France, et déféra de nouveau au roi et à ses représentants l'autorité des doges. En même temps, la guerre de Naples se ralluma par suite de la mort du conquérant Alphonse V, qui avait légué l'Aragon et ses dépendances[1], avec la Sicile, à son frère Juan, déjà roi de Navarre par mariage, et Naples à son fils naturel Ferdinand. Un parti considérable rappela les princes angevins dans le royaume de Naples : René d'Anjou, qui avait déjà cédé la Lorraine à son fils Jean, duc de Calabre, lui céda encore ses droits sur Naples. Le *bon roi René,* dépourvu d'ambition et d'aptitude pour les armes et pour la politique, était accablé par ce lourd fardeau d'une guerre héréditaire; il s'en débarrassa de grand cœur pour se livrer tout entier à ses goûts : il n'aimait que la retraite, l'étude, les plaisirs tranquilles et la vie molle du midi sous le beau soleil de sa Provence, et il passait sa vie en artiste plus qu'en souverain, cultivant la peinture et la poésie avec passion, sinon avec supériorité : le rayon du génie manquait à cet esprit bienveillant et facile. Il s'était pris de grand amour pour les

[1] La Catalogne, Valence, les Baléares et la Sardaigne.

traditions des troubadours, et s'efforçait de ressusciter la poésie provençale et les vieux us des cours galantes de la Langue d'Oc ; cette renaissance factice a laissé en Provence des souvenirs populaires, mais n'a pas plus enfanté de grandes créations poétiques que la recrudescence chevaleresque de la cour de Bourgogne. Du roi René datent toutes ces *bergeries* qui ont abouti à l'*Amynte* et à l'*Astrée* : il était remonté des troubadours jusqu'aux églogues et à Théocrite, et les voulait mettre en pratique[1]..

Ses enfants avaient l'humeur moins pastorale ; son fils Jean était aussi énergique et aussi ambitieux que sa fille Marguerite : Jean d'Anjou, nommé par Charles VII gouverneur de Gênes, alla descendre à Gaëte avec vingt galères génoises et provençales (octobre 1459), et se couvrit de gloire dans la lutte qu'il engagea contre Ferdinand d'Aragon, soutenu par le pape Pie II et par le duc de Milan. Les fautes de Charles VII à Gênes furent fatales à l'entreprise de Jean d'Anjou : le roi voulait aider à la fois Jean et sa sœur, la reine Marguerite, sans qu'il lui en coûtât rien : il exigea des Génois l'envoi d'une flotte au secours de Marguerite d'Anjou contre le parti d'York ; les Génois refusèrent de dépenser leur or et leur sang pour une querelle qui leur était absolument étrangère : ils se révoltèrent

1
J'ai un roi de Sicile
Vu devenir berger,
Et sa femme gentille,
De ce propre métier
Portant la panetière,
La houlette et chapeau,
Logeant sur la bruyère
Auprès de son troupeau.

Georges Chastellain. *Recollection des merveilles advenues de notre temps.* — Sur René d'Anjou, voyez son histoire par M. de Villeneuve.

et expulsèrent leur gouverneur et la garnison française (9 mars 1461). Un corps d'armée français et provençal essaya en vain de reprendre Gênes, et la défection des Génois ruina les affaires de Jean d'Anjou, qui finit par être chassé du royaume de Naples en 1463.

(1459-1461.) La situation respective du roi, de son fils et du duc de Bourgogne était toujours à peu près la même : on négociait perpétuellement sans rien conclure. Louis était bien décidé à ne jamais reparaître à la cour tant que son père serait entouré de ses ennemis.

Au mois de décembre 1459, une ambassade conduite par l'évêque de Coutances arriva à Bruxelles : le prélat harangua le dauphin au nom du roi, en présence du duc Philippe; il requit Louis de déclarer nettement quelles étaient ces grandes *paours et doutances* (peurs et défiances) toujours vaguement alléguées pour motiver son éloignement obstiné; il le somma de ne plus se dérober à l'affection d'un père qui ne l'avait pas vu depuis *treize ans pour le moins*. L'évêque d'Arras répondit au nom du dauphin; et, tout en exaltant *la prodigieuse amour* de Louis pour son père, il déclara que le prince avait droit de craindre *ceux* qui avaient changé la douceur naturelle de Charles VII au point de l'amener à priver son héritier de tout commandement militaire, de toute seigneurie, de tout bien ; que le temps n'était pas venu de désigner *ceux-là* par leurs noms, et que Louis, pour le présent, se bornait à supplier son père de le laisser en paix dans l'honorable asile que lui accordait son oncle de Bourgogne. L'évêque de Coutances ne fut pas plus heureux dans diverses propositions qu'il était chargé d'adresser au duc. Un des plus graves sujets de contestation était relatif à la juridiction du parlement de Paris sur les seigneuries du duc qui re-

levaient de la couronne : le duc ne contestait pas absolument au parlement le droit de recevoir les appels de ses sujets, mais il attaquait par des voies indirectes les prérogatives de ce tribunal suprême. Cependant, à voir comment allait le cours de la justice dans les états du duc Philippe, c'eût été un grand bien pour les vassaux de ce prince que de ressortir des juges royaux. Depuis que le *bon duc* vieillissait, le désordre, pour ainsi dire, regagnait dans les seigneuries bourguignonnes le terrain qu'il avait perdu dans le royaume de France, et le despotisme de Philippe, qui avait toujours gouverné fort arbitrairement, se compliquait d'une étrange anarchie [1]. Le pouvoir était tiraillé entre les Croy, favoris du duc, le comte Charles, le comte de Saint-Pol, le comte d'Étampes, etc. La noblesse en profitait pour donner libre carrière à ses passions effrénées ; on n'entendait parler que de rapts, de meurtres, de pilleries, généralement impunis, ou d'iniquités judiciaires plus atroces encore. En ce moment même, le vicaire de l'inquisition au diocèse d'Arras, l'administrateur de ce diocèse et quelques autres fanatiques, secondés par le comte d'Étampes, gouverneur d'Artois, livraient aux flammes beaucoup de malheureux, comme coupables de *vaudoisie.* Un certain nombre de *pécheurs contre nature* avaient été découverts et brûlés depuis peu dans la Picardie et les contrées voisines : l'imagination

[1] « En ce temps, par tous les pays du duc de Bourgogne, sitôt qu'il advenait qu'aucun marchand, laboureur, bourgeois ou officier trépassait de ce siècle, riche et délaissant femme riche, tantôt le duc, son fils ou autres seigneurs de ses pays, voulaient marier lesdites veuves à leurs archers ou autres de leurs serviteurs... Et fallait que lesdites veuves obéissent ou se rachetassent par force d'argent... Et pareillement, quand un homme était riche, et qu'il avait une fille à marier, s'il ne la mariait bien jeune, il était *travaillé* (tourmenté) comme est dit ci-dessus. » Jacques Duclercq, l. III, c. 27.

des inquisiteurs s'alluma et crut voir, dans la coïncidence des progrès de ce vice avec l'apparition de quelques opinions hétérodoxes, l'indice d'un grand complot de Satan pour la ruine de l'Église. L'acception du mot de *vaudoisie* changea et désigna non plus seulement le crime d'hérésie, mais le crime contre nature, la sorcellerie, la fréquentation du sabbat et l'adoration du diable [1]. Les premières victimes avaient été d'abord des filles de joie et des gens de petit état et de renom équivoque, qui tous, du reste, protestèrent, en mourant, de leur innocence ; des passions plus viles que le fanatisme surgirent bientôt derrière lui : le comte d'Étampes et ses complices enveloppèrent dans cette absurde procédure les personnes les plus notables et les mieux famées d'Arras, dans le but évident de s'emparer de leurs biens, mais plusieurs des accusés en appelèrent au parlement de Paris, qui évoqua courageusement l'affaire en dépit de l'inquisition et de ses priviléges ; d'autres appelèrent au pape. Le duc Philippe, cédant à la clameur publique, réunit à Bruxelles une grande assemblée de clercs et de docteurs, à la suite de laquelle la persécution ne tarda pas à être arrêtée. L'évêque d'Amiens et le clergé de Tournai s'étaient formellement opposés à l'introduction des procès de vaudoisie dans leurs diocèses. La plupart des malheureux qu'on avait entassés dans les cachots et livrés à d'horribles tortures furent remis en liberté, et demandèrent justice contre leurs persécuteurs ; mais le procès dura si longtemps, que le

[1] L'administrateur du diocèse d'Arras, qui avait été pénitencier du pape, prétendait avoir la certitude que le tiers de la chrétienté était vaudois, et que la Vaudoisie comptait dans son sein des évêques et jusqu'à des cardinaux. Il appelait probablement vaudois tous les gens d'une foi douteuse et de dispositions sceptiques. J. Duclercq, l. IV, c. 4.

comte d'Étampes, l'inquisiteur et les autres juges étaient tous morts avant l'arrêt qui les condamna. Ce ne fut qu'au bout de trente ans (1491), que le parlement rendit son arrêt définitif, par lequel les héritiers du duc de Bourgogne et des juges furent condamnés à des dommages et intérêts envers les héritiers des victimes : le parlement défendit à tous tribunaux, clercs et laïques, d'user dorénavant de tortures inaccoutumées et de raffinements de barbarie tels que ceux qui avaient été employés à Arras. Il eût été beau au parlement d'abolir la torture elle-même et de ne pas s'arrêter à un degré quelconque dans l'inhumanité [1].

Le mauvais succès de la mission de l'évêque de Coutances avait fort irrité le roi, et il paraît que plusieurs de ses conseillers tentèrent de profiter de son courroux pour le pousser à un parti extrême : ils l'excitèrent à renverser les lois du royaume et à déshériter Louis en faveur de son jeune frère Charles ; on dit que le pape Pie II fut consulté sur ce projet, et en détourna le roi [2]; Charles VII n'était point assez aveuglé par la passion pour s'opiniâtrer dans un dessein qui eût amené le bouleversement de la France. Les comtes du Maine, de Foix, de la Marche, de Dammartin, et le maréchal de Lohéac, ne réussirent pas même à l'entraîner à la guerre contre la Bourgogne. Le roi aurait pu cependant entreprendre cette guerre avec avantage ; les gens d'armes et les finances étaient bien mieux ordonnés en France qu'en Bourgogne, et la cour du duc Philippe était d'ailleurs en proie

[1] Voyez J. Duclercq, l. IV. — Registres du parlement, cités dans l'appendice au livre IV des Mémoires de Duclercq.

[2] Annal. ecclésiast. Raynaldi, ad an. 1461. — Rob. Gaguini *Compendium*, l. 139. — Duclos, *Preuves*, p. 191.

aux plus violentes discordes. L'héritier de Bourgogne, Charles, comte de Charolais, était devenu homme fait : il avait alors de vingt-six à vingt-huit ans, et son redoutable caractère se déployait avec une énergie qui promettait de grands orages à l'Occident. Ses qualités bonnes et mauvaises étaient tout opposées à celles de son père : sévère dans ses mœurs, dévot, *aumônier*, n'usant jamais, même dans ses emportements, des blasphèmes si communs alors dans la bouche des gens de guerre, mais impérieux, dur, obstiné, inflexible; lettré, mais n'aimant que les livres de guerre et de chevalerie, et préférant à tous les plaisirs le maniement des armes et les plus violents exercices du corps, tout en lui annonçait un conquérant impitoyable. En attendant de régner, il bouleversait la cour de son père, et s'était mis à la tête des nombreux mécontents qu'irritait la faveur illimitée des Croy : le comte Charles eut avec son père une scène terrible à l'occasion de ces favoris; le duc s'emporta jusqu'à tirer l'épée contre Charles ; la duchesse prit le parti de son fils, et le vieux duc, tout égaré et ne se connaissant plus, s'élança hors de son logis, et chevaucha jusqu'au soir à travers la campagne sans savoir où il allait. Le dauphin s'entremit avec zèle à réconcilier le père et le fils; mais bientôt le comte de Charolais se *départit* derechef de Bruxelles, la résidence la plus ordinaire du duc, et se mit à conspirer avec le comte de Saint-Pol, *afin de bouter monseigneur de Croy hors de l'hôtel de monseigneur le duc*. Saint-Pol se rendit même auprès du roi, et lui requit assistance au nom de *monsieur de Charolais;* mais Charles VII ne voulut point engager une lutte impie, où les deux fils eussent servi chacun l'ennemi de leur père. « Pour deux royaumes tels

que le mien, dit-il, je ne consentirais point à un *vilain fait.* » (Duclos, *Preuves,* p. 200.)

La santé du roi déclinait visiblement : l'obstination de son fils aîné lui était bien douloureuse, et son chagrin augmentait à mesure que s'éteignait son ressentiment. « Ah ! disait le pauvre Charles, s'il m'avait une fois parlé, il connaîtrait bien qu'il ne doit avoir ni *doutes* ni craintes. Sur ma parole de roi, s'il veut venir vers moi, quand il m'aura déclaré sa pensée et aura connu mes intentions, il pourra s'en retourner où bon lui semblera ; mais j'ai bonne espérance que, lorsqu'il connaîtra mon vouloir, il sera plus joyeux et content de demeurer avec moi que de s'en aller. » (Duclos, *Preuves,* p. 188.)

Mais Louis, de même que son père, était entouré de conseillers intéressés à empêcher tout rapprochement, et il est à croire que ses affidés ne lui rapportaient pas toujours fidèlement les bonnes paroles du roi. L'insensibilité du dauphin accrédita dans l'esprit de Charles VII les soupçons les plus odieux : *un capitaine, qu'il croyait bien l'aimer,* lui ayant dit qu'on voulait l'empoisonner, il y ajouta pleine foi, et se persuada que son premier médecin et un de ses chirurgiens avaient été gagnés par son fils pour le faire périr : à la suite d'un abcès dans la bouche, la fièvre le prit ; sa faible tête se troubla ; il ne voulut plus boire ni manger ; c'était en vain que son jeune fils Charles goûtait devant lui les mets qu'on lui offrait ; il voyait partout du poison, et son esprit était complétement égaré. On finit par essayer de lui faire avaler de force des aliments liquides ; mais il était trop tard : son estomac et ses entrailles ne pouvaient plus supporter de nourriture, et la vie s'éteignait dans ce corps usé. Sa raison lui revint à l'approche de la mort : « il se confessa et *or-*

donna comme bon catholique, reçut dévotement les sacrements, fit ses dernières ordonnances et legs, et alla de vie à trépas le vingt-deuxième jour de juillet mil quatre cent soixante et un, dans le château de Meung-sur-Yèvre [1]. »

Telle fut la triste fin de Charles VII, que ses contemporains appelèrent le *Bien Servi*, et les historiens postérieurs, le *Victorieux;* le premier des deux surnoms était de beaucoup le plus convenable. « Le peuple du royaume fut fort déplaisant de sa mort, » et, partout où passa le convoi funèbre qui emmenait ses restes à Saint-Denis [2], « les pauvres gens faisaient piteux cris et lamentations par le chemin ; car il avait bien entretenu son peuple en paix et prospérité [3], » (Matth. de Couci.)

Il avait vécu cinquante-huit ans, et régné trente-neuf ans.

[1] J. Chartier. — Comm. Pii II, liv. VI. — Duclos, *Preuves*, p. 201.

[2] Le recteur de l'université offrit, dit-on, de conduire vingt-cinq mille écoliers au convoi du roi. L'université s'était bien relevée. — Voyez Villaret, Hist. de France, t. VIII, p. 595.

[3] « Grâce à la bonne ordonnance des gens d'armes, larrons ni brigands n'osaient se tenir en France, et tous marchands et autres bonnes gens pouvaient voyager par tout le royaume, *leur poing plein d'or*, aussi sûrement par les champs que parmi les bonnes villes.» J. Duclercq, l. IV, c. 29.— On achetait à la vérité cette sécurité par de lourds impôts ; le quart de la valeur du vin vendu en détail paraissait surtout bien rude à payer : ce droit sur le vin n'avait été primitivement que d'un *centième ;* il était monté du centième au quart ! J. Duclercq, *ibid.*

LOUIS XI.

(1461-1483.)

(1461-1465.) Le 7 août, jour des funérailles de Charles VII, après que le feu roi eût été descendu dans la fosse, un héraut d'armes abaissa sa masse vers le corps, en disant à haute voix : *Priez pour l'âme de très-excellent, très-puissant et très-victorieux prince le roi Charles septième!* puis il releva sa masse, les fleurs de lis en haut, et cria : *Vive le roi Loys!*

Louis le *onzième* fut ainsi proclamé sans contestation en présence du duc d'Orléans, des comtes d'Angoulême, d'Eu et de Dunois, et du chancelier, qui avaient présidé aux obsèques du feu roi. Les hommes qui avaient conçu des projets hostiles aux droits de Louis, se voyant réduits à l'impuissance par les incertitudes, puis par la résistance formelle de Charles VII, n'avaient plus songé qu'à effacer la trace de leurs mauvais desseins et à se faire une excuse de leur prompte soumission. Dès le 17 juillet, cinq jours avant la mort du roi, les comtes du Maine et de Foix, le chancelier Jouvenel des Ursins, Jean Bureau, Guillaume Cousinot et les autres principaux membres du conseil s'étaient engagés mutuellement par serment à employer tous leurs efforts pour réconcilier Charles VII avec son fils, si ce monarque revenait en santé; puis ils avaient écrit au dauphin, pour l'avertir de l'état de son père et lui exprimer *leur vouloir de le servir et obéir*. Dammartin même signa cette dépêche, mais sans espoir de pardon : abandonné de tous les courtisans, qui comptaient détourner sur lui seul la

vengeance du nouveau roi, il quitta la cour aussitôt que Charles VII eut rendu le dernier soupir, et alla se cacher au fond du Limousin afin de laisser passer l'orage. Il n'emporta pas dans sa disgrâce, comme le grand homme qui avait été sa victime, le témoignage de sa conscience et l'inviolable foi de ses amis : de tous ses vassaux, de tous ses gens, un seul homme, un serviteur obscur, lui resta fidèle par compassion et bonté d'âme[1].

A peine Louis avait-il reçu la lettre des gens du conseil, qu'un second message du comte du Maine, apporté en trois jours de Meung-sur-Yèvre à Genappe par un courrier qui creva trois chevaux en route, apprit au dauphin la mort de son père. On prétend que Louis déguisa mal sa joie ; il envoya en toute hâte prévenir le duc Philippe, qui était à Hesdin en Artois, et lui assigna rendez-vous à Avesnes en Hainaut, pour se diriger de là sur Reims. Le 5 août, le service funèbre du roi défunt fut célébré à Avesnes devant son héritier et le duc de Bourgogne. Louis était *vêtu en deuil tout de noir ;* après la messe, il quitta l'habit noir et se vêtit de pourpre. « Sitôt qu'un roi de France est mort, observe le chroniqueur artésien Jacques Duclercq, son fils aîné ou son plus prochain est roi, et n'est point le royaume sans roi, et, pour cette cause, le nouveau roi ne porte le deuil, mais se revêt de pourpre ou de rouge, signifiant qu'il y a roi en France[2]. » Le duc, redoutant qu'on tentât d'apporter quelque empêchement au sacre du nouveau roi, et ne demandant pas mieux sans doute que de *faire montre* de sa puissance à cette occasion,

[1] Mémoires de Comines, édit. de Lenglet-Dufresnoy ; t. II, *Preuves*, p. 312.

[2] Duclercq, liv. IV, c. 30. — Voir, à ce sujet, un passage de Froissart cité dans notre tome VI, p. 9. La doctrine de l'hérédité monarchique avait continué à gagner du terrain.

écrivit à tous les nobles des provinces belgiques et picardes qu'ils se missent en armes avec le plus de gens qu'ils pourraient, et se trouvassent près de Saint-Quentin *au huitième jour d'août ensuivant.*

Le grand concours de seigneurs, de magistrats, de gentilshommes, de députés des corps judiciaires et des bonnes villes, qui arrivèrent bientôt à Avesnes, de tout le nord du royaume, pour rendre hommage *au roi Loys le onzième*, rassura complétement ce prince sur les obstacles qu'il avait craint de rencontrer : quand il apprit que la noblesse, les gens de guerre et les milices communales des Pays-Bas et de Picardie se levaient en masse pour lui servir d'escorte, il commença de se trouver trop bien protégé, et, « considérant que la plupart des pays par où tant de gens d'armes eussent passé eussent été tout pillés et mangés, il pria le duc Philippe de se déporter de faire si grande armée). » (Jacq. Duclercq. Cette multitude fut donc congédiée, à son grand regret, et le roi invita seulement les principaux seigneurs et vassaux du duc à venir au sacre avec leur *état quotidien* (leur suite ordinaire, leur *maison*), lesquels *vinrent moult noblement et richement équipés, et firent bien encore quatre mille combattants ou davantage.* L'entrée de Philippe dans Reims fut magnifique.

Louis XI fut sacré à Reims, le 18 août 1461, par l'archevêque Jean Jouvenel des Ursins, frère du chancelier de France, en présence de la plupart des princes et seigneurs du royaume. Le vieux duc d'Orléans et les princes d'Anjou manquaient seuls à la cérémonie. Avant son couronnement, Louis XI voulut recevoir l'ordre de chevalerie de la main du duc de Bourgogne ; *et fit,* dit Jacques Duclercq, *ce que jamais roi n'avait fait, car on maintient que tous les enfants de France sont chevaliers sur les fonts de*

baptême. Le roi, après avoir reçu l'ordre, le conféra à son tour à deux des frères du duc de Bourbon, à l'illustre directeur de l'artillerie, Jean Bureau, et à deux fils du sire de Croy; on fit ensuite plus de deux cents chevaliers. Le duc Philippe eut tous les honneurs de la journée; ce fut lui qui, comme premier pair de France, prit la couronne et la posa sur la tête du roi : tout le monde saisit l'allusion qui ressortait naturellement du cérémonial; ce fut un des beaux jours de la vie du duc Philippe.

Le surlendemain du sacre, le duc de Bourgogne alla voir le roi à l'abbaye de Saint-Thierri, et là, conformément au traité d'Arras, il lui rendit hommage-lige pour ses seigneuries de France, et eut la courtoisie d'ajouter qu'il *lui ferait service* et obéissance, non pas seulement de ces seigneuries-là, mais de toutes les autres. Le duc de Bourbon[1], les comtes de Nevers et de Vendôme, et les autres feudataires de la couronne alors présents, imitèrent le duc Philippe, que le roi remercia grandement de son bon vouloir : le bon duc témoignait ne souhaiter que paix et concorde; bien qu'il eût de notables sujets de plainte contre les conseillers de Charles VII, après le dîner du sacre, il avait prié à genoux le roi, « en l'honneur de la mort et passion de notre Seigneur Jésus-Christ, de pardonner à tous ceux qu'il soupçonnait avoir mis la discorde entre lui et son père, et de laisser en leurs offices les officiers et gouverneurs dudit feu roi, à moins qu'on ne trouvât par vraie et juste information qu'ils avaient fait autre chose qu'ils ne devaient faire. » Louis n'accorda la requête du duc qu'en exceptant de l'amnistie huit personnes qu'il ne nomma pas.

[1] Jean II, comte de Clermont, devenu duc de Bourbon par la mort de son père Charles Ier, en décembre 1456.

Le roi, le duc de Bourgogne, le comte de Charolais, avec les autres seigneurs du sang et tout le pompeux cortége, se dirigèrent de Reims sur Meaux, et de Meaux sur Paris, où le duc fit son entrée le 30 août, et le roi, le 31. Jamais on n'avait vu une si prodigieuse foule : on eût dit que toute la France avait reflué à Paris pour assister à ce *joyeux avénement*. Louis XI fut splendidement accueilli, et *monsieur de Bourgogne*, encore mieux que le roi : les Parisiens n'avaient pas oublié leur ancienne amitié pour lui, et la vieille chanson des guerres civiles : — *Duc de Bourgogne, Dieu te remaint* (te maintienne) *en joie!* retentit encore une fois dans les carrefours de Paris. Le bon duc, ravi, se montra plus libéral et plus populaire que jamais, et festoya magnifiquement les dames, damoiselles et bourgeoises de Paris.

Le roi et la *seigneurie* passèrent près d'un mois à Paris, en fêtes, banquets et tournois ; cependant Louis avait hâte d'être vraiment le maître, et, sous les expressions exagérées de sa reconnaissance envers le duc Philippe, il laissait percer la gêne que lui causait la présence de cet homme qui avait tant de droits sur lui, et dont il était forcé de recevoir les conseils avec déférence. Le 23 septembre, le roi, annonçant l'intention de visiter à Amboise sa mère la reine douairière Marie d'Anjou, alla faire ses adieux au duc, qui logeait en son hôtel d'Artois, et lui réitéra les plus chaleureuses protestations. Philippe avait déjà eu mainte occasion d'apprendre à quoi s'en tenir à cet égard. Ils se séparèrent, Louis pour chevaucher vers la Loire, Philippe pour retourner en Brabant [1].

[1] Sur l'avénement de Louis XI, voyez J. Duclercq, l. IV, c. 29-33. — Olivier de la Marche, c. 34. — Jean de Troyes, *Chronique scandaleuse*. (Cette chroni-

Avant le départ du duc Philippe, Louis avait déjà opéré bien des *mutations* dans le gouvernement du royaume et soulevé bien des mécontentements. On rapporte que le duc Philippe dit à son cousin le duc Jean de Bourbon : « Cet homme-là ne régnera pas longuement en paix sans avoir un merveilleusement grand trouble [1]. »

La réaction contre les hommes et les choses du règne précédent avait commencé pendant le séjour de Louis XI à Avesnes : le sire de Brezé, grand sénéchal de Normandie, l'un des plus illustres personnages de l'époque, s'étant mis en route pour venir trouver le roi de la part des états de Normandie, Louis refusa de le voir, lui manda de se retirer en sa maison, et *lui eût fait pis*, sans l'intervention des seigneurs de Croy. Louis donna plusieurs des grandes charges de l'état soit à ses compagnons d'exil, soit à des sujets du duc de Bourgogne : le bâtard de Lescun, plus connu sous le nom de bâtard d'Armagnac, parce qu'il était le fils naturel d'une princesse d'Armagnac, devint maréchal de France à la place d'André de Laval, sire de Lohéac, et reçut en fief le comté de Comminges, que Louis n'eût pas dû séparer du domaine de la couronne ; le sire de Montauban, frère de cet Artus qui avait fait périr Gilles de Bretagne, fut investi de l'amirauté enlevée au comte de Sancerre (de Beuil) ; le sire Antoine de Croy fut nommé grand-maître de la maison du roi au lieu du vieux Gaucourt, dont Louis adoucit au

que, œuvre d'un greffier de l'hôtel-de-ville de Paris, n'a rien de *scandaleux* que le titre que lui ont donné les bibliographes.) — Voyez surtout Georges Chastellain, *Chronique des ducs de Bourgogne*. On doit à M. Buchon la publication de ce monument, le plus important peut-être de l'époque : c'est un long fragment qui s'étend de 1461 à 1469, avec de grandes lacunes toutefois.

[1] Relation de Voyault, dans les preuves de Comines, édit. de Lenglet-Dufresnoy, t. II, p. 518.

moins la disgrâce par quelques marques d'estime : le prévôt de Paris et le grand-maître des arbalétriers, deux frères de la maison d'Estouteville, furent remplacés par le sire de L'Isle-Adam et le *Ber*(baron) d'Auxi, Bourguignon; un marchand de Bruges, appelé Lucois, fut élu général des finances; Guillaume Bitche, favori du comte de Charolais, devint gouverneur du Soissonnais et favori du roi; Geoffroi Cœur, fils de l'illustre Jacques, fut chambellan de Louis XI, près de qui son frère, l'archevêque de Bourges, était aussi en grand crédit. Ce n'était que justice; mais toutes les faveurs du roi ne furent pas aussi bien placées : les changements continuèrent après le sacre; les sceaux furent ôtés au chancelier Guillaume Jouvenel et confiés à Pierre de Morvilliers, évêque d'Orléans, conseiller-clerc au parlement de Paris, qui était en ce moment même poursuivi pour malversations dans ses fonctions judiciaires[1].

[1] Le passage dans lequel Georges Chastellain raconte comment la charge de chancelier fut donnée à Morvilliers, mérite d'être cité textuellement. Nous *francisons* un peu le vieux flamand de l'historien. « Maître Jehan (il s'appelait Pierre et non Jean) avait été accusé d'avoir pris argent à toutes les deux parties en un procès... Pour cause d'un tel *mésus* (abus), on lui avait défendu *la chambre* (l'entrée du parlement) jusqu'à ce qu'il fût purgé. . Maître Jehan chut en procès devant les seigneurs du parlement, ses compagnons, et en étaient déjà faites beaucoup d'écritures, lesquelles le roi fit toutes apporter en sa chambre sans que personne en sût rien... Maître Jehan vint devers le roi à son commandement, et fit les révérences, et le roi lui commença à demander : « N'êtes-vous pas *chil* (celui) qui avez un tel procès pour telle cause et telle? — Et oui, sire, dit l'autre. — Et comment en pensez-vous *cheoir* (sortir)? êtes-vous bien réconforté de ce qui en peut suivre? — Par ma foi, je me réconforte bien en Dieu et en mon bon droit. — Et l'appointement (arrangement amiable), n'en voudriez-vous point? — Sire, je ne veux rien que justice et sentence. — Et qui vous voudrait faire grâce, ne la prendriez-vous point? — Sire, je désire bien être en votre grâce sans laquelle je ne puis vivre, mais en ceci je ne requiers grâce nulle. — Comment *déa!* voici votre procès et votre accusation en ce sac que j'ai devers moi, et en refusez-vous ma grâce, et que j'abolisse tout? — Sire, je ne demande grâce nulle, fors que

Le parlement fut en grande partie renouvelé, et des poursuites furent entamées contre Dammartin, Brezé, Cousinot, et quelques autres membres de l'ancien conseil, tandis qu'une amnistie pleine et entière était octroyée au duc d'Alençon et au comte d'Armagnac. Le duc d'Alençon, parrain du roi, avait rendu autrefois d'assez grands services, et le duc de Bourgogne avait toujours protesté contre sa condamnation ; mais Armagnac n'avait aucun titre à l'indulgence royale. Par contre, le duc Jean de Bourbon, qui avait si bien servi l'état contre les Anglais, perdit le gouvernement de la Guyenne : il dit au roi de rudes paroles *pour son désappointement*, et ne cacha pas son espoir de l'en faire repentir.

C'étaient moins encore les fautes de Louis que ses éminentes qualités qui devaient exciter les *merveilleux troubles* prédits par le *bon duc Philippe :* les grands se fussent médiocrement inquiétés de voir des favoris succéder à des favoris ; ils s'alarmèrent davantage quand ils reconnurent que le nouveau roi *portait avec lui tout son conseil,* suivant l'expression du sire de Brezé. Ce n'est pas que Louis ne reçût volontiers les avis : il écoutait tout le monde, mais ne suivait jamais que sa propre pensée. Doué d'une prodigieuse activité d'esprit et de corps, il voulait tout voir, tout savoir, tout faire par lui-même : sa sagacité était grande, si ce n'est que, trop enclin à supposer le mal, il le faisait parfois éclore là où il n'était point. Il s'enquérait partout, dans les autres *seigneuries* ainsi qu'en ses états, *des gens d'autorité et de valeur* qui le pouvaient ser-

justice... Et le roi, alors, voyant sa constance et grande assurance de parler, le regarda par manière d'admiration, et, contenant sa parole un peu au premier mot, lui dit : — Je vous fais chancelier de France : soyez prud'homme ! » Georges Chastelain, 1re partie, c. 24.

vir, et recherchait de préférence les favoris des autres princes, pour tirer d'eux la pensée intime de leurs maîtres. Il se souciait peu de la moralité dans ses choix, et préférait les consciences flexibles aux consciences rigides; aussi fut-il souvent trompé et trahi sans pouvoir s'en prendre qu'à lui-même. Sa faveur était mal sûre, d'ailleurs, et il se dégoûtait trop facilement d'hommes qu'il avait pris mille peines à gagner. Quand il voulait s'attacher quelqu'un, nulle séduction ne lui coûtait : l'héritier d'orgueilleux monarques, qui ne daignaient parler que par l'intermédiaire de leur chancelier aux états-généraux ou aux ambassadeurs des souverains étrangers, le roi de France, s'abaissait à caresser, dans de longs entretiens, la vanité d'un gentilhomme ou d'un bourgeois qu'il estimait utile à ses desseins. C'était le roi qui flattait les sujets! Il ne s'inquiétait guère de compromettre la dignité de sa couronne, bien qu'il eût de lui-même une haute opinion; ce qu'il estimait dans sa personne, c'était bien moins le roi que l'homme plus docte, plus subtil, *plus sage pour soi tirer d'un mauvais pas,* plus astucieux enfin que tous les autres! Sceptique et railleur dans tout ce qui ne touchait point à ses superstitions, il méprisait profondément l'esprit chevaleresque, pour ses vertus non moins que pour ses folies, et dédaignait à plus forte raison les pompes théâtrales dans lesquelles ses pères avaient placé toute leur majesté; il poussait ce mépris jusqu'à une affectation cynique, et se montrait, *en habit court,* avec un vieux pourpoint de futaine grise, un feutre râpé et *un méchant chappelet,* dans des conférences où les souverains avec lesquels il conférait, resplendissaient d'or, de soie, de velours et de pierreries. Ainsi, au retour du sacre, tandis que le duc Philippe éblouissait Paris des magnificences de l'hôtel

d'Artois, Louis ne tenait pas à l'hôtel des Tournelles un plus grand état qu'à Genappe, et n'augmentait pas sa maison de dauphin exilé : il réservait son argent pour des emplois plus utiles. L'utile était sa seule règle, et jamais il ne comprit quelle puissance il y a dans le juste. Il préférait en toute chose, parfois même à son détriment, la ligne tortueuse à la ligne droite, la ruse à la force, l'adresse au courage, quoiqu'il eût au besoin cet opiniâtre courage qu'inspire une volonté inébranlable. Il fut enfin le plus illustre disciple de cette politique dont les tyrans italiens de son temps lui donnaient l'exemple, et dont Machiavel devait un peu plus tard donner la théorie en lui laissant son nom. L'usurpateur du duché de Milan, le fameux Francisco Sforza, avait été le maître et le modèle de Louis XI.

Les princes du sang et les autres grands qui se ralliaient à eux reconnurent bientôt le but unique auquel marchait le nouveau roi, la destruction de ce qui subsistait de l'oligarchie princière et la concentration de toute la puissance de l'état dans les mains royales : ils comprirent que Louis « était naturellement ami des gens de moyen état, et ennemi de tous grands qui pouvaient se passer de lui (Comines). » Cette tendance, qui avait déjà tant inquiété et mécontenté les princes chez Charles VII, allait se prononcer bien autrement énergique chez son successeur. Il était impossible que les grands n'essayassent pas de renouveler la Praguerie contre leur ancien complice, et avec plus de chances de succès ; car le bon accord de la couronne avec son formidable vassal de Bourgogne ne pouvait être de longue durée : l'expulsion définitive des Anglais et le retour de la Bourgogne sous la suzeraineté royale devaient être nécessairement suivis d'une lutte entre la couronne et cette

grande puissance, semi-française, semi-étrangère, plus dangereuse encore vassale qu'indépendante, et point d'appui obligé de tous les mécontents. Louis XI, avec des ménagements et des témoignages de reconnaissance pour les services rendus, n'eût guère pu que retarder la crise jusqu'à la mort du duc Philippe : le comte de Charolais n'avait pas le cœur français comme son père, et eût fondé sans scrupule sa grandeur sur la ruine du royaume et de la maison de France.

Les premières agitations du règne orageux de Louis XI ne furent pas néanmoins l'œuvre des princes : Louis, à l'époque de son sacre, avait promis d'alléger le fardeau des impôts, et d'abolir ceux qui avaient été établis sans le consentement explicite des états-généraux ou provinciaux ; il avait accueilli par de bonnes paroles les députés des états de Normandie, qui se plaignaient que leur province eût payé sous Charles VII jusques à 400,000 francs d'or dans une seule année, en sus des revenus ordinaires et domaniaux de la couronne. Mais Louis, qui considérait l'argent comme le nerf de la politique, ne tint point sa promesse ; loin d'écouter le duc de Bourgogne, qui, reprenant son vieux rôle de popularité, le priait de *mettre jus* les tailles, il aggrava l'impôt sur les vins, déjà si onéreux. Le peuple irrité se souleva à Reims, à Angers, à Alençon, à Aurillac et ailleurs ; plusieurs fermiers des aides et gabelles furent massacrés à Reims ; mais ces émeutes ne grandirent pas jusqu'à l'insurrection, et furent réprimées avec rigueur : Joachim Rouault, que le roi venait de faire maréchal de France à la place du vieux Pothon de Saintrailles, mort récemment en Guyenne, entra dans Reims sans résistance avec Jean Bureau et force gens d'armes, et un grand nombre de personnes

furent punies de mort ou de bannissement (Amelgard. — Jacq. Duclercq. — G. Chastelain, c. 40). Il en fut de même à Angers. Le peuple n'oublia pas le *joyeux avénement* du roi Louis XI, et ce monarque, qui écrasa les tyrans féodaux, qui vécut familièrement entre *gens de petite condition*, et qui rendit tant d'ordonnances favorables à la bourgeoisie, ne devint jamais véritablement populaire.

Louis, obligé de sévir contre le peuple, tâchait de déguiser aux grands ses véritables intentions à leur égard, et les caressait en attendant qu'il pût se passer d'eux : il arrêta la réaction qu'il avait dirigée contre les conseillers de son père; il donna le duché-pairie de Berri à son jeune frère Charles, et se rapprocha du roi René et du comte du Maine, frères de sa mère, quoique ces deux princes l'eussent *desservi* près du feu roi et n'eussent point assisté à son sacre; il confirma le comte du Maine dans le gouvernement du Languedoc, et se réconcilia également avec Gaston de Grailli, comte de Foix et vicomte de Béarn, l'un de ses anciens adversaires, qui lui avait adressé un mémoire justificatif[1]; la première chaleur de ses ressentiments passée, il ne semblait plus occupé qu'à se faire bien venir de tout le monde : il *festoya* de son mieux le comte de Charolais, qui l'était venu voir à Tours, et lui fit rendre des honneurs presque royaux dans toutes les villes où passa ce prince. Sous ces marques d'amitié se cachaient pourtant le soupçon et la défiance : le roi, sachant que le duc François de Bretagne se disposait à lui venir rendre hommage à Tours, ne voulut pas souffrir que ce duc et le comte de Charolais se trouvassent ensemble auprès de lui : il avait été informé et s'inquié-

[1] Duclos, *Preuves*, p. 205.

tait fort d'un projet d'alliance entre eux. Il retarda la visite du duc de Bretagne, et hâta le départ du comte de Charolais en lui conférant le gouvernement de la Normandie avec une pension de 36,000 francs. Le duc François arriva peu de jours après (18 décembre), et le roi, après avoir reçu son hommage, le nomma son lieutenant en Normandie, Anjou, Maine et Touraine, durant une longue tournée qu'il s'apprêtait à faire dans le midi : il comptait brouiller les deux princes à l'occasion des pouvoirs contradictoires qu'il leur octroyait ; son calcul réussit mal ; Louis, à force de finesse, se prit plus d'une fois dans ses propres piéges. Son désir d'acquérir des alliés et de changer tout ce qu'avait fait son père, l'entraîna aussi à des concessions impolitiques sur lesquelles il dut revenir plus tard : c'est ainsi que, pour complaire au pape Pie II, il abolit, par une simple lettre adressée à ce pontife, *la Pragmatique Sanction*, si chère au parlement, à l'université et au clergé gallican (27 novembre 1461). La dévotion superstitieuse de Louis put n'être pas étrangère à cet acte, qui consterna les amis de la monarchie et excita des transports d'allégresse parmi les ultramontains : un mannequin, représentant la Pragmatique, fut brûlé publiquement à Rome[1]. La joie des Romains était fondée ; on leur rendait une si riche proie ! Ils en usèrent sans discrétion : le pape, suivant J. Duclercq (l. V, c. 4), avait promis de *mettre en France un légat qui donnerait les bénéfices, afin que l'argent de France n'allât point à Rome :* la

[1] Par compensation, les écoliers de l'université de Paris jouèrent publiquement un *jeu à personnages, contenant comment les rats avoient mangé les sceaux de la Pragmatique Sanction, et comment les rats qui en avoient mangé eurent rouge tête;* allusion à l'évêque d'Arras, qui eut le chapeau rouge pour prix de ses bons offices dans cette affaire. Voyez Duclercq, liv. V, c. 4.

promesse ne fut point tenue; la *simonie* recommença sur la plus grande échelle, et, en trois ou quatre ans, s'il faut ajouter foi aux remontrances adressées par le parlement au roi, vers 1464 ou 1465, la cour de Rome tira de France près de 3,000,000 d'écus d'or! Pie II s'était montré peu reconnaissant, et n'avait point favorisé les prétentions de la maison française d'Anjou contre le prince aragonais qui occupait le trône de Naples; Louis revint sur ses pas, et, sans abroger officiellement ses lettres d'abolition, il laissa le parlement reprendre les *appels comme d'abus*, et agir comme si la Pragmatique n'eût point été légalement révoquée : diverses ordonnances royales confirmèrent implicitement le système du parlement et les libertés ecclésiastiques, et la Pragmatique continua d'être réputée loi de l'état jusqu'au règne de François Ier (Ordonn., XV, p. 195-207). Les papes continuèrent de leur côté d'accorder des réserves et des expectatives, et l'église gallicane fut en proie à des tiraillements perpétuels.

Les mesures que prit Louis pendant son voyage dans le midi, furent plus propres que l'abolition de la Pragmatique à consolider son pouvoir[1]; il rendit à Bordeaux et aux principales villes de Guyenne et de Gascogne les priviléges dont elles avaient été dépouillées par suite de la rébellion de 1453, et institua à Bordeaux un parlement auquel ressortirent le Bordelais, le Bazadois, les Landes, l'Agénois, le Périgord et la Saintonge (10 juin 1462), puis, bientôt après, l'Angoumois, le Limousin et le Querci:

[1] Georges Chastellain (partie 1, c. 59) raconte une singulière aventure qui advint, près de Bordeaux, à Louis XI, durant ce voyage : le roi, se promenant sur la Gironde, lui cinquième ou sixième, dans un petit batelet, faillit être enlevé par un corsaire anglais : il n'échappa qu'en se cachant dans des touffes de roseaux.

ce fut un véritable parlement d'Aquitaine. Le parlement de Paris en fut moins joyeux que les Gascons. En même temps que le roi s'assurait de l'affection des villes gasconnes [1], il voulut créer des grands qui lui dussent tout, et qui fussent intéressés à le soutenir contre les autres grands : il fit un puissant seigneur, presque un prince, du bâtard d'Armagnac, son plus fidèle compagnon d'exil. Le bâtard, déjà comte de Comminges, maréchal de France, gouverneur de Dauphiné, reçut de plus les seigneuries de Mauléon de Soule et de Sauveterre, avec le gouvernement de la Guyenne, ôté au duc de Bourbon; le duché de Nemours fut octroyé, avec la pairie à Jacques d'Armagnac, fils du comte de La Marche et de Pardiac, ancien gouverneur du roi. Le chef de la maison d'Armagnac était rentré en possession de tous ses biens. Le roi ne se lia pas moins étroitement d'intérêts avec la maison de Foix. Le comte de Foix prétendait à l'héritage de la Navarre, au nom de sa femme Éléonore, fille de la reine de Navarre, Blanche II, et de don Juan d'Aragon, frère du roi d'Aragon Alphonse-le-Magnanime. Don Juan, après la mort de la reine Blanche, avait gardé la Navarre au détriment de son fils Carlos, prince de Viane; et, devenu roi d'Aragon, en 1458, par la mort d'Alphonse-le-Magnanime, il visait à faire passer ce royaume à un fils d'un second lit, encore enfant, qui devait être le célèbre Ferdinand-le-*Catholique*. Le fils aîné réclama la Navarre les armes à la main : il fut vaincu, déshérité, et don Juan déclara la comtesse de Foix héritière de la Navarre après

[1] Bayonne fut affranchie de tous impôts. — Ordonn., XV, 468. Le roi voulut faire aussi quelque chose pour les provinces du centre, et fonda, en 1463, une université à Bourges.

lui, bien qu'Éléonore eût une sœur aînée, nommée Blanche. Le prince Carlos et Blanche furent arrêtés en trahison aux cortès de Lérida par ordre de leur père. La Catalogne s'insurgea pour les délivrer : le prince fut relâché ; mais il portait, dit-on, dans ses veines le poison que lui avait donné sa belle-mère, et il mourut au bout de quelques mois (septembre 1461) ; Blanche fut remise à son beau-frère le comte de Foix, qui la retint prisonnière à Orthes, en attendant le moment favorable pour oser davantage. L'insurrection cependant redoublait de violence, et, secondée par le roi de Castille, s'étendait dans tous les états du roi Juan. La reine, sa seconde femme, principal auteur de tant de malheurs et de crimes, était assiégée dans Girone par les Catalans soulevés. Le comte de Foix, qui venait d'obtenir pour son fils aîné la main de Marguerite, sœur de Louis XI, ménagea au roi d'Aragon l'alliance de ce monarque à des conditions avantageuses pour la France. Les rois de France et d'Aragon eurent une conférence à Sauveterre en Béarn, le 5 mai 1462, et Louis promit à don Juan sa médiation auprès du roi de Castille, et lui prêta 350,000 écus d'or destinés à solder un gros corps de troupes françaises contre les Catalans. L'Aragonais mit en gage pour cette somme, aux mains du roi de France, les comtés de Roussillon et de Cerdagne. Les comtes de Foix et de Comminges, le sire d'Albret, les frères Bureau, à la tête de onze cents lances françaises, forcèrent le passage des Pyrénées, firent lever aux Catalans le siége de Girone, les battirent complétement, et réduisirent toute la Catalogne, sauf Barcelone et Lérida, sous l'obéissance de don Juan : le roi de France, en récompense de ce service, prit possession du Roussillon et de la Cerdagne, que don Juan ne

put racheter, et la frontière des Pyrénées orientales fut acquise à la France, importante acquisition, qui, cette fois, ne devait pas être encore définitive.

Aussitôt après la conclusion du traité de Sauveterre, le roi était retourné vers la Loire, d'où il alla visiter successivement Paris, Chartres et la Normandie; il voyageait presque seul, sans escorte et sans dépense, se montrant à toutes les provinces et à toutes les villes; on suit sa trace aux nombreuses ordonnances qu'il semait sur son passage [1]. Dans les premiers mois de 1465, il retourna en Guyenne, et raccommoda le roi d'Aragon, comme il le lui avait promis, avec le roi de Castille. Les rois de France et de Castille, et la reine d'Aragon, se réunirent aux bords de la Bidassoa. L'entrevue, du reste, fut peu satisfaisante; le faste excessif du roi de Castille, Henri-l'*Impuissant*, et la négligence affectée de Louis XI, offrirent un contraste ridicule, qu'on prit de part et d'autre en assez mauvaise part.

Les affaires du midi arrangées, Louis XI tourna ses regards vers cette grande *seigneurie* de Bourgogne à laquelle il eût volontiers reproché d'avoir été assez puissante pour le protéger contre un roi de France. Le *bon duc* Philippe déclinait sensiblement depuis une grande maladie qu'il avait eue au mois de février 1462, et qui avait failli l'enlever [2]. Louis voulut profiter de l'affaiblis-

[1] Les ordonnances des deux premières années de son règne remplissent à elle seules les sept cents pages in-folio du t. XV du recueil général. Il augmenta les priviléges des foires de Lyon, donna un corps-de-ville électif à Tours, anoblit les magistrats et conseillers municipaux de Niort, de Tours, etc.

[2] Le chroniqueur Olivier de la Marche rapporte, à l'occasion de cette maladie, une anecdote assez curieuse : « Les médecins, dit-il, ayant conseillé au duc Philippe de se faire *raire* (raser) la tête, pour n'être seul dénué de cheveux, il commanda, par un édit, que tous les nobles hommes se fissent *raire* la tête comme

sement du vieux prince pour empiéter sur lui : il avait pris sous sa sauvegarde les Liégeois, toujours en querelle avec le duc et ses sujets ; il tenta d'introduire la gabelle royale dans les états bourguignons, et d'obliger le duc à rompre ses trêves particulières avec l'Angleterre. La révolution dynastique, depuis si longtemps préparée dans ce royaume, était enfin accomplie ; Édouard, fils aîné du duc Richard d'York, avait vaincu et expulsé d'Angleterre Marguerite d'Anjou, fait prisonnier le roi Henri VI et usurpé la couronne [1]. Louis XI voulait contraindre le duc

lui, et furent ordonnés messire Pierre de Hagenbach et autres, qui, sitôt qu'ils *véoient* (voyaient) un noble homme, lui ôtaient les cheveux. »

[1] En juillet 1460, le duc Richard d'York, secondé par le fameux comte de Warwick, le héros des guerres civiles d'Angleterre, avait remporté sur le parti royal une grande victoire à Northampton : Henri VI était tombé en son pouvoir, et la reine Marguerite s'était enfuie en Écosse avec son fils, le petit prince de Galles. Le duc d'York demanda la couronne au parlement, et la chambre des lords le déclara héritier du trône après la mort de Henri VI. Marguerite d'Anjou répondit à la déchéance du prince de Galles, en insurgeant tout le nord de l'Angleterre, le duc d'York fut vaincu et massacré avec un de ses fils encore enfant (décembre 1460) ; son fils aîné Édouard, comte de March, jeune homme de dix-huit ans, prit sa place et le vengea. Proclamé roi à Londres le 4 mars 1461, Édouard, guidé par le comte de Warwick, atteignit le 29, à Townton, l'armée de la reine, qui succomba après tout un jour d'immense carnage : plus de quarante mille morts restèrent sur le champ de bataille ; tout ce sang ne suffit point au vainqueur ; le parti vaincu fut proscrit en masse, et puisa dans son désespoir la force de prolonger cette horrible lutte. L'indomptable Marguerite trouva des alliés en Écosse, et vint en chercher en France : elle descendit en Bretagne (avril 1462), entraîna le duc François II dans son parti, et alla invoquer l'assistance de Louis XI en Touraine : elle n'obtint quelque argent de ce prince qu'en lui promettant la cession de Calais, si elle recouvrait le trône. Elle repartit avec deux mille soldats français, conduits par le sire de Brezé, que Louis XI avait disgracié et qu'il sacrifiait sans scrupule dans cette aventureuse expédition. Brezé, qui, dit-on, aimait la reine Marguerite, fit pour elle des prodiges de valeur, et ne périt pas ; mais il ne pouvait vaincre : les débris du parti lancastrien furent accablés par le roi Edouard IV, et Marguerite dut, pour la seconde fois, chercher un asile sur le continent ; elle se retira en Lorraine, domaine de sa maison, mais sans renoncer encore à l'espoir d'une restauration vengeresse (1463).

Philippe à se déclarer contre l'usurpateur, et eût désiré profiter des guerres civiles d'Angleterre pour reprendre Calais; mais le duc Philippe, qui était bien avec le parti victorieux d'York, ne se laissa point ainsi faire la loi, et envoya au roi Jean de Croy, sire de Chimai, gouverneur des pays de Namur et de Luxembourg, qu'il chargea de repousser énergiquement les exigences de Louis XI.

Chimai eut grand'peine à être admis près du roi, et, comme il l'abordait au sortir de sa chambre, Louis prit brusquement la parole : « Votre duc de Bourgogne, lui dit-il, est-il donc d'un autre métal que les autres princes du royaume? — Oui, répliqua Chimai, il est d'un autre métal, puisqu'il vous a gardé et soutenu contre votre père, ce que n'eût fait nul autre prince! »

Louis rentra dans son appartement sans répondre un seul mot.

« Comment osez-vous ainsi parler au roi? demanda le comte de Dunois, qui avait assisté à cette scène. — Si j'avais été à cinquante lieues, repartit Chimai, et que j'eusse pensé que le roi me voulût dire telles choses de monseigneur mon maître, je serais revenu pour lui parler comme j'ai fait (J. Duclercq, l. IV, c. 42). »

Louis, au lieu de témoigner du ressentiment contre le sire de Chimai, lui montra grande estime pour sa fière réplique, continua de combler de faveur tous les Croy, abandonna des prétentions contraires au traité d'Arras, et chargea même Antoine de Croy, son grand-maître d'hôtel, de ses pleins pouvoirs pour prendre part aux négociations du duc Philippe avec Édouard : une trêve d'un an fut conclue entre la France et l'Angleterre. Louis avait renoncé prudemment à des exigences inopportunes pour mener à bien une importante affaire qu'il devait traiter

pacifiquement avec le duc de Bourgogne : c'était le recouvrement des villes de la Somme, que le traité d'Arras avait stipulées rachetables moyennant 400,000 écus d'or. Le comte de Charolais avait, dit-on, obtenu du roi la promesse de ne point opérer le rachat tant que vivrait le vieux duc ; mais Louis, aimant mieux voir son argent dans les mains des favoris de Philippe que dans celles du comte Charles, se hâta au contraire de rassembler cette grande somme par tous les moyens [1], de la faire accepter à Philippe et de rentrer en possession de la Picardie (octobre 1463). Les Croy lui rendirent des services intéressés dans cette circonstance, et le chef de leur maison, Antoine de Croy, joignit le gouvernement des villes de la Somme au gouvernement de Champagne, que le roi lui avait déjà conféré. C'était un beau début pour un nouveau règne que le rachat de la Picardie et l'acquisition du Roussillon. Louis y gagna beaucoup de renommée.

Il se fit, par compensation, un implacable et dangereux ennemi : le comte de Charolais, déjà en grande défiance du roi, le prit en haine mortelle, et ne songea plus qu'à lui susciter partout des obstacles et des dangers. Dès le 18 juillet 1463, le comte de Saint-Pol, principal conseiller du comte de Charolais, avait signé en son nom un pacte d'alliance avec le duc de Bretagne. Le roi, de son côté, soutenait ouvertement les Croy, qu'il avait pris officiellement sous sa sauvegarde, ainsi que le comte d'Étampes, et tous les *haineux et malveillants* du comte Charles,

[1] Il fit des emprunts aux prélats, aux riches marchands, prit l'argent des dépôts et consignations, et celui destiné à la solde des troupes et des officiers de la couronne. Il rentra dans ces fonds au moyen de subsides extraordinaires demandés aux états de chacune des provinces du royaume. — Voyez Duclercq, l. V, c. 2.

auquel il avait retiré sa pension et le gouvernement de Normandie. Charles s'était de nouveau éloigné de son père, et, se cantonnant en Hollande, avait déclaré qu'il ne rentrerait pas à la cour du duc Philippe avant que les Croy et Jean d'Étampes en fussent dehors; le comte de Charolais accusait hautement son cousin d'Étampes d'avoir cherché à l'empoisonner et à l'*envoulter par maléfice*. C'était ce même comte d'Étampes qui avait été le bourreau des *Vaudois* d'Arras. Louis, lors de la visite qu'il fit au duc de Bourgogne à Hesdin, pour terminer l'affaire du rachat des villes picardes, offrit à Philippe de l'aider *à mettre monsieur de Charolais en son obéissance*; mais le duc le remercia *sagement*, « pensant que le roi ne souhaitait que mettre sa maison et ses pays en plus grands brouillis qu'ils n'étaient. » Louis en effet ne cherchait qu'à tirer parti de son alliance avec les Croy et de l'éloignement du comte de Charolais. Non content d'avoir recouvré la Picardie, il eût bien voulu amener le duc à revendre à la couronne le comté de Boulogne et les châtellenies de la Flandre française, Lille, Douai et Orchies, cédées autrefois par Charles V à son frère Philippe-le-Hardi; mais la facilité du *bon duc* n'alla pas jusque-là.

Les conseils de Louis n'étaient cependant pas tous contraires aux vrais intérêts du duc, et ce fut avec sincérité que le roi essaya de détourner Philippe des projets de croisade qui reparaissaient sérieusement à la cour de Bourgogne : le roi n'eût vu qu'à regret Philippe s'embarquer dans des périls et des fatigues qui eussent précipité sa fin, et désirait fort que l'avénement du comte Charles à la couronne ducale fût aussi retardé que possible. Le vieux duc, depuis son *vœu du faisan*, avait suspendu, mais non point abandonné le dessein de la guerre sainte, et, dans ce moment,

il était vivement ému des dangers de l'Italie menacée par les conquérants de Constantinople et de la Grèce. Les lettres véhémentes du pape Pie II, qui le sommait de tenir son serment et de se rendre sous les bannières de la Croix, que ce pontife prétendait guider en personne malgré sa vieillesse et ses infirmités, l'emportèrent dans l'esprit de Philippe sur les représentations du roi : le duc convoqua, le jour de Noël 1463, à Bruges, les chevaliers qui avaient pris part au *vœu du faisan*, et les barons, prélats et députés des bonnes villes de ses pays, pour leur communiquer son intention d'aller s'embarquer à Aigues-Mortes au mois de mai prochain. Il ajourna ensuite l'assemblée au 10 janvier, époque à laquelle il avait convoqué les états de Flandre, afin de pourvoir au gouvernement de cette province durant son absence.

Le comte de Charolais invita les députés des trois ordres de Flandre à se rendre d'abord près de lui à Anvers, pour qu'il pût délibérer avec eux touchant l'intervention qu'il voulait leur demander auprès de son père. Le duc défendit aux députés de déférer à cette invitation ; mais déjà bon nombre d'entre eux étaient allés joindre le comte. Ils revinrent d'Anvers à Bruges, où les états de Flandre se rouvrirent le 10 janvier : le *bon duc* leur adressa de grandes plaintes sur les désobéissances de son fils, qui refusait toujours de revenir, quoiqu'il eût été maintes fois mandé. Les plus sages des députés entreprirent de réconcilier le père et le fils, et l'évêque de Tournai, l'abbé de Cîteaux, les sires de Goui et de Lalaing, se rendirent auprès du comte, qui s'était avancé jusqu'à Gand. L'abbé fit au prince *plusieurs nobles remontrances sur l'obéissance que fils doit à son père,* et le requit, au nom des états, de condescendre *au plaisir de monsei-*

gneur le duc, et de se déporter d'aucuns de ses serviteurs que Philippe n'aimait point : le comte, de son côté, leur *remontra* ses griefs contre les Croy et leurs alliés, dont l'orgueil et les vanteries passaient toute mesure; les députés finirent par se jeter à ses genoux en le conjurant de les suivre à Bruges. Philippe ne devait point, comme Charles VII, mourir sans avoir revu son fils. Le comte céda, et partit de Gand, *accompagné de grand nombre de nobles gens, chevaliers et écuyers, avec lesdits députés;* Adolphe de Clèves, son cousin germain, le grand bâtard de Bourgogne, son frère, beaucoup d'autres seigneurs, et la *loi* (la magistrature) de la ville de Bruges, sortirent à sa rencontre; le sire de Croy, à la nouvelle de sa venue, s'était retiré près du roi Louis, qui était alors à Tournai; le comte descendit à l'hôtel de son père, et s'agenouilla par trois fois devant lui, et, à la troisième fois, il dit : « Mon très-doux seigneur et père, si je vous ai troublé ou courroucé en aucunes choses, je vous en prie merci. — Je sais bien ce que valent toutes vos excuses, répondit le duc, ne m'en parlez plus; mais, puisque vous êtes ici venu à merci, soyez-moi bon fils et je vous serai bon père. »

Il le prit par la main et lui pardonna; puis il assigna aux députés un nouveau rendez-vous au 8 mars, et alla trouver à Lille le roi Louis, qui avait passé l'hiver sur les marches d'Artois et de Flandre. Le départ si bruyamment annoncé pour le mois de mai n'eut pas lieu : le roi obtint du duc un nouveau délai d'une année, en lui promettant un renfort de dix mille combattants, si, avant l'année révolue, un traité de paix remplaçait la trêve récemment conclue avec Édouard IV, roi d'Angleterre; des conférences devaient avoir lieu, dans ce but, à Saint-Omer, au mois de juillet. Le vieux duc se résigna à at-

tendre un an encore, et expédia seulement au pape deux mille combattants conduits par deux de ses nombreux bâtards, appelés Antoine et Baudouin. Une multitude de volontaires suivirent les gens d'armes du duc. Jacques Duclercq prétend qu'il en sortit au moins vingt mille des seuls états de Bourgogne, et qu'il y eut bien, dans toute la chrétienté, trois cent mille personnes qui se croisèrent (l. V, c. 9).

La paix et la croisade ne réussirent pas mieux l'une que l'autre : le grand comte de Warwick, qui avait mis la couronne sur le front d'Édouard IV, ne se rendit point à Saint-Omer, comme Louis XI l'espérait ; il ne vint que des ambassadeurs d'un rang secondaire, munis de pouvoirs trop restreints pour rien conclure de définitif. Louis XI fut très-fâché de ce contre-temps : prévoyant de grands démêlés avec les seigneurs du sang, il eût bien voulu être tranquille du côté de l'Angleterre ; mais les Anglais pressentaient de leur côté les troubles qui menaçaient la France, et en étaient d'autant moins disposés à la paix. Quant à la croisade, la mort du pape Pie II, arrivée le 14 août, et la dispersion de l'armée, ou plutôt de la cohue de pèlerins que ce pontife avait rassemblée à Ancône, rendit l'expédition tout à fait impossible ; les conseillers du duc eurent toutefois beaucoup de peine à le convaincre qu'il fût quitte de son serment.

Le royaume était en ce moment assez calme à la surface ; mais de vastes intrigues le minaient activement, et tous les ferments de discorde bouillonnaient et préparaient une explosion prochaine. Louis voyait venir le péril, s'apprêtait à y faire face, et tâchait de se ménager des alliés au dehors contre les ennemis du dedans ; il avait renouvelé, le 27 novembre 1463, son ancien pacte d'amitié

avec les *ligues de la haute Allemagne* (les cantons suisses), et, le 23 décembre, son alliance offensive et défensive, contractée avant son avénement au trône, avec le célèbre Francisco Sforza, duc de Milan ; il abandonna au duc de Milan les droits de la couronne de France sur la *seigneurie de Gênes*, en réservant sa suzeraineté. Depuis la révolution de Gênes, en 1461, les Français avaient conservé Savone et quelques autres points de la côte ligurienne : on les remit au duc Sforza, et Gênes, menacée par les armes et divisée par les intrigues de ce redoutable politique, subit la domination milanaise en consolant son amour-propre par un vain simulacre d'élection avant d'ouvrir ses portes à Sforza. Ce traité n'était pas de nature à concilier les princes du sang au roi, et blessait la maison d'Anjou et surtout la maison d'Orléans : le vieux duc Charles d'Orléans prétendait, du chef de sa mère Valentine, à l'héritage de Milan, usurpé par le *condottiere* Sforza, et les princes angevins voyaient dans ce même Sforza l'allié de Ferdinand d'Aragon, leur compétiteur trop heureux au trône de Naples ; il est vrai que Sforza promit de demeurer neutre désormais dans la querelle de Naples, et offrit 200,000 écus d'or au duc d'Orléans pour l'abandon de ses prétentions. Le roi d'ailleurs n'eût pas reculé devant une opposition ouverte des princes : il tenait trop à l'alliance du duc de Milan ; régnant, sous le nom du faible duc Louis, son beau-père, dans les états de Savoie (Savoie, Piémont, Genève, Bresse, Vaud), la voie des Alpes lui était ouverte comme celle de la mer pour appeler en France, au besoin, les habiles *condottieri* que lui promettait Francisco Sforza. Un des fils du duc de Savoie, Philippe, comte de Bresse, avait usurpé violemment le gouvernement des états de son père : le roi offrit sa mé-

diation ; Philippe accepta un sauf-conduit pour venir traiter avec le roi ; il fut arrêté à Vierzon, et enfermé au château de Loches. Cette action déloyale fournit un puissant argument aux ennemis du roi, et porta au comble l'irritation des princes[1].

Deux des princes seulement jusqu'alors étaient en querelle ouverte avec Louis XI : c'étaient le comte de Charolais et le duc de Bretagne ; ce dernier, jeune homme d'un esprit médiocre et d'un caractère faible, était vivement excité par ses conseillers et ses favoris : il avait, dit-on, à se garantir du ressentiment du roi, à qui il avait refusé de prêter de l'argent pendant son exil ; la position respective de la couronne de France et de *la duché* de Bretagne suffisait bien, sans aucun motif particulier, à expliquer la mésintelligence du roi et du duc. Louis voulait traiter le prince breton comme les grands de l'intérieur du royaume, et mettre des impôts en Bretagne à sa fantaisie ; François voulait au contraire régner en souverain indépendant, s'intitulait duc *par la grâce de Dieu*, s'attribuait les régales des bénéfices vacants, la nomination ou la confirmation aux évêchés [2], le droit d'imposer des tailles et aides sans l'aveu du roi, et refusait de laisser les causes de son duché ressortir en appel au parlement ; non-seulement il avait confirmé, le 22 mars 1464, ses alliances avec le comte de Charolais, envers et contre tous, *sans excepter monsei-*

[1] Dumont, Corps diplomatiq., t. III, page 293. — Guichenon, Hist. de Savoie, t. II, p. 94-166.

[2] Comme il s'agissait de l'église dans cette querelle, le pape voulut intervenir ; mais Louis XI, qui avait eu à se repentir de la révocation de la Pragmatique, repoussa la médiation pontificale ; vers le même temps, sur l'ordre formel du roi, le parlement empêcha un bénéficiaire nommé par le pape de se mettre en possession d'une abbaye ; le pape excommunia le parlement, qui n'en tint aucun compte. Duclos, t. I, p. 182.

gneur le roi, mais il négociait avec Édouard IV, et promettait de transférer au monarque anglais l'hommage de la Bretagne; en même temps il engageait secrètement dans ses complots le duc de Bourbon, le duc de Calabre et de Lorraine, fils aîné du roi René, et jusqu'au jeune frère de Louis XI. Le duc d'Alençon, fort peu digne de la clémence royale dont il avait été l'objet, ne s'était pas plutôt vu hors de prison, qu'il avait fait assassiner un des témoins à charge de son procès, fabriqué de la fausse monnaie, et commis d'autres crimes encore. Le roi ayant envoyé Tristan L'Hermite pour le prendre, il s'était sauvé en Bretagne, et animait le duc François à la révolte. La duplicité du roi et la légèreté de paroles à laquelle il se laissait aller prêtaient des armes à ses adversaires : dans ses conférences avec les ambassadeurs anglais, il avait fait à Édouard IV des avances aussi peu mesurées que peu sincères et qui n'avaient pas manqué d'être rapportées aux princes; le duc, ou plutôt le conseil ducal de Bretagne, écrivit hardiment au roi pour lui demander s'il était vrai qu'il eût offert aux Anglais la Guyenne et une partie de la Normandie pour prix de leur alliance contre les seigneurs du sang.

Louis opposait comme un bouclier au mauvais vouloir des princes l'humeur pacifique de Philippe, et s'efforçait de regagner l'affection du vieux duc, qui avait tant à se plaindre de lui : il l'avait vu à Hesdin au mois de juillet 1464 : il lui annonça une nouvelle visite pour le mois de septembre ; mais, au moment où Philippe attendait le roi, Olivier de la Marche, écuyer du comte de Charolais (auteur de mémoires curieux sur cette époque), arriva de Gorcum en Hollande, où était son maître, et annonça au duc qu'on venait d'arrêter sur la côte un aven-

turier au service de Louis XI, nommé le bâtard de Rubempré, qui rôdait avec un petit bâtiment aux environs de Gorcum, et qu'on soupçonnait d'avoir voulu enlever en trahison le comte de Charolais.

Cette nouvelle jeta le trouble dans la cour de Bourgogne : le vieux duc, qui n'avait que peu de troupes autour de lui, craignit qu'on n'eût projeté d'attenter à sa liberté en même temps qu'à celle de son fils ; il partit précipitamment de Hesdin et se retira à Lille, sans vouloir attendre Louis XI. Le roi, très-mortifié de ce brusque départ, s'en alla d'Abbeville à Rouen, où il manda, le 28 octobre, des députés de toutes les villes du nord du royaume, parmi lesquelles s'était ébruitée l'affaire de Rubempré : le roi leur fit déclarer, par son chancelier, *qu'il était fort déplaisant de ce qu'on disait qu'il avait voulu faire prendre monsieur de Charolais,* et que Rubempré était chargé de se saisir, non pas du comte, mais de Jean de Romillé, vice-chancelier de Bretagne, qui voyageait déguisé en moine, intriguait partout contre le roi, et devait conférer avec *monsieur de Charolais* en revenant d'Angleterre.

Cette justification avait assez de vraisemblance ; mais le dessein avoué par Louis XI n'était rien moins qu'irréprochable : le roi de France n'avait nul droit d'arrêter qui que ce fût sur *terre de l'Empire*. Louis ne s'en tint pas là, et envoya au duc de Bourgogne le comte d'Eu, le chancelier Pierre de Morvilliers et l'archevêque de Narbonne, pour se plaindre du tort qu'on faisait à son honneur. Le chancelier parla *fort arrogamment* au duc, reprocha au comte de Charolais ses liaisons avec le duc de Bretagne, demanda la délivrance de Rubempré, et requit qu'Olivier de la Marche et un jacobin de Bruges, qui avait *vitupéré et honni* publiquement dans ses sermons la majesté

royale, fussent remis entre les mains du roi. Le duc répondit assez vertement, bien qu'avec les formes courtoises dont il ne se départait jamais, et refusa *tout à plein* les demandes de Louis XI; lorsque les ambassadeurs prirent congé, le comte de Charolais leur dit :

« Recommandez-moi très-humblement à la bonne grâce du roi, et dites-lui qu'il m'a bien fait laver la tête par son chancelier, mais qu'avant qu'il soit un an, il s'en repentira[1]. »

Le roi était très-inquiet : il avait tenté en vain de gagner le comte de Saint-Pol, confident de tous les desseins de *l'héritier de Bourgogne ;* il commençait à craindre que les Croy ne fussent bientôt dans l'impossibilité de conjurer l'orage de ce côté ; il essaya de terminer l'affaire de Bretagne en obligeant les princes eux-mêmes à se prononcer en faveur de la couronne, avant qu'ils fussent prêts à s'armer contre elle. Il convoqua à Tours les *sires du sang* et les grands barons ; le jeune duc de Berri, le roi René, le duc d'Orléans, le comte du Maine, le duc de Bourbon, le comte d'Angoulême, le comte de Nevers (c'était le comte Jean d'Étampes, qui avait hérité des comtés de Nevers et de Rethel), les comtes de Foix, de Penthièvre, de Dunois de Saint-Pol, le duc de Nemours, se rendirent à cette assemblée, à laquelle assistèrent deux ambassadeurs du duc de Bourgogne (18 décembre 1464). Après avoir fait d'abord exposer l'état des choses par le chancelier et par le

[1] Philippe de Comines, l. I, c. 1. Ici commencent les mémoires de ce célèbre écrivain, qui fit chez nous une révolution dans la manière de comprendre et d'écrire l'histoire : il substitua la pensée à la couleur, l'étude sagace et profonde de la réalité aux formes de convention et à l'idéal vieilli des historiens qui transportaient dans l'histoire l'esprit des romans de chevalerie. L'école de Comines remplaça celle de Froissart ; Comines fut le Charles V et le Louis XI de l'histoire.

premier président du parlement de Toulouse, le roi parla en personne avec une surprenante éloquence, énonça succinctement les résultats avantageux des premières années de son règne, dit aux princes qu'il les considérait comme les piliers de l'état; que, sans leur aide, il ne pourrait supporter le fardeau de la royauté, et étala maintes belles maximes de gouvernement dont il n'était jamais avare; il *montra* ensuite ses griefs contre le duc François, et se justifia des imputations que les Bretons avaient accréditées contre lui touchant les offres faites au roi d'Angleterre. Le *bon roi René* répondit au nom de l'assemblée, blâma fort le duc de Bretagne, et abonda dans le sens du roi Louis : tous les princes déclarèrent qu'ils avaient parlé par la bouche du roi René, qu'ils vivraient et mourraient pour le roi. Le vieux duc d'Orléans prit seul la défense de l'absent, et éleva quelques plaintes contre l'administration de Louis XI; mais, s'il en faut croire un écrivain très-hostile à Louis XI[1], le roi s'emporta et le *contemna* (l'humilia) « sans avoir égard à la majesté de sa vieillesse ni à sa loyauté, dont le bon duc fut si ému, pour la débilité de sa personne, qu'il en finit sa vie dedans douze jours. » Cet incident ne dut pas améliorer les dispositions des autres princes envers le roi!

Le duc Charles d'Orléans ne laissa d'*hoir* mâle qu'un fils âgé de trois ans, fruit tardif de sa vieillesse : cet enfant fut le roi Louis XII.

Le roi n'atteignit pas son but : les princes et seigneurs, qui venaient de jurer qu'ils vivraient et mourraient pour lui, étaient déjà presque tous entrés dans la conspiration

[1] Claude de Seyssel, *les Louanges du bon roi Louis douzième;* dans les preuves des Mémoires de Comines, édit. de Lenglet-Dufresnoy, t. III.

qui le menaçait ; vers la fin de décembre, *une journée fut tenue en l'église Notre-Dame de Paris*, où se réunirent, sous divers déguisements, les envoyés des conjurés, porteurs des engagements scellés de leurs maîtres ; une aiguillette de soie rouge à la ceinture leur servit de signe de reconnaissance. « Ainsi, dit Olivier de La Marche (c. 35), fut faite cette alliance, dont le roi ne put onc rien savoir, quoiqu'il y eût plus de cinq cents, tant princes que chevaliers, écuyers, dames et damoiselles, qui étaient tous de cette ligue ; et fut dite leur *emprise* (entreprise) le *bien public*, pour ce qu'elle s'entreprenait sous couleur de dire que c'était pour le bien public du royaume. » Si décevante que fût la devise des conspirateurs, elle était, comme l'a observé un historien (M. Sismondi), un hommage au progrès des lumières ; on n'osait plus lever l'étendard de la révolte au nom d'intérêts privés.

La moyenne noblesse du domaine royal était aussi hostile au roi que la grande : Louis l'avait exaspérée en lui interdisant arbitrairement son divertissement favori et en réservant pour lui seul le droit de chasse, par des édits si *âpres et si rigoureux, qu'il était plus rémissible de tuer un homme qu'un cerf ou un sanglier*. Georges Chastellain assure qu'il fit couper les oreilles à deux gentilshommes, pour avoir pris *un lièvre ou deux sur leur propre terre :* le trait est presque incroyable, et la partialité de Chastellain rend son témoignage un peu suspect ; ce qui est certain, c'est que Louis faisait brûler, partout où il passait, tous les instruments de chasse, excepté sur les terres des princes. (Duclercq, l. V, c. 1.)

A la suite de l'assemblée de Tours, plusieurs messages furent échangés entre le roi et le duc de Bretagne : le roi eût consenti à des concessions ; mais François II ne cher-

chait qu'à gagner du temps : autour de lui se serraient tous les mécontents ; le duc d'Alençon, le grand comte de Dunois, dont le roi avait eu l'imprudence de se faire un ennemi, le maréchal de Lohéac, l'amiral de Beuil, destitués de leurs offices, étaient tous à Nantes, animés des sentiments les plus hostiles. Dans les premiers jours de mars, une nouvelle ambassade du duc François arriva à Poitiers, où était le roi, « afin d'exposer audit roi aucuns articles touchant le fait du duc, lesquels articles ou la plupart d'iceux furent par le roi accordés, et les ambassadeurs promirent de faire venir leur duc à Poitiers ou ailleurs, pour confirmer iceux articles. » Ils prirent congé de Louis XI, qui partait pour un pèlerinage en Limousin, suivant ses dévotes habitudes, et feignirent de retourner droit en Bretagne ; arrivés à quatre lieues de Poitiers, ils s'arrêtèrent dans un village, et y attendirent le duc de Berri, frère du roi, qui était d'accord avec eux et qu'ils emmenèrent tout d'une traite jusqu'au pays nantais. Charles, duc de Berri, jeune homme de dix-neuf ans, esprit faible, nul et vaniteux, essentiellement propre à servir d'instrument aux perturbateurs de l'état, avait été facilement gagné par les conspirateurs, qui exagéraient le *grand tort et injure* que lui faisait le roi en ne lui donnant aucune part à l'administration du royaume ; le vrai grief du jeune prince était la contrainte et l'ennui qu'il éprouvait à la cour de son frère. Cette cour économe et sérieuse, de laquelle avaient disparu les somptueux banquets, les bals et les tournois, était la désolation des jeunes gens et des femmes, accoutumés à la galanterie de Charles VII ou aux pompes de Philippe le Bon [1].

[1] Voy., dans Georges Chastellain, le récit d'une visite de la reine Charlotte de

Le duc de Berri trouva à Nantes, outre Dunois, Alençon et les officiers destitués, le comte d'Armagnac et son cousin le duc de Nemours [1], qui, par la plus noire ingratitude, s'unissaient aux ennemis de leur bienfaiteur. Charles de Berri adressa, ou plutôt on adressa en son nom au duc de Bourgogne une sorte de manifeste déclamatoire sur les désordres de l'état et la nécessité de pourvoir au soulagement du pauvre peuple; le jeune prince annonçait que lui et les autres seigneurs, ses parents, avaient résolu de *tenir les champs* pour remédier aux maux qu'il énumérait : en conséquence il priait *le bon duc Philippe de se mettre sus* de son côté, ou d'envoyer *monsieur de Charolais à grand'puissance.*

Au moment où la lettre du duc de Berri, datée du 15 mars, arriva dans les Pays-Bas, une révolution venait d'avoir lieu dans le palais du duc Philippe. Pendant une nouvelle maladie de ce prince, le comte de Charolais avait dépossédé les Croy de toutes leurs places et gouvernements. Les Croy en obtinrent la restitution quand le duc fut revenu en santé : le comte Charles, furieux, dénonça aux seigneurs et aux bonnes villes les Croy et leurs alliés, comme traîtres à la maison de Bourgogne et vendus au roi Louis, dont ils prenaient les intérêts en toute occasion; les deux chefs de la famille de Croy, le sire Antoine de Croy et le sire Jean de Chimai, son frère, gouverneur du duché de Luxembourg et du comté de Namur, étaient

Savoie au duc Philippe, et la joie naïve de la reine et de sa sœur, quittant durant quelques jours leur purgatoire accoutumé pour ce paradis de la cour de Bourgogne. La reine n'était pas habituée à avoir toutes ses aises, quand son rude époux la traînait après lui de province en province : elle accoucha une fois dans un misérable village.

[1] Il était devenu récemment, par la mort de son père, comte de la Marche et de Pardiac.

absents de la cour ; le comte de Charolais signifia au sire de Quiévrain, fils du sire de Chimai et grand bailli de Hainaut, de quitter au plus tôt la maison du duc, sinon qu'il lui en *mésaviendrait*. Quiévrain, voyant sa vie en danger, n'osa résister et se retira. Les Croy se réfugièrent dans leurs terres de Picardie, auprès de Jean d'Étampes, comte de Nevers, que le roi avait nommé capitaine général de tout le nord de la France. Le duc Philippe s'emporta d'abord avec violence contre son fils ; mais sa tête était affaiblie, son énergie usée : un certain jour de la semaine sainte, à la suite d'un sermon où le prédicateur plaida chaudement la cause du fils rebelle, les chevaliers de la Toison-d'Or amenèrent le comte de Charolais à son père ; le comte se jeta à genoux et requit la miséricorde paternelle, mais en protestant qu'il n'avait rien fait que pour son propre salut, celui du duc et de ses sujets. Le vieux prince se prit à pleurer, et pardonna. Dès lors son règne fut fini, et le règne de Charles le *Téméraire* commença. Il fut inauguré par la guerre civile. (Duclercq. — Comines.)

Le roi, aux premières nouvelles de la fuite du duc de Berri, s'était mis en devoir d'assembler des troupes, et avait écrit à son beau-frère Jean II, duc de Bourbon, pour le prier de lui amener sa compagnie de cent lances : le duc de Bourbon, qui n'oubliait pas sa destitution du gouvernement de Guyenne, répondit qu'il s'était engagé par serment à s'unir aux autres princes pour la réformation du royaume et le bien du pauvre peuple et *de la couronne*. Jean de Bourbon entama aussitôt les hostilités, en faisant arrêter à Cosne le sire de Crussol, écuyer du roi, et, à Moulins, l'ancien chancelier Jouvenel des Ursins et le général des finances, Pierre Doriole : il saisit en même

temps, dans ses domaines, tous les revenus du roi, tandis qu'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, échappé de la Bastille, où il était détenu par suite d'un arrêt du parlement [1], surprenait Bourges et insurgeait la noblesse du Berri, de concert avec le sire de Beaujeu, frère du duc de Bourbon. Chaque jour, Louis apprenait des défections inattendues : les seigneurs qui lui devaient le plus étaient les premiers à s'armer contre lui. Le roi René, duc d'Anjou et comte de Provence, Charles d'Anjou, comte du Maine, le comte de Nevers, ennemi personnel du comte de Charolais [2], les comtes d'Eu, de Vendôme, de Foix, et le bâtard d'Armagnac, comte de Comminges, seuls entre tous les grands, ne voulurent point s'associer à la ligue du *bien public ;* mais le roi René ne put empêcher son fils aîné, le duc de Calabre, qui gouvernait la Lorraine, d'embrasser le parti des princes.

Le roi déploya beaucoup d'activité dans ce moment critique : il avait renouvelé sa trêve avec l'Angleterre ; il resserra son alliance avec Liége, et écrivit au pape afin

[1] Le parlement l'avait d'abord condamné à mort par défaut, comme criminel de lèse-majesté (6 septembre 1462). Ennuyé de la vie errante et obscure qu'il était réduit à mener, et encouragé par la réconciliation de Louis XI avec les comtes du Maine et de Foix, il hasarda de se jeter aux pieds du roi, lorsque Louis passa par le Limousin, au retour de sa conférence avec le roi de Castille. « Demandez-vous justice ou miséricorde ? lui dit le roi, étonné de sa hardiesse. — Justice ! — Eh bien ! je vous bannis pour toujours du royaume et je vous donne 1,500 écus d'or pour vous rendre en Allemagne. » L'opiniâtre Dammartin ne se soumit point à cet arrêt improvisé : il voulut être jugé dans les formes, et se remit entre les mains de la justice afin de purger sa contumace. Le parlement le condamna à un bannissement perpétuel dans l'île de Rhodes (29 août 1463). Comme il ne put fournir caution qu'il ne quitterait pas le lieu d'exil assigné, il fut enfermé à la Bastille.

[2] Il avait des prétentions bien fondées sur le duché de Brabant, que le duc Philippe s'était approprié au détriment de la branche cadette de la maison de Bourgogne.

d'invoquer son intervention contre les rebelles; dès le 16 mars, il expédia de Tours *lettres par tout son royaume,* où il remontrait aux peuples tous les maux qui allaient advenir de *cette fausse et damnable rebellion*, enfantée par l'intérêt personnel des grands et par l'amour du désordre; « si nous avions consenti, disait-il, à augmenter leurs pensions et à leur permettre de fouler leurs vassaux comme par le passé, ils n'auraient jamais pensé au *bien public.* » Il offrit amnistie pleine et entière à tous ceux des coupables qui reconnaîtraient leur faute et viendraient à merci en dedans six semaines; il dépêcha devers Paris deux de ses serviteurs les plus affidés, Charles de Melun, bailli de Sens et lieutenant du roi dans l'Ile-de-France, et Jean Balue, évêque d'Évreux, envoya d'autres officiers dans les principales cités, *pour veiller à la garde et sûreté desdites villes*, et, chargeant le roi René et le comte du Maine de protéger contre le duc de Bretagne leurs seigneuries et la Normandie, il entra en Berri avec une vingtaine de mille hommes, que l'organisation régulière de l'armée, accrue en nombre depuis la conquête de la Normandie et de la Guyenne, lui avait permis de réunir promptement. Il espérait dompter ou ramener les chefs de la révolte dans les régions du centre avant que le comte de Charolais fût en mesure de joindre ses confédérés. La campagne commença sous d'heureux auspices : tout le Berri, excepté Bourges, et la partie du Bourbonnais à l'ouest de l'Allier, furent soumis en peu de temps; Lyon, le Dauphiné, la meilleure partie de l'Auvergne, le Languedoc et la Guyenne restèrent dans le devoir. La bonne discipline des troupes du roi, la modération de Louis envers les villes qui se rendaient, lui gagnèrent les populations. Les rebelles, se voyant les plus faibles, né-

gocièrent, et le roi, trop confiant dans son habileté diplomatique, se laissa, trois semaines durant, amuser par sa sœur la duchesse de Bourbon et par le duc de Nemours, qui, dit-on, pendant le cours des négociations, conspirait contre la liberté et même contre la vie du roi, avec Louis de Harcourt, évêque de Bayeux [1]. Les pourparlers furent tout à coup rompus à l'arrivée d'un renfort de deux cents lances bourguignonnes, et le roi reçut les nouvelles les plus alarmantes du nord et de l'ouest : le roi sentit la nécessité d'en finir à tout prix avec l'insurrection dans les provinces centrales ; il rassembla sous sa main tout ce qu'il avait de forces, passa l'Allier, envahit les places bourbonnaises au delà de cette rivière, emporta Gannat d'assaut, et marcha droit à Riom, où s'étaient réunis les ducs de Bourbon et de Nemours, le comte d'Armagnac et le sire d'Albret. Ces seigneurs, effrayés de l'énergie du roi, demandèrent à traiter ; le roi avait ses raisons pour ne pas repousser leurs avances, et, le 4 juillet, on signa un accord en vertu duquel Bourbon et ses amis furent autorisés à envoyer à Paris, à la mi-août, quatre ambassadeurs pour aviser à la paix publique avec le roi et les autres princes ; en attendant, ils devaient poser les armes et ne pas les reprendre, si leurs alliés *ne voulaient point entendre à la paix.*

Aussitôt la convention de Riom signée, le roi prit en grande hâte la route de Paris avec toutes ses compagnies d'ordonnance, formant deux mille deux cents lances (treize mille chevaux), et l'arrière-ban de Dauphiné et de Savoie (Comines, l. I, c. 3). Il savait que deux armées en-

[1] Duclos, t. I, p. 222. Sur tous ces événements, voyez les Preuves de Comines, édit. de Lenglet-Dufresnoy.

nemies, parties, l'une des Pays-Bas et l'autre de Bretagne, s'étaient donné rendez-vous sous les murs de la capitale.

Les états des provinces flamandes et wallonnes avaient accordé un subside de guerre au duc Philippe, ou plutôt au comte Charles, et *monsieur de Charolais* s'était mis aux champs, le 15 mai, après avoir pris congé du vieux duc, qui ne voulait plus en toutes choses que la volonté de son fils : « Va, lui dit-il, maintiens bien ton honneur, et, s'il te faut cent mille hommes de plus pour te tirer de peine, je veux moi-même te les conduire. » Le comte Charles emmena quatorze cents lances et huit mille archers, sans les *cranequiniers* (gens armés de grosses arbalètes), coutilliers, *couleuvriniers*, etc., *et tant de bombardes, serpentines, crapaudeaux, mortiers et autre artillerie à poudre que c'était merveille*. Le comte de Saint-Pol, le sire de Ravenstein, frère du duc de Clèves et cousin germain du comte de Charolais, et deux des bâtards de Bourgogne, Antoine et Baudouin, commandaient, sous les ordres du comte Charles, cette armée plus brillante que bien ordonnée : depuis trente ans, les pays du duc de Bourgogne étaient demeurés en paix, si l'on excepte la révolte de Gand, et les splendides milices féodales du duc Philippe étaient loin d'égaler en expérience et en discipline les compagnies d'ordonnance du roi Louis.

Le comte de Nevers, gouverneur de Picardie pour le roi, et le maréchal Joachim Rouault, ne purent réunir que quatre mille hommes à peine, pour s'opposer à ce grand corps d'armée : la noblesse picarde, habituée à suivre les drapeaux de Bourgogne, et travaillée par les intrigues du comte de Saint-Pol, passa en foule dans les rangs des envahisseurs. Roye, Nesle, Montdidier, se rendirent au comte Charles, qui, sans s'arrêter à assiéger les

grandes villes de Picardie, franchit l'Oise à Pont-Sainte-Maxence, par la trahison du capitaine de cette place, et entra, le 5 juillet, à Saint-Denis. Les capitaines bourguignons coururent tous les environs de Paris entre la Seine et la Marne, faisant brûler partout les registres des aides, ouvrir les greniers de la gabelle, et distribuer le sel au peuple *en payant seulement le droit du marchand* (J. de Troyes). On ne pillait pas; on payait tout ce qu'on prenait, *comme si on eût été en Flandre*. Les gens du *bien public* espéraient ainsi décider Paris à se soulever; mais les Parisiens restèrent *bons et loyaux au roi* : le maréchal Rouault était accouru se mettre à leur tête, ainsi que l'ex-chancelier Guillaume Jouvenel, que le roi venait de nommer chambellan, Étienne Chevalier, Guillaume Cousinot, rentré en grâce près du roi, et d'autres personnages considérables; Louis écrivait lettres sur lettres *à ceux de Paris* pour leur dire *comme quoi il mettait en eux grande fiance et grande amour* et arriverait bientôt pour les secourir. Quoique le peuple eût à se plaindre des mesures fiscales du roi, il parut comprendre qu'avec les princes il n'y aurait pas un impôt de moins et beaucoup de désordres de plus, et il demeura insensible aux avances des révoltés. Les Bourguignons eurent beau employer caresses et menaces, ils n'obtinrent pas qu'on leur fournît des vivres, et bien moins encore qu'on leur permît le passage à travers la ville. Une tentative qu'ils firent contre la porte Saint-Denis fut vigoureusement repoussée par l'artillerie parisienne (8 juillet).

Le bon sens populaire eût bien voulu pourtant qu'une autorité nationale fût appelée à prononcer entre le roi et les princes; il invoquait les états-généraux, cette insti-

tution qui ne fut jamais régularisée de manière à produire les résultats qu'on lui demandait en vain dans les moments de crise. On chantait, par les rues de Paris, une ballade ainsi terminée :

> Qui peut donner bon conseil prestement?
> Qui? voyre (*vraiment*) qui? les trois états de France[1] !

Le comte de Charolais, renonçant à l'espoir d'occuper Paris, résolut au moins d'empêcher le roi d'y entrer, tout en ouvrant ses propres communications avec les ducs de Berri et de Bretagne, le comte de Dunois et les autres chefs qui s'étaient dirigés de la Bretagne sur Paris, à travers l'Anjou, le Maine et la Beauce. Le comte du Maine s'était trouvé trop faible pour barrer le passage à dix mille combattants, et, après les avoir longtemps côtoyés sans oser les attaquer, il avait rallié le roi qui arrivait à marches forcées par la route d'Orléans.

Charolais, le 13 juillet, passa donc la Seine au pont de Saint-Cloud, qui avait été pris, le 10, par le comte de Saint-Pol, et alla loger à Issi, d'où, le surlendemain, il se porta sur Longjumeau et Montlhéri, pensant que l'*host* de Bretagne viendrait par Étampes. Louis XI, peu désireux de livrer sa fortune aux chances d'une bataille, tâchait de gagner Paris sans être obligé de forcer le passage soit sur les Bretons, soit sur les Bourguignons. Son espoir fut trompé : le 15 au soir, les éclaireurs du roi et ceux du comte Charles se rencontrèrent à Châtres (Arpajon) : à cette nouvelle, le comte de Charolais s'ap-

[1] J. Duclercq, l. V, c. 29. — J. de Troyes.

prêta joyeusement à combattre, et choisit son champ de bataille près de Longjumeau. Le roi, au contraire, voulait encore essayer d'éviter le combat, et en avertit ses capitaines dans un conseil de guerre : parmi eux se trouvait le sire de Brezé, contre qui le roi gardait quelques soupçons ; Louis lui demanda nettement s'il n'avait point *baillé son scel* (sa signature) aux princes. « Oui, sire, répondit Brezé, ils ont mon scel, mais vous avez le cœur et le corps ! » Louis lui donna l'avant-garde à conduire ; mais Brezé, au lieu de suivre les intentions du roi, marcha droit à l'ennemi pour prouver sa fidélité, et se précipita si impétueusement sur les avant-postes bourguignons, qu'il fut tué au premier choc. Le comte de Saint-Pol, qui commandait l'avant-garde bourguignonne et qui occupait la bourgade de Montlhéri, avait reçu de Charolais ordre de se replier sur Longjumeau ; mais le temps ou la volonté d'obéir lui manqua : il déclara que, *pour mourir,* il ne reculerait pas, et ce furent Charolais et les autres chefs qui le vinrent joindre à Montlhéri au lieu de l'attendre à Longjumeau. Ce changement de dispositions ne permit à Charles de mettre en ligne qu'une faible partie de son artillerie; cependant, l'armée bourguignonne fut la première massée ; les Français arrivaient à la file, compagnie par compagnie, et le comte Charles aurait eu grand avantage à les attaquer sur-le-champ : il ne le fit pas ; les Français eurent le loisir de *s'ordonner,* et les archers et les canonniers escarmouchèrent assez longtemps avant que la bataille s'engageât pour tout de bon ; il n'y avait pas une grande ardeur de part ni d'autre pour cette lutte civile.

Les deux armées s'ébranlèrent enfin ; l'aile gauche de

la gendarmerie française, opposée au comte de Charolais, voulut franchir un fossé qui la séparait de l'ennemi : les flèches des archers picards et belges la forcèrent à reculer vers le sommet de la colline sur laquelle est située la tour de Montlhéri ; alors le comte Charles, tournant le fossé, fondit sur ce corps français, le culbuta, malgré la supériorité des armes et de la discipline, et s'élança avec tant de fougue à sa poursuite, que non-seulement ses archers, mais la plupart de ses gens d'armes ne purent le suivre. Il perça jusqu'à l'arrière-garde française, que commandait le comte du Maine, sans avoir autour de lui plus de cent lances. Soit trahison, soit plutôt terreur panique, car le bruit se répandit en cet instant que le roi était tué, le comte du Maine, l'amiral de Montauban, et toute l'arrière-garde, forte de sept à huit cents lances, prirent la fuite devant cette poignée d'assaillants et ne tournèrent plus la tête. Charles poursuivit les fuyards plus d'une demi-lieue au delà de Montlhéri ; il était presque seul, lorsque deux de ses chevaliers le décidèrent enfin à revenir vers ses gens ; il faillit plusieurs fois être pris ou tué avant de regagner le lieu où avait commencé le combat, et fut obligé de s'ouvrir une *voie* à travers des groupes de Français qui l'attaquèrent furieusement ; il reçut un coup d'épée dans la gorge et un coup de *vouge* (épieu) à la poitrine, et perdit sa bannière, l'écuyer qui la portait ayant été tué à ses côtés. Il ne dut la vie qu'à la vigueur et au courage d'un de ses hommes d'armes.

Le champ de bataille offrait en ce moment le plus étrange aspect : l'aile gauche bourguignonne avait eu à peu près même fortune que l'aile gauche française ; la jeune noblesse qui la composait, présomptueuse et igno-

rante, avait passé sur le ventre à ses propres archers pour se ruer au-devant des gens d'armes dauphinois et savoyards qui s'avançaient contre elle; elle fut battue, mise en déroute, et s'enfuit *à bride avalée,* entraînant avec elle le comte de Saint-Pol et le gros de l'arrière-garde; les Dauphinois et leurs compagnons taillèrent en pièces les archers ennemis, abandonnés de leurs gens d'armes, poussèrent jusqu'aux bagages, et en pillèrent la plus grande partie, malgré la résistance des conducteurs du charroi, qui, plus fermes à leur poste que la chevalerie, se défendirent bravement à coups de maillets de plomb. Par suite de cette double *déconfiture,* la bataille s'était fractionnée en cent escarmouches, et les combattants, sans parler des nombreux fuyards qui ne reparurent plus, étaient tellement éparpillés, qu'on ne voyait pas deux cents hommes ensemble. Le roi, après s'être bien et vaillamment comporté et s'être montré tête nue à ses gens pour prouver qu'il n'était pas mort, se retira au château de Montlhéri afin de se rafraîchir et de regarder, du haut de la tour, ce que devenaient ses gens; mais ni lui ni Charles ne purent rallier, avant la nuit, assez de monde pour recommencer un combat régulier.

Le comte de Charolais et ses capitaines passèrent la nuit dans une grande anxiété : ils craignaient d'être, le lendemain, attaqués en face par le roi, en queue par le maréchal Rouault et les Parisiens. On n'avait aucunes nouvelles de l'armée de Bretagne; déjà le comte de Saint-Pol et quelques autres proposaient la retraite vers les Pays-Bas, quand les coureurs bourguignons vinrent annoncer qu'on n'avait plus d'ennemis en tête, et que le roi avait évacué Montlhéri pour se replier sur Corbeil. « Les Bour-

guignons reconnurent alors qu'ils avaient victoire, puisque le champ leur restait : monseigneur de Charolais demeura là tout le jour, fort joyeux et estimant cette gloire comme étant sienne ; ce qui depuis lui a coûté bien cher, car *one puis* il n'usa de conseil d'homme, mais seulement du sien propre, et n'aima plus que la guerre, et y continua tant que par là fut finie sa vie et sa maison détruite[1]. »

Telle fut l'issue de la plus bizarre de toutes les batailles : « Jamais, dit Comines, plus grande fuite ne fut vue des deux parts ; du côté du roi fut un homme d'*état* (de qualité), qui s'enfuit jusqu'à Lusignan en Poitou, et, du côté du comte, un autre *homme de bien*, jusques au Quesnoi en Hainaut. » Grâce aux bruits répandus par les fuyards, sur toute la route d'Orléans, on croyait le roi mort ou pris, tandis que, vers la Seine et l'Oise, on en disait autant du comte de Charolais. La perte des deux armées put s'élever de trois à quatre mille morts ; mais les fuyards bourguignons eurent beaucoup plus à souffrir que les fuyards français : presque tous furent faits prisonniers et dépouillés par les Parisiens et les paysans de l'Ile-de-France ; le chroniqueur parisien Jean de Troyes assure que cette déroute coûta aux Bourguignons plus de 200,000

[1] Philippe de Comines, l. I, c. 3. — Olivier de La Marche, c. 35. — Ces deux historiens furent témoins et acteurs dans cette journée, et combattirent aux côtés du comte de Charolais. — J. Duclercq, l. V, c. 24-33. — J. de Troyes, *Chronique scandaleuse*. — Voyez aussi une relation extraite des mémoires inédits de Jean de Haynin, et publiée par le bibliophile Jacob (P. Lacroix), à la suite de son intéressante dissertation sur les manuscrits relatifs à l'histoire de France, conservés dans les bibliothèques d'Italie ; Paris, Techener, 1839. Ce curieux récit a été écrit presque sur le champ de bataille. — Voyez encore les Preuves de Comines, édit. de Lenglet-Dufresnoy, n° LX, et le continuateur de Monstrelet.

écus d'or. Saint-Cloud et Pont-Sainte-Maxence furent repris sans coup férir.

Le comte de Charolais ne suivit pas le roi, qui avait *tiré* vers Corbeil pour gagner Paris, suivant son premier dessein : le comte Charles alla joindre à Étampes, le 21 juillet, les ducs de Berri et de Bretagne, qui arrivèrent enfin par Chartres; le comte Charles et le duc de Bretagne renouvelèrent leur alliance par un traité signé le 24 juillet, et firent à Étampes une halte de quinze jours, puis ils opérèrent leur réunion sur la Seine, à Moret en Gâtinais, avec les milices de Lorraine et des deux Bourgognes, que leur amenaient le duc Jean de Calabre et le maréchal de Bourgogne : parmi les gens du duc de Calabre figuraient cinq cents soudoyers suisses, les premiers qu'on eût vus en France. Toute cette grande armée féodale, qui fut encore renforcée par les ducs de Bourbon et de Nemours, le comte d'Armagnac et le sire d'Albret, parjures aux conventions de Riom, revint par la Brie sur Paris, se saisit du pont de Charenton, et, vers le 20 août, établit ses quartiers entre la Marne et la Seine, depuis Charenton et Saint-Maur jusqu'à Saint-Denis et Saint-Cloud. On prétend qu'elle ne comptait pas moins de cinquante mille combattants et de cent mille chevaux. (Comines. — J. de Troyes.)

Le roi était entré à Paris le surlendemain de la bataille (18 juillet)[1], et y était demeuré trois semaines,

[1] Le soir de son arrivée, il fit souper avec lui, chez le sire Charles de Melun, plusieurs des plus notables bourgeois et leurs femmes : il raconta si éloquemment la bataille et les dangers qu'il avait courus, que tous les assistants se mirent à fondre en larmes. J. de Troyes.

ralliant et reformant ses compagnies dispersées et faisant aux Parisiens toutes les concessions qui pouvaient les attacher à sa cause : il accueillait toutes les remontrances, et se montrait reconnaissant des moindres services. Guillaume Chartier, évêque de Paris, frère du poëte Alain Chartier et de Jean Chartier, historiographe de Charles VII, se présentant au roi dans son hôtel des Tournelles, avec d'autres conseillers et gens d'église de Paris, lui dit de belles paroles sur la nécessité de rétablir la paix et de conduire ses affaires par bon conseil. Louis consentit aussitôt à joindre à son conseil ordinaire six conseillers bourgeois de la ville de Paris, six du parlement et six de l'université. Louis réduisit au huitième le droit du quart sur les vins, et supprima une grande partie des impôts de diverse nature qu'on percevait à Paris. Il renonça à armer les écoliers de l'université, d'après l'opiniâtre résistance du recteur Guillaume Fichet; mais il n'oublia pas cette conduite du recteur, et, plus tard, il le chassa du royaume. Louis attendait des renforts considérables de Normandie, où se trouvaient plusieurs compagnies d'ordonnance, et où il avait convoqué les francs-archers et l'arrière-ban; ces renforts étaient lents à paraître : le roi commençait à craindre que la fidélité de la Normandie ne fût ébranlée; il ne put contenir son impatience, et courut en personne hâter les levées normandes, laissant Paris à la garde de ses habitants et d'un corps assez nombreux de gens d'armes et de francs-archers, sous les ordres du vieux comte d'Eu et des maréchaux de Comminges et Rouault (10 août).

C'était risquer beaucoup en de telles circonstances, où la possession du royaume dépendait véritablement de

celle de Paris. Les bannières des princes ligués reparurent devant la capitale quelques jours après le départ du roi : le 22 août, le duc de Berri, qui était logé à Beauté-sur-Marne, envoya ses hérauts à Paris avec quatre lettres pour les bourgeois, l'université, les gens d'église et la cour de parlement, annonçant « que lui et ceux de son sang étaient venus pour le bien universel du royaume de France, et requéraient que par la ville lui fussent envoyés des hommes notables pour ouïr les causes pourquoi lui et ceux de son sang étaient venus. » La conférence fut acceptée ; le corps-de-ville et les corps ecclésiastique et judiciaire dépêchèrent, le lendemain, au château de Beauté, une députation conduite par l'évêque de Paris : les princes déclarèrent qu'ils ne désiraient rien autre chose que la convocation des états généraux pour la réformation du royaume, demandèrent à être reçus provisoirement dans Paris, et exigèrent réponse sous deux jours, faute de quoi ils donneraient l'assaut. Les grandes forces des coalisés imposèrent à la bourgeoisie : mille intrigues avaient travaillé la magistrature et le clergé ; les notables, assemblés à l'hôtel-de-ville, le samedi 24 août, inclinèrent ouvertement à s'accommoder avec les princes : ils approuvèrent fort le projet de convoquer les états, et délibérèrent de livrer passage aux princes, moyennant qu'ils *bailleraient caution que nul mal ou esclandre ne serait fait par eux ou leurs gens en la ville.* Le bruit de ce qui se passait à l'hôtel-de-ville excita dans le menu peuple une agitation extrême ; les classes inférieures, animées d'un instinct national plus droit et plus sûr, crièrent à la trahison et se montrèrent prêtes à faire cause commune avec les soldats du roi contre la haute bourgeoisie ; l'arrivée d'une lettre du roi, annonçant son retour sous trois jours à la

tête d'une armée, et l'entrée de l'amiral Montauban dans Paris avec *grande quantité de gens de guerre*, décidèrent la question en faveur de la résistance : l'assemblée de l'hôtel-de-ville revint sur ses délibérations, et décida de ne rien conclure sans l'aveu du roi. Les princes ne risquèrent pas l'assaut dont ils avaient menacé la capitale, et le roi rentra le 28 août dans Paris, à la tête de deux mille hommes d'armes et de tout l'arrière-ban et les francs-archers de Normandie : les comtes du Maine et de Penthièvre l'avaient rallié avec leurs troupes ; *le populaire* l'accueillit très-joyeusement. Le roi dut remercier grandement Notre-Dame, à laquelle il était si dévot, car, « si les *pratiques* commencées fussent venues à effet et qu'il eût trouvé la ville *muée* (changée), le meilleur qui lui pouvait advenir, c'était de se sauver hors du royaume, devers les Suisses, ou devers son grand ami le duc *Francisque* de Milan. » (Comines, l. I, c. 8.) Le roi n'usa point de cruauté envers ceux qui avaient négocié avec les princes : il se contenta de bannir le lieutenant civil, le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois et ses deux frères, et un avocat, qui avaient témoigné le plus de *malvouloir*.

Des deux parts, on s'attendait à une bataille décisive : le roi semblait en état de défier ses ennemis, car ses troupes rachetaient bien, *par leur belle tenue et ordonnance*, l'infériorité du nombre. On dit qu'il alla prendre la fameuse oriflamme, oubliée durant la domination des Anglais et le règne de Charles VII, et apportée de l'abbaye de Saint-Denis à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers ; c'est la dernière fois qu'il est question de cette célèbre bannière dans notre histoire. Le roi néanmoins n'était nullement disposé à tenir une seconde *journée* contre les

gens du *bien public* : la bataille de Montlhéri ne lui donnait pas une grande confiance dans le dévouement de ses troupes ; maître du cours de la Seine depuis Paris jusqu'à la mer, et certain de pouvoir faire subsister son armée et sa capitale, il regardait tout délai comme utile à sa cause, et se fiait au temps et à son adresse pour dissoudre la coalition. Il comptait sur deux diversions qu'il s'était ménagées au dehors : tandis que les princes concentraient toutes leurs forces autour de Paris, Galéas Sforza, fils du duc de Milan, était entré en Dauphiné, et avait envahi le Forez et les autres seigneuries du duc de Bourbon avec quatre ou cinq mille hommes d'élite ; en même temps, les Liégeois, irrités de se voir livrés à la domination bourguignonne par leur évêque, frère du duc de Bourbon, qui avait nommé le duc Philippe son *mainbourg* (avoué, vicaire temporel), se soulevèrent à l'instigation du roi, défièrent le duc et son fils, entamèrent les hostilités contre les pays du duc de Bourgogne, et assiégèrent Limbourg.

On escarmouchait donc et l'on négociait tour à tour devant Paris sans résultat : il n'était plus question d'états généraux ; les princes exposaient franchement leurs prétentions, et demandaient que le roi répartît entre eux l'administration de toutes les provinces ; ce n'était rien moins que le partage du royaume ; car chacun comptait bien se rendre indépendant dans son gouvernement. Louis les trouva plus difficiles à désunir qu'il ne l'avait pensé, bien que le manque d'argent se fît déjà sentir parmi eux, et qu'il y eût peu de sympathie entre le violent Charolais et le faible duc de Berri, qui avait horreur du sang et craignait la guerre. Le roi n'eut pas grand succès par les négociations : s'il réussit à débaucher aux

princes quelques hommes d'armes, il soupçonnait de trahison un grand nombre de ses serviteurs, et voyait les Parisiens se lasser de cette guerre qui se prolongeait indéfiniment à leurs portes. Bientôt de mauvaises nouvelles arrivèrent : le 21 septembre, le capitaine de Pontoise vendit sa place aux gens du duc de Bretagne; le comte de Nevers se laissa surprendre dans Péronne par un parti bourguignon, et, peu de jours après la perte de Pontoise, la seconde ville de la France du nord, Rouen, fut traîtreusement livrée au duc de Bourbon par un complot que dirigeait madame de Brezé, veuve du sénéchal tué à Montlhéri; les principales cités normandes, entraînées par les intrigues des évêques de Bayeux et de Lisieux, allaient sans doute suivre la fortune de Rouen.

Louis aima mieux plier que rompre : il résolut de traiter à tout prix avant que sa situation devînt pire. *Ne refusez nulle chose qu'on vous demande, pourvu que vous sépariez cette compagnie,* lui écrivait son allié et son guide, le grand politique Francisco Sforza.

Le roi avait déjà eu une entrevue avec le comte de Charolais : il était monté un matin en bateau pour le visiter, se fiant à la parole du comte pour la sûreté de sa personne. « Mon frère, lui avait-il dit en l'abordant, je connais que vous êtes gentilhomme et de la maison de France. — Et pourquoi, monseigneur? — Pour ce que, quand ce *fol* Morvilliers (le chancelier) parla si bien à vous naguère, vous me mandâtes par l'archevêque de Narbonne que je me repentirais des paroles que vous avait dites ledit Morvilliers, avant qu'il fût le bout de l'an. Vous m'avez tenu promesse, et encore beaucoup

plus tôt que le bout de l'an. Avec telles gens j'aime besogner, qui tiennent ce qu'ils promettent. »

Et il s'entretint *amiablement* avec le comte de Charolais et le comte de Saint-Pol; mais on ne put rien conclure, parce que les deux comtes ne voulurent point séparer leurs intérêts de ceux du duc de Berri et des autres seigneurs. Ceci s'était passé avant la défection de Rouen; quand le roi sut la *mutation* de la Normandie, il fit savoir à *monsieur de Charolais qu'il voulait parler à lui,* et sortit de la ville avec une centaine de cavaliers, par le faubourg Saint-Antoine. « Le comte vint avec peu de gens et sans nulle cérémonie. Ils se promenèrent eux deux un espace de temps, et le roi conta à Charles ce qui était advenu à Rouen, dont le comte ne savait encore rien, disant le roi que, de son consentement, il n'eût jamais baillé la Normandie en partage à son frère; mais que, puisque d'eux-mêmes les Normands voulaient cette *nouvelleté,* il en était content, et passerait le traité ainsi qu'il avait été proposé précédemment par les princes. Le seigneur de Charolais en fut fort joyeux; car son *host* était en grand' nécessité de vivres et d'argent, et, si *cela* (la défection de la Normandie et la paix) n'était advenu, tout autant qu'il y avait là de seigneurs s'en fussent tous allés honteusement. » (Comines, l. I, c. 12.) Les deux princes, absorbés par leur conversation, avançaient sans regarder où ils allaient : *ils tirèrent droit devers Paris*, et entrèrent dans un grand boulevard de terre et de bois, que le roi avait fait construire en avant de la ville. Le comte Charles, qui n'avait que quatre ou cinq personnes avec lui, fut bien ébahi quand il s'aperçut en quel lieu il se trouvait; il était entièrement aux mains du roi, qui pouvait le pren-

dre et *faire de lui à son vouloir*. Il fit bonne contenance, et Louis ne parut pas même avoir la pensée d'abuser de cette imprudence; on acheva l'entretien commencé, puis Charles regagna tranquillement son camp, où déjà l'alarme s'était répandue : le souvenir de Montereau avait jeté le trouble dans tous les esprits; mais le crime de Montereau n'avait pas assez bien réussi pour que Louis XI fût tenté de le renouveler.

On publia une trêve le 1er octobre, en attendant que les articles de la paix fussent complétement réglés : les conditions de cette paix, arrêtées à Conflans, près de Charenton, furent écrasantes pour la couronne; le duc Charles, frère du roi, fut investi de la Normandie, à titre héréditaire, en échange du Berri, avec la suzeraineté sur les duchés de Bretagne et d'Alençon, et tous les droits dont avaient joui les anciens ducs normands; plus de domaine royal, plus d'aides, plus de ressort au parlement de Paris en aucun cas; le roi ne se réserva que les bénéfices vacants en régale. Le comte de Charolais recouvra, *pour lui et son premier héritier,* toutes les villes picardes récemment rachetées, avec faculté pour le roi et ses *hoirs* de les racheter au prix de 200,000 écus d'or, après la mort du comte Charles et de son successeur immédiat : les châtellenies de Péronne, Roye et Montdidier, et le comté de Guines, furent exclus de la faculté de rachat; le comté de Boulogne, contesté à la maison de Bourgogne par la maison de la Tour-d'Auvergne, fut garanti à Charles et à son successeur immédiat. Le roi s'obligea d'abandonner les Liégeois. « Au regard des autres seigneurs, chacun eut sa part au butin, et emporta sa pièce : » au duc de Calabre, furent données Mouzon-sur-

Meuse, Sainte-Menehould, Vaucouleurs et Épinal, avec 100,000 écus d'or comptant, et la solde de cinq cents lances pendant six mois, pour les *employer contre les gens de Metz, ou à la conquête de Naples;* au duc de Bretagne, les comtés d'Étampes et de Montfort, avec l'abandon des *régales* ecclésiastiques qui avaient en partie causé ses querelles avec le roi[1]; au duc de Bourbon, Usson et une autre seigneurie en Auvergne, l'attribution d'une partie des aides imposées *sur ses pays,* 100,000 écus d'or, la solde de trois cents lances, et la restitution de sa pension et du gouvernement de Guyenne; au comte de Saint-Pol, l'épé de connétable, vacante depuis la mort du duc Artus; au duc de Nemours, le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, avec une grande pension, la solde de deux cents lances, etc.; au comte d'Armagnac, la restitution du Rouergue, la solde de cent lances, etc. Le comte de Dunois, le sire d'Albret, le maréchal de Lohéac, l'amiral de Beuil, le grand écuyer Tannegui, fils du fameux Tannegui Duchâtel, furent indemnisés ou réintégrés dans leurs pensions, offices et dignités, et eurent chacun une compagnie d'ordonnance et de fortes sommes d'argent; Dammartin rentra dans tous ses biens, et reçut de *beaux dons.* Le rétablissement officiel de la Pragmatique fut convenu : les seigneurs y avaient intérêt comme collateurs de bénéfices[2].

[1] Le duc François avait hérité de la maîtresse de Charles VII, madame de Villequier : Louis XI confirma à l'ancienne favorite de son père, devenue la maîtresse du prince breton, une pension de 6,000 francs dont elle jouissait depuis le temps du feu roi, et lui donna l'île d'Oleron avec un autre fief.

[2] Voyez les pièces dans les Preuves de Comines, édit. de Lenglet-Dufresnoy, nos LXV et suivants.

Après s'être ainsi partagé les dépouilles du roi et du peuple, les princes osèrent encore parler du *bien public* dans le traité définitif, signé à Saint-Maur-des-Fossés, le 29 octobre. Après y avoir stipulé l'oubli complet du passé de part et d'autre et les avantages accordés par le roi aux seigneurs, ils y firent insérer « que le roi commettrait trente-six notables hommes, douze prélats, douze chevaliers et écuyers, et douze gens de conseil et de justice, pour informer et enquérir des fautes et désordres touchant le bien public et universel du royaume, » avec plein pouvoir d'y remédier par ordonnances, édits, etc., que le roi devrait ratifier. L'adroit Louis obtint que ses ennemis rassasiés et apaisés lui laissassent le choix de ces réformateurs : ce fut la seule clause à son avantage dans ce traité humiliant et désastreux. Le roi se soumit aux censures du pape en cas de rupture de ses engagements.

L'abaissement apparent de la royauté était profond : à ne considérer que le fait extérieur, on eût pu croire que tous les fruits du travail politique de plusieurs siècles étaient perdus pour la France, et que le régime de la grande vassalité allait renaître sur les ruines de la monarchie. L'oligarchie des princes du sang, après avoir grandi à l'ombre du trône, s'élevait au-dessus de lui : l'oligarchie régnait!

La royauté ne devait pourtant pas être abattue par cette tempête, et jamais l'homme qui en portait le poids n'avait été plus redoutable qu'au moment où il semblait rendre les armes à ses ennemis : il avait fallu cette épreuve au développement de son génie! Louis, vainqueur dans la guerre du *bien public*, se serait peut-être perdu par l'abus de la victoire et les témérités de l'arbitraire; vaincu, il se

replia sur lui-même ; il comprit les fautes de son avénement, l'imprudence de ses actes et surtout de ses paroles ; il avait frappé trop de gens et trop d'intérêts à la fois ; il avait voulu faire marcher de front ses desseins politiques et ses ressentiments privés, et il avait tourné en même temps contre lui les princes, adversaires naturels de l'autorité royale, et les hommes éminents de la noblesse et du tiers état, qui avaient été les soutiens de la royauté sous son père. Il se fit sage à ses dépens : il ne changea pas de but, mais de moyens ; et, tandis que l'oligarchie, étalant aux yeux du peuple indigné la nudité de son égoïsme, chancelait par son élévation même, la royauté humiliée reprenait des forces en touchant la terre.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SEPTIÈME VOLUME.

BRANCHE DES VALOIS.

FIN DE LA TABLE DU SEPTIÈME VOLUME.